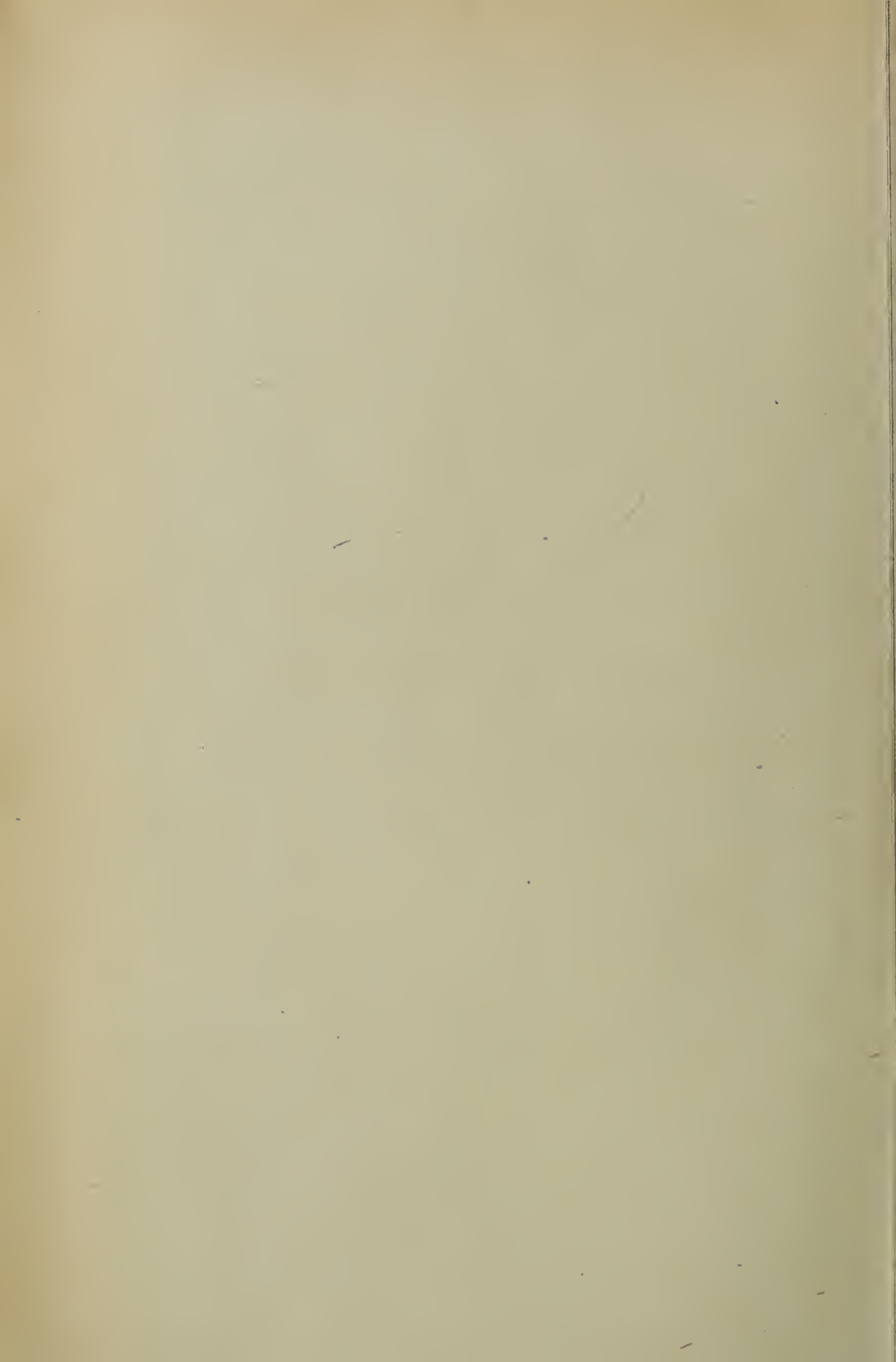




3 1761 07487937 0

ENCYCLOPÉDIE
SOCIALISTE
SYNDICALE & COOPÉRATIVE
DE
L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE



Encyclopédie Socialiste
SYNDICALE ET COOPÉRATIVE
de l'Internationale Ouvrière

*Tous droits réservés pour tous les pays
y compris la Hollande et la Scandinavie.*

Copyright by ARISTIDE QUILLET, éditeur, Paris, 1913.

Encyclopédie Socialiste

SYNDICALE ET COOPÉRATIVE

de l'Internationale Ouvrière

Publiée sous la direction technique de

COMPÈRE-MOREL

AVEC LA COLLABORATION DE

BRACKE, député, **P. BRIZON**, député, **HUBERT-ROUGER**, député
JEAN LONGUET, de "l'Humanité",
PAUL LOUIS, **CHARLES RAPPOPORT**, **SIXTE-QUENIN**, député,
J.-B. SÉVERAC, du "Mouvement Socialiste",
de nombreux Secrétaires de **Bourses du Travail**, de **Fédérations**
Socialistes, de **Syndicats et Coopératives**
et de militants de tous les **Partis socialistes** du monde entier.

DIRECTEUR-PROPAGATEUR :

JEAN-LORRIS



Toute la Pensée Socialiste. _____

_____ Toute l'Action Ouvrière.

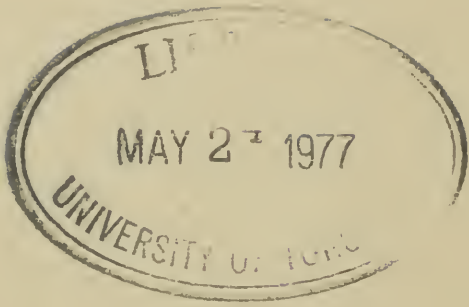


Aristide QUILLET

ÉDITEUR

278, Boulevard Saint-Germain, 278

PARIS



HX
21
E6
t.8

LA COOPÉRATION

PAR

P. BRIZON et E. POISSON

En divisant ce livre en deux parties bien distinctes et en demandant à P. Brizon et à É. Poisson d'en être les auteurs, nous avons obéi à cette considération que le mouvement coopératif était beaucoup trop complexe et trop vaste pour pouvoir être analysé, exposé et commenté par un seul camarade.

Brizon, à qui nous devons tant de livres intéressants au point de vue historique, n'était-il pas tout désigné pour écrire l'histoire de la coopération à travers le monde ? Ne nous avait-il pas assez donné de preuves de sa documentation sûre, de sa méthode précise et heureuse, de sa compréhension exacte et réelle des phénomènes économiques et politiques des temps modernes, pour que nous ayons eu la certitude qu'il saurait habilement diriger les lecteurs au milieu du dédale des événements sociaux qui ont provoqué la naissance des associations de consommation — et quelquefois de production — dont le développement dépasse les prévisions les plus optimistes ?

Quant à Poisson, étant un de ceux pour qui la vie coopérative n'a pas de secrets, ne se trouvait-il pas tout qualifié pour devenir le collaborateur de Brizon ? Mêlé intimement à l'existence des organismes centraux coopératifs ; ayant pris part à toutes les grandes assises nationales et internationales où coopérateurs de France et de l'étranger ont échangé leurs idées et soumis à la controverse leurs vues personnelles ; ayant participé à l'élaboration de presque tous les manifestes, résolutions, statuts et règlements ayant trait à la Coopération et devant présider au bon fonctionnement des nombreuses sociétés coopératives de consommation qui, en ce moment, arrivent à grouper dans notre pays près d'un million de sociétaires, nul, plus que Poisson, n'avait l'autorité nécessaire et ne possédait de connaissances aussi approfondies sur le mouvement coopératif pour contribuer à la rédaction de notre Encyclopédie.

Pensant que notre œuvre aurait tout à gagner si chacun de nos deux collaborateurs traitait seul, et sous son entière responsabilité, la partie du sujet qu'il connaissait le mieux et pour laquelle il se sentait le plus d'aptitudes particulières, nous avons prié Brizon et Poisson de se diviser le travail afin de donner quelque chose de complet et de précis à nos lecteurs.

C'est ce qu'ils ont fait — et bien fait.

Avec leur tempérament propre, suivant leurs vues spéciales déterminées par des conceptions qui ont été celles de leur vie de militants, nos amis nous ont permis de présenter une œuvre solide et substantielle dont tous feront leur profit.

Grâce à ce livre, les socialistes, les syndiqués, les coopérateurs, tous ceux enfin qui ont souscrit à notre Encyclopédie, afin de se tenir au courant de toutes les manifestations de la vie et de l'action ouvrières, comprendront ce qu'est la coopération, ce qu'elle peut donner et dans quelles conditions elle s'est souvent imposée au monde du travail.

Grâce aux multiples faits historiques rappelés; grâce aux nombreux documents et aux innombrables statistiques accumulées dans ces 600 pages, il n'est pas un d'entre nos lecteurs qui ignorera désormais l'effort colossal et persistant que s'est imposé le prolétariat dans la voie de l'association et de l'organisation coopérative. Et tous, je n'en doute pas un instant, seront frappés des résultats tangibles et indiscutables auxquels cet admirable effort a abouti.

Puisse l'intéressant et instructif travail de Brizon et de Poisson donner encore plus de cœur et plus d'âme au monde du travail, en lui démontrant combien les réalisations coopératives ne sont encore rien en regard de ce qu'elles pourraient et devraient être — s'il le voulait ?

COMPÈRE-MOREL.

PREMIÈRE PARTIE

QU'EST-CE QUE LA COOPÉRATION ?

*« On peut lui demander ce qu'on veut :
elle se prête à n'importe quelle fin so-
ciale. »*

CHARLES GIDE.

CHAPITRE PREMIER

DÉFINITION

I. — La Coopération.

Dans l'immense guerre sociale qui met en tous pays les classes aux prises les unes avec les autres — prolétaires contre propriétaires, travailleurs contre capitalistes, gouvernés contre gouvernants — la *coopération* fournit aujourd'hui à la nombreuse armée des exploités l'une de ses armes de combat, l'un de ses moyens de lutte, l'un des instruments de la victoire inévitable.

On connaît le célèbre mot d'Anseele définissant le *Vooruit*, la grande coopérative de Gand :

« Une citadelle, établie par les socialistes, et d'où ils bombardent la classe bourgeoise à coups de tartines et de pommes de terre » (1).

Oui, mais s'il y a une coopération socialiste, il y a aussi une coopération anti-socialiste.

Le mouvement coopératif de 1863 n'aurait pas trouvé un protagoniste sur le trône, Napoléon III et les classes riches d'alors n'auraient pas cherché à dériver l'organisation ouvrière et le socialisme vers la coopération, si la coopération avait été une voie essentiellement révolutionnaire.

Les « philanthropes » de cette époque considéraient et ceux d'aujourd'hui considèrent encore que :

« Les sociétés coopératives sont, contre les erreurs et les périls du socialisme, le plus sûr et le plus généreux des remèdes » (2).

(1) Voir Ad. BRISSON, *Les Prophètes*, p. 117.

(2) HUBERT-VALLEROUX, *Les Associations Coopératives*, 1884, p. 129.

« Remède contre les erreurs et les périls du socialisme », les coopératives cléricales de la Belgique actuelle.

« Remède contre les erreurs et les périls du socialisme », les coopératives réactionnaires du Nord de la France, affiliées à Notre-Dame-de-l'Usine.

« Remède contre les erreurs et les périls du socialisme », les coopératives patronales installées sous l'inspiration des Compagnies de chemins de fer et des grands industriels.

Et si M. Doumer, l'un des chargés d'affaires politiques du grand capitalisme, patronne encore les coopératives de production, c'est précisément parce que la plupart de celles qui ont survécu constituent des remèdes anti-socialistes.

Qu'est-ce à dire?

Simplement ceci : que la coopération est mise ou peut être mise « à toutes les sauces », comme dit Jules Guesde (3).

« On peut lui demander tout ce qu'on veut, comme dit M. Charles Gide. « Elle se prête avec une facilité merveilleuse à *n'importe quelle fin sociale*, même à des fins opposées ! et par là est susceptible d'être employée par tous les partis » (4).

C'est ainsi que l'on raconte que des Juifs avaient créé à Londres une coopérative de consommation dont les bénéficiaires, jusqu'à concurrence de 30 o/o, devaient être consacrés à développer le mouvement sioniste, c'est-à-dire à préparer l'établissement du nouveau royaume de Jérusalem !

Aussi M. Gide constate-t-il « qu'on peut voir conservateurs ou révolutionnaires, bourgeois ou ouvriers, ruraux ou urbains, collectivistes ou anarchistes, protestants ou catholiques, prôner tour à tour la coopération, quoique dans des intentions très différentes ».

Mais alors, qu'est-ce donc que la coopération, puisque la

(3) JULES GUESDE, *Questions d'hier et d'aujourd'hui*, 1911, p. 72.

(4) CH. GIDE, *Les Sociétés coopératives de consommation*, 2^e édit., 1910, p. 4.

logique et les faits prouvent, quoi qu'on dise, qu'elle n'est ni réactionnaire, ni révolutionnaire par essence et par définition ?

Qu'est-ce donc qu'une coopérative ?

*
**

La Coopération (de *co* avec, et *opera* œuvre), est une des mille et mille formes de l'*association*, cette grande loi de la nature et des sociétés humaines.

Or, l'association est une force au service des capitalistes (syndicats patronaux, gouvernement bourgeois) aussi bien — et même mieux, jusqu'ici — qu'au service des travailleurs (syndicats ouvriers, Parti socialiste). La puissance de l'association sert de levier aux partisans du « mouvement », mais elle sert aussi de barrière aux partisans de la « résistance ».

Rien d'étonnant, dans ces conditions, que l'*association coopérative* serve d'instrument, parfois aux privilégiés qui pensent pouvoir ainsi perpétuer leurs privilèges (revenus sans travail, fortune, loisirs, etc.), et le plus souvent aux sans-propriété, aux « esclaves modernes » qui veulent s'émanciper et vivre grâce au collectivisme des moyens de production et d'échange.

La Coopération n'est pas une association *politique* comme le Parti Socialiste, ni une association *professionnelle* comme le Syndicat ; c'est une association *économique* comme les grandes sociétés capitalistes.

La coopérative est, en effet, une *société par actions* — par petites actions de 25 à 50 francs et non par grosses actions de 500 ou 1.000 francs.

Les coopératives font « des affaires », parfois de l'industrie, le plus souvent du commerce.

Dans quel but ?

Dans le but prochain — le même que celui de l'action syn-

dicale — d'obtenir l'amélioration des conditions d'existence de leurs adhérents.

Cette amélioration, le syndicat la recherche dans des augmentations de salaires, de loisirs ou d'indépendance, arrachés soit au patronat, soit à l'État capitaliste par la crainte des grèves, des pertes ou des ruines, par la suppression ou la réduction de la concurrence entre travailleurs, par la puissance du nombre.

La coopération, elle, recherche l'amélioration immédiate de la vie ouvrière et paysanne :

Soit dans le *travail en commun*, comme les « *braccianti* » ou journaliers italiens, comme les typographes de nos « imprimeries ouvrières » comme en général les coopérateurs groupés en vue de la « production » industrielle ;

Soit dans la *vente en commun* de leurs « produits », comme les « Vignerons libres » de Maraussan, les laitiers des Charentes, les fromagers du Jura, les primeuristes de Bretagne, et en général toutes les « coopératives agricoles » ;

Soit dans l'*achat en commun*, aux champs ou à l'usine, de « marchandises » réparties ensuite entre les « consommateurs » par les coopératives dites « de consommation ».

Par le travail en commun, le coopérateur vise la meilleure rémunération possible dans le milieu capitaliste.

Par la vente en commun, il cherche à vendre ce qu'il ne pourrait pas écouler s'il demeurait isolé, à le vendre facilement et en totalité, à le vendre aux moindres frais et à le vendre le plus cher possible.

Par l'achat en commun, le coopérateur vise à la fois la meilleure qualité et le meilleur marché possibles. Il applique cette loi du régime de concurrence par laquelle acheter *en gros* coûte beaucoup moins cher qu'acheter *en détail*. Et il fonde ses boulangeries, épiceries, merceries, magasins de nouveautés, restaurants, etc.

C'est à ce dernier système — l'achat collectif pour la consommation individuelle — que l'on songe d'abord, que l'on

songe surtout lorsqu'il est question de « coopérative » et de « coopération ».

C'est avec ce système que *sept millions* de coopérateurs européens font chaque année *3 milliards et demi d'affaires*.

Le Syndicat groupe les *producteurs*; la Coopérative, du moins celle que ce mot désigne couramment, groupe les

1876	L'ÉGALITAIRE	1913
Société Anonyme Coopérative de Consommation à Personnel et Capital variables		
SIÈGE SOCIAL : 13, 15, 17, Rue de Sambre-et-Meuse, PARIS (X ^e)		
SUCCURSALES :		
A, 42, rue de Flandre, PARIS (19 ^e)		C, 26 bis, rue Fontaine-au-Roi, PARIS (11 ^e)
B, 18, rue Petit et rue du Rhin, 8, PARIS (19 ^e)		D, 14, rue Ternaux, PARIS (11 ^e)
LIVRAISON A DOMICILE	TÉLÉPHONE : 447-48	VENTE AU PUBLIC
NOMENCLATURE DES MAGASINS		
Alimentation générale : 17, rue de Sambre-et-Meuse ; 42, rue de Flandre, 18, rue Petit et 8, rue du Rhin; 26 bis, rue Fontaine-au-Roi ; 14, rue Ternaux.	①	Buvettes et Restaurants : 17, rue de Sambre-et-Meuse ; 42, rue de Flandre.
Boucheries : 15, rue de Sambre-et-Meuse; 42, rue de Flandre ; 18, rue Petit.		Poissonneries : 13, rue de Sambre-et-Meuse. Ce rayon approvisionne toutes les succursales suivant les besoins.
Charcuteries : 15, rue de Sambre-et-Meuse ; 42, rue de Flandre ; 18, rue Petit, et 8, rue du Rhin ; 26 bis, rue Fontaine-au-Roi ; 14, rue Ternaux	②	Chantier à charbon : 13, rue de Sambre-et-Meuse. Les commandes sont prises à toutes les succursales.
Nouveautés, Chaussures, Quincaillerie, Articles de Ménage : 17, rue de Sambre-et-Meuse (1 ^{er} étage). Les réparations de chaussures sont prises à toutes les succursales		

consommateurs. Tous les deux rassemblent des travailleurs, mais le Syndicat exploite — pour eux-mêmes ! — leur puissance de *travail* et la Coopérative leur puissance de *consommation*.

Précisons :

II. — La Coopérative de consommation.

Voici une ménagère parisienne qui, chaque jour, achète deux litres de lait chez Maggi. Elle dépense ainsi 70 centimes

par jour, 255 francs par an. C'est lourd ! bien que ce soit pour la santé de sa famille et la nourriture de son dernier-né.

Un jour notre ménagère apprend que ce lait qu'elle paye 35 centimes le litre à Maggi, Maggi le paye en moyenne 12 centimes aux cultivateurs de la région parisienne et qu'il lui revient à 20 centimes au plus.

Et notre ménagère de se dire : « Si je pouvais acheter directement ce lait chez le paysan, le manutentionner, le transporter, j'économiserais 15 centimes par litre, 30 centimes par jour, 110 francs par an — et j'aurais du bon lait pour mon enfant ! »

Le lendemain, chez le boucher, elle rencontre trois de ses amies et leur fait aussitôt part de sa réflexion. Elles aussi achètent du lait, elles aussi pourraient économiser une centaine de francs par an, mais... il faudrait d'abord avoir de l'argent : de l'argent pour inspirer confiance au fournisseur, de l'argent pour acheter le matériel nécessaire et faire les installations indispensables, de l'argent pour la main-d'œuvre, pour le transport... Et tout cela coûte cher !

Or, quelque temps auparavant, les quatre familles avaient coalisé leurs bourses pour acheter ensemble une barrique de bon vin à l'entrepôt parisien d'une association de « Vignerons libres » du Midi. Chacun s'était montré fort content du procédé, et l'on s'apprêtait à recommencer cette « coopération ».

— « Si nous faisons de même pour le lait ! » dit l'une des ménagères. Mais une autre fit remarquer que c'était impossible parce qu'il faudrait trop d'argent. Une troisième suggéra de chercher et de réunir douze familles. — Ce n'est pas assez, dit la quatrième, il en faut cent !

Les hommes s'en mêlent, le quartier est battu, les cent familles réunies. Chacun fournit 25 francs. Mais on sent, cette fois, la nécessité de fonder une *Société* pour englober les cent familles. La Société est formée. Elle renonce à « faire » le lait, car on s'est aperçu que la laiterie, comme la boucherie, n'est pas à la portée des débutants. On fait le vin et

l'épicerie. La Société achète en gros et répartit les achats et les bénéfices entre ses associés.

C'est une *coopérative de consommation*.

Elle est régie, ainsi que la plupart des coopératives, par les lois du 24 juillet 1867 et du 1^{er} août 1893 sur les « Sociétés par actions », tandis que les syndicats sont régis par la loi du 21 mars 1884 sur la « défense des intérêts professionnels ».

Les coopératives sont des sociétés *anonymes*. Elles ne portent pas les noms de fondateurs ou d'associés, comme les « sociétés en nom collectif » (Pierre, Paul et C^{ie}). Elles ont un nom impersonnel, qui mentionne leur objet et qui sert de drapeau, de symbole et de ralliement : *l'Union, l'Abeille, la Ruche, la Laborieuse, l'Ouvrière, la Solidarité, la Famille, l'Égalitaire, la Fraternelle, la Fourmi, la Rcvendication, la Semeuse, l'Espérance, l'Avenir*, etc.

Parmi les sociétés anonymes, les unes sont à capital fixe : tel est le cas des sociétés capitalistes : *Compagnie des Omnibus, Compagnie de Suez, Acieries de la Marine et d'Homécourt, Crédit Lyonnais*, etc.

D'autres, et c'est précisément le cas des coopératives, sont à *capital variable*.

Les coopératives peuvent prendre, et quelques-unes ont effectivement pris la forme dite *Société civile*.

Cette forme, qui obéit au Code civil et non pas au Code de commerce, a l'avantage de laisser aux sociétaires une grande liberté dans les formalités, la rédaction des statuts et le mode d'administration.

En revanche, elle présente des inconvénients graves : d'abord, la « société civile » ne peut pas faire « acte de commerce », elle s'interdit de vendre au public ; ensuite son existence est précaire parce qu'en droit il y a dissolution de la société à la mort de chaque sociétaire ; enfin et surtout elle charge chacun des associés d'une « responsabilité inquiétante », puisqu'en cas de déconfiture il peut être pour-

suivi par les créanciers pour sa part proportionnelle de dette.

Ces dangers, ces obstacles, ont rebuté les coopérateurs. Aussi la forme commerciale a-t-elle prévalu dans la coopération française de consommation.

Comme « société anonyme », la coopérative, par rapport à la « société civile », jouit d'avantages appréciables : elle peut faire acte de commerce et, par suite, vendre au public si elle le désire ; elle est revêtue de la « personnalité légale » qui lui permet d'ester en justice ; ses *actions* — car elle est fondée sur actions comme une société financière et capitaliste quelconque — sont transférables d'un sociétaire à un autre, ce qui assure l'indispensable permanence de la société ; la responsabilité de chaque sociétaire est limitée au montant des actions qu'il a souscrites.

Or, ce montant n'est jamais élevé, la loi permettant d'abaisser à 25 francs la valeur de l'action. Encore est-il possible de n'en verser que le *dixième* (2 fr. 50) ! Et même il n'est pas nécessaire que chaque coopérateur verse le dixième de son action, car il suffit que le dixième du capital social soit versé par les uns ou les autres !

« *Pour être coopérateur, il suffit de verser 1 fr. 30* », disent les prospectus de l'*Union*, la grande coopérative socialiste de Lille.

La porte d'entrée de la coopérative est donc d'un accès facile, même aux plus petites bourses.

Cette porte demeure toujours ouverte, soit pour entrer, soit pour sortir, puisque la société est à « *personnel et capital variables* ».

Des « actions » ? Le nombre en est limité dans les sociétés capitalistes. Mais à la coopérative, il y en a pour tout arrivant. On en vend à guichet ouvert. L'offre en égale la demande.

Ces actions — notons-le bien — *ne reçoivent pas de dividende* » comme les actions de chemins de fer ou de banque, mais simplement *un intérêt fixe et modéré*, voire même pas

d'intérêt du tout. Elles ne peuvent donc pas absorber les bénéfices.

De ces deux faits : nombre d'actions illimité et intérêt limité, il résulte cette conséquence — curieuse mais logique, en tous cas caractéristique des sociétés coopératives — que, contrairement à ce qui se passe dans les sociétés capitalistes prospères, *la valeur de l'action ne monte jamais*, aussi énormes que puissent être les bénéfices réalisés ou les *trop-perçus* encaissés..

Mais alors, où passent donc ces bénéfices, bonis ou trop-perçus ?

En général, ils sont *répartis*. Mais — et ici nous rencontrons ce qu'il y a de plus remarquable et de plus caractéristique dans la constitution juridique et économique de la coopération — cette répartition des bénéfices se fait *au prorata de la consommation* et non pas au prorata du capital-actions.

Le coopérateur est donc à la fois *actionnaire* et *client* de sa coopérative, et c'est à titre de sociétaire-client et non pas à titre de sociétaire-actionnaire, qu'il reçoit sa part de bénéfices, proportionnellement au montant de ses achats.

Tantôt les bénéfices sont entièrement répartis entre les coopérateurs, et alors la coopérative, sans idéal, « bourgeoise », n'est pas autre chose qu'une maison de commerce.

Tantôt deux parts sont faites dans les bénéfices : l'une est répartie et l'autre consacrée à des œuvres collectives de solidarité, de politique, d'éducation, d'émancipation. Ainsi font les coopératives cléricales du Nord, les coopératives socialistes de Belgique et la plupart de celles qui viennent d'entrer dans l'*Unité coopérative* en France.

Tantôt enfin, mais le cas est rare, nul boni n'est distribué aux sociétaires, tout est consacré à la création d'une propriété collective, comme à la *Fraternelle*, de Saint-Claude (6).

(6) V. plus loin la Monographie de la *Fraternelle* de Saint-Claude par E. POISSON.

Les coopératives de consommation ont beau se ressembler par la base, la destination et l'emploi de leurs bénéfices les distinguent nettement les unes des autres, et c'est en grande partie là-dessus que sont fondées les *théories coopératives*.

Une coopérative ne pouvant être mieux définie que par elle-même, par son but, par ses statuts, voici l'article essentiel des statuts d'une coopérative socialiste, l'*Union* de Lille, qui, fondée en 1892, fait aujourd'hui environ 2 millions d'affaires, avec 8.500 familles adhérentes :

La Société « a eu et continuera d'avoir pour but :

« 1° De fournir à ses associés des produits et marchandises de bonne qualité ;

« 2° De réaliser, au bénéfice de ses membres et *dans l'intérêt de toute œuvre utile à l'émancipation des travailleurs*, des économies sur les dépenses de consommation en vue d'être réparties à fin d'exercice entre les associés au prorata de leur consommation ;

« 3° De venir en aide aux sociétaires malades ou blessés se trouvant dans l'impossibilité absolue de travailler. »

Pour cela, l'*Union*, de Lille, a ouvert une épicerie, un estaminet et une boulangerie qui fabrique annuellement 6 millions de kilos de pain.

Ainsi, acheter en gros pour vendre en détail, au besoin fabriquer pour « répartir », vendre *au comptant* et non pas à crédit, ne donner aux actions qu'un intérêt fixe au lieu d'un dividende extensible, distribuer les bénéfices, « bonis » ou « trop-perçus » aux consommateurs-clients proportionnellement à leurs actions, ou bien faire servir ces bénéfices à des œuvres d'utilité collective : telle est la méthode des *Sociétés coopératives de consommation*.

— C'est du commerce ?

— Oui, mais du *commerce social*.

III. — Les différentes espèces de coopératives.

Pour être la plus importante, la plus connue et posséder sans doute le plus grand avenir, la forme *commerciale* de la coopération n'est pas la seule.

Il y a aussi la coopération *industrielle*, les « associations de production » sur lesquelles le vieux socialisme français avait fondé tant d'espérances, aujourd'hui déçues.

Il y a encore la coopération *agricole* (lait, beurre, fromage, œufs, fruits, primeurs) qui a pris tant de développement dans le petit Danemark tout couvert de coopératives et dans deux régions françaises : le Jura où plus de 1.500 *fruitières*, forme la plus ancienne de la coopération rurale, fabriquent des fromages ; les Charentes et le Poitou où 126 *laiteries coopératives* groupent près de 75,000 sociétaires, traitent le lait de 200,000 vaches et produisent chaque année 15 millions de kilos d'un beurre qui rivalise, sur le marché de Paris, avec le fameux « beurre d'Isigny » (6).

Il y a même ce qu'on pourrait nommer la coopération *financière*, témoins : 1° cette *Assurance ouvrière* fondée à Nantes par les coopérateurs bretons ;

2° Ces *caisses de crédit* (7) qui ont libéré le paysan d'Allemagne (elles lui prêtent annuellement 7 milliards de francs) et qui commencent à s'acclimater en France ;

3° Ces *banques populaires* qui ont prospéré en Allemagne (8) et en Italie dans la classe des artisans où elles pratiquent les prêts et encouragent l'épargne.

(6) ED. POTET, *Un mouvement remarquable de coopération agricole* (*Grande Revue* n° du 10 août 1912).

(7) Dites Caisses RAIFFEISEN, du nom de leur inventeur (1849) ou « Caisses HAAS », du nom de leur actuel directeur, etc.

(8) En Allemagne, elles portent le nom, très connu, de leur fondateur, SCHULZE-DELITZSCH. La Fédération Schulze-Delitzsch réunit environ 1.000

Quelques remarques :

1. — De la coopération financière, qui respecte plus ou moins le principe coopératif, on peut rapprocher les *assurances mutuelles* constituées en France « contre les risques agricoles » (incendie, grêle, mortalité du bétail) et dont le nombre avoisine 9,000.

2. — On peut de même rapprocher des coopératives commerciales, les 5,500 *syndicats agricoles* qui font annuellement, chez nous, pour environ 300 millions d'affaires (achats en commun d'engrais, semences, machines agricoles, vins, etc.), bien que la loi de 1884 ne permette pas les actes de commerce (9).

3. — Parmi les « articles » de consommation, on peut faire entrer le logement. Et c'est ce qu'ont fait les coopératives anglaises. Quelle « consommation » a plus d'importance que le logement agréable et sain pour le bonheur de l'individu, le confort de la famille, la santé du pays, l'avenir de la race? Aussi plus de 40,000 maisons ont-elles été construites, en Angleterre, grâce aux riches coopératives de consommation, soit qu'elles aient fait bâtir elles-mêmes, soit qu'elles aient avancé de l'argent à leurs sociétaires pour qu'ils puissent faire bâtir eux-mêmes. Des coopératives spéciales ont pour but de construire des maisons individuelles ou collectives. Ce sont les fameuses *building societies* d'Angleterre et des États-Unis (10).

banques populaires, 500.000 membres et un milliard de fonds (actions, dépôts ou emprunts).

Avec ce milliard de francs, grâce au roulement des capitaux, les banques Schulze-Delitzsch prêtent annuellement aux artisans et aux agriculteurs environ *trois milliards* de francs.

Ce ne sont pas de véritables coopératives, car les bénéfices réalisés sont partagés, non pas au prorata des *emprunts*, c'est-à-dire de la consommation (de capitaux) comme l'exigerait le vrai principe coopératif, mais au prorata des *actions*, ce qui leur donne une allure capitaliste.

(9) Il est vrai qu'un arrêt de la Cour de Cassation oblige maintenant les syndicats agricoles à se transformer en coopératives pour pratiquer légalement l'achat en commun.

(10) V. P. BRIZON, *Le Problème de l'Habitation, Grande Revue*, 1913.

4. — Coopération industrielle et coopération agricole constituent ensemble la *coopération de production* qui groupe des « producteurs », tandis que la coopérative de consommation groupe des « consommateurs ».

5. — Théoriquement, la coopérative de consommation admet tout le monde, car tout le monde consomme.

Les plus pauvres, ceux qui en ont le plus besoin, n'en peuvent cependant point faire partie puisqu'il faut prendre une action, en verser le dixième et payer comptant les marchandises.

La coopérative de production ne groupe que des travailleurs de telle ou telle catégorie. Elle leur prend tout leur temps quand elle est une coopérative de travail comme l'*Émancipatrice*, « imprimerie communiste », plutôt qu'une association pour la meilleure vente comme les coopératives agricoles.

6. — Toutes les espèces de coopératives, si différentes qu'elles soient, aboutissent au même résultat : la SUPPRESSION DES INTERMÉDIAIRES.

Ou plutôt toutes les coopératives qui réussissent permettent à leurs adhérents de se passer de certains « intermédiaires » :

Du PATRON ou de l'ENTREPRENEUR dans les coopératives de production comme nos « imprimeries ouvrières » ;

Du NÉGOCIANT EN GROS dans les coopératives agricoles comme les laiteries des Charentes, les fromageries du Jura, les *Vignerons libres* de Maraussan, la *Cave de Gaillac* ou la *Bretonne* de Saint-Pol-de-Léon (primeurs) ;

Du COMMERÇANT DE DÉTAIL dans les coopératives de consommation telles que l'*Union* de Lille, la *Paix* de Roubaix, la *Bellevilloise* ou l'*Égalitaire* de Paris, la *Fraternelle* de Saint-Claude (Jura), l'*Ouvrière* d'Avion (Pas-de-Calais), la *Laborieuse* de Troyes, etc. ;

Du BANQUIER dans les coopératives de crédit ;

Du PROPRIÉTAIRE dans les *coopératives d'habitations à bon marché* comme celles qui ont été fondées et tendent à se multiplier dans la banlieue de Paris, de Lyon et des grandes villes : *Paris-Jardins* à Draveil, le *Foyer villeneuvois* à Ville-neuve-Saint-Georges, le *Foyer ouvrier* à Versailles, le *Cottage* à Saint-Maur-les-Fossés, la *Maisonnette* à Puteaux, *Son Chez-soi* au Pré-Saint-Gervais, *Chacun chez-soi* à Epinay-sur-Seine, le *Toit populaire* à Clamart, etc. (II).

Mais par une sorte d'*intégration* imitée du formidable mouvement de concentration capitaliste, la coopérative de consommation a « tendance », dans tous les pays coopérateurs, à englober les autres formes de la coopération et notamment à produire pour vendre.

Les coopératistes montrent triomphalement en Angleterre, en Allemagne, en France, à Bâle, à Anvers, à Copenhague, à Vienne à Buda-Pesth, à Moscou, etc., ces COOPÉRATIVES DE GROS, organismes gigantesques ou en train de le devenir, et qui possèdent des moulins, des filatures et des tissages, des ateliers de confection, des biscuiteries, des fabriques (de chaussures, de savon, de meubles, de papier, de conserves, etc.) des terres cultivées, des banques et même des navires ainsi que des plantations coloniales!

Ici nous sommes en présence d'une forme nouvelle et remarquable de la coopération, imposée par la loi de concentration qui mène le monde économique.

Ces énormes *Magasins de Gros*, qu'on nomme *Wholesales* en Angleterre et en Écosse, paraissent compliqués dans leur constitution parce qu'ils brassent de grosses affaires :

Celui de Manchester, plus de 650 millions en 1910;

Celui de Glasgow, près de 200 millions en 1910;

Celui de Hambourg, près de 120 millions en 1910;

(II) Il existe en France environ 200 coopératives d'habitation (chiffre d'avril 1912 donné par le *Rapport du Conseil supérieur des Habitations à bon marché*).

Celui de Copenhague, 65 millions en 1910 ;

Celui de Bâle, près de 30 millions en 1910 ;

Celui de Buda-Pesth, 20 millions en 1910 ;

Et le *Magasin de Gros* de Paris, plus de 10 millions en 1911, après cinq années d'existence seulement.

En réalité, leur constitution est simple : les « Magasins de Gros » sont aux coopératives ordinaires ce que les négociants en gros et les fabricants sont aux marchands de détail : des fournisseurs ou des intermédiaires.

Les Coopératives de gros sont des *Coopératives de coopératives* ; elles font de la coopération au second et même — quand elles fabriquent — au troisième degré ; elles occupent, au moins pour le moment, le sommet économique de la pyramide coopérative (12).

(12) Il existe bien des *Fédérations* coopératives nationales et une *Alliance coopérative internationale*, fondée en 1905. Mais elles ont des fonctions morales (de propagande coopérative surtout) et non pas des fonctions économiques.

CHAPITRE II

LES THÉORIES COOPÉRATIVES

Au point de vue des théories coopératives, il y a lieu de distinguer trois catégories principales :

La coopération *bourgeoise*;

La coopération *neutre*;

La coopération *socialiste*.

I. — Coopération bourgeoise.

Ce n'est pas une théorie. C'est une pratique — une pratique sans idéal, une pratique sans autre but que la chasse aux trop-perçus et sans autre programme que la réalisation d'une « bonne affaire ».

Tel est le cas, malheureusement, des trois quarts des coopératives françaises, de celles qui n'appartiennent ni à la Fédération nationale créée par l'Unité coopérative (1912-13), ni à la Fédération des coopératives socialistes du Nord.

Coopération à l'usage des *individualistes*, car elle ne vise que l'avantage individuel de ses adhérents ; bon marché, bonne qualité, du moins si possible.

Et ce n'est pas toujours possible, car *aujourd'hui on ne s'improvise pas commerçant*. Il y a une page très curieuse de l'économiste CERNUSCHI, qui vivait en France sous le Second Empire, et dans laquelle il prouve, après expérience personnelle, qu'il faut autant de capacité pour être boucher-étalier à Paris que pour être ce qu'on appelle « un grand financier ».

Si donc, en l'absence de visées collectives, l'avantage indi-

viduel lui-même est incertain, si, par incapacité ou indécatesse du gérant et des employés, la bonne qualité est une illusion et le bon marché un mythe, on se demande qu'elle peut bien être la valeur, je ne dis pas socialiste car elle est nulle, mais simplement la valeur sociale d'une semblable coopération.

Épargne forcée ? — Il y a d'autres moyens : caisses, etc. Et puis s'il n'est question que de cela, qu'on se serve dans une bonne maison de commerce — il y en a et c'est une sottise que de répéter en refrain que « tous les commerçants sont des voleurs » — dans une bonne maison pratiquant l'une des mille variétés de la remise *au prorata des achats*, tout comme la coopérative, même rochdalienne.

Pas la peine vraiment, par de semblables coopératives, de ruiner des petits commerçants, souvent utiles quoi qu'on dise et toujours intéressants, quant au devenir social ; pas la peine de pousser à la rue ces travailleurs du comptoir qui, aux jours sombres de la grève, sont fréquemment les banquiers du prolétariat qui achète à *crédit* ; pas la peine surtout de les jeter sur le marché du travail, de faire par eux, baisser les salaires et par eux grossir l'armée des salariés en chômage que le capitalisme tient continuellement en réserve.

Mais ce genre de coopération peut être et il est parfois autre chose qu'une affaire, une boutique, une enseigne. Il peut être et il est, soit une entreprise de la réaction, comme les coopératives clérico-patronales du Nord de la France et de la Belgique, soit un *système de conservation sociale* pratiqué par les Jules SIMON, avouant que « *le mouvement coopératif ne se présente pas comme un ennemi de la bourgeoisie* » et en général par ceux que Benoît Malon lui-même appelait « *les roublards de l'orthodoxie économique qui égarent les ouvriers dans les voies sans issue de la coopération* » (1).

(1) B. MALON. — *Manuel d'Economie sociale*. Le texte porte « avaient égaré ».

II. — Coopération neutre.

Un fossé à passer, voire même une barricade, et de l'autre côté, nous trouvons : la *République coopérative*.

C'est la théorie de Rochdale, de M. Charles Gide, de l'ancienne *Union Coopérative* de la rue Christine et de tous les *Coopératistes*.

Les Coopératistes — qui s'opposent : d'une part, aux conservateurs et, d'autre part, aux socialistes collectivistes — sont des hommes qui ne sont pas satisfaits de l'organisation sociale, des hommes qui s'élèvent contre le parasitisme, contre le profit et contre le salariat, et qui s'imaginent que la coopération suffira à résoudre à la longue tout le problème social.

Pour ne point trahir leur pensée, donnons leur la parole.

Écoutons d'abord tout le *Comité central* de l'ancienne Union Coopérative des Sociétés françaises de consommation, aujourd'hui fondue dans l'Unité Coopérative.

Voici un prospectus de propagande édité et répandu par lui :

Mes cinq raisons pour adhérer à une Société Coopérative de Consommation.

« *Première raison.* — Je veux être coopérateur parce que je suis las de voir l'argent que je gagne par mon travail servir à enrichir des commerçants et des fabricants, et que je préfère le garder pour améliorer mon sort et celui de mes camarades. Entre 12 ou 13 millions de salariés que nous sommes, hommes, femmes ou enfants, des villes ou des champs, nous gagnons péniblement une douzaine de milliards de francs et, là-dessus, nous en laissons au moins deux ou trois entre les mains de nos fournisseurs. Nous voulons garder nos mil-

liards pour devenir désormais *nos propres marchands et nos propres fabricants*.

« Nous voulons avoir aussi nos Grands Magasins, qui seront à nous parce que nous les aurons créés, et nos fabriques, et peut-être un jour, comme nos frères d'Angleterre, nos flottes, nos mines et nos domaines.

« *Deuxième raison.* — Je veux être coopérateur parce que mon salaire étant tout juste suffisant pour me faire vivre moi et les miens, je ne puis épargner et il ne me reste rien pour les imprévus qui sont fréquents dans la vie. Or la société de consommation, en me remboursant à la fin de chaque semestre les bénéfices qu'elle aura réalisés sur mes achats, *me donnera précisément, sous forme de répartition de bonis, ce petit supplément de revenus destiné à parer à l'imprévu.* Et si la Société est en mesure de me fournir tout ce dont j'ai besoin, et que de mon côté j'y prenne exactement tout ce que je consomme, ces bonis pourront s'élever à une somme assez ronde.

« Ils seront les bienvenus surtout pour ma ménagère et lui feront mieux apprécier les bienfaits de l'association.

« La Société de consommation est bien préférable pour moi à la Caisse d'épargne car elle ne m'impose aucune privation dans ma consommation et me donne au contraire proportionnellement à ma consommation.

« *Troisième raison.* — Je veux être coopérateur parce que la coopération me permettra non seulement de me procurer un peu plus de bien-être, mais *de mieux remplir mes devoirs de solidarité sociale.* Je n'ai pas toujours l'argent nécessaire pour payer les cotisations de toutes ces associations auxquelles pourtant je veux et dois adhérer — syndicats, mutualités, caisses de chômage, Universités populaires, etc. Eh bien ! les bonis que me procurera la Société de consommation pourront servir en partie à faire vivre ces œuvres de solidarité.

« Au fur et à mesure que notre Société de consommation deviendra riche et prospère, nous serons les premiers à demander qu'elle prélève sur ses bénéfices, avant de nous distribuer des bonis, une large part pour la propagande et l'éducation, par exemple, pour créer des bibliothèques, publier des feuilles de propagande, s'abonner à des journaux, envoyer et recevoir des conférenciers, donner des concerts et des fêtes.

« *Quatrième raison.* — Je veux être coopérateur parce que je veux des mœurs nouvelles dans le commerce entre les hommes. Je ne veux plus ni falsifications, ni tromperies sur le poids, ni réclames mensongères, ni crédit usuraire, ni rien de tout ce qu'engendre la concurrence et la poursuite des profits. Quand je serai mon propre marchand, je ne chercherai pas à me tromper moi-même ! Je veux le juste prix et le juste poids dans le magasin, afin que la justice et la vérité soient réalisées d'abord dans les petites choses pour l'être plus tard dans les grandes. Je veux *l'échange des services organisé uniquement en vue de satisfaire aux besoins de tous et non en vue de procurer des bénéfices à quelques-uns.*

« *Cinquième raison.* — Je veux être coopérateur parce que je veux mon *émancipation sociale*, mais aussi parce que je sais qu'avant de pouvoir prendre en mains l'administration économique de la société, la classe ouvrière *doit d'abord s'exercer à faire ses propres affaires*, à vendre et à acheter, à produire et à fabriquer, à manier le capital, à établir les comptes, à diriger des entreprises ; parce qu'elle doit apprendre à discerner et à faire sortir de son sein les capacités techniques, à les mettre à leur véritable place, parce qu'elle doit apprendre la discipline volontaire sans laquelle aucune grande entreprise collective n'est possible. Tout cela, l'association coopérative me l'apprendra.

« Elle l'apprendra aussi à nos femmes qui y trouveront, elles aussi, le meilleur emploi de leurs facultés, parce que l'association coopérative n'est que le ménage agrandi. Elle

l'apprendra encore à nos enfants : le magasin coopératif, dont ils connaîtront le chemin, leur sera une vivante leçon de choses qui complétera celle de l'école. »

Pour plus de précision, écoutons maintenant M. Charles GIDE (1), membre de l'ancienne Union, et principal théoricien du coopératisme et de la neutralité.

D'après l'éminent coopératiste, la coopération a « douze vertus » — parce qu'il y a douze mois dans l'année (2) :

1. — « Mieux vivre » ;
2. — « Payer comptant » ;
3. — « Épargner sans peine » ;
4. — « Simplifier les rouages » ;
5. — « Combattre les débits de boissons » ;
6. — « Gagner les femmes aux questions sociales » ;
7. — « Émanciper le peuple par l'éducation » ;
8. — « Faciliter à tous l'accès de la propriété » ;
9. — « Reconstituer une propriété collective » ;
10. — « Établir le juste prix » ;
11. — « Supprimer le profit » ;
12. — « Abolir les conflits ».

Aussi, « échanger les misères de l'organisation sociale actuelle contre l'organisation coopérative, c'est échanger un sou contre une pièce d'or ».

Mais, selon M. Gide, quelle est cette « organisation coopérative » et comment sera-t-elle établie ?

« Ce n'est pas en restant isolées, incohérentes, que nos petites associations coopératives pourront suffire au grand œuvre de défense sociale et lutter efficacement contre les grandes associations capitalistes. Il faut faire un plan de campagne.

(1) V. Charles GIDE : *La Coopération*, 1 vol. 1910; *Les Sociétés Coopératives de Consommation*, 1 vol. 1910; *Économie politique*, 1 vol, etc.

(2) Ces douze vertus illustraient, une année, les 12 mois de l'*Almanach de la Coopération*, publié par l'Union Coopérative.

« Se réunir entre elles, faire masse, prélever sur leurs bénéfices le plus possible pour fonder de grands magasins de gros et opérer les achats sur une grande échelle — voilà la première étape ;

« Continuer à constituer, par des prélèvements sur les bénéfices, des capitaux considérables et avec ces capitaux se mettre à l'œuvre pour produire directement et pour leur propre compte tout ce qui est nécessaire à leurs besoins en créant boulangeries, meuneries, manufactures de draps et de vêtements confectionnés, fabriques de chaussures, de chapeaux, de savon, de biscuits, de papier — voilà la seconde étape ;

« Enfin, dans un avenir plus ou moins éloigné, acquérir des domaines et des fermes et produire directement sur leurs terres le blé, le vin, l'huile, la viande, le lait, le beurre, les volailles, les œufs, les légumes, les fruits, les fleurs, qui constituent la base de toute consommation — voilà la dernière étape.

« Ou, pour tout résumer en trois mots : dans une première étape victorieuse faire la conquête de l'industrie *commerciale*, dans une seconde, celle de l'industrie *manufacturière*, dans une troisième enfin, celle de l'industrie *agricole* — tel doit être le programme de la coopération par tout pays. »

« Tel est, du moins, pour notre petite École de Nîmes, le véritable but de la coopération : modifier pacifiquement, mais radicalement, le régime économique actuel en faisant passer la possession des instruments de production, et avec elle la suprématie économique, des mains des *producteurs* entre les mains des *consommateurs* ».

Et M. Charles GIDE appelle de tous ses vœux le *règne des consommateurs* dans la *République coopérative*.

Voici enfin la théorie de la *neutralité* :

« S'agit-il, écrit le même auteur, de prendre part entre les divers programmes sociaux ou politiques, de soutenir la

lutte de classes ou de subventionner des campagnes électorales? En ce cas, un tel emploi des bonis va contre la coopération elle-même, car il a nécessairement pour effet d'exclure de la coopération tous ceux qui, à raison de leurs opinions politiques ou religieuses, ne sauraient l'accepter ».

Malgré tout, une telle conception n'est pas entièrement neutre, puisqu'elle prend parti contre la société actuelle pour une société meilleure.



Il existe depuis peu une variété du coopératisme neutre que mon excellent collaborateur Ernest POISSON, secrétaire général de la récente Fédération Nationale des Coopératives, appelle la *Coopération nouvelle* (1).

Cette théorie — « nouvelle » — a été inventée par lui-même et par quelques socialistes : HÉLIÈS, directeur du Magasin de Gros, Albert THOMAS et Eugène FOURNIÈRE (2) et tous leurs collaborateurs de la *Revue Socialiste*, etc., en vue de faciliter l'Unité coopérative par la fusion des coopératives neutres et des coopératives socialistes, afin d'accroître l'importance de la Fédération Nationale des Coopératives et la puissance de leur Magasin de Gros.

Elle consiste à dire : 1° que la coopération *forme les hommes* pour la société de demain en apprenant aux prolétaires la gestion économique; 2° que la coopération est « *socialiste par nature* »; 3° que la coopération doit être *autonome*, c'est-à-dire en dehors du Parti socialiste et des syndicats.

En dehors de la bonne substitution du mot précis d'« autonome » au mot imprécis et équivoque de « neutre » (3),

(1) V. E. POISSON. *La Coopération nouvelle*. 1 vol., 1913. chez Marcel Rivière.

(2) Eug. FOURNIÈRE. *L'Unité Coopérative*, 1 vol., 1910. chez Marcel Rivière.

(3) Il appartenait d'abandonner pour les coopérateurs de l'École de Nîmes le caractère « neutre » qu'ils avaient affiché, que l'on'avait dénaturé, et qui avait fait dire « coopération jaune, coopération bourgeoise ». E. Poisson, *La Coopération nouvelle*, p. 37.

il est difficile d'apercevoir la différence entre cette théorie et la précédente.

Car préparer les administrateurs des choses de demain, c'est une des « cinq raisons » de l'ancienne Union des coopératistes.

Et, d'autre part, « socialiste par nature » nous ramène à la « République coopérative » de M. Gide.

Qu'on en juge :

Pour Ernest Poisson, la coopération est socialiste par nature précisément, d'abord parce qu'elle prépare les « cadres » de la République socialiste ensuite parce qu'elle constitue un mouvement prolétarien : « nous ne voyons pas, ni en fait, ni en théorie, la coopération pouvant être faite pour d'autres et par d'autres que les prolétaires. C'est à leur profit qu'elle « devient » tous les jours ».

D'autres socialistes insistent sur ce qu'ils nomment « la puissance de socialisation contenue dans la coopérative ».

FOURNIÈRE, par exemple, cite BERNSTEIN, le réformiste allemand, d'après qui les coopératives de consommation « fournissent à la classe ouvrière le moyen de s'emparer sans anéantissement immédiat d'existences, sans recours à la violence, d'une partie considérable de la richesse sociale qui servirait sans cela à accroître la classe des possédants et, par suite, aussi à la renforcer ».

Et le Directeur de la *Revue Socialiste* ajoute, pour son propre compte :

« Voilà donc enfin la coopération considérée comme but et non plus comme moyen, intégrée au socialisme par sa vertu propre, qui est de *socialiser tout ce qui est à sa portée*. Désormais l'État et la commune socialiseront dans leur domaine et la coopération dans le sien. Et le tout sera le Socialisme, tout simplement ».

Ou bien ailleurs :

« Faisons de la *coopération ouverte*, ouvrons-nous à elle, ouvrons-là à tous, nous ferons ainsi du socialisme, non plus en paroles et en promesses, mais en action et en réalisation ».

De son côté, le citoyen HÉLIÈS s'enthousiasme à la pensée naïve que « *rien* ne peut limiter l'extension du domaine coopératif ! »

« Nous pouvons, dit-il, par la coopération, *socialiser les instruments de production* puisque les sociétés de consommation fédérées peuvent créer leurs usines, leurs magasins, leurs ateliers, posséder leurs navires et exploiter leurs propres fermes ».

Certes, pour reprendre un joli mot de M. Charles Gide, cette coopération-là « n'est pas une enseigne, mais une étoile ».

Seulement, le propre des étoiles c'est d'être loin et inaccessibles !...

III. — Coopération socialiste.

Une théorie devient une puissance matérielle si elle s'empare des masses.

K. MARX.

Aux partisans des précédentes théories, les partisans de la *coopération socialiste* répondent :

Quoi? Vous prétendez qu'à elle seule la coopération va suffire à socialiser les sources de la richesse, les moyens de produire le bien-être?

Vouloir — pour ne parler que de la France — vouloir socialiser le Creusot, les mines du Pas-de-Calais, les chemins de fer, les grandes usines, les Compagnies de navigation, le port de Marseille et celui du Havre et tout le commerce *extérieur*, les 25 millions d'hectares de la grande propriété encore à demi-féodale, les 350 *milliards* de la fortune française, et cela avec les gros sous des prolétaires, avec la coopé-

ration de production, affligée d'un échec historique, et avec les maigres bonis de la coopération de consommation ; voilà bien la chimère, voilà bien l'utopie !

Ce serait un miracle ! En attendant c'est un mirage — un mirage qui vous trompe, vous qui vous dites des « réalistes ». — La coopération fait annuellement 3 milliards d'affaires dans le monde. Mais qu'est-ce que 3 milliards sur les centaines et les centaines de milliards que remuent chaque année les capitalistes de tous les pays ?

Vous dites : 3 milliards, c'est beaucoup, et la coopération est en progrès.

D'abord 3 milliards c'est peu, très peu pour le monde entier et après un demi-siècle d'efforts magnifiques. Ensuite, si la coopération est, en effet, en progrès partout, prenez bien garde à ceci : que le capitalisme international marche en ce moment à pas de géants, qu'au milieu du prodigieux essor des richesses auquel nous assistons depuis dix ans surtout, il concentre tout, industries, commerces, finances, il truste toutes les grosses affaires, opère à coups de centaines de millions, à coups de milliards, envahit les pays neufs comme le Maroc, qu'en outre le capitalisme arme formidablement contre l'Internationale Ouvrière, qu'il fortifie ses syndicats de défense, paye les millions d'exemplaires quotidiens de journaux empoisonneurs, s'annexe des renégats, détraque les Républiques, corrompt les démocraties, règne dans les Parlements et, du haut de sa puissance inouïe, dicte la Loi, et réalise ainsi, pour lui-même aujourd'hui, pour le collectivisme demain, beaucoup plus de « progrès » que la coopération.

Malgré sa toute-puissance, le capitalisme n'a pas réussi encore à tout placer sous son « contrôle », ni tout le commerce, ni toute l'industrie, ni surtout toute la terre agricole, et ce que le capitalisme, formidablement outillé, n'a pu faire en plusieurs siècles, vous voudriez que la coopération le fit !

Déjà quelques-uns d'entre vous ont reculé devant l'énormité

de cette exagération, et ils ne parlent plus que d'une coopération socialisant « ce qui est à sa portée ».

Or, qu'est-ce qui est à sa portée? La grande production industrielle et agricole et le grand commerce international, ainsi que les transports lui échappent. Les industries et les commerces pour les riches, pour le luxe, pour la mode lui échappent aussi, à moins de la rendre obligatoire! Les coopératives de consommation ne peuvent « tenir » que des objets d'un usage personnel et fréquent. La coopération est *limitée* — limitée par toutes sortes de conditions sociales, économiques et même administratives.

Voyez l'Angleterre, la terre classique où elle a poussé et s'est développée plus qu'en aucun autre pays du monde. Avec ses succursales, ses usines, sa banque, ses magasins de gros, ses fermes, ses plantations coloniales et ses navires, avec son millier et demi de coopératives, ses millions d'adhérents, ses centaines de millions de bénéfices et ses millions d'affaires, la coopération anglaise, en près de trois quarts de siècle, n'a accumulé, n'a « socialisé » qu'un capital correspondant à 500 francs par sociétaire.

Combien de siècles lui faudrait-il donc — en admettant quelle ait la possibilité de le faire — pour socialiser l'Angleterre? Et combien de siècles en plus pour socialiser les États-Unis, le pays des *trusts*, où la coopération, à peu près inexistante, n'a pas même encore commencé l'application de ce que vous appelez sa « force socialisante »?

Et croyez-vous que si la coopération devenait un jour menaçante pour le capitalisme, le capitalisme ne lui briserait pas les reins?

DAUDÉ-BANCEL lui-même posait récemment cette question dans *l'Humanité*, et il rappelait la lutte de la Coopérative de Gros de Hambourg avec le cartell des fabricants de spécialités alimentaires, celle de la Coopérative de Gros suédoise avec les trusts du sucre et de la margarine, celle de l'Union

Coopérative suisse avec le cartell des fabricants de chaussures et le syndicat des boulangers.

La même crainte a été exprimée au dernier Congrès des coopératives anglaises (Aberdeen, 1913) où — c'en fut l'événement sensationnel — on chercha à agglomérer les forces ouvrières politiques et économiques. « Il est certain, dit James DEANS, que les trusts finiront par prendre une part active à la politique, s'accorderont des privilèges et *déclareront la guerre aux coopératives*. Celles-ci doivent donc également entrer dans le mouvement politique et se défendre au moyen de lois ».

Il serait puéril de supposer que l'épanouissement coopératif se produira sans combats. PIERPONT MORGAN, le milliardaire américain, ne s'est-il pas vanté, il y a quelques années, de pouvoir briser, s'il le voulait, le Magasin de Gros d'Angleterre?

La socialisation, la propriété sociale réalisée par la coopération, c'est bien l'« étoile »... inaccessible! Aussi le Congrès socialiste international de Copenhague, en 1910, a-t-il considéré « que la coopération à elle seule serait impuissante à réaliser le but poursuivi par le socialisme, qui est la conquête des pouvoirs publics par l'appropriation collective des moyens de travail » (1).



Vous prétendez aussi que la coopération prépare les hommes et les cadres de la société de demain?

D'abord combien en prépare-t-elle? Juste le nombre total des gérants, des employés et des administrateurs. Et ce nombre est insignifiant parce que ce personnel administratif ne

(1) Ce qui n'empêche pas notre Magasin de Gros français, dirigé par notre camarade socialiste Héliès, d'après qui, il est vrai « on ne doit pas confondre Socialisme et Parti Socialiste », d'écrire avec intrépidité dans ses Statuts (Art. 15) : « Le but essentiel de la Société est de remettre entre les mains des consommateurs, c'est-à-dire de la collectivité, la propriété et l'administration des moyens de consommation, de production et d'échange »!

se renouvelle guère, demeure à peu près toujours le même, et parce que les clients acheteurs se désintéressent en masse de l'administration coopérative, en tous cas n'apprennent pas à la faire, sans qu'on ait, d'ailleurs, le droit de le leur reprocher.

Car si la coopération prépare et peut préparer des « hommes », le syndicat et le Parti socialiste aussi en préparent, et beaucoup plus, et infiniment mieux que la coopération, surtout s'il s'agit d'hommes de révolution.

S'agit-il de préparer des *répartiteurs*? C'est comme si on disait qu'il faut préparer des *producteurs*! Mais les uns et les autres existent, et le socialisme n'a pas à les former. Les répartiteurs sont au Bon Marché, au Louvre, chez Potin, dans tous les magasins, dans toutes les boutiques : c'est-la masse énorme des employés et des petits commerçants. Les producteurs sont dans les usines, depuis le manœuvre à 50 sous par jour jusqu'à l'ingénieur à 50.000 francs par an. Bien mieux que la coopération, le capitalisme d'aujourd'hui prépare les gérants du collectivisme de demain, parce que le capitalisme, stimulé par la chasse au profit, met à la disposition des producteurs l'argent, la science, la vapeur et l'électricité et tout l'outillage moderne.



Vous prétendez encore que la coopération est « socialiste par nature »?

Pourquoi donc alors, a-t-elle servi et sert-elle encore les intérêts de la réaction et de la conservation sociales? Songez encore aux coopératives clérico-patronales de la Belgique et du Nord de la France et voyez autour des 700 coopératives de la nouvelle Fédération nationale ces deux mille coopératives bourgeoises qui ne « réalisent » que de maigres avantages individuels sans portée sociale.

Vous objecterez que ce n'est point parce que les conservateurs et les réactionnaires s'en servent, que les socialistes doi-

vent dédaigner la coopération? D'accord! C'est une arme, et la même catégorie d'armes — fusil, plume ou parole — peut servir, en effet, aux deux armées en lutte, aux assiégés et aux assiégeants, aux exploités et aux exploités, aux réactionnaires et aux révolutionnaires. Dites-vous que le fusil, la parole et le journal sont « socialistes par nature »? Le dites-vous-même du syndicat qui, s'il abrite les salariés et leurs revendications immédiates, est aussi de l'autre côté de la barricade, la forteresse où le grand patronat capitaliste international se retranche de plus en plus avec d'énormes réserves de munitions?

Non, la coopération n'est pas « socialiste par nature ». Elle ne supprime des *intermédiaires* que pour les rejeter dans le *prolétariat*, sur le marché du travail, au risque de faire baisser les salaires.

Est-ce conséquence ou coïncidence? Toujours est-il qu'à Bâle, où la grande coopérative englobe presque toute la ville, les salaires, notamment ceux des typographes, sont inférieurs à ceux des autres villes suisses moins coopératisées. Pour cette raison d'abord et pour d'autres encore, on a pu justement poser la question de savoir si la coopération « *n'est pas plus nuisible qu'utile au prolétariat dans sa lutte contre le capitalisme* » (1).

Non, la coopérative n'est pas « socialiste par nature » car elle ne supprime point et n'atténue même pas le salariat et ses rigueurs. Elle ne le fait pas parce *qu'elle ne peut pas le faire* à moins de sombrer dans la faillite : dans une société où le capitalisme est roi, il est impossible de ne pas obéir à sa loi — je veux dire à sa loi économique et non pas à sa loi morale... ou immorale!

A sa base, la coopération est une entreprise commerciale. « Elle est elle-même un patronat qui, pour être collectif,

(1) V. E. VANDERVELDE, *Coopération neutre et Coopération socialiste*, 1 vol., Alcan, 1913.

n'en est pas moins un patronat » observe avec raison VANDERVELDE. Ce patron a des salariés. Ces salariés produisent de la *plus-value* dans ses usines, ses magasins ou ses entrepôts. Cette plus-value n'est-elle pas confisquée au profit des coopérateurs comme la plus-value produite par les cheminots ou les houilleurs est confisquée par les grandes Compagnies capitalistes. Et, encore une fois, la coopération ne peut faire autrement dans la société *actuelle* sans se condamner à disparaître : se soumettre ou se démettre !

« Certes, les choses changeraient d'aspect dans un état social — l'État coopératif des neutralistes — où tous les citoyens étant à la fois producteurs et consommateurs dans la même association d'égaux, se trouveraient dans l'impossibilité de s'exploiter eux-mêmes.

« Mais aujourd'hui une coopérative peut être un patron détestable, et elle a d'autant plus de chances de l'être que, par la neutralité, elle s'isole plus complètement des autres formes de l'organisation ouvrière et subit plus fortement les suggestions de l'esprit bourgeois » (1).

Alors qu'on ne vienne point affirmer que la coopération réalise dès aujourd'hui le socialisme. Les retentissants conflits entre coopérateurs et employés qui ont déchiré la *Bellevilloise*, la récente lutte, à Paris, du Syndicat des Ouvriers Boulangers et des Coopératives boulangères et tant d'autres antagonismes en tant d'autres coopératives de tous pays, ont, au contraire, prouvé par le fait que si la coopération peut devenir socialiste *par destination*, elle n'est nullement socialiste « par nature » (2).

(1) VANDERVELDE, *Op cit.*, p. 222.

(2) A propos de pareils conflits, le citoyen DELORY écrivait un jour dans le *Socialisme* :

« Avant que l'éducation soit faite, bien des conflits surgiront.

« Il faut donc aviser et je propose :

« 1° Qu'après entente avec le Syndicat, il soit reconnu par tous que les organisations ouvrières ne peuvent être des champs d'expériences

Elle l'est si peu qu'elle est souvent elle-même un de ces *intermédiaires*, d'ailleurs indispensables, qu'elle prétend supprimer, et que l'on a pu écrire que « pour la plupart des articles, les sociétés sont actuellement non pas soulagées mais grevées par l'existence du Magasin de Gros » (3). D'ailleurs, l'éliminateur par excellence, le fermeur de boutiques, le simplificateur des rouages économiques, n'est-il pas le grand capitalisme lui-même, avec ses « grands magasins », ses immenses « bazars » et ses « maisons à succursales multiples » ? Est-il possible, en régime capitalite, de se passer des capitalistes ? Si on les évite à un endroit, ne les retrouve-t-on pas à un autre ? En un mot, l'homme peut-il vivre hors de son milieu économique mieux que le poisson hors de l'eau ? En d'autres termes, enfin : si la coopération — quand elle réussit, quand elle est bien administrée et bien gérée — a la vertu d'assurer de petits avantages immédiats, n'a-t-elle pas le défaut d'être incapable de résoudre à elle seule le problème social, et ne doit-elle pas apporter et se contenter d'apporter des munitions à ceux qui combattent pour la Révolution sociale ?

Voilà la question.

D'autres considérations donnent à cette question une réponse affirmative. C'est ainsi que la coopération n'englobe même pas tout le prolétariat : l'ouvrier nomade ne peut pas

pour des conditions exceptionnelles de travail devant servir de précédents aux revendications ouvrières près du patronat ;

« 2° Que quand nos organisations auront, en matière de travail et de salaire, donné à leur personnel 10 o/o de plus que les conditions moyennes accordées par le patronat, elles auront tout ce que l'on peut exiger d'elles, si on ne veut pas leur rendre impossible la lutte, c'est-à-dire la vie ;

« 3° Que l'on obtienne des employés et ouvriers une production égale à celle qu'ils fournissent dans l'industrie privée.

« Si l'on ne se décide pas à prendre des mesures de ce genre, non seulement on n'évitera point les difficultés, mais l'on fera rire à nos dépens MM. les bourgeois. »

(3) E. LEREZ, dans la *Guerre Sociale* du 13 novembre 1912.

s'attacher à une coopérative ; l'ouvrier très pauvre n'y peut même pas entrer, puisqu'il faut prendre une action, en verser le dixième et payer comptant. Ainsi, la coopération, en vertu de sa loi intérieure, repousse ceux-là mêmes des prolétaires qui auraient le plus besoin de recueillir ses avantages immédiats — quand elle en présente.

Et ce n'est pas la seule injustice à la charge de cette coopération qu'on prétend socialiste en elle-même. Elle distribue ses bénéfices, bonis ou trop-perçus au prorata des achats. Soit, c'est mieux qu'au prorata des actions comme dans les affaires capitalistes. N'empêche que c'est le plus aisé, celui qui peut acheter le plus aux magasins coopératifs qui, au jour de la « répartition », reçoit la plus forte somme. Où est ici la correction que le socialisme vrai doit apporter et apportera aux injustices qui croissent comme des herbes mauvaises dans les champs du capitalisme ?

La vérité, c'est qu'il n'y a de « socialiste par nature » que la propriété collective des sources de la richesse. Mais cela, cette socialisation des moyens de production et d'échange, c'est le *Parti socialiste* qui le veut, et cette révolution qui, seule, peut réaliser l'égalité devant le travail, devant le bien-être, l'indépendance et le loisir, c'est le Parti socialiste seul qui peut la préparer par sa propagande intensive, la soulever et la faire avec le formidable levier du *Pouvoir* qu'il conquerra de haute lutte et ôtera des mains du capitalismes ennemi.

Dans ces conditions, comment des socialistes peuvent-ils faire campagne pour une autre coopération que celle qui est, comme dans le Nord, l'alliée et le soutien du Parti socialiste ?

Sans doute, quelques-uns prétendent que l'adhésion des coopératives aux principes du socialisme international et l'obligation du *versement* à la propagande socialiste sont des obstacles au développement coopératif.

Or, les faits prouvent qu'il n'y a rien de plus inexact. Ce qui a fait le succès de la coopération en Belgique et dans le

Nord de la France, c'est précisément son alliance étroite avec le socialisme.

De même en Autriche. Le citoyen KARPELES, délégué autrichien au Congrès de Copenhague, y disait :

« En Autriche, l'affiliation n'est pas obligatoire. Tout le monde peut entrer dans une coopérative, mais le Parti a déclaré que chacun de ses membres avait pour devoir de faire partie de sa coopérative *et ce n'est que depuis lors que la coopération a pris son véritable développement*. Un délégué des coopératives siège au Comité central du Parti et *vice-versa*. La loi, en la matière (1), est la même chez nous qu'en Allemagne, mais nous arrivons aisément à la tourner et elle n'empêche pas les coopératives d'intervenir pécuniairement dans les luttes politiques. Il n'est pas une élection où elles ne fassent leur devoir... La coopération est une bonne arme pour le prolétariat. *L'ouvrier autrichien n'a jamais pu diviser sa tête en trois compartiments* : l'un pour sa politique, un autre pour son syndicat, un troisième pour la coopération. Il garde toute sa tête pour le socialisme et pour le servir ».

En Angleterre, patrie de la coopération neutre, un mouvement vif se produit à l'heure actuelle en faveur de l'alliance de la coopération et du Parti Ouvrier.

(1) Qui interdit aux coopératives toute action politique.

« On se souvient du bruit que fit en février 1913 la proposition de Maxwell tendant à l'union de toutes les organisations du travail pour un même idéal, et l'on sait qu'une Conférence devait se réunir ce mois-ci pour étudier les grandes lignes de la question sur le fond de laquelle tous sont d'accord. Charles Cambridge proposa la motion suivante :

« Le Congrès approuve les efforts que font maintenant l'Union coopérative et les autres corporations pour assurer *une entente étroite entre les forces du travail organisé et le mouvement coopératif*. Il est persuadé que c'est uniquement par des efforts continus et persistants dans ce but que les avantages acquis par l'organisation et ses sacrifices doivent être assurés aux membres d'une manière permanente et que les intérêts futurs des salariés doivent être suffisamment garantis. »

« Cambridge expose que les temps sont changés et que la méthode de lutte doit être également changée; il serait utile de réaliser une union

Est-ce au moment de ce revirement significatif que quelques socialistes français, marchant en sens contraire, devraient opérer la séparation de la coopération et du Parti ? Et devraient-ils oublier ce que le maître coopérateur ANSELE, au Congrès international des coopératives tenu à Paris, en 1910, disait aux coopératistes :

« Supposons qu'en France, au point de vue de la coopération vous soyez si forts que vous puissiez faire diminuer le prix des denrées alimentaires, vendues par le commerce, de 10 0/0 par exemple.

« Eh bien, supposons que vous ayez des conseils municipaux qui soient tous réactionnaires et hostiles à la classe ouvrière et que vous ayez un gouvernement réactionnaire appuyé par une majorité ennemie de la classe ouvrière. Il suffira d'une simple loi augmentant les droits d'entrée sur le blé, sur les autres denrées alimentaires, *loi qui peut être approuvée dans les 24 heures*, et dans une minute vous aurez perdu tous les avantages dont vous aviez pu bénéficier, que vos succès coopérateurs avaient pu produire au bout de plusieurs semaines et de mois de lutte. (*Applaudissements*).

« Vous ne pourrez jamais, seriez-vous aussi riches que toutes les coopératives du monde réunies, aussi forts que toutes les coopératives du monde réunies, vous ne saurez

politique; il est nécessaire d'être fort et pour cela un accord avec le Labour Party ne peut être que recommandable.....

« Après un échange de vues assez animé auquel prennent part les partisans et les adversaires de l'amendement rejetant une alliance avec le Labour Party, on procède au vote. Il donne 1,358 voix en faveur de l'amendement et 580 contre. C'est sur ce vote que se termine la séance.

« Il convient d'ailleurs de ne pas s'inquiéter autrement de l'échec subi par la proposition d'accord avec le Labour Party. Les coopérateurs sont encore trop peu familiers avec la vie politique et beaucoup d'entre eux ont une crainte irraisonnée du socialisme et redoutent de voir entrer dans leurs rangs la discorde au côté de la politique. Il ne faut pas oublier qu'en Angleterre la grosse majorité des coopérateurs est composée, non pas de socialistes comme en France, mais de radicaux, de libéraux et de conservateurs trade-unionistes. Ceci explique cela. — H. B. *l'Humanité*, 15 mai 1913.)

jamais avoir le pain aussi bon marché qu'en Belgique, à cause de la mauvaise loi des droits d'entrée que la réaction vous empêche d'abroger. Et la plus riche des coopératives, je le répète, ne pourra jamais faire changer cet état de choses. (*Applaudissements*).

Je ne discute, en ce moment, ni le protectionnisme ni le libre échange. Je dis que si la classe ouvrière veut faire adopter dans un Congrès que, pour arriver à son émancipation complète, elle doit arriver à la possession du sol, du sous-sol, à l'administration générale du travail, vous ne saurez jamais, avec vos coopératives, avec tous vos syndicats, sans force politique, sans cette arme indispensable, arriver à votre émancipation complète. (*Applaudissements*). »

Et des socialistes viendraient répéter dans les coopératives ouvrières le vieux refrain des conservateurs : *Surtout pas de politique!*

La bourgeoisie connaît l'importance du Pouvoir. En France elle s'en est emparée en 1789. Depuis lors, elle a souvent craché dans le plat pour en déguster le prolétariat. Surtout pas de politique ! C'est la théorie réactionnaire de l'abstention électorale et de l'indifférence en matière de gouvernement et de propriété. Des socialistes ne doivent pas être dupes de ce refrain-là.

De la politique, au contraire, c'est-à-dire de la propagande, du socialisme !

Car le socialisme, loin d'entraver la Coopération, est seul capable d'en assurer à l'avenir le succès. Comme en Belgique, son idéal et sa force grandissante attireront les travailleurs passionnés de justice dans les coopératives qui abriteront les syndicats ouvriers, logeront le Parti socialiste (1), verseront pour sa propagande. Que les coopératives demeurent neutres

(1) Les Coopératives socialistes du Nord logent gratuitement le Parti socialiste, leur père. La *Bellevilloise*, autonome, lui fait payer sa salle 70 francs, chaque fois qu'il s'en sert.

ou jalousement « autonomes », et elles laisseront les travailleurs indifférents. Leur avoir ôté le drapeau rouge, ce n'est point là seulement « la précaution inutile », c'est un coup qu'on leur a porté sans le savoir.

Comme on l'a dit au récent Congrès anglais d'union coopérative et socialiste :

« Le socialisme doit fournir le cerveau qui dirige, la Coopération les ressources de la guerre, les Syndicats les armes de combat, et les Sociétés de secours mutuels les secours aux blessés. »

*
**

C'est Jules Guesde qui, à son retour d'exil, il y a près de quarante ans, a le premier en France opposé le collectivisme au coopératisme. Voici, formulée par lui au Congrès de Paris en 1901, avec la prévision d'un maître et la précision d'un chef, la théorie de la Coopération socialiste :

A. — Un Discours de Jules Guesde (1)

La coopération est simplement une des formes de l'association ou un moyen de groupement dans la société actuelle; quelquefois même elle rentre dans les sociétés ordinaires par actions, avec cette seule différence que l'action émise par la coopérative atteint à peine 100 francs, pendant que les actions des sociétés capitalistes dépassent 500, voire 1.000 fr. Et c'est parce que la coopération n'est qu'une forme d'association ou de groupement que vous la voyez préconisée par toutes les opinions et par toutes les catégories sociales. La coopération a même été préconisée contre le socialisme naissant; ce sont des coopérateurs, même ouvriers, qui se sont

(1) JULES GUESDE, *Questions d'hier et d'aujourd'hui*, 1 vol. chez Giard et Brière.

mis au début en travers de l'organisation de classe du prolétariat. Je me rappelle — pour ne pas remonter bien loin dans le passé — à ma rentrée de l'exil, en 1876, l'état d'esprit qui animait le premier Congrès des Syndicats à la salle d'Arras. Les syndiqués d'alors étaient exclusivement coopérateurs et poussaient le coopératisme, qu'ils appelaient *l'entente entre le capital et le travail*, si loin que dans les réunions publiques, lorsqu'une fraction du prolétariat était acculée à la lutte sous la forme de grève et qu'on venait à Paris même nous demander des subsides, c'est-à-dire des munitions pour les frères en bataille, Chabert, pour n'en nommer qu'un, se levait et invoquait contre la collecte en faveur des travailleurs, alors debout de Montceau-les-Mines, la voie coopérative dans laquelle était entrée depuis quelques années notre classe laborieuse et l'impossibilité où serait cette dernière, sans se mettre en contradiction avec elle-même, de soutenir une grève, même née en dehors d'elle et imposée à ses victimes par la rapacité capitaliste... Ce que je voulais établir, par cette page d'hier, c'est que cette forme d'association, de groupement qu'est la *coopération peut servir à toute espèce d'usage et ne vaut, pour nous socialistes, que selon l'usage qu'on en fait*. Laissant de côté l'histoire, je m'adresse maintenant tout simplement à ce qui se passe dans un pays voisin. Je prends la Belgique et j'y vois d'admirables coopératives socialistes; mais j'y vois d'autres coopératives, puissantes elles aussi, organisées par le parti clérical, organisées par le parti libéral. Et je demande si cette coopération, ainsi mise à *toutes les sauces*, conservatrice, cléricale, bourgeoise ici, socialiste et révolutionnaire là, ne suffirait pas à démontrer que *la coopération en elle-même n'a absolument rien de socialiste*. La coopération ou la coopérative devient socialiste lorsqu'on la fait servir à atteindre le but poursuivi par le socialisme, c'est-à-dire la réunion dans les mêmes mains sociales de tous les moyens de production et d'échange, toute réunion en petit du capital et du travail dans les mêmes mains indivi-

duelles que représentent les meilleures coopératives étant forcément impuissantes, alors que dans d'autres coopératives le capital reste fourni par les uns et le travail par les autres.

La coopération ne vaut donc et ne peut valoir que par l'usage qu'on en fait. Dans la mesure où cette forme de groupement ou d'association sert et appuie le parti socialiste, il est certain qu'elle devient une espèce d'arsenal apportant des armes au prolétariat en lutte. Mais c'est là le sens exclusif de la coopération socialiste. Si la coopération reste autonome, si des ouvriers se réunissent et disent : nous allons rendre notre vie plus facile en approvisionnant nos familles de plus d'éléments de consommation, que nous achèterons en commun, au prix de gros, pour bénéficier de la différence avec le prix de détail, nul doute que ce but ne soit respectable. Je comprends très bien que dans la société actuelle les travailleurs tendent à supprimer le plus de misère possible et cherchent à se donner et à donner aux leurs le plus de satisfactions possibles. Je ne fais pas du tout le procès à ces coopératives-là ; elles sont de droit ouvrier, c'est entendu. Mais je suis obligé de constater, d'un autre côté, que si ce moyen de diminuer leur misère et de rendre leur vie plus supportable était généralisé, au lieu d'être, comme il est, une exception dans le milieu actuel, la conséquence fatale serait que, la vie étant devenue meilleur marché, les salaires, ou n'augmenteraient pas, ou même seraient diminués.

Il y aurait deux raisons pour que le lendemain de ces coopératives fût ou une stagnation ou une diminution des salaires. La première raison, celle que Lafargue a invoquée, c'est que *les patrons ont été les premiers à employer ce moyen* : les Compagnies de chemins de fer, les grands industriels ont eu recours à des coopératives, sorties de leur initiative, pour ne pas augmenter le salaire de leur personnel, en lui disant : vous pouvez très bien vivre avec le prix de la vie ainsi réduit. C'est une première preuve, celle-là. Mais il y en a un autre ; c'est que partout, sur tous les points du

territoire, il est loisible de constater que les salaires sont plus hauts là où la vie est plus chère, et plus bas là où la vie est meilleur marché. Pourquoi les salaires sont-ils plus élevés à Paris que dans les campagnes normandes ou du centre de la France ? C'est parce qu'à Paris, grâce à l'octroi, la vie est plus chère, et personne ne saurait nier que la cherté ou le bon marché de la vie influe sur le taux des salaires. Il ne s'agit pas de la loi d'airain de Lassalle, que je laisse de côté ; il s'agit purement et simplement d'un fait général qui est à la portée de tous ceux qui ont des yeux pour voir.

J'arrive à une troisième preuve à l'appui de ma thèse... Ce que vous appelez le parasitisme commercial est représenté en France par un million ou douze cent mille petits commerçants. Ils vivent, tant bien que mal et aux dépens des consommateurs ouvriers, de leurs boutiques, c'est entendu ; mais les boutiques fermées, il faudra bien qu'ils continuent à vivre. Et ce sera alors un million ou douze cent mille prolétaires nouveaux que la faim va verser sur le marché du travail, et quelle sera la conséquence de ces douze cent mille sans-travail nouveaux, venant s'ajouter aux sans-travail déjà existants ? Est-ce que cette nouvelle armée de réserve n'entraînera pas forcément des salaires diminués ? Est-ce que le patronat, ayant à sa porte plus d'ouvriers qu'il n'en a besoin, ne rognera pas le salaire de ceux qui sont occupés dans ses usines ? Allons donc, camarades !...

Il y a encore une autre raison pour laquelle la coopération ne saurait avoir de valeur socialiste :

« Actuellement, presque toutes nos coopératives sont obligées, par le milieu capitaliste, à *faire du capitalisme*, car, au lieu de distribuer à leurs membres, au prix coûtant, elles vendent, et sont de plus en plus contraintes de vendre à des tiers, en vue d'un profit. L'antagonisme, que la coopération devait faire disparaître entre vendeurs et acheteurs, continue à subsister. Qu'il y ait des exceptions, soit. Mais, en général, vous êtes de plus en plus condamnés, par un milieu basé sur

la concurrence, à chercher des moyens d'existence et de développement en dehors de la distribution des produits ; vous êtes amenés à *vendre au public*, à réaliser *des bénéfices*, à *faire du commerce*, en un mot, n'étant plus ainsi que de *nouveaux grands magasins*, constitués par de petits actionnaires ouvriers, au lieu de grands magasins constitués par de gros actionnaires bourgeois.

Telle est la réalité. Il ne s'agit pas de s'illusionner et de s'emballer ; voilà ce qu'est et ce que sera de plus en plus la coopération, qu'on voudrait nous donner pour *le Socialisme qui vient*. S'imaginer qu'il puisse en être autrement dans la société actuelle, ce serait rentrer dans l'utopie d'autrefois, représentée par Fourier et son phalanstère, ou Cabet et son Icarie. *Prétendre faire autre chose que du capitalisme dans la société capitaliste est véritablement inouï !* Ce sont les lois générales, sorties de la forme de propriété, qui s'imposent, et auxquelles ne sauraient échapper ceux qui veulent créer des oasis dans le désert ; l'oasis est balayée par le simoun comme le désert lui-même. Et l'oasis, ici, c'est la coopérative, obligée de se plier aux fins commerciales ou marchandes. Je sais bien que vous remédiez en partie à ce mal *en confédérant vos sociétés*, et je vous approuve d'être entrés dans cette voie et d'y persévérer ; mais, encore une fois, quoi que vous fassiez sur le terrain coopératif, vous n'empêcherez pas que vous ne soyez régis par toutes les lois qui déterminent et règlent la production et l'échange dans *la société à profits* d'aujourd'hui.

Par conséquent, je le répète, *impossible de reconnaître une valeur socialiste à la coopération en elle-même, qui ne prépare même pas les éléments de la société nouvelle*, préparés qu'ils sont depuis longtemps, comme matériel et comme personnel, *par la concentration capitaliste* qui l'a précédée de beaucoup et dans des proportions que n'atteindra jamais la coopération. C'est parce que, précisément, grâce à cette concentration capitaliste, tout le travail est aujourd'hui (d'admi-

nistration, de direction, d'exécution, le travail le plus scientifique, comme le plus manuel) exécuté par des salariés, que nous pouvons passer du jour au lendemain, sans choc, de l'ordre actuel à l'ordre nouveau. Tout est prêt pour cette transformation ou révolution, parce que la propriété nominale des capitalistes d'aujourd'hui ne représente aucune espèce de travail, même directif, et qu'elle peut disparaître demain sans que rien soit touché ou entamé dans le fonctionnement des différents genres de travail, usines, champs, chemins de fer, magasins.

Voilà ce qui fait plus que permettre, ce qui nécessite l'ordre collectiviste. La coopérative n'y est pour rien, et quand j'entendais ce matin notre ami Poisson dire : mais, si demain vous étiez les maîtres du gouvernement avant que les coopératives aient couvert le pays, comment feriez-vous pour instaurer la société nouvelle ? Je pensais que le camarade Poisson se créait des cauchemars inutiles. Nous pouvons, le pouvoir conquis, réaliser tout le socialisme, ce qu'en Amérique on a appelé *the cooperative commonwealth* (la communauté coopérative), parce que la *coopération n'est pas un moyen, mais le but* (1) *du prolétariat triomphant* et réunissait dans les mains de la société tout entière tout le capital

(1) Rapprochons ici de la pensée de GUESDE, la pensée de KAUTSKY et celle de KARL MARX.

De Kautsky le mot suivant a été souvent cité :

« Quelle image se faire de la République sociale à venir si ce n'est celle d'une immense *Coopérative de consommation*, mais qui serait en même temps une *Coopérative de production*, où tous les ateliers travaillent pour la consommation de ses membres. »

« ...Si la *production coopérative* ne doit pas rester un leurre et un piège ; si elle doit remplacer le système capitaliste ; si des sociétés coopératives doivent régler la production nationale sur un plan commun, en la plaçant sous leur propre contrôle, et en mettant fin à l'anarchie constante et aux convulsions périodiques qui sont les conséquences inévitables de la production capitaliste, que sera-ce donc, si ce n'est le communisme. le communisme *possible* ? »

(*Manifeste de l'Internationale sur la Guerre civile en France*, écrit par K. Marx à Londres ; édité par Longuet : *La Commune de Paris*, par K. Marx, p. 45.)

et tout le travail, de façon à ce qu'il n'y ait plus ni exploitation, ni vente, ni profit. La coopération, dis-je, n'est pas le moyen — ou elle ne peut être qu'un des moyens — si les coopératives apportent leur concours au Socialisme militant. Oui, les coopératives ne valent que pour battre monnaie, pour fournir des armes et des munitions au parti de la classe ouvrière. *Ce n'est pas le parti qui doit aider les coopératives, ce sont les coopératives qui ont le devoir strict de soutenir matériellement le parti, de toutes leurs forces.*

« *La coopérative auxiliaire du Parti* », c'est ainsi que nous avons toujours conçu le problème, et c'est ainsi que toujours nous avons travaillé à sa solution. Et puisqu'on parlait ce matin avec une sorte de mépris de nos campagnes d'alors, nous comparant à des chasseurs d'alouettes au miroir, je répondrai que nous n'avons jamais rien fait miroiter aux yeux des travailleurs qui ne fût de bonnes et vivantes réalités. C'est nous, les socialistes, qui avons, dans le Nord, pris l'initiative du mouvement coopératif ; c'est moi qui, avec Camelinat et un camarade élu des Bouches-du-Rhône, en 1885, suis allé à Roubaix créer la première coopérative socialiste, *l'Avenir du Parti ouvrier*. Non pas qu'il existât déjà d'autres coopératives, mais patronales ou cléricales, celles-là. Et on y éteignait tout esprit de classe chez les ouvriers qui en faisaient partie, et qui n'y trouvaient qu'un avantage matériel pour eux et leurs familles. Nous leur avons dit : venez à la coopérative socialiste, qui ne sera pas seulement pour vous un magasin à meilleur marché, mais de la poudre et des balles pour vos luttes de tous les jours, grèves ou élections, vous fournissant de la sorte un nouveau moyen d'affranchissement. Et rappelant cette vieille parole d'Ésope : « La langue, c'est à la fois ce qu'il y a de meilleur, et ce qu'il y a de pire », je disais : la coopérative, c'est ce qu'il y a de pire, si elle tend seulement à abaisser le prix de la vie, au bénéfice du patronat ; mais c'est ce qu'il y a de meilleur, si elle doit constituer autant de citadelles pour le parti et lui

apporter des ressources nouvelles pour la bataille en vue de la libération finale. (*Applaudissements.*)

J'ajoute que si on nous démontrait que nous avons tort, que la coopération en soi est le socialisme en marche... oh ! combien de choses jusqu'à présent ont représenté le socialisme en marche, qui n'étaient simplement qu'une façon de le faire oublier aux travailleurs, alors qu'en dehors de lui, ils n'ont rien à espérer ! Oui, si l'on me démontrait qu'il y a là réellement un embryon qui ne demande qu'à être développé, la société de demain en germe dans la société d'aujourd'hui, il est certain que je renoncerais à mes angoisses pour saluer à l'horizon la lumière nouvelle apportée au prolétariat. Mais, jusqu'à présent, on ne m'a jamais opposé un seul argument. Et force m'est alors de redire que la coopérative telle qu'elle fonctionne actuellement n'a rien de commun avec le Socialisme ; *que si elle ne contribue pas de ses deniers aux luttes que la classe ouvrière est appelée à soutenir, elle peut être et est le plus souvent une diversion, si ce n'est pas un obstacle au recrutement et au développement socialistes : une diversion, parce que* — vous ne sauriez le nier — *quand des travailleurs d'élite consacrant leur intelligence à une coopérative, qu'ils n'ont en tête que des opérations commerciales (comment lui amener une clientèle, comment en assurer la prospérité et le développement), il n'y a ni place, dans ces cerveaux ainsi occupés, pour l'idée socialiste, ni temps pour l'éducation socialiste des masses, auxquelles on ne répétera jamais assez qu'il y a un moyen de s'affranchir : c'est en prenant le pouvoir politique, et, en reprenant, à l'aide de ce pouvoir, la propriété capitaliste, industrielle et commerciale. Comme je l'écrivais un jour, la moutarde coopérative à débiter absorbe les meilleurs, ceux qui pourraient rendre à la propagande des services incalculables et qui, enfermés, confisqués, paralysés par une œuvre nécessairement commerciale, deviennent au contraire des pertes sèches pour le prolétariat aux luttes duquel ils ont été arrachés.* (*Applaudisse-*

ments.) Camarades, dans le domaine industriel ou usinier, la coopération n'apporte rien au mouvement socialiste que les fonds qu'elle peut verser, quand ce sont des coopératives socialistes.

Mais il est un autre domaine, où la coopération peut jouer un grand et utile rôle : c'est celui des campagnes. Ah ! l'idée socialiste, l'idée d'une société possédant ses moyens de production, les mettant en *valeur socialement*, et répartissant entre tous ses membres les produits du travail commun, dans les villes industrielles, c'est l'usine qui se charge d'inculquer cette idée libératrice aux travailleurs, c'est l'usine avec *le travail en commun*, qui dresse devant les cerveaux ouvriers la nécessité de la société collectiviste ou communiste. Pas besoin, par suite, de l'école de la coopération : *le communisme de l'atelier suffit*. Mais dans les campagnes, c'est autre chose ; là, nous avons des petits propriétaires dispersés, cultivant individuellement leur lopin de terre, qui sont bien exploités sous des formes diverses par le capitalisme, mais qu'aucune action ou association commune ne relie, ne soude les uns aux autres. La Coopération se présente pour créer ce lien, cet intérêt commun. Une coopérative qui réunit 500 vigneron, les sort de leur individualisme, les initie au travail en commun, leur apprend la solidarité, elle *ne prépare pas*, comme quelques-uns l'ont prétendu, la coopération ou *la socialisation du sol*, qui sera l'œuvre de la société nouvelle ; non, mais elle prépare *le cerveau autrefois individualiste du paysan à cette société dans laquelle l'individualisme de la propriété aura pu disparaître*. (*Applaudissements*.) La coopération a ici une portée véritablement socialiste, parce qu'elle a une portée d'éducation. Mais n'alléguez pas que, dans les villes, elle aurait une portée du même genre, ou je vous répéterai que *c'est l'usine, l'exploitation en commun, qui en créant des collectivités ouvrières est la meilleure école de collectivisme*, en leur montrant la société collectiviste non seulement possible, mais nécessaire à la libération humaine.

Des coopératives présentes, ou elles ont été pénétrées par les socialistes, ou elles ont été fondées par eux. Dans celles où ils ont pénétré, ils doivent faire prévaloir l'idée, le parti qu'ils représentent. Dans celles qu'ils ont fondées, ils doivent porter à son maximum la collaboration matérielle donnée à l'idée et au parti. J'espère, en tout cas, qu'il ne se trouvera pas dans ce Congrès un seul camarade pour reprocher aux coopératives du Nord de s'être mises comme elles l'ont fait au service du Socialisme ! Ce serait trop épouvantable que des socialistes fissent écho, contre nos coopératives, avec nos pires ennemis patronaux ! Ce que ne leur pardonnent pas les Motte et autres grands patrons du Nord, ce qu'ils leur jettent à la face, comme une injure, c'est d'être *les vaches à lait des révolutionnaires* ! Et vous reprendriez ce langage ici ! (*Applaudissements.*) Non, vous ne voudrez pas désarmer les nôtres là-bas, de concert et avec les armes des piliers du patronat. Vous laisserez les coopérateurs du Nord continuer à faire leur devoir de socialistes. Si vous saviez comme c'est beau dans les réunions générales, où l'homme, la femme et l'enfant sont là ! ils ne viennent pas seulement pour un trop-perçu à toucher, ils viennent pour connaître l'usage qui aura été fait de la part de ce trop-perçu qu'ils ont abandonné au Parti, à l'avenir collectiviste, à l'affranchissement général de l'humanité ! »

DEUXIÈME PARTIE

HISTORIQUE DE LA COOPÉRATION

« La fondation du moindre groupe ouvrier aura pour l'humanité plus d'importance que la bataille de Sadowa ».

JACOBY.

« *L'Histoire de la Coopération se lie intimement à celle du Socialisme* ».

(Congrès des Associations ouvrières de production, Paris 1900).

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES

La Coopération est née à Lyon et en Angleterre, dans les contrées industrielles, dans la première moitié de ce « Siècle de la Vapeur » que GLADSTONE a nommé aussi le *Siècle des Ouvriers*.

Vers la même époque, naissait le *Socialisme*.

D'ailleurs, « *l'histoire de la Coopération se lie intimement à celle du Socialisme* », — ainsi l'a constaté le Congrès international des Associations ouvrières de Production, tenu à Paris en 1900.

« Le Socialisme de coopération lève du même sillon révolutionnaire que le Socialisme communiste », observe JAURÈS dans l' « *Histoire Socialiste* » (1).

Ce fait a été reconnu et même mis en relief par les ennemis irréductibles du Socialisme et de la Coopération socialiste.

« D'où vient l'idée coopérative? » disait un économiste conservateur sous le Second Empire.

« Si certaines personnes qui la soutiennent se reportaient à son origine, elles reculeraient d'horreur.

« Le premier qui lança le mot réformateur de *Coopération*, ce fut un homme très honnête et très sincère, mais c'était un *communiste* : ROBERT OWEN! » (2).

Que le Socialisme et la Coopération aient eu le même berceau, cela n'étonne point quand on jette un coup d'œil sur le milieu économique, social et intellectuel où l'un et l'autre ont pris naissance.

(1) V. *La Convention*, p. 328.

(2) H. CERNUSCHI, *Illusions des Sociétés coopératives*, 1866, p. 28.

I. — Le Milieu économique : la Révolution industrielle.

La Coopération est l'une des innombrables conséquences de cette formidable *révolution économique* qui, depuis la fin du XVIII^e siècle, a bouleversé le monde plus profondément encore que la révolution du XVI^e siècle (3).

En s'emparant de la vapeur et de la machine, ce « point de départ de la révolution industrielle », comme dit K. MARX, le *Capitalisme*, âgé d'environ trois cents ans à la fin du XVIII^e siècle, commença son essor immense, créa ou plutôt développa la *grande industrie* dans des proportions inconnues du temps des « artisans » et des anciennes « manufactures » ; dans le « *laissez-faire, laissez-passer* », il surexcita la concurrence, ruina le petit atelier de jadis, édifia l'*usine* moderne et l'emplit de salariés durement exploités parce que le *machinisme*, en détrônant le travail à la main, mettait les travailleurs dans la dépendance étroite du capitaliste désormais propriétaire des machines et autres instruments de production.

Dès lors, les conditions sociales furent ébranlées, le sentiment de l'*insécurité* angoissa les producteurs, le *prolétariat* se trouva créé et la misère s'abattit sur lui, tandis que des richesses énormes récompensaient les capitaines d'industrie et les manieurs de capitaux.

Que les victimes de la révolution économique aient cherché à se réfugier dans la Coopération et le Socialisme et que des penseurs leur en aient montré le chemin, quoi de plus naturel, de plus logique et de plus humain ?

(3) Pour une première vue d'ensemble de cette révolution économique et sociale du XVI^e siècle d'où est sorti le Monde moderne, v. PIERRE BRIZON, *Hist. du Travail et des Travailleurs*, à la Librairie du Parti Socialiste.

Les premières coopératives ont vu le jour à Lyon en même temps qu'en Angleterre, vers 1830.

Or, qu'était l'Angleterre vers 1830, sinon le pays le plus industriel de l'Europe? et qu'était Lyon, sinon l'une des villes les plus industrielles de France?

En Angleterre, « bloc de fer et de houille au milieu de l'Océan », pays natal de la grande industrie, la révolution industrielle avait débuté vers le milieu du XVIII^e siècle.

Au début du XIX^e siècle, l'Angleterre, — patrie des machines, où JOHN KAY avait inventé dès 1735 cette *navette volante* qui avait déclenché toute la série des inventions mécaniques pour le tissage et la filature — on filait et on tissait à la machine en d'innombrables fabriques.

Au moment où éclata la Révolution française, la machine à vapeur, la « pompe à feu », avait pénétré dans les mines de l'Angleterre, dans ses forges, dans ses métallurgies, dans ses moulins, dans les ateliers des ses industries textiles.

Au cours des deux générations de 1760 à 1820, l'Angleterre avait doublé sa population, triplé son commerce, multiplié ses usines et ses fabriques et considérablement accru sa production industrielle. Ses campagnes avaient à moitié vidé leur population dans l'industrie et dans les villes. Son prolétariat était formé.

Le pays de WATT entrait déjà dans la fournaise (4).

Déjà les effets de la révolution économique y étaient sensibles.

Laissons ici la parole à un écrivain d'Angleterre même, à Mrs POTTER-WEBB, auteur d'une étude classique sur la *Coopération en Grande-Bretagne*:

Nous sommes dans les années 1830.

« L'exploitation capitaliste, aidée par la puissance des

(4) V. PAUL MANTOUX, *La Révolut. industrielle au XVIII^e siècle en Anglet.*, I vol. 1906; et GEORGES BRY, *Hist. industrielle de l'Anglet.*, I vol. 1900.

machines, introduisait de nouvelles méthodes de production et créait une classe nouvelle de producteurs.

« Le manufacturier-type de l'ancienne Angleterre travaillait de ses propres mains et employait, comme travail subordonné, sa famille et quelquefois un nombre restreint de compagnons et d'apprentis. A cette époque, l'apprenti devenait à son tour compagnon et le compagnon maître. Il n'existait pas de division permanente et à vie entre employeurs et employés. Tout le procès de la production s'exécutait sous le toit du manufacturier, qui possédait à la fois les instruments de sa production et les produits de son travail. . . . »

« ...Avec l'introduction des machines et la substitution de la puissance mécanique à celle de l'homme comme force motrice, la dépendance du travailleur vis-à-vis du capitaliste devint complète.

« L'instrument fondamental de la production ne fut plus désormais le travailleur adulte : ce fut la machine automatique dont une « paire de mains » humaines ne fut plus qu'un accessoire nécessaire. Le manufacturier cessa d'être un travailleur manuel pour devenir le propriétaire ou le directeur de l'usine, tandis que les travailleurs, comme s'ils eussent été, aux yeux du public, privés de corps et d'âme, n'étaient plus que les « mains » manœuvrant des machines qu'elles ne pouvaient plus contrôler. . . . »



Lyon, patrie de la soie et des *canuts* (5), était depuis fort longtemps un grand carrefour de commerce et un grand centre de production.

En 1789, on y avait compté près de 60.000 ouvriers, ouvrières et apprentis en soieries. Depuis trois siècles, la ville vivait de la soie. Depuis trois siècles elle vivait aussi de

(5) Tisseurs de soie (du mot *canette*, petite bobine autour de laquelle on enroule le fil et qu'on place dans la navette).

l'imprimerie. Elle faisait en outre de la draperie, de la broderie, de la passementerie, de la bonneterie, des indiennes, de la teinturerie, de la chapellerie, de la cordonnerie, de la quincaillerie, des papiers peints (6).

En 1830, le *métier Jacquard* tissait mécaniquement les « façonnés » depuis un quart de siècle.

La France, nation de paysans et d'artistes, était moins industrialisée que l'Angleterre.

Néanmoins la machine commençait à y remplacer l'homme. Les métiers mécaniques y révolutionnaient le tissage et la filature comme en Angleterre. Les premières *machines-outils*, ouvriers d'acier, pénétraient dans les ateliers pour le travail du fer et du bois.

SEGUIN venait d'inventer la chaudière tubulaire, c'est-à-dire d'inventer la véritable machine « à vapeur ». A la fin de 1830, on recensait dans l'industrie française 625 machines à vapeur et 65,000 chevaux de force.

Les contemporains, qui pourtant ne se rendent pas toujours bien compte de la portée des événements, étaient émerveillés par la transformation industrielle. M. DE VILLÈLE lui-même annonçait une « révolution dans le monde commercial ».

Voilà — en raccourci — dans quel milieu économique la Coopération naquit.

On en a conclu que « la croyance à un *système coopératif d'industrie* germa dans l'esprit libre de ROBERT OWEN, et sans doute dans l'esprit d'autres Anglais, lorsqu'ils observèrent *les effets* de la stupéfiante *révolution industrielle et commerciale* (7).

Quels effets ?

C'est ce que va nous révéler le milieu social.

(6) Voir un tableau de la vie économique et sociale à Lyon à la fin du XVIII^e siècle dans l'*Histoire Socialiste* de Jaurès, t. I, pp. 77-95.

(7) BEATRICE POTTER-WEBB, *La Coopérat. en Grande-Bretagne*, traduct. RAOUL BRIQUET, 1905, p. 9.

II. — Le Milieu social : le Prolétariat et la Misère.

Le milieu social où la Coopération apparut n'est pas autre chose que celui que MARX et ENGELS ont si nettement décrit dans leur célèbre *Manifeste communiste* de 1847 (8).

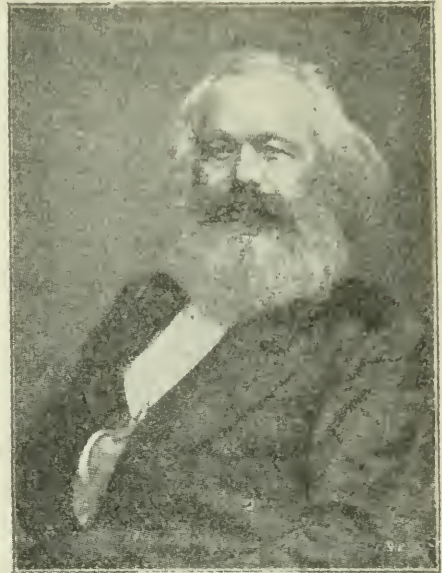
Ce milieu social est un produit du milieu économique.

« L'existence même de la bourgeoisie, dit le Manifeste, implique une transformation incessante des instruments de production, donc des conditions de la production, donc de tout l'ensemble des conditions sociales...

« Ce qui caractérise l'ère bourgeoise, c'est le bouleversement incessant de la production, c'est l'ébranlement sans répit de toutes les conditions sociales, c'est l'insécurité et l'agitation perpétuelles...

« La bourgeoisie met fin de plus en plus à l'émiettement des moyens de production, de la propriété, de la population. Elle a aggloméré la population, centralisé les moyens de production, concentré la propriété en un petit nombre de mains...

« Les ouvriers modernes (9), les *prolétaires*, c'est elle qui les aura engendrés.



KARL MARX

(8) Voir aussi le Livre premier du *Capital* où MARX étudie le « Développement de la Production capitaliste ».

(9) « Le machinisme, à quelques exceptions près, ne fonctionne qu'au moyen d'un travail socialisé ou commun. Le caractère coopératif du travail y devient une nécessité technique... » K. MARX, *Capital*, L. I.

« A mesure que grandit la bourgeoisie, c'est-à-dire le capital, à mesure aussi grandit le prolétariat....

« Ces ouvriers en sont réduits à se vendre eux-mêmes en détail. Ils sont une marchandise, un article de commerce comme un autre et ils subissent le contre-coup de toutes les alternatives de la concurrence, de toutes les oscillations du marché.

« Le développement du machinisme et la division du travail ont enlevé toute indépendance au travail des prolétaires... Le travailleur est devenu un simple appendice de la machine...



FR. ENGELS
D'après *Le Socialisme*.

« Par l'industrie moderne, le petit atelier du maître-artisan patriarcal est devenu la grande usine du capitaliste industriel. Des multitudes d'ouvrières, encaquées dans l'usine, y sont organisées militairement...

« A leur tour les classes moyennes d'autrefois tombent dans le prolétariat. Leur petit capital ne suffit plus à la marche de la grande industrie ; il succombe dans la concurrence avec les grands capitalistes...

« Mais le développement de l'industrie ne fait pas qu'augmenter en nombre le prolétariat. Il l'agglomère en masses plus dense, et sa force en est grandie avec le sentiment qu'il en a.... De plus en plus alors les collisions entre l'ouvrier individuel et le bourgeois individuel prennent le caractère de collisions entre deux classes.

« Les ouvriers commencent à former des coalitions contre les bourgeois. L'objet de leur union est la défense de leur salaire. Ils vont jusqu'à fonder des *associations* durables dans le but d'accumuler des munitions pour des soulèvements éventuels..... »

Ainsi, sous l'influence de la révolution industrielle, qui facilitait la concentration économique, deux classes s'opposaient nettement, entraient en lutte l'une contre l'autre.

Ce fait international, un préfet de la monarchie, VILLENEUVE-BARGEMONT, l'avait depuis longtemps constaté en France et rapporté en termes saisissants :

« Une *féodalité nouvelle* se formait, bien plus oppressive, bien plus dure que la féodalité du moyen âge, écrivait ce contemporain. Cette féodalité était l'aristocratie de l'argent et de l'industrie. Elle ralliait autour d'elle des populations nombreuses séduites par l'espoir d'un avenir meilleur. Elle sut les discipliner au travail, à la dépendance et enfin à la servitude. Des fortunes colossales s'élevèrent comme par enchantement. La population ouvrière, vouée à la misère, à la sujétion et à la dégradation morale, vit dépendre son existence du bon plaisir et de l'intérêt de ces nouveaux banerets » (10).

La révolution économique avait donc, alors comme aujourd'hui, ses bénéficiaires et ses victimes.

Victimes, les classes ouvrières l'étaient de la concurrence et du machinisme.

La *concurrence* — qui est « un système d'extermination pour le peuple », selon le mot de LOUIS BLANC — avait été complètement déchaînée en France par l'*individualisme* à outrance de la Révolution abolisseuse des *corporations* de métiers (1791).

Le machinisme, lui, jouait un double jeu social. D'un côté, il jetait des ouvriers sur le pavé, sans travail et sans pain, en proie à la frayeur du lendemain. De l'autre, il appelait, il prenait la femme et l'enfant, ce qui n'avait guère été possible au temps du travail à la main.

« Lorsque le Capital s'empara de la machine — écrit

(10) VILLENEUVE-BARGEMONT, *Economie polit. chrét.*, 3 vol., 1834.

MARX dans une forte page — son cri fut : Du travail de femmes ! du travail d'enfants ! Ce moyen puissant de diminuer les labeurs de l'homme se changea aussitôt en moyen d'augmenter le nombre des salariés ; il courba tous les membres de la famille, sans distinction d'âge ni de sexe, sous le bâton du Capital. » (11).

Les capitalistes industrialisaient sans pitié la femme et l'enfant, l'une toute faible, l'autre tout jeune, pour rogner sur les salaires en les payant peu et en créant, avec les hommes réduits au chômage, « l'armée de réserve » du travail au service du capital. Nécessité de la concurrence !

La famille ouvrière se trouva ainsi dispersée, désorganisée, sans que la misère y fût moins grande.

Au contraire ! « La machine, en augmentant la matière humaine exploitable, élève en même temps le degré d'exploitation ». (Marx) (11).

Aussi la misère faisait-elle rage.

Elle faisait rage en Angleterre, au point que le réformateur anglais COBBET constatait, vers 1820, que son pays possédait « la population la plus misérable qui ait jamais foulé le sol » et qu'il était « le théâtre des plus grandes souffrances humaines, physiques et morales qu'il y ait jamais eu sur la terre ».

Elle faisait rage en France, au point d'attirer l'attention des hautes classes jadis ignorantes et indifférentes et d'emplir de sa description de nombreux ouvrages aux titres significatifs comme la *Misère des Classes laborieuses* par BURET, la *Misère des Ouvriers* par le baron DE MOROGUES, le *Tableau de l'état physique et moral des Ouvriers* par VILLERMÉ, etc.

Le baron DE MOROGUES dit qu'en janvier 1832, la journée

(11) KARL MARX. *Le Capital*, Livre I, chap. XV : *Machinisme et grande industrie*.

de travail a été fixée à 1 fr. 30 pour certaines villes et à 1 franc pour les autres.

BURET constate qu'au début de la Monarchie de juillet, *plus d'un million d'hommes souffrent de la faim!*

Misère à Paris où des femmes gagnent en moyenne 57 centimes par jour, où des ouvriers, en 1831, s'ameutent au Palais-Royal et réclament « *du travail ou du pain* ».

Misère dans les grandes villes, à Nantes au sujet de laquelle un historiographe local, le D^r GUÉPIN, écrit au début du règne de Louis-Philippe :

« Au moins d'avoir étouffé tout sentiment de justice, il n'est personne qui n'ait dû être affligé en voyant l'énorme disproportion qui existe, chez les ouvriers pauvres, entre les joies et les peines.

« Vivre, pour eux, c'est uniquement ne pas mourir. »

Et l'écrivain de décrire ensuite les habitations ouvrières nantaises : des « cloaques ouverts sur la rue », où l'air est « froid et humide comme dans une cave », où « les pieds glissent sur le sol malpropre, où tout est sale est misérable. »

« C'est là, dit-il, souvent sans feu l'hiver, à la clarté d'une chandelle de résine le soir, que des hommes travaillent quatorze heures par jour pour un salaire de quinze à vingt sous. »

Misère à Lyon, où sévissent les chômages fréquents, où de malheureux canuts ne gagnaient que 25 sous par jour, voire même 18 sous pour 18 heures de travail, où la grande insurrection de 1831, qui mit la ville pendant dix jours aux mains des ouvriers, ne fut pas autre chose que l'insurrection de la misère avec le drapeau noir de la misère sur lequel les insurgés avaient écrit à la fois leur espérance et leur désespoir :

« *Vivre en travaillant ou mourir en combattant.* »

Une pareille misère à côté des richesses croissantes. l'opposition nette des deux classes mettaient la société, comme disait LOUIS BLANC, « en gestation de guerre civile » : en

France, les émeutes lyonnaises, la Révolution de 1848, les « Journées de juin » ; en Angleterre, le *Chartisme* (13) « question de couteau et de fourchettes, de pain et de fromage ».

Avant Louis Blanc, vers 1820, FOURIER n'avait-il pas constaté que le peuple était « partout en état de *soulèvement intentionnel* » ?

Se révolter ou se grouper, prendre le fusil ou créer des associations économiques (les autres étant interdites), telle était l'alternative que le milieu économique et social offrait alors aux travailleurs pauvres.

Le travailleur était et il est encore muré dans sa pauvreté ou dans sa misère par la loi capitaliste. Tout est pris !

« Il trouve tout autour de lui le sol occupé, disait LOUIS BLANC dans son *Organisation du Travail*, en 1839.

« Peut-il semer la terre pour son propre compte ? Non, parce que le droit de premier occupant est devenu droit de propriété.

« Peut-il cueillir les fruits que la main de Dieu a fait mûrir sur le passage des hommes ? Non, parce que, de même que le sol, les fruits ont été *appropriés*.

« Peut-il se livrer à la chasse ou à la pêche ? Non, parce que cela constitue un droit que le gouvernement afferme.

« Peut-il puiser de l'eau à une fontaine enclavée dans un champ ? Non, parce que le propriétaire du champ est, en vertu du droit d'accession, propriétaire de la fontaine.

« Peut-il, mourant de faim et de soif, tendre la main à la pitié de ses semblables ? Non, parce qu'il y a des lois contre la mendicité.

« Peut-il, épuisé de fatigue et manquant d'asile, s'endormir sur le pavé des rues ? Non, parce qu'il y a des lois contre le vagabondage. . . .

(13) CH. RAPPOPORT, *La Révolution Sociale*, un vol. de l'*Encyclopédie Socialiste*, pp. 187-193.

« Que fera donc ce malheureux ?

« Il vous dira : « J'ai des bras, j'ai une intelligence, j'ai de la force, j'ai de la jeunesse. Prenez tout cela, et en échange donnez-moi un peu de pain. »

« C'est ce que font et disent aujourd'hui les prolétaires.

« Mais ici même vous pouvez répondre au pauvre : Je n'ai pas de travail à vous donner.

« Que voulez-vous qu'il fasse alors ?

— Il a fait des émeutes et des révolutions : cela nous venons de le voir.

Il a fait le Socialisme : cela nous le savons.

Il a fait aussi la *Coopération* : cela on l'a déjà deviné, mais il faut établir avec précision — car dans l'histoire d'une institution sociale, le plus important des problèmes est celui des origines.

La Coopération sortie de l'immense misère qui accabla les classes ouvrières au début du XIX^e siècle, sous l'influence de la révolution économique, du machinisme et de l'essor capitaliste : c'est à pareille conclusion qu'aboutit le clairvoyant et sympathique historien du prolétariat lyonnais, JUSTIN GODART.

« Pour ces travailleurs, écrit-il, le problème du pain quotidien se posa avec une douloureuse insistance, et il suscita des efforts violents ou ingénieux vers sa solution.

« La *Coopération* fut parmi les seconds ; elle vint après les essais infructueux de la force.

« C'est la misère qui réunit les Équitables Pionniers de Rochdale, c'est elle qui groupa les Lyonnais pour la résistance à l'injustice, dont elle est la fille, pour la conquête du mieux-être, pour l'émancipation à l'égard du marchand et du fabricant. » (14).

(14) JUSTIN GODART, *Travailleurs et Métiers lyonnais*, 1 vol., Lyon 1909, p. 6.

III. — Le Milieu intellectuel : les Précurseurs.

Avant d'entrer dans la pratique, la Coopération était faite dans les idées. Le spectacle du monde économique et de la misère sociale l'avait imposée, en même temps que le Socialisme, au cerveau des penseurs. La révolution industrielle provoquait une révolution intellectuelle.

Quand les premières coopératives apparurent, FOURIER avait déjà formulé la théorie de l'*Association* (vers 1820) (15).

« *Le bonheur du peuple ne peut se rencontrer que dans l'association.* »

A. — L'Ange.

Êt encore Fourier avait eu un précurseur : L'ANGE. Le nom de Fourier est très connu, celui de L'ANGE ne l'est pas. Il serait même presque ignoré si Jaurès ne l'avait tiré de l'oubli en lui faisant une large place dans l'« *Histoire Socialiste* » (16).

L'ANGE vivait à Lyon au moment de la Révolution. Il y exerçait le métier de peintre en bâtiment. Il y a exercé aussi les fonctions d'« officier municipal » et celles de « juge de paix » que la Révolution venait de créer. C'est là qu'il s'est attaqué à ceux qu'il nommait « les fainéants qui se disent propriétaires ». C'est là qu'il publia ses brochures et notamment celle qui contient son vaste plan d'associations : *Cause de la cherté des denrées et moyens d'y remédier* (1792).

Qu'on se souvienne : c'était l'époque où la Convention songeait à décréter le *maximum*, car les prix des denrées, sous

(15) Son *Traité de l'Association domestique agricole*, qui la contient, parut exactement en 1822. Il est plus connu sous le nom qu'on lui donna pour la 2^e édition : *Théorie de l'Unité universelle*.

(16) V. *La Convention*, pp. 328-348.

l'influence de l'insécurité, des mauvaises récoltes et de la dépréciation des assignats, atteignaient des hauteurs vertigineuses.

Au lieu du « maximum » obligatoire, L'Ange propose « un vaste système d'abonnement par lequel l'ensemble des consommateurs achètera à des conditions constantes l'ensemble de la récolte à l'ensemble des propriétaires et marchands ».

Abonnement non imposé, association libre, mais dont les bienfaits ne devaient pas tarder à exercer une telle force d'attraction que tout le monde s'y précipiterait et que « du jour au lendemain on verrait la France devenir un *paradis terrestre* » !

B. Fourier.

L'Ange n'avait fait qu'esquisser la théorie de l'Association. FOURIER (17) vint et s'en empara, dit Michelet, « avec la vigueur du génie ».

Peut-être Fourier a-t-il connu les écrits de L'Ange, car ce franc-comtois a vécu à Lyon — où il collabora à diverses publications — dans les années 1800-1810.

Est-ce le spectacle de son activité industrielle et commerciale, de la richesse de ses fabricants, de la misère de ses canuts ? Ou bien son mysticisme ? Ou parce que « Lyon a donné à ses habitants un caractère hardi dans la pensée, circonspect dans l'action, les a rendus accueillants à toutes les nouveautés » ? (18). Toujours est-il que c'est Lyon qui a fait Fourier :

« Nulle part plus que dans cette ville, dit Michelet, il n'y eut de rêveurs utopistes. Nulle part le cœur blessé, brisé, ne chercha plus inquiètement des solutions nouvelles au problème des destinées humaines. Là parurent les premiers

(17) Sur FOURIER, v. RAPPOPORT, *Un peu d'Histoire*, 1^{er} vol. de l'*Encyclopédie Socialiste*, pp. 163-188.

(18) GODART, *Travailleurs et Métiers lyonnais*, p. 4.

socialistes, Ange et son successeur Fourier. Le premier esquissait le phalanstère et toute cette doctrine d'association dont celui-ci s'empara avec la vigueur du génie. »

Il sera donc tout naturel de voir paraître dans la ville de Lyon les premières coopératives de France.

C'est à Lyon que FOURIER publia, en 1808, son ouvrage capital, la *Théorie des Quatre Mouvements* où il dénonce les vices de la « civilisation » et notamment les pratiques du commerce.

Fourier connaissait bien le commerce : ses parents étaient des notables commerçants de Besançon et lui-même, resté sans fortune, passait dans le commerce, tour à tour comme courtier, voyageur ou commis de magasin — « sergent de boutique », ainsi qu'il disait en vieux langage.

A Marseille, où il était avant de venir à Lyon, ses patrons, qui spéculaient à la hausse sur les denrées, l'avaient obligé à jeter à la mer, au cours d'une précédente famine, 20.000 quintaux de riz qu'ils avaient laissé gâter plutôt que de les vendre !

Ce gaspillage barbare, en révoltant Fourier, paraît bien être le ressort qui le poussa contre la « civilisation », c'est-à-dire contre le régime industriel et commercial, contre la concurrence, contre un système pétri de « contradictions économiques », comme dira plus tard PROUDHON, et qui faisait la pauvreté au milieu de l'abondance.

Un autre fait, avant celui-ci, avait frappé l'esprit de Fourier. Un jour qu'il prenait son repas dans un restaurant de Paris, on lui compta dix sous une pomme servie comme dessert. Dix sous la pièce ! Or Fourier revenait justement du pays des pommes, de la Normandie, où on les payait deux sous la douzaine, soixante fois moins cher !

Où était passée la différence ? Dans la poche des « intermédiaires » — des « agents parasites », dit Fourier.

« Le mécanisme du commerce est organisé à rebours du sens commun, écrit-il dans ses *Quatre Mouvements* ». Il

subordonne le corps social à une classe d'agents parasites et improductifs qui sont les négociants... » (19).

Il les trouve trop nombreux « aujourd'hui où les rues sont pavées de marchands et banquiers » :

« La superfluité d'agents est partout effrayante et s'élève communément au quadruple du nécessaire dans tous les emplois commerciaux... Il y a dans la seule France un million d'habitants enlevés à la culture et aux fabriques par l'affluence d'agents que crée la libre concurrence. » (20).

Dans son *Traité de l'Association*, il spécifie que « le commerce est l'ennemi naturel des fabriques » et le commerçant « un corsaire vivant aux dépens du producteur ».

Et il prévoit la concentration commerciale et annonce la formation d'une « féodalité mercantile » faisant la loi aux consommateurs et aux gouvernements. Alors il se demande :

« Quel dénouement présage cette monstrueuse irruption du pouvoir mercantile dont les empiètements vont croissant? » (21).

Ce « pouvoir mercantile » n'est autre que le pouvoir du capitalisme qui n'a cessé, depuis Fourier jusqu'à nous, de s'étendre dans tous les pays et sur tous les gouvernements. Le « sergent de boutique » avait vu clair.

Pour mettre fin au commerce en concurrence qu'il considérait comme le « libre exercice de la fourberie individuelle », à la cherté, aux fraudes et falsifications — « aujourd'hui l'altération, la fourberie dominant partout » ; pour mettre fin en même temps à l'accaparement, « le plus odieux des crimes commerciaux », FOURIER propose une organisation nationale de *comptoirs commerciaux* qui ressemble fort à celle de L'ANGE.

Quels en devaient être les avantages?

(19) FOURIER, *Œuvres choisies* par CH. GIDE, petit livre très suffisant pour entrer en connaissance directe avec le *Fouriérisme*.

(20) *Idem*.

(21) *Idem*.

« Procurer à chaque individu toutes les denrées indigènes ou exotiques au plus bas prix possible en l'affranchissant des bénéfices intermédiaires que font les marchands et agioteurs. » (22).



Qu'est cela, sinon la formule économique des coopératives de consommation ?

Et le *phalanstère*, dont le « comptoir communal » n'était qu'une fonction, le phalanstère où l'harmonie devait remplacer la concurrence entre les 400 familles, 1,600 à 2,000

(22) FOURIER, *Œuvres choisies*, édit. Gide, p. 121.

personnes groupées, où la répartition des richesses produites devait se faire entre le *Travail*, le *Capital* et le *Talent*, le phalanstère par qui devaient disparaître le chômage, les crises et le salariat, et dont le fouriériste J.-B. GODIN a appliqué en partie la théorie au célèbre *Familistère* de Guise, n'était-ce pas une sorte de coopérative de production ?

Le travail y devait être organisé selon les goûts de chacun (théorie du *travail attrayant*) et en association, les « associés » remplaçant les salariés ». Et la co-propriété des nouveaux associés devait être le puissant stimulant au travail et à la production abondante car, disait FOURIER :

« L'esprit de propriété est le plus fort levier qu'on connaisse pour électriser les civilisés. »

Il faut bien que Fourier ait été l'un des initiateurs de la Coopération, puisque ce sont des coopérateurs qui ont pris l'initiative de lui élever la statue qui se dresse à Paris, place Clichy, depuis une quinzaine d'années.

On les persécute, on les tue,
Quitte, après un lent examen,
À leur dresser une statue,
Pour la gloire du genre humain (23).

C. — BUCHEZ.

Peu après Fourier, BUCHEZ (24) a été en France le vrai théoricien de l'*association ouvrière de production*.

Buchez était médecin, saint-simonien et chrétien. « Tout en occupant une modeste position dans l'octroi, il fit ses études de médecine. Son tempérament d'apôtre socialiste-révolutionnaire le porta à embrigader ses condisciples dans des sociétés secrètes qui conspiraient contre les Bourbons. En 1821, il fonda, avec Flotard, la *Charbonnerie française*, qui eut pour mot d'ordre le renversement des Bourbons et la convocation

(23) Chansons de BÉRANGER, *Les Fous*.

(24) Sur BUCHEZ, v. le 1^{er} vol. de l'*Encyclop. Social.*, par CH. RAP-POPOT.

d'une Assemblée nationale constituante; il fut arrêté, mais acquitté. Les quatre sergents de la Rochelle, le général Berton et le colonel Caron, compromis dans la même conspiration, furent, au contraire, condamnés et exécutés. » (Voir *Enc. Soc.* « *Un peu d'Histoire* », page 265.)

Comme SAINT-SIMON (25), le célèbre contemporain de Fourier, Buchez voulut faire cesser ce que les Saint-Simoniens appelaient et ce qu'on a appelé depuis lors: « l'exploitation de l'homme par l'homme ».

Dans ce but et aussi pour faire connaître « les institutions politiques et économiques propres à amener la réalisation sociale des principes de la morale chrétienne », BUCHEZ fonda en 1831, à Paris, le journal *l'Européen*.

Et c'est dans ce journal que Buchez, le premier en France, formula avec clarté et avec précision la théorie de *l'Association coopérative de production*.

« Un nombre déterminé d'ouvriers, tous de la même profession, écrivait-il en 1831, se réuniraient en société particulière...

« Les associés se constitueraient entrepreneurs; ils choisiraient parmi eux un ou deux représentants qui auraient la signature sociale;

« Chacun d'eux continuerait à être soldé suivant les usages adoptés dans la profession, c'est-à-dire par journée ou à la tâche et suivant l'habileté individuelle;

« Une somme équivalente à celle que les entrepreneurs intermédiaires prélèvent sur chaque journée serait réservée; à la fin de l'année, cette somme, formant le bénéfice net, serait partagée en deux parties, savoir: 20 o/o seraient pris pour former et *accroître le capital social*; le reste serait employé en *secours* et distribué entre les associés *au prorata de leur travail*.

« Le capital social s'accroissant ainsi, chaque année du

(25) SUR SAINT-SIMON, v. également le 1^{er} vol. de la présente *Encyclop.*

cinquième du bénéfice, serait *inaliénable*. Il appartiendrait à l'association, qui serait déclarée *indissoluble*, non point parce que les individus ne pourraient point s'en détacher, mais parce que cette société serait rendue perpétuelle par *l'admission continuelle de nouveaux membres*.

« Ainsi ce capital n'appartiendrait à personne et ne serait point sujet aux lois de l'héritage.

« La fondation et l'accroissement du capital social, inaliénable, indissoluble, est le fait important dans l'association : c'est le fait par lequel *ce genre de société crée le meilleur avenir pour les classes ouvrières*. »

Et Buchez ajoute, prévoyant admirablement l'avenir, c'est-à-dire la déchéance de la plupart des associations ouvrières de production :

« S'il en était autrement, l'association deviendrait semblable à toute autre compagnie de commerce. Elle serait utile aux seuls fondateurs, nuisible à tous ceux qui n'en auraient pas fait partie d'abord, car elle finirait par être entre les mains des premiers *un moyen d'exploitation* ».

Pour éviter cette exploitation, Buchez stipulait que « l'association ne pourrait faire travailler pour son compte des ouvriers étrangers pendant plus d'une année. Au bout de ce temps elle serait contrainte d'admettre dans son sein le nombre de travailleurs nouveaux rendus nécessaires par l'accroissement de ses opérations ».

Tout était prévu dans ce vaste plan. L'idée originale et maîtresse — le capital indivisible et inaliénable — y était bien mise en valeur. Elle constituait le pivot du système :

« *Pas de capital inaliénable, pas d'affranchissement des classes laborieuses* », affirmait vigoureusement un des col-laborateurs de Buchez.

Vérité profonde, vérité incontestable. Ce qui fait la servitude des salariés — ces « esclaves modernes », comme les appelait Lamennais, c'est qu'ils sont sans propriété, c'est qu'ils

ne possèdent que leurs bras ou leur cerveau, c'est-à-dire de simples « marchandises » qu'achètent les capitalistes. Et les travailleurs ne sont dénués de propriété et d'indépendance que parce que le capital est appropriable et *approprié* par une minorité de privilégiés, les capitalistes, au lieu d'être inaliénable et de constituer la « propriété sociale », le fonds collectif des moyens de production.

Ce fonds collectif, cette propriété sociale, ce capital, Buchez rêvait d'en doter les nouvelles générations de travailleurs. Pour cela, il voulait constituer à leur profit une sorte de mainmorte ouvrière analogue à l'ancienne mainmorte des congrégations.

Malheureusement il en réclamait les fonds au dévouement des pauvres, tandis qu'il faut les demander aux richesses perpétuelles des accapareurs des moyens de production.

D'autre part, le système 'e Buchez ne pouvait s'appliquer qu'à la petite industrie, et, effectivement, il n'a été créé et il n'existe aujourd'hui des associations ouvrières de production que dans les petites industries, les métiers spéciaux.

Mais il ne s'agit pas de montrer ici un Buchez versant à demi dans l'utopie, il s'agit de montrer un Buchez indiquant d'un doigt net à la classe ouvrière en route vers la propriété et la liberté, le chemin de la coopération de production.

Ainsi, dans l'esprit de Buchez, la coopération était un moyen de révolution sociale.

En cela il était fidèle à la doctrine des Saint-Simoniens, qui disaient :

« Nous demandons que les instruments de travail, la terre et les capitaux qui forment aujourd'hui le fonds morcelé des propriétés particulières, soient exploités par *associations* et hiérarchiquement — de manière à ce que la tâche de chacun soit l'expression de sa capacité, et sa richesse la mesure de ses œuvres » (26).

(26) V. PAUL LOUIS, *Hist. du Socialisme français*, 1901, pp. 70-71.

L'idée de Buchez eut du succès dès le début de la Monarchie de Juillet. On ne tarda pas à essayer de la mettre en pratique.

Du reste, pendant près de cinquante ans, les coopératives de production occuperont à peu près seules la scène historique; après quoi, leur faillite étant évidente, elles céderont la place aux coopératives de consommation.

En 1833, c'est-à-dire moins de deux ans après l'apparition de l'*Européen*, une société politique, celle des *Droits de l'Homme et du Citoyen*, publiait un manifeste dans lequel elle réclamait : le suffrage universel et « l'émancipation de la classe ouvrière par une meilleure division du travail, une répartition plus équitable des produits et l'*association* ».

Le gouvernement traîna les signataires en Cour d'assises. Ce fut l'occasion pour le « républicain » VIGNERTE, l'un des accusés, de manifester en faveur du programme de Buchez et de montrer qu'alors les partisans des coopératives ne séparaient point l'idée de la coopération de l'idée de la révolution sociale :

« A bas tous les privilèges! criait-il à la Cour d'assises. A bas le monopole des richesses! A bas l'exploitation de l'homme par l'homme!... »

« Le jour où la France sera libre et la Nation souveraine, il sera de l'essence des devoirs de la République de fournir aux prolétaires les moyens de se former en *associations coopératives* et d'exploiter eux-mêmes leur industrie (dans tous les corps d'état) » (27).

D. — Robert Owen.

Passons en Angleterre : C'est là qu'a vécu, de 1771 à 1858, celui qu'on a appelé le « père de la coopération » : ROBERT OWEN.

(27) E. LEVASSEUR, *Hist. des Classes ouvrières et de l'Ind. en France de 1789 à 1870*, 2^e édit. t. II, pp. 11-12.

En réalité, Robert Owen n'est pas le père de la coopération ; mais ses disciples, les Owenistes, ont pris une grande part à la fondation des premières coopératives anglaises.



ROBERT OWEN
D'après *Le Socialisme*.

On sait que la vie de Robert Owen (28) a été un « délicieux roman ». A neuf ans, il quitte l'école, passionné de lectures. A dix ans, il quitte sa famille avec 40 shillings dans sa poche. De dix à dix-huit ans, il fait son apprentissage commercial. A dix-neuf ans, il dirige une grande filature de coton avec 500 ouvriers. A vingt-neuf ans, dans l'année 1800, il est à la tête des filatures de *New-Lanark*, qu'il vient d'acheter avec des associés. Il a un nom : il passe pour le premier filateur du monde pour les cotons fins. Pendant trente ans encore, il va rester l'un des plus grands capitaines de l'industrie cotonnière.

Il a bon cœur, il a des idées. Il a vu les machines, il a vu les ouvriers, il a vu la misère, il a vécu, il vit la révolution industrielle. A *New-Lanark* il pratique à l'égard de ses ouvriers la politique des hauts salaires, des journées de travail raccourcies, de la nourriture améliorée, du logement salubre, de l'éducation assurée. Il dépense des sommes considérables à l'entretien des « machines vivantes » ; il soigne l'outillage humain comme tout bon industriel soigne son outillage mécanique. Et malgré cela, à cause de cela, il gagne beaucoup d'argent.

Le voilà célèbre. De très loin, de grands personnages viennent visiter les « merveilles » de *New-Lanark*, les fabriques,

(28) V. le 1^{er} vol. de cette Encyclopédie, *Un peu d'Histoire*, par CH. RAPPOPORT.

les ouvriers, les maisons, les écoles surtout. Car Robert Owen donne tous ses soins à l'éducation où il applique une théorie qui lui est chère : à savoir que « le caractère de l'homme est un produit dont il n'est que la matière première », et que ce sont les circonstances extérieures et le milieu qui forment le caractère.

Owen écrit alors ses *Essais sur la formation du caractère*, dont le succès fut énorme et lui valut une réputation presque universelle. Selon sa théorie, Owen y déclare que le caractère des classes pauvres est le produit des circonstances qui les condamnent à la misère. Les classes riches en sont responsables, car, par une éducation fondée sur la Nature et sur la Raison, ces deux panacées du XVIII^e siècle, les privilégiés pourraient former des hommes « socialement utiles et individuellement heureux ». Que les classes privilégiées comprennent et agissent, et la société sera transformée « sans révolution, sans guerre, sans que le sang ne soit versé ». La réforme sociale venant d'en haut : c'est l'utopie. Robert Owen, dit son biographe français (29), est « le type de l'homme d'action au service de l'utopie ».

Dans un autre « essai », Owen montre à l'État la voie des lois ouvrières : protection des enfants, diminution de la journée de travail, mesures contre l'alcoolisme, système national d'éducation, système national d'assistance aux pauvres par le travail, etc. Il envoie ces « Vues nouvelles » aux principaux gouvernements d'Europe et d'Amérique. Il exerce une grande influence comme initiateur de la législation sociale.

Puis Owen passe de l'assistance par le travail au *communisme* agraire, autoritaire et communal. Il dresse un plan du « *Village d'harmonie et de coopération mutuelle* »

(29) ED. DOLLÉANS, *Robert Owen*, 1 vol., Paris, 1905.

où seront occupés les sans-travail victimes de la révolution économique due à « l'emploi général des machines dans les manufactures ». Là Owen rejoint Fourier, et c'est au même titre que Fourier qu'il est un des précurseurs de la coopération. Le travail étant la source de toutes les richesses, il sera la mesure naturelle de la valeur des produits dans le village d'harmonie et de la coopération.

« Il ne se formera pas, dit Owen, une seule de ces associations sans qu'elle n'inspire à la société le désir d'en former d'autres. Elles se multiplieront rapidement... Le caractère, la conduite des individus formés d'après le nouveau système seront bientôt la preuve vivante de la supériorité de cet état de choses nouveau sur l'état de choses ancien, et l'ancienne société ne tardera pas à disparaître ».

Encore l'utopie ! Attendu qu'il n'est pas possible de faire vivre assez longtemps dans le milieu capitaliste des communautés assez nombreuses pour les donner en exemple au reste du monde et l'entraîner. Owen l'avait bien vu pourtant lorsque, dans les années 1825-1828, il avait englouti un million dans un essai, qui avait échoué, de Colonie Harmonieuse et Coopérative à *New-Harmony*, aux États-Unis.

Tout l'*owenisme* est résumé dans l'*Universelle Révolution*, ouvrage qu'Owen écrivit à la suite d'un séjour qu'il fit à Paris, en 1848, et en réponse à Thiers, qui avait défié les socialistes de fournir un plan pratique de leur système social.

La « Révolution universelle » devait réaliser, en quatre étapes, ce qu'Owen appelait le *Social System* :

1° *Réformes* réalisées par les gouvernements (30).

2° *Nationalisation du sol* par le rachat de la terre à son prix courant ;

(30) « On doit conserver les gouvernements comme on conserve les vieilles routes quand on construit les chemins de fer qui doivent les remplacer ! » (Owen).

3° Organisation, sur le sol racheté, des Communes d'Harmonie et de Coopération ;

4° Diffusion du communisme à travers le monde, fédérations de communes et disparition des gouvernements

On comprend que, soit pour l'une, soit pour l'autre de ces étapes sociales, Owen ait pu faire des adeptes. Et c'est parce que les adeptes ont participé ensuite au mouvement coopératif en Angleterre, et notamment à la fondation des *Equitables Pionniers* de Rochdale, la mère des coopératives, qu'Owen est considéré comme un des précurseurs de la coopération, bien qu'il n'en ait jamais fait une théorie plus précise que celle-ci :

« *Il faut que vous deveniez vos propres marchands et vos propres fabricants, pour vous fournir vous-mêmes avec les marchandises de la meilleure qualité et au plus bas prix* ».



Ainsi, à l'origine, nous trouvons le socialisme et la coopération dans le même berceau. Tous les deux sont les enfants de la révolution économique.

C'est ce que constatait M. Jules Duval dans le *Journal des Économistes*, vers la fin du second Empire :

« Par ses origines, disait-il, sous le rapport des hommes, des sentiments, des principes, des aspirations, le mouvement coopératif, surtout en France et en Angleterre, des écoles socialistes dont les maîtres les plus renommés furent, au commencement du XIX^e siècle, Ch. Fourier, Saint-Simon, Robert Owen, dont les maîtres les plus rapprochés de nous furent Buchez, Considérant, Louis Blanc, Cabet, Pierre Leroux, Proudhon... »

Les premiers théoriciens de la coopération visaient donc, avant tout, la transformation de la société par la coopérative.

De sorte que toute coopérative sans idéal, sans but social ni révolutionnaire, ne répond nullement à la conception première de la coopération : elle n'est qu'une « affaire » ou une épicerie.

Reste à savoir si les socialistes de la période « utopique », en pensant que la coopération allait réaliser la révolution sociale, n'ont pas, en effet, versé dans l'utopie.

Pour cela, continuons à interroger l'Histoire.

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES COOPÉRATIVES

Ainsi l'idée de coopération a jailli de la révolution économique, sociale et intellectuelle provoquée, au XIX^e siècle, et même dès la fin du XVIII^e en Angleterre, par la vapeur, par l'emploi des machines et par la coalition des capitaux.

De l'idée, la coopération ne tarda guère à passer dans la réalité.

Mais la période de *réalisation* fut précédée d'une longue période de *tâtonnements*. D'abord l'échec, ensuite le succès.

I. — En Angleterre : les " Union-Shops ".

Si l'on considérait comme des coopératives des « *Moulins du Peuple* » et ces « *Sociétés de boulangerie* » que la cherté du blé et la peur de la famine suscitèrent en Grande-Bretagne, dans les toutes dernières années du XVIII^e siècle et dans les toutes premières années du XIX^e, on pourrait affirmer que les premières coopératives ont vu le jour en Angleterre.

Mais ces groupes — qui ont, du reste, précédé les théoriciens de la coopération — n'avaient nullement l'esprit de révolution qui anima les Fourier et les Robert Owen. Ils nourrissaient plutôt une sorte d'égoïsme à plusieurs, un égoïsme bien compris. Les moulins, constitués par des bourgeois, n'étaient que des assurances contre les risques d'émeutes populaires ; et les boulangeries, constituées par des artisans, n'étaient que des essais d'assurance contre la cherté du pain. Les uns comme les autres n'avaient qu'un seul

objet : pourvoir le mieux possible à un seul besoin de quelques consommateurs groupés.

La coopération est un fait moderne. Au contraire, ces moulins et ces boulangeries procédaient d'une volonté fort ancienne — éviter la disette et la famine — qui avait rempli autrefois les fameux « greniers d'abondance ». Dans l'immense problème des subsistances, on mettait à part la seule question du pain pour s'attaquer aux seuls meuniers et boulangers :

« En quelques années, dit une vieille brochure anglaise, qu'il est intéressant de citer parce qu'elle montre, dès 1767, un essai d'analyse du mécanisme commercial — en quelques années, et avec une facilité incroyable, les meuniers ont élevé d'immenses fortunes. Les boulangers, eux aussi, sont devenus riches dans une proportion bien supérieure à celle des autres métiers. La richesse de ces deux corporations est prise à la masse du peuple... »

En laissant de côté ces « Sociétés de boulangerie » et ces « Moulins du Peuple » comme n'ayant presque rien de coopératif, on constate que les premières coopératives ont fait leur apparition en même temps, dans les années 1830, à Lyon et en Angleterre.

En Angleterre, ce furent les *Union-Shops* (Boutiques de l'Union).

La première connue s'ouvrit à Brighton, en 1828.

Depuis 1820, existait une « Ligue pour la propagande de la coopération » ; elle lançait des journaux et des brochures et réunissait des congrès.

Mais le mouvement de création des *Unions-Shops* ne dura guère qu'une sixaine d'années. Plus de 500 « boutiques » néanmoins furent ouvertes. On établit même, à Liverpool, dès 1832, l'ancêtre des Magasins de gros (Wholesale).

En 1834, le mouvement coopératif, inspiré d'Owen, s'arrêtait ; les *Union-Shops* disparaissaient. Une dizaine de ces

coopératives ont survécu pourtant, notamment celle de Liverpool, qui existe encore et date de 1830.

Outre ces survivantes, il resta un mot . celui de *coopération*, désormais entré dans la langue courante. *The coöperator* (le Coopérateur), tel était le titre d'un périodique qui paraissait alors et auquel collaborait un disciple de Robert Owen.

Notons que beaucoup de ces coopératives anglaises de la période 1828-1834, nées de la philanthropie, sont mortes par la philanthropie.

D'autres ont cherché à créer un fonds de réserve inaliénable. Elles avaient un « idéal », et cet idéal, le voici, d'après le journal de la coopérative de Brighton :

« C'est du capital que nous avons besoin... Il faut constituer une Société pour former un fonds par des versements mensuels. Quand le fonds est assez considérable, nous le consacrons à l'achat de diverses marchandises que nous plaçons dans les magasins communs, où tous les membres achèteront les denrées communes. Les profits constitueront un capital commun qui sera de nouveau employé à l'achat des marchandises les plus demandées. Ainsi nous avons deux sources de capitalisation : les versements hebdomadaires et les profits... La société sera capable désormais d'occuper les services de quelques-uns de ses membres; le produit de leur travail sera la propriété commune... A mesure que le capital s'accumulera encore, nous pourrons employer tous les membres, et les profits seront alors considérables. Quand le capital sera devenu assez important, la Société pourra acheter une terre, y vivre, la cultiver, établir toutes les manufactures qu'elle voudra et pourvoir à la nourriture, à l'habitation et au vêtement de tous. La Société s'appellera alors une *Communauté*... »

« Une « communauté » ! Ainsi les *Union-Shops* avaient bien un « idéal » ; elles ne devaient pas être de simples boutiques commerciales.

Malheureusement, le communisme isolé dans le milieu capitaliste est condamné à mourir comme un arbre des tropiques transplanté dans les régions polaires.

La vie communautaire ne résista pas longtemps à l'attraction capitaliste ambiante. Comment des communautés artificielles, retranchées de la vie économique sociale de la nation et du monde, pourraient-elles réussir ? Il faudrait changer le milieu.

Pourtant les *Union-Shops*, malgré l'hostilité de l'ambiance capitaliste auraient vécu plus de cinq ou six ans si elles ne s'étaient pas séparées de la vie politique et morale de la démocratie anglaise.

Cette démocratie était alors en pleine fermentation : elle prenait part à la réforme électorale de 1832 ; elle préparait le grand mouvement politique et ouvrier connu sous le nom célèbre de *Chartisme* (1) ; elle revendiquait le suffrage universel et le vote secret ; de ses rangs surgissait, pour la première fois, l'idée de la *conquête du pouvoir* politique par la classe ouvrière, idée autour de laquelle devait bientôt pivoter la tactique du socialisme moderne, c'est-à-dire de celui qui ne croit plus qu'un Messie quelconque (ou un prince ou une fraction des classes possédantes et gouvernantes) viendra délivrer de leurs chaînes les esclaves du monde capitaliste, mais que ce sont les esclaves eux-mêmes qui, unis et forts, briseront leurs propres chaînes.

Le Chartisme, qui naissait au moment où mouraient les dernières « *Union-Shops* », considérait le suffrage universel et les droits politiques non comme un but, mais comme un moyen. Pour les ouvriers, c'était un moyen de conquérir la propriété, le bien-être et l'indépendance. Pour eux, le chartisme était, comme la coopération elle-même, « une question de couteau et de fourchette, de pain et de fromage ».

(1) Sur le *Chartisme* (vue d'ensemble et résumé), v. *La Révolution Sociale* par CH. RAPPOPORT, un vol. de l'*Encyclop. Social.*

— « Pas besoin de votre soupe ! Donnez-nous nos droits, nous mangerons du roastsbeef » disait un ouvrier tisseur à des bourgeois de Vigan qui se proposaient de faire des distributions de soupe à des travailleurs affamés.

Le mouvement des « Union-Shops » n'a pas su profiter de l'enthousiasme qui groupa des millions d'hommes autour des pétitions chartistes (1 million dès 1838, 3 millions et demi en 1842).

Au lieu de faire servir la coopération au triomphe du chartisme et le chartisme aux progrès de la coopération, les coopérateurs commirent la faute de s'isoler, et c'est dans le désert de l'isolement que s'arrêta le mouvement.

C'est au *Congrès coopératif* — le quatrième déjà — tenu à Londres en 1832 que fut promulguée la théorie de la neutralité et de l'isolement. Les délégués votèrent une déclaration d'après laquelle les coopératives avaient décidé, à l'unanimité, qu'elles ne s'attacheraient à aucun parti, pas plus à celui d'Owen qu'à un autre.

Nées dans la solidarité, les Union-Shops dégénérent dans la recherche du profit. Aucune loi ne réglementait les coopératives et rien n'empêchait les individualistes de se retirer en emportant leur part de capital. Grand dommage ! car un certain nombre de ces sociétés étaient parvenues, grâce à la capitalisation des premiers bénéfices, à employer leurs adhérents à la fabrication des étoffes, des chaussures, des vêtements, du mobilier, et à réunir ainsi ce qu'habituellement l'analyse distingue, c'est-à-dire la coopération de consommation et la coopération de production.

Après une éclipse de dix ans, l'action coopérative, absorbée pendant ce temps par les *trades-unions* (syndicats) et par le chartisme (action politique), allait renaître avec les célèbres *Pionniers* de Rochdale (1844).

II. — A Lyon :

Le " Commerce véridique et social " (1).

L'année même (1828) où s'ouvrait en Angleterre l'*Union-Shop* de Brighton, des chefs d'atelier de soieries fondaient à Lyon la société du *Devoir Mutuel*, origine de la puissante association des « *Mutuellistes* » qui dirigea l'insurrection républicaine de Lyon en 1834.

La population laborieuse de la grande cité industrielle s'agitait contre la misère et l'oppression, comme la population laborieuse de l'Angleterre « terre classique du capitalisme ».

« Le fabricant est le chancre rongeur de notre industrie, disaient les tisseurs. Nous, ouvriers, ne pensons qu'à l'organisation du travail qui doit nous mettre à l'abri du joug des fabricants ».

« Réunissons-nous, disaient les fondateurs du *Devoir Mutuel*. Nos intérêts et notre honneur nous commandent l'union ». Et ils se proposaient « d'améliorer progressivement leur position morale et physique ». Ces améliorations, ils les réaliseraient notamment « en achetant collectivement les objets de première nécessité pour leur ménage ».

L'essai ne fut tenté qu'après l'insurrection de 1834.

« Lorsque tout fut rentré dans l'ordre — écrit dans ses *Mémoires* le tisseur JOSEPH REYNIER, qui en prit l'initiative — cherchant à améliorer le sort des ouvriers, je fondai, avec un nommé Michel, une *épicerie coopérative* montée de la Grand' Côte, puis dans d'autres quartiers, soit au moyen de souscriptions et de versements, et cela sur des bases très larges. suivant la théorie de Charles Fourier, le grand économiste : Travail, Capital, Talent ».

(1) V. J. GODART, *Travailleurs et Métiers lyonnais*, I vol., Lyon, 1909.

Ces épiceries coopératives, fondées à Lyon en 1835, furent annoncées comme un « système commercial nouveau » : le « *commerce véridique et social* ».

« Le commerce véridique et social — expliquait un prospectus — est institué dans le but de diminuer peu à peu les mauvais effets de la concurrence, d'amener une répartition de plus en plus équitable des richesses produites par le travailleur, d'opérer enfin une transformation progressive du commerce et de l'industrie dans l'intérêt de la société en général et plus particulièrement dans celui des ouvriers ».

Et ensuite le prospectus posait le principe de la répartition du quart des bénéfices au prorata des achats :

« Un avantage digne de remarque est offert par cette entreprise à quiconque voudra en profiter. Il est accordé au consommateur un droit de participation dans le quart du bénéfice commercial, lequel quart lui sera réparti proportionnellement à la somme totale des achats qu'il aura faits ».

Quel était donc ce principe de répartition? On le reconnaît : c'était — en France et dès 1835 — celui-là même que les coopératives appliquent aujourd'hui et dont l'invention est couramment attribuée aux *Pionniers* anglais de Rochdale, en 1844.

Le premier magasin fit 96.000 francs d'affaires en six mois. En 1836, le « commerce véridique et social » comptait sept établissements à Lyon. A en croire une « adresse » aux consommateurs, ce nouveau système de commerce avait déjà exercé une heureuse influence :

« Dans tous les quartiers où le commerce véridique a établi des magasins, le premier effet de cet établissement a été :

« 1° De forcer les marchands à se gêner un peu pour tenir des marchandises de qualité supérieure à celles qu'ils avaient précédemment ;

« 2° De produire une baisse plus ou moins forte dans le prix des principaux articles que nous vendons, les autres

marchands étant obligés, pour conserver leur clientèle, de mettre leurs prix autant que possible au niveau des nôtres ».

L'un des fondateurs, MICHEL DERRION, nourrissait au sujet du commerce véridique de longs espoirs et de vastes pensées. Il estimait que « l'organisation pacifique du commerce et du travail » mettrait fin à la « tourmente sociale », attendu que « la véritable cause du malaise matériel du peuple provient du désordre avec lequel s'opèrent la production et la distribution des richesses, fruit de son travail ». Et l'organisation du travail et du commerce devait se faire aisément par une société de consommation qui ferait ensuite la production et ruinerait les fabricants au profit des ouvriers !

Loin de réaliser un programme aussi ample, les épicerie véridiques et sociales disparurent bientôt. Leur initiateur, Reynier, dans ses *Mémoires*, a tiré la morale de cette histoire :

« De telles idées étaient trop nouvelles alors pour être comprises par la population. Il fallut liquider, quoique bien convaincu que l'idée ferait son chemin et que la coopération se réveillerait un jour, mais qu'il fallait le temps voulu.

III. — A Paris : l'Association ouvrière.

A l'époque où les « Union-Shops » essayaient de s'établir en Angleterre et le « commerce véridique et social » à Lyon, Paris voyait naître les premières coopératives de production industrielle sous le nom d' « associations ouvrières ».

Ce nom d' « *association ouvrière* » a désigné les coopératives françaises jusqu'au temps du Second Empire, époque à laquelle le mot « coopération » importé d'Angleterre, entre dans le langage courant.

Pourtant, même aujourd'hui, on désigne encore sous l'an-

cien nom d' « associations ouvrières » les coopératives de production.

La théorie de Buchez ne pouvait s'appliquer qu'aux petits métiers de la petite industrie, aux artisans dont le capital était l'habileté et qui employaient des outils et non pas des machines. Buchez écrivait à un moment — en 1831, comme on sait — où le machinisme et la révolution économique n'avaient pas encore transformé profondément l'industrie française. Aux temps et aux pays des machines, des grandes usines et des gros capitaux, la théorie de Buchez allait demeurer à l'état d'utopie, incapable d'assurer, comme le bon philosophe l'espérait, « l'affranchissement des classes laborieuses ».

Ce sont des menuisiers qui, les premiers, dès 1832, à Paris, devaient mettre en application les idées de Buchez. Mais, embarrassée par des difficultés juridiques, privée de capitaux, l'Association des Menuisiers n'était pas née qu'elle était morte.

De sorte que la première fut l'*Association des Bijoutiers en doré* (3), fondée à Paris en 1834 par quatre ouvriers et 200 francs de capital, et qui vécut une trentaine d'années.

L'« Association des Bijoutiers » avait un caractère religieux. Elle cherchait le « royaume de Dieu ». On chômait le dimanche, on envoyait les apprentis à l'église, on devait observer la morale chrétienne, on n'admettait comme nouveaux adhérents que des catholiques pratiquants. Dans les assemblées générales — peu nombreuses car le nombre des associés ne paraît pas avoir dépassé dix-huit — tous se levaient après l'appel nominal et l'un des gérants lisait à haute voix un chapitre de l'Évangile.

Ainsi, après avoir vu à Lyon la coopération républicaine, nous voyons à Paris la coopération catholique.

(3) V. HUBERT VALLEROUX, *Les Associations coopératives*, I vol., 1884, pp. 7-20.

En outre, les statuts des « Bijoutiers en doré » étaient précédés d'une déclaration de principes où l'on considérait :

« Que l'association dans le travail est le véritable moyen d'affranchir les classes salariées en faisant disparaître l'hostilité qui existe aujourd'hui entre les chefs d'industrie et les ouvriers ».

Ce qui prouve que les premières sociétés ouvrières de production, comme les premières sociétés ouvrières de consommation, ont eu un but social et révolutionnaire.

CHAPITRE III

LE SECRET DES « PIONNIERS » ⁽¹⁾

I. — Une ouverture en 1844.

Par une humide, sombre et triste soirée de novembre 1843, à *Rochdale*, dans le comté de Lancastre, en Angleterre, de pauvres tisserands, las de misère, se réunissaient pour étudier ensemble les moyens d'améliorer leur sort.

Déjà ils avaient demandé à leurs patrons, fabricants de flanelle, des augmentations de salaires. Mais les pauvres tisserands n'avaient rien obtenu, bien que leurs patrons fussent riches et que leur industrie fût alors en pleine prospérité.

Et c'est parce que les pourparlers entamés avec l'égoïsme capitaliste avaient échoué, que les tisseurs de flanelle voulaient examiner s'il n'y avait pas d'autres moyens d'en finir avec leur malheureuse condition.

Trois sortes d'avis furent émis parce que trois partis se trouvaient représentés à la réunion : les Abstinents, les Chartistes et les Socialistes.

Les Abstinents (*Teetotallers*) affirmaient que ce qu'il y avait de mieux à faire pour « améliorer la condition du peuple », c'était encore d'amener les ouvriers à « s'abstenir » complètement de boissons alcooliques et de consacrer l'argent sauvé ainsi au bien-être de la famille.

Oui, ne pas boire d'alcool pour épargner sa santé, son intelligence et sa bourse, c'est bien. Mais ce n'est pas suffisant.

(1) V. *Hist. des Equitables Pionniers de Rochdale* par HOLYOAKE, résumé traduit de l'anglais par M^{me} V^e J.-B. GODIN (du *ramilistère* de Guise).

Et la preuve, les abstinents la fournissaient par leur propre détresse. Puisqu'ils se privaient d'alcool, pourquoi étaient-ils toujours pauvres? Au surplus, adopter leur moyen, c'eût été proclamer que les ouvriers eux-mêmes sont la cause de leur misère et qu'il n'y avait rien à reprocher au régime du capitalisme, de la concurrence et du salariat. La proposition des Abstinents fut donc rejetée.

Les *Chartistes* — le Chartisme alors battait son plein — dirent qu'il fallait se lancer dans la lutte politique, à la conquête du suffrage universel, et qu'une fois maître de la loi, le prolétariat serait maître de son sort.

Très bien! Mais en attendant la victoire?

Alors les *Socialistes* — des'Owenistes — proposèrent de fonder une coopérative, sans cesser pour cela d'être abstinents, chartistes ou communistes. On commencerait par acheter en commun des denrées alimentaires. Les avantages de ce procédé et de cette association se feraient bientôt sentir sur le sort de chacun.

On jugea l'idée bonne. Va pour la coopérative!...

Mais il faut un capital pour acheter les premières marchandises, payer le loyer et ouvrir la boutique? Les tisserands n'en ont pas? Ils en auront! On se cotisera; chacun versera *two pence* (20 centimes) par semaine jusqu'à ce qu'on ait accumulé ainsi le capital de premier établissement.

Une liste de souscription passe; douze ouvriers s'inscrivent. A une autre réunion, les voilà 28: les 28 *Pionniers*, aujourd'hui célèbres dans le monde entier.

Célébrité anonyme! Retenons au moins un nom, celui des fondateurs qui joua le principal rôle comme directeur de la Société et rédacteur des statuts: CHARLES HOWARTH, ourdisseur, socialiste oweniste.

Ainsi fut fondée la Société des *Equitables Pionniers de Rochdale*.

Quand elle eut réuni le formidable capital de 700 francs, elle « inaugura le nouveau-monde » en ouvrant sa première

boutique. Ouverture mémorable ! C'était un soir de décembre de l'année 1844. Les Pionniers avaient loué pour 250 francs par an un mauvais rez-de-chaussée dans *Toad-Lane*, la « ruelle des Crapauds » ! Comme marchandises, ils n'avaient guère, ce soir-là, que du beurre, de la farine et du sucre.



SIÈGE PRIMITIF DE LA COOPÉRATIVE DES ÉQUITABLES PIONNIERS DE ROCHDALE.

Pourtant — il faut laisser ici la parole à l'historiographe des Pionniers, HOLYOAKE — « le bruit avait couru parmi les commerçants de la ville que des compétiteurs se dressaient devant eux, et plus d'un œil curieux se tournait vers *Toad-Lane* pour voir apparaître l'ennemi. Mais l'ennemi semblait honteux d'apparaître.

« Quelques-uns des coopérateurs s'étaient clandestinement assemblés pour assister à l'ouverture « des affaires » et ils se tenaient là, dans l'arrière-boutique triste et basse du magasin, comme des conspirateurs dans les caves du

Parlement, se demandant qui aurait la témérité d'enlever les volets et de distribuer les humbles denrées.

« L'un préférerait ne pas ouvrir ; l'autre ne voulait pas être vu dans le magasin quand les volets seraient enlevés. Cependant on avait été trop loin pour reculer. A la fin, l'un d'eux, hardi camarade, sans souci du « qu'en dira-t-on », courut aux volets et mit en quelques secondes *Toad-Lane* en rumeurs.

« La nuit où fut ouvert le magasin coopératif, les gamins de Rochdale étaient venus en foule dans *Toad-Lane*. Ils se tenaient aux aguets avec impertinence, se communiquaient à tue-tête leurs impressions, se rassemblaient devant la porte et faisaient sans pitié des quolibets sur le mince approvisionnement en beurre et en farine. Ils finirent par s'exclamer ensemble : « la boutique des vieux tisserands est ouverte ! »

« Depuis cette époque, deux générations de *doffers* (gamins) ont acheté le beurre et le miel à la « boutique des vieux tisserands » et aussi des mets abondants et sains, et de chaudes jaquettes qui n'eussent jamais été leur lot sans la prévoyante témérité des tisserands coopérateurs. »

Telle fut la pittoresque ouverture de ces « Pionniers » qui, 22 ans plus tard, faisaient 7 millions d'affaires, un million de bénéfices et l'admiration des coopérateurs du monde.

II. — Un programme.

Les Pionniers n'ont pas voulu être seulement des épiciers dans la ruelle du Crapaud de Rochdale.

Ce qu'ils ont voulu, leur manifeste le dit d'une façon que M. CHARLES GIDE, dans son enthousiasme rochdalien, qualifie de « grandiose et prophétique » :

« La Société a pour but et pour objet de réaliser un bénéfice pécuniaire et d'améliorer la condition domestique et sociale de ses membres en réunissant un capital, divisé en

actions d'une livre (25 fr.), pour mettre en pratique le plan suivant :

Ouvrir un magasin pour la vente de denrées alimentaires, de vêtements, etc. ;

« Acheter ou construire des maisons pour ceux de leurs membres qui désireront s'aider mutuellement pour améliorer les conditions de leur vie domestique et sociale ;

« Entreprendre la fabrication de tels articles que la Société jugera convenables, afin de procurer du travail à ceux de ses membres qui se trouveraient en chômage ou qui souffriraient de fréquentes réductions de salaires ;

« Acheter ou affermer des terres qui seraient cultivées par ses adhérents sans travail ou à salaires insuffisants.

« Aussitôt que faire se pourra, la Société procédera à l'organisation de la production, de la distribution et de l'éducation dans son sein et par ses propres moyens ; en d'autres termes, elle se constituera en colonie autonome où tous les intérêts seront solidarisés.

« La Société viendra en aide aux autres sociétés coopératives qui voudraient fonder de semblables colonies. . . .

« En vue de propager la tempérance, la Société ouvrira un établissement de tempérance. »

On a prétendu que les Pionniers de Rochdale, en écrivant ce manifeste, ont formulé « le programme de la Coopération pour leur temps et pour tous les temps » (2).

Quelle que soit la part d'exagération apostolique et littéraire de cette appréciation, il faut convenir qu'elle a du vrai. Ainsi : le programme comporte non seulement la coopération de consommation, mais encore la coopération de production, la coopération d'habitation et la coopération agricole, toutes choses réalisables et réalisées en tous pays civilisés.

(2) CH. GIDE, *Les Sociétés coopératives de consommation*, 2^e édit., 1910, p. 21.

Le programme comporte même la coopération communiste, la colonie modèle à la mode utopique de ROBERT OWEN et qui, n'étant pas réalisable au milieu de la faune et de la flore capitalistes, n'a pas été réalisée.

Owen? Sa marque est encore visible nettement dans le paragraphe sur l'éducation à laquelle il attachait tant d'importance en vue du bonheur social.

D'autre part, il faut remarquer les secours aux chômeurs, grévistes ou autres, les œuvres d'intérêt collectif, la solidarité organisée, dont l'idée a été reprise et appliquée par nos coopératives socialistes.

Enfin, dans l'ensemble du programme des « Pionniers », constatons avec Mrs Webb « un alliage bien anglais de l'aptitude pratique pour entreprendre un affaire profitable, telle que l'exploitation d'un magasin, avec un haut idéal du but à atteindre ».

III. — Une méthode.

Après le programme social, voici la méthode commerciale.

La méthode des Pionniers? Celle-là même qui a assuré le succès commercial des coopératives? Elle tient en quatre lignes :

Achat en gros,

Bonne qualité des marchandises,

Vente au comptant,

Partage des bénéfices proportionnellement aux achats.

Achat en gros, qualité des marchandises et vente au comptant, aucun de ces trois procédés commerciaux n'est spécial aux coopératives. Beaucoup de maisons de commerce vendent au comptant (exemple : les grands magasins); beaucoup vendent des marchandises de bonne qualité et toutes achètent en gros.

Ce qui est ou plutôt ce qui paraît spécial aux coopéra-

tives, c'est le partage des bénéfices entre les sociétaires au prorata de leurs achats.

Alors que tant de coopératives avaient échoué, les unes qui ne distribuaient aucun bénéfice et les consacraient tout entiers au fonds de réserve inaliénable et commun, les autres qui avaient essayé de les répartir entre tous les sociétaires par parts égales, les *Equitables Pionniers* ont peut-être trouvé dans la répartition proportionnelle aux achats le moyen d'attirer et de retenir les familles ouvrières. Là peut-être est le secret de leur succès.

Tous les bénéfices au fonds commun? C'était trop beau! bon pour un petit nombre d'apôtres.

Les bénéfices distribués en parts égales? C'était mettre sur le même pied d'égalité le coopérateur consciencieux qui faisait tous ses achats au magasin social, et le coopérateur négligent qui venait rarement à la coopérative.

« Partager les profits avec le consommateur, sans qui nul bénéfice ne serait réalisé, constitue en quelque sorte un lien entre le client et le magasin: l'acheteur devient intéressé au succès de l'entreprise. En outre, ajoute HOLYOAKE, historien de la coopération anglaise et coopérateur lui-même, ce principe rentrait dans les vues des coopérateurs, puisque ceux-ci s'étaient assignés comme but la répartition des bénéfices entre tous ceux qui contribuent à les produire, au lieu de tout donner au capital comme cela se fait généralement »

En somme, les Pionniers de Rochdale ont utilisé un bon système de commerce; ils se sont montrés excellents commerçants.

Certes ils n'ont pas été les seuls, ni même les premiers à intéresser le client à la prospérité du magasin en lui faisant des avantages proportionnels à ses achats.

D'abord, quand une maison de commerce consent des « remises », donne « le sou du franc », distribue des « primes » à égalité de prix et de qualité avec les maisons similaires, est-ce qu'elle ne pratique pas, elle aussi, la répartition

d'une partie des bénéfices entre les acheteurs au prorata même de leurs achats? Et ces acheteurs ne sont pas, comme les coopérateurs, les actionnaires du magasin où ils font leurs emplettes, ils ne lui ont pas prêté leur argent, ils n'ont pas, selon la pratique capitaliste, à en attendre d'intérêt ou de dividende!

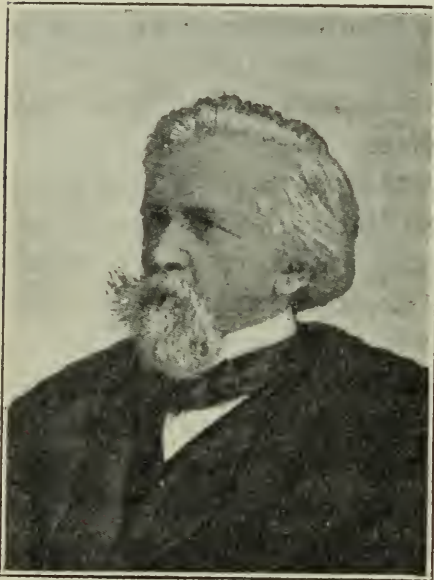
Le système de répartition employé par les Pionniers et imité par toutes les coopératives d'aujourd'hui est donc tout à fait naturel et conforme à la vie capitaliste ainsi qu'à l'intelligente pratique du commerce.

D'ailleurs, nous savons que les Pionniers ne l'ont pas inventé. Nous avons vu à Lyon les épiceries du « commerce véridique et social » distribuer suivant cette méthode un quart de leurs bénéfices.

De son côté, HOLYOAKE prétend que ce principe a été découvert en 1822 par un Ecossais et qu'il était appli-

qué dès 1827 par la Société des Moulins de Meltham.

Au surplus, il importe de savoir quelle fraction de leurs bonis les *Equitables Pionniers* répartissaient ainsi. Car si les bénéfices d'une coopérative sont intégralement répartis entre les sociétaires, même par le système tant admiré de Rochdale, au prorata de leurs achats, cette coopérative peut être une avantageuse « affaire », une excellente « maison de commerce » qui procure des profits à de nombreux actionnaires, comme telle ou telle firme capitaliste; mais qu'a-t-elle, que lui reste-t-il de « social » et surtout de « socialiste »?



S.-J. HOLYOAKE

Consultons donc, non plus le Manifeste c'est-à-dire la théorie, mais les statuts, c'est-à-dire la pratique des Équitables Pionniers.

Leur historiographe ΗΟΙΥΟΛΚΕ rapporte que sur la masse des bénéfices bruts, on prélevait d'abord les fonds suivants :

- 1° Dépenses d'administration ;
- 2° Intérêts des capitaux empruntés ;
- 3° Intérêts ou dividendes des actions souscrites par les sociétaires ;
- 4° Réduction de valeur des marchandises en stock ;
- 5° Accroissement du capital pour l'extension des affaires.

Ensuite on consacrait 2 1/2 0/0 du reste à la constitution d'un fond spécial d'éducation (livres, journaux, etc.).

Enfin le reste des bénéfices était réparti au prorata des achats.

Ainsi une petite fraction seule était destinée à une œuvre collective. Et encore cette œuvre collective ne devait profiter qu'aux Pionniers seuls. Il n'y avait pas là de quoi révolutionner le monde ! La pratique était loin de la théorie ! Il restait aux socialistes beaucoup à ajouter à la méthode sociale de Rochdale pour l'améliorer.

Croyons-en un admirateur du système rochdalien, M. Charles Gide :

« Évidemment, dit-il, par ce nouveau mode de répartition, la Coopération prenait un caractère plus individualiste que celui qu'elle avait eu jusqu'à présent. Elle n'était plus communiste ou égalitaire comme l'avait rêvée Owen, puisqu'elle donnait à chacun selon les services rendus... Et il faut reconnaître que de ces deux tendances du mouvement coopératif, c'est la dernière en date, celle *individualiste*, qui est le plus développée. » (3).

(3) CH. GIDE, *Soc. coop. de consom.*, 2^e édit., p. 20.

IV. — Des résultats.

Malgré les difficultés inhérentes aux débuts, malgré les mauvaises années 1846-47 et 48, malgré le manque de confiance des ouvriers de Rochdale dans la capacité de leur propre classe, le souvenir des échecs qu'avaient subi trois ou quatre coopératives fondées, à Rochdale même, avant les Pionniers, et l'opinion que la Coopération était une illusion et que les nouveaux coopérateurs couraient à leur perte, la Société des Pionniers, d'année en année, connut le succès.

La première année, les Pionniers ne firent que 17,750 francs d'affaires. Ils n'ouvraient que le soir, après le travail, et encore pas tous les soirs. Ce n'est qu'en 1851, sept ans après sa naissance, que le *store* (magasin d'approvisionnement) fut ouvert pour la première fois pendant toute la journée.

Cette année-là les Pionniers furent 630, ils firent près de 450,000 francs d'affaires et près de 25,000 francs de bénéfices.

A partir de cette époque, dit Holyoake, l'accroissement du nombre des adhérents, du capital, du chiffre d'affaires et des bénéfices « s'est toujours opéré dans des conditions qui ont dépassé toute espérance ».

Il y eut pourtant de dures années à traverser. Notamment les années 1861-1864 où sévit la fameuse « *famine du coton* ». C'était pendant la « Guerre de Sécession » aux États-Unis. Les communications étaient coupées entre les États cotonniers du Sud et les filatures anglaises. Plus de matière première, plus de travail; la fabrique s'arrête, les ouvriers chôment, la misère sévit.

Eh bien, même pendant cette cruelle « famine », la Coopération de Rochdale, sauf pendant l'année 1862, continua sa croissance. Elle apparut — ce qui, depuis lors, a été le

cas de beaucoup de coopératives, surtout dans les pays d'industries textiles — comme un refuge dans la tempête.

Pour mesurer ses progrès, pour faire de la propagande coopérative, pour répondre au sentiment populaire, la Société des Pionniers publie un *Almanach* depuis l'année 1854. L'almanach est de mode aujourd'hui dans le monde de la Coopération.

A cette époque, les « rayons » du « store » comportaient : l'épicerie, la draperie, la bonneterie, les vêtements, les chaussures et même la boucherie pourtant si difficile.

On essaya alors de compléter ces divers services par la vente en gros. Le premier essai fut abandonné au bout de quelques années. Mais en 1863 s'ouvrait à Manchester, sous la direction d'un coopérateur de Rochdale, GREENWOOD, la Coopérative de Gros (*Wholesale*) qui devait connaître un succès colossal puisqu'elle fait aujourd'hui pour 700 millions d'affaires ! Un de ses navires — car elle possède des navires ! — porte par reconnaissance le nom de *Pionnier*.

Dans les années 1854-1855, sous l'influence des *Equitables Pionniers*, deux filatures faisant tourner ensemble 50,000 fuseaux avaient été fondées sur le principe de l'association du travailleur aux bénéfiques. Mais l'égoïsme des actionnaires fit abandonner ce principe comme entaché de « socialisme ». Et en 1864, l'almanach de Rochdale désapprouvait ce recul en ces termes :

« Le principal objet des fondateurs de cette Société était la répartition équitable des bénéfiques provenant des fabriques de coton et de laine. Ils croient que tous ceux qui ont contribué à la création de la richesse doivent avoir part à la distribution. A ce principe, la Société a été infidèle, au grand regret de ses initiateurs.

Aujourd'hui la tendance s'accuse — imposée par la vie économique — de concentrer en une grande coopérative centrale les petites coopératives éparses dans les grandes villes et de transformer les petites en *succursales* de la grande. Or,

le système des succursales ne date pas de nos jours, car les *Pionniers* de Rochdale, ont inauguré leur première succursale en 1856.

Voici un tableau de chiffres qui résume la marche des *Pionniers* dans la seconde moitié du XIX^e siècle :

Années	Membres	Capital social	Chiffres d'affaires	Bénéfices
1844	28	Fr. 700	—	—
1845	74	4.525	Fr. 17.750	Fr. 550
1846	80	6.300	28.650	2.000
1847	110	7.150	48.100	1.800
1848	149	9.925	56.900	2.925
1849	390	29.825	165.275	14.025
1850	600	57.225	329.475	22.000
1851	630	69.625	440.825	24.750
1852	680	86.775	408.800	30.150
1853	720	146.200	567.500	41.850
1854	900	179.300	834.100	44.075
1855	1.400	275.800	1.122.550	77.725
1856	1.600	323.000	1.579.925	98.025
1857	1.850	378.550	1.994.725	136.750
1858	1.950	454.000	1.867.000	157.100
1859	2.703	676.500	2.600.300	268.475
1860	3.450	942.750	3.801.575	397.650
1861	3.900	1.073.125	4.405.150	450.500
1862	3.501	961.625	3.526.850	439.100
1863	4.013	1.234.025	3.965.800	491.775
1864	4.747	1.552.625	4.373.425	567.925
1865	5.326	1.969.450	4.905.850	628.900
1866	6.246	2.499.725	6.228.050	798.275
1867	6.823	3.210.875	7.122.975	1.040.475
1868	6.731	3.080.825	7.272.500	936.475
1869	5.809	2.335.575	5.910.950	713.550
1870	5.560	2.007.275	5.575.525	630.225
1871	6.021	2.687.500	6.163.050	725.650
1872	6.444	3.322.800	6.689.425	841.000
1873	7.021	4.022.150	7.180.300	968.725
1874	7.639	4.820.350	7.472.200	1.016.975
1875	8.415	5.642.050	9.641.425	1.205.300
1876	8.892	6.350.000	7.629.750	1.266.700
1877	9.722	7.006.875	7.793.850	1.291.200
1878	10.187	7.308.600	7.466.975	1.317.350
1879	10.427	7.200.875	6.751.800	1.243.775

Années	Membres	Capital social	Chiffres d'affaires	Bénéfices
1880	10.613	Fr 7.314.250	Fr. 7.091.375	Fr. 1.213.625
1881	10.697	7.553.775	6.803.550	1.156.050
1882	10.894	7.881.075	6.865.675	1.190.200
1883	11.050	8.171.875	6.911.400	1.289.975
1884	11.161	8.236.750	6.556.750	1.256.700
1885	11.084	8.116.125	6.301.800	1.131.350
1886	10.984	8.041.950	6.150.775	1.102.775
1887	11.152	8.202.500	6.418.400	1.151.175
1888	11.278	8.616.725	6.693.150	1.177.975
1889	11.342	8.836.750	6.767.125	1.181.575
1890	11.352	9.058.950	6.764.575	1.194.100
1891	11.647	9.269.800	7.400.625	1.304.950
1892	11.884	9.497.350	7.561.350	1.256.400
1893	11.989	8.973.050	7.255.950	1.214.350
1894	12.344	8.778.150	7.128.575	1.217.925
1895	12.584	9.132.375	7.251.400	1.292.825
1896	12.719	9.009.275	7.308.375	1.243.150
1897	12.775	8.754.300	7.366.225	1.241.500
1898	12.685	8.377.250	7.182.225	1.178.200
1899	12.736	8.122.025	7.009.775	1.158.000
1900	12.764	8.017.375	7.302.500	1.162.825

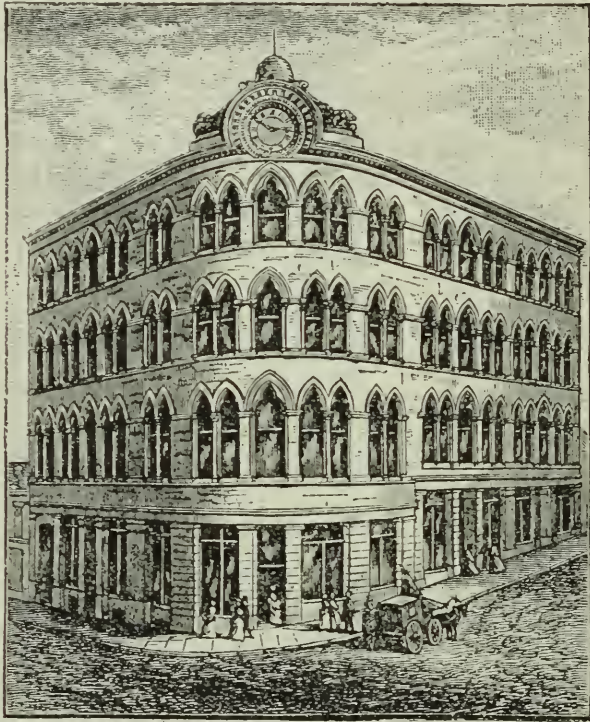
Les chiffres de ce tableau disent les résultats matériels ; mais, malgré leur éloquence, ils sont impuissants à dire les résultats moraux.

Ces résultats moraux, le rédacteur du *Times* (Le Temps) de Londres en enregistrait une partie lorsqu'au temps de la « famine du coton », il écrivait de Rochdale à son journal :

« Au début, le mouvement coopératif a rencontré beaucoup d'opposition de la part de ceux qui croyaient y voir une expérience communiste ou socialiste. Mais les effets du système sur le caractère et la condition des classes ouvrières sont tellement remarquables que les gens les plus égoïstes ne peuvent éviter de se rendre à l'évidence. Aujourd'hui *les manufacturiers préfèrent les ouvriers coopérateurs à tous les autres. Leurs habitudes d'aide mutuelle, de prudence et d'ordre les placent considérablement au-dessus des ouvriers ordinaires.* »

D'autre part, un des chefs de Rochdale a écrit ceci où se trouve peut-être l'un des secrets des Pionniers, en même temps que l'un des secrets de l'action coopérative et même, en un sens, l'un des secrets de tous les mouvements ouvriers :

« L'amélioration du sort de nos adhérents est visible



SIÈGE ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE ROCHDALE.

dans leur maintien, dans leur liberté de parole. Vous vous imaginerez difficilement combien les change leur affiliation à une société coopérative !

« Nombre d'amis de la cause pensent que nous comptons

beaucoup trop sur les conséquences de ce fait : *rendre l'ouvrier capitaliste*.

« Mais mon expérience de seize années passées au milieu des travailleurs m'a conduit à cette conclusion que pour amener les classes laborieuses à agir avec ensemble dans un but donné, il faut les relier par des chaînes d'or qu'ils aient forgées eux-mêmes. » (4).

(4) HOLYOAKE, *Hist. des Pionniers de Rochdale*.

CHAPITRE IV

L'ÉCHEC DE 1848

I. — Les Espérances de « 48 ».

Chaque pays semble avoir eu, dans les débuts, sa prédilection coopérative.

C'est ainsi qu'à l'époque même où, en Angleterre, les Pionniers de Rochdale trouvaient le secret du succès pour la coopération de *consommation*, l'Allemagne entrait dans la voie de la coopération de *crédit* (1850) et la France socialiste et ouvrière se lançait dans la coopération de *production* (1848).

« La France est le pays classique, la patrie d'adoption des associations ouvrières de production », a-t-on dit souvent (1).

Et ce mot, c'est historiquement qu'il faut l'entendre. Autrement, il serait faux : car, même en France, les coopératives de consommation ont aujourd'hui beaucoup plus d'importance que les « Associations ouvrières de production ».

Au contraire, pendant un demi-siècle, de 1830 à 1880, c'est-à-dire depuis le temps de BUCHEZ jusqu'au point de départ de la floraison coopérative contemporaine, les « associations ouvrières », à l'exclusion des coopératives « distributives » ont accaparé deux fois l'opinion publique en France.

La dernière fois — c'était sous l'Empire — les coopératives de production devaient servir de frein au socialisme.

Tandis que la première fois, les mêmes associations ouvrières devaient réaliser le socialisme ! C'était en 1848.

1848 ! L'année de la grande espérance !

(1) Notamment Bernard LAVERGNE : *Le Régime coopératif*. I vol., 1908, p. 208.

La révolution économique bouleversait tout : l'industrie, le commerce, la finance, les conditions du bien-être, les fortunes, la vie ouvrière, les habitudes et les idées. Chômagés, crises, misères posaient la question sociale d'une manière chaque année plus pressante. Aussi MARX et ENGELS lançaient-ils le *Manifeste communiste* qui parut en français, à Paris, un peu avant les journées de Juin 1848. Pendant toute la Monarchie de Juillet (1830-1848), les Fouriéristes, les Saint-Simoniens, Victor Considérant, Toussenel, Pierre Leroux, Cabet, Vidal, Pecqueur, Auguste Blanqui, Proudhon, Louis Blanc, toute une armée de socialistes ou de socialisants avaient répandu dans les villes et surtout à Paris, les principes révolutionnaires. Il y avait dans les cerveaux un grand bouillonnement d'idées. L'*Association* était à la mode. Dès 1843, l'Académie des Sciences Morales et Politiques elle-même, avait mis au concours :

« Rechercher quelles sont les applications les plus utiles qu'on puisse faire de l'Association volontaire et privée au soulagement de la misère ».

A son cours officiel, l'économiste ROSSI, célébrait l'Association en des termes à demi subversifs !

« On l'a dit cent fois : dans les sociétés modernes, l'individu est trop isolé, trop concentré en lui-même... Le correctif c'est l'association volontaire.

« L'esclavage a disparu d'une grande partie du monde; pourquoi le salariat ne serait-il pas un fait transitoire, une pure variété des arrangements économiques ? »

LOUIS BLANC venait de populariser l'idée de l'*Organisation du Travail*. En 1847, pour la cinquième édition de son ouvrage (I), il écrivait :

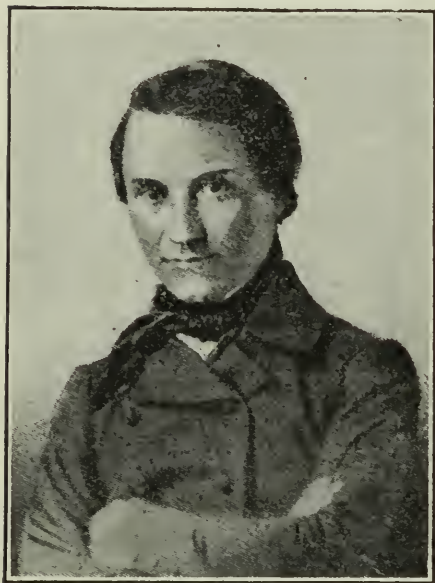
« Organisation du Travail : ces mots, il y a quatre ou

(1) LOUIS BLANC. *Organisation du Travail* (5^e édition), 1 vol., 1848, p. 15.

cinq ans, expiraient dans le vide; aujourd'hui, d'un bout à l'autre de la France, ils retentissent ».

Lui aussi chantait les mérites de l'association :

« La formule du progrès est double dans son unité : amélioration morale et matérielle du sort de tous par le libre concours de tous et leur fraternelle *association* ».



LOUIS BLANC

Cette « fraternelle association » devait se réaliser, selon Louis Blanc, dans des *ateliers sociaux* destinés à remplacer graduellement les ateliers individuels.

« Nous demandons que l'État — lorsqu'il sera démocratiquement constitué — crée des *ateliers sociaux* destinés à remplacer graduellement les ateliers individuels.

« Nous demandons que les ateliers sociaux soient régis par des statuts réalisant le principe d'association et ayant forme et puissance de la loi... (2) »

(2) A ce sujet, Agricol PERDIGUIER, ouvrier, connu par son livre sur *Le Compagnonnage*, écrivait à Louis Blanc :

« Monsieur Louis Blanc,

« J'ai appris que vous prépariez une nouvelle édition de votre livre sur *l'Organisation du Travail*. Comme cette question est fort grave et que chacun doit s'en préoccuper, j'ai essayé de rédiger un *Plan d'Association* que je vous envoie et que je vous prie de soumettre à vos lecteurs si vous pensez qu'il puisse leur faire quelque plaisir.

« Votre tout dévoué,

« Agricol PERDIGUIER.

« Paris, 18 Mars 1847. »

Et, en effet, Agricol Perdiguié proposait de « tenter l'essai d'un *nouveau régime industriel* » par des associations successives et solidaires : d'abord un groupe de menuisiers, puis un groupe de serruriers, puis des groupes de tourneurs, de charpentiers, de maçons, de cordonniers, etc.

Aussi quand la Révolution de 1848 renversa Louis-Philippe, proclama la Seconde République et porta LOUIS BLANC au gouvernement provisoire avec l'ouvrier mécanicien ALBERT, les contemporains eurent l'impression d'entrer dans une ère nouvelle, l'ivresse du progrès s'empara des cerveaux et d'immenses espérances embellirent un instant la vie de l'ouvrier parisien et du prolétariat des grandes villes.

II. — Les « Associations Ouvrières » de Production.

A. — En France.

Les espérances qu'avait fait naître la création de la *Commission de Gouvernement pour les Travailleurs*, ne vécurent que six semaines....

Cette Commission fut bien réunie dès le 1^{er} mars 1848, au Palais du Luxembourg, sous la présidence de Louis Blanc. De ce « laboratoire d'idées » où furent invités à travailler ouvriers, patrons et penseurs, de cette « espèce d'académie socialiste », il sortit bien un plan d'« organisation du travail » comprenant :

1° Un *Ministère du Travail*, dont le budget devait être alimenté par les grandes entreprises capitalistes rachetées par l'État (chemins de fer, mines, banques, assurances, etc.);

2° Des *Associations ouvrières* commanditées par ce Ministère du Travail;

3° Des *Colonies agricoles* également subventionnées par l'État et qui devaient jouer le double rôle de coopératives agricoles et de coopératives de consommation, puisque chacune d'elles devait s'approvisionner en gros de toutes les denrées nécessaires qu'elle revendrait à ses membres au prix coûtant.

Mais le moyen d'imposer à une Assemblée Constituante composée de bourgeois conservateurs ce « Budget des Tra-

vailleurs » et ce « Ministère du Travail » qui avait « la mission spéciale de préparer la Révolution sociale ! »

Dès la mi-mai, Commission et plan se trouvaient dispersés.

En revanche, au lendemain même de la grande saignée ouvrière des Journées de Juin, l'Assemblée Nationale, coup sur coup, décrétait :

1° Que 3 millions de francs seraient prêtés par l'État aux « associations librement contractées soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers » (5 juillet 1848);

2° Que les associations ouvrières seraient admises à soumissionner pour l'exécution des travaux publics (15 juillet 1848).

Les demandes de prêts affluèrent : 500 la première année, 100 la seconde.

Alors on vit renaître le mouvement coopératif de production des années 1831-1834. Des Associations ouvrières furent créées qui rappelèrent l' « Association des Bijoutiers en doré », fondée sous l'inspiration de BUCHEZ, quinze ans auparavant. Telles (1) : la *Société fraternelle des Tailleurs de Paris*, un peu antérieure, celle-ci, au décret des 3 millions, et à qui la Ville de Paris commanda 100.000 tuniques pour la garde nationale.

La *Société générale, politique et philanthropique des Mécaniciens et serruriers de Paris*, elle aussi antérieure au décret des 3 millions;

L'*Union des Travailleurs*, de Lyon, qui voulait entreprendre des travaux de chemins de fer sur la ligne de Paris-Lyon;

L'*Association des ouvriers tailleurs du département du Rhône* (1849), qui se proposait de « substituer l'union à la

(1) V. Georges RENARD. *La République de 1848*, t. IX, de l'*Histoire Socialiste* publié sous la direction de JAURÈS; et H. VALLEROUX: *Les Associations Coopératives*, 1 vol., 1884.

concurrence » et de distribuer les bénéfices à raison d'un tiers à un Caisse d'assistance fraternelle et deux tiers au fonds de réserves ;

Les *Ouvriers du Bronze*, de Paris, qui se donnaient pour but (en 1850) :

« Dans l'ordre économique : quant à la production, le développement de leur industrie... et quant à la répartition, l'accroissement du bien-être des producteurs par la *suppression des intermédiaires* parasites et du capital usuraire au moyen de la *socialisation des moyens de travail* ;

« Dans l'ordre moral : *l'émancipation des travailleurs par la suppression du patronat*, l'union des cœurs par la substitution de l'émulation à la concurrence hostile ou envieuse, la participation de plus en plus équitable de chacun aux fonctions et aux jouissances sociales ; en un mot, l'établissement de l'ordre dans la production par sa mise en rapport avec la consommation... »

Il y eut aussi à Paris :

Les *Facteurs de pianos*, qui débutèrent avec 229 fr. 50 et à qui un boulanger acheta un piano payable en pain !

Les *Tourneurs de chaises*, qui commencèrent avec l'énorme capital de 313 francs ;

L'*Association des formiers* (fabricants de formes pour chaussures), fondée par cinq ouvriers qui se trouvaient à la tête de... 2 francs !

Les *Lunettiers*, qui commencèrent avec... rien, hors leurs bras et leurs espérances et qui brillamment réussirent au point de vue affaires mais devinrent une société capitaliste ;

Les *Ferblantiers-Lampistes*, qui débutèrent avec 10 francs en caisse, attendirent pendant plusieurs semaines une commande d'une lanterne de 12 francs, et dont le capital de 700 francs, péniblement amassés, fut, par malchance, volé l'année suivante !

Les *Menuisiers en fauteuils*, association fondée en 1849 avec 125 francs, et qui, deux ans après, payait 5.500 francs de loyer et faisait 37.000 francs de bénéfices nets ;

L'*Association des fabricants* de limes, qui prospéra et qui existe encore, mais avec des *auxiliaires*, « plèbe ouvrière au-dessous de l'aristocratie des associés ».

Parmi les associations créées, 56 furent subventionnées sur les 3 millions, 30 à Paris, 26 en province.

B. — En Province.

En province, il faut faire une place à part à la coopération lyonnaise (1).

A l'époque (vers 1835) où nous y avons vu, avant Rochdale, croître la coopération de consommation avec répartition rochdaleienne des bénéfices, à l'époque où les « épicerie socialistes », comme les a appelées un préfet du Rhône, pratiquaient le curieux « commerce véridique et social », des essais de coopératives de production étaient également tentés dans la ville de Lyon :

Par les *tisseurs de soie*, dont l'association vécut trois ans (1834-1837) ;

Par les cordonniers qui, sous le nom de *Frères de la Concorde*, ouvraient une maison centrale de commerce que ferma le Coup d'État en 1851 ;

Par les tireurs d'or et les guimpiers, qui s'assemblaient en 1833, sous le nom de *Frères Unis*, etc.

Ce premier mouvement coopératif de production n'avait pas plus réussi que celui de Paris, dirigé par Buchez. Notons que ces deux mouvements ont été contemporains l'un de l'autre, parallèles par les dates.

(1) V. Eug. FLOTARD. *Le Mouvement coopératif à Lyon et dans le Midi*, 1 vol. Paris, 1867 ; et GODART : *Travailleurs et Métiers lyonnais* (déjà cité).

Celui de Lyon, comme celui de Paris, reparut sous la poussée de 48. Les *Fraternités* — c'est ainsi qu'on appelait les « Associations ouvrières » fraternelles — se multiplièrent rapidement après le retour de la République. On vit :

La Fraternité des *Menuisiers* — celle des *Veloutiers* — celles des *Taillleurs de pierres* — des *Charpentiers* — des *Plâtriers* — des *Serruriers* — des *Marbriers* — des *Tourneurs*, etc.

Bref toute une floraison dans l'espérance.

Mais plus remarquable encore est ce fait qu'à Lyon, la floraison était double : production d'un côté, consommation de l'autre.

La *Société des Travailleurs* — les *Travailleurs économes* — l'*Association d'approvisionnements collectifs* — la *Société fraternelle des Castors*, fondées en 1850, étaient des coopératives de consommation qui devaient vivre à la façon des abeilles : essaimer dans un autre quartier sitôt qu'il y aurait plus d'un nombre déterminé d'adhérents (60, 80 ou 200).

La société des *Travailleurs-Unis*, née en 1849, fut arrêtée en pleine prospérité par le Coup d'Etat de 1851. A ce moment, après deux ans de fonctionnement, elle possédait déjà un *Magasin de gros*, sept épiceries, une boulangerie avec plusieurs fours, deux boucheries, deux magasins de charbons, un entrepôt de vins, une pâtisserie et une fabrique de chocolat !

A peu près en même temps que les Pionniers de Rochdale et mieux que les Pionniers, les *Travailleurs-Unis* de Lyon, avaient trouvé le secret du succès coopératif.

Comme les Pionniers, ils vendaient au *comptant* ; mais au-dessous des prix du commerce. Malgré cela, ils réalisaient des bénéfices parce qu'ils ne rémunéraient pas du tout le capital. Et ces bénéfices étaient en totalité attribués à des œuvres d'éducation et de solidarité.

Sont-ils beaux ces « *épiciers de nuit* », nom qui leur fut donné parce qu'ils faisaient à tour de rôle, le soir, après leur journée de travail, le service des magasins — dans l'exercice

de leur « commerce social » et qui, dans leur si courte existence, réussirent à mettre debout deux écoles primaires et une caisse des invalides du travail ! Ils voulaient « mettre en harmonie la production avec la consommation ».

C. — En Angleterre.

En Angleterre, pendant qu'autour de Rochdale et sous son influence, apparaissaient les premières coopératives rochda-liennes, à Oldham, à Heywood, à Bacop, à Todmorden, à Salford, à Padiham, à Middleton, etc. (années 1845-1852); pendant que la coopération de consommation continuait son mouvement de progression régulière (en 1851, rien que dans le nord de l'Angleterre et le centre de l'Écosse, 130 magasins coopératifs fonctionnaient déjà); à ce même moment, vers 1848, un autre mouvement coopératif, un mouvement de production celui-là, était provoqué par un petit groupe actif de protestants sociaux qui se nommaient eux-mêmes : *Socialistes chrétiens*.

« Des hommes profondément religieux, mais dont le cœur débordait de fraternité, dit un écrivain coopératiste qui les connaît bien (1), songeaient à prévenir l'explosion des colères populaires par d'autres moyens que la résignation et la contrainte. Disciples de l'Évangile, ils en observaient l'esprit plus que la lettre. Loin de nier le mal social, ils le dénonçaient avec indignation... Eux aussi, comme les socialistes non chrétiens, ils voulaient que la société fût transformée; mais avec Carlyle, ils croyaient que la transformation de la structure sociale ne pouvait être consommée sans la transformation intérieure de l'individu...

« Ceux-là n'étaient pas des ouvriers; c'étaient des ministres, des avocats, des professeurs, des publicistes; comme

(1) J. CERNESON. *Les Sociétés coopératives anglaises*, 1 vol. Paris, 1905.

MAURICE, plus tard professeur de philosophie à l'Université de Cambridge; LUDLOW, avocat et économiste, qui fit ses études à Paris et y observa la Révolution de 1848; CHARLES KINGSLEY, pasteur, poète et romancier, plus tard précepteur du Prince de Galles (Édouard VII); et enfin VANSITTART NEALE, avocat, descendant d'Olivier Cromwell, possesseur d'une grande fortune, doué d'une culture supérieure, dont l'influence sur la coopération anglaise devait être considérable ».

En somme, ces « socialistes chrétiens » avaient autant d'intelligence que de cœur. Non seulement « ils souffraient dans leur cœur d'un mal qui avait épargné leurs personnes », mais ils étaient — et ils se disaient, du reste — les « vrais conservateurs », ceux qui font la part du feu.

En 1849, ils créèrent à Londres, sous l'influence de Paris, la *Société des promoteurs d'associations ouvrières*.

Le but de cette société, sa méthode et ses premiers résultats sont indiqués dans une lettre intéressante, qui date de l'époque et que LOUIS BERTRAND a publiée dans son *Histoire de la Coopération en Belgique*. En voici des extraits :

Londres, 25 décembre 1850.

« Monsieur le Rédacteur, (1)

« Vos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que l'Association des Travailleurs fait beaucoup de progrès à Londres et dans d'autres villes de l'Angleterre et de l'Écosse, sous la direction et avec l'aide de la classe moyenne.

« Une douzaine de personnes riches et intelligentes ont formé une société de Promoteurs pour venir en aide aux diverses corporations de travailleurs qui voudraient s'associer d'après les plans des associations ouvrières de Paris.

(1) Rédacteur du journal ouvrier *La Civilisation* qui paraissait à Bruxelles dans les années 1848.

« Depuis un an, une vingtaine d'associations de ce genre ont été organisées à Londres et sont aujourd'hui en pleine voie de prospérité.

« La plupart de ces associations sont organisées par des ouvriers tailleurs, bottiers, charpentiers, etc., etc., au nombre d'une douzaine ou d'une trentaine d'ouvriers dans chaque association.... »

L'auteur de la lettre signalait ensuite la fondation, sous la présidence de VANSITTART NEALE, d'une sorte de banque de prêts aux associations ouvrières pour leur faciliter l'achat en gros et d'une sorte de dépôt central, à Londres, pour leur faciliter la vente de leurs produits.

Et il concluait avec confiance :

« Cet exemple de la bourgeoisie éclairée, en Angleterre, mérite d'être imité en Belgique, en France et dans toute l'Europe. J'ai cru devoir vous en parler dans l'intérêt de la paix et du progrès.

« En Angleterre, on étudie les théories du socialisme pratique sans s'effrayer des idées utopiques impossibles à réaliser. »

D. — En Belgique.

Traversons la Manche. Nous voici dans la Belgique de 1848. Un mouvement coopératif identique à celui de la France et de l'Angleterre s'y déroule.

« Que se passait-il alors dans les rangs du peuple travailleur ? demande le citoyen LOUIS BERTRAND, député de Bruxelles (1).

Et il répond :

« Des réunions avaient lieu, nombreuses, chaque semaine. Les ouvriers les plus intelligents, ceux surtout qui avaient

(1) LOUIS BERTRAND. *Histoire de la Coopération en Belgique*, 2 vol. Bruxelles, 1912.

vécu pendant quelques années à Paris et y avaient suivi les réunions des clubs républicains et communistes de l'époque, se firent chez nous les apôtres des idées nouvelles.

« On croyait généralement alors que l'émancipation de la classe ouvrière devait être l'œuvre de l'*association*.

« Il fallait *réorganiser le travail*. Les idées de Louis Blanc, de Fourier et de ses disciples étaient pour tous un article de foi.

« Dans les réunions ouvrières, on discutait donc fortement les meilleurs moyens pour fonder des *associations de production*.... »

La première association ouvrière de production en Belgique, l'*Association fraternelle des Ouvriers tailleurs*, a été fondée en 1849, par NICOLAS COULON.

Ce Nicolas Coulon, ouvrier tailleur, était de ceux qui avaient travaillé à Paris. Il y avait suivi les conférences de Pierre Leroux, de Buchez et de ses phalanstériens. Il y avait lu leurs écrits, ceux de Louis Blanc, de Proudhon, de Lamennais; il avait adhéré aux groupes de Raspail, de Cabet, de Blanqui. Il revenait porteur d'idées nouvelles et désireux de les appliquer.

Dans la même période d'enthousiasme, furent fondées aussi à Bruxelles :

L'*Association des Ouvriers cordonniers* (1849);

L'*Association des Ouvriers cigariers* (1850);

L'*Alliance Typographique*, qui existe encore et qui a débuté en 1849 avec vingt membres, par des cotisations hebdomadaires de 25 centimes.

Louis Bertrand signale également, bien que n'étant pas une coopérative de production, l'association des *Amis réunis Menuisiers et Charpentiers* qui, à sa naissance, en 1852, se donnait pour but « l'amélioration de la classe des travailleurs, la création d'une caisse de secours mutuels et la vente des outils ».

A la fin de l'année 1850, les délégués des sociétés ouvrières de Bruxelles avaient constitué une société de consommation : la *Solidarité*. Le prospectus de la nouvelle société indiquait l'existence de sociétés analogues « dans diverses localités du pays ». La *Solidarité* ne prétendait pas régénérer le monde avec une épicerie coopérative. Elle disait simplement : « L'association a pour but de faire jouir chacun de ses membres du bon marché résultant de l'achat en gros des provisions ».

Le président de la *Solidarité* était pourtant le citoyen Nicolas Coulon. Mais cela ne fait que confirmer cette observation : qu'en 1848, associationnistes et ouvriers attribuaient à la coopération de production et non pas à celle de consommation le pouvoir de transformer la société et d'émanciper les travailleurs.

Aujourd'hui, c'est le contraire : l'opinion a changé devant l'échec économique et social des associations ouvrières de production.

III. — Échec et Désillusions.

Car ce fut un échec — un échec partout, en France, en Angleterre, en Belgique.

En Belgique, l'historien de la coopération, LOUIS BERTRAND, constate que « la plupart n'ont pas prospéré; elles ont disparu peu après leur naissance sans laisser de traces de leur trop courte existence ».

En Angleterre, même constatation de la part de Mrs WEBB : « En quelques années, toutes les associations de producteurs de Londres et du sud de l'Angleterre, fondées ou appuyées par les socialistes chrétiens, s'étaient dissoutes sans laisser de traces, ou bien avaient dégénéré en entreprises lucratives de petits patrons ».

En France, sur les 56 associations ouvrières de production qui avaient reçu des subventions sur les trois millions,

il n'en restait plus de vivantes, dans les années 1855-1857, que 5 en province et 9 à Paris ! Et encore, ces 9 parisiennes ne comptaient que : 101 *associés* ; 60 *intéressés* et 192 *auxiliaires* !

L'existence de ces « auxiliaires » salariés indique que ces associations « ouvrières » avaient déjà dégénéré en sociétés capitalistes.

Aujourd'hui, de toutes les coopératives de production créées sous la Seconde République — et il y en eut peut-être 200 — deux seulement, les lunettiers et les ouvriers en limes, survivent.

A. — L'échec presque total !

Un certain nombre d'entre elles, en France, ont disparu brusquement à la suite du coup d'État du 2 décembre 1851. Ainsi, à Lyon, le général Castellane ordonna la dissolution et la liquidation de toutes les sociétés ouvrières dites « fraternelles » : l'autorité les suspectait d'être des foyers de républicanisme et de révolution !

Avant, durant l'expérience — car le décret des 3 millions n'a guère été pris que pour faire une « expérience » — cette autorité semble n'avoir rien négligé pour faire tourner les choses à la confusion de Louis Blanc, des socialistes et des ouvriers.

Thiers, l'illustre Thiers, qui, toute sa vie a été la plus parfaite image du petit bourgeois politicien à horizon borné, la plus triomphante expression de ce que Marx a nommé le « crétinisme parlementaire » — avait dit à Corbon, rapporteur du décret :

« Ce n'était pas trois millions, mais vingt qu'il fallait demander. Oui ! vingt millions. Nous les aurions donnés. Ce n'était pas trop pour faire une *expérience* éclatante qui vous guérît tous de cette grande folie. »

Mais la cause de l'échec général du mouvement interna-

tional coopératif de production des années 48 ne réside pas dans la méfiance, la perfidie ou la persécution des gouvernements. D'abord, le gouvernement anglais n'était pas hostile, tant s'en faut, à un mouvement coopératif intelligemment conservateur. Ensuite, il n'y eut de coup d'État réactionnaire ni en Belgique, ni en Angleterre, et pourtant les Sociétés ouvrières de production y périrent comme en France, après une vie éphémère.

Si les associations ouvrières de production, dans les années 1848, apparurent et disparurent à la façon d'une colonie de champignons, cela tient, non à des causes politiques, mais à des causes économiques et sociales.

Parmi les causes économiques, on a cité :

Le manque de capitaux ;

Le manque de crédit ;

Le manque de clientèle ;

L'inexpérience des gérants (« la classe ouvrière comptait alors plus d'apôtres que d'hommes d'affaires », dit Georges Renard).

Parmi les causes sociales, on a relevé :

Les divisions entre les ouvriers associés ;

Les jalousies, hélas ! à l'égard d'un gérant capable ;

Ou l'envie du même gérant de s'établir à son compte en entraînant la clientèle ;

Et principalement l'*hostilité générale du milieu capitaliste* contre des associations ouvrières mal outillées économiquement et qui, socialement, paraissaient menacer, au dire d'un procureur général de Lyon, « la paix de l'État ou la *situation normale de l'industrie et du commerce* ».

Louis Blanc lui-même semble avoir prévu ou entrevu cette impossibilité matérielle de faire vivre dans le milieu capitaliste une organisation ouvrière basée sur l'économie socialiste et la morale d'une République de travailleurs.

Dans l'édition de 1848, de son *Organisation du Travail*, Louis Blanc écrivait, en effet :

« *Que la grande et universelle émancipation des travailleurs n'aura jamais lieu tant que subsistera la concurrence, source intarissable de haines, de jalousies, de fraudes et de désastres.* »

Quant aux associations ouvrières de production qui échappèrent à cette débâcle, elles manifestèrent leur aptitude et leur goût à se transformer en sociétés capitalistes au profit des fondateurs.

« *J'ai fait mon petit coup d'État tout comme un autre !* disait, sous l'Empire, un gérant de coopérative ouvrière qui avait établi son pouvoir sans contrôle (1).

L'esprit commercial chassait chez les survivantes l'esprit de solidarité des premiers jours. Plus de fonds social indivisible destiné, dans le rêve de Buchez, à affranchir les classes ouvrières. Mais des « auxiliaires », c'est-à-dire des salariés non associés aux bénéfiques et traités sans ménagements.

Ainsi, de toutes façons, c'était l'échec du mouvement coopératif de production : ou bien par la chute des coopératives ou bien par leur dégénérescence.

Aussi le versatile et paradoxal Proudhon, qui avait commencé par les glorifier, finissait-il par dire que « l'association ouvrière n'a guère été autre chose jusqu'ici, sauf de bien rares exceptions, qu'une imitation de la commandite bourgeoise ou de la communauté morave : *pauvre ressource dont la pratique a bien démontré l'impuissance* » (2).

La cause de cette dégénérescence fatale des coopératives ouvrières de production, Louis Blanc l'avait prévue au moment même où il préconisait ses « ateliers sociaux », quand il écrivait :

(1) V. Georges WEILL. *Histoire du Mouvement social en France* (1852-1902), p. 50.

(2) PROUDHON. *La Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* (6^e étude).

« Que toute association d'ouvriers qui ne s'impose pas la loi de s'étendre indéfiniment au moyen d'un capital collectif et inaliénable, se trouve avoir des intérêts distincts de ceux de la masse des prolétaires, lesquels n'arriveront à s'affranchir qu'en se considérant comme une même famille (1);

« Qu'aider tels ou tels ouvriers à former entre eux une association particulière et limitée, c'est créer des privilégiés parmi les travailleurs. »



CÉSAR PÆPE

Fondateur du Socialisme belge

Instruit précisément par l'échec lamentable de la coopération de production au cours de ce demi-siècle, un socialiste belge, très connu, très réformiste et très modéré, et qui fut un apôtre, César de Pæpe (2), écrivait dans le *Peuple* de Bruxelles, à propos de la mort du brave Nicolas Coulon :

« Coulon, désabusé sur ce que l'on pouvait obtenir par les sociétés de production, soutenait que *ces associations ne pouvaient résister au milieu actuel et devaient fatalement et en toutes circonstances mourir, à moins de se transformer en associations de petits exploités, de s'embourgeoiser, en un mot.*

« Moi, je soutenais la thèse opposée et attribuais la non-réussite de ces associations à des vices inhérents à leurs sta-

(1) Louis BLANC entrevoyait ici la *politique de classe* dont le *Manifeste communiste*, à la même époque, a établi la nécessité historique, théorique et pratique.

(2) Voir le premier volume de l'*Encyclopédie Socialiste : Un peu d'Histoire*, par Ch. RAPPOPORT. pages 475 et 479.

tuts, au manque d'éducation économique de leurs membres et souvent à leur mauvaise gestion.

« Faut-il ajouter que depuis lors je suis aussi quelque peu revenu de mon enthousiasme pour les sociétés de production ?

« En tout cas, *je ne considère plus la coopération, quels que soient sa forme et son objet, consommation ou production, comme pouvant par elle-même résoudre la question sociale, mais uniquement comme des moyens d'éducation, d'organisation de la classe ouvrière et de formation de capitaux nécessaires pour la propagande en faveur de l'émancipation politique et économique intégrale des travailleurs* » (1).

(1) V. LOUIS BERTRAND. *Histoire de la Coopération en Belgique*, t. I, p. 213.

CHAPITRE V

LE RÉVEIL SOUS L'EMPIRE

I. — « Dix années de silence ».

1851-1863 ! Silence dans les rangs !

Le neveu du « grand Napoléon » gouverne. C'est la « sentinelle de l'Ordre », l'homme du « pouvoir fort ».

Il s'agit de mater les « rouges » et les « partageux » et d'étouffer le socialisme. A tout prix, il faut rassurer les classes riches que secouent encore les derniers frissons de cette terreur que Louis Veuillot a baptisée : la « peur rouge » de 48.

La saignée de Juin, le coup d'État, la prison, la proscription, la confiscation des libertés, les campagnes de panique, les calomnies effroyables d'une presse reptilienne, toutes ces violences inouïes n'ont pas suffi à ceux qui enterraient leurs bijoux, portaient leur argenterie à la Monnaie et fuyaient à l'étranger emportant leurs titres, à défaut de leurs terres et de leurs châteaux.

La réaction de la peur continue.

Napoléon-le-Petit s'appuie sur trois forces : l'armée, le clergé, la bourgeoisie. A l'armée, il donne la « gloire » ; au clergé, l'influence ; à la bourgeoisie, la richesse.

Pour « se poser en bienfaiteur patriarcal de toutes les classes », selon le mot de Marx, il donne du travail à la classe ouvrière (l'Empire a été une période de grands travaux publics).

Au pain du travail, l'Empereur social ajoute quelques morceaux de « sucre ». Il confisque les biens de la famille d'Orléans — « le premier vol de l'Aigle » disait le terrible Du-

pin — et il attribue 10 millions aux sociétés de secours mutuels et 10 millions à l'amélioration des logements ouvriers.

La politique du morceau de sucre a-t-elle conquis une partie de la classe ouvrière ? La cause bonapartiste a-t-elle été, autant qu'on l'a dit, épousée par les ouvriers ?

Albert Thomas (1) et M. Tchernoff (2) ne le croient pas. Mais Proudhon citait ce mot d'un ouvrier au lendemain du coup d'État : « Barbès a demandé pour nous un milliard aux riches : Bonaparte nous le donnera ».

En tout cas, comme le sera plus tard celle de Bismarck, la politique sociale de Napoléon III a été double : le sucre et le fouet.

Le fouet, c'est la police. Le 2 décembre a été, au dire de M. de Vogué, une « opération de police... un peu rude ! » Et la police veille. Elle a l'œil sur les républicains, sur les socialistes, sur le prolétariat, sur les associations ouvrières qui ont résisté à la grande débâcle.

Est-ce la crainte de la police ? Est-ce la grande désillusion après les grands espoirs de 48 ? Est-ce le découragement après la ruine des « associations ouvrières » de production ? Toujours est-il que le silence est observé dans les rangs de la classe ouvrière et qu'il s'y répand le calme et le sommeil.

« *Le socialisme est mort !* s'écriait en 1854 l'auteur de *Jérôme Paturot*, Louis Reybaud ; parler de lui, c'est faire son oraison funèbre. »

*
**

Le socialisme n'était pas mort, ni la classe ouvrière endormie. L'un et l'autre se recueillaient. Une *nouvelle tactique* s'élaborait où la coopérative de production était loin, cette fois, de tenir la première place.

(1) ALBERT THOMAS. *Le Second Empire*, un excellent volume de l'*Histoire Socialiste*.

(2) TCHERNOFF. *Le Parti Républicain sous le Second Empire*.

« Pendant ces *dix années de silence* — a dit le ciseleur Tolain, membre de l' « Internationale », anti-collectiviste, futur sénateur — pendant le calme profond, à peine troublé par la guerre d'Italie, qui avait succédé aux mouvements tumultueux de la place publique, un lent travail d'assimilation s'était fait dans la partie la plus active et la plus intelligente de la population ouvrière. Pour ne plus s'épancher bruyamment au dehors, les idées n'étaient pas mortes, les esprits triturait les théories, élaguant les exagérations, les utopies impraticables, ils dégageaient les réformes pratiques.

« Comprenant qu'on ne change point en un jour les conditions économiques d'une société, que le *principe de l'association* s'était heurté devant l'ignorance et l'impatience des masses, *on changea de route* et, peu à peu, on entendit proposer par les classes ouvrières quelques réformes nettes et précises : abrogation de l'article 1781 (1), de la loi sur les coalitions ; création de *chambres syndicales*, d'agences professionnelles, de sociétés de *crédit mutuel* et, par-dessus tout, l'instruction primaire gratuite et professionnelle.

« Travail sourd, ignoré de tout ce qui n'était pas mêlé à la vie intime de l'ouvrier, mais qui n'en a pas moins jeté de profondes racines » (2).

II. — La Classe Ouvrière reparaît.

Ainsi, la « vieille taupe » Révolution, pour reprendre un mot de Marx, cheminait sous terre, malgré la police impériale.

« Quand on y regarde de près — écrivait en 1857 quel-

(1) Abrogé effectivement par une loi de l'Empire du 2 août 1868. Cet article était particulièrement brutal dans l'expression des droits que s'arrogent les plus forts, c'est-à-dire les plus riches :

« Le *maître* est cru sur son affirmation : Pour la quotité des gages ; pour le payement du salaire de l'année échuë ; et pour les comptes donnés pour l'année courante ».

(2) TOLAIN. *Quelques vérités sur les Elections de Paris*, cité par G. WEILL, p. 53.

qu'un qui était en relations avec les ouvriers — et qu'on recherche si les erreurs qui agitaient alors (1848) les esprits sont redressées ou détruites, on reconnaît avec tristesse que, dans le monde des idées, aucun progrès ne s'est accompli. » (Georges Weill, p. 44).

Et le même Reybaud qui enregistrait en 1854 la mort du socialisme s'apercevait cinq ans après que le socialisme revivait dans les usines de la grande industrie.

En pouvait-il être autrement ? La Révolution économique provoquait alors un formidable mouvement d'affaires : création des grands établissements de crédit (Crédit Foncier, Crédit mobilier, un peu plus tard : Crédit Lyonnais, Société Générale), construction des chemins de fer et constitution des grandes Compagnies actuelles ; spéculations effrénées à la Bourse — « l'improbité règne dans les mœurs, la piraterie dans les affaires », disait Proudhon dans son *Manuel du Spéculateur* — fièvre d'entreprises, grands travaux de Paris et de province ; développement considérable des industries minières, des industries métallurgiques (le *Bessemer* date de 1855), des industries textiles, des industries du bâtiment, etc. En même temps, agglomération des masses ouvrières dans les usines ou sur les chantiers, opposition des classes, des misères de l'une, des énormes richesses de l'autre.

Et c'est tout cela qui a fouetté le sang de la classe ouvrière. C'est la concentration capitaliste, ce sont les *faits* eux-mêmes qui ont enraciné profondément le socialisme et la revendication prolétarienne. Louis Reybaud était bien obligé de le constater.

« Plus j'étudie les faits, disait-il en 1859, plus je demeure convaincu qu'à côté des passions de circonstance que les ouvriers puisaient (en 48) dans les livres ou dans les clubs, il en est de *permanentes*, très réfléchies et très profondes, où ils ne s'inspirent que d'eux-mêmes... C'est dans le régime même de la manufacture que ces passions ont pris naissance et s'alimentent, malgré les règlements, malgré les amendes,

malgré le silence imposé et les servitudes multipliées jusqu'à la minutie, ou plutôt à raison de ces servitudes, de ce silence, de ces amendes ou de ces règlements » (1).

Un autre témoin, AUDIGANNE, constate que si « la résignation paraît régner », dans les grandes régions industrielles, « la paix extérieure ne paraît pas fondée sur un retour sérieux à la confiance. Le plus souvent, on dirait qu'il y a toujours là, non pas seulement deux *classes*, mais... deux *nations*. Sur certains points, le mot *on nous exploite* demeure le credo que répètent silencieusement des âmes encore ulcérées » (2).

La *politique de classe*, prévue et formulée par le Manifeste communiste, germait dans la classe ouvrière, après y avoir été semée plus par la vie que par la propagande.

« Qu'on ne s'y trompe pas, dit encore un autre contemporain ; si les ouvriers ne parlent plus d'association, *ils y pensent toujours*.

« Pour beaucoup d'entre eux, c'est encore une sorte de panacée universelle qui doit les arracher à la misère et leur procurer la plus grande somme de bonheur possible » (3).

Mais ce n'est pas à la coopérative de production, ni à celle de consommation, que « pensent toujours » les ouvriers.

Sans doute, par la force de la vitesse acquise et malgré l'échec, malgré la police (4), quelques essais d'associations ouvrières de production sont encore tentés sous l'Empire : *Tisseurs* de Villefranche (1856), *Tisseurs* de Tarare (1858), *Tailleurs* de Toulouse (1858), *Ménusiers* de Paris (1858), *Peintres en bâtiments* de Paris (1859), première Société de Crédit mutuel, fondée en se cachant dans le bois de Vincennes (1857), etc. Mais ce ne sont là que des exceptions.

(1) LOUIS REYBAUD. *Condition des ouvriers en soie*. 1859.

(2) AUDIGANNE. *Populations ouvrières de la France*. 2 vol., 1860.

(3) V. H. VALLEROUX. *Associations coopératives*, p. 113.

(4) Après l'attentat d'Orsini (1858), un ouvrier paisible fut arrêté sans autre motif que son titre de gérant d'une *Association ouvrière*... en 1848!

Sans doute, les *délégués ouvriers* envoyés par le Gouvernement impérial à l'Exposition universelle de Londres, en 1862, parlaient encore, dans leurs rapports, de solutionner le problème social par l'« Association ouvrière ». Les bronziers disaient :

« Le véritable remède aux misères de la grande classe ouvrière, ce remède unique, seul efficace, c'est la *possession en commun des instruments de travail par les travailleurs*, c'est l'association de production... Oui, par elle et uniquement par elle, les travailleurs obtiendront non seulement la sécurité contre les accidents de toutes sortes... mais encore le bien-être, la richesse même... »

Les marbriers disaient :

« Nous croyons que pour les travailleurs, le seul moyen d'échapper honorablement aux conséquences de leur état de salarié, c'est de s'associer pour faire valoir en commun leur industrie, comme les capitalistes s'associent pour faire valoir ensemble leur argent dans de grandes entreprises ».

A peu près même pensée chez les fondeurs en cuivre. Et aussi chez les châliers, qui ouvraient toute grande la porte à l'imagination si nécessaire en politique sociale, et qui demandaient :

« Qui pourrait prévoir l'avenir réservé aux classes ouvrières par les bienfaits de l'association ? ».

Mais c'était là l'opinion, non pas des ouvriers français, mais des ouvriers parisiens qui, seuls, avaient été appelés à envoyer des délégués à Londres. Et encore parmi les ouvriers parisiens, ce n'étaient que les petits métiers, les petites industries (châles, bronze, marbre, etc.) et non pas les travailleurs des grandes usines qui exprimaient ainsi leur pensée. Et enfin, cette pensée était-elle bien libre, venant d'ouvriers officiels ? Jusqu'à quel point était-elle la leur et jusqu'à quel point celle du Gouvernement ? En tous cas, si les rapports

sur l'Exposition de Londres n'ont pas été soufflés à leurs rédacteurs ouvriers, par d'obligeants personnages impérialistes et conservateurs, l'essai de galvanisation des coopératives de production que contenaient les dits rapports, faisait le jeu du Gouvernement qui amorçait alors une campagne de diversion à l'action républicaine, syndicale et socialiste de la classe ouvrière.

En réalité, le socialisme et la partie consciente de la classe ouvrière étaient alors, dans leur ensemble, détournés des coopératives de production à la mode de 48. Ils se rendaient compte, comme le dit très bien Georges Weill, dans son *Histoire du Mouvement social de 1852 à 1902*, que « loin de servir la cause du prolétariat, elles écartaient de la propagande sociale et absorbaient dans les soucis de la lutte quotidienne pour l'existence quelques-uns des hommes les plus actifs et les plus intelligents de la classe ouvrière ».

L'association à laquelle songe surtout le prolétariat sous l'Empire, c'est le syndicat. Un ancien ouvrier, Corbon, entré dans la vie politique en 1848 — nous l'avons vu rapporter le décret des 3 millions — constate en 1863 que l'enthousiasme pour l'association ouvrière de production est refroidi et que « *l'idée corporative*, née dans l'atelier parisien même, est celle qui va le plus au cœur des ouvriers parisiens » (1).

Aussi, quand après dix ou douze ans de silence, la classe ouvrière reparait sur le champ de bataille, ce n'est plus avec la coopération de production, mais avec deux autres armes : sur le terrain politique : la « *candidature ouvrière* » (1863) ; sur le terrain économique : le *Syndicat* — on disait alors « société corporative » — généralisé en *Internationale* (1864).

(1) CORBON, *Le Secret du Peuple de Paris* (1863).

III. — Coopération contre Socialisme.

L'action politique ? La « candidature ouvrière ? » Mais, si ce mal se répand, c'est la République à bref délai ! Sauvons l'Empire ! pensent dans les années 1863 l'Empereur et les impérialistes.

L'action corporative, syndicale ? l'*Association internationale des travailleurs* ? Mais « depuis l'époque de l'apparition du Christianisme, on ne trouve rien de pareil à ce mouvement ouvrier », écrit le *Times*, le grand journal du capitalisme anglais. Il faut arrêter cette peste, ou bien nous sommes perdus ! pensent les capitalistes de tous pays. Sauvons l'Ordre et la Propriété !

Et pour sauver la Propriété, l'Ordre et l'Empire, voici qu'on s'avise d'un moyen imprévu : la coopération !

L'attention publique était pourtant bien détournée de cette question.

En 1857, le livre du vicomte LEMERCIER sur les *Associations ouvrières* avait passé inaperçu. Vers la même époque, le professeur allemand HUBER en avait parlé à Bruxelles, dans un Congrès de bienfaisance, au milieu de l'inattention générale. Il avait publié sur ce sujet une brochure accueillie par une complète indifférence : « Voilà six mois, disait-il, que je l'ai envoyée à une trentaine de grands journaux de toutes les nuances de l'arc-en-ciel ; jusqu'à présent, pas un seul que je sache n'en a soufflé mot ».

Mais l'opinion publique est comme le vent : elle tourne. En 1864, elle fait un sort à une autre brochure signée, il est vrai, d'un grand nom de la bourgeoisie capitaliste, conservatrice et gouvernementale : les *Sociétés de Coopération*, par CASIMIR-PÉRIER.

« Depuis quelques mois, disait l'auteur, des hommes d'origines diverses, inspirés par des intentions étrangères à la poli-

tique, se sont réunis pour examiner ensemble les questions qui se rattachent aux associations basées sur la mutualité et la solidarité. Ils se proposent d'en favoriser la propagation... »

Quels étaient donc les révolutionnaires qui voulaient propager ces « associations ouvrières » qui avaient tant irrité M. Thiers en 1848 ?

C'étaient : le prince de BROGLIE, le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, le comte d'HAUSSONVILLE, le vicomte de LANJUNAIS, le vicomte de MELUN, LÉON SAY, JULES SIMON, etc.

Et quel était le but de ces illustres personnages ? Arrêter le Socialisme.

« Les Sociétés coopératives, disaient-ils, sont *contre les erreurs et les périls du Socialisme*, le plus sûr et le plus généreux des remèdes. »

C'est bien pour cela que les *coopératives* — ce mot nouveau importé d'Angleterre, remplace désormais celui d' « association ouvrière » — ont trouvé alors un défenseur jusque « sur le trône » (1).

Napoléon III, coopérateur ? — Oui, c'est lui qui ordonne l'*Enquête de 1865* sur les Sociétés coopératives, c'est lui qui annonce en un discours du 15 février 1865, une loi nouvelle pour faciliter la fondation des coopératives, c'est lui qui fait voter la *loi du 24 juillet 1867* sur les Sociétés anonymes qui sert aujourd'hui de base juridique aux coopératives françaises.

Mais ce n'était pas pour le bon motif que l'Empereur aimait la coopération ! Nous connaissons ses vues secrètes. Il y faut ajouter le *bluff* impérial. Car c'est du bluff ce geste de Napoléon III, créant en 1866 la *Caisse des Associations coopératives* et y versant immédiatement 500.000 francs de sa poche — si l'on peut dire !

Il était temps ! Les élections de 1863 avaient amené 35

(1) H. Rozy. *Etude sur les Sociétés coopératives*, 1 vol., 1866 (préface).

opposants au Corps législatif. Le mouvement républicain croissait. L'Empire était ébranlé.

« Ce qui grandit, en ce moment, écrivait CHARLES DE RÉMUSAT, dans la *Revue des Deux-Mondes* (n^o du 1^{er} avril 1863), ce sont les classes ouvrières.

« Sans qu'il soit aisé d'en assigner la cause, un progrès intellectuel et moral se manifeste dans leur sein et frappe les observateurs les plus clairvoyants. »

Il fallait donc, à tout prix, aiguiller cette classe ouvrière grandissante vers autre chose que la République ou la Révolution sociale.

La coopération permettait de canaliser et de rendre inoffensif le mouvement, tout en laissant croire à la classe ouvrière que le Gouvernement était favorable à ses « légitimes revendications ».

Or, en fait de banque populaire pour Associations ouvrières, l'Empereur était en retard.

Déjà, en 1863, un ancien disciple de Cabet, devenu son gendre, BELUZE, qui venait de publier à son tour un ouvrage sur les « Associations, conséquences du progrès », avait fondé la banque du *Crédit au Travail*.

Cette banque avait pour but de provoquer, par ses avances et par ses conseils, la formation d'associations ouvrières. Dans quelle intention ?

— Il n'y en avait pas qu'une. Car si l'on consulte la liste des premiers sociétaires du *Crédit au Travail*, on voit des hommes différents et on devine des intentions différentes : le socialiste apaisé LOUIS BLANC, qui veut sans doute reprendre les essais de 48, le célèbre anarchiste russe MICHEL BAKOUNINE (1) qui est là, fidèle à son idée d'une « association universelle de toutes les associations locales par la liberté » ; les jeunes républicains CLEMENCEAU et NAQUET, qui sont probablement venus pour affaire politique, contre l'Empire ; des

(1) Voir le premier volume de la présente Encyclopédie, par Ch. RAPPOPORT.

hommes de « paix sociale », CASIMIR PÉRIER, AUGUSTIN COCHIN, ARNAUD DE L'ARIÈGE, etc. .

Le « Crédit au Travail » avait eu, peu après, une imitation dans la *Caisse d'escompte des Associations populaires*, fondée par deux économistes, LÉON SAY et WALRAS.

D'autres banques populaires s'étaient ensuite ouvertes à Lyon, à Lille, à Saint-Étienne, etc. L'empereur était vraiment en retard !

Sa *Caisse des Associations coopératives* rattrapa le temps perdu en exigeant sévèrement des « garanties » de la part des Sociétés ouvrières. Pas de meilleur moyen de les éloigner ! La Caisse n'a fait ni pertes, ni affaires : elle a jeté de la poudre aux yeux. Un écrivain conservateur a été obligé de le reconnaître en termes académiques un peu forts :

« La Caisse des Associations coopératives fut bientôt oubliée et cette seule impression en resta que le Gouvernement avait cherché un moyen de popularité dans la fondation d'une prétendue banque populaire restée intentionnellement sans effet ». (HUBERT-VALLEROUX).

Les dessous de la démagogie impériale se sont révélés d'eux-mêmes au cours de la discussion de la loi de 1867.

« Il faut dans ces Sociétés (les Coopératives) une somme de vertus bien supérieure à la somme des capitaux, disait le ministre du Commerce, FORCADE DE LA ROQUETTE.

« Ces vertus qui prépareront leur succès, sont aussi *le soutien de cette grande société qu'on appelle l'État.*

« En se généralisant, les Sociétés coopératives pourront contribuer à développer ces qualités viriles qui s'appellent l'ordre, l'économie, la prévoyance, l'amour du travail, et c'est dans ces nobles et courageuses habitudes que se trouvent les *conditions réelles et durables de la prospérité du pays et les garanties d'union entre tous les citoyens.* »

Traduisons en style clair pour le lecteur qui n'entendrait pas très bien le langage des gouvernants :

Soutenir l'État veut dire : soutenir le Capitalisme.

Prosperité du pays veut dire : enrichissement des riches.
Garanties durables d'union entre tous les citoyens signifie :
la richesse aux uns et le travail aux autres, et que cela dure !

IV. — Le Mouvement coopératif en France.

Avec l' « esprit nouveau » de la Coopération sous l'Empire, il n'est pas étonnant de constater que des préfets, des maires et autres personnages officiels ont alors pris part à l'administration ou aux divertissements des coopératives !

Pourtant, par une contradiction qu'explique qu'une peur inexplicable, le Gouvernement impérial interdit le *Congrès international de la Coopération* qui devait se tenir à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867.

Au programme ne figuraient que des questions anodines, quoique pratiques et intéressantes :

1° Répartition des bénéfices dans les Sociétés coopératives ; opportunité de l'attribution d'une partie des gains aux auxiliaires, aux clients de l'Association, à un fonds de solidarité entre les associations ;

2° Rapports de commerce à établir entre les diverses Sociétés coopératives du même pays ou de l'étranger ;

3° Utilité et moyens de propager la coopération dans les campagnes ;

4° De la coopération appliquée à l'instruction (bibliothèques, cours d'adultes, enseignement, éducation, etc.) ;

5° De la responsabilité des membres.

Tout était prêt : les délégués nommés, les uns sur le point de partir comme les Belges, comme DELITZCH, pour l'Allemagne, les autres même arrivés (un professeur russe, les Anglais, les Italiens avec LUZZATI), une salle louée, des sténographes et des traducteurs retenus. Il ne manquait que... l'autorisation qui fut par deux fois refusée !

SCHULZE-DELITZCH, furieux, repoussait cet « acte arbitraire » : il voulait quand même réunir le Congrès, mais en Belgique ou en Allemagne, et il s'écriait :

« Nous sommes une puissance ! Nous avons obligé l'Etat à nous reconnaître dans notre pays.

Nous sommes une puissance fondée sur tout ce qui est bon, juste et vraiment humain ».

En France, les coopérateurs n'étaient pas une « puissance ».

BELUZE, dans sa brochure sur les Associations, avait réuni les Sociétés ouvrières de production existant à Paris dans le curieux tableau que voici :

ASSOCIATIONS	DATE DE LA CONSTITUTION	MEMBRES		NOMBRE des Adhérents en 1863	CAPITAL SOCIAL		CELTRE en 1861
		Au début	Fin 1861		En 1861	En 1863	
Clootiers	1849	29	3	8	»	26 000	25 000
Facteurs de Pianos	1849	76	9	11	50	167 000	215 000
Ferblanciers	1848	70	2	»	»	30 000	120 000
Fourniers	1848	3	23	8	2	35 000	80 000
Fabricants de Laines	1848	14	19	2	15 000	120 000	120 000
Lunetiers	1849	33	15	13	»	120 000	120 000
Mouons	1848	17	8	25	»	250 000	1 240 000
Mécaniciens (Bâtonnets)	1848	5	3	5	»	118 000	120 000
— (Fautouils)	1849	20	20	»	25 000	»	200 000
— (Vouures)	1850	11	11	35	»	64 000	120 000
Fabricants de Lanternes	1850	11	11	16	»	54 000	120 000
Peintres en Bâtiement	1851	4	11	25	»	24 000	100 000
Serruriers	1850	7	26	3	1 000	45 000	50 000
Tailleurs	1848	20	15	6	1 000	7 000	90 000
Tourneurs (Chaises)	1848	18	22	4	200	100 000	200 000
— (Essiers)	1851	3	1	7	1 000	1 80 000	80 000

D'après un tableau identique dressé par un autre auteur de l'époque, on voit qu'il existait à Lyon, 24 coopératives de *consommation* en 1866 (1). La plus ancienne datait de 1856.

« Après le coup terrible qu'elles avaient reçu (en 1851), dit ce témoin intéressant, président de la Société lyonnaise du *Crédit au Travail*, il semble que les Associations ouvrières de Lyon devaient être entièrement anéanties. Il en fut ainsi, en effet, pour les sociétés *productives*.

« Quant aux Sociétés de *consommation*, elles disparurent momentanément, mais leurs bienfaits étaient si bien démontrés par l'expérience, les principes sur lesquels elles reposaient étaient si fortement ancrés dans les esprits, que l'existence de ces institutions populaires ne subit qu'une éclipse et se montra de nouveau au grand jour dès que cette réapparition fut rendue possible par les circonstances.

« La pratique de la mutualité était dès lors entrée dans les habitudes des ouvriers lyonnais, elle faisait partie de leur vie journalière, un grand nombre de familles continuèrent donc à unir leurs efforts pour se procurer *la vie à bon marché*...

« Dans cette nouvelle phase, nous ne devons plus nous attendre à voir la coopération prendre l'essor large et audacieux que lui avaient imprimé un instant les grandes associations de 1848. Sa marche est devenue timide et ses allures modestes. Loins de se bercer de grandes espérances et d'illusions décevantes, elle n'a qu'un but, celui de subsister, qu'une ambition, celle de vivre. »

Le même auteur constate que « le *réveil* politique et social provoqué par les élections de 1863 » a accéléré le mouvement coopératif.

A Lyon, paraissait alors le *Bulletin du Mouvement coo-*

(1) *Le Mouvement coopératif à Lyon et dans le Midi de la France*, 1 vol., Paris, 1867, par Eugène FLOTARD, Vice-Président de la Société d'Economie Politique de Lyon, Président de la Société Lyonnaise de *Crédit au Travail*.

pératif comme à Paris le journal *La Coopération*.

Dans la coopération lyonnaise, à côté du groupe des coopératives de consommation, existaient deux groupes curieux : les Sociétés des *Dix centimes* et les « *Châteaux* » des canuts.

Les premières pratiquaient le crédit mutuel au moyen de versements de dix centimes par semaine et par membre. Il y en avait une cinquantaine à Lyon en 1866.

Les « *Châteaux* » des canuts ? Ils n'étaient pas en Espagne, mais dans les campagnes avoisinantes. Il y en avait une vingtaine en 1866 ; la police les signalait pour propagande républicaine.

Mais en quoi consistaient ces « *châteaux* » d'ouvriers ? C'est un Lyonnais, c'est M. Godart, qui va nous en faire l'agreste description — qui vaut le plaisir de la lire, car il y a là une idée pratique :

« Les canuts, le dimanche, s'en allaient avec toute leur maisonnée prendre l'air de la banlieue, en admirer la verdure et les fleurs. Et, fatalement, la promenade se terminait par une halte au cabaret ; les tonnelles et les jeux de boules offrent tant d'attraits. Comme le chef d'atelier avait avec lui non seulement sa femme et ses enfants, mais sa famille professionnelle, c'est-à-dire les apprentis et compagnons, la consommation coûtait cher, bien qu'on ait eu la précaution d'emporter le pain et le fromage en un panier.

« Aussi en vint-on à concevoir la maisonnette et le jardin loués en commun entre amis et voisins ; de suite l'idée eut un grand succès. Dans la cave de la baraque, on logea une pièce de vin, l'entretien des jeux de boules, des plates-bandes obligatoires fut assuré par les chômeurs ou bien à tour de rôle par les membres de la petite société. Le dimanche, de grand matin, des grandes bâtisses croix-roussiennes partaient de joyeuses troupes chargées de provisions, et elles revenaient le soir en chantant. C'étaient les canuts qui allaient à *leur château* et qui, après une bonne journée passée à boire de leur vin, à jouer avec leurs boules, à se reposer à l'ombre de

leurs arbres ou de leurs murs, rentraient à l'atelier. » (*Travailleurs et métiers lyonnais.*)

Dans l'ensemble de la France, il est difficile de savoir exactement ce qu'ont été les résultats du réveil de la coopération sous l'Empire.

M. Hubert-Valleroux, qui a fait sur ce point des recherches spéciales, n'est arrivé à trouver que des chiffres très approximatifs, dont on peut composer le tableau suivant :

Coopératives existant en France sous l'Empire :

1^o COOPÉRATIVES DE PRODUCTION (en 1868) :

	44 à Paris.
	21 à Lyon.
	28 dans le reste de la France et en Algérie.
Total. . .	93

2^o COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (en 1869) :

	Quelques-unes à Paris.
	23 à Lyon.
	1 à Grenoble.
	89 en Province et en Algérie.
	d'après l' <i>Almanach Coopératif</i> pour 1870.

3^o SOCIÉTÉS DE CRÉDIT MUTUEL (en 1869) :

	A Paris : Nombre inconnu.
	En Province : Une quarantaine.
	Fondées de 1857 à 1865 : 64.

Le « Crédit au Travail » avait eu beau lancer à travers la France un *voyageur en coopération* pour répandre l'idée dans les départements; l'Empire avait eu beau faire mine

d'encourager la coopération, on voit que les résultats coopératifs étaient maigres vers 1870.

D'ailleurs, en 1868, il y avait eu arrêt brusque du mouvement, avec des disparitions de sociétés, des pertes, la chute retentissante du *Crédit au Travail*, la fermeture, sans bruit, de la *Caisse d'escompte des Associations populaires*, etc.

Nouvel échec, nouveau sommeil de la coopération.

En revanche, BENOIT MALON avait fondé en 1866, à Puteaux, *La Revendication* qui a résisté, prospéré et vécu, puisqu'aujourd'hui elle compte plus de 2.500 sociétaires et fait près de 2 millions d'affaires.

La *Famille du VII^e*, de Paris, date également de la fin de l'Empire. Mais telle est la lenteur du progrès coopératif qu'aujourd'hui cette coopérative, après plus de quarante années d'existence, ne compte encore que 200 sociétaires et ne fait que 80.000 francs d'affaires par an !

A Paris, VARLIN avait créé la *Marmite*, restaurant coopératif et foyer de propagande socialiste.

Blanqui, prêt au combat et à la prison, ne fondait pas de coopératives. Dans la coopération, il flairait une ruse bourgeoise. N'avait-il pas raison en un temps où JULES SIMON écrivait :

« *Le mouvement coopératif ne se présente pas comme un ennemi de la bourgeoisie (1).* »

V. — Le Mouvement autour de la France.

Le mouvement coopératif de 1863 a été un mouvement international comme celui de 1848.

EN ANGLETERRE, la coopération déclanchée en 1844 par les Pionniers, continuait sa marche en avant.

(1) Cité par H. VALLEROUX. *Associations coopératives*, p. 244.

Marche accélérée, car chaque année le nombre des nouvelles coopératives allait croissant, surtout depuis 1860 : trois nouvelles en 1857, six en 1858, onze en 1859, trente-huit en 1860, quarante-cinq en 1861, un bien plus grand nombre en 1862.

Aussi en 1863, alors que la marche était ralentie par la crise cotonnière due à la Guerre de Sécession, l'Angleterre comptait-elle déjà plus de 300 coopératives de consommation, ayant près de 100.000 membres et faisant pour plus de 50 millions d'affaires par an.

Cette année-là, à l'ouverture du Congrès pour l'avancement des Sciences sociales, lord BROUGHAM dit :

« La coopération est en train de devenir *un pouvoir dans l'Etat* ».

Nous savons qu'à cette époque, l'Angleterre entraît dans la seconde phase coopérative, dans l'ère *fédérale*, dans la coopération au second degré avec la création des Magasins de Gros pour le commerce — *Wholesale* de Manchester (1864) et *Wholesale* d'Écosse, à Glasgow (1868) — et de l'*Union Coopérative* (1869) pour la propagande et l'éducation.

En 1869, le Magasin de Gros de Manchester faisait déjà, malgré de pénibles débuts, 10 millions d'affaires ; l'Angleterre comptait alors 230.000 coopérateurs qui achetaient pour près de 200 millions de francs de marchandises dans les coopératives.



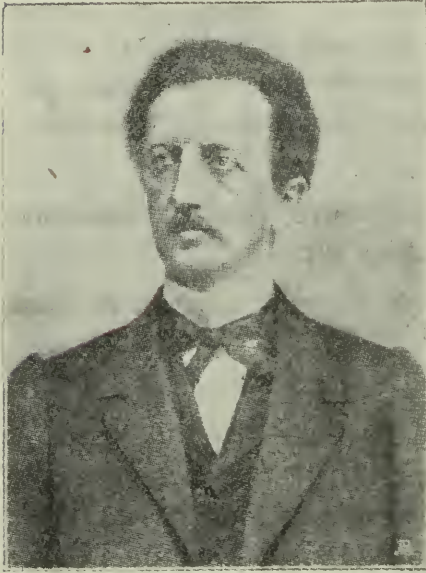
Avec l'Angleterre, le pays qu'on proposait sous l'Empire à l'admiration des Français était l'ALLEMAGNE.

Après quelques essais malheureux de coopération ouvrière industrielle à la mode française de 1848, l'Allemagne n'avait pas tardé, on le sait, à devenir la terre d'élection des *Banques populaires*. Sous l'impulsion de M. SCHULZE (de Delitzsch)

elles s'étaient assez rapidement multipliées pour permettre à leur propagateur de prononcer son mot de 1867 :

« Nous sommes une puissance ».

Ce sont ces Caisses de crédit qui figurent en très grosse majorité dans un essai belge de statistique allemande donnant pour l'année 1868 :



FERDINAND LASSALLE

1,600 coopératives en Allemagne ;

1 million d'adhérents ;

200 millions de thalers d'affaires (750 millions de francs).

Mais il est abusif de faire entrer ces banques populaires dans les cadres de la coopération. Un congrès ouvrier, tenu à Stuttgart, en 1865, s'est plaint de leur fonctionnement au point de « songer aux moyens de créer des associations spéciales de crédit ».

Notons en passant la déclaration à demi-prophétique de ce même Congrès ouvrier au sujet des coopératives de consommation :

« Procurant à leurs membres l'occasion de former un capital, elles sont les meilleures bases du développement ultérieur de l'idée d'association sociale.

« Elles doivent prendre des dispositions statutaires tendant à ce que le capital formé par elles soit employé pour étendre le système des associations ».

L'époque où nous sommes a été marquée en Allemagne par la courte et retentissante activité socialiste de FERDINAND LASSALLE (1825-1864).

Comme les libéraux cherchaient à gagner les ouvriers — c'était une mode internationale — à l'aide des panacées bourgeoises : coopératives, mutualités, sociétés de crédit, etc., LASSALLE se jeta dans la bataille en leur opposant ce programme :

1° Formation d'un parti ouvrier indépendant des partis bourgeois, c'est-à-dire d'un parti de classe ;

2° Conquête du suffrage universel ;

3° *Coopératives de production alimentées par le budget de l'État.*

Demander aux ouvriers, victimes de la *loi d'airain* du régime capitaliste, de constituer eux-mêmes un capital, c'était d'après Lassalle, railler leur misère. L'État seul était assez riche et assez puissant pour le faire. Mais il aurait fallu pour cela que l'État fût conquis par la classe ouvrière. Pour le moment, il n'était que le chargé d'affaires des classes possédantes. Aussi MARX ne voyait-il qu'une utopie dans l'idée de Lassalle sur les Coopératives de production subventionnées largement par l'État bourgeois.

**

A la mode allemande ou à peu près, toute une éclosion de banques populaires eut lieu, au temps de l'Empire, en Autriche, dans les Pays scandinaves (Suède, Norvège, Danemark), en Italie.

Les premières banques populaires italiennes furent fondées en 1863 par deux admirateurs de Schulze-Delitzsch : LUZZATI et VIGANO.

Avant eux l'idée avait été agitée. Le socialiste BOLDRINI s'était élevé contre la rigueur des garanties exigées : « Quelle garantie, avait-il dit, peut offrir un ouvrier qui n'a que ses bras et sa bonne conduite ? Ce sont des prêts sur l'honneur qu'on lui doit ».

En Danemark, la coopération a commencé vers 1865, avec une coopérative de consommation. En 1871, il existait environ une centaine de ces coopératives, dites *Sociétés de ménage*.

Cela permit de constituer la *Société centrale des Coopératives de Danemark*. C'était un Magasin de Gros. Sa mauvaise gestion, la crise coopérative, le firent disparaître au bout de cinq ans (1876).



En SUISSE, un premier mouvement coopératif s'était produit dans les années 48, comme en Allemagne, comme en Belgique, comme en France. Il n'avait pas réussi. Ainsi la première coopérative suisse de consommation était née à Bâle dans l'hiver de 1847-48, et elle avait suspendu ses opérations après une dizaine d'années d'existence.

Un second mouvement coopératif recommença dans les années 1865.

La grande *Coopérative de Bâle*, l'*Allgemeine Konsumverein*, qui fait aujourd'hui de la ville une véritable cité coopérative, date de cette époque, de 1865.

De 1865 à 1873, les coopératives de consommation se multiplièrent dans les cantons : à Berne, à Bienne, à Genève, à Zurich, à Olten, à Lausanne, etc. Néanmoins une tentative de *Fédération* coopérative pour l'achat en gros et la propagande échoua en 1869. Quelques années après, le mouvement s'arrêta pour reprendre dans les années 1890 en concomitance encore avec le mouvement international.



En BELGIQUE, même réveil coopératif qu'en France au temps de l'Empire.

D'ailleurs la coopération belge et la coopération française sont parallèles à l'histoire du socialisme.

Pour la coopération belge, le citoyen LOUIS BERTRAND, a marqué nettement ce parallélisme.

« En étudiant le mouvement coopératif, écrit-il, j'ai remarqué que celui-ci n'a pas cessé d'être intimement lié à la marche en avant de la démocratie socialiste.

« En effet, les premières sociétés ouvrières de production et de consommation se fondent chez nous après la Révolution du 24 février 1848, en France.

« Un réveil a lieu en 1865, après la constitution de l'*Internationale*, et le mouvement coopératif s'éteint peu à peu en même temps qu'agonise cette association.

En 1880, le *Parti socialiste* se constitue en Belgique par la réunion en une seule fédération des groupements ouvriers des différentes villes et centres industriels. C'est dès ce moment qu'on voit se constituer ces vastes associations coopératives qui gagnent bientôt toute la Belgique industrielle et, après la révision constitutionnelle de 1893, c'est la coopération agricole qui voit le jour et se développe bientôt d'une manière vraiment prodigieuse ».

Dans les années 1865, on vit apparaître en Belgique, à Liège, à Verviers, à Gand, à Bruxelles, etc., les premières coopératives de *consommation* en même temps que les *Banques populaires* et le *Crédit mutuel*.

Mais le mouvement avorta, ainsi qu'une tentative de fédération des coopératives à tendances socialistes. Après le réveil il y eut, comme en France, une rechute dans le sommeil.

Les classes dirigeantes avaient pourtant adopté à l'égard de la coopération ouvrière une attitude favorable, la même qu'en France.

« Il faut noter, observe LOUIS BERTRAND, qu'au début de l'*Internationale* — était-ce dans l'intention de détourner les travailleurs de la grande Association et de les soustraire ainsi à la propagande socialiste, était-ce par esprit d'imitation de ce qui se faisait en ce moment en Angleterre, en France et en Allemagne ? *l'idée de la coopération était bien vue*

dans les milieux bourgeois et dans la presse qui défendait spécialement les intérêts des classes dirigeantes ».

C'est pourquoi un Belge contemporain, ALFRED HERMAN, ouvrier sculpteur, dans son journal les *Cahiers du Travail*, écrivait cette page d'histoire au sujet de la coopération :

« Les réactionnaires de tous les partis l'ont d'abord honnie et dénoncée comme subversive de tout ordre social.

« Mais bientôt, remarquant que cette idée faisait son chemin dans la classe ouvrière, ils changeaient de tactique.

« Ne pouvant empêcher les sociétés coopératives de se former, ils ont du moins essayé de les détourner de leur but et d'en amoindrir considérablement la portée. Pour arriver à ce résultat, ils ont prôné eux-mêmes l'idée coopérative. Ils affirmèrent alors qu'elle était en opposition complète avec le socialisme...

« Eux-mêmes, ils contribuèrent à la formation d'associations de production, de consommation et de crédit, mais en y introduisant tous les abus, tous les vices de la féodalité capitaliste.

« C'est ainsi que dans leurs Banques populaires, l'intérêt au capital était soigneusement sauvegardé et se faisait comme toujours la part du lion; que dans leurs magasins de consommation, les associés, faisant du mutuellisme entre eux, ne faisaient d'autre part que du commerce et de l'exploitation en vendant aux travailleurs non membres leurs denrées au même prix que les boutiquiers, et qu'enfin dans leurs Sociétés de production, les difficultés de l'entrée étaient tellement aggravées que l'affiliation devenait impossible pour le plus grand nombre des ouvriers de chaque profession.

« La coopération ainsi comprise était bien plus funeste qu'utile aux travailleurs qu'elle divisait en deux castes. Elle tendait inévitablement à faire sortir de la classe des exploités quelques rares groupes de prolétaires et à les ranger parmi les exploités.

« C'est d'ailleurs ce qui est arrivé. »

Et le rédacteur des *Cahiers du Travail* en tirait cette conclusion qui sera également celle de ce chapitre sur le réveil artificiel de la coopération au temps de l'Empire :

« *La Coopération, selon qu'elle est appliquée d'après les principes socialistes ou d'après les errements de l'économie bourgeoise, peut hâter ou retarder l'émancipation complète des travailleurs* ».

CHAPITRE VI

LA PREMIÈRE INTERNATIONALE ET LA COOPÉRATION

I. — Dans le Preamble.

L'*Internationale* — exactement : l'*Association internationale des Travailleurs* — fondée à Londres en 1864, à la suite d'un grand meeting lui-même international, n'a vécu que neuf ans (1864-1873). Mais « le lien éternel créé par elle entre les prolétaires de tous les pays existe encore ». (ENGELS).

Ce lien a été renoué par la seconde Internationale, celle où nous militons, l'*Internationale Ouvrière*.

La première Internationale a été un commencement de réalisation du grand conseil révolutionnaire donné en 1847 par ENGELS et MARX dans le « Manifeste des Communistes » :

« Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! »

Dans le premier volume de l'*Encyclopédie Socialiste*, RAPPOPORT a admirablement caractérisé le rôle de l'*Internationale* :

« La vraie raison de son influence et de sa grande force morale réside dans le fait qu'avec l'Internationale l'élite du prolétariat se dresse pour la première fois contre le capitalisme comme force organisée et consciente. Le Capital se trouve pour la première fois en face de son « fossoyeur ». Et il se sent glacé d'un froid mortel. Sous l'influence de la peur, la bourgeoisie exagère le danger immédiat, mais, grâce à son

instinct de conservation qui ne trompe jamais, elle a bien senti la *poitée historique* du mouvement, son *memento mori* ».

Si, dans sa vie éphémère, la première Internationale a créé une telle tradition, tenté une telle expérience, exercé une telle influence; si elle a tant impressionné l'opinion et inquiété le monde capitaliste, il est intéressant et même indispensable d'examiner son attitude à l'égard du problème coopératif.



La théorie et la pratique de l'Internationale ne pouvaient qu'être favorables aux vraies coopératives ouvrières, c'est-à-dire à celles qui visent « *l'émancipation des travailleurs* ».

Que fut, en effet, la pratique de l'Internationale : *L'Association*.

Elle se plaignait dans son préambule, rédigé par KARL MARX, de ce que tous les efforts faits jusqu'ici pour affranchir la classe ouvrière eussent échoué *faute de solidarité entre les ouvriers* des diverses professions et des diverses contrées.

Or, la coopérative ouvrière, la vraie, est un acte de solidarité et d'association comme la « Chambre syndicale ».

D'ailleurs, le mouvement entraîne le mouvement, et dans certaines contrées, en Suisse, par exemple, l'Internationale « provoqua tout un mouvement coopératif » et, en même temps, elle « stimula et convertit à un idéal social élevé les sociétés qui fonctionnaient déjà » (1).

Et qu'était la théorie de l'Internationale, sinon un encouragement à la coopération ouvrière et socialiste, encouragement contenu dans le mot fameux du préambule :

« *L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* ».

(1) BERNARD LAVERGNE. *Le Régime coopératif*. p. 175.

II. — Dans les Congrès.

L'Association Internationale des Travailleurs a tenu cinq Congrès, dont trois — Genève (1866), Lausanne (1867) et Bruxelles (1868) — ont accordé un moment d'attention à la question des coopératives.

Le Congrès de Genève (1866) vota à l'unanimité la motion suivante :

« L'Association Internationale des Travailleurs doit tendre à généraliser le mouvement coopératif, non à le diriger et à lui imposer doctrinalement telle ou telle forme ».

Le Congrès de Lausanne (1867) recommanda aux *sections* (de l'Internationale) de :

« Prendre l'initiative d'institutions de production ou de toute autre nature qui présentent une utilité directe pour la classe ouvrière ».

Et il vota ceci :

« Le Congrès pense que tous les efforts des Associations ouvrières doivent être encouragés, sauf à faire disparaître autant que possible du sein de ces Associations le prélèvement du Capital sur le Travail... »

Fut également adopté, sur rapports des citoyens CHARLES LONGUET (France) et CÉSAR DE PAEPE (Belgique), le projet de résolution qui suit :

« Le Congrès invite d'une manière pressante les membres de l'Internationale dans les différents pays à user de leur influence pour amener les sociétés de métier ou syndicats à appliquer leurs fonds à la *coopération de production* comme le meilleur moyen d'utiliser, dans le but d'*émancipation des classes ouvrières*, le crédit qu'elles donnent maintenant à la classe moyenne et au gouvernement ».

Le Congrès préconisait aussi un système assez vague de « banques coopératives ».

On remarquera qu'il n'a pas été question jusqu'ici des coopératives de consommation.

Mais il en fut question au Congrès de Bruxelles (1868) où le citoyen Grignant, de Lyon, proposa :

« Que les ouvriers se groupent et que sur le champ ils créent ces associations de *consommation* qui ne nécessitent pas de nombreux capitaux ; plus tard on pourra créer des associations de *production* et nous tiendrons alors dans nos mains toutes les ressources de la richesse de l'humanité. »

Avant de faire cette proposition, le délégué lyonnais avait dénoncé la dégénérescence fréquente des coopératives ouvrières de production en vulgaires sociétés capitalistes. « Tirer sur le marché tous les bénéfices que les transactions donnent aux capitalistes, il n'y a rien là qui distingue l'association de petits capitaux ouvriers de celles des entrepreneurs, directeurs et escamoteurs d'entreprises actuelles ».

À cela, le citoyen Grignant opposait :

« Les associations telles que les comportent les principes de l'Internationale, (qui) n'ont d'autre but que d'arracher aux mains des capitalistes, les instruments de production et de les remettre en celles de ses légitimes propriétaires : les travailleurs-producteurs ».

Un délégué belge observait justement : « La question est celle-ci : *rendre les sociétés coopératives un moyen d'émancipation pour la classe ouvrière*. Mais cela dépend de l'organisation de ces associations qui, suivant la façon dont elles sont constituées, deviennent souvent un *fléau* au lieu d'être un *remède* ».

Le même délégué, HINS, de Bruxelles, remarquait aussi, ne songeant, lui encore, qu'aux coopératives de production :

« D'ailleurs quelques métiers seulement permettent d'établir

de suite de ces associations ; dans beaucoup d'autres, cela est totalement impossible ».

Ce qui l'amenait à conclure en présence de la grande industrie :

« Quant aux mines, houillères, etc., etc., il faudra commencer par changer l'organisation sociale tout entière, soit en établissant la propriété collective, soit en rendant le crédit gratuit... La coopération n'est donc pas un moyen d'arriver à l'émancipation totale de la classe ouvrière » (1).

Finalement le Congrès de Bruxelles vota :

« Le Congrès engage tous les membres qui font partie de l'Association internationale des Travailleurs à entrer dans les diverses sociétés coopératives afin de tenter par tous les moyens possibles de leur faire adopter les principes reconnus par le Congrès ».

Ces principes, les voici :

« Toute société basée sur les principes démocratiques repousse tout prélèvement au nom du capital sous quelque forme qu'il se présente : rente, intérêt, bénéfice et laisse ainsi au travail tout son droit, toute sa juste rémunération ».

Est-ce possible dans le milieu économique capitaliste ? Ce n'est pas le moment d'examiner cette question de théorie. Constatons seulement que la seconde Internationale a abandonné l'illusion dans laquelle donna la première, lorsque son Congrès de Bruxelles concluait sur la question de la coopération de *production* :

« Ainsi, peu à peu, l'ouvrier, par la diminution des heures de travail, par la juste rémunération du fruit de ses peines, par l'instruction que la sécurité de sa vie lui aura permis d'acquérir, par la disparition de ceux qui, vampires sans

(1) V. LOUIS BERTRAND. *Histoire de la Coopération en Belgique*. L'auteur a réuni sur ce point des documents précieux, difficiles à trouver.

entrailles, l'étranglaient, alors l'ouvrier, l'ouvrier libre, l'ouvrier par lui-même, seul, aura changé la face du vieux monde. »

III. — Dans le Manifeste.

Ainsi l'Internationale a connu et fait connaître à la fois la grandeur et la misère de la coopération.

Elle avait commencé dès son *Manifeste* de 1864, rédigé par ses fondateurs au nombre desquels on sait que se trouvait KARL MARX.

D'abord le Manifeste montre la « valeur » de la Coopération (de production principalement).

« Il était réservé, disaient les fondateurs de la première Internationale, à l'économie politique du Travail de remporter un triomphe... sur l'économie politique du Capital.

« Nous voulons parler du mouvement coopératif et surtout des manufactures coopératives créées par l'initiative isolée de quelques « bras » entrepreneurs.

« La valeur de ces grandes *expériences* sociales ne saurait être surfaite. Elles ont montré par des faits, non plus par de simples arguments, que la production pouvait se passer d'une classe de patrons employant une classe de bras.

« Elles ont montré qu'il n'était pas nécessaire à la production de la richesse que l'instrument de travail fût monopolisé et servit ainsi d'instrument de domination et d'extorsion contre le travailleur lui-même.

« Elles ont montré que, comme le *travail esclave*, comme le *travail serf*, le *travail salarié* n'était qu'une forme transitoire et inférieure et destinée à disparaître devant le *travail associé* apportant à sa tâche un bras ferme, un esprit dispos, un cœur joyeux ».

A la valeur *théorique* de la coopération de production, le

Manifeste de l'Internationale oppose ensuite son insuffisance *pratique*, en s'appuyant sur le passé :

« En même temps, l'expérience de cette période (1848-1864) a prouvé jusqu'à l'évidence que, si excellent qu'il fût en principe, le travail coopératif limité étroitement aux efforts accidentels et particuliers des ouvriers *ne pourra jamais arrêter le développement en proportion géométrique du monopole, ni affranchir les masses, ni même alléger un tant soit peu le fardeau de leurs misères.* »

Puis l'Internationale fait allusion à la *coopération-diversion* dans laquelle on essaya, sous l'Empire, de canaliser le mouvement ouvrier comme on le canalisait (le Gouvernement a continué sous la République) dans les Sociétés de secours mutuels bien sages :

« C'est peut-être précisément le motif (l'innocence des coopératives de production) qui a décidé de grands seigneurs spécieux, des philanthropes bourgeois et même des économistes pointus à accabler tout à coup d'éloges affadissants ce système coopératif qu'ils représentaient d'un ton railleur comme une utopie de rêveur ou qu'ils anathématisaient comme un sacrilège de socialiste. »

Enfin, l'Internationale, sur ce point, concluait :

« Pour affranchir les masses travaillées, la coopération doit atteindre un développement national et, par conséquent, être soutenue et propagée par des moyens nationaux.

« Mais les seigneurs de la terre et les seigneurs du capital se serviront toujours de leurs privilèges politiques pour défendre et perpétuer leurs privilèges économiques. Bien loin de pousser à l'émancipation du travail, ils continueront à y opposer le plus d'obstacles possibles. »

Morale : Que les travailleurs, organisés en parti de classe, s'emparent du pouvoir, et l'État entre leurs mains, sera l'instrument de leur libération parce qu'il fera disparaître capi-

talisme, salariat et exploitation en organisant la production et la répartition coopératives.

C'est ce que précisera l'un des délégués anglais au Congrès de Genève :

« Le mouvement coopératif est une des forces qui nous poussent nécessairement vers la transformation de la société présente. C'est là le système républicain de l'association des producteurs libres et égaux à la place du système de subordination du travail au capital. »

« Mais ce mouvement, limité au développement microscopique que peuvent lui donner les esclaves salariés, est impuissant à transformer la société. »

« Des changements sociaux et généraux sont indispensables. Il faut que le pouvoir gouvernemental passe des mains des capitalistes et des propriétaires aux mains des classes ouvrières elles-mêmes. »

CHAPITRE VII

LA FLORAISON CONTEMPORAINE

VUE D'ENSEMBLE

Quatre faits principaux caractérisent l'histoire de la Coopération depuis 1871 :

1° Abondante floraison de coopératives. Mais ce sont des coopératives de *consommation*. La coopération, grâce à elles, est enfin sortie du domaine de la théorie et de l'expérimentation pour entrer dans celui de la pratique et de la vie.

2° Abandon des coopératives de production à la mode de 48. Elles sont reléguées à l'arrière-plan. C'est la conséquence de leur échec antérieur.

Il faut des événements dramatiques (1), comme ceux d'où la *Verrerie Ouvrière* est sortie en 1895, pour les tirer de l'oubli. Toutefois, il s'en crée encore. En France, le Gouvernement s'intéresse toujours à ces fabriques de petits patrons, à ces laboratoires de « paix sociale ». En 1883, il leur prouve sa sollicitude par une enquête. Waldeck-Rousseau les abrite dans une *Chambre consultative* (1884). Parmi elles, deux catégories retiennent l'attention des socialistes : les « Associations ouvrières » rattachées aux coopératives de consommation, et les *imprimeries ouvrières* qui peuvent être appelées à rendre des services éminents à la cause de la Révolution en un temps où la presse d'argent, toute entre les

(1) Grève de Carmaux où Jaurès paya de sa personne, ainsi que les députés socialistes, et qui eut un retentissement énorme. La Verrerie d'Albi n'est pas une verrerie *aux verriers*, mais une verrerie *ouvrière*, dont les actions de capital ont été souscrites et sont possédées par maintes coopératives. En amplifiant, c'est la « Verrerie de la classe ouvrière. »

maines des capitalistes qui payent, constitue le premier pouvoir de l'État, une puissance formidable et unanime contre le Socialisme, pour l'écraser.

Les autres coopératives de production sont vraiment abandonnées, au moins de la théorie : l'idéal s'en est retiré, emmenant avec lui la vie (1).

3° Apparition et développement, sous sa forme directe ou sous la forme syndicale, de la *coopération agricole* (2), qui a transformé l'agriculture du Danemark, cette « perle coopérative », et entamé dans quelques régions de la France, et notamment dans les pays de vignobles, l'ancien individualisme du paysan-petit propriétaire (3).

4° Naissance de la *coopération socialiste* — fait qui prime les précédents au point de vue de l'histoire des doctrines sociales et des tactiques révolutionnaires.



La floraison contemporaine des coopératives de consommation a passé par trois phases :

- 1° *L'isolement*;
- 2° *L'union*;
- 3° *La concentration*.

I. — La période d'isolement.

Puisque nous partons de 1871, regardons notre point de départ. Cela nous permettra de mieux mesurer la distance qui le sépare du point actuel où la coopération de consom-

(1) Il ne saurait être question ici de ces organismes auxquels on pourrait appliquer, en la renversant, la parole du poète : « *Ils allaient encore et pourtant ils étaient morts* ».

(2) Apparition également des *Coopératives d'habitation* (Angleterre, Allemagne, France) et de l'*Assurance ouvrière*.

(3) Il faudrait tout un volume pour étudier la *Coopération agricole*. Ici, il s'agit avant tout de la *Coopérative de consommation*.

mation est arrivée après une marche d'une quarantaine d'années.

A. — La Coopération en 1871.

En 1871, l'Angleterre est le seul pays du monde où la coopération soit déjà digne de remarque.

En France, parmi les coopératives de consommation survivant au 1^{er} janvier 1910 (1), on en peut compter environ 85 qui existaient — isolées les unes des autres — en 1871 :

14 dans le Rhône ;

29 dans la Charente-Inférieure ;

Le reste éparpillé dans les autres départements, à raison de zéro, une, deux, trois au plus (Nord, Gironde).

La moitié de ces coopératives (42) étaient des boulangeries. C'est ainsi que les 29 coopératives charentaises étaient 29 sociétés de *panification* — comme on dit là-bas.

Les autres ? des épiceries pour la plupart, notamment celles de Lyon.

Nous constatons là un fait général dans l'histoire de la coopération de consommation : on commence ou par la *boulangerie* ou par l'*épicerie*.

A cela deux raisons bien simples : d'une part, tout le monde mange du pain, tout le monde a besoin d'épicerie, et ainsi la coopérative qui débute s'assure un minimum de clients et d'affaires ; d'autre part, épicerie et boulangerie sont des commerces, je ne dirai pas très faciles — pour l'avoir cru, des coopératives ont sombré — mais relativement faciles.

Les plus importantes des coopératives de 1871, fondées

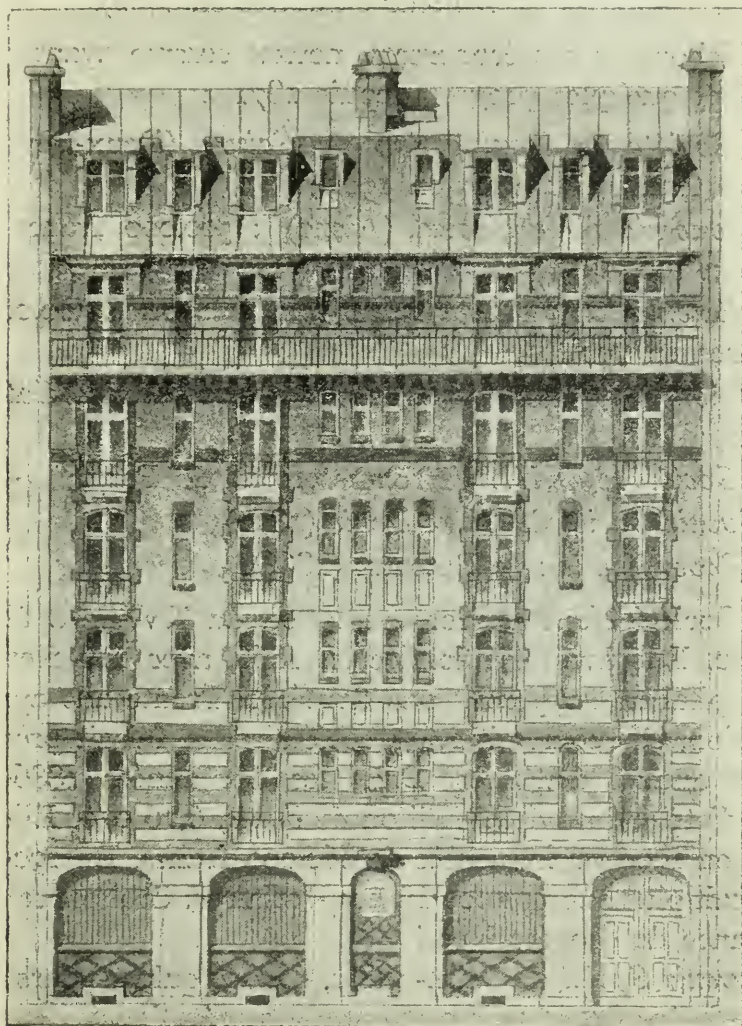
(1) V. dans l'*Almanach de la Coopération* pour l'année 1910 (18^e), publié par l'*Union Coopérative*, la statistique des coopératives de consommation en France, dressée par DAUDÉ-BANCEL avec l'aide des sociétés et de la Direction du Travail au Ministère du Travail.

grâce à de grands patronages industriels, étaient des *économats* plus ou moins déguisés. Telles les « coopératives » des :

Usines de Chauny : 1378 membres en 1910 et 600.000 fr. d'affaires ;

Mineurs de Bézenet (Allier).

Forgerons de Commentry ;



UNE COOPÉRATIVE QUI A DISPARU : SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION
DU 18^e ARRONDISSEMENT.

Employés de la Compagnie de l'Est : à Nancy, à Mohon dans les Ardennes (700.000 francs d'affaires en 1910);

Employés de la Compagnie d'Orléans (Périgueux) ;

Glaces de Saint-Gobain;

Glaces de Cirey (Meurthe-et-Moselle);

Forges de la Chaussade (Nièvre) : 1.500 membres et 700.000 francs d'affaires en 1910;

Mineurs d'Anzin (7 millions d'affaires en 1910).

En dehors de ces économats, notons comme ayant réalisé librement quelques progrès depuis 1871 :

La Société de Panification de Sainre (Deux-Sèvres) : 600.000 francs d'affaires en 1909;

L'Economie d'Hargicourt (Aisne) : 500.000 francs d'affaires en 1909;

L'Alimentation du Clos-Bissardon, à Lyon : 500.000 fr. d'affaires en 1909;

L'Union coopérative de Tours : 400.000 francs d'affaires en 1909;

La Société du XIII^e arrondissement de Paris;

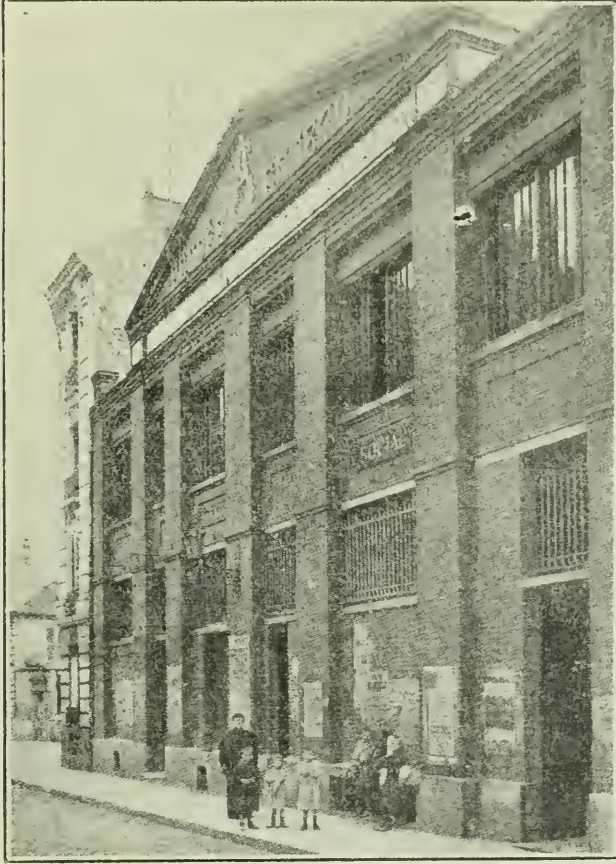
L'Avenir Social de Saint-Denis (1870);

La Revendication de Puteaux (1866).

La Société civile de consommation du XVIII^e a disparu en 1910. Elle avait été fondée en 1866, avec 116 membres. Son capital ne rapportait pas d'intérêt. Trente ans après sa fondation, elle comptait 2,655 sociétaires et faisait près d'un million annuel d'affaires. Dans les dix années 1886-1895, elle a distribué un demi-million de *bonis*, 6,76 o/o. Elle possédait en 1900 un immeuble de 660.000 francs. En 1909, elle ne faisait plus que 450.000 francs d'affaires. Croissance et décroissance de coopératives !

L'Avenir Social de Saint-Denis, fondée quinze jours avant la guerre de 1870, dut interrompre ses opérations pour ne les reprendre qu'en 1871.

En 1890, elle comptait 1,200 membres; en 1900, 2,700. Depuis 1900, décadence; elle a perdu jusqu'à 2,000 membres malgré les *sucursales* ouvertes à partir de 1905. Pendant



SAINT-DENIS « L'AVENIR SOCIAL ». COOPÉRATIVE FONDÉE EN 1870

quelque temps, cette Société a distribué de forts bonis : 11 à 12 0/0; de gros dividendes ! Mais ils étaient faux et pris sur le capital. Ce système Rochette, appliqué à la coopération, aurait fait sombrer l'*Avenir Social* si, dans ces dernières années, de meilleurs pilotes ne s'étaient emparés de la barre.

On sait que la *Revendication* de Puteaux a été fondée vers la fin de l'Empire, sous l'inspiration de BENOÎT MALON. « Revendication », beau nom pour une société de prolétaires. Malon se faisait-il alors des illusions ? Toujours est-il qu'il devait écrire plus tard, dans son *Manuel d'économie sociale* : « *C'est une illusion d'attendre de l'épargne ouvrière le rachat du capital.* »

Pendant plusieurs années, la « Revendication » végète. En 1876, elle dépasse les 300.000 francs d'affaires annuelles. Dans les années 1878-79, la voici à deux doigts de sa perte. Elle se relève. En 1886, elle construit une boulangerie. En 1889, le million d'affaires ! 1890 : 2.000 sociétaires. 1896 : 4.000 sociétaires, 3 millions d'affaires, apogée. La « Revendication » ne grandit plus depuis près de vingt ans déjà. Y aurait-il une limite de croissance pour les coopératives ?

Presque toutes les coopératives de consommation qui existaient en France au début de la 3^e République, étaient nées sous le Second Empire, dans les années 1866-67-68.

Quelques-unes, pourtant, naquirent avant ces années-là, peu de temps, sept à douze ans seulement après les Pionniers de Rochdale. Ces doyennes vivent encore. Par ordre de naissance, ce sont :

- 1851 : L'*Association alimentaire* de Grenoble ;
- 1854 : Deux *Sociétés de Panification* de Rochefort ;
- 1855 : La *Ruche Stéphanoise*, de Saint-Étienne ;
- 1856 : La *Coopérative des Usines*, de Chauny.

Ces Sociétés comptent parmi les coopératives les plus anciennes du monde.

B. — De 1871 à 1880.

Jusqu'en 1880, la coopération de consommation en France végéta.

Parmi les Sociétés actuelles on n'en compte qu'environ 75 originaires des huit années 1872-1879.

A lui seul, le département de la Charente-Inférieure en possède sept qui sont naturellement sept « sociétés de panification » !



LA « REVENDICATION » DE PUTEAUX

Dans les centres industriels du département de la Loire, six coopératives apparaissent alors, dont les deux plus importantes sont aujourd'hui : la *Solidarité*, de Roanne, née en 1872, et l'*Union des Travailleurs*, de Saint-Etienne, née en 1876. Au 1^{er} janvier 1910, la *Solidarité* comptait 2.400 membres et l'*Union des Travailleurs*, 3.600. La première avait fait environ un million d'affaires dans l'année précédente et la seconde un million et un tiers.

Dans le Rhône, comme dans la Loire, comme dans la Charente-Inférieure, les années 1872-79 virent apparaître une petite colonie de coopératives dont huit existent encore, sans avoir réussi à prendre une réelle importance (les huit n'ont même pas, à elles toutes, 3.500 sociétaires).

Autre colonie de coopératives en Saône-et-Loire, à la même époque. Une douzaine survit, dont 7 au Creusot.

C'était alors l'émiettement dans l'isolement. A Saint-Denis, par exemple, quatre autres coopératives s'ouvrent à côté de l'*Avenir Social*.

Notons enfin parmi les naissances parisiennes de cette période, celles de :

L'*Avenir de Plaisance*, en 1873 ;

La *Ménagère*, en 1874 ;

La *Moissonneuse*, en 1874 ;

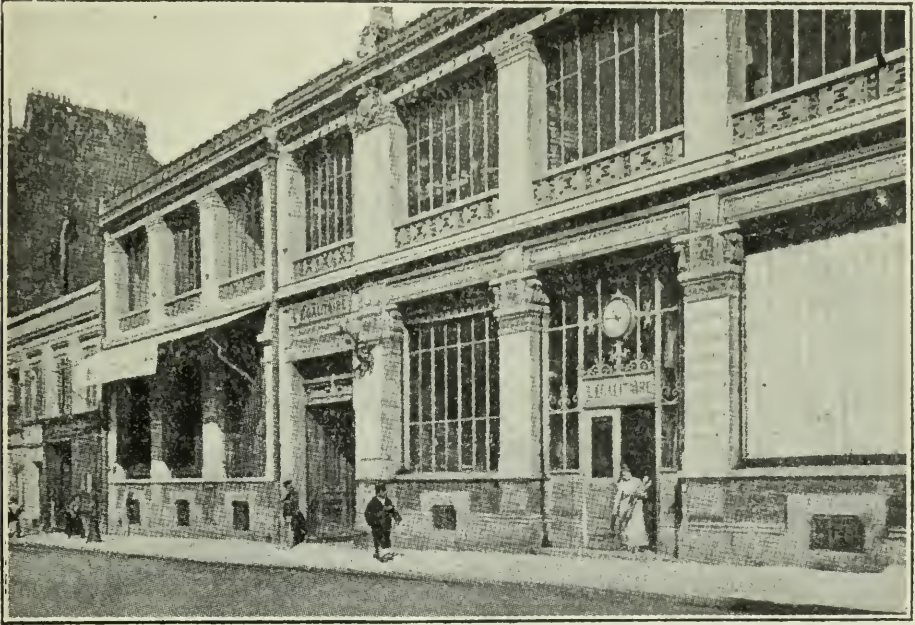
L'*Egalitaire*, en 1876 ;

La *Bellevilloise*, en 1877.

Contrairement aux grands magasins capitalistes, comme le *Louvre*, le *Bon Marché*, etc., qui n'ont cessé de grandir et de s'agrandir, l'*Avenir de Plaisance* et la *Moissonneuse*, après une brillante réussite et une véritable célébrité, ont subi : la première, la décadence et la seconde, la chute.

Comme presque toutes les coopératives, l'*Avenir* a eu de très humbles débuts. Elle a été fondée au « capital » de 350 francs fournis à raison d'une action de 50 francs chacun, par sept sociétaires (le minimum légal) qui avaient pris part

à la Commune et échappé à la répression. Vingt après, en 1892, *l'Avenir* ne faisait encore que 200.000 francs d'affaires annuelles. A partir de ce moment, le progrès l'entraîne : Dans les années 92, il y eut toute une poussée coopérative.



« L'ÉGALITAIRE » D'AUJOURD'HUI. 17, RUE DE SAMBRE-ET-MEUSE. PARIS.

Vers 1895, le chiffre d'affaires de *l'Avenir* atteint 500.000 fr. *L'Avenir* est alors actionnaire de plusieurs coopératives ouvrières de production : *Verrerie Ouvrière*, *Sacs en papier*, *Cordonneries* de Sens et de Paris. Elle a une bibliothèque, un service médical gratuit, un service judiciaire gratuit, une caisse de solidarité, une caisse de prêts ; elle distribue gratuitement du pain aux travailleurs en grève ; elle verse une contribution à la propagande d'émancipation. Bref, elle a vraiment une utilité sociale. Aussi a-t-elle groupé jusqu'à 5.500 membres (en 1902). Mais dix ans après, en 1912, au lieu d'en réunir un plus grand nombre, elle n'en avait que

1,100. Causes de la décadence : administration d'abord, vie chère ensuite.

La *Moissonneuse*, dans le faubourg Saint-Antoine, est à la fois montée plus haut et descendue plus bas, puisqu'après avoir eu jusqu'à 18.000 *membres* et fait jusqu'à 8 *millions* d'affaires par an, elle a fait faillite en 1904. Causes : mauvaise administration, coulage, malversations.

Malgré des crises temporaires, qui sévissent au cours des années sur toutes les maisons de commerce, même les plus prospères, l'*Égalitaire* du X^e arrondissement et la *Bellevilloise* du XX^e sont devenues les deux coopératives les plus importantes de Paris. La *Bellevilloise* (8.700 membres, 200 employés, et plus de 5 millions d'affaires en 1912), est même, avec l'*Union*, de Limoges, la plus grosse coopérative de France.

Ce sont vingt ouvriers, presque tous mécaniciens, qui ont fondé la *Bellevilloise* (1) en 1877, au « capital » de 100 fr. !

L'*Égalitaire* n'a pas connu le progrès de la « Belle », car après avoir assemblé plus de 7.000 sociétaires, elle n'en possède plus que 4.600 (chiffre de 1912). Elle a subi fortement la *crise coopérative* de ces dernières années.

Au nombre des coopératives actuelles dont la naissance remonte à la période 1871-1880, figure la *Société philanthropique coopérative* de Saint-Rémy-sur-Avre (1872) qui présente ceci de curieux que, fondée dans une petite localité d'Eure-et-Loir, elle a réuni près de 4.000 sociétaires et dépassé le million d'affaires annuelles. « Pour avoir obtenu de tels résultats dans une agglomération aussi restreinte, disait naguère son directeur-gérant (2), il a fallu que la Société procurât à ses membres des avantages bien incontestables ;

(1) V. Louis HÉLIÈS *La Bellevilloise : son historique (1877-1918)*, dans la *Revue Socialiste*, n^o du 15 Juin 1912, et, plus loin, la monographie de « la Belle », par E. POISSON.

(2) V. l'*Almanach de la Coopération française* pour l'année 1909, publié par l'*Union Coopérative* et édité par M. DE BOUYE.

car si le *dévouement* groupe les premiers sociétaires, il est malheureusement prouvé, ici comme ailleurs, que trop souvent l'*intérêt* seul les retient et en amène de nouveaux ».

Il est vrai que cette coopérative s'est mise de bonne heure à recruter ses adhérents dans un rayon de 12 et même de 15 kilomètres, à pratiquer la *livraison à domicile*, et, sauf la boulangerie, la boucherie et la charcuterie à « tenir » de tout : épicerie, mercerie, bonneterie, tissus, confections, coiffures, poterie, verrerie, faïences et porcelaines, articles de ménage, bois et charbons, vin et cidre. Son succès continu a été assuré en outre par un directeur-gérant compétent dévoué et probe et qui porte un nom connu dans le monde coopératif : M. Legrand, hier encore, avant l'Unité coopérative de 1913, vice-président du Comité central de l'*Union coopérative* des Sociétés françaises (neutres) de consommation. « A Saint-Rémy, disait-il, une vingtaine d'années après la création de sa coopérative, on croit que si toutes les sociétés coopératives avaient à leur tête des gérants expérimentés et honnêtes (cela va sans dire), la coopération marcherait à pas de géant. Des administrateurs trop souvent renouvelés et trop souvent sans expérience, nuisent beaucoup au développement des sociétés coopératives » (1)

C. — La poussée des années 80.

En France et « sur le Continent », comme disent les Anglais, les années 80 ont été le théâtre d'une poussée coopérative, et c'est depuis 1880, surtout depuis 1890-92, que la coopération de consommation s'est taillée une place dans le monde contemporain.

De la poussée des années 1880-1885, il est resté en France environ 200 coopératives, dont encore un grand nombre de

1) *Almanach de la Coopération française*. 1^{re} année (1883).

sociétés de panification (environ une quarantaine) dans le curieux département de la Charente-Inférieure et une quinzaine dans son voisin des Deux-Sèvres. Le principe économique des boulangeries qui se sont fondées dans l'Ouest est de vendre le pain, au meilleur marché possible.

Les autres départements où l'on retrouve le plus de coopératives, boulangeries ou autres, nées en 1880-85, sont : les Ardennes, le Doubs, la Loire, la Haute-Vienne, la Vendée, la Seine et surtout Saône-et-Loire avec 24, dont 3 à Montceau-les-Mines, 5 à Montchamin et 6 au Creusot.

Au nombre des établissements coopératifs créés à cette époque, on relève encore des noms d'*économats* plus ou moins déguisés : Agents des chemins de fer, Coopérative des *Papeteries d'Éssonnes* (800 membres et 600.000 francs d'affaires annuelles au 1^{er} janvier 1910), Coopérative des *Forges de Trith-St-Léger* (Nord), 1.400 membres et 750.000 fr. d'affaires au 1^{er} janvier 1910.

La plupart des coopératives nées en 1880-85, sont restées petites. Quelques-unes ont grandi :

	Au 1 ^{er} Janvier 1910	
	Sociétaires	Chiffres d'affaires
<i>La Ruche Berruyère</i> , de Bourges (1880)	1.150	500.000
<i>La Fraternelle</i> , d'Hérimoncourt, Doubs (1882)	1.200	1.000.000
<i>La Fraternelle</i> , de Valentigney, Doubs (1882)	2.000	1.500.000
<i>La Renaissance</i> , de Firminy, Loire (1881)	1.250	550.000
<i>La Providence</i> , de Terrenoire, Loire (1884)	2.100	400.000
<i>La Ruche Nantaise</i> (1880).....	1.300	250.000
<i>La Fraternelle</i> , de Cherbourg (1880)....	4.500	2.000.000
<i>L'Abeille</i> , de Saint-Ouen, Seine (1881)..	1.600	500.000
<i>L'Économie Sociale</i> , de Clichy, Seine (1885)	3.500	1.500.000

Trois autres méritent une mention spéciale :

La Fraternelle, de Saint-Claude, Jura (1881), parce qu'elle est la seule coopérative en France dont les bénéfices soient entièrement convertis en propriété collective ;

L'Union, de Limoges (1) 1881) parce qu'elle est devenue géante (10.000 membres et 5 millions d'affaires annuelles au 1^{er} janvier 1910) ;

La Paix, de Roubaix (1885), parce qu'elle a été la première en date des *coopératives socialistes* du Nord.



Poussée coopérative en France dans les années 1880-1885, et aussi poussée coopérative à l'étranger

On ne parle pas de l'Angleterre, où la coopération pousse régulièrement comme une forêt.

Mais c'est dans ces années-là, c'est en 1883, qu'est fondée au Danemark la première de ces *laiteries coopératives* qui devaient 1^o *en se multipliant* (plus de 1.200 dès l'année 1895), 2^o en servant de modèles soit à la création d'*abattoirs coopératifs* (une vingtaine dès 1895), soit à l'organisation de *coopératives pour l'exportation* des œufs et du beurre, transformer très heureusement l'agriculture danoise. Si bien qu'aujourd'hui, avec les coopératives de consommation qui se sont multipliées, elles aussi, dans les campagnes (2 en 1866, 180 en 1885, 1.200 en 1905, etc.), le Danemark présente cette curieuse caractéristique, demeurée unique au monde, d'être un royaume de coopération rurale.

C'est aussi dans les années 80 qu'apparaissent en Belgique les deux coopératives les plus célèbres du monde après celle des *Pionniers*, de Rochdale : le *Vooruit*, de Gand (1880) et

(1) V. plus loin la monographie de *l'Union* de Limoges, par E. Poisson.

la Maison du Peuple, de Bruxelles (1881), c'est-à-dire les deux premières coopératives socialistes du monde, qui ont servi d'exemples et de modèles à la coopération socialiste en Belgique et dans le Nord de la France.

II. — La période d'Union.

A. — Les Fédérations Coopératives en Europe.

Avec les années 1885, l'Europe coopérative entre dans une phase nouvelle : la phase de l'*union*

Jusqu'alors, les coopératives avaient vécu isolées les unes des autres, comme des petits commerçants, ressentant toutefois et manifestant par des tentatives (1) de fédérations le besoin de s'unir entre elles et de fonder des coopératives de coopératives.

Un pays avait pourtant déjà l'union à la place de l'isolement et de la dispersion : c'est le Royaume-Uni, où nous avons vu se créer deux fédérations coopératives pour les achats, deux magasins de gros, la *Wholesale anglaise*, dès 1864, et la *Wholesale écossaise*, dès 1868.

En 1870, la Wholesale anglaise groupait déjà 80.000 familles par l'intermédiaire de ses sociétés adhérentes, et elle faisait déjà pour 13 millions de francs d'affaires.

Wholesale écossaise : 2 millions et demi.

En 1885 :

Wholesale anglaise : plus de 500.000 familles; 120 millions d'affaires;

Wholesale écossaise : 70.000 familles, 36 millions d'affaires.

C'était un exemple pour « le continent », un exemple dont

(1) Pour l'historique de ces tentatives dans chaque pays coopérateur. V.-B. LAVERGNE : *Le Régime coopératif*.

les lois de la vie économique lui imposèrent bientôt l'imitation.

Mais le continent n'imita pas seulement les *Magasins de Gros* de Manchester et de Glasgow en créant ceux de Hambourg, de Copenhague, de Bâle, de Vienne, de Paris, etc., il imita l'*Union coopérative* fondée par les coopératives anglaises dans les années 1869-1872 en vue d'assurer la propagande coopérative d'ensemble. De sorte que, depuis 1885, sur le continent, dans chaque pays coopérateur, on voit apparaître tantôt l'Union, organe moral, tantôt le Magasin de Gros, organe économique, tantôt les deux à la fois. Voici les principales naissances :

FRANCE

1885 : *Union Coopérative*.

1885 : *Premier Congrès de la Coopération française*, Paris.

1893 : *Bourse des Coopératives socialistes*, Paris.

1900 : *Fédération du Nord des Coopératives adhérentes au Parti socialiste*.

1906 : *Magasin de Gros*, Paris (Directeur : Héliès).

1913 : *Unité coopérative* (fusion de l'Union coopérative neutre avec la Bourse des Coopératives socialistes).

ALLEMAGNE

1891 (1) : *Magasin de Gros* (C. E. C.) de Hambourg.

1902 : *Union Centrale* (Zentral-Verband) (2).

(1) A cette époque, les coopératives allemandes de consommation groupaient 300.000 familles et faisaient pour 80 millions de francs d'affaires.

(2) Depuis 1859 existait l'*Allgemeine-Verband*, fondée par SCHULZE-DELITZCH, la plus ancienne des Unions coopératives du monde. Elle groupait, pêle-mêle, des syndicats agricoles, des sociétés de crédit et des coopératives de consommation. Le "coup d'Etat de Keuznach" (1902) sépara celles-ci de celles-là.

HOLLANDE

1889 : *Union coopérative Néerlandaise*, avec une « Chambre commerciale ».

1907 : *Magasin de Gros* de Rotterdam (ancienne Chambre Commerciale).

1907 : *Union des Coopératives socialistes* (comme en Belgique).

BELGIQUE

1900 : *Fédération des Coopératives socialistes* adhérentes au Parti Ouvrier.

DANEMARK

1884 : *Fédération* de Seeland

1888 : *Fédération* du Jutland.

1896 : *Magasin de Gros* de Copenhague.

SUISSE

1890 : *Union Suisse des Sociétés de consommation*.

1893 : *Magasin de Gros* de Bâle (Fédération d'achats).

AUTRICHE-HONGRIE

1898 : *Magasin de Gros (Hangya)* de Budapest.

1905 : *Magasin de Gros de Vienne* (21 millions d'affaires en 1910).

RUSSIE

1905 : *Magasin de Gros* d'Helsingfors (14 millions d'affaires en 1910).

1908 : *Union de Moscou* (achats en gros).

1909 : *Magasin de Gros* de Saint-Pétersbourg.

1910 : *Magasin de Gros de Varsovie* (1).

NORVEGE

1907 : *Magasin de Gros* de Kristiatia.

SUEDE

1904 : *Magasin de Gros* de Stockholm

**

Brochant sur le tout, sur les magasins de gros, sur les fédérations locales, régionales, nationales, et passant par-dessus les frontières, un commencement de fédération internationale s'est constitué, dans les années 1892-1895, sous le nom d'*Alliance coopérative internationale* (2).

Cette « Alliance », qui réunit tous les trois ans des Congrès coopératifs internationaux, est une alliance *morale*. Or, on a déjà tenté (au Congrès de Crémone, en 1907) l'Union internationale des magasins de gros, c'est-à-dire l'alliance *économique* (3).

Mais cette tentative appartient, comme la réalisation de l'unité coopérative en France, à la troisième période du mouvement coopératif contemporain : la période de *concentration* :

B. — En France.

En France, une tentative d'union pour l'achat en commun avait été faite, à Paris, dès l'année 1878, par quelques coopératives au nombre desquelles se trouvaient *la Bellevilloise* et *l'Égalitaire*. Elle avait échoué.

(1) Par ces dates, on voit que le mouvement coopératif russe est tout à fait récent.

(2) V. plus loin la monographie de l'*Alliance*, par E. POISSON, ainsi que l'état actuel des divers organismes qu'on voit naître ici.

(3) *Compte rendu du 8^e Congrès de l'Alliance* (Hambourg 1910), p. 99, discours du Dr HANS MULLER.

L'année suivante, nouvelle tentative, à laquelle prennent part les mêmes et, en plus, *la Ménagère*, (née en 1874) et quelques autres.

On décida la création de docks. Un des vétérans de la coopération française, M. DE BOYVE raconte qu' « on y déposait les marchandises achetées en gros et que, le soir, les délégués les plus rapprochés s'attelaient à une charrette à bras et faisaient la répartition dans chacune des Sociétés intéressées » (1).

Nouvel échec malgré ce dévouement.

Pendant ce temps, un peu avant 1885, à Nîmes, trois petites coopératives étaient fondées :

1^e *La Solidarité*, sous l'impulsion d'un ancien économiste du *Familistère* de Guise, M. Auguste FABRE.

2^e *L'Abeille*, sous l'impulsion de M. DE BOYVE, issu d'une riche famille protestante et possédant des attaches familiales avec l'Angleterre, patrie de la Coopération ;

3^e *La Renaissance* (boulangerie), sous l'impulsion du citoyen CHABERT, devenu plus tard conseiller municipal de Paris.

Dans la ville voisine, à Montpellier, un jeune professeur, plein de talent, de savoir et de conscience, enseignait l'économie politique à la Faculté de droit. Le vieux laisser-faire de l'économie libérale ne donnait plus satisfaction ni à son intelligence ni à son cœur. Il n'estimait pas que tout fût pour le mieux dans le meilleur des mondes. Alors, comme il se trouva aussitôt en relations avec les coopérateurs nîmois, il bâtit sur la coopération toute une théorie économique et sociale, la *République coopérative*, qu'il préféra au collectivisme et qu'il lui opposa. C'était M. Charles GIDE (2).

(1) DE BOYVE. *Histoire abrégée de la Coopération française* (dans la collection des almanachs de l'*Union*).

(2) On me dit que M. Aug. FABRE a nommé M. GIDE le « rossignol » de la Coopération.

A une réunion de la *Société d'économie populaire*, fondée sur ces entrefaites et devenue le rendez-vous des coopérateurs nîmois, M. de Boyve fit ressortir que la coopération demeurerait impuissante aussi longtemps que les coopératives demeureraient isolées. Il invoqua l'exemple de la coopération anglaise et dit que les coopératives françaises devaient, elles aussi, se grouper dans un *Congrès*, d'abord, ensuite dans une *Union*, enfin autour d'un *Magasin de Gros*.

Ainsi Nîmes coopérateur indiquait la voie à suivre et fournissait une théorie, et c'est à l'ensemble qu'on a donné le nom d'*École de Nîmes*. Les fondateurs de cette « École » théorique de la Coopération, édition de Rochdale revue et adaptée, sont donc : M. Auguste FABRE, M. DE BOYVE et M. Charles GIDE.



CHARLES GIDE.

L'idée de M. de Boyve fut presque aussitôt mise en pratique. En 1885, s'ouvrait, à Paris, le *premier Congrès de la Coopération française*. 87 coopératives y étaient représentées. La présence de HOLYOAKE, historien des *Pionniers de Rochdale*, et de VANSITTARD NEALE, secrétaire général de l'Union coopérative anglaise, en rehaussa l'éclat.

C'est du Congrès de Paris qu'est sortie l'*Union coopérative française*, qui a duré jusqu'à sa disparition dans l'unité, en 1912.

Union à deux têtes, à deux Chambres : la « *Chambre économique* », agence coopérative d'achats en commun, qui dis-

parut en 1892, et la Chambre morale, celle qui s'appela précisément Union, mais plus tard, qu'on appela d'abord *Chambre consultative*, à l'instar de la « *Chambre consultative des Associations ouvrières de production* » (1) qui venait d'être créée (1884).

Le deuxième congrès de la coopération française eut lieu l'année suivante, à Lyon. Présence de Gailleton, maire opportuniste, et de Aynard, banquier, futur député progressiste. Présidence et discours de M. Charles Gide sur le *Parti coopératif*. Le professeur de Montpellier renouait la tradition des Congrès ouvriers de Paris (1876) et de Lyon (1878) qui avaient adopté la coopération comme solution de la question sociale et moyen d'abolir le salariat. Cette tradition avait été rompue par la propagande de Jules GUESDE et le triomphe du collectivisme au 3^e Congrès ouvrier de Marseille (1879.)

M. Gide regrettait cette victoire. Au collectivisme, il opposait décidément le programme « socialiste-coopératiste » (2) qui devait aboutir, lui aussi, à la « suppression du salariat ». Là-dessus, polémiques. M. LEROY-BEAULIEU fulmine contre l'économiste mi-révolutionnaire de la Faculté de Montpellier. La présence de M. Aynard ne l'avait pas rassuré !

Le 3^e Congrès (Tours 1887) fut marqué par l'apparition de la coopération russe. La Russie compte aujourd'hui trois ou quatre mille coopératives à petit effectif. Le mouvement coopératif tend à s'y développer (3). En 1887, il y avait déjà quelques coopératives (les premières datent de 1865) (4). Le délégué russe fut l'objet d'un accueil enthousiaste de la part du Congrès de Tours.

« Mais ce qui rend cet épisode fort divertissant, raconte

(1) Elle groupait 29 coopératives de production au début. 183 en 1902. 242 en 1910 (dont 106 à Paris) sur 400 coopératives de production existant alors en France.

(2) V. Ch. GIDE. *La Coopération* 1 vol., 3^e édit., 1910.

(3) V. dans la *Tribune Russe* (rédacteur en chef: A. ROUBANOVITCH) les études sur la Coopération en Russie.

(4) V. Ivan OSEROFF. *La Coopération en Russie*, almanach coopératif pour 1897.

M. de Boyve, c'est que ce délégué russe n'était autre que notre ami Gide qui, chargé par le coopérateur russe, Nicolas BALLINE, d'arranger et de lire son adresse, avait rempli son mandat avec une telle conviction que le public s'y trompa et le prit pour un coopérateur slave. L'hymne russe, qui était alors une nouveauté, fut joué en son honneur ; les autorités et les dames se disputèrent l'honneur de serrer la main de l'honorable professeur, qui essaya vainement de se défendre et finit par se résigner de bonne grâce ! Ce fut un spectacle inénarrable ! »

Le 4^e Congrès (Paris 1889) devint *international* à la faveur de l'Exposition Universelle. La Belgique socialiste y avait envoyé toute une colonie : CÉSAR DE PAEPE et HECTOR DENIS et trois jeunes députés socialistes qui venaient d'être élus : VANDERVELDE, LOUIS BERTRAND et DEMBLON.

M. Charles Gide fit encore le discours d'ouverture. Comme à Lyon, il parla des « transformations que la coopération est appelée à réaliser dans l'ordre économique » (1) et précisa son idée de la *République coopérative*. Ce fut le mot de la fin. Auparavant, oubliant sans doute qu'il était professeur d'économie politique, c'est-à-dire de réalités et de possibilités, M. Gide avait fait un plongeon dans l'impossible et ne craignit pas d'affirmer :

« *La Coopération, c'est la conquête de l'industrie par les classes populaires!* » (2).

Ce discours effraya un groupe de coopératives bourgeoises qui, en 1890, firent scission dans l'Union coopérative.

Démembrée à droite, l'Union fut aussi démembrée à gauche, quelques années après, par la création de la *Bourse des Coopératives socialistes* (1895). La Bourse finit par grouper autant de sociétés que l'Union. Comme l'Union, la Bourse eut

(1) 5^e Congrès, Marseille, 1890; 6^e. Paris, 1891; 7^e. Grenoble, 1893; 8^e, Lyon, 1894
9^e, Paris, 1896; 10^e, Paris, 1900, etc., etc.

(2) V. ce discours dans CH. GIDE : *La Coopération*, 1 vol., chap. IV.

ses Congrès, comme l'Union, qui publiait à Nîmes *l'Émancipation* (1) depuis 1886, la Bourse eut son *Bulletin* elle eut, à son tour, à partir de 1906, son almanach, *l'Almanach de la Coopération socialiste* (2). Plus tard, le Magasin de Gros de la Bourse (1906) fit pendant à la Coopération de Gros de l'Union (1901). Et la rivalité dura jusqu'à la réconciliation au sein de l'Unité coopérative, en 1912-13.

C. — Nouvelle poussée Coopérative.

En même temps que le mouvement d'union et de fédération, se produisait dans la plupart des pays une nouvelle poussée coopérative à partir de l'année 1892.

En France, « ce qui a contribué au progrès de la coopération sous toutes ses formes, c'est que *tous les partis politiques sont arrivés successivement à l'approuver* et quelquefois à lui donner un concours pratique » (3).

Et, en effet, les catholiques et les réactionnaires ont travaillé dans la coopération de crédit et dans les syndicats-coopératives agricoles.

Les républicains modérés, M. Waldeck-Rousseau, M. Deschanel, se sont efforcés d'opposer coopération et mutualité au collectivisme envahissant.

Dans le parti radical, on a vu M. Doumer s'intéresser aux coopératives de production et devenir le président d'honneur de leur « Chambre Consultative ». Au banquet de cette même Chambre, on a entendu discourir M. Léon Bourgeois. Mais on n'a pas vu le parti radical soutenir les coopératives de consommation parce que l'armée des petits commerçants a marché contre elles.

(1) *Ni révoltés, ni satisfaits!* tel était le titre de l'article publié dans le premier numéro par M. Ch. GIDE.

(2) « L'Almanach est chose plus grave que ne le croient les esprits futiles », aurait dit MICHELET.

(3) G. WEIL. *Histoire du Mouvement social*, p. 382.

Les révolutionnaires, longtemps hostiles, finirent par se réconcilier avec la coopération. Alors naquit la *coopération socialiste* (1).

Un peu plus tard, ce fut le tour des anarchistes. Dans les années 93-95, les uns — PELLOUTIER, YVETOT, GUÉRARD, KEUFER — se dirigèrent vers les syndicats et imaginèrent le « Syndicalisme » ; d'autres s'attachèrent à la coopération : tel DAUDÉ-BANCEL, ancien pharmacien, qui devint secrétaire de l'Union Coopérative et occupa ce poste avec dévouement jusqu'à la conclusion de l'Unité coopérative.

Parmi les coopératives les plus importantes nées dans la période 1885-92 et actuellement existantes, on relève les noms de :

La *Ménagère*, de Grenoble (1888) : 3.500 adhérents au 1^{er} janvier 1910 ; 1 million 1/2 d'affaires ;

L'*Écònome*, de Sens (1890) ; 1,000 membres et 500.000 fr. d'affaires ;

La *Còopérative du Familistère de Guise* (1891) : 2,000 sociétaires ; 850.000 francs d'affaires ;

L'*Association des Employés civils de la Ville de Paris et du département de la Seine* (1887) qui, avec ses 20.000 membres et ses 8 millions 1/2 d'affaires ne se compromet ni dans la coopération socialiste, ni même dans la coopération rochdalienne ;

La *Solidarité Sottevillaise* (1890), qui a connu le succès : 4.000 membres, 1 million 1/4 d'affaires ; produit elle-même ses farines dans son *Moulin du Tô*t ; élève des porcs au Moulin ; consacre des fonds aux œuvres suivantes : pain gratuit pendant cinq semaines, caisse des écoles, cantines scolaires, livres de prix aux enfants des écoles publiques (à la place de la Commune !), arbre de Noël, à diverses sociétés

(1) Voir le chapitre suivant.

qui ont, écrit le secrétaire, « un but nettement démocratique ! » enfin à tout, sauf à la propagande socialiste qui montrerait aux esclaves du Capitalisme les causes profondes de leur servitude et de leur misère et le moyen d'en sortir.

La *Laborieuse de Troyes* (1886), a dû laborieusement lutter contre le commerce capitaliste à succursales multiples. Elle aussi a fini par suivre le concurrent sur son propre terrain : elle est devenue une *coopérative à succursales multiples*. Voici d'ailleurs son histoire abrégée :

« Le 1^{er} juillet 1886, la Société ouvre son petit magasin d'épicerie rue Pithou les ventes journalières étaient environ de 100 francs ; par suite de l'adhésion de nouveaux membres, le 1^{er} novembre, le capital qui était de 20,000 francs est entièrement souscrit (400 parts de 50 francs).

« Notre magasin devient trop petit. Nous en installons le 25 décembre 1886 dans l'immeuble que nous occupons actuellement ; à ce moment l'élan est donné, les adhésions nous arrivent en grand nombre ; le 6 mars 1887, le capital est porté à 50.000 francs ; le 24 février 1889 à 100.000 francs. Le chiffre d'affaires est de 550.000 francs avec 54.000 de bénéfices nets. A la fin de l'année, nous avons joint la vente des tissus et chaussures.

« Le 7 janvier 1891, nous achetons l'immeuble que nous occupons 56,000 francs. Nous formons une caisse de prêts alimentée par le produit des amendes et de l'excédent des parts du Conseil d'administration, pour venir en aide aux sociétaires dans le besoin.

« Le 12 janvier de l'année 1892, nous achetons un deuxième immeuble 10.000 francs ; le 20 juillet 1893 le troisième 54.000 francs ; le quatrième le 23 février 1897 22.000 francs, et le cinquième le 9 mars 1899, 53.000 francs. Ces acquisitions successives nous rendent propriétaire d'un terrain de 93 mètres de long sur 33 mètres de large donnant sur deux rues : rue de Preize et quai Dampierre couverts en construc-

tions de tous les âges. Nous dressons un plan d'ensemble et nous commençons la construction d'un magasin à charbon pour la somme de 38.500 francs.

« En 1904, nous décidons de construire une boulangerie pouvant contenir cinq fours ; ce bâtiment nous coûte 70.500 francs, dans lequel nous construisons trois fours ; nous ouvrons la boulangerie le 15 novembre avec une production de 800 kilos de pain par jour. Le portage du pain et du charbon nous oblige à faire des écuries pour loger les chevaux, coût : 36.000 francs.

« La Société, en 1907, est arrêtée dans la marche en avant par la création en ville d'établissements capitalistes ayant des succursales. Pour ne pas reculer, nous décidons de créer des succursales ; la première est ouverte le 2 mai 1907 ; à ce moment la Société reprend sa marche ascendante. Les trois fours de la boulangerie ne suffisent plus, nous en construisons deux nouveaux ce qui fait cinq fours, nous installons un pétrin mécanique.

« Le 2 novembre 1907, nous ouvrons la deuxième succursale. La caisse de prêts qui fonctionne très bien, rend de grands services aux sociétaires, son avoir est de 40.000 fr., dont la moitié seulement est utilisée. La Société décide de prendre 15.000 francs sur cette caisse pour former le noyau d'une caisse de solidarité qui sera alimentée par les amendes et l'excédent des parts du Conseil ; plus une retenue de 1 franc par sociétaire et par an. Elle donne les avantages suivants : 50 francs au décès du sociétaire ou de sa femme ; 20 francs à la naissance du premier enfant, 25 francs au deuxième, 30 francs aux suivants et une allocation en marchandises aux sociétaires malades ou dans le chômage.

« En 1908, nous décidons de créer une troisième succursale ; nous achetons une maison, rue de Paris, que nous transformons ; elle nous revient à 7.600 francs ; le 1^{er} avril 1908 la succursale fonctionne. La quatrième ouvre le 6 février 1909.

« Au mois d'avril 1909, nous commençons la construction d'un immeuble dont le devis dépasse 150.000 francs.

« La Société décide de former parmi les membres de la *Laborieuse*, une pharmacie mutuelle avec services médical et dentaire gratuits; le 1^{er} novembre la pharmacie ouvrait ses portes et le service médical et dentaire fonctionnait.

« Le 1^{er} octobre 1910, elle établissait son premier bilan, avec un bénéfice de 10.100 francs. En 1910, le 20 juillet, nous ouvrons la cinquième succursale; en 1911, nous ouvrirons la sixième.

« La Société possède :

Immeubles	395.000	»
Fonds de réserve	187.000	»
Retenue pour amortir les immeubles	182.000	»
Caisse de prêts	25.000	»
Caisse de solidarité	17.000	»
<i>Chiffre d'affaires par an</i>	2.000.000	»
Bénéfices nets par an	198.000	»
Bénéfices répartis par an	36.000	»
Parts souscrites	3.200	
Pain cuit par mois	88.000 kil.	

Parmi les naissances coopératives des années 1885-1892, celle de l'*Utilité Sociale* de Paris mérite également d'être signalée parce que « l'*Utilité* » a été, moins complètement sans doute que l'*Union d'Amiens*, mais un an avant elle, une coopérative d'origine syndicale.

« L'*Utilité Sociale* a été fondée en 1891, par un groupe de camarades dont la plupart faisaient partie du Syndicat des Travailleurs de la Peau. Ses débuts furent modestes. Établie d'abord dans une petite boutique, au 115, boulevard d'Italie, elle se transporta ensuite au 57, rue de la Glacière, puis revint au boulevard d'Italie, avant de s'installer à son siège actuel, 113, boulevard Blanqui (ancien boulevard d'Italie). Ses

premiers statuts limitaient le nombre des sociétaires à 500 et en ce temps, les adhésions affluèrent de telle sorte, qu'à certaines heures, on faisait la queue sur le boulevard, afin de prendre rang pour les places disponibles.

« C'était l'époque où la coopération s'enfermait jalousement derrière des vitres dépolies et où l'idée ne dépassait guère, chez beaucoup, l'horizon borné de la boutique où se répartissaient des bénéfices. Cette conception de la coopération règne encore, mais elle s'élargit peu à peu et il faut espérer quelle n'aura plus bientôt qu'une valeur historique.

« En 1904, l'*Utilité Sociale* a dû se reconstituer, afin de mettre ses statuts d'accord avec les lois existantes et lui conférer une existence légale qu'elle n'avait pas jusqu'alors.

« Depuis, elle a prospéré d'une façon continue.

« Avant la transformation de cette vallée de la Bièvre, si pittoresque, il y a vingt ans, l'industrie de la peau, aujourd'hui tombée, était là, florissante et le Syndicat des peausniers y était puissant.

« C'est grâce au fort noyau des bons militants syndicalistes de ce temps-là que l'*Utilité Sociale* qui était leur œuvre a su triompher des crises inhérentes à toute entreprise et aussi des attaques sournoises et des calomnies intéressées que les œuvres collectives du prolétariat suscitent dans notre régime individualiste.

« Les camarades de la peau, profitant des avantages de la coopération, augmentaient d'autre part leur force de résistance syndicale.

« Par ce côté de son histoire, l'*Utilité Sociale* montre ce que les travailleurs ont à gagner à soutenir leurs œuvres et inversement ce qu'ils ont à perdre à décrier, par un particularisme sectaire, les organismes dont ils n'ont pas encore compris le rôle et à trahir ainsi inconsciemment leur classe, en fournissant des armes à l'ennemi.

« L'*Utilité Sociale* fait aujourd'hui près de 600,000 fr. d'affaires; elle a créé successivement un rayon d'habillement

et deux succursales et s'est constituée peu à peu une réserve qui lui a permis d'acquérir en face de son siège un terrain de 1.000 mètres carrés, d'une valeur d'achat de 80.000 fr., sur lequel elle a fait construire la plus belle salle de fêtes de l'arrondissement, pouvant contenir 1,100 personnes, ainsi qu'une salle de café très vaste.

« Autour de la Société, se sont fondées des œuvres annexes, comme la *Section enfantine*, et un *groupe artistique* d'amis de l'U. S.

« Enfin, depuis quelques années, un *Cercle* s'est formé où se discutent les questions d'ordre général intéressant la coopération et dont l'influence morale a eu et aura, de plus en plus, dans la suite, un heureux effet sur la marche et les intérêts de la Société » (1).

A signaler encore : l'*Economie Parisienne*, née en 1891, qui compte actuellement 1.190 membres et prétendait au début n'accepter que des comptables ou des employés de bureau.

L'année 1892 est celle où naquirent l'*Union de Lille* et l'*Union d'Amiens*.

L'*Union de Lille*, c'est la grande coopérative socialiste du Nord, et l'*Union d'Amiens*, la grande coopérative syndicale de la Somme.

La première a été créée par et pour le Parti socialiste, la seconde par et pour les syndicats, particularité tout à fait remarquable (2).

En juin 1892, en effet, eut lieu, sur l'initiative du Syndicat des tisseurs d'Amiens, une réunion dans le but de créer une épicerie coopérative. Mandat fut donné par l'Assemblée aux Syndicats de la Fédération syndicale de faire le nécessaire.

(1) *Almanach de la Confédération coopérative pour 1912* (ancien almanach de la Coopération socialiste), p. 210.

(2) Il existe également à Lyon une *Coopérative de la Chambre syndicale des tisseurs*, qui date de 1889 et compte 1.200 membres.

Il existe également à Lure une *Coopérative syndicale de consommation* (c'est son nom) qui a été fondée en 1901 par le Syndicat des Ouvriers en construction mécanique.

En 1907, à Oullins (Rhône), des ouvriers de diverses corporations ont créé une coopérative sous le nom curieux de *Ruche Syndicaliste*.

Et le nécessaire fut aussitôt fait, puisque l'Union d'Amiens était constituée un mois après.

L'une et l'autre « Union », celle d'Amiens, comme celle de Lille, employèrent ainsi la méthode des socialistes belges qui multipliaient alors les coopératives socialistes et ouvrières au pays flamand.

« Suivant l'exemple des coopératives belges, l'*Union d'Amiens* devait être dans la pensée des fondateurs autre chose qu'une maison d'épicerie, autre chose qu'une maison de commerce.

« Sans cependant négliger le côté matériel, elle devait surtout avoir pour but de donner plus de cohésion, plus de force au mouvement syndical amiennois; elle devait devenir quelque chose comme la forteresse des syndicats ouvriers, en même temps qu'une œuvre de solidarité et d'éducation ouvrière.

« La première partie de son but est atteint; l'*Union* est bien la maison des syndicats.

« Et si, à son début, les syndicats ont eu de terribles épreuves à passer pour assurer ses premiers pas, aujourd'hui c'est elle qui, devenue grande et forte, protège les syndicats qui l'ont créée » (1).

Après 1892, le mouvement coopératif s'accroît. Mais jusque'en 1901, il n'est pas rapide, du moins en France.

Les coopératives françaises de consommation étaient au nombre de :

1.001 en 1893;	1,351 en 1897;
1,221 en 1891;	1,456 en 1899;
1,597 en 1901;	

C'est dans cette période qu'apparurent :

L'*Economique*, de Nantes (1893) : 1.450 membres au 1^{er} janvier 1910; 500.000 francs d'affaires en 1909;

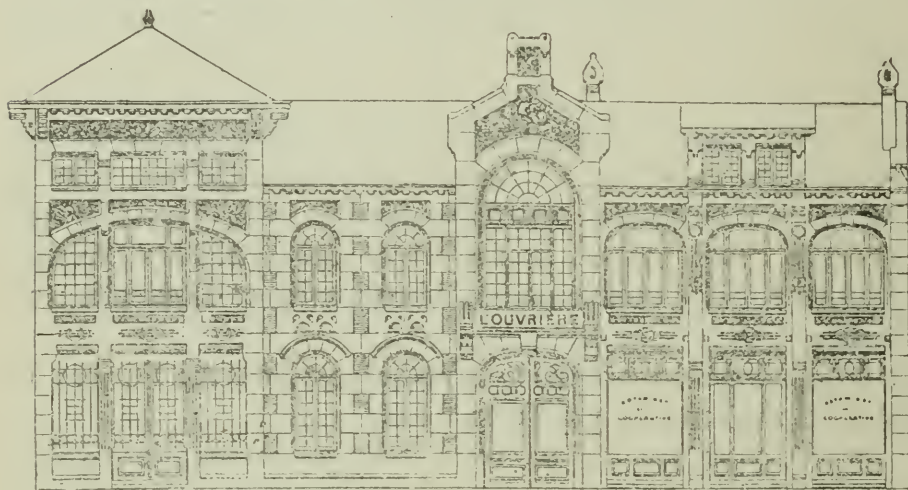
(1) *Almanach de la Coopération socialiste pour 1911*, p. 251.

La *Fourmi*, de Lillers (Pas-de-Calais), 1895 : 1.000 membres, 500.000 francs d'affaires ;

L'*Ouvrière*, d'Avion (Pas-de-Calais) 1897 : 550 membres ; 700.000 francs d'affaires ;

La *Fraternelle*, de Saint-Quentin (1897) : 1.600 membres.

« La *Fraternelle* fut fondée avec 80 sociétaires, et un



« L'OUVRIÈRE », A AVION

capital souscrit de 1.600 francs, sur l'initiative du Comité socialiste de Saint-Quentin qui, à la suite de chaque élection, s'apercevait que la grande majorité des commerçants, vivant avec les achats des ouvriers, luttait sournoisement contre les candidats socialistes et contre toute idée d'association ouvrière.

« L'appel du Comité socialiste avait réuni toutes sortes d'éléments parmi lesquels quelques-uns n'avaient pas d'idées bien nettes sur l'utilité et le fonctionnement de la coopération.

« Ceux-ci trouvant que l'intérêt général devait être subordonné à leur intérêt particulier, suscitèrent une perturbation assez violente qui eut pour résultat une scission, et la créa-

tion de deux Sociétés au lieu d'une ; la deuxième prit nom « l'Avenir de Saint-Quentin ».

« Mais l'élément ouvrier et socialiste veillait ; désireux de posséder une institution susceptible de contribuer à la transformation économique de la société et lui procurer un appui dans ses revendications sociales, il ne laissa pas dévier l'œuvre de son but.

« Pendant la grève de 1900 où presque toutes les corporations de la ville luttèrent pour l'augmentation des salaires, la *Fraternelle* commença à faire sentir son effet salubre en aidant de son mieux les sociétaires grévistes, en leur délivrant des secours et en prêtant ses locaux aux coopérateurs en grève.

« Mais ce ne fut qu'à partir de 1901 que la *Fraternelle* prit son véritable élan.

« En 1903, les deux Coopératives fusionnèrent. La Société *l'Avenir* provoqua sa propre dissolution ; la *Fraternelle* reprit le matériel et transforma en succursale le siège de la Société dissoute.

« Entre temps, la *Fraternelle* voyait toujours son chiffre d'affaires augmenter. Ses locaux devenant insuffisants, elle racheta le matériel d'une boulangerie industrielle en liquidation, fondée dans le but de faire tomber les deux Coopératives Saint-Quentinoises et d'accaparer le commerce de la boulangerie de la ville. Elle prit en location l'immeuble de la boulangerie en déconfiture dans lequel se trouvait quatre fours neufs, et s'installa chez son ancienne concurrente.

« Depuis cette époque, elle racheta cet immeuble qui lui sert d'entrepôt pour toutes ses marchandises et son matériel, mais dont les locaux deviennent à nouveau insuffisants par suite de la prospérité continuelle de la Société.

« Afin de donner le plus de satisfaction possible à ses membres, elle organisa un service de *livraison à domicile*, du pain, du vin, de l'épicerie et du charbon.

« La Société prenant de plus en plus d'extension, elle ins-

talla une succursale dans chaque faubourg et une en plein centre. Actuellement, 8 voitures de livraison et 5 succursales rayonnent sur toute la ville.

« La *Fraternelle* ayant été fondée comme moyen de transformation sociale et dans le but d'améliorer le sort matériel et moral de ses membres, elle s'attacha tout particulièrement à se rapprocher le plus possible du but que lui avaient assigné ses fondateurs. A cet effet, elle affecta une large part de ses bénéfices à la *propagande*, à l'*éducation* et à la *solidarité* sous diverses formes; 5 0/0 des trop-perçus sont versés au fonds de *propagande coopérative* et *socialiste*; 5 0/0 au fonds de *grève*, 5 0/0 à la *caisse de solidarité pour secours aux sociétaires âgés de 70 ans* révolus ou à ceux se trouvant dans l'incapacité absolue de travailler, pourvu que ces vieillards et ces infirmes aient dix années de présence effective à la Société et aient contracté au moins 2,000 francs d'achat à la Coopérative au cours de leurs dix dernières années de sociétariat; 20 0/0 sont versés à la *caisse de secours pour maladies, naissances, décès et périodes militaires*.

« Cette action solidariste contribua puissamment au développement de la Société, elle en fut même une des causes principales » (1).

(1) *Almanach de la Coopération socialiste*, p. 225-28.

Le tableau ci-dessous indique suffisamment la progression de la Société. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

Années	Chiffres d'affaires	Secours distribués pour maladies, naissances, décès, périodes militaires.
1897-1898.	50.583 65	316 85
1898-1899.	57.270 15	601 »
1899-1900.	68 884 50	1.428 10
1900-1901.	101.105 15	533 35
1901-1902.	149.061 85	1.098 60
1902-1903.	177.678 10	1.563 65
1903-1904.	201.449 15	1.908 65
1904-1905.	232.101 40	1.589 75
1905-1906.	288.253 70	2.187 75
1906-1907.	363.097 80	3.114 »
1907-1908.	466.002 »	4.231 35
1908-1909.	584.284 20	7.660 70
1909-1910.	839.921 20	8.654 05

Dans la même période (1893-1901) fut fondée à Nantes, en 1900, une coopérative d'une espèce rare :

L'Assurance Ouvrière contre l'incendie.

Voici ce qu'en dit l'Almanach de la Coopération socialiste pour 1911 :

« *L'Assurance Ouvrière* contre l'incendie a été fondée par les Syndicats ouvriers et des militants coopérateurs nantais.

« Sans avoir pris un développement considérable puisqu'elle resserrait son action au seul département de la Loire-Inférieure, elle prouva dès les premières années que l'assurance coopérative n'était pas une vaine formule et que son action généralisée pouvait apporter au prolétariat une aide puissante dans sa lutte émancipatrice.

« *L'Assurance Ouvrière* avait 504 sociétaires lorsque se tint, à Nantes, en 1905, le Congrès organisé par la B. C. S., lequel émit le vœu que son action soit étendue à toute la France.

« Adopté par l'unanimité des délégués des Sociétés représentées au Congrès et ratifié par le Conseil général des sociétaires, on décida de créer de suite une agence à Paris, le siège social, l'administration et la direction restant à Nantes entre les mains des fondateurs.

« Le maximum de garanties était à cette époque de 12,000 francs sur chaque risque.

« Pendant que l'agence de Nantes étendait son action sur la région Nord-Ouest et créait des sections dans les départements suivants : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Calvados, Eure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, etc., l'agence de Paris s'organisait, visitait la grande banlieue et les départements de Seine-et-Oise, Oise, Somme, Pas-de-Calais, Aisne, Ardennes, Aube, Vosges et installait des correspondants dans toutes les localités où la coopération socialiste avait planté ses racines.

« La récolte fut bonne partout ; les bonnes volontés ne manquèrent pas, les adhésions furent nombreuses.

« *L'Assurance Ouvrière* comptait 1,040 sociétaires à la fin de 1906 ; 2.340 à fin décembre 1908 et 3.870 en 1909. En 1910, le nombre des sociétaires dépassera 6.000

« Le Conseil général tenu à Nantes, en février 1909, adopta deux intéressantes propositions :

« 1° L'augmentation du plein (maximum de capitaux assurés par chaque contrat) ;

« 2° Le transfert du siège social à Paris ;

« Fixé à 12.000 francs sur chaque risque (mobilier, risques locatifs ou bâtiments, recours des voisins), le plein était insuffisant au début, lorsque *l'Assurance Ouvrière* était localisée, mais lorsqu'elle s'étendait, qu'elle abordait les grands centres où le prix des loyers est élevé entraînant l'élévation des risques locatifs et de voisinage, il devenait nécessaire de porter à un plus haut chiffre le maximum de garantie consenti par l'A. O. et le plein fut porté à 25.000 francs sur chaque risque. Cette augmentation d'ailleurs ne pouvait avoir de conséquences bien graves pour l'A. O. étant donné que, généralement, dans les grands centres, les maisons sont de construction moderne et que l'organisation des services de pompiers y est excellente. L'adoption de cette mesure a permis d'aborder avec beaucoup de circonspection d'ailleurs, les petits risques industriels comme aussi les sociétés coopératives d'importance moyenne.

« Le transfert du siège social à Paris fut une décision des plus heureuses ; en dix-huit mois *l'Assurance Ouvrière* a exactement doublé le nombre de ses sociétaires.

« Entre temps et afin de donner toute sécurité aux assurés, on créa un syndicat de garantie. Des Sociétés parmi lesquelles on peut citer *La Bellevilloise*, *L'Ouvrière d'Avion*, *La Famille de Paris*, *L'Union d'Amiens*, *L'Economie de Nantes*, *La Maison du Peuple* de Liancourt, *La Fraternelle* de Saint-

Claude, *La Fraternelle* de Saint-Quentin, *La Maisonnaise*, de Maisons-Laffitte, *L'Union du Bourget*, *La Prolétarienne* du 18^e. *L'Utilité Sociale*, et nombre d'autres y souscrivirent. Ce fonds de garantie atteint actuellement 50.000 francs. Disons de suite que l'*Assurance Ouvrière* n'eut jamais besoin d'y faire appel.

« Actuellement, l'*Assurance Ouvrière* garantit pour plus de cinquante millions de francs. Ses primes en portefeuille, garanties et réserves dépassent 250.000 francs.

« Plusieurs municipalités, notamment Morez (Jura), Vierzou-Village (Cher), Lanester (Morbihan), Pré-St-Gervais (Seine), Mohon (Ardennes), lui ont confié tout ou partie des assurances de leurs bâtiments communaux.

« L'*Assurance Ouvrière* a pris rang parmi les plus importantes Sociétés mutuelles de France, comme la *Verrierie Ouvrière* a sa place marquée au premier rang de l'industrie verrière. C'est un signe des temps, une preuve de la valeur du prolétariat dans son organisation émancipatrice. »

Depuis 1901, le mouvement coopératif s'est accéléré et étendu.

Accéléré, par exemple en France, où le nombre des coopératives de consommation a doublé depuis 1901, atteignant successivement :

1,909 en 1905.

2,344 en 1907.

2,655 en 1909.

2,716 en 1910.

2,882 en 1911.

3,094 en 1912.

avec 816.000 sociétaires.

Elles sont trop ! On ne peut plus les nommer.

En Angleterre, c'est le chiffre d'affaires qui a augmenté :

1900 :	1 milliard 251 millions de francs.
1001 :	1 — 319 — —
1902 :	1 — 383 — —
1903 :	1 — 438 — —
1904 :	1 — 483 — —
1905 :	1 — 527 — —
1906 :	1 — 584 — —
1907 :	1 — 703 — —
1908 :	1 — 745 — —
1909 :	1 — 761 — —

Un *demi-milliard* d'augmentation en dix ans !

Y ont collaboré : 70.000 employés dans les magasins et 50.000 ouvriers dans les ateliers et les fabriques de coopératives.

Progrès considérables en Allemagne, dont la race germanique affirme ses qualités d'organisation :

1900 :	534 coopératives	470.000 membres	115 millions d'affaires
1908 :	2.111 —	1.224.000 —	420 —

En Suisse, même marche en avant :

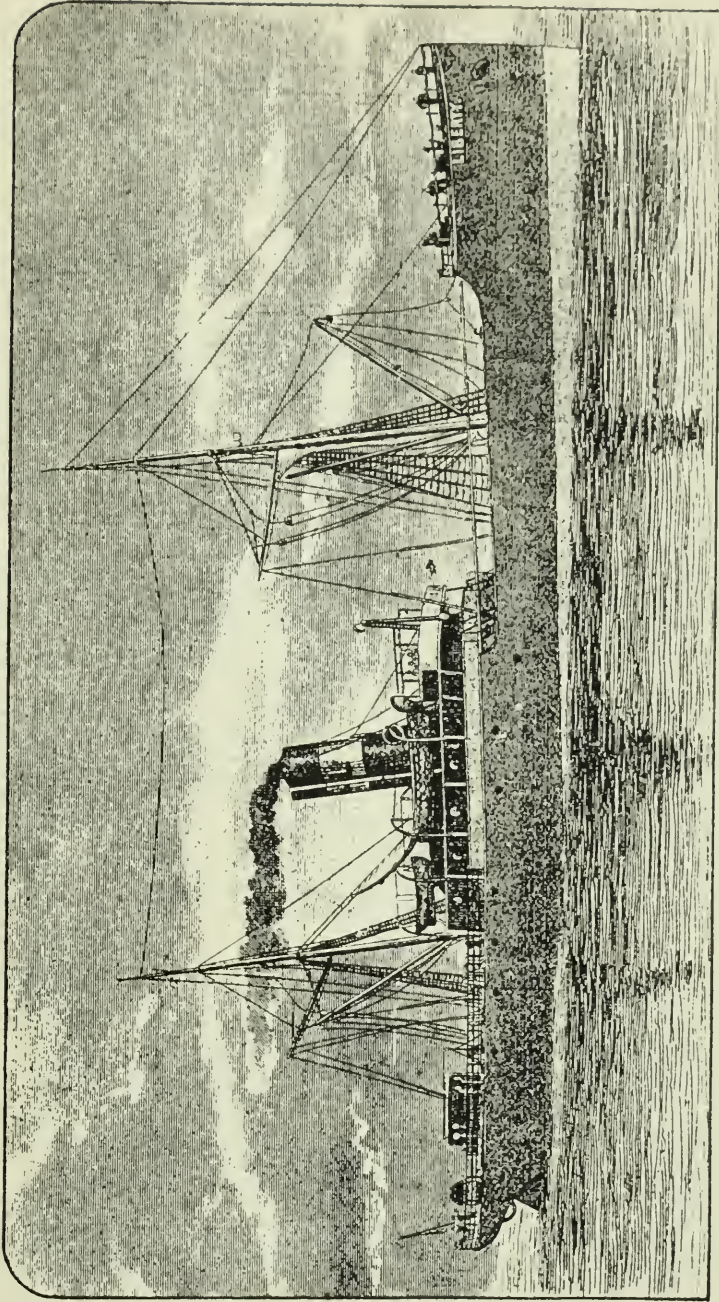
Union Suisse.

1897 :	71 sociétés	53 500 membres	22 millions d'affaires
1900 :	116 —	83.500 —	33 —
1909 :	34 —	204.000 —	89 mil. 1/2 d'affaires
1912 :	350 —	224.000 —	110 millions —

224.000 familles ! Environ le *quart de la population* : c'est énorme !

Les coopératives de Bâle et de Zurich dépassent le chiffre de 20.000 membres ; elles englobent ces villes ! Celle de Genève avait 16.000 membres en 1910.

D'ailleurs, c'est en Suisse, en Allemagne et en Angleterre que se trouvent les coopératives colossales. Dans les années



« LIBERTY » NAVIRE DE LA WHOLESALE ANGLAISE, LIGNE DE GOOIE-HAMBURG

1907-1908, voici quelles étaient les dix plus grandes coopératives du monde :

DATE de la Statistique	NOMS DES LOCALITÉS ET DATE DE FONDATION	NOMBRE de Membres	CHIFFRE D'AFFAIRES par an	CHIFFRES D'AFFAIRES par Sociétaire	SUCCURSALES	EMPLOYÉS
1907	Breslau, 1866	87.319	23.518.881	268	75	»
1907	Lceeds, 1847	49.709	47.024.775	945	»	2.030
1908	Leipzig-Plagwitz, 1884	40.508	21.080.717	520	73	1.093
1908	Vienn (Autriche), 1864	36.730	11.204.605	305	27	496
1908	Hamburg (Prod.), 1800	35.098	10.052.243	255	71	588
1907	Edimbourg	34.818	36.375.200	1.066	»	2.087
1907	Bolton	34.188	12.744.250	665	»	1.000
1907	Bâle, 1865	29.841	17.888.322	590	88	»
1908	Stuttgart, 1864	26.972	9.710.247	266	38	210
1908	Dresde (Vorwärts), 1888	26.304	10.892.187	413	12	121

Et on verra que tous ces chiffres sont déjà sensiblement plus considérables aujourd'hui.

Enfin la coopération, chaque année, pénètre en de nouveaux pays. Les derniers où elle est entrée sont la *Russie*, la *Pologne*, la *Finlande*, la *Roumanie* où se multiplient des coopératives rurales d'une sorte spéciale : les *coopératives d'ajfermage*, la *Suède*, la *Norvège*, le *Japon*, l'*Égypte*, les *États-Unis*, si en retard sur le mouvement coopératif européen, mais où les socialistes, se ravisant, viennent de décider de prendre part à l'action coopérative.

Ainsi le mouvement coopératif est lancé dans tous les pays. Jusqu'où ira-t-il ? L'avenir le dira.

III. — La période de concentration.

Concentration capitaliste et concentration coopérative.

La coopération internationale est entrée depuis quelques années dans une troisième phase économique : la phase de *concentration*.

Il a bien fallu ! Les coopératives de consommation débilitent principalement des produits d'alimentation ou de mercerie. Aussi longtemps qu'elles n'ont eu à côté d'elles ou trouvé devant elles que le petit épicier ou le petit mercier, elles ont pu, malgré la fréquente inexpérience de leurs débutants, lutter quand même et triompher. Mais depuis quelques années, voici que les *Grands Magasins du Bon Marché, du Louvre, etc.*, ainsi que les affaires d'alimentation *Potin, Damoy* ont pris des proportions colossales et drainent le commerce par centaines de millions (1), voici que les maisons de commerce capitalistes dites à *succursales multiples* (2) rayonnent partout, que les *roulottiers* (3) pratiquant le commerce à *la sonnette*, vont quérir le client jusque chez lui. La vie est chère, la hausse est énorme dans tous les pays depuis 1905 environ, les salaires et les petits traitements n'ont pas augmenté en proportion, la puissance de consommation tend à se resserrer, bref des montagnes de difficultés se dressent maintenant devant les coopératives.

Pour vaincre l'obstacle, que faire ? Ce qu'a fait le Capital : se concentrer, diminuer les frais généraux, profiter du pouvoir de l'Union.

Ainsi s'explique ce mouvement de concentration qui ne fait que se dessiner aujourd'hui dans le monde coopératif,

(1) *Bon Marché* : 200 à 250 millions d'affaires par an ; *Louvre* : 150 à 180 millions ; *Samaritaine* : plus de 100 millions ; *Printemps, Galeries Lafayette* : environ 100 millions, etc.

(2) En France, dans l'épicerie : *Docks rémois*, 500 succursales ; *Comptoirs français*, 500 ; *Etablissements économiques*, 300 ; le *Casino de Saint-Etienne*, 330 ; les *Etablissements Goulet-Turpin*, 300, etc. ; en tout : un milliard 200 millions d'affaires vers 1910 dans des milliers de succursales.

Autres commerces à succursales : *Paris-France*, une centaine ; *Chaussures Incroyable*, 140 ; *Chaussures Raoul*, Grands Magasins des *Nouvelles Galeries*, les *Classes Laborieuses*, etc.

En Angleterre, notamment à Londres, il existe des *Boucheries à succursales* (par exemple : Fletcher, 258 succursales) ; de même pour la boulangerie, la librairie et la pharmacie.

V. Pierre MORIDE : *Les Maisons à succursales multiples en France et à étranger*, 1 vol., 1913.

(3) Exemple : en France, le *Planteur de Caiffa*, ancienne maison CAHEN, devenue société anglaise au capital de 40 millions.

mais qui ira sans doute en s'accroissant sous les nécessités économiques.

Et il ne s'agit pas seulement, dans cette période nouvelle, d'union et de fédération — cela c'est l'œuvre de la période précédente — ni même de magasins de gros, il s'agit de diminuer le nombre des coopératives pour augmenter leur chiffre d'affaires.

Déjà la *fusion* a commencé. En Angleterre, par exemple, on constate que, depuis quelques années, si le chiffre d'affaires a continué à monter, le nombre des coopératives s'est mis à diminuer. Ainsi, en 1902, l'Angleterre comptait 1.476 coopératives distributives, avec 1.900.000 membres. Dix ans après, elle ne comptait plus que 1.403 coopératives; en revanche : 2.650.000 coopérateurs!

A la *concentration capitaliste* répond — de loin, de très loin, il est vrai — la *concentration coopérative*.

A Berlin, où les coopératives, depuis 1895, avaient poussé un peu partout comme des champignons, la coopération végétale et vit mourir ses sociétés jusqu'au jour où la *fusion* constitua « la Coopérative pour Berlin et ses environs » : 73.000 membres et 19 millions de francs d'affaires en 1912.

C'est, elle aussi, une « maison à succursales multiples » : elle en a une centaine. Des coopératives minuscules de la banlieue berlinoise demandent à n'être plus que des succursales de la coopérative géante. Douze voitures automobiles exécutent un continuel va-et-vient entre le magasin central et les succursales.

Même évolution dans une grande ville d'Angleterre, à Liverpool, où une fusion a fait passer le nombre des coopérateurs de 700 à 14.000 et le chiffre d'affaires de 250.000 fr. à 7 millions.

En Belgique aussi, la question se pose. Le Congrès annuel des coopératives socialistes, tenu à Jemmapes, en 1913, a émis un vœu en faveur de la *fusion* :

« Constatant la tendance de plus en plus accentuée dans le

commerce des denrées alimentaires, se manifestant par la création, par des firmes capitalistes, de nombreuses succursales, répandues dans l'ensemble du pays ;

« Constatant, d'autre part, la dispersion des forces coopératives et le défaut de ce système comparé à celui pratiqué par les grandes coopératives étendant leur action sur des régions étendues et très populeuses ;

« Le Congrès recommande la concentration des organismes locaux actuels, dans le but de faire produire à l'organisation coopérative son maximum d'effets par son minimum d'efforts ;

« Recommande la fusion de toutes les sociétés coopératives locales en une seule association. En attendant, préconise la création de comités régionaux composés de délégués de chacune des coopératives locales et chargés de rechercher les meilleurs moyens de préparer la fusion et la concentration de toutes les organisations coopératives locales actuellement existantes. »

En France, c'est sous l'empire des mêmes nécessités économiques que vient de se réaliser (1912-13) l'*Unité coopérative* entre les coopératives adhérentes à l'ancienne « Bourse des Coopératives Socialistes » et les « neutres », adhérentes à l'« Union Coopérative des Sociétés Françaises de Consommation ».

Mais cette unité par le haut, cette fusion par la tête (fusion du Magasin de Gros et de la Coopérative de Gros) n'empêche pas la *dispersion* des forces coopératives françaises en une multitude de petites coopératives.

Sur 3.000 coopératives — vraies ou fausses — qui existent en France, une vingtaine de sociétés seulement font plus d'un million d'affaires par an.

Les autres, trop petites, se font concurrence, végètent, tirent le diable par la queue !

Nos *moyennes* sont faibles :

Moins de 300 membres par coopérative.

Moins de 100.000 francs d'affaires par an.

Moins de 350 francs d'achats annuels par coopérateur.

Cela n'est pas étonnant. Savez-vous combien il y a de coopératives :

Dans le département de la Seine? — Près de 200.

A Paris? — Une cinquantaine.

A Lyon? — Une cinquantaine.

A Roubaix? — 26.

A Tourcoing? — 17.

A Lille? — 13.

Au Creusot? — 23!

A Montceau-les-Mines? — Une quinzaine.

A Bourges? — Une quinzaine.

A Montchanin? — Une douzaine.

A Saint-Denis? — 9.

Etc.

On comprend que la fusion ait déjà commencé. A Paris, *la Montmartroise* et *la Ménagère*, réunies, ne forment plus qu'une seule coopérative.

A Saint-Denis, quatre sociétés sont en train de s'unifier.

La Fédération des Coopératives de la Région Parisienne pousse à la fusion.

Elle compte même sur elle pour débarrasser les coopératives du « double fléau des *administrateurs brouillons* et *incompétents* ainsi que des *employés négligents* et peu consciencieux ».

Il faut maintenant des milliers d'administrateurs, et, quel que soit le dévouement, on ne s'improvise pas commerçant, surtout à une époque où le commerce, de plus en plus âpre, est de plus en plus difficile.

La fusion, pensent encore les coopérateurs d'esprit nouveau, la fusion permettrait de *moderniser le commerce coopératif* :

Création de succursales ;
Étalage soigné au lieu de carreaux brouillés ;
Beaux emplacements au lieu de laides ruelles ;
Service à domicile ;

Gérance responsable pour éviter la négligence et le cou-
lage ;

Enfin, adaptation coopérative des procédés employés par les grands magasins pour la récolte des clients, les coopératives devenant, si possible, les Grands Magasins de la classe ouvrière.

Les grandes coopératives d'Angleterre, d'Allemagne et de Suisse offrent leur exemple. En Angleterre, 52 coopératives possèdent déjà chacune plus de 38 succursales. Celle d'Édimbourg en possède même 126. Encore demeure-t-elle, sur ce terrain, en retard par rapport à la coopérative allemande géante *Hambourg-Produktion*, qui a plus de 150 succursales ! Berlin (100), Leipzig (92), Essen (86), Dresde (81), etc.

En Suisse : Berne et Genève, chacune 25. Zurich (66), Bâle (104), etc.

« Le Congrès reconnaissant que la coexistence de différentes sociétés de consommation dans une même localité ou dans des localités limitrophes est fatale au mouvement coopératif, car elle mène à une nuisible dispersion des forces, à une irrémédiable décadence de l'organisme coopératif et à l'abaissement certain de ses fonctions économiques et sociales, propose que chaque Union ou Fédération nationale et régionale fasse la plus énergique et la plus efficace campagne pour donner au mouvement l'unité de but et de puissance en intervenant d'abord par des indications et au besoin par des mesures directes.

« a) Pour empêcher que dans une même localité ou dans des localités limitrophes deux ou trois sociétés de consommation se constituent ;

« b) Pour parvenir à la fusion des sociétés de consommation existant dans une même localité ou dans des localités limitrophes.

« c) Pour empêcher que plusieurs sociétés de consommation existant dans des localités limitrophes aient la même sphère d'influence et d'action. »

Ainsi vient de parler *l'Internationale Coopérative* dans son Congrès de Glasgow (1913). Elle témoigne et donne la preuve officielle que tous les pays du monde coopératif sont décidément entrés, au début du xx^e siècle, dans une phase nouvelle où la concentration coopérative s'accomplit sous la pression de la concentration capitaliste.

CHAPITRE VIII

LA NAISSANCE DE LA COOPÉRATION SOCIALISTE

Dans l'histoire du Socialisme et de la Coopération, trois périodes :

1° Au début, le *mariage* : Socialisme et Coopération sont alors si bien « unis » qu'on les trouve toujours ensemble ;

2° Ensuite le *divorce* ;

3° Enfin la *réconciliation*.

Nous avons vu le mariage. Voyons le divorce et la réconciliation.

*
**

I. — La victoire du Collectivisme.

1871 : « l'Année terrible ». Après la Guerre, la Commune. Après la Commune, la répression versaillaise. Après la répression, la terreur, le silence, les militants ouvriers et socialistes morts, prisonniers ou en exil.

Peu à peu, cependant, la vie sociale reprend, le mouvement ouvrier recommence. La politique est défendue. Alors se produit une renaissance syndicale. Le citoyen Édouard VAILLANT n'a-t-il pas justement noté que lorsque la politique est interdite, les militants ouvriers vont « se terrer dans les syndicats » (1).

(1) Ed. VAILLANT. *Almanach de la Question Sociale*, 1897.

A. — « Il n'y a pas de question sociale ! »

A ce moment, les républicains bourgeois les y poussaient : GAMBETTA et son journal la *République française*, BARBERET et la presse radicale.

La Coopération paraît encore à quelques-uns digne d'éloge. Il se fonde même, mais sans succès, une Société d'études pratiques pour le développement des *Associations coopératives* ». Tolain, l'ouvrier modéré, le futur sénateur, en est.

Recommander la Coopération fait alors partie du plan de mainmise de la bourgeoisie républicaine sur le mouvement ouvrier.

Foin des doctrines ! M. Barberet, dans le *Rappel*, très lu alors dans le prolétariat parisien, recommande aux ouvriers de se tenir à l'écart des doctrinaires, au lieu d'exalter « l'excellence de telle doctrine socialiste sur telle autre doctrine socialiste. » (1).

C'est un fait historique que les conservateurs sociaux, leurs dupes et leurs complices ont toujours fait la guerre aux « doctrinaires » du Socialisme révolutionnaire.

Il s'agit bien de doctrines ! Est-ce que le Cléricalisme n'est pas l'ennemi ? Est-ce que la Réaction n'est pas là, contre laquelle il faut lutter ?

Pour vaincre la Monarchie, le Cléricalisme et la Réaction, « une seule espérance reste : la réconciliation de la Bourgeoisie et du Peuple », écrivait le publiciste républicain Charles BIGOT. Et Gambetta, aux funérailles d'Edgar QUINET, résumant toute sa politique conservatrice dans cette devise de la Démocratie nouvelle : « *Alliance de la Bourgeoisie et du Prolétariat !* »

(1) Le *Rappel*, 7 janvier 1873. — V. G. WEILL, *Histoire du mouvement social en France*.

D'ailleurs, *la question sociale n'existe pas!* Gambetta le répète sur tous les tons et avec toutes les ressources de son incroyable verbiage tant admiré des badauds, des capitalistes les plus égoïstes ou des parvenus les plus hermétiques.

Non, « il n'y a pas une question sociale. Il y a une série de problèmes à résoudre... Ces problèmes doivent être résolus un à un, et non par une formule unique... » (Discours du Havre, 18 avril 1872).

Pendant des années, jusqu'en 1877, le prolétariat fut emprisonné dans le Parti républicain. Le Travail suivait la même politique que le Capital tricolore.

« Nous nous efforçons, nous les démocrates, de trouver les moyens de *concilier le capital et le travail*... », écrivait VACQUERIE dans le *Rappel* du 5 mai 1873.

Et M. BARBERET estimait que les ouvriers supportaient leur misère avec calme parce qu'on était en République : « le mot est magique sur l'esprit des travailleurs. *Ce mirage les fait espérer.* » (*Le Rappel*, 4 janvier 1874).

Ce « mirage » opérait à l'entière satisfaction du philosophe Renouvier qui écrivait :

« Le temps n'est plus où quelques socialistes étaient assez mal inspirés pour diviser dans leurs écrits la France en deux camps ennemis, celui des travailleurs et celui des détenteurs de l'instrument de travail. »

Cet heureux temps, hélas ! n'allait pas durer : le marxisme se pressait à la frontière et Jules GUESDE, son arsenal garni, se préparait à rentrer en France.

B. — Le Premier Congrès Ouvrier et la Coopération.

Toutefois les partisans de l'alliance des moutons et des loups eurent encore une joie avant l'irruption du Collectivisme en France.

Cette joie leur fut donnée par le *premier Congrès ou-*

vrier français, tenu à Paris, salle d'Arras, en 1876. Ce premier Congrès, où 350 délégués environ prétendaient représenter plus d'un million de travailleurs, frappa l'opinion. Parmi les huit questions à l'ordre du jour figurait celle des *Associations de production, de consommation et de crédit*. A celle-ci le Congrès répondit par le vieux refrain connu :

« L'affranchissement des travailleurs trouvera sa solution dans le principe de l'Association coopérative. »

Le Congrès prenait la précaution d'affirmer que ce principe « vital » était enfin « sorti des nuages de l'utopie ! »

Mais il prenait, ou plutôt on lui avait fait prendre aussi la précaution de n'effaroucher personne. Les congressistes ouvriers de 1876 ne visaient pas du tout à constituer une société nouvelle. Ils se gardaient bien de toucher à la propriété. Ils voulaient seulement « équilibrer, dans la production et la consommation, les rapports entre le Capital et le Travail ».

Sur ce Congrès tombèrent à la fois les félicitations de la presse bourgeoise et la réprobation des révolutionnaires exilés.

Déjà, au cours des années précédentes, les proscrits avaient blâmé les projets coopératifs et l'alliance du prolétariat avec la bourgeoisie. Cette fois-ci, les blanquistes, réfugiés à Londres, n'y tinrent plus et publièrent une brochure sur *Les Syndicaux et leur Congrès*, où on lit :

« Dans la ville de la Révolution, cinq ans après la lutte de la Commune, sur la tombe des massacrés, devant le bagne de Nouméa, devant les prisons pleines, il semble monstrueux que des hommes aient pu se trouver osant prendre le caractère de représentants du prolétariat pour venir en son nom faire amende honorable à la bourgeoisie, abjurer la Révolution, renier la Commune. »

En revanche, THIERS, avant de mourir, pouvait dire, avec

la joie suprême du petit bourgeois à petites idées, dont l'égoïsme féroce triomphe :

« On ne parle plus du socialisme..... »

C. — Le Collectivisme entre en scène.

Êt, en effet, on n'en parle plus. La grande tradition révolutionnaire, qui va de la « Conjuración des Égaux » à la Révolution du 18 mars, était à peu près abandonnée.

« Prisonnier du double mirage de son émancipation économique, sortie pacifiquement de la Coopération généralisée, et de son émancipation politique, non moins pacifiquement obtenue du développement régulier de la République bourgeoise, notre prolétariat n'avait plus ni drapeau ni programme qui lui fut propre. C'était une armée à la suite, à la remorque de la classe dirigeante, de ses sophismes intéressés et de son radicalisme de parade » (1).



JULES GUESDE

Mais Thiers n'avait pas achevé son mot que le Socialisme collectiviste entraît en scène avec JULES GUESDE et son journal hebdomadaire, *l'Égalité* (1877).

Guesde revenait d'exil. Condamné en 1871 à cinq ans de prison et 4.000 francs d'amende pour avoir défendu la Com-

(1) *l'Égalité* (rédacteur en chef : Jules GUESDE), n° du 16 juin 1878.

mune, il s'était lui-même proscrit en Italie et en Suisse. Et c'est après prescription de sa peine, qu'il rentrait en France.

« Écrivain vigoureux, orateur éloquent, nature d'apôtre et de lutteur à la fois, M. Guesde, dit un historien, allait jouer dans l'histoire du socialisme français un rôle prépondérant » (1).

Aux socialistes et aux travailleurs de France, Guesde apportait enfin la doctrine réaliste et scientifique qui leur manquait : le collectivisme marxiste.

Et c'est à expliquer, c'est à répandre le collectivisme que s'emploie l'*Égalité*, dont Guesde est le rédacteur en chef, et dont le premier numéro, édité à Meaux, paraît en pleine période du Seize-Mai. Il réclame non seulement « l'égalité métaphysique des codes », mais « l'égalité positive des faits ». Cette égalité-là, ce n'est pas la coopération qui la réalisera, mais la transformation de la propriété :

« Nous croyons, avec l'école collectiviste, à laquelle se rattachent aujourd'hui presque tous les esprits sérieux du prolétariat des deux mondes, que l'évolution naturelle et scientifique de l'humanité la conduit invinciblement à l'appropriation collective du sol et des instruments de travail ».

Quant à la coopération, l'*Égalité* en montrait la « stérilité ». Non pas que les coopératives de consommation n'offrent « quelques avantages — encore que généralisées elles pourraient faire baisser les salaires en vertu de la loi d'airain — mais parce que le prolétariat « consume ses efforts et ses ressources » dans des coopératives de production impuissantes en face de la grande industrie, de la métallurgie, des mines, etc. (2).

Les idées socialistes collectivistes avaient déjà réalisé assez de progrès dans l'esprit des militants ouvriers pour que leur

(1) G. WEILL, *Histoire du mouvement social en France*, p. 212.

(2) *L'Égalité*, 13 janvier 1878.

apparition constituât l'événement du *deuxième Congrès ouvrier* (Lyon 1878).

Sans doute, le collectivisme fut battu par le Congrès, mais il fut acclamé par les congressistes !

La *République Française*, de Gambetta, ayant prétendu qu'à Lyon « les collectivistes avaient trouvé à qui parler », l'*Égalité*, de Guesde, lui répliquait par ce mot délicieux :

« Ce sont les partisans de la *Coopération*, présentée trop longtemps par les dupes ou les complices de la classe dirigeante comme la panacée sociale infaillible, qui se sont trouvés en présence de contradicteurs auxquels ils n'ont pu répondre... que par mains levées » !

La *République Française* était d'autant plus furieuse et l'*Égalité* plus heureuse, que Chabert, militant connu du prolétariat de Paris, était venu à la tribune de Lyon confesser ses erreurs passées et adhérer au collectivisme.

« Je l'ai combattu, dit Chabert, mais maintenant je me suis rendu compte des dangers de l'individualisme, et je dis avec confiance : *le collectivisme c'est l'avenir* » (1).

Une forte minorité affirma, parmi les « syndicaux » de Lyon la vanité du coopératisme et la nécessité du collectivisme. Le discours de Dupré, délégué des tailleurs de Paris, fut accueilli par une « salve d'applaudissements ». Or, en substance, Dupré avait dit ceci :

« La société moderne est divisée en deux classes : les exploités et les exploités ; ceux qui travaillent sans posséder, ceux qui possèdent sans travailler... Comment peut-on y porter remède ? En substituant le principe de la solidarité universelle au principe de l'antagonisme général. C'est précisément ce qu'avaient tenté les coopérateurs. Mais l'expérience de ces dernières années témoigne, en fait, des échecs

(1) *Séances du Congrès ouvrier de France*, 2^e session, 1878, p. 399.

de l'idée coopérative ; et, théoriquement, *la coopération ne révèle aucune des propriétés nécessaires à la solution du problème social...* Il n'existe qu'une solution efficace, c'est de décider que le sol, les matières premières, l'outillage industriel, qui sont la garantie même de l'existence des sociétés, ne sont pas susceptibles de propriété individuelle et doivent rester la propriété collective et inaliénable de la société ; que la seule propriété personnelle légitime est celle des fruits du travail personnel. Ainsi cesseront d'une part l'antagonisme des intérêts, d'autre part cette inégalité monstrueuse dans la répartition des produits du travail » (1).

En conséquence, Dupire et Ballivet, ce dernier délégué des mécaniciens de Lyon, déposèrent le projet de résolution suivant :

« Considérant que l'émancipation économique des travailleurs ne sera un fait accompli que lorsque ceux-ci jouiront du produit intégral de leur travail ;

« Que, pour atteindre ce but, il est nécessaire que les travailleurs soient les détenteurs des éléments utiles à la production : matière première et instruments du travail ;

« Le Congrès invite toutes les associations ouvrières à étudier les moyens pratiques pour mettre en application le principe de la propriété collective du sol et des instruments du travail. »

C'est à ce projet de résolution que le Congrès ne put répondre qu'à mains levées comme étant étranger à l'ordre du jour

« Notre quatrième Etat — disait l'*Égalité* du 17 février 1878, le Congrès de Lyon fini — après avoir été si longtemps à l'avant-garde de la Révolution sociale, était *le dernier, à s'attarder dans la voie menteuse de la coopération* ».

(1) L. BLUM, *Les Congrès ouvriers et socialistes français*, premier volume, p. 27.

Néanmoins l'*Égalité* gardait bon espoir : Si Lyon avait été le Congrès de l' « opportunisme ouvrier » et de « la paix à tout prix », l'irruption du collectivisme y avait fait sensation, et il n'y aurait pas lieu de s'étonner si le prochain Congrès, qui devait se tenir à Marseille, sonnait le glas de la coopération-panacée qui tranquillise la gent capitaliste, mais encombre et obscurcit l'horizon ouvrier.

C'est ce qui arriva.

L'*Égalité* fit preuve en cette circonstance de cette prévision politique qui a toujours été, alors et depuis lors, le don prodigieux de son rédacteur en chef, fondateur du Parti ouvrier et semeur du vrai socialisme en France.

1). — Le Collectivisme triomphe du Coopératisme (1879).

L'importance du *Congrès de Marseille* (1879) ne saurait être exagérée. C'était le troisième Congrès ouvrier. Le Parti socialiste en est sorti. Notre Unité socialiste vient de là, parce que le jeune collectivisme y triompha du vieux coopératisme.

« Les éclairs du Congrès de Marseille ont dessillé les yeux de notre prolétariat » (1).

Guesde alors accentuait sa propagande par la conférence, le journal et la brochure. C'est l'époque où il a fait paraître :

La République et les Grèves;

Essai de catéchisme socialiste;

La loi des salaires et ses conséquences;

Collectivisme et Révolution.

Traîné en correctionnelle pour avoir voulu réunir le premier Congrès international socialiste à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, notre éminent camarade se-

(1) Jules GUESDE, *Le Socialisme au jour le jour*, p. 327.

défend en exposant la doctrine collectiviste, et cette défense, constate M. Léon de Seilhac, a un « retentissement immense » (1).

« Le prolétariat français, écrivait Guesde avant le Congrès de Marseille, finira-t-il par ouvrir les yeux, par comprendre qu'il ne doit compter que sur lui-même, et par s'organiser en parti distinct, sur le terrain de la République, bien entendu, mais loin des républicains de la classe dirigeante et contre eux » (2).

Et la Commission d'organisation du Congrès de Marseille, dans son Manifeste, répétait : « N'est-il pas temps qu'après avoir mis en déroute les partis déchus, nous constituions *le nôtre* ? » La bourgeoisie est « appuyée sur un militarisme effroyable, sur un agiotage insensé, sur une féodalité financière écrasante, sur un système immoral. »

Les idées allaient leur train. Le grain semé germait. Quand s'ouvrit le Congrès de Marseille, — il y avait là le bijoutier parisien EUGÈNE FOURNIÈRE, le graveur ERNEST ROCHE, qui venait de faire élire BLANQUI, l'*Enfermé*, comme député de Bordeaux — un délégué constata que « *la foi coopérative avait en partie disparu* ». FINANCE, l'ouvrier positiviste, fit remarquer que tout le monde a été coopérateur, même le comte de Paris et Napoléon III ! que « la coopération tue le sentiment politique », qu'elle est une « apparence de solution que l'on pourrait croire inventée par la bourgeoisie égoïste ».

Cependant, le délégué de l'*Union du Bâtiment* de Paris tenta encore de défendre les coopératives de production. Celui de la *Solidarité* de Nîmes plaida pour les coopératives de consommation « au nom de la vie à bon marché ». A quoi un socialiste de Toulouse répondit :

— Nous ne condamnons pas les coopératives, mais les

(1) L. DE SEILHAC, *Les Congrès ouvriers en France* (1876-1897).

(2) Jules GUESDE, *La République et les grèves* (1878).

travailleurs ne pourront obtenir les instruments de travail et les matières premières que par la Révolution.

Finalement, le Congrès, rompant décidément avec l'ancienne théorie coopérative, adopta la résolution suivante :

« Considérant qu'il résulte des discours prononcés par les différents orateurs...

« 1° Que le travailleur ne peut pas par son salaire équilibrer son budget ;

« 2° Que, par conséquent, toute économie étant d'une impossibilité absolue, il ne peut atteindre, par le rachat, le but social qui est la possession des instruments de travail..

« 3° Que les sociétés coopératives de production ou de consommation ne peuvent améliorer que le sort d'un petit nombre de privilégiés dans une faible proportion ;

« Le Congrès déclare :

« *Que ces sociétés ne peuvent aucunement être considérées comme des moyens assez puissants pour arriver à l'émancipation du prolétariat ;*

« *Que néanmoins, ce genre d'associations pouvant rendre des services comme moyens de propagande pour la diffusion des idées collectivistes et révolutionnaires dont le but est de mettre les instruments de travail entre les mains des travailleurs, il doit être accepté au même titre que tous les autres genres d'associations dans le seul but d'arriver le plus vite possible à la solution du problème social par l'agitation révolutionnaire la plus active. »*

1879 marque ainsi une date dans l'histoire sociale, spécialement dans celle des rapports de la coopération et du mouvement d'émancipation ouvrière en France.

Avant 1879, c'est *vers la coopération* que va le mouvement ouvrier.

Après 1879, c'est *vers le socialisme*.

« Que les travailleurs y songent, avait dit l'*Egalité* (n° du 10 février 1878), il leur faut être révolutionnaires en tant que moyen — révolutionnaires expectants, choisissant leur heure parce qu'en dehors de la révolution, *toute les sociétés coopératives entassées sur toutes les Chambres syndicales seront impuissantes à les mettre en possession de ce capital qui leur manque.* »

II. — La Coopération Socialiste en Belgique.

La réconciliation du socialisme et de la coopération s'est opérée d'abord en Belgique. Puis la France a suivi le mouvement — en commençant par le Nord. Passons donc en Belgique :

A. — Un « moyen de propagande ».

« Pendant longtemps, dans tous les pays, la coopération fut combattue par les socialistes. »

Après avoir enregistré ce fait historique, ÉDOUARD ANSEELE, le socialiste et coopérateur belge si connu, ajoute :

« Chez nous, ce qui caractérise surtout la coopération, c'est qu'elle est l'œuvre des socialistes qui *se servent d'elle pour propager leurs idées* » (1).

Cette tactique date de 1880.

Cette année-là naquit le *Vooruit*, la célèbre coopérative socialiste de Gand : voilà pour la pratique. Cette année-là aussi, le *Congrès du Parti socialiste belge* (2) vota une déclaration où la coopération est envisagée, non comme le but, mais comme un « moyen de propagande » : voilà pour la théorie.

(1) Ed. ANSEELE, Histoire du Vooruit de Gand, dans l'*Almanach de la Coopération française*, première année, 1893.

(2) Sur la constitution de ce Parti, v. Jean LONGUET, *Le Mouvement socialiste international*, 1 vol. de l'Encyclopédie Socialiste.

Voici d'ailleurs ce document :

« Le Congrès déclare :

« D'une part, que les associations coopératives ne peuvent seules résoudre le problème social et qu'organisées par des groupes isolés, qui ne se proposent point d'autre but, elles sont même nuisibles à la *masse* prolétarienne.

« D'autre part, qu'organisées par un parti socialiste et greffées sur des sociétés de résistance, elles font réellement bénéficier l'ouvrier du profit qui revient, aujourd'hui, à l'employeur ou à l'intermédiaire, mettent à sa disposition des produits de bonne qualité et constituent un puissant *excitant au groupement et un excellent moyen de propagande* » (1).

B. — L'exemple du « Vooruit » (1830).

Le *Vooruit* — dont le nom signifie *En avant !* — a été la première coopérative socialiste. Socialiste, le *Vooruit* l'a été dès sa naissance.

Il a joué dans le monde socialiste, et particulièrement en Belgique et dans le Nord de la France, le même rôle promoteur que les Pionniers de Rochdale en Angleterre.

Anseele, l'un des fondateurs, puis le directeur du *Vooruit*, a raconté l'instructive histoire des premières années de la grande coopérative gantoise.

Le *Vooruit* est né d'une scission. Scission entre socialistes et simples coopérateurs. Les uns et les autres se disputaient la direction d'une boulangerie coopérative fondée en 1873 par une trentaine d'ouvriers, anciens membres de la section gantoise de l'*Internationale*. La boulangerie fondée, les trente apôtres avaient reconstitué la section de l'*Internationale*, organisé des réunions de propagande, relancé le mouvement ouvrier socialiste.

(1) *Histoire de la Démocratie et du Socialisme en Belgique*, par Louis BERTRAND, t. II, p. 336.

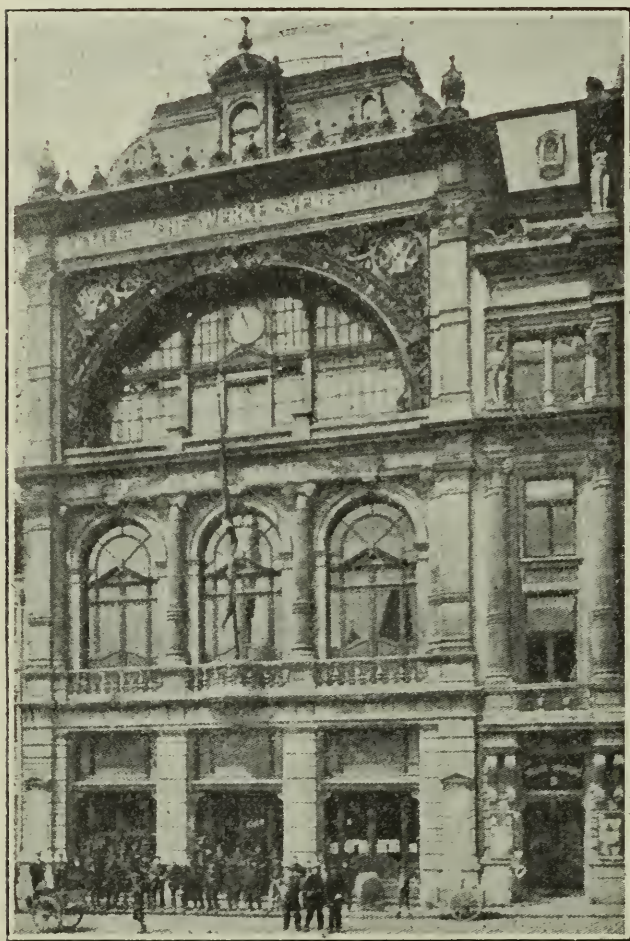
« Ils firent comprendre aux travailleurs, dit Anseele, que la coopération seule ne peut résoudre la question sociale et qu'il fallait poursuivre, avant tout, la conquête des droits politiques et arriver par ceux-ci à se rendre maîtres de l'État et transformer notre organisation capitaliste en organisation collectiviste. »

Néanmoins, un clan se forma où l'on reprocha aux socialistes de s'occuper beaucoup plus de la propagande révolution-

naire que de la coopérative. Bientôt il y eut deux camps et la guerre éclata.

Ne pouvant se rendre maîtres de la boulangerie les socialistes décident de se retirer et de fonder une nouvelle coopérative « qui serait foncièrement socialiste et le déclarerait hautement et franchement ».

Dans ce pays admirable, syndicat, coopérative et parti socialiste s'en vont ensemble, du même pas, la main dans la main, vers le même but : la Révolution sociale.



LE VOORUIT

Le syndicat des tisserands prêta 2.000 francs et c'est ainsi que fut créé le *Vooruit* — *En Avant* ! (1880).

« A tous ceux qui se présentaient, rapporte son directeur fondateur, il fut déclaré que le *Vooruit* était socialiste, qu'il consacrerait toujours une partie de ses bénéfices à la propagande socialiste et que jamais il ne changerait sa ligne de conduite, attendu que son principal but était de former de bons socialistes et non exclusivement de vendre du pain à bon marché.

« Jusqu'à ce jour, le *Vooruit* est resté fidèle à son programme, malgré la concurrence qui lui a été faite et il s'en trouve bien. »

Pendant que le *Vooruit* progressait, l'ancienne boulangerie déclinait : ses meilleurs éléments la quittaient pour aller rejoindre les socialistes au *Vooruit*.



ANSEELE

ANSEELE explique le succès et l'avenir du *Vooruit* par le fait « qu'il s'était déclaré franchement socialiste et qu'il avait su réunir dans son sein tout ce que la ville de Gand comptait d'ouvriers intelligents, capables, dévoués, hardis, poursuivant la grande cause de l'émancipation de la classe ouvrière. . . . »

Anseele avait raison. On le vit bien, en effet, dans les progrès énormes que le *Vooruit* réalisa en peu d'années : boulangerie modèle, grand nombre d'adhérents, ouverture d'un café, d'une salle de réunion, d'une épicerie, d'un magasin de nouveautés, d'un commerce de charbon, de trois pharmacies, etc.

On le vit mieux encore lorsque la Bourgeoisie cléricale et même libérale — comme l'habitude allait s'en répandre dans toute la Belgique et le Nord de la France — dressa, face au Vooruit, une *fausse coopérative* à laquelle elle força ses ouvriers d'adhérer. Le Vooruit tint le coup et très bien. D'où Anseele, avec sa profonde expérience, conclut en substance :

C'est le Socialisme qui a sauvé le Vooruit.

Et c'est le Socialisme qui a fait le succès de la Cooopération en Belgique.

L'exemple du *Vooruit* a été imité de tous côtés. Après lui ont été fondées les plus grandes coopératives socialistes en Belgique : la *Maison du Peuple* de Bruxelles (dès 1881), le *Progrès* de Joinmont, la *Populaire* de Liège, etc.

En 1894, le Parti catholique, effrayé des progrès collectivistes (29 députés socialistes élus en 1893) s'est mis à imiter le « Parti Ouvrier » et à créer des coopératives à son tour, mais dans les campagnes.

De l'année 1873, date de la loi belge sur les coopératives, à l'année 1885, moins de cent coopératives avaient vu le jour. De 1885 à 1894, on compte plus de 400 naissances. Un quart de siècle après, la Belgique possédait 2,800 coopératives de toutes catégories.

De sorte que la date de naissance du *Vooruit* est en même temps la date de renaissance du mouvement coopératif chez nos voisins.

Loin de faire végéter les coopératives, le Socialisme a causé leur prospérité. Dix ans après sa fondation, le *Vooruit* groupait cinq mille familles. La *Maison du Peuple* de Bruxelles, en 1881, avec ses fondateurs LOUIS BERTRAND, JEAN VOLDERS, CÉSAR DE PAEPE, Désiré BRISMÉE, G. DEFNET, etc., débute avec 600 francs. Aujourd'hui elle a 20.000 adhérents, fait pour *six millions* d'affaires par an, fabrique *douze millions* de kilos de pain, possède 25 succursales et un magnifique immeuble central qui a coûté un million et demi. peut recevoir 3,000 personnes dans sa salle des fêtes et

abrite six secrétariats permanents, notamment le Bureau Socialiste International.

Les coopératives socialistes belges, au nombre de plus de 2000, sont réunies depuis l'année 1900 dans une *Fédération* qui se compose d'un *Office coopératif* et d'un *Magasin de Gros* dont le siège est à Anvers. Elles groupent plus de 170,000 familles et font annuellement pour près de 50 millions d'affaires. C'est peu ? C'est beaucoup plus que la France. C'est comme si le Parti socialiste faisait, chez nous, dans des coopératives bien à lui, contribuant largement à sa propagande et à son recrutement, plus de 250 millions d'affaires chaque année !

En tout cas, « il n'y a pas d'autres » coopération en Belgique, que la Coopération socialiste.



JEAN VOLDERS

« Il n'y en a pas d'autre, contrairement à ce qui se lit parfois dans la presse coopérative mal informée, dit VICTOR SERVY, le coopérateur socialiste belge bien connu. En Belgique, il y a quelques coopératives neutres, *obligatoirement* neutres, parce que composées de fonctionnaires, d'employés, d'ouvriers des chemins de fer de l'État, d'administrations cléricales pour lesquelles il n'y a pas de liberté possible. Il y a encore une dizaine de coopératives neutres, *obligatoirement* neutres, parce qu'elles sont sous la dépendance, par l'intermédiaire des contremaîtres, des grands magnats de l'industrie. Il y a deux ou trois spécimens de Coopération libérale, mais sans aucune vitalité. Enfin, il existe des entreprises cléricales, sociétés anonymes, dirigées contre nos gran-

des Sociétés coopératives, que la presse coopérative prend quelquefois pour de la Coopération, il n'en est rien. Ce sont des œuvres purement capitalistes destinées à canaliser au profit d'intérêts électoraux et parfois rien que capitalistes, le mouvement ouvrier. En Belgique, répétons-le, il n'y a pas de sérieux mouvement coopératif de consommation en dehors du Socialisme.

« On a attribué la lenteur au mouvement coopératif en Belgique à ce qu'il est un mouvement de classe: c'est une erreur... Notre pays est celui des bas salaires et des longues journées. Il ne faut pas chercher ailleurs les causes du développement moins rapide qu'en Allemagne, en Suisse, en Angleterre. » (1).

Les coopératives socialistes sont pour le peuple belge « des *forteresses* et des *temples* ».

C. — Les « églises coopératives ».

« Nos coopératives sont de véritables églises », disait VANDERVELDE dans une conférence faite à Paris en 1895 (2).

Églises ? — Oui. Ne savez-vous pas qu'au pays wallon lorsque les ouvriers socialistes disent : « je vais à l'église », cela signifie : « je vais à la Maison du Peuple ? »

Et la Maison du Peuple, c'est à la fois le Café coopératif, avec ses jeux et ses journaux, la Coopérative elle-même avec ses magasins, le Syndicat et le Parti, la salle de réunions et la salle des fêtes. La Maison du Peuple, c'est-à-dire la Coopérative socialiste en Belgique, c'est l'endroit où mènent à la fois l'intérêt, le devoir et le plaisir.

« En ces vastes et tragiques agglomérations ouvrières où des masses d'hommes vivent confusément dans la poussière

(1) *Compte rendu du Congrès coopératif de Calais* (1911), p. 13-14.

(2) V. l'*Almanach de la Coopération française* pour 1896, p. 108.

et dans la boue, où le cabaret remplace l'intérieur, et d'ivresse la beauté, *la coopérative socialiste agit avec puissance.* »

Ainsi parle un écrivain de race, pèlerin observateur à la recherche d'émotions sociales. Il a vu le secret de la Coopération socialiste :

« *L'idée travaille pour la boutique; la boutique travaille pour l'idée.* »

Et l'on sait que ce ne sont pas des boutiques où, comme dans les coopératives sans idéal, on entre, achète, paye et s'en va!

Le Vooruit, ou bien toute la Maison du Peuple, est « une machine aux multiples engrenages, qui doucement enveloppe et saisit l'homme un instant attiré par elle. Il donne son nom, et tout aussitôt reçoit un livret. On y lit : « Le Vooruit est une coopérative socialiste; les coopérateurs, par leur inscription sur les registres de la Coopérative, font adhésion au *Parti ouvrier*, envers lequel ils sont tenus de bien se comporter ». L'homme est enrôlé... (1).

Il s'agit de le garder. Voici le système.

D'abord, le nouvel adhérent a été attiré par un droit d'entrée insignifiant au lieu d'être repoussé par la perspective de payer une action 50 ou 100 francs comme cela se pratique dans les coopératives non socialistes. On devient sociétaire, actionnaire, co-propriétaire de la *Maison du Peuple* de Bruxelles, avec droit immédiat à sa part de bénéfices, le tout pour *40 centimes*.

L'action, qui n'est que de 10 francs, se prélève en plusieurs années sur les ristournes. Comment se refuserait-on, pour 40 centimes, les avantages et le plaisir d'entrer? On entre.

Ensuite à l'enrôlé, la coopérative, sauf exceptions, vend le pain cher. La *ristourne* est forte. Cette ristourne, du moins celle de la boulangerie, est répartie tous les trois mois. Il

(1) Daniel HALÉVY, *Essais sur le mouvement ouvrier*. Paris 1901.

y a donc des chances pour que le nouvel enrôlé reste fidèle pendant trois mois. Après, il aura contracté l'habitude ! Et il recevra sa part de bénéfices. Pas en argent, non : il pourrait s'en aller ! Mais en *bons* de marchandises à acheter dans les magasins de la Coopérative : il sera forcé de revenir ! Alors il attendra la fin du semestre ou la fin de l'année pour recevoir sa part de « bonis » sur les marchandises autres que le pain. L'habitude se sera ancrée. La famille sera prise dans les rouages.

« Mais ce n'est pas seulement dans son mécanisme intérieur, c'est en elle-même que réside *la force d'attraction de la Coopération socialiste*, observe M. DANIEL HALÉVY.

« Elle donne aux individus la joie intérieure. L'ouvrier indifférent, qui s'affilie au *Vooruit* parce que ses camarades l'y poussent, au bout d'une année devient un fervent. Il est fier de cette immense maison de vente et de production, qui est un peu sa chose. Le *Vooruit* crée un système de mutualité : il s'affilie ; le *Vooruit* fonde un journal : il s'abonne ; le *Vooruit* ouvre une bibliothèque : il emprunte des livres ; le *Vooruit* organise une section de chant, de gymnastique, une harmonie : le coopérateur choisit suivant ses goûts. Le *Vooruit* offre aux femmes, aux filles de ses adhérents des cours de couture, de coupe ; aux enfants, des locaux et des jeux le dimanche : voici la famille, après l'homme, saisie. Le *Vooruit* donne à tous un peu de bonheur aujourd'hui, et, pour l'avenir, que ne promet-il pas ? Vois, disent constamment ses orateurs, ce que nous avons pu en associant nos salaires. Demain, nous aurons les mines, les grandes usines, les héritages. . . . Donne-nous ta confiance, donne-nous le pouvoir. Nous avons le droit de promettre. . . .

« Un véritable sentiment religieux naît au cœur de ces foules. Elles sont dévouées à leur parti comme un croyant à son Eglise. »

III. — La Coopération Socialiste en France.

A. — A travers la frontière.

Les premiers succès du *Vooruit* de Gand et de la *Maison du Peuple* de Bruxelles, les premières victoires de la Coopération socialiste en Belgique ne tardèrent pas à faire réfléchir les collectivistes de France.

Quelques années seulement après le Congrès de Lyon où le Collectivisme avait triomphé du Coopératisme, GUESDE écrivait dans le *Cri du Peuple*, sur la Coopération, un de ces articles où l'art de dire le maximum de choses dans le minimum de mots est poussé jusqu'à la perfection. Après avoir montré les dangers de la Coopération (500,000 petits commerçants jetés par la faillite sur le marché du travail, baisse des salaires, accaparement des « supériorités ouvrières » qui seraient mieux employées à la propagande socialiste). GUESDE ajoutait :

« Ce qui ne veut pas dire qu'exceptionnellement, dans certaines conditions et entre certaines mains, les coopératives de consommation ne puissent rendre des services aux travailleurs. Il n'y a, pour se convaincre du contraire, qu'à voir le parti qu'a su en tirer le Socialisme flamand. . . .

« Mais comment et pourquoi ce résultat? Parce que, sous l'influence de *marxistes* comme ANSEELE et VAN BEVEREN, les fins commerciales de l'entreprise ont fait place à des fins de propagande.

« Le pain à meilleur marché n'a été qu'un moyen de grouper les hommes et de véhiculer les idées. » (1).

La Coopération socialiste est un article d'exportation. Elle-

(1) *Le Socialisme au jour le jour*, p. 332.

n'eut pas de peine à passer la plate frontière du Nord. Mais à peine avait-elle passé cette frontière qu'elle s'arrêtait, pour une première étape, à Roubaix, où elle créa la *Paix* en 1885.

B. — La « Paix » de Roubaix (1885).

La *Paix* de Roubaix a été le « Vooruit » (En avant!) de la France du Nord. Comme le Vooruit a été dépassé par la Maison du Peuple de Bruxelles, fondée après lui, la *Paix* a été dépassée par l'*Union* de Lille ouverte en 1892. Mais la gloire de la *Paix* sera d'avoir été la *première coopérative socialiste en France* (1).

La *Paix* comme le *Vooruit*, comme la *Maison du Peuple*, comme presque toutes les coopératives, a eu d'humbles débuts. Elle a commencé avec une vingtaine de sociétaires seulement. Elle ne « faisait » alors que le charbon. Chaque dimanche matin, à tour de rôle, les coopérateurs eux-mêmes distribuaient ce charbon à domicile.

Après le pain noir, le pain blanc. Au bout d'un an, la *Paix* entreprend la boulangerie. Elle réussit. Les demandes d'admission se mettent à affluer. En 1887, elle procède à l'inauguration de nouveaux locaux avec le concours de JULES GUESDE.

On remarque que les Belges roubaisiens, ayant déjà apprécié dans leur pays les avantages de la Coopération, font une active propagande pour la *Paix* ».

Dès 1891, la *Paix* se fait construire un immeuble qu'admire la classe ouvrière roubaisienne. Et voilà que cet immeuble exerce la « propagande par le fait » ! En 1891, on est 1,000 à la *Paix*, en 1893 on est 2,000, en 1896 : 4,000, en 1898 : 5,000, cinq mille familles ouvrières, vingt mille bouches peut-être !

(1) V. le *Bulletin* de la Fédération des Coopératives du Nord adhérentes au P. S., 1903.

La *Paix* donnait alors asile au Syndicat du Textile, à une Société de Secours mutuels et à la Section roubaisienne du Parti ouvrier français.

L'histoire de la *Paix* est tellement liée à celle du Parti socialiste à Roubaix qu'il est impossible de parler de l'une sans parler de l'autre.

Ainsi c'est précisément en 1898 que le Parti ouvrier constitua la majorité du Conseil d'administration de la *Paix* et lui imprima une direction nettement socialiste, avec versements à la propagande.

Au lieu de ralentir la marche de la *Paix*, l'orientation socialiste l'accentua. On cuisait 22,000 pains par semaine en 1898. Après quatre ans d'administration socialiste, on en cuisait 50,000 ! A cette époque, à la *Paix* on était 8,000 ! Plus la coopérative se montrait socialiste, plus elle avait de succès !

C. — L'Union de Lille.

La naissance de l'*Union de Lille*, sept ans après la *Paix*, ressemble à la naissance du Vooruit. Elle a été la conséquence d'une scission et le fruit de la volonté socialiste

« Elle prit naissance au milieu d'un groupe d'amis réunis par hasard dans un estaminet de Moulins-Lille, quartier essentiellement populaire et ouvrier.

« Ils étaient là, réunis à une dizaine, parmi lesquels se trouvaient quelques camarades revenus tout récemment d'un voyage qu'ils venaient d'effectuer en Belgique et où ils avaient admiré l'organisation des grandes coopératives ouvrières de Gand et de Bruxelles.

« Ils s'efforçaient tour à tour d'expliquer à leurs camarades les multitudes de bienfaits qui découlent de ces puissantes associations et du développement socialiste qu'ils avaient fait naître.

« La conversation se prolongeait depuis plusieurs heures,

lorsque l'un d'eux posa la question suivante : « Pourquoi n'essayerions-nous pas de créer, nous aussi, une boulangerie coopérative? » (1).

Et voilà nos dix ouvriers qui se mettent en quête d'adhérents. Au bout de quelques semaines, ils sont une quaran-



L'UNION DE LILLE. — VUE DE LA FAÇADE PRINCIPALE

(1) *Bulletin* de la Fédération des coopératives du Nord adhérentes au P. O. F., octobre 1903.

taine et possèdent cinq ou six cents francs. La *Paix* de Roubaix leur fournit des renseignements. L'*Union* est fondée. Mais ce n'est d'abord qu'une boulangerie.

Aussitôt les difficultés commencent. A l'extérieur, campagne des commerçants. A l'intérieur, clan des égoïstes, divisions suscitées par des adversaires entrés à l'*Union* pour la détruire.

Scission. Les socialistes se débarrassent des mauvais coopérateurs. A leur boulangerie, ils adjoignent un estaminet et une salle de réunions. L'*Union de Lille*, adhère bientôt au *Parti ouvrier français*.

Après les difficultés, le succès. Nos camarades lillois en parlent avec satisfaction dans leur *Bulletin*:

« La Coopérative franchissait lentement, laborieusement, mais d'une façon sûre, les difficultés qui se trouvaient sur sa route, et ceux qui, aujourd'hui, contemplent et admirent notre merveilleuse installation et se souviennent de ce commencement, sourient de ce début extraordinaire.

« L'année 1895 accomplit de véritables prodiges en faveur de la Société. Grâce à une *propagande active* entreprise par les soins du Comité spécial sur tout le territoire de Lille et des environs, de nombreuses *manifestations en musique* furent organisées, quantités de *réunions publiques* eurent lieu dans les différents quartiers ouvriers où des orateurs improvisés y préconisaient les bienfaits de la société coopérative tandis que, d'autre part, des *milliers de brochures et de circulaires* étaient répandues à profusion au sein des familles ouvrières.

« Cette propagande ne resta pas sans effet, car à la fin de la même année, le nombre de sociétaires s'était élevé à 1,968, soit une augmentation de 1,225 nouveaux coopérateurs en un an. »

Fin 1895: l'*Union* se met à faire l'épicerie, les tissus et les vêtements.

1896 : elle s'installe, rue d'Arras, où elle est aujourd'hui.

1897 : l'Union compte plus de 4,000 familles adhérentes. La Société se reconstitue. Nouvelles bases juridiques. Nouveaux statuts. Nouveau règlement pour la *Caisse de secours*. Installation d'une comptabilité en règle.

1900 : l'Union groupe 1,000 familles, 25,000 bouches. Elle a boulangerie, épicerie, confectons, mercerie, etc.

1902 : inauguration du magnifique immeuble de la rue d'Arras par des fêtes splendides qui durèrent plusieurs jours et auxquelles assistèrent les délégués de la France socialiste.

1904 : l'Union de Lille est vraiment devenue, comme le *Vooruit*, la machine à multiples engrenages qui attire l'ouvrier, le prend, le retient, et en fait un socialiste. Le *Bulletin de la Fédération des Coopératives socialistes de la région du Nord* l'enregistre alors avec contentement :

« Outre les nombreuses branches de commerce que comprend l'Union de Lille, celle-ci possède dans son sein nombreuses institutions diverses, et l'on peut dire qu'elle est sans contredit le point central de l'organisation ouvrière.

« Voici d'abord ses vaillantes phalanges musicales : *orphéon, fanfare et chorale* enfantine mixte, dont dépend le *cours de solfège gratuit* pour tous les enfants des coopérateurs. Puis vient ensuite sa *bibliothèque*, le tout administré par le Comité spécial.

« C'est aussi le siège de la *Ligue du Dépôt testamentaire* en vue de faire respecter les dernières volontés des camarades qui manifestent le désir d'être enterrés civilement.

« C'est dans son sein que se trouvent également installées la *Société de Secours mutuels*, l'*imprimerie ouvrière*, ainsi que la *Section du Parti ouvrier français* ; elle est aussi le siège de la *Fédération des Coopératives de la région du Nord*.

« Toutes ces associations forment un ensemble qui constitue les forces vives du prolétariat lillois.

« Là s'organisent les manifestations, les réunions publi-

ques, la résistance ouvrière pendant les grèves, où se préparent ces grands mouvements d'ensemble qui-marquent ici la lutte pour la conquête des pouvoirs publics ; c'est en somme un mouvement volontaire des travailleurs qu'aucune entrave ne saurait enrayer » (1).



PROGRÈS DE L'UNION DE LILLE

(1) Pour plus de détails sur les débats, voir la monographie de l'Union de Lille, par H. SAMSON, son directeur-gérant, et D^r VERAEGHE, parue dans le *Mouvement socialiste* du 15 janvier 1901.

1910: Diplôme d'honneur à l'Exposition internationale de Bruxelles.

1912: 8,000 familles adhérentes, 2 millions d'affaires, 6 millions de kilos de pain. Fêtes du XX^e anniversaire.

Ces sèches indications ne sauraient donner une idée de la vie économique, sociale et socialiste de la grande coopérative de Lille.

Dans ses vingt premières années, l'*Union de Lille* a distribué:

- 4 millions de bénéfices à ses adhérents ;
- 500,000 francs aux œuvres de solidarité (secours, etc.) ;
- 300,000 francs à la propagande coopérative et socialiste.

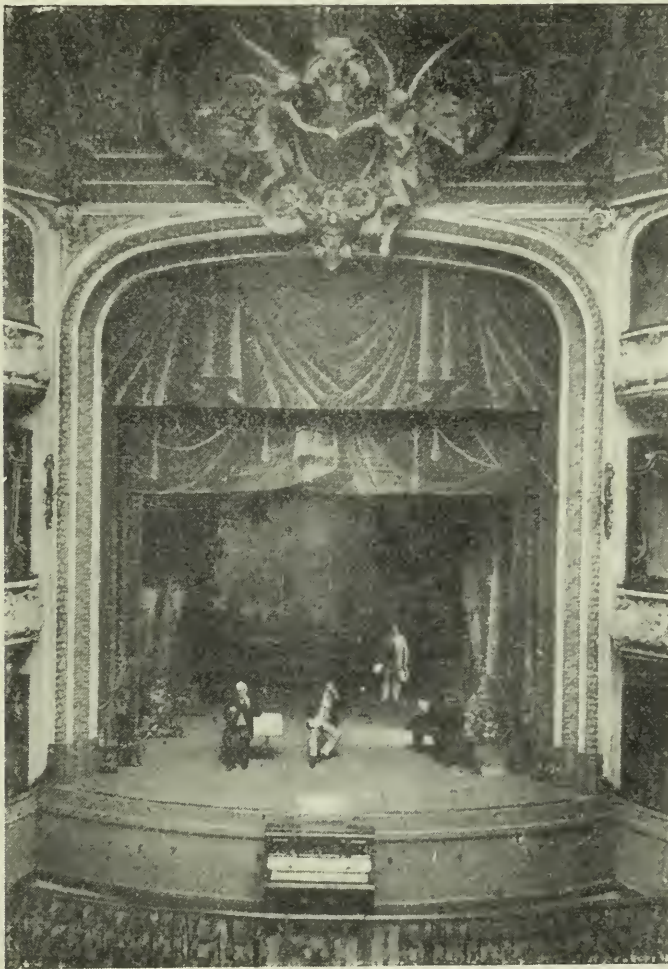
Signalons enfin le gros événement de 1913: la hausse du pain. Pendant 20 ans, l'Union a vendu le pain de 3 livres 50 centimes. La hausse générale l'a obligée à porter ce prix à 55 centimes, ce qui a suggéré aux administrateurs les réflexions suivantes :

« Cette situation, l'*Union de Lille* n'est pas la seule à la subir, la plupart des coopératives de Lille et environs ont dû également augmenter le prix de vente du pain, afin de faire face plus aisément à la crise actuelle, et si quelques-unes d'entr'elles sont restées en dehors de ce mouvement, c'est dans l'unique but d'attirer vers elles une clientèle qui leur a fait défaut tant le principe de la Coopération est nul ou vicié dans ces sortes de boutiques et marchands de pain au rabais.

« Chez nous, le principe coopératif qui forme la base de notre organisation socialiste exclut ce genre d'opération et se place au-dessus de ce *mercantilisme*. A aucun prix nous ne voulons entacher, par de tels procédés, les principes essentiels de la Coopération, pas plus que nous sommes disposés à abandonner une parcelle du programme que nous nous sommes tracé au début de notre organisation, qui consiste surtout à faire de la Coopération socialiste, en vue de stimuler

l'organisation ouvrière et acheminer les travailleurs vers leur émancipation.

« Que de fois n'avons-nous pas répété ici même que notre but n'était pas de faire de nos associés des égoïstes à l'esprit étroit, mais bien des coopérateurs conscients de leur force et de leurs droits, poursuivant avec nous la transformation de la société capitaliste et bourgeoise en vue de leur émancipation.



L'UNION DE LILLE, INTÉRIEUR DU THÉÂTRE

« Telle a été notre conduite d'hier. Plus que jamais elle sera celle de demain, quoi qu'il arrive.

« Ah! s'il s'agissait seulement de faire miroiter par des réclames tapageuses la question des bénéfiques plus ou moins élevés pour attirer à nous les acheteurs au profit de nos institutions.

« Notre but est tout autre, nos principes sont plus élevés et nous ne voulons en rien imiter la charlatanisme de nos adversaires (1) qui loin d'émanciper la classe ouvrière, tend plutôt à la maintenir sous la tutelle patronale, la détourner de ses devoirs et retarder son affranchissement.

« A l'*Union de Lille* au contraire nous faisons l'impossible pour aider les travailleurs dans la lutte qu'ils ont chaque jour à soutenir contre leurs exploités

« Peu nous importent les fortes ristournes si, à côté de cela, l'ouvrier n'est pas suffisamment organisé. Les quelques avantages qu'il retire de la Coopération lui seraient immédiatement ravis sous la forme d'une diminution de salaire que le patronat ne tarderait pas à lui appliquer s'il n'avait pas devant lui une puissance d'organisation politique et syndicale » (2).

D. — L'exemple du Nord.

Le double exemple de la *Paix* et de l'*Union* ne tarda guère à être imité par le prolétariat socialiste du Nord. C'est ainsi que l'*Avenir des Ouvriers* d'Armentières date de 1892, l'*Union d'Houplines*, de 1894, etc.

L'*Avenir* d'Armentières a inauguré en 1898, sa *Maison du Peuple* dans l'enthousiasme, l'espérance et la joie. L'immeuble, agencé, lui revenait à 70,000 francs. Quelques an-

(1) Il y a à Lille douze autres coopératives, dont une cléricale, l'*Indépendante*, fondée dix ans après l'*Union* et contre l'*Union*. Elle se donne 12.000 adhérents.

(2) *Rapport du Conseil d'administration de l'Union, de Lille*, une brochure, juin 1913, p. 5-6.

nées après, l'auteur de ces lignes avait l'occasion d'en faire la monographie pour une revue socialiste :

« C'est vraiment la *Maison du Peuple*, car il comprend, outre la boulangerie, l'épicerie et l'estaminet, une grande salle qui est en même temps salle de réunion (assemblée générale, conférences publiques, section Armentièreoise du Parti socialiste de France), salle des fêtes, salle de musique et de théâtre, où vont « répéter » le soir, la fanfare *l'Avenir* et le *Théâtral-Club*, composés et dirigés par des *ouvriers*.

« La *Maison du Peuple* abrite sous le même toit la *coopérative*, le groupe *politique* et les *syndicats professionnels*. Cette union fait sa force et justifie son nom. Il y règne un mouvement incessant : le jour, ce sont les porteurs de pain avec leurs petites voitures, ce sont les clients de l'épicerie ; le soir, c'est le moment des réunions : on vient boire une « chope » et fumer une pipe entre camarades, en famille ; on monte au premier pour le syndicat textile ou le syndicat métallurgiste, pour la commission de la presse (*l'Avenir d'Armentières*), le comité exécutif, la réunion de la section, la réunion des élus, les répétitions et, parfois, pour la fête, le théâtre, la musique, le bal.

« C'est, en petit, ce qui se passe à la *Maison du Peuple* de Bruxelles : toute la vie ouvrière, la vie consciente, la vie socialiste vient battre dans cette « Maison » où elle goûte le plaisir de la propriété commune ! » (1).

De bonne heure, il fut question de grouper en *Fédération* toutes les coopératives de la « région du Nord ». Des fournisseurs, par peur de perdre leur clientèle coopérative, essayèrent d'y mettre obstacle. Néanmoins la Fédération fut créée en 1900 par une vingtaine de sociétés. On adopta le principe d'un versement à la propagande socialiste.

L'année suivante, le Congrès de Roubaix précisa la quo-

(1) *Le Mouvement Socialiste*, 15 septembre 1903, *l'Avenir d'Armentières* et *l'Union d'Houplines*, par Jean PROLI, (Pierre Brizon).

tité de ce versement obligatoire et posa comme condition pour être admises à la Fédération, l'adhésion préalable des Coopératives aux principes fondamentaux du Parti ouvrier français (P. O. F.). Alors quelques sociétés démissionnèrent :



HENRI SAMSON
Directeur-Gérant de l'Union de Lille
Secrétaire-Général de la
Fédération des Coopératives Socialistes
du Nord

la *Fraternelle* de Saint-Quentin, la *Roubaisienne* de Roubaix, l'*Ouvrière* d'Avion, la *Fourmi* de Lillers, etc.

Aujourd'hui, réduite statutairement au département du Nord, la Fédération des Coopératives socialistes groupe dix à douze sociétés, 25,000 familles. Elle refuse d'accepter celles qui, tout en se disant « ouvrières » ou « socialistes », ne participent pas à la propagande collectiviste.

« Les services rendus à la propagande socialiste par le fait des versements de chaque société au Parti, sont énormes, nous écrit le citoyen HENRI SAMSON, directeur de la coopérative l'*Union*, de Lille, secrétaire général de la Fédération des Coopératives socialistes du Nord. Ils ont participé pour une large part au progrès réalisé par celui-ci dans notre région. C'est, selon nous, un exemple que les sociétés coopératives de France devraient bien suivre et l'on ne tarderait pas à en connaître les bienfaits par suite de la diffusion des doctrines socialistes dont l'aboutissement est l'expropriation politique et économique de la classe bourgeoise. »

L'argent étant le nerf de la guerre sociale, combien les coopératives du Nord ont-elles versé à la propagande socia-

liste? Quelle quantité de munitions ont-elles fourni aux soldats qui combattent pour tous mais qui sont pauvres?

En voici l'état jusqu'à l'année 1912, dressé par le citoyen DELORY, secrétaire général de la Fédération du Nord du Parti socialiste :

E. — Versements des Coopératives du Nord au Parti Socialiste.

Nom de la Coopérative	Date du 1 ^{er} versement	Versement jusqu'en 1912
<i>L'Union</i> , de Lille.	1898	129.343 70
<i>La Paix</i> , de Roubaix.	1899	87.324 67
<i>L'Avenir</i> , de Lille	1901	83.031 80
<i>L'Humanité</i> , de Wattrelos	1901	12.245 60
<i>L'Union</i> , d'Houplines	1901	12.034 60
<i>La Fraternelle Amandinoise</i>	1902	5.813 60
<i>L'Avenir des Ouvriers</i> , d'Armentières	1902	12.331 85
<i>La Solidarité Ouvrière</i> , de Tourcoing	1903	18.299 75
<i>La Fraternelle</i> , d'Halluin.	1905	4.209 75
<i>L'Union Ouvrière</i> , d'Hornaing	1907	2.122 95
<i>L'Avenir</i> , de Faches-Thumesnil.	1910	62 85
<i>L'Union</i> , de Fretin.	1910	580 55
<i>La Prévoyance</i> , de Wahagnies.	1911	25 »
<i>Coopérative</i> , d'Hénin-Lutard	1898	1.142 15
<i>Le Travail</i> , de Roubaix	1900	376 35
<i>Le Pavage</i> , d'Emmerin	1901	1.894 20
<i>La Syndicale</i> , de Dunkerque	1906	212 60
<i>L'Union Ouvrière</i> , d'Èvre.	1907	1.064 60
<i>La Proletarienne</i> , de Bruay.	1908	1.522 30
<i>La Paix</i> , d'Armentières.	1908	969 15
TOTAL.		<u>374.607 82</u>

Soit, pour *l'Avenir*, coopérative de production (brasserie) fondée en 1899 et qui a eu un grand succès, un versement moyen annuel de 7,500 francs; pour *l'Union de Lille*: 9,500 francs par an! A ce taux, la *Bellevilloise*, si elle versait, devrait verser plus de 20,000 francs par an au Parti historique

de l'émancipation humaine, à la « Section française de l'Internationale ouvrière ».

« La poule aux œufs d'or »? — Oui, et grâce à elle, au moins pour une part, la Fédération du Nord a toujours été et se trouve encore à la tête du Parti socialiste en France.

Les adversaires du Socialisme ont bien compris qu'il y avait là une force redoutable et ils ont essayé par tous les moyens d'en tarir la source. En face de chaque grande coopérative socialiste, ils ont dressé, par la pression et par la concurrence, la coopérative neutre, cléricale ou réactionnaire : en face la *Paix* de Roubaix, l'*Union* (c'est-à-dire la division !); en face de l'*Union* de Lille, l'*Indépendante* (ainsi appelée parce qu'elle « dépend » du patronat capitaliste); en face de l'*Avenir* d'Armentières et de l'*Union* d'Houplines, une autre *Union* cléricale et patronale, et ainsi partout.

Vains efforts. Ce que le Socialisme avait bâti, le Socialisme l'a protégé et sauvé. Si l'ennemi n'avait pas rencontré chez les coopératives fondées par l'ancien « Parti ouvrier » un ardent esprit de lutte et d'émancipation, il en aurait peut-être triomphé, car il est riche. Mais il s'est heurté à un roc.

« Ce qui caractérise, en nos temps modernes, nos laborieuses populations ouvrières du Nord, c'est cette admirable conscience de la force de l'*union*, qui les pousse à s'organiser sur tous les terrains.

« Si, au Moyen-Age, nos vieilles populations flamandes furent célèbres, par la force et la solidité de leurs associations et de leurs communes, de même, aujourd'hui, les Flandres sont en train de reconquérir leur grandeur passée par la vigueur et la multiplicité de leurs associations ouvrières : coopératives, syndicales et politiques, luttant, comme jadis la bourgeoisie, pour leur émancipation économique et politique » (1).

(1) *Almanach de l'Avenir des Ouvriers* d'Armentières pour l'année 1898.

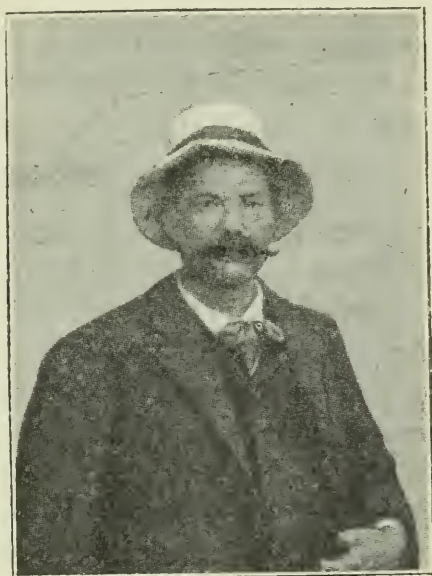
F. — La Bourse des Coopératives socialistes (1893-1911).

L'alliance du Socialisme et de la Coopération faite en Belgique et dans le Nord au cours des années 1880-1892, apparut en d'autres régions de la France et en d'autres coopératives.

La plus importante et la plus précoce manifestation de cette alliance a été la fondation à Paris, dès l'année 1895, de la *Bourse des Coopératives socialistes de France*, dont nous avons déjà parlé. Ajoutons que cette Bourse, dont le citoyen XAVIER GUILLEMIN a été l'âme (1) a débuté avec seize sociétés et fini avec près de cinq cents.

Car elle n'a vécu que dix-huit ans. A la suite du Congrès de Calais (1911) elle a été remplacée par la *Confédération coopérative* qui, elle-même, n'a vécu qu'un an, parce qu'elle est allée se fondre dans l'*Unité coopérative* en cachant le drapeau socialiste.

Déjà au Congrès de Monthermé (1909), la Bourse socialiste avait reçu un rude coup des partisans de la neutralité coopérative. C'est à grand'peine si les partisans de la Coopération socialiste réussirent à maintenir le très modique versement à la propagande socialiste qu'avaient fixé les statuts de 1895 : 10 centimes par coopérateur et par an.



XAVIER GUILLEMIN

(1) Secrétaires de la Bourse : X. GUILLEMIN (1895-1909), puis BODIOS et POISSON.

Cette contribution aux semailles socialistes était, en effet, une des conditions d'admission à la Bourse. Il y en avait une autre, que le *Premier Congrès de la Coopération socialiste*, tenu à Paris en 1900 (1), avait fait sienne, ainsi que celle du versement. C'était l'acceptation des principes fondamentaux du Socialisme international : lutte de classes, socialisation des moyens de production et d'échange, entente internationale des travailleurs.

D'autre part, il faudrait des volumes pour faire l'historique des trésors de dévouement, d'activité et d'intelligence que les socialistes ont consacrés à la création et au développement de la plupart des coopératives adhérentes à la Bourse socialiste.

G. — Résolutions pour l'avenir.

Aussi n'est-ce point sans regret, ni même sans protestation que les socialistes la virent disparaître.

Quand le mouvement de concentration capitaliste, le commerce à *la sonnette*, les maisons à succursales multiples et la hausse des prix firent trembler les coopératives et les poussèrent vers la concentration, vers l'unité avec l'*Union* de la rue Christine pour éviter des désastres et pour fortifier le Magasin de Gros (2), la panique qui parut exagérée à plus d'un, fit passer le point de vue socialiste derrière le point de vue commercial. Les affaires eurent le pas sur le Parti.

(1) Autres Congrès de la Coopération socialiste convoqués par la Bourse : 2^e Lille (1901), 3^e Amiens (1902), 4^e Sotteville (1903), 5^e Nantes (1905), 6^e Troyes (1907), 7^e Monthermé (1909), 8^e et dernier, Calais (1911).

(2) HÉLIÈS (à la Fédération du Nord) : « Nous savons le peu d'importance que vous attachez aux progrès de notre Magasin de Gros. Trois sociétés seulement y adhèrent. »

— LEBAS (Roubaix). — On a reproché aux coopératives socialistes du Nord d'avoir acheté de la farine à des commerçants. C'est vrai. Elles trouvent sur place de grands minotiers qui leur accordent de bons prix que le Magasin de Gros ne pourrait consentir. Le M. D. G. serait pour elles un *intermédiaire*. »

Compte rendu du Congrès de Calais, pp. 27 et 37.

Cette manière de parer à la situation économique trouva un adversaire au sein de la Bourse : La Fédération des Coopératives du Nord.

Dès le *Congrès de Calais* (1911), les coopérateurs socialistes, ceux du Nord et quelques autres, avaient fait toutes réserves quand ALBERT THOMAS proposa à la Bourse d'abandonner le titre de *socialiste* et quand POISSON, HÉLIÈS et quelques fusionnistes prétendirent que la Coopération était « socialiste par nature » :

REISZ. — *A la Bellevilloise, c'est en affirmant les principes socialistes que l'on a rénové la société* (1).

BASSAN (*Lutèce Sociale*). — La Bourse des Coopératives socialistes n'a dû son développement qu'à *l'affirmation des trois points fondamentaux du Socialisme et à l'application du versement à la propagande* (2).

GUESQUIÈRE. — « Vous avez supprimé la chose, vous pouvez bien supprimer le mot. Mais, prenez garde, cela aura une répercussion dans l'avenir. »

MALAURE, délégué de *l'Abeille de Passy*. — « Dans la Déclaration de principes, il est dit que la Coopération peut « socialiser » même en régime capitaliste.

« Nous estimons que l'on exagère la valeur révolutionnaire de la Coopération, car en période bourgeoise, l'on ne peut pas faire disparaître l'exploitation de l'homme par l'homme ; par conséquent, l'on ne peut pas « socialiser ».

« D'ailleurs, dans la société actuelle, la Coopération ne peut toucher que l'alimentation et laisse forcément de côté *la grande industrie, l'électricité, les chemins de fer, etc., qui constituent, ne l'oublions pas, le pivot de la production moderne.*

(1) *Congrès de Calais*, p. 47.

(2) *Congrès de Calais*, p. 33.

« Dans ce même rapport, vous dites que la Coopération n'est pas le seul mode d'organisation prolétarienne. Vous avouez donc qu'il y a d'autres moyens d'action. Il est, par suite, nécessaire de les énumérer pour bien délimiter la question.

« On a fait, en outre, disparaître de la déclaration de principes, les trois points fondamentaux du socialisme international, que le Congrès de Monthermé avait adoptés : Lutte de classes, Socialisation des moyens de production et d'échange. Entente internationale des travailleurs

« Nous considérons qu'il n'y a pas trente-six moyens de s'exprimer. *Ou bien la Coopération a un pouvoir de transformation totale, et alors ne soyons que de simples coopérateurs; ou bien, l'action de la Coopération est strictement limitée, et nous devons reconnaître les autres organisations.* »

.....

« La Coopération doit être socialiste. Il faut nous en servir dans notre lutte de classe. Il faut affirmer l'entente étroite et la convergence des trois moyens d'action, politique, syndical et coopératif du prolétariat pour la suppression du salariat.

« L'exemple nous est donné par la bourgeoisie elle-même qui s'organise et se groupe de plus en plus; par ses trusts, ses cartels, ses magasins multiples, elle accapare toute l'industrie et tout le commerce; elle se sert, en outre, du pouvoir politique pour maintenir sa domination et, quand il s'agit d'exploiter, elle n'est jamais divisée. Cela, camarades du Parti, vous ne l'ignorez point.

« A vous, socialistes coopérateurs, d'être à votre tour profondément unis; et dites-vous bien que la Coopération ne sera réellement et efficacement socialiste que lorsque vous l'utiliserez pour le Socialisme.

« En résumé, nous voulons tous, ici, l'autonomie de chacune des trois organisations ouvrières; mais il faut qu'il y

ait *collaboration* entre elles pour arriver à la réalisation du même idéal : la chute du capitalisme.

« En terminant, nous disons que nous ne sommes pas adversaires de l'Unité ; mais sous ce prétexte, nous ne voulons pas cacher notre drapeau. »

Aussi, après le *Congrès de Tours* (décembre 1912), quand l'ancienne Bourse socialiste, fusionnée avec l'Union Coopérative qu'elle avait quittée en 1895, ne fut plus que la *Fédération nationale des Coopératives de consommation*, avec il est vrai, en sous-titre, « organe d'émancipation des travailleurs », quand il ne fut plus question que de « consacrer » dix centimes par an et par membre à la « propagande coopérative », enfin quand le drapeau socialiste fut retiré de l'édifice coopératif, un serrement de cœur fit souffrir les pionniers de la Coopération socialiste en France, et la Fédération du Nord refusa son adhésion.

Pourtant les statuts de la nouvelle Fédération coopérative, s'ils ne font pas une obligation de fournir des fonds de propagande au Parti socialiste, ne l'interdisent pas.

En effet, l'article 5 admet que la propagande coopérative « peut se faire par conférences, causeries, fêtes, brochures, journaux, *allocations à tous les groupements d'émancipation des travailleurs* ». Rien n'empêche donc une coopérative socialiste entrée dans l'Unité d'opérer des versements dans les caisses du Parti socialiste (groupe local, fédération départementale ou Conseil national) et de dépasser, si elle le peut, la pauvre somme de deux sous par membre et par an (1).

Malgré cela, le citoyen SAMSON, au Congrès préparatoire de l'Unité coopérative, tenu à Paris le 1^{er} novembre 1912,

(1) À ce taux, l'Union de Lille ne donnerait que 800 francs par an pour la propagande socialiste. Or elle donne, on l'a vu, plus de dix mille francs par an.

lut, au nom de la Fédération du Nord, une « Déclaration » qui se terminait ainsi :

« En coopérateurs socialistes, nous utilisons nos coopératives pour rendre plus efficace, plus forte l'action politique des travailleurs. Nous entendons rester fidèles à la résolution du *Congrès international de Copenhague* qui « engage tous les socialistes et tous les membres des syndicats à participer activement au mouvement coopératif, afin d'y développer l'esprit du Socialisme et d'empêcher que les coopératives ne dévient de leur rôle d'éducation et de solidarité ouvrières » et qui déclare « que la classe ouvrière, dans sa lutte contre le capitalisme, a le plus grand intérêt à ce que les syndicats, les coopératives et le Parti socialiste, tout en conservant leur autonomie et leur unité propres, soient unis par des relations tous les jours plus intimes (1).

Et quand le « *Pacte d'Unité* » sortit du Congrès de Paris, la Fédération des Coopératives socialistes du Nord se réunit le 1^{er} décembre 1912 et prit une résolution de refus :

« Considérant que le pacte d'Unité est la négation des principes fondamentaux du Socialisme international ;

« Que les principes de la Fédération du Nord sont de travailler d'un commun accord avec le Parti socialiste à la transformation de la société actuelle et, dans ce but, d'apporter au Parti son concours financier le plus large possible ;

« En outre, elle ne saurait faire le sacrifice des nombreuses années d'efforts et de luttes incessantes faites en faveur de la Coopération socialiste ; et qu'elle entend rester sur le terrain de la lutte de classe. . . . »

(1) Le texte adopté par le *Congrès socialiste international* de Copenhague (1910) disait aussi :

« que la coopération à elle seule serait impuissante à réaliser le but poursuivi par le socialisme, qui est la conquête des pouvoirs publics pour l'appropriation collective des moyens de travail ».

La constitution de l'Unité coopérative a été, pour M. GIDE, le triomphe de ses théories, savoir, d'après le « *Pacte d'Unité* » lui-même :

« La substitution au régime compétitif et capitaliste actuel d'un régime où la production sera organisée en vue de la collectivité des consommateurs et non en vue du profit ;

« L'appropriation collective et graduelle des moyens d'échange et de production par les consommateurs associés, ceux-ci gardant dorénavant pour eux les richesses qu'ils auront créées. »

• Mais, d'autre part, bonne ou mauvaise, opportune ou non — car pourquoi le Nord, pour y faire pression, ne serait-il pas entré dans l'Unité coopérative comme il est entré dans l'Unité socialiste ? — la résolution de la Fédération du Nord est conforme à la tradition socialiste du *Parti ouvrier français* en matière de Coopération.

Au Congrès de Paris, en 1897, tout en reconnaissant les seules coopératives de consommation comme pouvant fournir, à la classe ouvrière, quand elles sont en des mains socialistes, « des ressources et des munitions dans sa lutte pour son affranchissement », le Parti ouvrier français votait, en effet, la déclaration suivante, qui reflète la pensée et l'action des socialistes marxistes (1) et de tous ceux qui pensent qu'il faut *semmer pour récolter* et que l'œuvre révolutionnaire par excellence réside encore dans la *propagande* :

« *Considérant que la Coopération exige la réunion dans les mêmes mains des deux facteurs de la production, aujourd'hui divisés, le Capital et le Travail ;*

« *Considérant, par suite, que si elle doit être LE BUT, la*

(1) V. notamment E. VANDERVELDE, *Coopération neutre et Coopération socialiste*, 1 vol., Paris, 1913.

Coopération ne saurait être (à elle seule) un moyen d'affranchissement pour le prolétariat, qui ne possède pas le Capital;

« Le Congrès affirme que seul le triomphe du Socialisme, en mettant les moyens de production socialisés à la disposition des travailleurs, FÉRA DE LA COOPÉRATION UNE RÉALITÉ VIVANTE, UN FAIT GÉNÉRAL, LA LOI MEME DE L'ORDRE NOUVEAU » (1).

PIERRE BRIZON (2).

(1) On sait que KAUTSKY a exprimé la même opinion.

(2) Voilà le passé — en raccourci. — Je passe la plume à Ernest POISSON. A lui le présent! Il vous dira mieux que moi l'état actuel de la coopération en France et dans l'Internationale. — P. B.

LES FORCES COOPÉRATIVES

PAR

E. POISSON

PREMIÈRE PARTIE

LES SOCIÉTÉS EXISTANTES

CHAPITRE PREMIER

LES SOCIÉTÉS DE CONSOMMATION

I. — Leur nombre.

De toutes les « espèces » de coopératives, les associations de consommation sont, en France comme ailleurs, les plus importantes du point de vue socialiste. Elles sont importantes tant par le nombre de leurs sociétaires que par le chiffre total des organisations. L'état très rudimentaire des statistiques officielles françaises, aussi bien que des enquêtes des « centrales » coopératives, encore à leurs débuts, ne permet que de présenter des données approximatives. Toutefois, on peut estimer à près de 3.000 (exactement 3.051 d'après le Ministère du Travail) le nombre des sociétés. Celui-ci ne cesse de croître d'année en année. Voici seulement la progression depuis 1892 :

1892	938
1895	1.221
1900	1.490
1905	1.989
1910	2.716
1912	3.054

Toutefois, cette statistique ne comporte pas toutes les associations de consommation et, au contraire, comprend des organismes qui n'ont rien de coopératif.

II. — Les Economats.

C'est ainsi que de nombreux économats y figurent. L'économat, c'est l'institution patronale plus ou moins déguisée, dont le critérium de reconnaissance est fort difficile à indiquer. L'économat se pare du titre philanthropique, mais

dans presque tous les cas, il aboutit à une méthode raffinée d'exploitation. Créé soi-disant par le patronat pour procurer aux ouvriers des marchandises à bon compte, géré par le patron ou ses séides (employés ou contremaîtres), il est, sous le prétexte de rendre service aux intéressés, un moyen d'attacher le prolétaire à l'usine comme le paysan d'autrefois l'était à la glèbe. Avec l'économat, c'est l'obligation pour l'ouvrier de se fournir de tout l'essentiel (et du non-essentiel) à la boutique du patron s'il veut être bien vu ou s'il a la crainte d'être renvoyé; c'est alors le contrôle de la vie ouvrière en dehors de l'atelier, c'est une dépendance matérielle et morale plus absolue.

Par le jeu même des lois capitalistes, l'économat a poussé naturellement à des abus tels que la législation est intervenue et qu'en 1900 (sauf pour les économats de chemins de fer, dont l'existence doit être approuvée par un referendum des intéressés tous les cinq ans) leur suppression s'est imposée. Malheureusement, cette loi est restée souvent lettre morte. Des anciens économats ont pris le nom de coopératives; d'autres ont continué d'en conserver le nom. C'est ainsi qu'en 1909, avant la loi, on relevait l'existence de 102, se répartissant ainsi : Ain (1), Aisne (4), Ardenes (2), Aube (3), Côte-d'Or (4), Dordogne (1), Eure (1), Eure-et-Loir (1), Gard (1), Ille-et-Vilaine (2), Isère (2), Jura (1), Landes (1), Haute-Marne (5), Meurthe-et-Moselle (10), Meuse (2), Nord (7), Oise (4), Orne (2), Pas-de-Calais (2); Haut-Rhin (2); Haute-Saône (4); Saône-et-Loire (1); Seine-et-Oise (3); Vosges (36); ce qui était un chiffre notoirement bien au-dessous de la vérité. On attend encore, même pour ceux-là, et conformément à la loi, les résultats définitifs de leur transformation en coopératives ou leur suppression. Sans doute, il est facile d'atteindre les derniers vestiges de la féodalité, comme dans certaines verreries, perdues au fond des campagnes, où comme par exemple en Normandie, à Tourouvre, près de Laigle, les salaires étaient payés en

jetons sur l'économat, et où pour acheter les marchandises dans le commerce ou la coopérative d'en face, il fallait les écouler à mi-prix à des intermédiaires peu scrupuleux. Il est facile de s'adresser à bon escient dans les circonstances où l'on a pu constater par des feuilles de paie que tout le salaire et au delà était dû à l'économat (le travailleur étant ainsi, sous peine de poursuites correctionnelles, attaché à son « bagne » capitaliste), mais le cas normal n'est pas celui-là.

Tantôt, en se servant du droit, le patron se réserve, dans les statuts de l'économat, la haute direction sur l'entreprise ou la fourniture des denrées, tantôt il a fourni les premiers capitaux, qu'il peut à tout moment réclamer ; ici il met sur son terrain, à la disposition de la Société, des locaux loués gracieusement. Ailleurs, il s'assure la direction par des scrutins publics à l'Assemblée générale, où sa liste de délégués ou de représentants ne peut être battue ni discutée. Dans tous les cas, il ferme la coopérative, ne laissant que le personnel de l'entreprise y adhérer ; en revanche, il accorde des avantages de transports ou offre des cadeaux pour les fêtes.

Les possibilités d'intervention sont si diverses que le moment où l'économat cesse d'être l'économat est quelquefois difficile à saisir, et on a vu des grandes sociétés, comme la *Fraternelle*, de Saint-Quentin, une des plus avancées de nos coopératives, s'opposer à la définition économat : égale subvention ou prêts patronaux quand, dans un quartier, un capitaliste philanthrope avait favorisé l'ouverture d'une de ses succursales, sans du reste autrement l'engager.

Mais l'économat n'est possible, même déguisé, que dans un milieu capitaliste fermé, dans une usine isolée. Il relève d'une industrie « patriarcale » ou « monopolisée ». Aussi, dans les 3.000 sociétés coopératives, peut-on à coup sûr déclarer qu'il ne se cache pas plus de 2 à 300 économats « déguisés ».

III. — Les « fausses Coopératives ».

En revanche, les « fausses » coopératives affluent, et si le critérium est difficile, nous pouvons assurer, après une vérification minutieuse qu'il y a en France de 4 à 500 classées comme vraies coopératives.

Nous négligeons celles qui n'ont que le nom et ne trompent personne ou peu de monde : Vignerons, familistères, primistères, associations dites coopératives et succursales de sociétés capitalistes à succursales multiples : entreprises purement commerciales, qui se sont souvenues de ce brave épicier italien qui mettait sur sa boutique : « Ici on vend au prix de la coopérative ». Elles veulent tromper avec des primes ou des réclames qui sont un vrai leurre et une véritable duperie. Mais il y a encore plus dangereux qu'elles. Des sociétés se constituent légalement, conformément à la loi de 1867 sur les sociétés à capital et personnel variables, semblent offrir des garanties équivalentes et en définitive sont des sociétés simplement commerciales au profit d'un ou de plusieurs individus. Ainsi, par exemple, telle organisation aura une assemblée générale, des sociétaires, mais ceux-ci ayant le droit d'avoir un nombre illimité d'actions, le « lanceur » de l'affaire pourra toujours, en cas de difficultés, s'assurer la mainmise sur la direction si on voulait la diriger sans lui. Ailleurs, on ne prévoiera pas un taux fixe à l'action ou on limitera le nombre des actionnaires, et qu'arrivera-t-il ? C'est que l'action ayant un cours comme une simple action capitaliste, ceux qui les possèdent ou ceux qui leur succéderont s'arrangeront à faire de la coopérative une société à quelques-uns, profitant de l'achalandage, de la situation acquise. Ils conserveront une amorce par un trop-perçu réduit donné au reste des actionnaires, mais se feront octroyer qui des parts de fondateurs, qui des prélèvements sociaux ou des bénéfices privilégiés. Dans d'autre cas, la Sociétés ne

devant pas excéder un certain chiffre de sociétaires, ils limiteront de plus en plus leur nombre et, par la vente au public, aboutiront à une société capitaliste ordinaire.

En mains endroits, la coopérative du début serait anéantie si de vrais coopérateurs n'agissaient à temps pour l'empêcher de dévier complètement dès son début et ne faisaient triompher les trois principes coopératifs, « clef » du mouvement : un sociétaire, une voix à l'assemblée générale ; actions fixes ; distribution du boni ou trop-perçu au prorata des achats ou attribution aux réserves et aux œuvres sociales. Dans ces conditions, le brillant nombre total des coopératives de consommation françaises doit être singulièrement réduit : peut-être d'un quart, au moins d'un cinquième.

IV. — Les Coopératives militaires.

Il est vrai que, comme nous le disions plus haut, on retranche de la statistique toute une catégorie de coopératives à caractère un peu spécial, les coopératives militaires. Sous la poussée démocratique d'il y a une dizaine d'années, et au moment du vote de la loi de 1905, de l'idée grandissante de rapprocher l'armée de la nation, des officiers, particulièrement républicains, quelques-uns socialisant, se firent les propagateurs dans les régiments des coopératives de consommation pour remplacer les cantiniers. Ils trouvèrent appui auprès de quelques gouvernants du moment. L'essor en fut extrêmement rapide.

Ce ne devait être qu'un succès éphémère, tout au moins, dans sa rapidité de développement.

Les coopératives militaires étaient gérées comme des sociétés ordinaires, tant au point de vue de la répartition des bénéfices que même de leur administration. Cependant les officiers avaient un droit de contrôle fort important, et les « directeurs » de l'œuvre étaient plus les délégués de l'autorité militaire que les mandataires des soldats. Les avanta-

ges étaient certains, les marchandises à très bas prix, les bénéfiques employés à améliorer les vivres, à transformer l'ancienne cantine du cantinier « bistrot », poussant à la consommation, en salle de réunions avec jeux, fêtes, etc. Particulièrement les cantines de sous-officiers donnèrent de bons résultats; ces habitudes coopératives étaient d'une excellente propagande pour encourager les pioupiou redevenus prolétaires à apprendre le chemin de leur « coopérative » civile et émancipatrice. Malheureusement, cette réforme ne fit pas l'affaire des « cantiniers » éliminés, expropriés de leur boutique à profit, ni des intermédiaires, plus ou moins intéressants, qui environnent les casernes. Bien plus, une campagne violente fut entreprise, on profita de quelques erreurs de début, de quelques inexpériences financières, de quelques abus, pour obtenir des ministres de la Guerre un arrêt dans l'encouragement. M. Millerand céda comme un parfait réactionnaire aux sollicitations des intéressés et promit presque leur suppression. Le mouvement était tel qu'on n'a pas pu complètement l'arrêter. Toutefois, les officiers, de l'initiative de qui l'œuvre dépendait en grande partie, se découragèrent. Beaucoup de coopératives disparurent; celles qui subsistent ne le doivent qu'au dévouement d'officiers foncièrement républicains et socialistes et ne craignant pas, pour une institution qui leur a paru utile et féconde pour leurs soldats, d'encourir les mauvaises notes ou les réflexions de supérieurs et du ministre.

V. — Le nombre des Sociétés en France et à l'Étranger.

Quoi qu'il en soit, par son nombre de sociétés le mouvement coopératif est imposant. Si on le compare à celui des pays étrangers, on est frappé du fait que la France arrive

au premier rang, avec ses 3.000 sociétés de consommation. Elle dépasse l'Allemagne (2.270) et même la « terre classique » de la coopération, l'Angleterre, qui n'a que 1.421 sociétés. Mais nous ne devons pas trop nous glorifier de ces chiffres, car loin de montrer nos forces, ils montrent notre principale cause de faiblesse. Nous avons beaucoup de sociétés, mais ce sont de petites sociétés, presque des poussières de coopératives.

La moyenne du chiffre d'affaires effectuée par chacune dans chaque pays jettera un froid sur notre première impression.

	Moyenne par Société
	—
Grande-Bretagne et Irlande...	1.258.077 fr.
Allemagne	356.025 »
Suisse	305.544 »
Belgique	152.242 »
Norvège	143.333 »
Finlande	134.277 »
Autriche	132.517 »
France	101.195 »
Suède	83.700 »
Danemark	69.848 »
Hongrie	39.062 »

Mais nous pouvons saisir davantage l'état encore précaire de la coopération française par une comparaison du nombre *moyen des sociétaires* :

	Moyenne des Sociétaires
	—
Grande-Bretagne et Irlande	1.780
Allemagne	1.017
Belgique	659
Suède	647

	Moyenne des Sociétaires
Autriche	418
France	308
Norvège	304
Finlande	199
Italie	196
Suède	177
Espagne	159
Hongrie	157
Danemark	141

VI. — Chiffre d'affaires des Sociétés.

De ce pullulement de sociétés, de cette faible proportion de sociétaires, il résulte l'impossibilité de lutter contre les concurrents mieux armés, plus avancés sur la voie de la concentration capitaliste. Les frais généraux se répartissant sur de petits chiffres, les résultats coopératifs sont beaucoup moins considérables. 4 0/0 de trop-perçu net, 5 0/0 au maximum, souvent moins, tel est l'idéal d'une bonne administration en France. A l'étranger, il monte à 8, 10 et 12, et atteint même, en certains endroits, une majoration des prix qui fait vendre jusqu'à 10 0/0 au-dessus du commerce (la coopérative alors devient une caisse de prévoyance et les résultats réels restent cachés au sociétaire). Avec notre situation, l'administration et la direction de la coopérative réclamant un bien plus grand nombre de personnes, les chances d'incapacité sont plus considérables. Enfin, les achats en petites quantités aboutissent forcément à des conditions moins avantageuses. Voilà ce qui fait notre infériorité, qui se marque par l'essor croissant de nos grosses sociétés et la stagnation, le recul ou la dissolution des petites. Dans cette lutte, nous pouvons marquer le progrès incessant des sociétés les plus importantes

et dont les 15 plus grosses adhérentes à l'organisation centrale, sont :

SOCIÉTÉS	VILLES	DÉPARTEMENT	SOCIÉTAIRES	VENTE annuelle	CONSOMMATION par Sociétaire
L'Union	Limoges	Hte-Vienne	10 770	5 373.400	499
La Bellevilloise	Paris	Seine	8 691	5.039 018	579
L'Egalitaire	Paris	Seine	4.590	2 461 412	534
L'Union des Travailleurs	St-Etienne	Loire	6.307	2.300.000	364
La Laborieuse	Troyes	Aube	2.966	2.119.881	715
La Revendication	Puteaux	Seine	2 564	1.796.460	700
L'Union	Amiens	Somme	3.950	1.631.226	414
Société Philanthropique	St-Rémy-sur-Avre	Eure-et-Loir	1.190	1.583.555	378
La Solidarité Sottervillaise	Sotteville	Seme-Inf. ^e	3.500	1.250.000	357
La Fraternelle	Saint-Quentin	Aisne	2 800	1 246.834	443
L'Ouvrière	Avion	Pas-de-Calais	1.000	1.229 634	1.230
La Ménagère	Grenoble	Isère	3 800	1.200 000	316
La Solidarité	Roanne	Loire	2.665	1 173.000	400
La Fraternité	Denain	Nord	1 500	1.054.451	703
La Prolétarienne	Sin-le-Noble	Nord	1.100	1.000.000	909

En revanche, en face de ces 15 sociétés qui font toutes plus d'un million, nous en avons 364 qui font moins de 15.000 francs; 345 moins de 30.000 francs; 453 moins de 50.000 francs; 383 moins de 100.000 francs; au total 1.745 sur 2.500 véritables coopératives qui font moins de 275 fr. d'affaires par jour, à peine 8.000 francs par mois.

Pour un total de 2.865 « recensées », nous obtenons le chiffre malgré tout honorable de 292.616.500 francs d'affaires en 1911.

VII. — Ancienneté des Sociétés.

Les sociétés de consommation ont ce caractère particulier; elles sont stables. Elles ont une persistance beaucoup plus considérable que toutes les autres « formes » coopératives que nous avons. En dehors de la France on ignore même

presque la dissolution ou la disparition de sociétés de consommation. La moyenne en Angleterre est aujourd'hui 30 ans d'existence. Nous ne pouvons cependant en dire autant, mais pour un pays où on a tant de mal à mettre debout des œuvres viables, malgré tout le déchet n'est pas très considérable.

Ainsi en 1910, 201 sociétés ont été constituées; en 1911, 238.

En 1910, 82 ont été dissoutes pour toutes raisons, et 90 l'ont été en 1911.

Aussi trouve-t-on des sociétés qui datent même de la deuxième République, comme certaines coopératives de Grenoble et la La Rochelle. Il est vrai qu'elles sont peu importantes. De l'Empire nous avons encore : *La Ruche Stéphanoise*, 1855 ; *l'Économie*, d'Argicourt (Aisne), fondée en 1862 ; *l'Épicerie*, du Mont-Sauvage ; *l'Alimentaire*, du Clos Bissardon ; la *Prévoyante*, de Lyon, en 1864 ; la *Revendication*, de Puteaux, la coopérative des glaces de Saint-Gobain (Aisne), 1866 ; la coopérative des forgerons de Commentry (Allier), 1867 ; la coopérative des mineurs de Bézenet (Allier), en 1869.

Tableau du nombre des Sociétés nées chaque année (1864-1893)

1864.....	3	1874....	6	1884.....	16
1865.....	5	1875.....	5	1885.....	15
1866.....	9	1876.....	5	1886.....	19
1867.....	12	1877.....	1	1887.....	19
1868.....	4	1878.....	3	1888.....	35
1869.....	3	1879.....	10	1889.....	15
1870.....	2	1880.....	22	1890.....	27
1871.....	1	1881.....	21	1891.....	34
1872.....	7	1882.....	8	1892.....	18
1873.....	10	1883.....	12	1893.....	31

De ce tableau, il résulte nettement que, après la période primitive de l'Empire, coupée par la guerre et la Commune,

il faut attendre dix ans et 1880 pour voir renaître le mouvement, et ce n'est qu'à partir de 1893 que le progrès sera constant.

VIII. — L'objet des Coopératives.

Les genres de coopératives sont extrêmement variés : Si en premier rang se place la coopérative d'épicerie et de denrées alimentaires : vin, sucrerie, vêtements, chaussures, quincaillerie ; la boulangerie (qui est une coopérative de consommation puisqu'elle est toujours la propriété des consommateurs et non des ouvriers boulangers) vient après. Ensuite, nous avons des boucheries, des restaurants, des brasseries, des laiteries.

Sur 3.051 sociétés, 1.184, avec 253.008 membres et 55 millions 369.000 francs d'affaires, font exclusivement du pain ;

625, avec 275.436 membres et 126.209.500 francs d'affaires totales, font du pain et d'autres denrées ;

118, avec 60.897 membres et 21.574.000 francs d'affaires, font de la bière ;

43, avec 9.456 membres et 2.574.000 francs d'affaires, font de la boucherie exclusivement ;

52, avec 12.499 membres et 3.724.000 francs d'affaires, font du vin ; 1 du cidre ;

17, avec 5.659 membres et 1.238.500 francs d'affaires, forment les restaurants coopératifs ;

32, avec 14.197 membres et 1.813.500 francs d'affaires, font le charbon ;

A peu près tout le reste fait de l'épicerie.

Nous remarquerons que la plupart des brasseries, 105, sont dans le Nord de la France (96 Nord, 9 Pas-de-Calais). Les restaurants coopératifs sont surtout dans les grandes villes industrielles, et il y en a 12 rien que dans la Seine. Les

boulangeries sont surtout massées au contraire dans de nombreuses campagnes; ainsi, dans les trois départements des deux Charentes et des Deux-Sèvres, elles sont au nombre de 245; ce sont des fraternités qui ont peu à peu remplacé les commerçants et boulangers; il faut ajouter pour celles-ci en particulier que la plupart du temps les sociétaires fournissent du blé en échange du pain qu'ils reçoivent, réalisant ainsi une coopérative agricole et industrielle. Signalons enfin que sur les 52 sociétés de vin, plus de 20 sont des sociétés de tempérance.

IX. — Répartition géographique des Coopératives.

Les départements où le nombre des coopératives est le plus élevé sont de deux espèces : les uns sont les grands départements industriels, où le capitalisme est le plus développé, montrant ainsi que la coopération est une réaction naturelle des prolétaires contre le régime capitaliste. Les autres sont ceux où un « genre » spécial de coopération, la boulangerie, s'est implanté, et où le producteur agricole, petit propriétaire, conquis à l'idée d'association, désindividualisé, s'oriente vers les achats, la vente et le travail collectifs. C'est le cas des Charentes et des Deux-Sèvres, où la coopération est plutôt une dépendance de son travail agricole, puisqu'il échange son blé contre du pain qui est destiné à sa propre consommation. Et il réalise par sa volonté activant l'évolution économique, un stade de progrès vers l'organisation collective. Voici le nombre de sociétés dans trois départements industriels et dans quatre départements à boulangeries.

	Sociétés
Nord	294
Pas-de-Calais	129
Vosges	109

	Sociétés
Charente-Inférieure	203
Charente	60
Gironde	123
Deux-Sèvres	117

Notons que la Seine a 109 sociétés seulement, mais le chiffre d'affaires renverse les proportions, ce qui prouve que pour avoir moins de sociétés, le mouvement coopératif y est plus concentré, plus organisé et tendu vers de grosses sociétés.

	Chiffre d'affaires
Nord	55.186.500 fr.
Seine	35.379.500 »
Pas-de-Calais	14.302.500 »
Vosges	11.495.500 »

Les départements où la coopération est la plus misérable et la plus en retard sont l'Orne, les Basses-Alpes, l'Ariège, le Cantal, le Lot et la Lozère. Or il faut signaler que tous ces départements n'ont presque pas d'industrie. Le prolétariat y est presque inexistant, ou si misérable qu'il lui est encore impossible sur aucun terrain de faire un geste de revendication et d'organisation. Remarquons que là où la coopération est la plus faible c'est là où les Syndicats sont inconnus, où le Parti recueille un nombre infime de voix. Au contraire, le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine, où la coopération est la plus forte sont les centres où il en recueille le plus, où l'organisation syndicale est la plus développée. C'est donc, dans les mêmes endroits, que le prolétariat se trouve organisé au maximum et sous toutes les formes.

Notons enfin que les départements où la coopération n'existe encore pas sont ceux-là mêmes où l'évolution économique et les progrès techniques modernes sont les plus inconnus, ce qui semble indiquer que la coopération est dans le sens du progrès de la richesse et de l'évolution économique.

Toutefois, des circonstances « régionales » dépendant du milieu physique ou économique, peuvent retarder ou favoriser l'éclosion du mouvement coopératif.

Ainsi, deux arrondissements du département de la Haute-Savoie nous offrent l'exemple d'une région des plus coopératisées par rapport au nombre des Sociétés et l'espace envisagé.

Arrondissements de Bonneville, Saint-Julien, Thenon (Haute-Savoie).

Nombre de communes	215
— d'habitants	181.288
— de sociétés	51
— de sociétaires	4.560
Moyenne par société du chiffre d'affaires. Fr.	36.947

Ceci provient sans aucun doute du régime douanier spécial à la zone franche, joint au caractère prévoyant des montagnards ; presque à quelques kilomètres le mouvement s'arrête.

De même le tempérament souvent enflammé mais inorganisateur du Midi peut seul expliquer qu'un département comme la Haute-Garonne n'a que deux sociétés coopératives.

X. — Nombre des Sociétaires.

Pour l'ensemble des coopératives françaises le chiffre des sociétaires des sociétés recensées est de 856,842. Mais en ne comptant pas les économats et les fausses coopératives, il doit être réduit de 200,000 environ : c'est malgré tout encore un chiffre respectable. Mais plus intéressant est de connaître l'état de la « ferveur » coopérative. Elle se marque par la moyenne d'achat dans chaque société pour chaque membre. Sans doute, cela n'est pas complètement démonstratif, car des sociétés plus ou moins achalandées vendant plus ou moins d'articles, permettent à chaque sociétaire une consommation plus ou moins grande. Mais dans l'ensemble cette donnée est cependant intéressante. Or, en France, la moyenne d'achat par sociétaire est de 328 francs par an. Ce chiffre est généra-

lement beaucoup plus considérable à l'étranger, comme on va le voir :

En Grande-Bretagne et Irlande, il est de 706 francs.

En Finlande, de 674 francs.

En Danemark, de 494 francs.

En Suède, de 472 francs.

En Suisse, de 472 francs.

En Norvège, de 471 francs.

En Allemagne, de 350 francs.

Aux Pays-Bas, de 353 francs.

En Autriche, de 316 francs.

En Hongrie, de 247 francs.

En Belgique, de 230 francs.

Les départements français les plus riches en coopérateurs sont : le Nord (193,337), la Seine (68,680), la Charente-Inférieure (32,149), le Pas-de-Calais (28,325), le Rhône (27,096), les Deux-Sèvres (25,941), la Loire (24,636), l'Aisne (25,581), les Vosges (20,537), la Seine-Inférieure (20,095), les Ardennes (16,666), la Saône-et-Loire (15,995), la Gironde (14,876), la Meurthe-et-Moselle (14,189).

Les moins riches en coopérateurs sont : l'Orne (130), l'Ariège (177), la Haute-Garonne (206), le Lot (225), la Corse (274), les Côtes-du-Nord (283), les Hautes-Pyrénées (313), la Lozère (379), le Cantal (461).

XI. — Intensité coopérative.

Les centres les plus importants de la vie coopérative en France sont : celui du Nord avec les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, comprenant 233,344 familles ; celui de Paris avec les départements de la Seine, de Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, comprenant 83,983 familles ; celui de l'Est avec les départements des Ardennes, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et du Territoire de Belfort, comprenant 56,915 familles ; celui de Lyon avec les départements

du Rhône, de la Loire et de la Haute-Loire, comprenant 53,480 familles; celui de l'Ouest avec les départements de la Loire-Inférieure, de Vendée, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Inférieure, comprenant 92,429 familles.

Ces 18 départements groupent à eux seuls 520,151 familles, c'est-à-dire tout près des deux tiers des coopérateurs français. Il ne reste plus que 295,483 familles pour les 68 autres départements et les colonies françaises.

La Bretagne, la Normandie, le Midi et le Sud-Est français sont à peu près des déserts coopératifs. Si l'on trace une ligne allant de Bordeaux à Grenoble, on constate que les 27 départements au-dessous de cette ligne, représentant plus d'un quart de la France, ne comptent que 68,195 familles de coopérateurs, soit seulement la douzième partie du total des coopérateurs français. Et encore sur ces 68,195 familles faut-il faire état de 12,121 recrutées dans le Gard et 5,897 dans les Bouches-du-Rhône.

Il existe souvent dans les départements français une grande disproportion entre le nombre des sociétés, des sociétaires et celui des affaires par coopérative. Ainsi le département de la Charente-Inférieure, qui est le deuxième au point de vue du nombre des sociétés et le troisième au point de vue du nombre des sociétaires, passe au douzième rang au point de vue du chiffre d'affaires, avec 6.799,750 francs, et le département du Doubs, qui est au vingtième rang par rapport au nombre des sociétés et au dix-neuvième par rapport au nombre des sociétaires, passe au huitième par rapport au chiffre des affaires.

Au point de vue de l'intensité moyenne des achats individuels, les départements les plus importants sont : le Doubs (740 francs), la Meurthe-et-Moselle (686), la Haute-Saône (618), le Pas-de-Calais (607), l'Ain (600), les Hautes-Pyrénées (593), le Territoire de Belfort (566), les Vosges (565), l'Allier (547), le Jura (541), la Meuse (506), l'Eure-et-Loir (504).

Les départements les plus faibles au point de vue de l'intensité moyenne des achats individuels sont : les Basses-Alpes (21 francs), l'Orne (38), Landes (74), l'Eure (77), l'Ille-et-Vilaine (90), la Lozère (97).

XII. — Tableau général.

Pour avoir maintenant une vue d'ensemble des Sociétés coopératives en France, donnons le tableau ci-contre. Il contient le nombre des Sociétés de consommation par département, avec le nombre de membres et le chiffre d'affaires.

DÉPARTEMENTS	TOTAL des Sociétés au 1 ^{er} Janvier 1912	SOCIÉTÉS dont on connaît le nombre des Membres et le chiffre d'affaires		
		Nombre de Sociétés	Nombre de Membres	Chiffre d'affaires
				francs
Ain	21	21	5.588	2.616.500
Aisne	68	68	19.527	7.398.000
Allier	16	16	7.804	2.444.500
Alpes (Basses)	3	1	439	12.500
Alpes (Hautes)	9	8	761	280.000
Alpes-Maritimes	7	7	516	164.500
Ardèche	13	13	3.144	1.219.000
Ardennes	102	97	15.452	7.154.500
Ariège	2	2	177	66.000
Aube	30	26	9.337	4.200.000
Aude	11	9	669	271.500
Aveyron	22	17	5.278	897.500
Bouches-du-Rhône	36	33	6.233	1.831.500
Calvados	8	8	2.148	533.500
Cantal	2	2	461	76.500
Charente	60	45	10.852	3.446.000
Charente-Inférieure	203	194	32.388	6.867.000
Cher	30	30	8.424	2.422.000
Corrèze	6	6	1.280	347.000
Corse	2	2	274	67.000
Côte-d'Or	22	22	4.589	1.917.500
Côtes-du-Nord	2	2	283	129.000
Creuse	4	4	756	337.000
Dordogne	12	11	4.958	781.000
Doubs	45	45	11.772	8.865.000
Drôme	14	14	2.108	666.000
Eure	8	7	1.295	462.500
Eure-et-Loir	8	7	5.979	2.010.000
Finistère	15	15	4.333	921.500
Gard	56	52	9.214	1.654.000
Garonne (Haute)	2	2	206	32.000
Gers	27	25	3.521	690.500
Gironde	123	111	19.971	4.612.500
Hérault	21	20	2.379	696.000
Ille-et-Vilaine	4	4	4.281	618.000

DÉPARTEMENTS	TOTAL des Sociétés au 1 ^{er} Janvier 1912	SOCIÉTÉS dont on connaît le nombre des Membres et le chiffre d'affaires		
		Nombre de Sociétés	Nombre de Membres	Chiffre d'affaires
				francs
Indre	8	8	1.669	398.500
Indre-et-Loire	38	34	10.556	2.233.500
Isère	78	77	13.827	3.713.500
Jura	33	32	4.756	2.139.000
Landes	10	10	1.129	374.500
Loir-et-Cher	16	14	3.499	1.054.000
Loire	58	57	25.583	8.982.500
Loire (Haute-)	12	12	1.748	421.500
Loire-Inférieure	31	31	11.617	4.850.500
Loiret	10	10	3.078	531.500
Lot	1	1	225	27.000
Lot-et-Garonne	13	13	2.517	377.000
Lozère	3	2	288	37.000
Maine-et-Loire	19	19	5.000	1.894.000
Manche	11	11	9.030	2.869.000
Marne	13	13	3.447	1.514.500
Marne (Haute-)	27	21	4.387	1.978.000
Mayenne	6	6	1.210	431.000
Meurthe-et-Moselle	36	31	13.243	9.769.500
Meuse	7	6	776	505.500
Morbihan	30	30	8.257	1.866.000
Nièvre	19	16	5.185	2.337.500
Nord	294	270	187.650	55.186.500
Oise	26	24	5.401	1.620.000
Orne	1	1	130	5.000
Pas-de-Calais	129	119	28.459	14.302.500
Puy-de-Dôme	22	19	2.814	579.000
Pyrénées (Basses-)	10	9	2.689	694.000
Pyrénées (Hautes-)	5	4	297	128.000
Pyrénées-Orientales	9	5	320	87.500
Rhin (Haute-) [Belfort]	20	19	5.373	3.072.500
Rhône	87	85	27.246	5.969.000
Saône (Haute-)	16	15	3.105	1.940.000
Saône-et-Loire	98	97	14.478	6.780.000
Sarthe	10	10	3.348	1.108.000
Savoie	11	14	2.392	1.091.000
Savoie (Haute-)	59	54	5.857	1.743.000
Seine	109	107	88.514	35.379.500
Seine-Inférieure	34	31	19.776	4.332.000
Seine-et-Marne	33	30	4.731	2.355.000
Seine-et-Oise	56	54	10.479	4.394.000
Sèvres (Deux-)	117	111	21.725	4.651.000
Somme	34	28	10.661	4.188.500
Tarn	14	13	3.090	957.000
Tarn-et-Garonne	8	7	1.248	234.500
Var	37	35	3.469	711.000
Vaucluse	36	26	2.621	534.500
Vendée	46	45	9.642	1.895.000
Vienne	44	41	7.080	2.421.000
Vienne (Haute-)	16	16	13.388	5.892.500
Vosges	109	107	20.258	11.495.500
Yonne	55	54	8.203	2.254.000
Alger	4	3	410	12.500
Constantine	1	1	520	280.000
Oran	5	5	966	411.000
Totaux	3.051	2.865	856.842	292.616.500

Mais rappelons que des Sociétés représentant un nombre de sociétaires et un chiffre d'affaires correspondant, figurent sur cette statistique et le total de 856,842 membres doit être considérablement réduit, ainsi que celui de 292 millions 616,500 francs d'affaires.

En tenant compte de l'exagération certaine des statistiques des sociétés disparues et maintenues, on peut cependant affirmer, en étant sûr d'être plutôt au-dessous de la vérité, que le mouvement coopératif de consommation réunit en France au minimum 600.000 familles avec un chiffre d'affaires de 200 millions. Il intéresse, à raison de 4 personnes par sociétaire, 2 millions au moins de personnes, le vingtième de la population totale.

En dehors de la mutualité, il est le mouvement social le plus important. On s'étonne qu'un mouvement pareil ne jouisse pas d'une plus grande notoriété. S'il est inconnu au Parlement, peu connu dans les milieux intellectuels, fort pratiqué par les travailleurs, il fait son chemin peu à peu et avance d'un pas sûr. La grande et la petite presse bourgeoise font silence autour de lui. Il y a un mouvement de surprise quand on s'informe à son sujet. Il faut l'éloquence des chiffres pour convaincre de l'ampleur de son développement et s'il est encore fort modeste en comparaison des mouvements semblables de l'étranger, il joue déjà son rôle et a conquis sa place. Cela doit encourager chacun à y militer et à se dire que de pareils résultats obtenus peuvent être centuplés avec des efforts bien employés et l'utilisation des méthodes qui, seules, peuvent conduire au succès.

CHAPITRE II

LES COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

I. — Nombre de Sociétés.

On définit généralement une coopérative de production, une association formée par des ouvriers pour l'exercice en commun de leur profession.

On a vu plus haut que la France avait été le pays-type de ces sortes d'associations et pour une large part l'est encore resté.

Il y avait, au 1^{er} janvier 1911, 498 sociétés de production. Mais ce qui, tout de suite frappe, c'est le nombre extraordinaire de naissances et de décès chaque année.

En 1911, il y a eu 57 sociétés constituées et 47 dissoutes, le nombre des sociétés nouvelles est plus nombreux que celui des disparues, mais il n'en reste pas moins qu'en 15 ans c'est un renouvellement presque complet de toutes les sociétés existantes. Et, en effet, la plus grande partie vivent quelques mois à peine, deux ou trois ans. Le nombre de celles qui dépassent 10 ans est rare. Même avec des résultats d'abord excellents, elles finissent par s'éteindre. Le nombre total s'augmente toujours; le mouvement en leur faveur semble plus considérable, mais il n'y a pas permanence dans l'effort, ni vie durable pour la plupart d'entre elles.

Les coopératives de production existent dans les professions les plus diverses. Il y en a 7 dans l'agriculture (bûcherons, jardiniers, pêcheurs), 6 dans les carrières et mines, 45 dans le bois, liège, vannerie, tabletterie, 35 dans les métaux, construction mécanique, bijoutiers, ferblantiers, instruments de précision, 148 dans le bâtiment (dont 31 de peintres), 81 dans le livre et le papier (dont 67 d'imprimerie), 52 dans le textile (dont 28 de literie militaire), 22 dans les

cuirs et peaux (dont 16 de cordonniers), 13 de diamantaires, 4 de glaces, 3 de lunettiers, 2 de meules, 6 de serruriers, 44 dans les transports et la manutention (dont 18 de chauffeurs d'automobiles et 14 de cochers); il y a enfin 15 divers dont 5 de coiffeurs et 3 de chiffonniers.

Il résulte de cet ensemble que c'est surtout dans les industries où le grand capital n'est pas encore souverain que les associations de production sont les plus nombreuses. Mais quand on cherche les plus anciennes, c'est encore plus vrai. Là où l'industrie transforme rapidement sa méthode technique, là où le capital immobilisé est énorme par rapport à la main-d'œuvre, la coopérative de production n'a pas de succès et les tentatives sont rares.

II. — Le nombre des Sociétaires.

Pour les 483 sociétés dont on connaît le nombre des sociétaires, il y a 19,323 intéressés : cela fait donc une moyenne de 40 par société.

L'industrie du livre et du papier représente à elle seule 4,699 ouvriers pour 79 sociétés.

L'agriculture, avec ses 7 sociétés, a 182 travailleurs, soit 26 en moyenne; les travaux publics et le bâtiment, avec 144 sociétés, ont 1,699 sociétaires, soit 13 pour chacune.

III. — Les Auxiliaires et les Sociétaires.

Et pourtant parmi les sociétaires tous ne travaillent pas et ils appellent à la « rescousse » des aides, des auxiliaires, qui sont souvent salariés dans les mêmes conditions et sans autre avantage que chez les employeurs.

Pour 13,883 sociétaires on a constaté 7,719 auxiliaires, c'est-à-dire 50 0/0, plus de la moitié. Dans 28 0/0 des sociétés rentrant dans la statistique ci-dessus, les auxiliaires étaient les plus nombreux.

Au contraire, dans 421 sociétés, sur 17,167 sociétaires 9,076

ne travaillent pas à la coopérative, soit 58,27 0/0, et pour ces mêmes coopératives les auxiliaires sont de 7,175.

Cette situation est des plus paradoxales et constitue, hélas, une des faiblesses principales des coopératives de production. Aussi un certain nombre, les coopératives dites socialistes ou communistes, se refusent à l'emploi de ces auxiliaires.

IV. — Chiffre d'affaires.

Le chiffre total des affaires s'élève entre 70 millions et 80 millions par an, 99,539,000 francs exactement pour 450 d'entre elles.

Il se répartit ainsi :

	NOMBRE d'Associa- tions ayant indi- qué leur chiffre d'affaires	CHIFFRE D'AFFAIRES
Agriculture, Forêts	5	323.000
Mines et Carrières	6	487.000
Alimentation	7	1.282.500
Industries chimiques	1	208.000
Bois, Liège, Tableterie	41	3.030.500
Métaux	32	14.196.500
Travaux publics et Bâtiment	136	16.876.000
Industries du Livre et du Papier	76	6.303.000
— textiles, Vêtement	48	2.121.000
Cuirs et Peaux	19	2.301.000
Travail des Pierres, Verrerie	25	12.370.500
Transport et Manutention	41	9.513.500
Divers	13	527.000
TOTAUX	450	69.539.000

C'est une moyenne de 150 à 160,000 francs d'affaires par société.

V. — Différents « types ».

Les associations de production sont de plusieurs types.

Comme type d'associations communistes, je signale l'*Émancipatrice*, l'imprimerie communiste, située 3, rue de Pondichéry, à Paris. Créée il y a 13 ans, elle ne possède comme capital que 1,150 francs et fait plus de 270,000 francs d'affaires. Il n'y a pas de répartition de bénéfices, à part la réserve obligatoire tout va au développement de l'association ou à des œuvres sociales. Cette association s'est développée très rapidement : ajoutons que tous les associés sont syndiqués.

Une autre à base communiste syndicaliste est celle des ouvriers en instruments de précision, créée il y a 18 ans, au capital de 1,200 francs. Son capital versé actuellement est de 100,000 francs. Elle avait à sa fondation trois associés travaillant à l'atelier, actuellement elle en a plus de 160; elle a acheté, il y a quelques années, un terrain de 3,000 mètres, situé rue Charies-Fourier, où elle a construit ses usines. Dans cette association, le salaire est égalitaire entre tous les associés travaillant, néanmoins elle a besoin d'un ingénieur et il est payé dans les mêmes conditions que les ingénieurs des maisons similaires.

Dans cette association les bénéfices sont répartis après la réserve entre le capital et le travail et les œuvres de solidarité; le talent n'a aucune part dans les bénéfices.

L'association des ouvriers ferblantiers réunis est une société en commandite; tous les associés doivent apporter la même somme comme actionnaires, contrairement à la généralité des associations ouvrières de production qui prennent la forme anonyme à capital et personnel variables. Cette association est en nom collectif; la raison sociale est Méneveau et C^{ie}. Au lieu d'un Conseil d'administration, elle a un Conseil de surveillance, mais la dernière décision reste au gérant responsable ou à l'Assemblée générale des actionnaires. Cette association, qui a plus de 40 années d'existence, fonctionne

très bien ; ses bénéfices annuels varient de 50,000 à 90,000 francs pour un chiffre d'affaires de 800,000 francs. Ils sont répartis entre le Capital, le Travail et la Caisse des retraites de l'association. Cette dernière sert actuellement aux retraités 1,200 francs de rentes.

La dernière forme d'association à signaler est celle des ouvriers peintres de Paris : *le Travail*. Cette association applique les principes de Charles Fourier ; elle a plus de 30 ans d'existence. C'est une des premières maisons de Paris. Elle a fait plus d'un million d'affaires et 100,000 francs de bénéfices. Elle a deux sortes d'actionnaires : l'actionnaire ordinaire, le capitaliste, et l'actionnaire travailleur. Dans sa répartition des bénéfices, elle fait la place aux trois facteurs indiqués par Fourier : le Travail, le Capital, le Talent.

Voici sa répartition : De l'exercice du 1^{er} juillet 1910 au 30 juin 1911, bénéfice net 90,000 francs. La répartition a été faite de la façon suivante :

- 5 0/0 à la réserve extraordinaire : 4,500 francs ;
- 29,16 0/0 au dividende : 26,244 francs ;
- 17 0/0 à la Caisse de secours et retraites : 15,300 francs ;
- 34,17 0/0 au Travail : 30,763 francs ;
- 10,67 0/0 au directeur (talent) : 9,603 francs ;
- 4 0/0 au Conseil d'administration (talent) : 3,600 francs.

Cette répartition a permis de payer aux actions un coupon net de 5 francs et de distribuer, comme participation des bénéfices du travail aux associés et aux auxiliaires, 6 0/0 de la main-d'œuvre des appointements.

Mais hélas les uns et les autres s'appuient presque toujours sur l'aide plus ou moins directe de l'État. Presque toutes, ou touchent des subventions, ou ont des privilèges, ou ont obtenu des prêts remboursables... sans délai.

Les gouvernants et pouvoirs publics, le Parlement lui-même se sont montrés très bienveillants à leur égard, M. Doumer, à un moment donné, s'était posé comme le défen-

seur des coopératives de production. On opposait volontiers leur idéal à celui du socialisme : l'action volontaire à l'action législative, etc., etc.

Voici du reste quelques-uns des avantages accordés :

« En 1888, M. Charles Floquet, étant président du Conseil et ministre de l'Intérieur, signa le décret du 4 juin 1888, qui permettait à l'État, aux départements de passer avec les Associations constituées légalement des marchés de gré à gré jusqu'à la somme de 20,000 francs.

« Ce même décret dit que dans les adjudications, en cas d'égalité de prix entre un industriel et une Association ouvrière, c'est l'Association qui doit être déclarée adjudicataire.

« Les Associations sont dispensées de verser un cautionnement jusqu'à 50,000 francs.

« Des acomptes peuvent être payés aux Associations sur les travaux exécutés tous les quinze jours.

« Ce décret appliqué très libéralement à Paris et dans certains départements, a permis aux Associations ouvrières de se développer.

« Pour les aider, le Parlement a inscrit en 1893, au budget du ministère du Commerce et aujourd'hui à celui du ministère du Travail, un crédit qui était au début de 80,000 francs et en 1912 de 375,000 francs.

« Les premières années, le crédit était employé entièrement aux subventions, mais à la demande des Associations elles-mêmes, la plus grande partie est employée sur prêts.

« Les jeunes Associations reçoivent des subventions qui leur sont allouées après enquête, par une Commission qui siège au Ministère du Travail. Ces subventions sont payées par l'intermédiaire du trésorier-payeur du département où siège la Société subventionnée. Les Associations qui fonctionnent bien depuis plusieurs années reçoivent des prêts qui sont remboursables en cinq années, si les prêts consentis sont inférieurs à 10,000 francs et en dix années si les prêts sont supérieurs à 10,000 francs. Ces prêts remboursables par mensua-

lité sont productibles d'un intérêt de 2 o/o l'an; ils sont versés et remboursés à l'État par l'intermédiaire de la Banque des Associations ouvrières de Production.

« Les Associations de Paris ont aussi à leur disposition les emprunts au legs Rampal. Les prêts sur le don du généreux donateur Rampal sont consentis pour une période maximum de neuf années et sont productibles d'un intérêt de 3 o/o l'an. »

VI. — Leur organisation centrale.

Les Associations de Production ont naturellement une organisation centrale : la Chambre consultative des Coopératives de Production, dont le siège est 44, rue du Renard, à Paris, et le secrétaire Emile Briat. Cette organisation, fondée en 1884, groupe 280 associations de production. Incontestablement, c'est grâce à elle et aux militants qu'elle a placés à sa tête que le nombre des coopératives de production ont augmenté, qu'elles ont vécu, et qu'il en est resté un certain nombre, vivaces ou en progrès.

Les services créés par cette fédération sont les suivants : la Banque coopérative des Associations, qui fait l'escompte du papier des Associations et quelques petites avances.

L'Orphelinat, qui aide à élever jusqu'à l'âge de 15 ans les enfants de coopérateurs décédés.

Le Garantisme, société de secours mutuels et de retraite pour tous les coopérateurs.

Le Contentieux pour les conseils pratiques et les procès commerciaux.

Le Service des assurances incendie et travail.

Le Conseil juridique qui donne son avis sur toutes les questions juridiques et législatives concernant les Associations.

La Chambre consultative est administrée par un conseil d'administration composé de 36 membres, 24 de Paris et 12 de la province. Ce conseil se divise en 3 grandes commis-

sions qui sont : la Commission du Travail, la Commission des Finances et des Arbitrages et la Commissions des Expositions. Le bureau du conseil d'administration est composé d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. A côté du bureau, il y a un secrétaire général qui, avec des collaborateurs, est chargé de l'administration de la fédération.

Il serait désastreux de décourager les militants qui tentent, à quelques-uns, de se libérer du patronat, de fonder des coopératives de production. Mais le manque de capitaux ne leur donnent des chances de succès que dans les industries où le grand capitalisme n'a pas encore fait son œuvre. L'absence des débouchés, ou les livre au commerce qui pèse sur leur indépendance, ou les fait tributaires des commandes de l'Etat et de l'administration, ce qui a le même résultat. Mais cependant, si « canalisé » ait été un moment donné ce mouvement par des politiciens bourgeois, il commence à se dégager et les nouvelles coopératives, profitant des leçons du passé qui ont montré tant de sociétés du même genre, ou périssant ou devenant simplement des associations de petits patrons, ou de quelqu'audacieux et malins, se fondent des coopératives dites communistes, où l'on n'accepte pas les auxiliaires, où le capital est entre les mains uniquement des sociétaires, où la direction est exclusivement réservée à ceux qui travaillent dans l'organisation, où même quelquefois les bénéfices sont pour l'œuvre ou des institutions collectives. A ce compte, la coopérative de production peut au moins démontrer, si elle réussit, que le patronat n'est pas une nécessité de tous les temps, ni même dans le régime capitaliste. Elles sont comme de petites « images » de la société future. Elles peuvent servir dans la propagande socialiste et donner l'indépendance à des militants. C'est déjà beaucoup. Si on ne peut en attendre davantage et se contenter de les observer avec ce rôle social, tout socialiste ne peut les voir que d'un bon œil et les encourager de toutes ses forces.

CHAPITRE III

COOPÉRATIVES DE CRÉDIT AGRICOLE ET D'HABITATIONS

I. — Les Coopératives de Crédit.

C'est un peu à tort que l'on range, à notre avis, les coopératives de crédit parmi les coopératives, dont elles ont seulement le nom.

A ce compte, la mutualité, qui est le mouvement social en France le plus considérable et que nous avons laissé accaparer par les politiciens bourgeois, aurait la prétention d'être un mouvement coopératif. Aussi, si intéressant et si considérable que soit ce mouvement, nous n'en dirons que quelques mots.

Les coopératives de crédit se divisent en trois catégories : les banques populaires, les caisses rurales et les fédérations.

Les banques populaires sont au nombre de 15. Leur but est, à presque toutes, de fournir le crédit aux artisans et aux petits commerçants, aux petits industriels. A la différence des banques ordinaires, aux prêts souvent usuraires, à l'escompte du papier fort cher, les banques populaires sont destinées à faciliter les relations commerciales des débutants ou des petits intermédiaires.

Il y en a 5 dans les Alpes-Maritimes ; 1, dans les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, la Loire, la Haute-Loire, le Morbihan, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Seine, la Haute-Vienne, l'Algérie.

Elles groupent de 27 sociétaires à 1,170. La plus importante, celle de Toulouse, a fait, en 1911, un chiffre d'affaires de 6.230.000 francs, ce qui malgré tout est fort peu pour un commerce de banque.

Celle de Saint-Étienne s'adresse particulièrement aux chefs d'ateliers des tissages de rubans ; cette ville pratique surtout le travail à domicile.

Elles datent toutes d'il y a une dizaine ou une vingtaine d'années. Leur influence est en réalité bien minime.

Deux seulement ont quelque intérêt, parce qu'elles ne sont pas coopératives de crédit pour individualités, mais caisse de crédit pour sociétés coopératives.

La première est la Banque coopérative des Associations ouvrières de Production, fondée le 27 juin 1893, et groupe à peu près toutes les sociétés de la Chambre consultative. Son chiffre d'affaires a dépassé, à un moment donné, 5 millions. La Banque des Coopératives de Production a rendu de très grands services à toutes les organisations adhérentes. A beaucoup elle a permis de vivre, à d'autres de résister, et enfin à pas mal de se créer. Elle fait des avances ou prend leur papier. Elle reçoit, de plus, des dépôts en comptes courants. Elle a passé, en 1912, par une crise intérieure où elle a failli périr. Trop confiante dans la solidité de certaines coopératives de production, elle leur avait avancé de l'argent, quelquefois des sommes importantes, les unes ayant péri, les autres ne pouvant rembourser, sa situation se trouva obérée. Heureusement pour elle, la Banque a toujours eu les sympathies gouvernementales. M. Doumer, l'ancien président de la Chambre, en a été pendant longtemps un des soutiens, et elle va pouvoir enfin reprendre son essor grâce à 800,000 francs pris sur les fonds du pari mutuel et qui viennent de lui être attribués. Cette allocation a du reste fait l'objet de commentaires dans la presse de la part de gens, qui désiraient la faire confondre avec le Magasin de Gros et avec le Parti socialiste qui, de près ou de loin, n'ont jamais eu aucun rapport organique avec elle.

A Lyon, la Banque Coopérative a une succursale douée d'une certaine autonomie et les associations lyonnaises, au nombre d'une vingtaine qui groupent 12,000 sociétaires, ont

subi les contre-coups de difficultés de la Banque de Paris. La Banque va probablement les surmonter comme celle de Paris.

Les caisses rurales sont des plus importantes des sociétés de crédit populaire. Elles rayonnent maintenant dans toute la France et leur influence a été, ces dernières années, considérable. Elles ont certainement permis aux agriculteurs un relèvement du prix de leurs produits en ne les obligeant pas à les vendre aussitôt les récoltes faites. Elles ont, particulièrement dans le Midi, aidé les vigneronns à sortir de la terrible crise de mévente qui a sévi pendant 10 ans. Elles ont donné le point d'appui nécessaire après l'application de la loi sur les fraudes. Ces caisses de crédit ont trouvé le moyen de fonctionner dans l'avance de 40 millions faite par la Banque de France et obtenue d'elle, lors du renouvellement de son privilège.

Les caisses de crédit se divisent en caisses de crédit régional et caisses de crédit local ; c'est un immense réseau fédéral qui s'est constitué. A la fin de 1911, il existait 98 caisses régionales. A peu près toutes les sociétés locales y sont affiliées. Il n'y a plus un département ou une région agricole qui n'ait sa caisse régionale ; c'est 3,946 caisses locales qui forment le contingent très appréciable de la Coopération agricole. Toutes font le crédit à court ou à long terme. La loi très favorable qui les régit leur a permis une extension très rapide.

En 1910, on comptait 3,338 sociétés, comprenant 143,751 adhérents, ayant un capital versé de 9,916,611 francs et ayant consenti 113,204,663 francs de prêts ; soit une augmentation, pour 1911, de 608 sociétés, de 41,801 membres, de 1,867,406 francs de capital versé et de 21,319,578 francs de prêts consentis.

Le capital souscrit des caisses régionales était de 21,021,357 francs et le capital versé de 19,418,401 francs ; les versements effectués par les caisses locales sont compris dans ce dernier chiffre pour une somme de 12,073,737 francs.

Pour assurer leurs opérations à court terme, les caisses régionales disposaient donc, en 1911, des ressources ci-après :

Leur capital versé.....	19.428.401	»
Leur fonds de réserve à la fin de 1910....	3.749.689	»
Les avances de l'Etat.....	59.769.247	»
Les fonds reçus en dépôt, évalués en moyenne à.....	2.400.000	»
Total.....	<u>85.337.337</u>	»

soit, comparativement à l'année 1910, un accroissement de ressources de 13,913,407 francs.

Les fonds reçus en dépôt par les caisses régionales ont atteint, pour l'ensemble de l'année, la somme globale de 18,345,708 francs avec un solde créditeur moyen qui a oscillé entre 1,646,000 francs et 3,270,000 francs en chiffres ronds. L'année dernière, l'ensemble des dépôts s'était élevé à 16 millions 632,208 francs et la moyenne à 2,400,000 francs.

Les opérations d'escompte des caisses régionales sont passées de 130,865,263 francs en 1910 à 162,578,529 francs.

Au point de vue du concours qu'elles ont prêté à leurs caisses locales affiliées, les opérations des caisses régionales se résument et se répartissent comme suit :

Avances pour fonds de roulement.....	1.445.431	»
Avances sous forme d'escompte d'effets re- présentant des prêts nouveaux.....	81.278.670	»
Reliquat des opérations de 1910 (prêts et avances pour fonds de roulement non remboursés au 31 décembre 1910)....	49.487.477	»
Total.....	<u>132.211.578</u>	»
Remboursements perçus en 1911.....	<u>72.379.905</u>	»
Prêts en cours à la fin de 1911	<u>59.831.673</u>	»



Le troisième groupe, dit groupe des fédérations, comprend à l'heure actuelle deux organisations :

1° Le Centre fédératif de crédit populaire en France ;

2° L'Union des caisses rurales et ouvrières françaises à responsabilité limitée. Cette dernière est destinée à propager les sociétés de crédit mutuel du type des organisations allemandes, Raiffeisen, et à défendre matériellement et moralement les caisses adhérentes.

En réalité, l'organisation du crédit rural est une des réalisations les plus importantes de ces dernières années, mais elle ne rentre pas dans le cadre de la « Coopération » que nous nous sommes tracé.

II. — La Coopération agricole.

Nous entendons par Coopération agricole, non pas la Coopération de consommation dans les milieux ruraux, car elle ne diffère nullement de la Coopération urbaine. Les conditions de fonctionnement sont les mêmes. Il s'agit d'associations de production agricole pour l'achat des matières premières dont les agriculteurs ont besoin, des moyens de travail que seuls ils ne pourraient se procurer et qu'ils obtiennent ainsi à de meilleures conditions. Il s'agit, en outre, d'associations pour la vente et l'écoulement des produits et, enfin, des coopératives pour l'exécution de certains travaux en commun, surtout pour la transformation des produits de l'agriculture en produits industriels.

Mais les plus intéressantes du point de vue coopératif sont ces dernières et quelle que soit l'importance des premières qui sont, généralement en France, l'œuvre des Syndicats agricoles et ont pris un immense développement, ils ne peuvent faire l'objet de notre étude, l'achat en commun pratiqué par nos agriculteurs aboutit bien à se procurer à meilleur compte

les objets, matières ou machines dont ils ont besoin; c'est même une forme d'associations que les socialistes ne manquent jamais trop de recommander. Mais il n'y a pas, d'abord là, organisations prolétariennes si les petits paysans en sont les clients. Outre qu'ils n'ont généralement aucune part à la direction de l'entreprise, il n'y a pas, pour eux, responsabilité réelle. C'est une meilleure organisation des intérêts agricoles qui peut à ce titre nous intéresser; ils sont peu ou prou « coopératifs ».

Bien plus près de l'idée d'une transformation sociale et de l'effort des travailleurs de la ville ou des champs pour leur libération sociale, sont les coopératives agricoles de production, de transformation, de consommation ou de vente.

On peut les évaluer, à l'heure actuelle, à 2,600 dont 1,800 fruiteries, 500 laiteries (la plupart dans les départements des Charentes, de la Vienne et des Deux-Sèvres), 80 caves et distilleries, 40 féculeries, dans la région des Vosges, 20 coopératives oléicoles ou moulins à huile en Provence, quelques sociétés de battage et sociétés d'utilisation des machines agricoles (1).

III. — Coopératives d'Habitations.

Le mouvement des Coopératives d'habitations n'est qu'une très faible part de l'ensemble du mouvement pour les habitations à bon marché. Tantôt ce sont des entreprises, cherchant uniquement leur intérêt personnel et les bénéfices à toucher, qui ont construit des maisons soi-disant pour les travailleurs. Tantôt ce sont des patrons qui ont dressé des « corons » pour en définitive avoir des ouvriers « attachés » à leurs mines ou de la main-d'œuvre à bon compte. Tantôt ce sont des philanthropes qui se sont efforcés de construire quel-

(1) Voir les livres, articles et brochures de Compère-Morel à ce sujet.

ques immeubles à réclame, ou qui ont été inspirés par un idée religieuse ou morale. Tantôt, enfin, c'est l'action collective des Caisses d'épargne ou des Municipalités qui a été envisagée comme le moyen d'assurer un logement sain et à bon marché aux prolétaires. Mais la Coopération d'habitations n'a jamais jusqu'ici attiré l'attention publique. Les lois, même celles de 1913, dues à l'agitation socialiste, ne sont guère favorables aux coopératives d'habitations. Le Parlement et le Gouvernement de la bourgeoisie s'en sont méfiés.

Cependant le mouvement existe. Au 1^{er} février 1912, il existait 210 sociétés pour la France tout entière. On comptait 38 de ces sociétés dans la Seine, 20 dans le Nord, 12 dans l'Allier, 11 en Seine-et-Oise. Leur capital social s'élevait à 19,099,975 francs; il se répartissait en 10 millions 143,050 francs d'emprunts et avait une valeur en terrains et constructions de 17 millions 737,506 francs.

La forme coopérative est celle surtout adoptée par des employés, des petits fonctionnaires, ou des travailleurs ayant quelques petites rentes, et n'ayant pas tant des capitaux que des possibilités d'épargne.

Ils se réunissent 10, 20, 50, 100, acquérant un grand terrain, le lotissant, établissant leurs constructions en séries, organisant plus facilement, parce que leurs maisons sont groupées, des services généraux d'éclairage, d'eaux, d'hygiène, administrant et gérant eux-mêmes leurs affaires.

L'une de ces coopératives, construit même des immeubles collectifs dont les coopérateurs-actionnaires sont locataires.

La Coopération d'habitations à bon marché est plus qu'une organisation pour l'amélioration des conditions de logements, elle est une œuvre d'éducation économique et administrative pour ses membres. C'est une élite prolétarienne qui s'y forme. Aussi doit-on avoir à cœur d'assurer l'existence de ces sociétés et leur développement.

Or, il ne faut pas se dissimuler qu'elles sont actuellement en danger. Une concurrence privilégiée leur est née: celle

des sociétés de crédit immobilier fondées en vertu de la loi du 10 avril 1908.

Les sociétés de crédit immobilier prêtent les $\frac{4}{5}$ des capitaux nécessaires à l'acquisition ou à la construction d'une maison et à l'acquisition d'un jardin ou d'un champ. Par elles, on devient immédiatement propriétaire sans avoir à subir les longues attentes que les coopératives sont souvent obligées d'imposer à leurs membres. Aussi beaucoup qui allaient devenir coopérateurs ou même l'étaient déjà, quittent-ils la coopérative pour aller à la société de crédit.

La société de crédit n'a pas, pour ses clients au moins, toute la vertu éducative de la coopérative.

Il faut que ceux qui se sentent la force de faire leurs affaires eux-mêmes puissent le faire dans des conditions et avec des avantages identiques. Aussi une proposition en faveur des coopératives accordant des dispositions leur permettant d'obtenir de l'argent à 2 0/0, taux des prêts consentis par l'État aux sociétés de crédit, pourra seule donner de l'essor au mouvement dans l'avenir.

D'autre part, il faut le dire, les coopérateurs qui conçoivent la Coopération comme un moyen d'émancipation ouvrière sont restés, sinon indifférents, tout au moins en général étrangers, au courant relatif aux habitations ouvrières. Il faut bien dire à leur décharge que ce courant pouvait leur apparaître comme contraire aux doctrines qu'ils professent : pour la plupart les sociétés d'habitations ouvrières n'ont en vue que le développement de la propriété individuelle.

Mais précisément à cause de cela les coopérateurs à tendances socialistes ont le devoir de créer, sur la question des habitations ouvrières, un courant indiquant que le régime qu'ils veulent instaurer, aussi bien à ce sujet que pour les autres formes coopératives, c'est un régime qui aura en vue de supprimer l'exploitation capitaliste par la substitution de la propriété collective à la propriété individuelle.

Le fait regrettable pour les coopérateurs socialistes, c'est

qu'ils arrivent derniers à la besogne et il leur faut alors remonter les courants créés par leurs adversaires. Les circonstances actuelles devraient les inciter à porter leur activité aussi bien de ce côté que du côté des coopératives de consommation, car les intérêts des consommateurs et des locataires sont identiquement semblables et aussi généraux. Il ne pourrait en résulter qu'un mouvement coopératif plus intense, partant plus irrésistible.

Les coopératives d'habitations ouvrières, si elles ont pour but de donner les immeubles en toute propriété aux occupants, constituent seulement une modalité nouvelle de la transmission de la propriété individuelle en appelant un plus grand nombre de personnes à devenir propriétaires. Ce fait ne constitue pas pour la classe ouvrière en général, un avantage. En faisant de l'habitation une marchandise plus accessible à beaucoup par les facilités de paiement à long terme, on en fait aussi une marchandise plus demandée, et alors subissant la loi de l'offre et de la demande, la valeur des terrains et des immeubles augmente. Tant que la maison est occupée par l'ouvrier-propriétaire il ne subit pas les effets de cette augmentation. Mais justement parce que c'est une marchandise, celle-ci retombera un jour ou l'autre dans la circulation avec sa valeur augmentée.

La forme donnée actuellement aux sociétés d'habitations ouvrières ne peut donc être celle préconisée par les coopérateurs. C'est ce qu'a pensé la Confédération des Coopératives en faisant élaborer un projet de statuts publié en 1912.

En voici l'essentiel :

Ces statuts sont conçus de façon à ce que la propriété collective se substitue peu à peu à la propriété individuelle.

Pour y parvenir, on envisage successivement trois formes de la propriété :

- 1° Les actions qui sont propriété individuelle ;
- 2° Les immeubles qui sont propriété indivise ;

3° Les comptes particuliers constitués à l'aide d'une retenue sur les bénéfices, capitaux attribués momentanément, mais qui, à la mort des titulaires, tombent dans le domaine commun, formant ainsi une véritable propriété collective.

Les actions, provenant des versements des souscripteurs, restent leur propriété individuelle; elles sont susceptibles d'un intérêt de 4 o/o maximum; pour qu'il y ait une parfaite régularité dans le service des intérêts et que les actions soient pour les souscripteurs un placement sérieux et sûr, il est prélevé, chaque année, sur les bénéfices, 10 o/o pour la constitution d'un fonds de réserve extraordinaire destiné à parer à l'imprévu: non locations, réparations extraordinaires, etc.; 5 o/o à la réserve légale, soit donc 25 o/o des bénéfices attribués à la conservation du capital.

Si les actions sont propriété individuelle et peuvent être cédées à d'autres personnes, il n'en est pas de même des maisons construites à l'aide de ces capitaux; celles-ci ne peuvent, dans aucun cas, devenir propriété individuelle; elles ne sont jamais cessibles, elles sont entre tous les actionnaires une propriété *indivise et inaliénable*.

Enfin, les comptes particuliers constitués à l'aide d'une retenue de 0,70 o/o sur les bénéfices sont répartis entre les ménages-locataires au prorata de leurs loyers, comme les trop-perçus le sont dans une coopérative d'alimentation aux consommateurs, au prorata de leurs achats. Ces sommes ne leur seront pas versées, mais constitueront des comptes individuels ni remboursables, ni transmissibles, susceptibles d'un intérêt de 3 o/o. Quand le ménage-locataire le désire, ce compte est arrêté et il en touche les intérêts jusqu'à la mort des deux intéressés. C'est en quelque sorte une retraite proportionnelle au temps et au loyer, et on conçoit qu'elle peut équivaloir pour le ménage, tant par les intérêts aux actions souscrites que par les bénéfices accumulés au compte particulier, à la valeur de la location, de sorte que le ménage peut avoir jusqu'à la fin de ses jours son habitation sans

avoir de loyer à payer. Il n'est point d'ailleurs obligé de continuer à habiter son logement; il peut, s'il veut, aller habiter ailleurs et toucher, là où il va, les intérêts de ses actions et de son compte particulier. C'est donc en quelque sorte une retraite qu'il s'est ainsi créée.

Jusqu'à là le compte particulier est une propriété indivise, mais à la mort du ménage titulaire ces fonds qui étaient attribués à leur servir un revenu tombent dans la propriété commune: ils deviennent alors véritablement propriété collective et ne sont plus grevés d'aucune charge.

Les immeubles construits à l'aide de ces fonds continuent cependant à produire des revenus. C'est alors qu'apparaît la supériorité pour la classe non possédante du régime de la propriété collective.

Plus la société se poursuivra longtemps, plus les habitations, construites avec l'argent des comptes particuliers, devenus collectifs à la mort des titulaires, seront nombreuses; et plus importants aussi seront les revenus collectifs. Ceux-ci employés à satisfaire aux charges générales permettront alors de diminuer le prix des loyers.

Là encore nous devons donc travailler à substituer, par une action progressive et continue, la propriété collective à la propriété individuelle et limiter cette dernière aux cas seulement où elle ne peut être un moyen d'exploitation.

DEUXIÈME PARTIE

LES ORGANISMES CENTRAUX

CHAPITRE PREMIER

LA FÉDÉRATION NATIONALE

La Fédération nationale des Coopératives de consommation, organe d'émancipation des travailleurs, est issue du Congrès national de Tours, qui s'est tenu les 28, 29 et 30 décembre 1912. Elle est la conséquence de la fusion des deux anciennes organisations : l'Union coopérative des Sociétés françaises de consommation et la Confédération des Coopératives socialistes et ouvrières. Elle est le résultat de l'unité coopérative et compose l'organe moral et central de la coopération française.

Elle est donc née hier et son premier Congrès s'est tenu les 14, 15 et 16 septembre 1913 dans la ville de Reims. Elle groupe dès maintenant une partie considérable des forces coopératives françaises. Rappelons brièvement son histoire.



CHARLES GIDE
Pionnier de l'Unité coopérative

I. — L'unité coopérative.

C'est au congrès de Crémone, en 1907, que les premiers pourparlers furent entamés par de Boyve et Héliès entre militants des deux anciennes organisations. Dans ces agapes

internationales, où très souvent les Français restent isolés par leur incompréhension des dialectes étrangers, forcément des relations se nouent. Déjà, à divers congrès nationaux anglais, les délégués de la Bourse des Coopératives socialistes et de l'Union coopérative s'étaient rapprochés. A Crémone, une réunion fut décidée.

Elle eut lieu au retour du congrès, dans les locaux du Magasin de Gros, récemment constitué. Charles Gide, de Boyve, Daudé-Bancel, Tutin, Chabert, pour l'Union; Guillemain, Héliès, Droneau, Béguin, Mordant, pour la Bourse, se réunirent.

Malgré la sympathie grandissante entre les personnes, l'on ne put aboutir à rien de décisif.

Héliès raconte de la façon suivante cette entrevue :

« Seul de la B. C. S. j'étais alors convaincu de la possibilité de l'accord. Du côté de l'Union coopérative, MM. de Boyve et Charles Gide faisaient ressortir les points fondamentaux de la coopération dans la théorie des Equitables Pionniers de Rochdale. On sentait que trop longtemps les artisans du mouvement coopératif avaient été divisés et qu'ils manquaient du souffle ardent nécessaire à la réalisation de cette unité. Néanmoins, ne voulant pas se séparer par un acte qui aurait éloigné encore la possibilité de l'unité. l'on conclut à ce que M. Charles Gide et le citoyen Guillemain feraient, chacun de leur côté, un programme que l'on soumettrait à un arbitrage dont feraient partie les citoyens Jaurès ou Fournière. M. Charles Gide attendit vainement et, plus tard, regrettait amèrement que rien n'eût été tenté dans ce sens; en effet, le citoyen Guillemain, publiquement, renvoya M. Charles Gide à la conférence qu'il avait faite, en mars 1908, à l'école socialiste. Ce fut la rupture jusqu'en 1910. »

D'autre part, la *Revendication* de Puteaux, où une évolution venait de se produire, l'*Economie* de Sens, tentèrent de se faire les intermédiaires entre la Bourse et l'Union coo-

pérative. De plus, une conférence contradictoire fut organisée par la *Revendication* de Puteaux, avec le concours de Daudé et d'Héliès.

Mais cette réunion n'eut pas l'heureux effet qu'on en attendait en faveur de l'unité, malgré le nombreux public qui était



CONGRÈS DE 1910 DU PARTI SOCIALISTE QUI EXAMINA LE PROBLÈME COOPÉRATIF

venu. La raison en est simple. On avait recherché les causes qui éloignaient les deux organisations au lieu de rechercher celles qui devaient les rapprocher.

Puis la discussion officielle de l'unité vint enfin dans les sociétés et les fédérations, la question étant posée par la *Revendication* de Puteaux. Dans le Bulletin, partant de fin juillet 1910 à juillet 1911, veille du congrès national de Calais

ce fut une discussion ardente où partisans et adversaires de l'unité dépassèrent même quelquefois les limites de la courtoisie.

Allait-on voter dans cette fébrilité une chose aussi considérable ? C'est la question que se posèrent les amis de l'unité de la première heure : Poisson, Héliès, Sellier, Mutschler. Ils conclurent que l'on se contenterait de présenter un projet de résolution pour entrer en pourparlers sur les bases mêmes de la déclaration de principes qu'on allait élaborer. Cet habile attermoiement était seul capable de préparer efficacement le but poursuivi et d'y amener la presque totalité des sociétés. Il en fut ainsi et le Congrès de Calais vota la proposition : « Entrée en pourparlers avec l'Union coopérative, en vue d'établir l'unité sur les bases de la déclaration de principes, votée au Congrès de Calais. »

Quelques mois après, le Comité confédéral de la Confédération, en avril 1912, nommait sept délégués : Boudios, Buguet, Héliès, Lucas, Poisson, Sellier, Waseige. De son côté, l'Union choisissait : Alfassa, Barrault, Daudé-Bancel, Gide, Lavergne, Marty, Nast. Le 9 juin les premières entrevues avaient lieu. Après quelques longues séances, elles aboutissaient au pacte d'unité, signé par les deux parties. Immédiatement des congrès respectifs des deux organisations se réunissaient le 1^{er} novembre pour examiner ledit pacte ; il était adopté à la presque unanimité par chacun d'eux et le Congrès unitaire de Tours avait lieu avant la fin de l'année.

Voici du reste le document historique, le pacte, qui est maintenant la charte de la Fédération nationale :

II. — Déclaration.

L'Union Coopérative et la Confédération des Coopératives, désireuses de mettre fin à un état de division qui fournit un prétexte à trop de Sociétés pour n'adhérer ni à l'une ni à

l'autre des organisations existantes ; qui retarde l'essor du mouvement coopératif et l'empêche de donner en France des résultats aussi grandioses que dans les autres pays ;

D'accord sur les principes essentiels de la coopération, tels qu'ils ont été formulés par les Pionniers de Rochdale et appliqués depuis lors avec un succès croissant par des millions de travailleurs dans tous les pays, à savoir :

La substitution au régime compétitif et capitaliste actuel d'un régime où la production sera organisée en vue de la collectivité des consommateurs et non en vue du profit ;

L'appropriation collective et graduelle des moyens d'échange et de production par les consommateurs associés, ceux-ci gardant dorénavant pour eux les richesses qu'ils auront créées ;

Constatant l'accord de ces principes purement coopératistes avec ceux qui sont inscrits dans le programme du socialisme international, mais réclamant, comme l'ont reconnu les Congrès de Hambourg et de Copenhague, l'autonomie du mouvement coopératif ;

Laisant d'ailleurs à chaque Société la liberté de disposer de ses bonis à son gré, excluant seulement les Sociétés capitalistes ou patronales, c'est-à-dire celles qui allouent un dividende au capital-action, en sus d'un intérêt limité, ou qui limitent le nombre des actionnaires, ou qui donnent à leurs membres un nombre de voix proportionnel au nombre des actions, ou qui ne confèrent pas la souveraineté à l'Assemblée des sociétaires ;

Décide de supprimer les organisations centrales existantes et de les remplacer par une organisation nouvelle, qui s'appellera la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, organe d'émancipation des travailleurs.

Partant de ces principes :

Il est nécessaire que chaque consommateur adhère à une

Société de consommation constituée sur les bases de la présente déclaration ;

Que chaque Société crée des liens plus étroits entre tous ses membres, qu'elle crée dans son sein des œuvres d'éducation et de solidarité ;

Que les Sociétés adhèrent à leur organisme commercial, le Magasin de Gros, pour y concentrer la puissance d'achat des Sociétés coopératives ; qu'elles organisent, tant par leurs propres forces que par leur Magasin de Gros, la production coopérative de tous les produits nécessaires à leurs adhérents.

Les Sociétés devront réserver une part de leurs trop-perçus, tant pour leurs œuvres sociales créées ou à créer que pour la formation de réserves collectives devant servir à la réalisation du programme coopératif.

Les résolutions suivantes ont été acceptées de part et d'autre, comme garanties mutuelles de l'Unité morale et commerciale :

1° Seront acceptées toutes les Sociétés constituées conformément à la Déclaration commune de l'Unité coopérative. En conséquence, ne pourront être admises les Sociétés qui imposent à leurs membres l'adhésion à une organisation politique ou confessionnelle, les Sociétés capitalistes ou patronales, c'est-à-dire celles qui allouent un dividende au capital-actions, en sus d'un intérêt limité, ou qui limitent le nombre d'actionnaires, ou qui donnent à leurs membres un nombre de voix proportionnel au nombre des actions, ou qui ne confèrent pas la souveraineté à l'Assemblée des sociétaires ;

2° L'organisme unitaire nouveau sera composé des Sociétés adhérentes par l'intermédiaire de Fédérations délimitées territorialement dans le projet de statuts. Il sera administré par un Conseil permanent de 21 membres nommés par le Congrès des Sociétés et par un Comité confédéral réuni plusieurs fois par an et composé du Conseil central et des délégués de Fédérations ;

3° La représentation proportionnelle sera appliquée à tous les degrés de l'organisme unitaire pour assurer, en cas d'absence d'accord préalable, la juste représentation (à l'administration et à la direction) de tous les éléments coopératifs français.

La Commission d'Unité coopérative ;

Ayant constaté la parfaite similitude du programme économique et du but coopératif poursuivi par les deux organisations commerciales ;

Considérant que l'Unité commerciale est aussi indispensable au développement rapide de la coopération française que l'Unité morale ;

Décide la fusion des deux organismes commerciaux en un seul : le Magasin de Gros.

Un Comité mixte entre le M. D. G. et la Fédération assurera l'Unité d'action du mouvement coopératif en France à l'intérieur et à l'extérieur en établissant des rapports constants et permanents entre les deux organismes.

III. — Les forces de la Fédération nationale.

Les deux anciennes « Fédérations » groupaient chacune respectivement : l'Union coopérative 412 Coopératives, et la Confédération 485. La presque totalité de ces Sociétés étaient des coopératives de consommation. Une quantité de groupements fédéraux, 27 coopératives de production étaient rattachées à la Confédération, ainsi que 30 Cercles d'éducation. Il y avait encore la Verrerie ouvrière d'Albi, l'Assurance ouvrière, à la Confédération coopérative, et le Familistère de Guise, à l'Union.

Dans l'année 1913, l'organisation nouvelle a eu à faire rallier les sociétés des deux anciens groupements. Il n'y a eu de résistance que de deux groupements, dont nous dirons quelques mots un peu plus loin. La Fédération des Coopéra-

tives socialistes du Nord, avec 17 Sociétés, et la Fédération des Coopératives du P.-L.-M., avec 100 Sociétés environ. Mais une grande partie des éléments composant ces fédérations n'étaient pas adhérents aux anciennes organisations centrales. 3 sociétés seulement sur 17 de la Fédération du Nord appartenaient à la Confédération, et une partie des coopératives du P.-L.-M. qui s'étaient tenues jusqu'alors en dehors des organismes centraux et même de l'Union coopérative où leur fédération était adhérente, ont, au contraire, opté pour la nouvelle fédération nationale.

D'un autre côté, 75 sociétés ont démissionné ou sont encore restées sans se prononcer en attendant de voir à l'œuvre la Fédération nationale. Elles appartenaient : 70 à l'Union, 5 à la Confédération.

Il s'ensuit que les sociétés maintenant fédérées nationalement sont au nombre de 962. Sur les 2.500 sociétés environ qui pourraient y entrer comme conformes aux statuts et comme véritables coopératives (la statistique générale contenant, comme nous l'avons dit, des économats et de fausses coopératives patronales ou de nature « capitaliste »), c'est donc bientôt un tiers des forces actuelles de la coopération française que réunit la Fédération unifiée.

Ces 962 Sociétés sont réparties dans 27 fédérations régionales délimitées territorialement d'après la carte ci-dessous, et dont 13 ont été constituées depuis le 1^{er} janvier 1913. Les 10 autres ont vu leur existence préalable maintenue ou leur champ d'action étendu ou limité.

En voici la liste :

Tableau des Fédérations régionales.

1^{re} région. — Fédération de la Région Parisienne : Seine, Seine-et-Oise, Eure. — Siège : Paris.

2^e région. — Fédération du Nord : Nord. — Siège : Denain.

3^e région. — Fédération de la Somme et de l'Oise : Somme, Oise. — Siège : Amiens.

4^e région. — Fédération des Ardennes : Ardennes et bassin de Longwy, Meuse. — Siège : Braux.

5^e région. — Fédération de la Région vosgienne : Vosges et Meurthe-et-Moselle. — Siège : Epinal.

6^e région. — Fédération du Pas-de-Calais : Pas-de-Calais. — Siège : Lens.

7^e région. — Fédération du Nord-Ouest : Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche. — Siège : Sotteville-les-Rouen.

8^e région. — Fédération de l'Est : Aube, Yonne, Haute-Marne. — Siège : Troyes.

9^e région. — Fédération de la Côte-d'Or : Côte-d'Or. — Siège : Dijon.

10^e région. — Union fédérale de Saône-et-Loire : Saône-et-Loire. — Siège : Montceau-les-Mines.

11^e région. — Fédération de la Franche-Comté : Doubs, Haute-Saône, territoire de Belfort. — Siège : Belfort.

12^e région. — Fédération Jurassienne : Jura, Ain (arrondissement de Nantua). — Siège : Saint-Claude.

13^e région. — Fédération de Seine-et-Marne : Seine-et-Marne. — Siège : Chelles.

14^e région. — Fédération des Alpes et Sous-Fédération : Isère, Drôme, Basses et Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie. — Sièges : Grenoble et Cluses.

15^e région. — Fédération de la région lyonnaise : Rhône, Ain, Isère (1^{re} circonscription de La Tour-du-Pin, 1^{re} circonscription de Vienne), Ardèche. — Siège : Annonay.

16^e région. — Fédération de la Marne et de l'Aisne : Marne, Aisne. — Siège : Reims.

17^e région. — Fédération de la Touraine : Indre-et-Loire,

Maine-et-Loire (partie Est), Sarthe, Orne, Mayenne, Vienne.
— Siège : Amboise.

18^e région. — Fédération de Bretagne : Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée, Maine-et-Loire (partie Ouest). — Siège : Lorient.

19^e région. — Fédération du Midi : Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Gard, Lozère. — Siège : Marseille.

20^e région. — Fédération du Sud-Ouest : Aveyron, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Hérault. — Siège : Carmaux.

21^e région. — Fédération du Centre : Cher, Nièvre, Indre, Loir-et-Cher, Loiret. — Siège : Bourges.

22^e région. — Fédération d'Auvergne : Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Cantal. — Siège : Lempdes.

23^e région. — Fédération des Charentes : Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres. — Siège : Angoulême.

24^e région. — Fédération de la Garonne et des Pyrénées : Gironde, Landes, Basses et Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne. — Siège : Bordeaux.

25^e région. — Fédération du Centre-Ouest : Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Dordogne, Lot. — Siège : Limoges.

26^e région. — Fédération du Forez et Bourbonnais : Loire, Allier, Rhône (partie). — Siège : Roanne.

27^e région. — Fédération du Sud : Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège. — Siège : Èstagel.

Un tableau général ci-après donnera une idée complète des forces de la Fédération nationale au 30 juin 1913.

	Sociétés adhérentes à la		Nouvelles Sociétés	Sociétés adhérentes à la
	C. G. S. O.	U. C.		Fédération Nationale
1 ^{re} Région. — Seine, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir	98	20	5	123
2 ^e Région. — Nord	7	11	31	49
3 ^e Région. — Somme, Oise	21	5	1	30
4 ^e Région. — Ardennes et Bassin de Longwy, Meuse	48	3	3	54
5 ^e Région. — Vosges, Meurthe-et-Moselle	1	6	13	23
6 ^e Région. — Pas-de-Calais	22	3	14	39
7 ^e Région. — Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche	19	14	5	38
8 ^e Région. — Aube, Yonne, H ^{te} -Marne	19	9	5	33
9 ^e Région. — Côte-d'Or, Saône-et-Loire (29 + 103).	13	10	15	38
10 ^e Région. — Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort	2	16	7	25
11 ^e Région. — Jura, Ain (Arrondissement de Nantua).	6	5	4	15
12 ^e Région. — Seine-et-Marne	12	5	2	19
13 ^e Région. — Isère (partie), Drôme, Alpes (Basses et Hautes), Savoie, Haute-Savoie	7	36	26	69
14 ^e Région. — Rhône, Ain, Isère (1 ^{re} Circonscription de La Tour du Pin, 1 ^{re} Circonscription de Vienne), Ardèche	9	14	9	32
15 ^e Région. — Marne, Aisne	11	8	10	32
16 ^e Région. — Indre-et-Loire, Maine-et-Loire (partie Est), Sarthe, Orne, Mayenne, Vienne	8	8	6	22
17 ^e Région. — Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée, Maine-et-Loire (partie Ouest)	17	21	37	75
18 ^e Région. — Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Gard, Lozère	1	14	7	25
19 ^e Région. — Aveyron, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Hérault	11	8	2	21
20 ^e Région. — Cher, Nièvre, Indre, Loir-et-Cher, Loiret	12	15	5	32
21 ^e Région. — Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Cantal	6	5	8	19
22 ^e Région. — Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres	6	15	12	33
23 ^e Région. — Gironde, Landes, Basses et Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne	1	23	6	33
24 ^e Région. — Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Dordogne	3	6	11	20
25 ^e Région. — Loire, Allier, Rhône (partie)	1	25	10	36
26 ^e Région. — Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège	9	4	7	20
Corse, Nouvelle-Calédonie, Egypte	2	»	»	4
	311	63	198	962

Les cinq plus importantes fédérations régionales sont : Région parisienne, Forez et Bourbonnais, Bretagne, Nord. Centre Ouest.

Les cinq plus petites sont : Auvergne, Sud, Jura, Sud-Ouest, Seine-et-Marne.

C'est particulièrement en Bretagne (37 sociétés nouvelles), dans le Nord (31), Alpes (26), Côte-d'Or et Saône-et-Loire (15), Pas-de-Calais (14), que l'activité de la Fédération nationale s'est manifestée. Notons le chiffre imposant de 198 sociétés nouvelles.

Le chiffre d'affaires que représente le total de ces sociétés se monte exactement à 115 millions 599.844 francs ; le nombre des adhérents peut être estimé à environ 350,000.

IV. — L'organisation du Conseil Central et du Comité Confédéral.

La Fédération nationale est administrée par un Conseil central qui se réunit tous les mois et comprend 21 membres. Il est à l'heure actuelle composé de la façon suivante : Alexandre, Alfassa, Bailly, Boudios, Daudé-Bancel, Garchery, Gaumont, Gide, Héliès, Huberty, Alice Jouenne, Lavergne, Laverny, Lvasseur, Mailhes, Nast, Pérussie, Poisson, Quinchon, Tutin, Waseige.

Il a choisi son Bureau et élu deux secrétaires généraux : E. Poisson, secrétaire général pour l'extérieur et l'intérieur, et A. Daudé-Bancel, secrétaire général pour la propagande et le journal.

Le siège de la Fédération est fixé 208, rue Saint-Maur, dans un local voisin de l'organisation commerciale centrale, le Magasin de Gros, afin de faciliter les rapports et d'économiser ainsi le temps pour les fonctionnaires des deux groupements qui ont besoin d'être en contact fréquent.

Pour être membre du Conseil central, des conditions sont

exigées qui assurent que les candidats sont réellement des militants de la coopération et non des coopérateurs sur le papier. Il faut d'abord être membre d'une coopérative et, par dessus le marché, y consommer le minimum de consommation imposé par la société. Ce minimum, généralement minime, est extrêmement juste, car donner des conseils aux autres sans les suivre soi-même, paraîtrait, surtout dans des actions éco-



E. POISSON

Secrétaire général
de la Fédération Nationale
pour l'intérieur et l'extérieur



DAUDE BANCEL

Secrétaire général
de la Fédération Nationale
pour la propagande et les journaux

nomiques, un peu singulier. Il ne s'agit pas là d'ostracisme ni d'inquisition, car personne n'est forcé de réclamer l'honneur d'être administrateur de la F. N. Cette mesure a été la conséquence de longues leçons du passé, ou trop de coopérateurs purement théoriciens voulaient diriger, au nom de principes. Il y a été ajouté la présentation par les sociétés, dans le but démocratique encore d'avoir des candidatures non d'individualités mais de collectivités.

Tous les trois mois se réunit le Comité confédéral, qui est composé de 21 membres du Conseil central et des délégués des 27 fédérations, dont le voyage est payé par l'organisme central. C'est à lui qu'il appartient de prendre toutes les mesures exceptionnelles qu'exigent les circonstances dans l'intervalle des congrès. Il a pour mission permanente de poursuivre la réalisation des résolutions des congrès nationaux et internationaux. C'est le rouage fédéraliste par excellence. Les effets en sont excellents. Il permet aux militants de province d'entrer plus souvent en contact avec les coopérateurs parisiens et de fortifier ainsi l'organisme central. Celui-ci a, en revanche, le moyen de mieux faire connaître son état d'esprit et le but de ses décisions. C'est une « soupe » de sûreté à bien des difficultés, à bien des incompréhensions, c'est le moyen de mettre en action, et vite, tous les coopérateurs et toutes les coopératives.

V. — Les conditions d'adhésion.

Les conditions d'adhésion à la Fédération nationale sont contenues dans l'article 5 de ses statuts :

« ART. 5. — Pour faire partie de la Fédération nationale, les sociétés devront remplir les obligations suivantes :

« 1° Adhérer aux Fédérations de leur région *territorialement délimitées* d'après le tableau annexé aux présents statuts ;

« 2° Verser une cotisation, fixée à chaque congrès annuel, proportionnellement au chiffre d'affaires. Sur cette cotisation, il sera prélevé 1 centime pour la Fédération régionale et la part de cotisation pour l'adhésion collective à l'Alliance internationale. La cotisation ne pourra être inférieure à 10 francs. Elle devra être versée dans le courant du premier semestre.

« Cette cotisation est fixée à 3 centimes par 100 francs de chiffre d'affaires pour 1913 ;

« 3° Consacrer au minimum, par an et par membre, 10 centimes à la propagande coopérative. Cette propagande peut se faire par conférences, causeries, fêtes, brochures, journaux, allocations à tous les groupements d'émancipation des travailleurs ;

« 4° Réserver une part de leurs trop-perçus tant pour les œuvres sociales créées ou à créer que pour la formation de réserves collectives devant servir à la réalisation du programme coopératif ;

« 5° Joindre à leur demande d'adhésion un exemplaire des statuts, accepter le pacte d'Unité et les décisions des congrès. Chaque année, elles devront fournir à la Fédération nationale leurs bilans, rapports et renseignements statistiques demandés par l'organisation centrale. »

VI. — Les Fédérations territorialement délimitées.

Le premier principe que mentionne le paragraphe premier, c'est l'organisation fédérale. C'est une des innovations les plus importantes de la nouvelle organisation. Jusqu'à l'unité les sociétés étaient en général reliées directement à l'organisation centrale ; et même dans le cas où il existait des fédérations qui s'étaient constituées un peu au hasard des circonstances et sans plan méthodique, elles comprenaient souvent des sociétés adhérentes qui n'étaient point reliées à l'organisation nationale. Réciproquement, des sociétés adhérentes à l'organisme central ne l'étaient pas aux fédérations de leur région. Il s'en suivait une énorme confusion pour la propagande et le recrutement et des contradictions extraordinaires. Telle société se prononçait dans sa fédération régionale sur des questions intéressant le mouvement en général, et par exemple le congrès de l'organisation centrale à laquelle elle n'était pas adhérente. Dans une autre hypothèse, c'était la société isolée qui, représentée en un congrès national, votait des motions engageant l'action de sa fédération régionale, à

laquelle elle n'appartenait pas. Il en résultait une tendance pour les fédérations régionales à créer un « régionalisme » fort déplorable pour le mouvement général et au-dessus de lui. Il en résultait un « centralisme » outrancier pour des organisations ouvrières et démocratiques et débordées par l'action directe qu'elles devaient avoir sur des sociétés peu en contact avec elles et répandues dans tous les coins de la France. La fédération nationale, en « délimitant » le champ des fédérations régionales, et en faisant des organismes « intermédiaires » qui n'ont plus de vie que pour l'ensemble du mouvement, de même que l'organisation centrale n'est et ne sera peu à peu que leur représentation, s'est donnée une méthode sérieuse d'organisation et un instrument sérieux de recrutement pour son action à venir. Du reste, elle s'est rapprochée ainsi de la forme prise peu à peu partout par toutes les institutions ouvrières et plus particulièrement par le Parti socialiste en France. Elle a su ainsi éviter cette division départementale et administrative qui ne correspond à aucun besoin économique ou ethnique, et si elle a réuni souvent des territoires un peu étendus, c'est pour créer des fédérations qui groupent un minimum sérieux de sociétés et ne soient point des fédérations « fantômes ». Il est probable qu'avec son développement la Fédération nationale, comme elle l'a prévu du reste, soit appelée à multiplier ses organismes régionaux, mais elle ne le fera qu'à mesure de ses besoins et des nécessités. Toutes ces fédérations régionales ont avant tout un rôle moral, une besogne de recrutement, de propagande et d'éducation, comme la fédération nationale elle-même. Mais si la F. N. se refusait à tout acte commercial de quelque ordre que ce soit, laissant cela au Magasin de Gros qui, parallèlement à elle, a cette charge, quelques fédérations régionales, qui souvent le faisaient déjà pour des raisons particulières, font du commerce avec leurs sociétés. Et il y a là un gros problème que nous examinerons en parlant du Magasin de Gros.

VII. — La cotisation.

La seconde condition d'admission à la F. N. consiste dans une cotisation de 3 centimes par 100 francs d'affaires, dont 1 centime pour la Fédération régionale. C'est là un effort sérieux qui est réclamé des sociétés et est strictement exigé. La Fédération nationale des coopératives de consommation applique strictement le principe de self-help, et ne saurait tolérer aucune subvention extérieure aux organisations coopératives. Elle ne quémande ni à l'État ni à des particuliers, ce qui lui permet d'avoir sa liberté et son autonomie. La coopération de consommation, à l'encontre des coopératives de production, se suffit à elle-même au moins par ses ressources financières. Ainsi le mouvement est à l'abri de toute « canalisation » d'où qu'elle vienne et quelle qu'elle soit. Ses ressources sont ses cotisations qui ont été, pour 1913, de 33,000 francs, dont un tiers pour les fédérations régionales et 15,000 francs que le Magasin de Gros lui assure sur ses bénéfices, comme un prélèvement statutaire. Avec ces sommes, il lui appartient d'assurer tout son fonctionnement. Elle a ainsi pris le chemin des grandes organisations étrangères, qui n'hésitent pas à frapper d'une contribution forte les sociétés adhérentes, seul moyen d'être en mesure de leur rendre des services par une organisation solide. Les trois centimes sont une innovation de l'organisme unitaire. Auparavant, aussi bien à l'Union qu'à la Confédération, les cotisations étaient payées d'après le nombre de membres. Il y avait là une grosse erreur. Outre que le contrôle était extrêmement difficile, tandis que par les bilans il est facile de connaître le chiffre d'affaires des sociétés, avec le développement de la vente au public, c'était forcément laisser stationnaire l'organisation centrale. Avec le nouveau mode de perception qui, suivant les cas, est effectué par l'organisation centrale ou

l'organisation régionale, les ressources de la F. N. sont exactement en proportion avec le mouvement ascendant des coopératives. Cette règle, comme toutes les règles de bonne organisation, a été cause que quelques unes des sociétés adhérentes auparavant ne sont pas entrées dans l'unité, mais elles ne tarderont pas à rejoindre, et les plus grosses sociétés, les plus taxées, ont montré l'exemple : la *Bellevilloise* de Paris et l'*Union* de Limoges sont appelées ainsi à verser chacune pour une année plus de 1,500 francs.

VIII. — Versements à la « propagande ».

Les statuts ont, en troisième lieu, exigé l'engagement de consacrer une somme (qui montre au moins l'intention) à la propagande coopérative. Il ne s'agit pas tant là d'une obligation expresse que d'un engagement moral, car le contrôle est fort difficile, mais c'est ainsi faire affirmer aux nouvelles sociétés qu'elles n'ont pas l'intention de se « calfeutrer » uniquement dans la vente des haricots ou des petits pois et que la coopération, suivant une expression de Gide, n'est pas une enseigne, mais une étoile. C'est rappeler l'idée coopérative comme la raison d'être de la coopération, c'est l'obliger à s'élever au-dessus des nécessités de sa vie quotidienne pour lui faire comprendre l'idéal d'émancipation des travailleurs, c'est un petit effort au moins pécuniaire qui doit être fait dans ce sens, mais les statuts ne sont pas « draconiens » puisqu'ils n'y a là qu'engagement moral. Notons qu'en énumérant, sans limitation surtout, les moyens les plus utiles pour l'emploi des sommes à la « propagande » le texte cite parmi les plus recommandées : l'allocation à tous les groupements d'émancipation des travailleurs. Or, parmi ceux-ci figurent non seulement les syndicats mais le Parti socialiste. La Fédération nationale ne croit pas, dans la majorité de ses membres, que des allocations directes au Parti, et ce confor-

mément aux congrès nationaux et internationaux, soient indispensables pour marquer son caractère émancipateur, mais elle est assez large pour laisser à ce point de vue les sociétés libres; elle a tenu cependant à en permettre la possibilité et même à marquer spécialement cette forme comme pouvant être prévue. En fait, la plupart des sociétés consacrent plus de 10 centimes par membre et par an à la propagande coopérative, et c'est le plus souvent par des locaux gratuits, des journaux, des meetings, des manifestations que s'exerce la propagande coopérative, sans compter les innombrables secours pour les grèves, qui, du reste, ne rentrent pas dans les « formes » de propagande du paragraphe 3 de l'article 5 et sont en plus.

IX. — Prélèvements pour les réserves et œuvres sociales.

Mais la plus remarquable et la plus caractéristique des conditions d'adhésion, c'est la nécessité pour les sociétés d'attribuer une part de leurs trop-perçus pour les œuvres sociales et pour les réserves devant servir à la réalisation du programme coopératif. C'est à la fois une nécessité pratique et une affirmation de principes qui sont sanctionnées.

Aujourd'hui la coopération française souffre de son manque de ressources et du peu de fonds dont elle dispose. Petites et grosses sociétés ont des difficultés à faire leurs échéances. Les fonds de roulement sont inexistants. Il s'en suit que les achats sont faits par petites quantités, dans de mauvais moments, dans des conditions défectueuses. On est à la merci d'une baisse subite dans la vente, du retrait d'un nombre important de sociétaires, d'un accident contre lequel on a oublié de s'assurer : vol, inondation, incendie. La situation est aggravée par la politique souvent suivie par des administrateurs qui se succèdent et veulent faire croire à une

gestion meilleure que leurs devanciers. Pour cela, ils distribuent plus que le maximum de bonis réels, quelquefois des bonis inexistantes. Alors, sans réserves, la société est condamnée à périr. Ajoutons que, sans elles, il est fort difficile d'étendre les services, d'ouvrir une nouvelle « succursale » puisqu'on n'a jamais de fonds devant soi. En France, où l'adhésion à une coopérative se fait moyennant 1, 2 ou 5 francs au plus, ou l'action, la seule action obligatoire, est de 25 ou de 50 francs, le danger est encore plus grand. Or, pour l'éviter, il ne faut pas compter sur la bonne volonté des administrateurs, sur leur compréhension de l'idée coopérative. On est entraîné à faire la situation plus belle qu'elle n'est. Si les bonis ne sont pas « limités », de crainte des critiques, voire même des calomnies, les réserves même reconnues nécessaires ne sont pas faites : il faut donc les prévoir, et c'est préalablement qu'elles doivent l'être afin qu'elles s'opèrent mécaniquement : c'est à quoi tend la Fédération nationale.

C'est le même état d'esprit qui rend obligatoires les œuvres sociales. Elles peuvent être fort diverses et de caractère très différent, mais peu importe. La F. N. s'étant déclarée organe d'émancipation des travailleurs devait les consacrer dans la pratique. Avec les œuvres sociales, c'est la coopération s'intéressant à des choses non pas en dehors d'elle, mais à côté et pouvant non seulement fournir aux hommes des denrées de bonne qualité, de bon poids et à bon prix, mais les éduquant, socialisant leur esprit. Et là encore le point de vue pratique ne se sépare pas du côté idéal. C'est, pour une société coopérative, une erreur de croire qu'elle remplira mieux son rôle en ne faisant aucun effort pécuniaire pour la solidarité et l'éducation. Le profit matériel n'est pas le seul attrait pour l'homme, la femme ou sa famille. Des secours de maladie, de chômage, de maternité, des subventions aux pupilles, pour des bibliothèques, pour des musiques, des soins médicaux et pharmaceutiques, des retraites, c'est là tout un « nid » de

moyens de propagande qui peuvent — plus que le boni annuel — retenir ou appeler le sociétaire clairvoyant. C'est en tout cas une nécessité d'en employer ainsi une part, si faible soit-elle, à rappeler que la coopération ne doit ses avantages qu'à être œuvre collective, et que la solidarité des coopérateurs entre eux ne doit pas être un vain mot. Ils ne font que retourner à la collectivité une part de ce qu'ils lui doivent : c'est un hommage nécessaire à l'idée !

Certes la F. N. n'entend pas fermer la porte d'avance à toutes les sociétés qui ne l'ont pas encore pratiquée, aussi elle réclame seulement des postulantes à l'adhésion l'engagement de le faire dès la prochaine revision des statuts, ou au Conseil, dès que la situation de la coopérative lui en donnera les moyens.

X. — La discipline organique.

Enfin la « discipline » volontairement consentie est la dernière base de la F. N. L'acceptation des décisions des congrès est réclamée. Il ne s'agit pas, pour les sociétés, d'abandonner en quoi que cela soit, leur autonomie réelle, mais quand on s'apprête à retirer d'un organisme les avantages qu'il présente, au moins faut-il se soumettre par avance à ses décisions. Il ne s'agit pas de renoncer à son opinion, mais il importe d'uniformiser l'action et de régler d'avance les conditions de vie de l'organisme. Dans les détails de l'action de chaque jour, comment établir les cotisations si les sociétés ne fournissent leurs bilans ; comment les défendre utilement au Parlement si elles ne remplissent régulièrement les questionnaires de renseignements statistiques qui leur sont réclamés ? Et c'est ce qui nécessite la reconnaissance d'une discipline motivée et réglée.

En voyant l'ensemble on peut dire que la F. N., avec ses conditions d'adhésion : fédéralisme, cotisations respectables,

sommes à la propagande, engagements pour les réserves et les œuvres sociales, discipline coopérative, a pris les mesures qui assurent le succès d'une organisation ouvrière par l'emploi des méthodes appropriées et dont l'utilité a été reconnue partout dans la coopération internationale.

XI. — Le Programme de la F. N.

Le but de la Fédération nationale est exposé dans l'article 2 :

« ART. 2. — La Fédération nationale a pour but :

« a) Le groupement et l'organisation des sociétés de consommation constituées d'après la déclaration de principe de l'Unité, en vue de la défense de leurs intérêts communs par la réunion de leurs forces et de leurs activités ;

« b) Le développement et la prospérité de la coopération en France ;

« c) La sauvegarde des consommateurs en général ;

« d) La substitution au régime compétitif et capitaliste actuel d'un régime où la production sera organisée en vue de la collectivité des consommateurs et non en vue du profit ;

« e) L'appropriation collective et graduelle des moyens d'échange et de production par les consommateurs associés, ceux-ci gardant dorénavant pour eux les richesses qu'ils auront créées. »

Retenons de cet article qu'il affirme à la fois l'idéal à poursuivre et le moyen d'y parvenir. C'est donc sans ambage que la Fédération nationale affirme que son but est la transformation sociale et que, par conséquent, ses vues se confondent avec celles du socialisme. Sans doute, on ne retrouve pas ici les formules traditionnelles : socialisation des moyens de production et d'échange en vue de la transformation de la

société capitaliste en société collectiviste ou communiste, mais c'est bien la même idée qui est affirmée et le paragraphe *d*) ne laisse aucun doute à ce sujet. Certes le dernier paragraphe semble « indiquer » l'appropriation collective et graduelle par les consommateurs associés et ne parle pas des autres. Mais pas un mot pour prétendre que la Coopération suffit à tout, pas un mot pour la mettre au-dessus ou au-dessous d'autres actions. Pas un mot de désaveu ou de dédain pour les formes différentes d'action de la classe ouvrière. Sur son terrain, la Coopération ose prétendre, dans son autonomie, servir la réalisation du socialisme, elle en affirme l'idéal, car un régime « où la production serait organisée en vue de la collectivité des consommateurs et non en vue du profit », ne peut être que le collectivisme ou le communisme. Elle se confine dans ses affaires et réclame son « autonomie »,

Mais elle affirme, en même temps, son caractère « anti-capitaliste » et ses fins socialistes.

La Fédération Nationale est à cause de cela un organe d'émancipation des travailleurs et son sous-titre ne laisse, à ce point de vue, aucune équivoque; c'est dans toute l'Europe, en dehors de la Belgique, le seul mouvement coopératif qui ait ainsi osé proclamer avec autant de précision et de netteté, ses attaches finales avec la cause du socialisme.

S'élevant au-dessus des intérêts même qui lui sont confiés, celui des intérêts communs des sociétés, la Fédération Nationale prend en même temps les intérêts des consommateurs en général. Par là elle étend son programme et son champ d'action.

Ce n'est plus seulement des groupements de consommateurs, si importants soient-ils, qu'elle aura à défendre, mais l'intérêt de tous les consommateurs, c'est-à-dire, en vérité, de la collectivité prise dans une de ses fonctions économiques les plus essentielles, celle qui est l'aboutissant et la raison des autres : la consommation.

XII. — Les Sociétés capitalistes et patronales.

L'élimination, conforme au pacte d'unité, de toutes les sociétés à caractère capitaliste ou patronal vient renforcer le point de vue adopté et en rend obligatoire, immédiatement, l'application. C'est ce que dit l'article 4 :

« ART. 4. — Seront acceptées toutes les Sociétés constituées conformément à la Déclaration commune d'Unité coopérative ; en conséquence, ne pourront être admises : les Sociétés qui imposent à leurs membres l'adhésion à une organisation politique ou confessionnelle, les Sociétés capitalistes ou patronales, c'est-à-dire celles qui allouent un dividende au capital action en sus d'un intérêt limité, ou qui limitent le nombre des actionnaires, ou qui donnent à leurs membres un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions, ou qui ne confèrent pas la souveraineté à l'Assemblée des sociétaires. »

XIII. — Les « Services » de la F. N.

Mais il ne suffit pas d'affirmer un but, les moyens d'y parvenir, encore faut-il par-dessus le marché, avec les rouages qu'on s'est donnés, mettre debout les services qui assureront la réalisation matérielle et effective ; aussi, la Fédération Nationale cherche à réaliser son programme :

Par la publication d'organes de presse, l'élaboration de statistiques, l'édition de publications en vue du perfectionnement de l'organisation et de l'extension de la sphère d'activité des Sociétés adhérentes ;

Par l'établissement de rapports suivis avec les Unions coopératives nationales étrangères et l'Alliance Coopérative Internationale ;

Par un service juridique, les conseils accordés aux Sociétés adhérentes dans ce qui intéresse leur activité coopérative, ainsi que l'organisation de cours d'enseignement coopératif ;

En prêtant son appui à la création de nouvelles Sociétés de consommation et en vulgarisant les principes de la Coopération. »

XIV. — La Presse.

Qu'a fait en ce sens la Fédération Nationale ?

Elle a d'abord deux journaux mensuels, qui ont pris la suite des organes des anciennes organisations. L'un s'appelle le *Bulletin de la Fédération Nationale*, l'autre l'*Action Coopérative*. L'un, le premier, a atteint un tirage de 22,000 exemplaires, le second, 6,000. Le *Bulletin* est surtout un organe d'éducation destinée aux administrateurs et aux militants. Il contient des procès-verbaux officiels, une tribune de discussion coopérative sur les graves problèmes d'actualité. Il met longuement au courant dans un mouvement international des évolutions étrangères et par des monographies illustrées des plus importantes « réalisations » coopératives dans le monde. Il consacre une large place aux choses pratiques et dans une revue commerciale, il indique le prix, par exemple des blés et le cours de cette marchandise ; il donne des conseils sur l'achat, la vente, l'ordonnance des magasins, leur agencement, etc., sur les produits à employer ou à écarter, et même tient au courant des situations financières des grands concurrents capitalistes.

L'*Action Coopérative* est au contraire un journal de propagande. La vie coopérative française des Sociétés, des Fédérations y est commentée. La propagande exercée, les conférences faites font l'objet de comptes rendus à côté d'un coin des jeunes rédigé par la vaillante coopératrice Alice Jouenne, et destiné aux enfants. Contes, conseils, enseignements, jus-

qu'à des recettes de cuisine pour produits coopératifs, y ont leur place. A côté, d'ardentes polémiques contre le commerce capitaliste, des campagnes pour l'obtention de mesures législatives en faveur du mouvement, pour la diffusion des principes coopératifs, le tout alimenté par les membres du Conseil central, et le « vieux » journaliste qu'est Daudé-Bancel, rendent très vivant cet organe de diffusion.

Afin de favoriser son accroissement, les deux organes coopératifs font des éditions spéciales pour les Sociétés et, avec un changement de titre, quelques colonnes de copie nouvelle, elles peuvent avoir un journal à elles touchant leurs sociétaires, bien rédigé et instructif.

Les abonnements individuels, de 4 francs pour les deux et 2 francs pour le *Bulletin*, ne constituent que le petit élément de la clientèle, mais le reste est livré aux Sociétés qui, soit qu'elles les vendent ou les donnent, répandent chez leurs sociétaires des paquets de 10, 20, 50 ou 100 exemplaires. La *Bellevilloise* a elle seule en prend 2,000.

Mais bientôt les deux organes vont être réunis en un seul, bi-mensuel, qui réalisera le programme contenu précédemment dans les deux.

XV. — L'adhésion à l'Internationale coopérative.

La Fédération Nationale a réalisé, par une cotisation collective, l'adhésion de toutes ses sociétés à l'Alliance Coopérative Internationale. Jusqu'à l'Unité, quelques Sociétés individuellement, les organismes centraux comme une société ordinaire, étaient affiliées. Depuis le Congrès de Tours, il n'en est pas ainsi, et de même que la Fédération Nationale exigeait de toutes les Fédérations régionales la fidélité et le rattachement de toutes leurs organisations, elle en a elle-même ainsi pratiqué à l'égard de l'Alliance. Pour 1913, c'est une somme de 2,050 francs qui est ainsi venue apporter la contribution modeste de la France à la Coopération mondiale. Grâce à cet

effort, nulle doute que la Coopération française ne puisse jouer le rôle qui doit lui revenir, et il lui sera aussi possible d'influer sur l'Alliance pour la conduire vers des buts plus conformes à l'émancipation des travailleurs. Nous verrons, en étudiant son histoire, que ce ne sera pas ni du temps, ni de l'argent perdu.

XVI. — La Commission juridique.

Le nombre de difficultés que rencontrent dans leur vie journalière les sociétés coopératives est innombrable. Difficultés avec le fisc à propos d'enregistrement de bails, de contributions, de patentes, se succèdent continuellement. La création de nouvelles sociétés, la revision des statuts, le moyen de complaire aux devis et aux volontés de coopérateurs, tout en se maintenant sur le terrain légal, et en conformité avec la loi de 1867 sur les sociétés anonymes. Voilà de quoi donner ample pâture aux juristes spécialistes qui composent la Commission juridique de la Fédération Nationale. Tous ces renseignements sont fournis gratuitement et donnent quelquefois lieu à de longs rapports, fruit de laborieuses recherches. Le dévouement du secrétaire de la Commission, Nast, qui fait autorité du reste dans le monde juridique en matière de « sociétés », de ses collègues Lucas, Ulmo, Payen, assure des



NAST
Secrétaire de la Commission juridique
de la Fédération Nationale

compétences tellement sérieuses, qu'en 6 mois, du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 1913, il a été ainsi fourni près de 200 consultations. L'avis de ces juristes distingués et de ces praticiens éprouvés constitue dès maintenant un précieux recueil fort utile à consulter pour tous ceux qui voudront connaître les questions juridiques qui se posent à propos de la Coopération. Aucune loi spéciale n'ayant été faite pour les coopératives, elles sont assujetties aux lois ordinaires du commerce qui ne leur conviennent pas très bien, mais d'ici longtemps elles ne réclameront que le droit commun, car elles se méfient de l'impartialité des tribunaux commerciaux composés de ses concurrents, et du peu de connaissances des juges civils, car la nature « anticapitaliste » de la Coopération, l'influence des commerçants qui, bien à tort, voient leurs seuls ennemis dans les coopératives, rendent impossible l'obtention du Parlement de lois favorables. Et si on votait un projet de loi, cela serait pour restreindre leurs libertés plutôt que pour les étendre. N'a-t-on pas vu, il y a deux ans, une augmentation énorme de la patente des coopératives due au grand défenseur du commerce capitaliste, M. Berry, mesure qui ne devait frapper que les sociétés capitalistes et à travers lesquelles elles ont pourtant passé. Seules les coopératives en ont pâti. N'a-t-on pas vu en 1913 que, sans le Sénat qui l'a repoussé, un nouveau grèvement d'impôts allait encore les atteindre, et ce toujours sur l'action pressante du même Berry.

XVII. — La Propagande.

Il ne suffit pas que de vouloir grouper des sociétés, encore faut-il pour cela les atteindre. Il faut souvent visiter des conseils d'administration, organiser des réunions publiques, porter la contradiction chez les adversaires. En un semestre (1913), la Fédération Nationale n'a pas déjà organisé moins de 300 réunions. Pour y faire face elle fait appel aux membres

du Conseil central, à des militants de province, voire même à des députés du Parti socialiste. C'est ainsi qu'il a souvent demandé le concours d'Albert Thomas. Parmi les orateurs les plus souvent appelés, citons : la citoyenne Jouenne, Héliès, Levasseur, Sellier, Nast, Barraut, Bernard Lavergne. D'autres sont particulièrement appelés. En province, ce sont surtout les secrétaires fédéraux : Delmas, de la Fédération de l'Est ; Cleuet et Cozette, de la Fédération de la Somme ; Swob, de la Fédération de Bretagne ; Lucas, de la Seine-Inférieure ; Joucaviel, du Sud-Ouest ; Gaillard, de Limoges, qui apportent fréquemment leur appui. C'est plus de 1,000 conférences coopératives qui sont organisées maintenant, chaque année, par le soin des organismes fédéraux ; sans compter les fêtes ou les réunions du Parti socialiste ou des Syndicats auxquelles on demande la participation d'un délégué du mouvement coopératif. De plus, il a été décidé que les deux secrétaires devraient assurer tous les ans au moins une tournée de 10 conférences dans chacune des 27 fédérations régionales.

Mais la Fédération Nationale a la prétention de compléter la propagande orale par la propagande écrite. Des brochures, des publications, des livres, sont à la disposition des militants. Le catalogue « élémentaire » suivant montrera, mieux que tout, l'importance de la littérature coopérative mise à la disposition des coopérateurs.



LEVASSEUR

Secrétaire de la Commission d'arbitrage
et propagandiste coopératif

Brochures :

	FRANCO	
	Le N ^o	Le Cent
<i>La Fédération Nationale. Historique, Constitution, Fonctionnement,</i> par E. POISSON et A. DAUDÉ-BANCEL Fr.	» 10	8 »
<i>L'Organisation coopérative. Comment l'on crée une Coopérative;</i> Renseignements juridiques; Statuts-types; Organisation inté- rieure.	» 30	15 »
<i>Le Rôle des Cercles coopératifs.</i> par E. POISSON	» 10	6 »
<i>Guide pratique pour le Service du Magasin coopératif,</i> par Emile SCHVAG. de l'Union Suisse	1 »	» »
<i>La Fusion coopérative et la Gérance responsable.</i> par Bernard LAVERGNE.	» 10	6 »
<i>La Bellevilloise. Son historique.</i> par Louis HÉLIÈS	» 10	6 »
<i>La Coopération devant le Socialisme,</i> par Louis HÉLIÈS	» 10	6 60
<i>Le Coopérateur syndicaliste,</i> par BOUDIOS	» 10	6 60
<i>La Femme et la Coopération,</i> par Alice JOUENNE	» 10	6 60
<i>La Classe ouvrière et la Coopération,</i> par HENRIET.	» 15	9 80
<i>Les trois Aspects du Socialisme.</i> par GAUMONT.	» 20	» »
<i>La Concentration des forces coopératives en France et en Allemagne,</i> par LE CLERC, DAUDÉ-BANCEL et RIEBKÉ	» 15	10 »
Statuts-types. Sociétés, Fusion, Contrat, Gérance responsable (Epi- cerie et Boulangerie)		Gratuit.
<i>Alliance Coopérative Internationale (notice)</i>		—
<i>Les Femmes et la Coopération</i>		—
<i>L'Association coopérative de Consommation.</i> par Eugène NAVARRE.		—

Publications :

	L'Exemplaire (franco)
<i>Almanach de la Coopération (1900-1912), 1913 épuisé</i> Fr.	» 40
<i>Almanach de la Confédération des Coopératives (1910, 1911, 1912).</i>	» 75
<i>Congrès de l'Union Coopérative (13^e et 14^e Congrès, 1910-1912)</i>	5 »
<i>Congrès de la Confédération (Calais, 1911)</i>	» 60
<i>Congrès de la Confédération (Paris, 1912)</i>	» 60
<i>Congrès Unitaire de Tours (1^{er} Congrès de la Fédération Nationale: Compte rendu sténographique)</i>	1 50
<i>Annuaire Coopératif International (Tome I, 1911).</i>	3 50
<i>Annuaire Coopératif International (Tome II, 1913)</i>	3 50

Livres :

<i>Manuel du Coopérateur-Conférencier,</i> par L. COMBES Fr.	1 50
<i>La Théorie de la Lutte de Classes et la Neutralité coopérative,</i> par le Dr Hans MULLER.	» 35
<i>Le Cooperatisme.</i> par DAUDÉ-BANCEL	1 50
<i>Robert Owen.</i> par Edouard DOLLÉANS	1 »

<i>La Coopération</i> (Conférences et Propagande), par Ch. GIDE	Fr.	5 75
<i>Economie sociale</i> , par Ch. GIDE		6 »
<i>Les Équitables Pionniers de Rochdale</i> , de HOLYOAKE. (Traduit par M ^{me} Veuve GODIN)		» 40
<i>Les Lois ouvrières</i> , par H. RONAUX		2 »
<i>Dix ans de Coopération en Europe</i> , par B. LAVERGNE		2 »
<i>But, Principes et Utilité des Coopératives de Consommation</i> , par H. PRONIER		» 25
<i>La Coopération en Grande-Bretagne</i> , par POTTER-WEBB		3 50
<i>Les Sociétés Coopératives anglaises</i> , par CERNESSE		7 »
<i>Coopération et Socialisme en Angleterre</i> , par BARRAULT et ALFASSA		2 »
<i>Les Sociétés Coopératives de Consommation</i> , par Ch. GIDE		3 50
<i>L'Unité Coopérative</i> , par E. FOURNIÈRE		» 75
<i>Coopératives et Syndicats</i> , par E. MUTSCHLER		» 75
<i>La Coopération nouvelle</i> , par E. POISSON		» 75
<i>Histoire du Mouvement coopératif en France et à l'Étranger</i> , par GAUMONT.	En prépa- ration.	
<i>Étude juridique sur les Sociétés Coopératives de Consommation en Allemagne</i> , par Alfred NAST		1 50
<i>Le Régime juridique des Coopératives en France</i> , par Alfred NAST (2 vol.).	Sous presse	

La Fédération Nationale se charge de constituer des Bibliothèques coopératives, avec réductions importantes pour les Sociétés, au prix de 5, 10, 25 et 50 francs.

Depuis le 1^{er} janvier, la Fédération Nationale a édité la brochure sur son organisation et son histoire; une brochure de Lavergne, sur l'Évolution de la Coopération et la Fusion des coopératives. Elle prépare un livre d'or de la Coopération française avec monographie des principales sociétés, et une mise au point d'un travail sur l'organisation d'une société coopérative de consommation, au point de vue juridique et commercial. Elle patronne les publications qu'elles a obtenues dans les « Documents du Socialisme » d'Albert Thomas; la publication d'un livre de Jean Gaumont, sur le Mouvement coopératif international.

XVIII. — Caisse de Solidarité.

La Confédération des Coopératives socialistes et ouvrières a légué à la Fédération Nationale une caisse de solidarité. Cette caisse est alimentée par les dons et versements des

sociétés de bonne volonté. Les sommes versées sont prêtées, le plus souvent données aux coopératives qui traversent une crise grave ou sont sur le point de succomber.

Mais les fonds de la caisse qui sont environ de 10 à 12,000 francs, dont 5,000 sont à l'heure actuelle disponibles, ne permettent pas de faire face à toutes les demandes et, pour éviter des récriminations contre l'organisation centrale, une Commission, composée des délégués de sociétés qui y ont versé et présidée par un délégué du Conseil central, est chargée de répartir les fonds. Les avances de 100, 200 et 500 francs au plus, souvent prêtées à fonds perdu, ne le sont plus que pour des cas délimités par avance : catastrophe, vol, inondation, incendie. En réalité, cette caisse, dont le but est très louable, ne rend pas les services qu'elle pourrait donner, car cet argent octroyé, souvent dans des circonstances où souvent la mauvaise administration de la société coopérative est seule cause de la situation, ne met pas un arrêt au déficit croissant et n'apporte aucune réforme essentielle aux fautes commises. Il est probable que, pour continuer et vivre, la caisse de solidarité devra se transformer en société de solidarité. Quand alors une coopérative se trouvera en mauvaise posture, il sera peut-être possible à la dite société de solidarité de la gérer à son compte pendant quelque temps, afin d'essayer de la remettre debout avec le concours d'hommes compétents et les bonnes méthodes d'organisation indispensables.

XIX. — L'étude des bilans.

On est fort surpris d'abord du peu de connaissances que les administrateurs de coopératives ont de la comptabilité. Et pourtant cela n'a rien d'étonnant. La plupart sont des travailleurs qui viennent, après leur journée faite, consacrer quelques heures de travail supplémentaire à l'œuvre commune, et dont les compétences financières sont malheureu-

sement fort rudimentaires. Aussi, la Fédération Nationale tente-t-elle de leur faciliter la tâche ou de la préparer. Dès maintenant, les plus compétents des militants en pareille matière, par exemple Lebon du Magasin de Gros, examinent tous les bilans des coopératives qui, statutairement, doivent être adressés à la Fédération Nationale. Quand cela leur est expressément réclamé, ils envoient, d'après une conception-type, un rapport sur les critiques à faire à l'établissement du bilan et même soulignent les points faibles ou les points forts, tant au point de vue des amortissements, des stocks en magasin, des bonis élevés, que sur la position de ce qu'on appelle « les postes comptables » et l'état de la situation générale de la société au point de vue financier. La Fédération Nationale songe, d'ici peu, à avoir des « services » de comptabilité qui, dans les cas graves et lorsqu'une situation semblerait douteuse, se mettraient gratuitement ou moyennant de faibles rétributions, à la disposition des organisations intéressées.

XX. — Bureau de Statistique et de Documentation.

A l'instar des mouvements étrangers, la Fédération Nationale a son bureau de statistique et de documentation. Pour connaître l'état du développement des coopératives, les tentatives en sens divers en mesurent l'étendue et l'efficacité; rien ne vaut une statistique sérieuse. Le grand malheur des organisations ouvrières françaises est de ne pas l'avoir compris assez vite. Pour la Coopération c'est maintenant chose faite.

Des enquêtes sont faites tant au point de vue des sociétés adhérentes que de toutes les sociétés, pour donner tous les renseignements utiles. En 1913, une enquête sur la situation du personnel des coopératives a été entreprise par le bureau;



ALBERT THOMAS
Secrétaire de l'Office technique
de la Fédération Nationale

ses résultats pourront servir utilement à l'élucidation des problèmes que suscite cette question. De même, sur la liste des économats à établir, l'existence des « groupes » d'éducation et, à l'étranger, sur les méthodes pour nommer et choisir les administrateurs, des enquêtes ont été entreprises.

Pour montrer l'importance de ce service, nous signalerons le questionnaire qui a été rempli par plus de 500 organisations, pour permettre à la Fédération Nationale de répondre à l'enquête parlementaire sur la situation du petit commerce.

QUESTIONNAIRE

Quand et pourquoi la Coopérative a-t-elle pris naissance?
Deux mots sur son développement, son *chiffre d'affaires*?

Bénéfice brut (excédent du montant des ventes sur le montant des achats)?

Bénéfice net (avant les prélèvements statutaires et répartition des trop-perçus)?

Organisation financière.

Quel est le montant du capital-actions?

Quelle est la valeur de l'action?

Combien y a-t-il de versé?

Les sociétaires ont-ils droit à plus d'une voix à l'assemblée générale?

Les actions rapportent-elles des intérêts? Combien?
Des obligations ou emprunts ont-ils été émis? Pour quelle valeur?

Quel est votre fonds de réserve?

Valeur de la propriété foncière et immobilière?

Organisation administrative.

Quel genre d'affaires faites-vous?

Combien de magasins avez-vous?

Quels sont vos frais généraux par rapport au chiffre d'affaires ?

Quel est le montant de votre loyer?

Charges fiscales : patente?

Montant des autres impôts?

Les lois sociales votées ont-elles entraîné un surcroît de charges? les chiffres?

Nombre total des employés?

Conditions d'achats.

Qui achète?

Passez-vous des marchés avec les fournisseurs?

Avez-vous des contrats permanents?

Quelle est la valeur de votre stock?

Rapidité de son écoulement?

Déchet résultant de la vente?

Quel est l'écart moyen entre le prix d'achat et le prix de vente correspondant?

Certains articles sont-ils vendus sans majoration, au pair ou à perte?

Vendez-vous exclusivement au comptant?

Comment est fait le crédit s'il y en a eu?

La vente au crédit comporte-t-elle une augmentation de prix?

Quelle est la durée moyenne du crédit?

Livrez-vous à domicile?

Votre Société a-t-elle des adhérents à côté des sociétaires?

Vendez-vous au public? Quelle proportion?

Vendez-vous au prix du commerce ou à des prix inférieurs ou supérieurs?

Quel emploi faites-vous du trop-perçu?

Le distribuez-vous? En argent ou en nature?

Y a-t-il une part pour les œuvres sociales et de propagande? Laquelle?

Avez-vous remarqué depuis votre constitution une diminution du chiffre de détaillants dans votre rayon d'action?

Leur chiffre d'affaires et la valeur de leur fonds ont-ils diminué?

Dans quelle proportion?

Y a-t-il eu une augmentation du nombre des faillites et des liquidations judiciaires?

Pourquoi préfère-t-on la coopérative au petit commerce, à la société d'alimentation à succursales multiples?

Quels sont, pour les consommateurs en général, les résultats de la concurrence faite par la coopérative?

Enfin, des données avec des fiches sont constituées pour permettre aux militants d'être rapidement renseignés sur n'importe quelle question: fusion, gérance responsable, patente, épargne, personnel, syndicats et coopératives; ils forment autant de memento où, en quelques minutes, on retrouve les documents les plus importants et des renvois à toutes les publications. Pour ce faire, une bibliothèque et des archives, contenant tous les périodiques français et étrangers, toutes les collections d'annuaires ou d'almanachs, tous les livres indispensables pour connaître la Coopération ou les choses qui s'y rapportent, complètent heureusement le fonctionnement de la Fédération Nationale.

XXI. — Office technique.

Un Comité composé d'économistes, de parlementaires, d'actuaire, prépare et met au point toutes les questions qui intéressent la vie coopérative. Albert Thomas, député de la Seine, en est le secrétaire.

L'Office technique a, en quelques mois, donné des statuts-types de sociétés ordinaires et de sociétés de fusion, des contrats de gérance responsable, de direction et de commandite pour les employés. Il a rédigé des modèles de statuts pour caisses de prêt, de solidarité, etc., etc. Il a préparé l'action de la Fédération auprès des pouvoirs publics pour lui faire avoir les bénéfices de la loi du crédit commercial, pour écarter (ce qui a été obtenu) l'amendement Berry qui frappait les Sociétés d'un impôt supplémentaire de 10 0/0 à la patente, pour permettre aux travailleurs de l'État de participer à la gestion des Coopératives, pour obtenir une loi définissant le mot coopérative de consommation.



ALICE JOUENNE
Secrétaire du Comité d'Éducation
de la Fédération Nationale

XXII. — Comité d'Éducation.

Un Comité d'éducation, où professeurs, instituteurs, militants à la tête de groupes d'éducation voisinent, est chargé de concentrer tous les efforts coopératifs faits en vue de l'édu-

cation. Il favorise la naissance et le *travail des cercles* auprès des Sociétés. Il conseille et dirige moralement toutes les entreprises de l'éducation de l'enfance par la Coopération. Il s'intéresse particulièrement aux *groupes de pupilles*. Chargé de préparer *l'éducation du consommateur*, il est en rapport avec toutes les associations formées pour la défense de ce dernier, pour orienter son goût, etc. Il patronne *cours et écoles* pour administrateurs et employés de Coopératives, comme celui organisé par l'École socialiste, 28, rue Serpente.

*
**

Au total, la Fédération Nationale a, dès maintenant, tous les rouages qui peuvent lui permettre d'efficacement remplir son but. Elle est encore trop neuve pour que les bons effets s'en soient complètement fait sentir; cela sera l'œuvre du temps, mais les jours d'attente sont comptés.

Elle peut regarder l'avenir avec confiance et peut espérer rivaliser avec les Unions coopératives étrangères. Il y faudra seulement un peu de ténacité et beaucoup d'efforts.

CHAPITRE II

LE MAGASIN DE GROS

A côté du groupement « moral » des organisations coopératives : la Fédération Nationale, le mouvement coopératif français a, depuis 7 ans, une organisation commerciale centrale.

Il ne suffit pas, en effet, de réunir les sociétés pour le recrutement et la propagande. Mais les réunir pour concentrer les achats est la besogne qui s'impose, dès qu'un certain degré de force et de puissance se manifeste. Les travailleurs coopérateurs de France n'ont pas manqué d'entrer dans cette voie. Ils comptent ainsi « coopératiser » non seulement le commerce de détail, mais le commerce de gros, le plus important de tous. Ils peuvent ainsi obtenir d'importants bénéfices qui reviendront au prolétariat consommant, en même temps que créer un organisme, propriété collective des travailleurs, mettant debout des usines, des ateliers, où le capitalisme industriel est à son tour éliminé, préparant les travailleurs à la société future.

I. — Le Magasin de Gros des Coopératives de France.

C'est en 1905 que le Congrès national des Coopératives socialistes, réuni à Nantes, décida la création du Magasin de Gros des Coopératives de France. C'est Héliers, alors militant de la *Bellevilloise*, qui s'en était fait le défenseur et le propagateur dans le pays. La décision en fut prise par l'ordre du jour qui fut présenté comme conclusion au débat sur l'organisation des fédérations régionales. Celles-ci étaient

alors les seules tentatives de groupements d'achat en gros en dehors de l'Office de l'Union Coopérative de la rue Christine.

Voici le libellé de cette résolution :

« Le Congrès,

« Préconise, comme démonstration immédiate, la création, par une Fédération, d'un magasin de gros à capital



LOUIS HÉLIÈS
Membre du Comité Directeur
du M. D. G.



WASEIGE
Membre du Comité Directeur
du M. D. G.

impersonnel, magasin devant finalement s'étendre aux autres Fédérations ; ;

» Demande, parallèlement, que les bénéfices réalisés par les autres Fédérations régionales, s'appuyant sur le magasin de gros interfédéral, soient, aussitôt que possible, employés à la création d'usines fédérales de production.

« Et, afin de coordonner le mouvement coopératif ouvrier

et socialiste, est d'avis que les Fédérations régionales doivent incessamment être rattachées à l'organisation centrale : la Bourse des Coopératives socialistes de France.

« Le Congrès décide, en outre, que le magasin de gros sera fixé dans la ville de Lens.

« Le Congrès décide, aussi, que l'article premier des statuts du Magasin de Gros interfédéral sera ainsi conçu :

« Il est formé entre les Fédérations régionales et les Coopératives adhérentes à la Bourse des Coopératives socialistes de France, un Magasin de Gros, etc. ».

« Ce Magasin de Gros, une fois constitué, devra verser 25 centimes pour 100 francs d'affaires à la Bourse des Coopératives socialistes, celle-ci devant avoir la direction morale. »

Le principe du M. D. G. était adopté, mais il restait à le faire entrer en application. Il fallut pour cela plus d'un an d'efforts et de propagande, et ce n'est qu'en septembre 1906 qu'avait lieu, à Paris, l'Assemblée constitutive, au siège de la *Prolétarienne* du XVIII^e arrondissement.

A ce moment, 1,056 actions de 25 francs étaient souscrites. 650 par 97 sociétés de consommation et de production, et 406 par 292 militants. Au total, le capital était de 26,400 francs dont 16,621 francs étaient versés.

C'est dans les locaux de la *Bellevilloise*, qui était le centre d'action du mouvement en faveur du Magasin de Gros, que



GEORGES LEBON
Membre du Comité Directeur
du M. D. G.

les débuts eurent lieu. Dans la salle de la Bibliothèque s'installèrent les premiers employés, le directeur et le chef comptable.

Naturellement à la direction de la société, on plaça celui qui inlassablement s'était fait l'apôtre de l'idée et lui avait en réalité, par une propagande incessante et de multiples conférences, attiré les adhérents. Héliès, la veille encore, ouvrier mécanicien, dans la pleine force de la vie, était l'esprit audacieux et expérimenté qui, seul, pouvait mettre l'œuvre debout. Les enseignements de l'étranger, d'Angleterre particulièrement lui étaient connus, son passage à l'administration de la *Bellevilloise* lui donnaient la compétence commerciale nécessaire. Ses luttes pour en débarrasser les mauvais bergers et le succès remporté par les socialistes pour reprendre la société contre les pots-de-viniers, permettaient d'affirmer dès lors qu'il mènerait à bien le nouvel esquif coopératif à travers tous les écueils et toutes les tempêtes. Il s'était assuré dès lors la collaboration d'un jeune chef comptable, dont les connaissances en son métier étaient la meilleure garantie pour l'avenir, Georges Lebon. Quelques mois plus tard, c'était l'ouvrier typographe, Waseige, coopérateur et socialiste à l'intelligence très aiguisée, qui était chargé du service des vins et de leur entrepôt à Charenton.

Le capital primitif et déclaré avait été fixé à 500 francs, c'était infime et dérisoire. Pour aller plus vite on avait procédé ainsi, mais on en connut bientôt tous les inconvénients. Quand les premiers fournisseurs, sur la bonne mine des directeur et de son chef comptable, avaient consenti un marché, la maison qu'ils représentaient faisait prévenir, avant la livraison, qu'elle ne s'exécuterait que si l'on payait comptant. Un beau jour, veille d'échance, le banquier retourna le bordereau d'escompte, sans autres explications, et le M. D. G. faillit mourir presque avant d'avoir vécu. Grâce au concours de quelques militants socialistes et de la *Bellevilloise*, on finit cependant par doubler le cap. Il était temps.

Pour donner confiance, une première mesure s'imposait, l'installation dans des locaux à soi, et c'est pourquoi, quelques semaines après, le M. D. G. se fixait 208, rue Saint-Maur où il est encore, mais après avoir agrandi et transformé plusieurs fois ses locaux. Enfin, quelques fournisseurs consentirent à donner 30 jours de crédit; un banquier escompta moyennant un dépôt, des titres fournis par des camarades comme garantie, et un autre, plus confiant, consentit sans autres difficultés, à prendre un fort paquet de traites.

Hélas ! les difficultés ne devaient pas seulement venir que de l'intérieur. A mesure que les affaires progressaient et que les succès s'affirmaient, des difficultés naissaient dans le monde coopératif lui-même; les uns reprochaient au M. D. G. de passer par-dessus les décisions du Congrès de Nantes qui mettaient le M. D. G. sous la direction morale de la Bourse des Coopératives socialistes; ils soulignaient, en oubliant les raisons de fait, que le M. D. G. aurait dû s'établir à Lens et non à Paris, qu'il ferait concurrence aux fédérations régionales existantes. D'autres prétendaient que le M. D. G. ne respectait pas les organisations syndicales et leurs desiderata parce qu'il achetait des produits à des fabricants ennemis de la classe ouvrière, à des producteurs qui n'employaient pas des syndiqués; se contentait de chercher avant tout de bons produits pour les multiples ouvriers consommateurs qu'il représentait. Du reste, était-il de force à boycotter telle ou telle marchandise?

A ces critiques se mélangeaient les calomnies intéressées de tous ceux qui voyaient dans le M. D. G. la fin, dans leurs sociétés, de pratiques détestables et de procédés délictueux. Tous les pots-de-viniers, ouverts ou cachés, ne manquaient pas de déblatérer « le nouvel organisme ».

Il était enfin accusé de laisser de côté des coopératives de production pour préférer le commerce, alors que souvent prix et qualité des marchandises ne lui permettaient pas de faire davantage, sous peine de ne rien vendre et de périr.

Malgré tout, les huit premiers mois d'exercice se terminaient par un chiffre plus qu'encourageant : 1,877,784 fr. 60 d'affaires avec 57,687 fr. 25 de bénéfices bruts et 25,863 fr. 49 de bénéfices nets.

Quelle maison de commerce peut apporter de pareils résultats pour sa première année d'exercice, si bien dirigée soit-elle, et avec un capital si minime (41,324 fr. 25 en 1907) et des échéances mensuelles de 150,000 francs ?

De plus, le Magasin de Gros tentait de remplir au plus tôt son programme de coopérative du deuxième degré en concentrant les organismes coopératifs d'achat existants et en entrant dans la voie de la production organisée par les consommateurs.

Dès le début, la Fédération des Coopératives de la région parisienne avait disparu pour lui faire place, abandonnant toute idée d'achats en commun pour se consacrer uniquement depuis à la propagande et au recrutement.

Quelques mois plus tard, c'était la Coopération socialiste de la rue Barrault, avec sa biscuiterie et sa brûlerie de cafés, qui devenait propriété du M. D. G., et, à côté, s'installait l'entrepôt d'épicerie.

Au 1^{er} juillet 1907, le M. D. G. reprenait la Cordonnerie de Lillers, petite coopérative autonome, dont les affaires allaient de mal en pis.

En 1908 un nouvel effort plus considérable allait être fait. Conformément à une décision du congrès coopératif de Troyes remettant la reprise des coopératives de production entre les mains du M. D. G. — tout au moins la vente de leurs produits — des démarches furent faites pour que les entrepôts des coopératives vinicoles du Midi, assez nombreuses et se livrant à une concurrence terrible, abandonnent ce rôle commercial et que le M. D. G. prenne en charge leurs vins. Successivement, les coopératives de Maureilhan, Cébazan, Thenay et Givry acceptaient. Après quelques difficultés, de longues discussions, la coopérative vinicole la plus connue,

« Les vigneronns libres de Maraussan », imita les autres. A la suite de l'entente conclue, le M. D. G. se rendit acquéreur de l'installation des chais à Charenton, d'une valeur d'environ 25,000 francs.

Mais l'année 1908 marqua surtout une consolidation financière du M. D. G. A chaque assemblée générale on élevait le capital social ; il était alors porté à 100,000 francs et, pour en hâter le versement, deux actions par cent membres au lieu d'une furent exigées des sociétés adhérentes.

C'est à ce moment que le M. D. G., remarquant les énormes frais d'agios qu'il payait aux banquiers songea à s'établir son propre banquier. Il ouvrit un compte de dépôts aux militants et aux organisations ouvrières qui peuvent, moyennant intérêts, placer leurs fonds personnels ou ceux de leurs organisations.

L'année 1909 marqua la consécration définitive du M. D. G. Il vient d'installer à Château-Regnault, dans les Ardennes, un entrepôt régional pour les coopératives de la contrée, si nombreuses et si vivantes et, malgré cela, il songe à l'établissement d'une usine modèle à Lillers, où il a déjà ses ateliers de cordonnerie. Il en achète les terrains, il se rend propriétaire également de ceux de son entrepôt de la rue Barrault, et enfin il fonde un comptoir d'achat pour les œufs à Souillac (Lot).

Chaque année apporte une nouvelle pierre à l'édifice. En 1910, on reprend une deuxième cordonnerie, celle d'Amiens, jusqu'alors coopérative autonome, mais travaillant dans d'autres articles que Lillers. Le M. D. G. crée un entrepôt à Lens, en plein bassin minier. Il rachète la beurrerie de la Fédération du Pas-de-Calais, qui abandonne son organisation commerciale. Enfin, dans les Vosges, c'est encore un entrepôt du M. D. G. qui prend la place de celui des Vignerons de Bessan, obligés de liquider.

Au mois de juin 1911 a lieu, en présence des délégués de toutes les organisations coopératives, syndicales et socialistes

du Nord, et sous la présidence de Jaurès, l'inauguration de la nouvelle usine de Lillers, d'une valeur de 450.000 francs.

Le M. D. G., pour remplir entièrement son rôle, a organisé un service de comptabilité pour les sociétés. Pour des prix très modérés, des comptables experts peuvent ainsi débarrasser les administrateurs, souvent incompetents, d'une responsabilité délicate et d'une tâche pénible.

En 1912, enfin, c'est un quatrième entrepôt régional, celui précédemment propriété de l'Union des Coopératives de Saône-et-Loire, qui devient succursale du M. D. G. Mais il faut s'arrêter : cette montée invincible des affaires a ainsi conduit, par la force des événements, à entreprendre bien des services, pour lesquels il aurait été peut-être préférable d'attendre. C'est beaucoup d'immobilisations quand on songe au capital, qui est seulement encore de 100.000 francs, dont 80.000 francs versés ; c'est de ce côté que, pendant quelques années, toutes les améliorations ou toutes les transformations vont porter : cela sera facile.

Un grand événement cependant en 1913 va conduire encore le M. D. G. vers de plus grandes destinées : l'unité commerciale réalisée le 1^{er} juin avec la Coopérative de Gros, l'organe commercial de l'Union coopérative, faisant un chiffre d'affaires de 2 millions, et ceci comme conséquence de l'unité morale et la création de la Fédération nationale.

Tel est l'éphéméride de sept années d'existence. Voyons maintenant les résultats d'ensemble.

II. — Chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du M. D. G. n'a cessé de croître depuis ses débuts. Il a passé successivement de :

1906-1907	1.877.781 60
1907-1908	3.789.323 05
1908-1909	5.604.044 80

1909-1910	7.488.279 90
1910-1911	10.498.112 50
1911-1912	10.610.742 15

Il est effectué avec 850 sociétés coopératives, qui sont ses seules clientes (1), ce qui donne une moyenne par mois de :

1906-1907	220.915 48
1907-1908	315.776 92
1908-1909	450.337 06
1909-1910	624.023 32
1910-1911	874.842 70
1911-1912	883.340 85

Le Magasin de Gros fait des affaires non seulement avec ses sociétés coopératives adhérentes, mais, pour favoriser ses progrès, fournit toutes les sociétés coopératives comme clientes et dans une proportion encore importante, comme on le verra par les chiffres suivants :

	Clients actionnaires	Clients non actionnaires
1906-1907 (8 mois) ..	1.119.236 70	758.544 90
1907-1908	2.801.949 35	987.373 70
1908-1909	3.996.340 25	1.407.704 55
1909-1910	5.810.408 80	1.678.363 »
1910-1911	8.443.321 »	2.054.791 50
1911-1912	7.965.709 15	2.645.033 »

Le M. D. G. ne fournit aucune individualité ou organisation n'ayant pas un caractère coopératif ou prolétarien.

C'est, au total, 39 millions 668,284 francs qui constituent la véritable situation des six premières années du M. D. G.

(1) Le chiffre des sociétés clientes a continuellement monté : 211 (1906) 332 (1907); 521 (1908); 600 (1909); 684 (1910); 781 (1911).

L'accroissement a été :

1908	1.911.547 45
1909	1.614.721 75
1910	1.884.235 10
1911	3.009.832 60
1912	4.112.629 65

Sur cette somme totale, 35 millions 659,219 francs proviennent des affaires avec le commerce; 4 millions 009,065 francs ont été les ventes des marchandises produites directement par les organismes de production du M. D. G.

L'année 1912 est l'année de la grande crise commerciale et surtout de crise coopérative par suite de la vie chère. Il est encore étonnant que le M. D. G. ait pu conserver son chiffre, même avec une petite augmentation.

Voici maintenant comment se décompose cette somme totale entre les divers services :

Entrepôt des vins de Charenton....	2.601.900 60
Entrepôt d'épicerie Barrault	2.060.813 85
Entrepôt de Château-Regnault.....	580.977 30
Entrepôt de Lens	824.235 80
Entrepôt d'Epinal	40.762 70
Entrepôt de Montceau (repris après l'exercice 1911-1912).	

Services de production :

Manufacture de Lillers	472.340 35
Amiens	173.577 70

Ainsi les services centraux ont vendu pour 4 millions 662,714 fr. 45; les services régionaux pour une somme de 1 million 445,976 fr. 30; les services productifs, 645,918 fr. 05; travaux comptables, 15,449 francs.

Ajoutons les ventes directes, c'est-à-dire les livraisons faites

par les fournisseurs sans que les marchandises soient entreposées et qui se sont montées, en 1912, à 3,734.310 fr. 10.

C'est presque 11 millions d'affaires, qui représentent des échéances mensuelles de près d'un million.

Voici les 20 sociétés les plus fidèles au Magasin de Gros :

	Valeur d'achat des Marchandises		0 0
	à la Société	avec le M. D. G.	
<i>La Délivrance</i> , Barlin (Pas-de-Calais)	22.405	16.830	75,11
<i>Le Réveil des Coopérateurs</i> , Dom-le-Mesnil (Ardennes).	9.936	7.376	74,23
<i>L'Aurore Sociale</i> , Gentilly (Seine)	18.318	12.772	69,72
<i>Les Amis Réunis</i> , Raucourt (Ardennes)	31.020	23.093	67,88
<i>Le Progrès</i> , Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne)	28.595	19.324	67,57
<i>L'Aurore</i> , Palaiseau (Seine-et-Oise)	25.350	16.877	66,57
<i>L'Emancipatrice</i> , Choisy-le-Roi (Seine)	81.677	54.157	63,95
<i>La Brévannaise</i> , Brévannes (Seine-et-Oise)	62.538	38.610	61,73
<i>L'Union des Travailleurs</i> , Champs-sur-Marne (S.-et M.)	81.733	50.211	61,43
<i>L'Action Ouvrière</i> , Villeparisis (Seine-et-Marne)	21.149	12.852	60,76
<i>La Versaillaise</i> , Versailles (Seine-et-Oise)	33.470	18.940	56,58
<i>L'Union Coopérative</i> , Boulzicourt (Ardennes)	40.528	22.632	55,91
<i>La Solidarité</i> , Meudon (Seine-et-Oise)	87.020	48.518	55,75
<i>Les Amis Réunis</i> , Flize (Ardennes)	26.300	14.463	54,99
<i>L'Avenir Social</i> , Saint-Denis (Seine)	375.117	205.743	54,84
<i>La Proletarienne</i> , Sèvres (Seine-et-Oise)	31.037	16.965	54,66
<i>L'Amicale</i> , Vincennes (Seine)	39.148	21.147	54,01
<i>La Maisonnaise</i> , Maisons-Laffite (Seine-et-Oise)	98.234	52.413	53,35
<i>La Ménagère</i> , Monthermé (Ardennes)	166.825	87.257	52,30
<i>L'Alliance Lensoise</i> , Lens (Pas-de-Calais)	210.235	101.261	52,06

D'autres sociétés, quoiqu'aussi fidèles, n'ont pas un pourcentage aussi élevé, en raison de la vente de marchandises dont le M. D. G. ne fait pas la répartition. D'autres ont un plus gros chiffre d'affaires, mais la proportion est moindre.

Capital souscrit. — Le capital du M. D. G. est des plus minimes :

1906-1907	47.025	»
1907-1908	53.550	»
1908-1909	65.500	»
1909-1910	70.700	»
1910-1911	80.875	»
1911-1912	83.751	50

Ce capital a été souscrit par 298 sociétés et par 303 coopérateurs. Il est à peu près entièrement versé puisqu'il reste sur cette somme 1,273 fr. 50 qui n'ont pas encore été touchés.

On remarquera les « actions » individuelles qui, au début, ont été admises pour permettre un capital suffisant, car on craignait le peu d'empressement des sociétés et aussi l'état précaire de la coopération en France, mais elles ne sont que pour 19,775 francs à l'heure actuelle, contre 65,650 aux coopératives, c'est dire qu'elles sont au nombre de 791 contre 261.

Du reste, il a été décidé qu'à l'avenir, il n'en serait plus donné de nouvelles, et quand la situation le permettra, elles seront remboursées.

Il est bien évident que si le M. D. G. veut prospérer, il devra augmenter ce capital social ridicule. Quand on songe à ces 11 millions d'affaires, c'est une stupéfaction qu'il ait pu les réaliser avec d'aussi petites sommes, et tout homme compétent à qui on les montre, est étonné de l'audace et aussi du courage qu'il a fallu pour obtenir de pareils résultats avec aussi peu de capitaux. Si la coopération française ne veut faire un effort plus considérable, cela serait à désespérer d'elle et cela serait condamner le M. D. G. à végéter. Si, déjà, ces progrès de 1911 et de 1912 ont été moins brillants, cela en est une des causes.

Dans l'avenir (c'est son intention pour 1914) le M. D. G. proposera d'exiger 4 actions par société au lieu de 2. Cet effort n'a pu être demandé cette année en raison de l'unité commerciale et de l'entrée dans le M. D. G. de sociétés auxquelles, pour commencer, on aurait demandé un effort nécessaire. Quand on songe que les Magasins de gros anglais, les Wholesales, taxent non point les sociétés de deux actions ou même de quatre, mais d'une action de 25 francs de 5 à 20 membres, l'effort paraît minime. Peut-être le M. D. G. pourra-t-il avec cet argent constituer au compte des sociétés une espèce de fonds de garantie de baisse dans les marchés qu'elles passent avec lui.

Ce qui lui a heureusement permis de tenir, c'est l'organisation de ses comptes de dépôts et aussi la politique de sérieux amortissements qu'il a constitués dans ses premières années d'existence.

Les sommes qui lui sont confiées sont de plus en plus considérables.

Au 30 avril 1913, le nombre des déposants s'élevait :

Pour les sociétés coopératives, à 44;

Pour les syndicats et groupements socialistes, 227;

Pour les coopérateurs individuels, à 437.

C'est à cette caisse que sont confiés les fonds du Parti socialiste, de l'*Humanité* et des grandes organisations syndicales. Quelques coopératives n'ont pas hésité à y mettre, soit en titres, soit en argent, toute leur fortune.

Cet argent, qui porte 3 o/o d'intérêt, est remboursé dans les 24 heures sur présentation des signatures autorisées et quelle que soit la somme demandée.

C'est au total, en avril 1913, exactement 881.261 fr. 09. qui étaient ainsi confiés et gérés.

A première vue, le M. D. G. a remboursé du 1^{er} juin 1912 au 30 avril 1913, la somme de 2 millions 121.721 fr. 78, qui ont été compensés par des dépôts d'une égale importance.

Voici du reste un tableau indiquant le mouvement si intéressant et si considérable de ces comptes :

	DÉPÔTS		
	Du 1 ^{er} Juin 1912 au 31 Mars 1913	Pendant le Mois d'Avril 1913	Totaux au 30 Avril 1913
1 ^o Sociétés. . .	1.413.463 08	193.678 »	1.607.141 08
2 ^o Groupements	1.035.581 82	33.014 60	1.068.596 42
3 ^o Individuels. .	313 208 20	13.437 17	326.645 37
TOTAUX . .	2.762.253 10	240.129 77	3.002.382 87

	RETRAITS		
	Du 1 ^{er} Juin 1912 au 31 Mars 1913	Pendant le Mois d'Avril 1913	Totaux au 30 Avril 1913
1 ^o Sociétés. . .	1.343.682 43	173 396 55	1.517.078 98
2 ^o Groupements	437.189 61	34.144 55	471.334 16
3 ^o Individuels..	124.281 34	8 027 30	132.308 64
TOTAUX . .	1.905.153 38	215.568 40	2.121.721 78

Dans un but de rendre encore plus stable sa situation financière et pour lui permettre son développement, le M. D. G., dans l'avenir, exigera des dépôts pour un certain temps, avec un délai pour le remboursement. Il paiera suivant le délai et le temps du dépôt, des intérêts plus élevés allant jusqu'à 5 o/o, mais il ne pouvait le faire qu'après la confiance établie et un chiffre élevé, une fois atteint.

Mais le « secret » des progrès du M. D. G. est dans ses amortissements. Dans toutes les Assemblées générales, les sociétés, dans un but extrêmement louable, ont renoncé à toucher leurs bénéfices pour renforcer les fonds de réserve et faciliter l'essor de l'œuvre commune.

En 6 ans, c'est 573.492 fr. 46 qui ont été consacrés aux amortissements. En 1909-1910, c'est une somme de 231.696 fr. 31 en un seul exercice.

Les réserves se sont élevées à 273.058 francs et la distribution à 40,598 francs.

C'est ce qui a permis les immobilisations si nombreuses : usine de Lillers, entrepôts de province, achats de terrains à Bornant, Charenton, achat d'un matériel usinaire, organisation des bureaux centraux, etc.

En résumé, c'est une propriété qu'on peut évaluer à plus d'un million et demi qui constitue aujourd'hui l'actif du M. D. G.

571.808 fr. 84 ont été amortis en 6 ans. Avec une politique financière sage et économe, en arrêtant pour un moment toutes immobilisations nouvelles, la situation financière du M. D. G. va être superbe d'ici quelques années.

Il suffit pour cela que les bénéfices continuent comme par le passé à augmenter d'année en année. Le nouvel essor commercial de l'heure actuelle est à ce point de vue de très bon augure.

III. — Bénéfices bruts.

1907.	57.687 25
1908.	202.519 66
1909.	496.920 19
1910.	669.569 17
1911.	663.525 78
1912.	638.448 82
SOIT AU TOTAL	<u>2.728.671 07</u>

Les bénéfices nets ont été :

1907.	25.863 49
1908.	65.314 14
1909.	184.324 52
1910.	295.606 70
1911.	167.755 98
1912.	90.695 64
Au total pour 6 ans d'exercice	<u>829.560 47</u>

Pour l'année 1912, on a fait une majoration de 6,3 o/o des marchandises. C'est la meilleure réponse aux détracteurs du M. D. G. qui lui reprochent de vendre un peu cher.

Et 0,8 o/o de bénéfices nets, ce qui est un chiffre très acceptable.

Les frais généraux, toujours très élevés, 5,50 o/o, sont le

résultat de toute œuvre commençante; ils diminueront à mesure de l'extension des affaires.

Signalons en passant que le M. D. G. verse une somme de 15.000 francs par an à titre de subvention à la Fédération nationale.

Bénéfices bruts et leur emploi.

	1906-07	1907-08	1908 09	1909-10	1910-11	1911-12
Bénéfices bruts. . .	57.687 25	202.519 66	496.920 19	669 569 17	663.525 78	638.448 82
Frais généraux et Accessoires. . . .	31.823 76	127.205 52	292.595 67	373.962 47	480.779 80	547.753 18
Amortissements . . .	5.778 65	53.636 10	148.061 41	231.696 31	83.872 99	37.847 85
Réserves	17.949 09	19 133 52	53.447 34	60.807 79	83 872 99	37.847 79
Distribution	2.135 75	2.544 52	2.815 77	3.102 60	15.000 »	15 000 »

IV. — Personnel.

L'organisation des différents services a conduit à occuper plus de 200 employés ou ouvriers.

1907	12
1908	91
1909	120
1910	142
1911	196
1912	198

Les conditions de travail y sont excellentes. Partout est appliqué le tarif syndical, et dans les entreprises de production, les 10 heures de travail. Le repos hebdomadaire est strictement observé. Le M. D. G. n'a pas hésité à prendre à sa charge les cotisations de l'employeur et de l'employé pour les versements à la caisse des retraites, c'est par an, une charge de 2,100 francs à son budget.

Ajoutons que le M. D. G. exige que son personnel soit syndiqué.

Le M. D. G. voudrait encore pouvoir faire mieux, mais il est tenu par la concurrence, et il croirait du reste d'un mauvais encouragement à l'organisation syndicale que d'établir des privilèges pour ses employés qu'il considère comme des collaborateurs.

Aux travailleurs des corporations similaires d'obtenir dans le patronat toutes les améliorations possibles, et le M. D. G. se fera un plaisir de les appliquer, et en même temps, dès qu'elles seront conquises pour l'ensemble de la corporation.

Telle se présente l'organisation la plus hardie, aux résultats les plus rapides du prolétariat français en matière de coopération comme probablement en toute autre. Mais son esprit prolétarien et socialiste se constate encore davantage à l'examen de son organisation intérieure.

Le M. D. G. a une organisation démocratique, c'est l'Assemblée générale qui, souverainement, élit tous les ans le Conseil d'administration. Ce Conseil est composé de délégués de sociétés jusqu'alors présentés par leurs Fédérations respectives. Il comprend 13 membres, élus pour 3 ans et rééligibles.

Sur les 13 membres qui composent le Conseil, 8 sont des ouvriers ou d'anciens ouvriers. Presque tous sont socialistes et même membres du Parti, sans que naturellement il y ait aucune obligation de ce genre dans les statuts.

Le Conseil d'administration contient un Comité de direction, qui est le pouvoir exécutif. Jusqu'en 1912, il n'y eut qu'un directeur, qui fut Héliès. Puis, avec l'accroissement des affaires, et la spécialisation inévitable des tâches, leur nombre s'est d'abord élevé à 3. Héliès, conservant la direction générale et l'alimentation; Waseige s'occupant des vins, et Lebon de la partie financière. Ils sont maintenant 4, l'unité commerciale réalisée. Marty, de la Coopérative de gros, adjoint, s'est chargé de la direction au-dessous de la Loire et d'une partie de l'alimentation.

Le M. D. G. a un service d'achats et de ventes et à la tête deux employés principaux, Garbado et Lévy; il y a de plus un chef comptable, Blanc; chaque entrepôt enfin est pourvu d'un directeur.

A. — La Commission mixte.

Les relations organiques du M. D. G. et de la Fédération Nationale sont assurées par un Comité spécial, la Commission mixte.

La Commission mixte, prévue par le pacte d'Unité, comprend trois membres élus par le Comité confédéral sur la proposition du Conseil central et trois membres élus par le Conseil d'administration du M. D. G.



MARTY

Membre du Comité Directeur du M. D. G.
Photo Manuel.

Emanation des deux organismes centraux de la Coopération et des mêmes coopératives par l'obligation morale de plus en plus sentie de la nécessité de la double adhésion; la Commission mixte assure l'unité du mouvement. Chaque organisation conserve du reste l'autonomie nécessaire pour mener à bien la tâche qui lui est confiée.

La Commission peut décider que l'un de ses membres pourra être désigné pour assister aux séances des Conseils de l'un ou l'autre groupement.

Sur leur demande, la Commission est appelée à discuter toutes les questions d'intérêt général intéressant le mouvement coopératif.

Réunie au moins tous les trois mois, elle examine la situation coopérative française. Il ne peut être pris de décision, soit au M. D. G., soit à la Commission, sans entente préalable sur les points suivants :

Revision des statuts ; organisation et rôle commercial des Fédérations ; modifications aux circonscriptions territoriales des Fédérations régionales ; organisation d'entrepôts régionaux ou d'entreprises de production ; ordre du jour, lieu et date des Congrès et Assemblées générales ; questions internationales.

Les Congrès des deux organisations se tiennent en même temps pour les rapprocher davantage, et pour ne faire qu'un Congrès des deux.

V. — Répartition des trop-perçus.

La répartition des trop-perçus ou bénéfices du M. D. G. est intéressante à connaître. La voici telle que la précise les statuts :

Les bénéfices nets, déduction faite des frais généraux, des prélèvements ci-dessus et toutes charges sociales votées par les Assemblées générales, seront répartis ainsi :

- 1° La moitié aux amortissements ou réserves ;
- 2° L'autre moitié divisée en cent parts, dont :
 - 10 au fonds de réserve légale ;
 - 40 au fonds de développement ;
 - 50 à répartir au prorata de chaque Société actionnaire.

Toutefois, avant la distribution des sommes ainsi réparties, celles-ci seront versées à un fonds de garantie, indivis, en aucun cas répartissable à la formation duquel chaque Société devra participer à raison de 400 francs par cent membres de l'effectif des Sociétés actionnaires, et ce à date du 1^{er} juin 1910.

Le Magasin de Gros est une coopérative de coopératives,

et à ce titre, une société de sociétés. Il est encore une propriété sociale, puisque quelles que soient les richesses qu'il possède, les actions restent au même prix.

Il nous reste à présenter en deux mots quelques-unes de ses installations qui nous mettront au courant des grands problèmes qu'il a eu déjà à résoudre.

VI. — Deux des installations du M. D. G.

A. — L'Entrepôt de Charenton.

L'Entrepôt des vins à Charenton constitue toujours un attrait nouveau pour le coopérateur qui le visite. Il fait l'admiration des coopérateurs étrangers qui, pourtant blasés, mais peu consommateurs de vin, n'ont pas de pareilles caves à montrer.



LES WAGONS RÉSERVOIRS DE L'ENTREPOT DES VINS A CHARENTON

Placé au milieu de cette ville de tonneaux que constitue Charenton, il ne diffère guère à première vue des établissements qui l'environnent. Il faut même une certaine bonne volonté pour le découvrir. Mais tout à coup, sur un immeuble de plus de 200 mètres de long, divisé en deux parties, on aperçoit deux mappemondes, avec comme exergue « Coopération », c'est le label du M. D. G. Une grande inscription : « Magasin de Gros des Coopératives de France », indique que l'on est arrivé.

De petits bureaux, clairs, bien aménagés, abritent le directeur de l'entrepôt et ses employés. On est en pleine activité. C'est l'expédition du courrier. Malgré cela, il s'agit de coopérateurs, on s'empresse pour vous faire connaître l'établissement.

Mais la visite des caves est assez longue, ici d'immenses foudres contiennent le vin que l'on débarque avec une pompe à moteur ; ils sont au nombre de plusieurs milliers.

Pour les remplir, le M. D. G. a fait l'acquisition de 16 wagons réservoirs d'une valeur de 96,000 francs. La suppression des frais de location a permis en quelques années de récupérer cette somme, qui, auparavant, était donnée aux grandes Compagnies dont le M. D. G. était tributaire.

On peut quelquefois, en circulant sur les grandes lignes, apercevoir attelés aux trains de marchandises, venant du Midi, ou en station dans les gares, ces wagons où une grande inscription porte : Magasin de Gros des Coopératives, c'est la propriété collective de tous les coopérateurs français qui passe.

Toute une autre partie de l'Entrepôt est occupée par l'expédition ou le chargement des tonneaux ; il y en a des piles et des piles, des alignées de 150 mètres et superposées sur 4 ou 5 rangées.

Ici, ce sont les Bordeaux, là les vins du Midi, le Bourgogne, le Champagne, le Gaillac, le vin blanc de Touraine. Un

service spécial pour le mélange des qualités, pour les soins à leur donner, pour leur surveillance, est établi.

Le tableau comparatif des ventes annuelles montre la croissance continue :

1907-1908.	372.552 60
1908-1909.	1.391.691 55
1909-1910.	1.855.541 65
1910-1911.	2.538.758 70
1911-1912.	2.601.900 60

Mais si les bénéfices sur ce service ont été très considérables les premières années, ils le sont beaucoup moins depuis que la hausse des vins a retiré la différence entre les prix d'achat dans les pays de production et le prix de vente aux Sociétés. Le commerce de gros des vins est beaucoup moins lucratif ; cependant, en 1912, le M. D. G., pour bien placer les sociétés, n'a pas hésité à vendre au-dessous du prix du commerce. Il a ainsi retenu une grosse part de la clientèle coopérative qui n'est pas allée dans le commerce et cependant il a pu tenir tous ses engagements vis-à-vis des fournisseurs avec lesquels il avait passé des marchés. Il y a peu d'intermédiaires qui auraient pu en dire autant.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'Entrepôt de Charenton est l'ancien dépôt de Maraussan. Sa création fut toute une histoire. Elle marque un des épisodes les plus singuliers de l'histoire du M. D. G. ; la lutte entre lui, organisation centrale, et les coopératives vinicoles du Midi, autonomes.

Jusqu'à sa création, les coopératives vinicoles avaient dès leur début fait appel à la solidarité des sociétés parisiennes, qui leur payaient, pendant la crise de mévente, 2 francs de plus l'hectolitre. Mais devenues trop nombreuses pour l'écoulement coopératif, elles se disputaient âprement la clientèle des sociétés. Le M. D. G. y apporta l'harmonie et l'ordre, en les obligeant de lui fournir, mais à ne pas le concurer.

rener par des Entrepôts ou des offres commerciales. En revanche, il s'obligea, par un contrat, à leur prendre une grosse part de leur production. L'engagement avec les vignerons libres de Maraussan était de 30.000 hectolitres par an. Malheureusement, quand l'hectolitre passa à la propriété de 8 à 10 francs à 40 et 50 francs, les braves vignerons coopérateurs oublièrent leurs vieux clients pour écouler soi-disant plus cher dans le commerce.

Ce fut pour la coopération française et pour les coopératives parisiennes clientes du M. D. G., un moment bien amer à passer. Cependant, Charenton n'en continua pas moins son fonctionnement.

L'Entrepôt de Charenton a pour son organisation toute une série de services. Un atelier de tonnellerie est adjoint aux caves. C'est là un véritable repaire de militants et le vieux militant du Syndicat des tonneliers, Bourderon, y travaille depuis l'origine.

Encore quelque temps et Charenton sera un des plus beaux fleurons de la coopération française.

B. — L'Usine de Lillers.

A quelques kilomètres de Lens (60 de Calais), le pays minier par excellence, s'élève l'usine sociale propriété du M. D. G., de tous les coopérateurs.

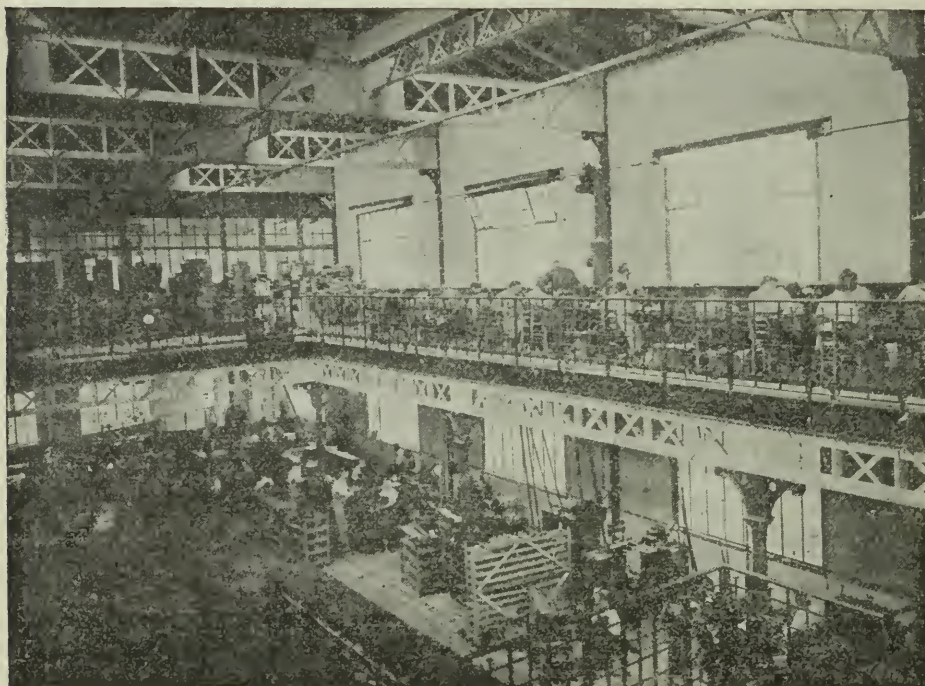
Lillers est une de ces villes du Nord, tristes, maussades, où tout converge vers le travail et l'effort; avec ses rues régulièrement semblables, ses maisons alignées au cordeau, il n'y a vraiment pas dans la localité de plus beau montiment que l'usine ouvrière. Quand, du chemin de fer, on aperçoit son fronton élevé, ses larges baies, on a l'impression de quelque chose d'original et d'extraordinaire. L'usine de Lillers a coûté près de 450,000 francs. C'est un modèle au point de vue social comme au point de vue coopératif.

Avant la reprise par le M. D. G., la « modeste » petite

coopérative autonome végétait. En quelque temps, l'essor des affaires fut énorme.

En 1906-1907, Lillers faisait 87.000 francs; en 1907-1908, 187.028 fr. 10; en 1908-1909, 247.267 fr. 75; en 1909-1910, 330.067 francs; en 1910-1911, 325.768 fr. 75; en 1911-1912, 472.340 fr. 35.

C'est la démonstration la plus éclatante de la supériorité de la production organisée par la consommation. Les quelques ouvriers cordonniers qui s'étaient réunis pour se libérer du patronat n'étaient pas arrivés à bien sérieusement améliorer leur situation. A Lillers il y a quelques grandes entreprises capitalistes de cordonnerie. Que pouvaient faire ces malheureux; avec leurs quelques centaines de francs de capital? Ils ne pouvaient même acheter les outils indispensables, les premières machines, fort coûteuses. Où au-



• VUE DE L'INTÉRIEUR DE L'USINE DE CHAUSSURES DU M. D. G. A LILLERS

raient-ils trouvé l'écoulement de leurs marchandises? Ils n'étaient pas assez forts pour se payer une organisation commerciale. Les commandes faites par les sociétés coopératives de la région, voilà quel était leur seul espoir. Ils n'avaient pas à compter sur la vente dans le commerce qui, fort naturellement, les boycottait. Forcément leur prix de revient était plus cher que dans les maisons à côté, et on leur achetait plus par solidarité que par intérêt. Aussi les affaires baissaient, le déficit s'accroissait d'année en année. Après la reprise, tout a changé. C'est que le M. D. G. a pu engager des fonds suffisants pour outiller le personnel et même, un peu plus tard, dresser l'usine moderne, l'usine modèle.

C'est une des grandes causes de haine de la part des patrons, des concurrents, que de voir dans leur localité cette usine où l'air et la lumière entrent de toutes parts, où de la place est assurée pour un développement ultérieur encore plus considérable; c'est pour eux une cruelle comparaison de savoir que l'usine paie beaucoup plus ses ouvriers et a diminué les heures de travail, qu'ils ne peuvent prétendre que la production y est inférieure, car les ouvriers eux-mêmes ont consenti, avec la suppression du travail à la tâche, de marquer le produit de leur travail et de conserver le stimulant individuel, qui fait de l'usine coopérative non pas seulement un progrès social, mais un progrès économique, pour la meilleure utilisation des forces productives.

Il est sorti 35,000 paires de chaussures en 1912, et il y a 70 ouvriers.

Avant l'usine coopérative, il n'existait pas de syndicat d'ouvriers cordonniers dans la localité. Les ouvriers coopérateurs l'ont créé, et, peu à peu, les patrons qui, impitoyablement, renvoyaient tous ceux qui parlaient de syndicat, sont maintenant « infestés » par la propagande des ouvriers coopérateurs. L'usine a une direction, qui a été confiée à Tellier, un ouvrier cordonnier de la ville, esprit méthodique et travailleur, qui apporte toutes les qualités de tact et d'autorité

morale qui conviennent à la direction d'une telle entreprise.

L'usine de Lillers est la meilleure réponse que le M. D. G. pouvait faire aux coopératives de production autonomes, qui lui reprochent de ne point les favoriser. Le M. D. G., qui représente l'ensemble des travailleurs organisés sur le terrain de la consommation, ne peut cependant sacrifier leurs intérêts à ceux de quelques travailleurs producteurs qui ont, de leur gré, sans consulter personne, créé une association sans avenir, sans capitaux, sans débouchés, sans éléments d'existence. Il peut, tout au plus, à prix et à qualité égaux, donner la préférence aux coopératives de production; et à cela il n'a jamais manqué.

Mais l'usine de Lillers affirme, par son succès et son organisation, sa théorie coopérative alors que tant de petites associations de production naissent un jour pour disparaître le lendemain.

Tout ce qu'il pourra faire, c'est reprendre, quand elles seront installées dans de bonnes conditions, les coopératives de production existantes et régulariser la production autonome par la production organisée.

Lillers est ainsi un exemple et un enseignement pour le monde du travail. Toutes les règles d'organisation nouvelle et de préparation à la société future, à mesure de son développement, s'y élaboreront.

VII. — Les autres Organisations d'achat.

A. — La Coopérative de Gros.

Certes, quand paraîtront ces lignes, elle aura complètement fusionné dans le M. D. G. L'unité commerciale aura suivi de six mois l'unité morale mais réalisée au 1^{er} juin, apportant un chiffre d'affaires, des hommes compétents, à notre organisation commerciale, il est juste de rappeler son existence et sa courte histoire.

La Coopérative de Gros des Sociétés françaises de consommation est une société coopérative anonyme, à capital variable, fondée le 25 juillet 1909, pour remplacer l'Office coopératif de renseignements commerciaux et d'achats en commun (*Association*) qui avait été fondé en 1901, grâce à la bonne volonté de 28 sociétés.

Au début, l'Office fonctionnait comme courtier coopératif. Plus tard, vers 1905, et notamment pour expédier des marchandises aux coopératives étrangères et coloniales, il fonctionna comme commissionnaire coopératif, payant les marchandises aux fournisseurs et les facturant aux sociétés acheteuses.

Conformément aux décisions des Congrès coopératifs qui invitaient l'organisme d'achats en commun à remplacer les affaires indirectes (par fournisseurs agréés) par des affaires directes, la Coopérative de gros s'est attachée à cette substitution.

Les résultats de cette tactique sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Années	Affaires globales	Directes	Indirectes
1901	70.000	»	70.000
1902	300.000	»	300.000
1903	457.000	»	457.000
1904	675.101	»	675.101
1905	809.097	»	809.097
1906	904 462	305.724	598.738
1907	1.008.307	381.031	627.276
1908	1.065.090	476.040	589.050
1909	1.243 232	989.182	254.182
1910	1.476.623	1.301.014	175.609
1911	1.854.771	1.704.873	149.897
1912	1.956.552	»	»

Pour répondre aux désirs exprimés par les sociétés des diverses régions, la Coopérative de gros a créé plusieurs di-

visions régionales ou succursales (avec ou sans entrepôt) à Paris (Issy-les-Moulineaux), Tours, Lyon, Bordeaux et Marseille. Et, par là, elle facilita considérablement les achats des sociétés fédérées.

Les sociétés se montrèrent de plus en plus fidèles à leur Coopérative de gros. Cela ressort de la comparaison des chiffres d'affaires directes de l'Office coopératif et de la Coopérative de gros.

Neuf premiers mois	Office coopératif	Coopérative de gros
1906.	232.230	»
1907.	269.740	»
1908.	340.458	»
1909.	699.364	»
1910.	—	795.016
1911.	—	1.208.123
1912.	—	1.379.720

Du rapport à la troisième assemblée de la Coopérative de gros il résulte qu'en 1911, sur 1,854,741 francs d'affaires, il y a eu un boni brut de 83.595 fr. 04 et (les frais généraux et les ristournes aux sociétés s'élevant à 75.434 fr. 66) un boni net de 8.160 fr. 38 qui a été ainsi affecté, en vertu de l'article 40 des statuts :

- 5 0/0, soit 408 fr. 02 à la réserve légale ;
- 5 0/0, soit 408 fr. 02 au fonds de prévoyance ;
- 50 0/0, soit 4.080 fr. 19 au fonds de développement ;
- 15 0/0 soit 1.224 fr. 05 au Comité central de l'Union coopérative ;
- 25 0/0, soit 2.040 fr. 10 aux sociétés acheteuses.

L'Office coopératif et la Coopérative de gros ont toujours augmenté leurs opérations, malgré le capital très restreint dont ils disposaient.

En 1913, l'Unité coopérative est réalisée, et coopératives et coopérateurs de la Coopérative de gros seconderont comme

ils le méritent les efforts de ceux qui ont assumé la tâche ingrate de créer et de développer en France la coopération au second degré représentée par le M. D. G.

VIII. — Les Fédérations régionales.

Avant 1905, les fédérations régionales constituaient les seuls groupements d'achat du mouvement coopératif français. On a pu voir, du reste, qu'au Congrès de Nantes, où fut discutée la création du M. D. G., il était apparu qu'il ne serait pour ainsi dire que le complément de ces premières fédérations. Il devait même être créé par l'une d'elles, et, volontairement, pour lui retirer son caractère d'organisation centrale, on en avait fixé le siège hors Paris. Toutes ces fédérations sentaient, en effet, que le M. D. G. serait pour elles rapidement une cause de décadence et même de disparition. Le jour où le M. D. G. grouperait leurs régions, les affaires, peu à peu, leur échapperaient. A dire vrai, les services rendus par ces fédérations, au nombre de cinq ou six, n'ayant qu'un périmètre d'action limité, étaient assez minimes et leur chiffre d'affaires bien petit.

Une organisation centrale, à l'imitation de celles qui sont à l'étranger, devait être bien supérieure à ce faux fédéralisme, qui créait des œuvres « séparatistes » sans lien entre elles, ne pouvait réellement donner les résultats que l'on peut attendre de la concentration de la puissance d'achat et non de l'émiettement des efforts. Au bout de peu de temps, il y avait eu des luttes entre fédérations régionales. Elles n'avaient pu organiser de sérieuses entreprises de production. Le mouvement coopératif aurait été une fois de plus condamné à la stagnation.

Aussi, dès que le M. D. G. fut debout, dès qu'il apparut viable, dès qu'il fut assez fort pour étendre son champ d'action, il songea, comme nous l'avons vu, à pratiquer à l'égard

des fédérations régionales la même politique économique qu'avec les coopératives de production autonomes.

La Fédération de la région parisienne était disparue pour lui laisser la place et en lui cédant ses services. Plus tard, les Fédérations des Ardennes, du Pas-de-Calais, de Saône-et-Loire devaient en faire autant. A la place, les entrepôts du M. D. G. s'installèrent, et dans des conditions de prospérité que probablement n'auraient jamais pu atteindre les fédérations.

Il importait cependant que les résistances puissent être vaincues à l'avance et que le M. D. G. ne se trouve pas un jour devant des fédérations qui ne se prêtent pas à l'opération du rachat. De plus, en attendant que le M. D. G. le puisse, en attendant que ses ressources et le chiffre d'affaires lui donnent le moyen de créer des entrepôts un peu dans toutes les régions — dépôts réclamés à grands cris par les sociétés — on ne peut empêcher les sociétés de continuer ou de créer des fédérations d'achat, qui fonctionnent en attendant.

Enfin, l'organisation centrale n'est pas à même de fournir certains besoins régionaux ou de rendre certains services pour divers produits qui sont plutôt de production régionale, comme la meunerie, par exemple. Il faut donc encourager les sociétés à agir en ce sens.

Donc délimiter les droits de chacun, assurer l'avenir du M. D. G., ne pas retarder l'essor vers les achats en commun, tels sont les deux points de vue encore très controversés dans le mouvement coopératif français. La tendance « fédéraliste » et la tendance « centraliste » sont souvent aux prises. En vérité, ce n'est pas une « division » de principe, et ces discussions sont plus « verbales » et « académiques » qu'intéressantes et utiles.

Il est évident que les sociétés et les fédérations sont de plus en plus appelées à participer à la vie, à la direction, au contrôle de l'organisme central dont elles feront partie et qui

repose sur le principe démocratique. Il est vrai que le M. D. G. est fait pour les sociétés et non les sociétés pour le M. D. G., mais pratiquement il faut donner les règles souples, changeantes, qui portent à leur maximum l'organisation des achats en commun et préparent l'avenir d'un mouvement général et non régionaliste. En ce sens, la décision du Congrès de Tours, en 1912, est excellente. La voici :

« Les sociétés coopératives devant concentrer leur puissance d'achat et organiser leur force de production, ce rôle incombe essentiellement au M. D. G.

« Toutefois, les fédérations régionales pourront, là où le M. D. G. n'a pas d'entrepôts régionaux, créer des liens d'achats en commun ; ces organismes devront en tout cas demander préalablement, avant de traiter leurs marchés et de faire des achats, les conditions au M. D. G., qui aura la préférence aux conditions de prix et de qualité égales. Ils pourront encore traiter ou produire des objets auxquels le M. D. G. ne peut encore s'intéresser ; néanmoins ils ne pourront écouler leur marchandise, sans l'assentiment du M. D. G., en dehors de leurs limites territoriales.

« Le Comité mixte devra, d'accord avec eux, fixer les conditions de reprise éventuelle de leurs entreprises de vente et de production par le M. D. G. »

L'expérience y apportera toutes les précisions ou tous les correctifs nécessaires.

En attendant, par suite de la nouvelle organisation unitaire, toutes les fédérations commerciales existant préalablement sont rentrées dans le cadre des fédérations régionales et morales délimitées territorialement. Et c'est déjà un grand résultat. La plupart des nouvelles fédérations bornent leur rôle à celui d'organisme moral ; quelques-unes ont pris un caractère commercial, mais uniquement pour favoriser le M. D. G. et pour servir d'intermédiaire régional. Quelques-unes même se sont réduites à ce rôle, d'autres l'ont fait par né-

cessité en attendant l'entrepôt du M. D. G.. Finalement, partout la résolution ci-dessus a été acceptée et appliquée.

Des anciennes fédérations commerciales, il reste encore comme un peu importantes la Fédération de l'Est, la Fédération de la Loire, de la Marne, mais qui n'ont pas d'entrepôts, se contentant de rester des « commissionnaires ». Il y a quelques organismes pour servir des besoins locaux que le M. D. G. ne pourrait utilement servir, tels la Fédération des boulangeries des Ardennes, la Fédération tourangelle, avec son moulin de Savonnières et son entrepôt de charbon, ces deux organismes faisant partie du mouvement général et reliés directement ou indirectement à lui.

Seule du mouvement fédéraliste subsiste encore la Fédération de Bretagne qui, non seulement a un moulin à Lorient, mais un entrepôt d'épicerie à elle à Nantes, une usine de conserves, un atelier de cordonnerie.

Le plus important est le moulin de Lorient. Il a vendu pour 1 million 283.796 fr. 15 de farine en 1912. Il a réalisé un bénéfice net de 93.416 fr. 70. Il fournit toutes les sociétés du Morbihan, Finistère, Loire-Inférieure de la plus grande partie des farines qu'elles consomment.

Malgré une crise passagère, la Fédération de Bretagne semble vouloir continuer. En 1912, elle a offert au M. D. G. de reprendre son organisation commerciale. La situation financière de la Fédération et du M. D. G. n'a pas permis une opération dangereuse aussi inopinément.

IX. — Les Fédérations dissidentes.

L'unité votée à Tours a réalisé à peu près la concentration complète des forces coopératives. Seules sont restées en dehors, et pour des motifs opposés, la Fédération du P.-L.-M. et la Fédération des coopératives du Nord.

A. — La Fédération P.-L.-M.

La Fédération des sociétés de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, organisée par Chioussé, a toujours été représentée comme une fédération « jaune », composée de sociétés d'employés de chemins de fer et ayant des attaches très étroites avec la puissante Compagnie et ses directeurs. A la vérité, c'est souvent dans des locaux ou des terrains de la Compagnie que se dressent les coopératives du P.-L.-M. et, en l'absence d'économat, comme dans les autres Compagnies, ces sociétés « fermées » et étroitement fermées, reçoivent des avantages tels que les frais de transports à bon compte, qui sont l'indice qu'on en attend la même besogne de canalisation de tout mouvement émancipateur des employés. la mainmise sur des organisations qui, libres, pourraient devenir d'excellents moyens d'ouvrir les esprits et de servir de lieu de réunion et d'abri aux militants syndicalistes ou socialistes. Mais si la Fédération P.-L.-M. est composée de ces sociétés fermées, elle comprend en outre des sociétés « ouvertes » de toutes catégories et de tout esprit. Avant l'unité, grâce aux avantages commerciaux qu'elle offrait — elle est en effet fédération commerciale — beaucoup de coopératives s'y étaient affiliées uniquement dans l'espoir de bons marchés.

La Fédération P.-L.-M. était adhérente à l'ancienne organisation centrale : l'Union coopérative. La nouvelle Fédération Nationale ne reconnaissant que des fédérations régionales « territorialement délimitées », la Fédération P.-L.-M. ne rentrait pas dans les cadres et faisait double emploi. Par là même, elle a été écartée sans qu'il y ait eu lieu de discuter à son égard d'autres motifs. Depuis lors, elle ne ménage ni les calomnies, ni les mensonges contre l'organisation centrale, mais toutes ses sociétés « ouvertes » et quelques-unes des sociétés « fermées » l'ont quittée, et son importance sera de moins en moins grande.

Son vrai titre est : Fédération des Sociétés coopératives du P.-L.-M. et diverses.

Fondée le 28 avril 1889, elle avait, avant l'unité, réuni 141 sociétés, réparties dans 45 départements, dont 63 du P.-L.-M., 18 de l'Est; cela représentait 45.638 membres.

Elle a, de plus, créé à côté d'elle un moulin à farine à Prissé, appelé le Moulin fédéral coopératif. Son importance quantitative ne peut guère effrayer en raison de son caractère d'économat et surtout parce qu'elle est pour le surplus uniquement une organisation mercantile sans esprit coopératif, auquel on se sert sans même partager sa manière de voir, pour profiter des avantages de transport de la Compagnie.

B. — La Fédération des Coopératives socialistes du Nord.

Son siège est à Lille, à la grande société l'Union. Fondée le 22 juillet 1900, elle a à la fois un rôle de propagande et un rôle commercial, ayant pour objet la production de farines et l'achat en commun d'autres denrées alimentaires. Elle compte 19 sociétés représentant 25.000 membres environ. Elle fait près de 3 millions d'affaires.

C'est avec regret que la Fédération Nationale a vu cette organisation rester en dehors du mouvement. Aussi, compte-t-elle qu'un jour ou l'autre une entente pourra se faire avec elle.

Mais nous avons dit par ailleurs les raisons qui l'ont déterminée à rester « réfractaire », nous n'y reviendrons pas.

Deux organisations sont encore en dehors du mouvement coopératif « général » : c'est, dans les Vosges, une fédération commerciale, dont la Société de Thaon est l'âme, et le Comptoir de Franche-Comté, resté sous l'inspiration d'un grand patron, M. Japy, mais il n'y a pas là des forces réellement coopératives; signalons-les seulement en passant.

TROISIÈME PARTIE

LES "TYPES" COOPÉRATIFS

CHAPITRE PREMIER

LES « SPECIMENS »

DES FORMES COOPÉRATIVES

Rien ne vaut les analyses et les faits pour faire saisir sur le vif les divergences ou les caractères communs d'organisations prolétariennes, c'est le cas pour les coopératives. C'est la meilleure façon de se rendre compte des forces et des circonstances qui ont conduit à pratiquer telle forme coopérative plutôt que telle autre. Dans la diversité même des réalités, apparaîtront mieux les bases communes des coopératives de consommation, les caractères « spécifiques » s'y retrouveront pendant que des points de vue secondaires, considérés tout d'abord comme essentiels, apparaîtront comme le résultat de conditions de milieu ou de circonstances. Au contraire, les différences organiques des coopératives de production et de consommation s'éclaireront beaucoup mieux des comparaisons « réelles » que l'on pourrait faire, et enfin l'effort pour mettre debout des institutions prolétariennes aboutira parfois à des œuvres qui ne seront pas rattachées. d'une façon si tranchée, à tel ou tel type, mais dont, par là même, l'histoire, tirillée en divers sens, n'en sera que plus caractéristique et utile pour dégager les lois naturelles de développement du mouvement coopératif.

A travers le rapide coup d'œil que nous allons maintenant jeter sur le monde coopératif, nous noterons combien d'abord le milieu naturel peut agir en créant des zones d'influence pour conduire à telle ou telle règle. Nous verrons surtout que le milieu économique peut seul expliquer telles ou telles formes coopératives : les panifications à la campagne, les habitations à la ville.

Nous verrons que la composition professionnelle des sociétés, leur recrutement dans tel ou tel métier fait la différence entre une coopérative de mineurs et une coopérative d'ouvriers de l'État. Nous verrons que les « conceptions » de l'emploi des bonis et trop-perçus dépendent souvent de circonstances historiques, de traditions qui sont devenues règles pour ainsi dire naturelles.

Mais en même temps éclatera davantage l'idée que toutes les coopératives sont dues à la volonté du prolétariat qui y voit comme un moyen de lutte ou de réalisation socialiste, en tous cas comme une manière de combattre et d'atteindre le capitalisme. Là même où le prolétariat ne les a pas créées, c'est son influence, la diffusion de ses idées ou sa force de pénétration sur la société actuelle et pour une société nouvelle, qui leur ont donné les règles et les conditions de vie, et les « réalités » suivantes vont mieux le démontrer que tous les arguments.

Nous prenons d'abord quelques coopératives de consommation en suivant les divers points de vue existant en France : coopérative ouvrière, coopérative socialiste de parti, coopérative communiste, coopérative rochdalienne, coopérative syndicale, coopérative syndicaliste ; puis nous examinerons quelques exemples suivant les objets qu'elles se proposent : épicerie, boulangerie, moulin, laiterie, boucherie, restaurant.

Enfin nous donnerons quelques monographies des coopératives revêtant une autre forme, coopérative de production industrielle, coopérative viticole, coopérative d'habitations ou ayant un « type » à part comme le Familistère de Guise et la Verrerie ouvrière d'Albi.

CHAPITRE II

UNE COOPÉRATIVE OUVRIÈRE

I. — La Coopérative ouvrière “ La Bellevilloise ”.

Là haut, sur les pentes de l'ancienne « Courtille » si connue dans l'histoire des révolutions politiques et des soulèvements du peuple parisien, s'élève maintenant une de nos plus importantes sociétés coopératives françaises Elle porte le nom même de son quartier : *La Bellevilloise*.

Héliès a donné d'elle une monographie fort intéressante.

A. — Les débuts de “ La Bellevilloise ”.

La Bellevilloise fut fondée en 1877 par 20 ouvriers dont 18 mécaniciens employés dans les maisons Cornély et Barriquand. De ces 20 camarades à l'esprit clairvoyant et avisé, un seul est encore existant, le camarade Millard, travaillant toujours dans la même maison.

Voici les noms de ces précurseurs auxquels la coopération bellevilloise doit son superbe mouvement :

Christophe (Benoît), Dutard (Jules), Gallet (Aristide), Lecomte (Jean-Baptiste), mécaniciens décédés.

Martel, cordonnier, décédé.

Vandenaker (Amédée), Thierry (Adolphe), Petit (Christophe), Masson (Alexandre), mécaniciens décédés.

Vauthier (Gustave), cordonnier, décédé.

Macé, Schaaf, Poupet, Gougeon, Édaine, mécaniciens, décédés.

Millard (Auguste), mécanicien, dont nous parlons plus haut.

Ils s'installèrent au n° 16 de la rue Henri-Chevreau. Ceci fut fait à peu de frais et le travail fut effectué gracieusement par les nouveaux associés. Il devait en être ainsi car

l'apport se composait d'une centaine de francs, péniblement amassés.

Le local de répartition n'ouvrait que le soir, et seulement deux fois par semaine, une fois la journée de travail terminée à l'atelier; car il ne fallait pas songer à rétribuer un employé avec les maigres ressources dont disposaient les nouveaux associés. C'est là un exemple dont devraient bien s'inspirer les coopératives naissantes; car, aujourd'hui, bien que les débuts soient tout aussi modestes pour la plupart des coopératives, elle veulent immédiatement prendre du personnel et faire des installations le plus souvent restant à payer; de sorte que l'ère des difficultés budgétaires commence avant le produit des bénéfices. La ferme volonté de ne pas engager l'avenir fut clairement exprimée par les fondateurs dans tous leurs actes; elle a été scrupuleusement continuée à *La Bellevilloise* jusqu'à ce jour. Aucun travail important, aucune transformation n'ont été décidés sans que les ressources nécessaires existent. La Maison du Peuple actuelle de la rue Boyer a été faite dans ces conditions. Après l'achèvement des travaux, chaque fois l'horizon financier était absolument libre.

L'ouverture de la répartition eut lieu le 21 janvier 1877 moyennant un loyer de 225 francs.

La première commande, comprenant les marchandises que l'on allait vendre, était composée de la sorte :

- 2 pièces de vin rouge;
- 15 kil. d'huile;
- 25 litres de lentilles;
- 25 litres de haricots;
- 25 litres de haricots boulots;
- 1/2 caisse de macaroni;
- 1/2 caisse de vermicelle.

Le matériel fut fourni gracieusement par les coopérateurs; un pupitre, des balances et des poids; la vente fut, pour la

première journée, de 11 fr. 90, et pour la première semaine de 147 fr. 50.

Pendant un certain temps, la Société fonctionna de façon illégale, aucuns statuts n'existaient. On se renseigna sur ce point auprès de l'*Égalitaire*, qui avait été fondée en 1876, et où le meilleur accueil fut réservé aux Bellevillois.

Le 24 octobre 1878, les statuts de la Société furent légalisés et elle eut enfin une constitution légale.

La première année, les recettes s'élevèrent à la somme de 14,875 fr. 15, ce qui représente à peine la recette d'une journée actuelle de *La Bellevilloise*; les cotisations à 825 francs, qui furent portées au compte actions. On peut donc dire que la puissance de la Société s'est accrue 365 fois depuis cette époque. On songea dès lors à créer un fonds de roulement; mais il n'y avait toujours pas d'employés rétribués.

Le 18 février 1885, on eut un employé permanent, Hahnel, qui est encore à *La Bellevilloise* aujourd'hui.

Les coopératives blanchissaient alors les carreaux des devantures de leurs répartitions, cependant aucune loi n'obligeait de pratiquer ainsi; il n'empêche que cette coutume se répandit et que peu nombreuses furent les coopératives ayant échappé à ce préjugé. . . . Aujourd'hui, cette grossière erreur est dissipée, et les boutiques coopératives commencent à prendre l'aspect des maisons de commerce.

Dix mois après l'ouverture d'une succursale rue d'Eupatoria, une deuxième succursale fut créée rue Lesage. La première installation qui fut faite par un entrepreneur et des ouvriers payés, coûta 8,000 francs, somme qui parut fabuleuse à nos camarades; le loyer fut de 950 francs; le chiffre d'affaires atteignait 8,000 francs par semaine, et les loyers étaient pour l'ensemble des répartitions de 2,800 francs par an.

Peu après l'ouverture, la répartition Lesage faisait 14,000

francs d'affaires par semaine, et la rue d'Eupatoria 8,000 francs.

Le 21 octobre 1888, la Société loue rue Henri-Chevreau, mais aux numéros 4 et 6, qui devaient devenir le siège social ; c'est là que la vie de la Société, pendant de nombreuses années, allait se discuter.

Alors, *La Bellevilloise* va de succès en succès. Elle établit, rue Étienne-Dolet, une boulangerie qui fournit le pain à toutes ses succursales ; le loyer est de 1,280 francs ; les frais montent à 3,800 francs. Puis un chantier à charbons, rue de Ménilmontant, dont l'installation coûte 10,000 francs. A ce moment, les immobilisations représentent la somme de 63,000 francs, et il y a dix ans seulement que la Société ouvrait sa première boutique.

En 1889, après douze ans de fonctionnement, la Société compte 3,000 sociétaires, et fait 2 millions d'affaires.

Le succès est toujours grandissant. On crée, rue de Palikao, rue Thierry, rue Pixérécourt, des petits dépôts de pain. l'on y adjoint le lait, le chocolat avec très peu d'épicerie ; mais ces dépôts, qui ferment à midi, ont une existence de peu de durée. Rue Henri-Chevreau, au siège social, on installe un rayon de rouennerie et chaussures. Rue des Pyrénées, un dépôt de pain un peu plus important est établi.

En 1897, la charcuterie qui fournit aux répartitions est installée rue Boyer.

C'est au même moment que sont achetés le terrain de la rue Lesage, au prix de 20,000 francs, et celui de la rue Boyer, pour 70,000 francs.

La Société compte alors 7,900 sociétaires, fait un chiffre d'affaires de 4,331,815 francs et possède une réserve de 110,000 francs. Le boni annuel est de 185,000 francs réparti aux sociétaires.

Mais là s'arrête l'ascension de *La Bellevilloise*, après la belle période de 21 ans, toute d'honnêteté et de labeur opiniâtre.

Depuis peu, un nouvel élément s'était introduit dans la coopérative, et avait pénétré jusqu'au Conseil d'administration. Ces gens, qui n'avaient rien du vrai coopérateur, ne virent dans *La Bellevilloise* qu'une « affaire » et étaient bien décidés à en profiter par tous les moyens, même les moins avouables. Leur action néfaste se fit bientôt sentir. Au Conseil, au lieu de discuter les intérêts de la coopérative, on en vint à des disputes personnelles, qui lassaient tout le monde. Dans les Assemblées générales, même attitude; il fallut deux ou trois réunions des sociétaires pour arriver à liquider l'ordre du jour. Le gâchis allait en s'accroissant, et les moyens les plus frauduleux étaient mis en œuvre pour masquer la malhonnêteté de quelques-uns. Des inventaires fictifs furent établis et on distribua des trop-perçus qui n'existaient pas; cela se produisit notamment pour une somme de 62,000 francs. Pour découvrir ces fraudes, que des esprits avisés devinaient, sans pouvoir les établir, il fallut exiger l'examen du bilan par des experts-comptables.

Le pot-de-vinage était élevé à la hauteur d'une institution. Ainsi, pour les dégustations de vins, les bouteilles étaient bien cachetées et encapuchonnées sous numéro d'ordre, mais un des pots-de-viniers au courant indiquait aux autres le numéro à choisir en comptant les boutons de son vêtement.

Le résultat de ces pratiques ne se fit pas attendre; les démissions affluèrent, entraînant une forte diminution dans les recettes. C'est ainsi qu'en 1902, il y avait 3.000 sociétaires en moins qu'en 1898, et le chiffre d'affaires était diminué de près de deux millions par an.

La *Bellevilloise* était donc en mauvaise posture, et avec elle toute la coopération, notamment la *Moissonneuse*, victime des mêmes aigrefins. En ce qui concerne la *Bellevilloise*, si la situation s'était prolongée seulement un an, c'était la fin certaine.

B. — Le relèvement de la Coopérative.

Heureusement, depuis quelque temps s'était formé le « *Cercle des Coopérateurs du 20^e pour la création d'œuvres sociales* ». Ce Cercle était composé de camarades de la *Bellevilloise*, coopérateurs par conséquent, la plupart adhérents aux autres formes d'organisation de la classe ouvrière : Parti socialiste, syndicats.

Le 27 avril 1902, le cercle ayant réuni les preuves certaines de la vénalité de quelques administrateurs, dévoila à l'Assemblée générale, qui se tenait au Cirque d'Hiver, les manœuvres des pots-de-viniers; ceux-ci furent démasqués aux yeux des sociétaires, avec preuves à l'appui. Ce fut un effondrement complet; l'administration fut chassée et une Commission exécutive fut nommée pour administrer provisoirement la Société et lui donner une orientation nouvelle.

Les pots-de-viniers ne désarmèrent pas de suite, et il fallut engager contre eux des poursuites devant toutes les juridictions; mais les camarades qui s'étaient mis en tête de rénover la *Bellevilloise* allaient à la bataille avec leur ardeur de militants et de coopérateurs socialistes. Parmi eux, au premier rang, étaient Héliès, directeur du M. D. G., Lauche, aujourd'hui député du Parti socialiste.

Allant au plus pressé, les nouveaux administrateurs, sous l'influence du Cercle des Coopérateurs, s'efforcèrent d'assurer l'honnêteté administrative, et pour supprimer le mal dont avait failli mourir la *Bellevilloise*, ils en supprimèrent la cause. Les écumeurs de coopératives, de Bercy et d'ailleurs, furent remplacés par des coopératives de production ouvrières.

Les suspicions disparaissaient en rendant nulles les tentations. C'est ainsi qu'à l'Assemblée générale du 30 novembre 1902, le Conseil faisait ratifier l'adhésion de notre coopérative à la Cordonnerie Ouvrière, à l'Assurance Ouvrière

et à la Fédération des Coopératives parisiennes (depuis fondue dans le Magasin de Gros), à la Bourse des Coopératives socialistes. Au bout de peu de temps, 24 coopératives de production étaient fournisseurs de la *Bellevilloise*.

Un peu plus tard fut créée la bibliothèque gratuite, dont la gérance fut confiée à l'U. P. *La Semaille*.

Puis le *Patronage laïque*, réservé aux enfants des coopérateurs, ce qui permet à nos jeunes enfants d'apprendre par des leçons de choses ce que l'école a négligé ; des sorties fréquentes sont organisées et c'est merveille de les voir dans les fêtes, les soirées, interpréter les auteurs socialistes.

Tout dernièrement, ils viennent de créer une coopérative enfantine destinée à faire les achats des écoliers ; elle est administrée par les enfants eux-mêmes.

Enfin la *Symphonie* de la *Bellevilloise* qui, en outre de la culture musicale qu'elle donnait à ses adhérents, égayait les fêtes de la *Bellevilloise*. La Société adhérait également à l'*Alliance coopérative internationale*.

Un peu plus tard, la *Caisse de prêt gratuit* fut instituée, permettant d'avancer 40 o/o du montant de leur action à ceux de nos camarades momentanément gênés.

Virent également le jour : la Caisse de Solidarité, venant en aide aux camarades dans les cas de grande détresse ; la Caisse de décès, allouant une somme de 100 francs aux veuves de sociétaires ou à leurs orphelins mineurs.

Les veuves de sociétaires seraient employées de préférence dans les différents services et au taux de 0 fr. 70 de l'heure. Le trop-perçu fut limité à 5 o/o au maximum. Les œuvres sociales furent dotées d'une allocation de 10 o/o prélevée sur les bénéfices nets.

Toujours sous l'impulsion du Cercle, le Conseil soutenait bon nombre de Sociétés qui se trouvaient dans la gêne. Il aida à la création de la Verrerie Ouvrière, soutint les Vignerons libres de Maraussan, et toutes les sociétés coopératives de production, soit par des prêts, soit par des achats.

de plus en plus importants. Il subventionne la *Ruche*, de Sébastien Faure, et l'*Avenir Social*, de Madeleine Vernet.

En 1906, un vaste mouvement ouvrier nécessite de nombreuses grèves; la *Bellevilloise* donne, en quelques mois, à ses sociétaires grévistes 10.000 kilos de pain et 2.000 litres de lait!

Autre fait : Vers le même moment, fut votée la loi sur le repos hebdomadaire. Les patrons boulangers, dans l'espoir de la faire avorter, tentent la fermeture le lundi, sous prétexte de repos hebdomadaire collectif; alors que les ouvriers réclamaient le repos par roulement. Devant ces manœuvres, la *Bellevilloise*, sollicitée par le Syndicat ouvrier de la boulangerie, livre à la population du 20^e 11.000 kilos de pain le même jour, au lieu de 3.000 kilos, fabrication normale!!!

Toujours vers le même moment fut instituée la Pharmacie à prix très réduits et le Dispensaire, où sont données des consultations médicales gratuites. A la Pharmacie, nos sociétaires sont assurés de trouver, outre les prix réduits, des médicaments dont la composition est absolument conforme aux prescriptions des docteurs.

Un an après le nettoyage, en 1903, par l'intransigeance du propriétaire de la rue Henri-Chevreau, où se trouvait le siège social, la *Bellevilloise* se vit dans l'obligation de trouver un autre local approprié à ses besoins toujours croissants.

Le Conseil décida alors l'ouverture du siège de Ménilmontant tel qu'il est aujourd'hui, et le transfert du siège social rue Boyer. Ce fut un coup d'audace, étant données les ressources limitées du moment, mais le succès vint, et la situation était sauvée encore une fois.

Le siège de la Mare fut créé pour donner satisfaction aux sociétaires de l'ancien siège social, et le dépôt de pain de la rue des Pyrénées (232), fut transformé en épicerie.

En 1904, le dépôt de la rue Thierry fut remplacé par la succursale de la cité Henry. L'ensemble de toutes ces trans-

formations coûtâ 78.000 francs ; mais la confiance renaissait et le chiffre d'affaires était remonté à près de trois millions.

En 1906, la répartition Pyrénées fut transférée du n° 232 au n° 255 à l'emplacement actuel. Une installation moderne y fut faite et une boucherie-charcuterie y fut adjointe.

Cette même année (1906), vit la création du Magasin de Gros des Coopératives de France. Cette création fut accueillie avec faveur par les Bellevillois, car elle diminuait encore les chances de voir suspecter les administrateurs. La coopérative décidait, en mai 1906, par un vote de l'Assemblée générale, de souscrire à cette organisation, dont elle attendait les plus grands services, quatre actions par cent membres.

La *Maison du Peuple* de la rue Boyer, édifiée sur les terrains dont la Société était propriétaire depuis 1897, a été conçue à la suite d'un concours ouvert en 1906. Les travaux ont été commencés en 1909 et terminés, du moins pour la partie qui avait été décidée, en 1910. Elle a coûté 350.000 francs qui ont été, comme nous l'avons déjà dit, soldés complètement à l'achèvement des travaux, ce qui est à peu près sans exemple en matière de constructions ouvrières.

Une des dernières créations de la *Bellevilloise*, est la succursale de la rue d'Avron, 73, qui a été ouverte le 16 décembre 1911. Elle constitue, sans conteste, le magasin d'alimentation le plus élégant du quartier, et montre que la Coopération a progressé de toutes façons depuis l'époque des carreaux brouillés, et l'effort de nos amis se continuera dans ce sens : de l'air, de l'hygiène, du bien-être.

Elle vient enfin de racheter un magasin de confections rue Ménilmontant, Aucune boutique de l'arrondissement ne peut rivaliser avec la sienne.

En résumé, la *Bellevilloise* atteint aujourd'hui, après dix ans de gestion des coopérateurs socialistes et syndiqués, un chiffre d'affaires qui dépassera 5 millions avec près de 9.000 sociétaires ; chiffres qui n'ont jamais été atteints à aucun moment par la *Bellevilloise*.

Elle occupe aujourd'hui plus de deux cents employés, payés à des conditions inconnues dans le commerce; depuis ses débuts elle a réparti pour *soixante-dix-sept millions, cent dix-huit mille quatre cent soixante-cinq francs* de marchandises à ses membres et distribué pour *trois millions quatre cent dix-huit quatre cent quarante-quatre francs* de trop-perçu. Elle possède 1.282.166 francs d'immobilisations, formant un capital impersonnel, composant la propriété collective. Plus de 50,000 francs sont réservés chaque année aux œuvres sociales. Il y a 819.300 francs de capital souscrit, dont 448.000 francs sont versés.

Voilà le résultat des cotisations hebdomadaires des 20 ouvriers fondateurs de 1877. Voilà ce que peuvent 25 années de vie et d'action prolétariennes.

C'est avec un grand souci d'émancipation qu'ont été organisées toutes les œuvres sociales de la *Bellevilloise* : patronage, solidarité, œuvres d'éducation artistique et autres..

Elle est l'exemple type de ce que peut la coopération ouvrière.

C. — Le budget social de " LA BELLEVILLOISE " en 1912.

Prélèvement statutaire de 10 % sur les trop-perçus nets.

Fédération des Coopératives de la Région Parisienne (cotisation).....	400	»
Confédération des Coopératives socialistes ouvrières (cotisation)	1.200	»
Abonnement au <i>Bulletin</i>	1.000	»
Alliance Coopérative Internationale (cotisation)	30	»
Groupe de Prévoyance et de Solidarité des Employés de la <i>Bellevilloise</i>	500	»
Harmonie	3.000	»
Cours d'Espéranto.....	75	»
	6.205	»
A reporter.....		

	<i>Report</i>	6.205	»
Patronage de la <i>Bellevilloise</i>		5.000	»
Université Populaire <i>La Semaille</i>		650	»
Chorale mixte.....		300	»
Caisse des Grèves :			
Confédération Générale du Travail.....		1.000	»
Union des Syndicats		600	»
Secours		400	»
Pain et lait gratuits aux sociétaires grévistes:		1.000	»
Caisse des écoles, Crèche de Belleville.....		400	»
Avenir Social d'Épône (Madeleine Vernet)...		550	»
La Ruche (Sébastien Faure).....		250	»
Fédération Ouvrière anti-alcoolique.....		100	»
Restaurant des mères nourrices (Œuvre Henry Coullet)		100	»
Dispensaire sanatorium J. Rouve Taniès.....		400	»
Cercle de la <i>Bellevilloise</i>		250	»
Réserve pour cas exceptionnels.....		3.157	»
	Total.....	20.362	»

CHAPITRE III

UNE COOPÉRATIVE COMMUNISTE

I. — “ La Fraternelle de Saint-Claude ”

La *Fraternelle*, de Saint-Claude, a donné son nom à une forme de coopération. On a même dit l'École de Saint-Claude, par opposition à l'École de Nîmes. Et cependant, son origine a été des plus « bourgeoise ». La *Fraternelle*, de Saint-Claude, a été fondée en 1881 et, pendant longtemps, elle a échappé à toute influence prolétarienne. Mais précisément le jour où les socialistes s'en sont rendus les maîtres, ils ont appliqué une mesure inconnue dans le monde coopératif jusqu'alors : ils ont fait supprimer les trop-perçus et les ont consacrés au développement de la Société ou à des œuvres de solidarité.

N'oublions pas que Saint-Claude est dans le Jura, que toute cette région a été fort imprégnée des idées de Bakounine. En réalité, c'est sous cette influence que les militants, peut-être sans trop en avoir conscience, ont essayé de donner à la coopération de consommation le caractère d'une institution communiste dans le milieu capitaliste.

Pour eux, la coopérative de consommation n'est devenue intéressante qu'à cette condition ; ils en ont fait la « règle » caractéristique de la vraie coopération, et ce n'est pas seulement à Saint-Claude, mais dans toutes les sociétés de la région, là même où la force ouvrière est inexistante et où le socialisme est à peine naissant, que la coopération est ainsi pratiquée. Grâce à cette mesure, pour les coopérateurs de là-bas, elle est un embryon de la société nouvelle le jour où, ensemble, d'une association d'intérêts, on en fait une « matérialisation » de l'idée.

La conception de la suppression du trop-perçu a été, par

beaucoup, peu à peu admise comme l'essentiel d'une coopérative socialiste, et la *Fraternelle*, de Saint-Claude, a, en raison même de cela, fait l'objet de nombreuses apologies et critiques.

Mais remarquons que c'était, au fond, un peu rétrécir le problème. Il en est résulté que la *Fraternelle*, de Saint-Claude, a été entraînée par la pratique à interpréter son principe. Sans doute, elle reste invinciblement attachée à la suppression du boni, qu'elle considère comme un appât indigne de travailleurs qui aspirent à la société « communiste » et dont la Coopération constitue l'organisation embryonnaire. Mais si elle pouvait empêcher chaque sociétaire de le toucher au prorata de ses achats, suivant la règle rochdaïenne, elle ne pouvait, en revanche, l'anéantir. Aurait-elle vendu au prix de revient, qu'elle risquait pratiquement de faire de mauvaises affaires, d'être incapable de passer les périodes de crise commerciale, et d'habituer les coopérateurs à ne venir s'approvisionner que pour le bas prix, ce qui aurait été contraire à son esprit antimercantile. Restait l'emploi en réserves, mais, cependant, elles ont la limite même de leur utilité pour le développement de l'œuvre. Aussi la *Fraternelle* s'est-elle bornée à des œuvres de solidarité : elle convertit, par exemple, une part des bénéfices en retraites pour ses sociétaires. Les premiers retraités commencent dès maintenant à toucher, en 1913.

Mais la coopérative, si louables et si intéressants que soient tous ses efforts en ce sens, a, par là même, joint à sa conception communiste une autre forme de coopération, préconisée du reste ailleurs, la coopération « mutualiste » ou « assurance sociale ».

Que moralement cette forme coopérative soit supérieure à la distribution des bonis en argent ou même en marchandises, personne n'y contredira. Mais il faut constater que si dans la région du Jura l'application en a pleinement réussi, partout ailleurs elle a laissé les sociétés dans la stagnation

avec des statuts qui supprimaient les trop-perçus et qui étaient d'autant plus facilement appliqués que le petit chiffre d'affaires de la coopérative n'en avait pas permis.

Le succès de la Coopération « communiste », dont le tort est de considérer les hommes comme s'ils avaient déjà la mentalité communiste — ou presque — est tout à l'honneur de nos camarades jurassiens. Elle montre un désintéressement, une foi dans l'idéal que des traditions géographiques et historiques expliquent en partie.

N'est-ce pas Ponard qui est l'épine dorsale de la coopérative de Saint-Claude, et que tous connaissent dans les organisations prolétariennes comme un des hommes les plus conscients et les plus sérieux qu'il soit. Il est bien l'incarnation de tout ce socialisme montagnard, un peu aride et élevé, mais si plein de courage et d'honnêteté. La *Fraternelle* reste semblable à ses militants. Son évolution est lente, mais sûre. Elle gravit les échelons coopératifs comme les taureaux de son pays gravissent les montagnes, sans regarder derrière, tout droit, silencieusement, d'un pas pesant et en flanquant de droite et de gauche des coups de corne, et sans crainte des écorchures.

La *Fraternelle* a maintenant 668 sociétaires et fait 313.991 francs d'affaires; elle a un capital de 81.397 francs. Son trop-perçu était, en 1912, de 17.992 francs, sur lesquels près de 9.000 étaient consacrés à la solidarité et 2.000 à la propagande.

Elle a une superbe Maison du Peuple, qui domine une partie de la ville, en dehors de 4 succursales. Elle a été inaugurée au mois de septembre 1910. Car la *Fraternelle* est le pivot de toute œuvre ouvrière dans la localité et la contrée. C'est à son siège qu'est l'Union des Syndicats du Jura, du Doubs et de l'Ain, et dont le secrétaire est le camarade Klemczinski, un des militants les plus avisés du syndicalisme français. Elle abrite le Syndicat des Diamantaires et subventionne toutes ces organisations.

La *Fraternelle* fait beaucoup pour l'éducation. Elle a à sa charge une dévouée institutrice, Alice Menont, qui éduque et instruit les enfants de la *Fraternelle*; elle est arrivée à créer un des groupes de pupilles les plus intéressants du mouvement coopératif.

La *Fraternelle* est donc à la fois une grande œuvre morale et la base de tout socialisme à Saint-Claude.

Pour obtenir ces résultats, si elle n'a pas hésité à prendre des « formes » communistes, elle a le souci d'une administration rigoureuse, à la hauteur des perfectionnements modernes du commerce et de son organisation technique. Aussi fonctionne-t-elle avec des employés qui sont gérants responsables, et pour le surplus elle applique toutes les règles de la Coopération internationale.

Saluons en finissant cette Société qui a élevé ainsi la Coopération, et si ses méthodes ne sont pas applicables ailleurs, on peut dire qu'elle réalise un exemple unique de coopération animée uniquement par le plus pur souffle de l'idéal socialiste. Dans ces temps de scepticisme et de je « m'enfoutisme » bourgeois, l'idée peut donc encore à Saint-Claude soulever des hommes et les conduire vers l'effort.

CHAPITRE IV

UNE COOPÉRATIVE SYNDICALE

I. — “ L'Union d'Amiens ”.

Tout auprès de la cathédrale, merveille d'art élevée à la foi chrétienne, un peu à l'étroit, hésitante encore à jeter ses flèches vers le ciel, se tient la grande coopérative de la grande ville ouvrière d'Amiens.

Mais si le vaste monument voisin représente des siècles de patients efforts, la « grande » coopérative l'*Union* date seulement de près de vingt ans.

Le 29 juin 1892, sous l'initiative du Syndicat des tisseurs d'Amiens, une réunion eut lieu dans le but de créer une so-



UN COIN DU SERVICE DE BOUCHERIE A L'UNION D'AMIENS

ciété coopérative de consommation pour la répartition des articles d'épicerie. Cette assemblée donna mandat aux syndicats ouvriers adhérents à l'Union des Syndicats d'élaborer les statuts et de faire les démarches nécessaires pour mener à bien l'œuvre projetée.

Le 24 juillet 1892, la société était définitivement constituée.

Les membres du Conseil furent et sont depuis désignés par les syndicats ouvriers comprenant plus de 15 coopérateurs



LES BUREAUX CENTRAUX DE L'UNION D'AMIENS.
Debout au centre. Cleuet, Secrétaire de la Bourse du Travail
et l'un des « leaders » de la Coopérative.

de leur organisation; présentés à l'Assemblée générale, ils n'ont jamais été récusés.

La composition du Conseil, émanation directe des Syndicats ouvriers, devait donner à la Société naissante une orientation conforme à ses aspirations.

Suivant l'exemple des coopératives belges, l'Union devait

être, dans la pensée des fondateurs autre chose qu'une maison d'épicerie, autre chose qu'une maison de commerce.

Sans cependant négliger le côté matériel, elle devait surtout avoir pour but de donner plus de cohésion, plus de force au mouvement syndical amiénois; elle devait devenir quelque chose comme la forteresse des syndicats ouvriers, en même temps qu'une œuvre de solidarité et d'éducation ouvrière.

La première partie de son but est atteint; l'*Union* est bien la maison des syndicats.

Et si, à son début, les syndicats ont eu de terribles épreuves à passer pour assurer ses premiers pas, aujourd'hui c'est elle qui, devenue grande et forte, protège les syndicats qui l'ont créée.

Les premiers mois du début de la société ne furent pas heureux; mal dirigée au point de vue commercial, elle ne dut de vivre qu'au dévouement de syndicats et de quelques administrateurs qui avancèrent l'argent nécessaire aux échéances. Le renvoi de l'employé incapable et la nomination d'un camarade au poste de gérant fut le début d'une ère de prospérité qui ne s'est point démentie depuis.

En juillet 1898, la société fêta l'inauguration du premier four de la boulangerie qu'elle venait d'installer.

Un an après elle fêtait l'inauguration du deuxième four et le deuxième mille d'adhérents.

En avril 1900, l'*Union* installa un chantier de charbon qui prit de suite une extension très grande.

Aux rayons d'épicerie sont venus s'adjoindre successivement la vente de la lingerie, mercerie, chaussures, vêtements, articles de Paris, etc. Une boulangerie-charcuterie fut installée en 1904; par suite de pertes consécutives au rayon de boucherie, ce service fut supprimé en 1908. Seul, le rayon de charcuterie continua de fonctionner et donne des avantages aux sociétaires, tant au point de vue de la qualité répartie que du prix.

L'*Union* possède une caisse d'économie dans laquelle les coopérateurs avaient déposé, au dernier bilan d'octobre 1910, 40.000 francs. Les organisations syndicales et les groupes d'avant-garde avaient déposé, à cette même date, la somme de 37.860 francs.

Une caisse de prévoyance accorde aux sociétaires 10 francs pour une naissance ou un décès, 25 francs pour un décès du chef de famille ou de sa compagne, 10 francs aux réservistes et 5 francs aux territoriaux ; aux malades, des secours ainsi que deux mois de pain à crédit et un troisième mois gratuitement.

L'*Union* a, dans son personnel, un grand nombre de militants et de propagandistes de tous les mouvements ouvriers qui y trouvent l'indépendance la plus absolue ; les employés absents pour participer à un congrès ouvrier ont leur salaire entier. Les secrétaires de syndicats absents lors d'une grève ou tout autre mouvement de leur corporation, sont également payés.

L'*Union* subventionne une harmonie, un groupe de pupilles, un club sportif, une bibliothèque qui possède plus de 2.000 livres.

Sous les auspices de l'*Union*, il fut créé, dans le département de la Somme, une quinzaine de coopératives qui sont sous le patronage des syndicats ou du Parti socialiste.

Elle a aidé, par des prêts importants, la création de coopératives de production, entre autres la *Cordonnerie ouvrière* reprise dernièrement, dans d'excellentes conditions, par le M. D. G., ainsi que l'*Imprimerie Nouvelle*.

C'est dans les grèves surtout que la coopérative l'*Union* montre sa solidarité. Lors des grèves de 1898, une Assemblée générale décida de retenir une somme de 1 franc sur le boni de chaque sociétaire. Le produit de cette somme, joint aux sommes votées par le Conseil, permit de verser dans la caisse de résistance près de 4.000 francs.

En 1904, la Société met un local à la disposition des syn-

dicats en grève pour leur permettre d'y installer la cuisine des grévistes; elle prête son matériel de boulangerie où des boulangers payés par les organisations ont cuit plus de 65.000 kilos de pain, de première qualité, qui n'est pas revenu à plus de 0 fr. 25 le kilo.

L'*Union* vote aussi, pour ses sociétaires grévistes, des secours particuliers; elle autorise de suite le remboursement de leur avoir, sur leur demande, ce qui permet aux coopérateurs de ne pas avoir recours au crédit toujours préjudiciable à ceux qui sont dans la nécessité de recourir immédiatement à ce moyen.

Au moment de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire — en août 1906 — les ouvriers boulangers d'Amiens ont réclamé, comme partout ailleurs, le système du repos par roulement. Les patrons ne voulaient entendre parler que du repos collectif, par la fermeture un jour par semaine de toutes les boulangeries. On connaît les raisons pour lesquelles les ouvriers boulangers refusent ce mode d'application du repos hebdomadaire. La principale est sans doute que le repos collectif est — dans la boulangerie — impraticable, pour ne pas dire impossible.

Bref, un conflit éclata. La grève fut bientôt déclarée pour obtenir l'application loyale du repos hebdomadaire.

L'*Union Coopérative* possède la plus grande boulangerie de la ville. Comme cette Société avait accepté d'appliquer le repos par roulement, ses fours continuèrent à fonctionner pour fournir de pain les coopérateurs.

Le syndicat des boulangers d'Amiens et le personnel employé dans le fournil de la grande société n'eurent point un seul moment l'idée de faire arrêter le travail à l'*Union Coopérative*.

(Le syndicat était d'ailleurs décidé à accepter la reprise du travail dans les maisons qui adhéreraient à la revendication des boulangers).

Cependant, après huit jours de grève, aucune adhésion pa-

tronale n'était enregistrée. Quelques renégats travaillaient ; la main-d'œuvre militaire faisait le reste.

L'*Union Coopérative* voyant dans quelle situation se trouvaient les ouvriers boulangers, prit une décision qui fit, dans Amiens, quelque bruit. Elle informait le public, par voie d'affiches, qu'elle baissait son pain de 0 fr. 05 au kilo jusqu'au jour où les patrons de la ville accorderaient satisfaction à leur personnel.

Cette décision s'explique très bien quand on sait dans quelle intimité vivent, à Amiens, le mouvement syndical et l'organisation coopérative.

Ce fut, pour les patrons, un soufflet inattendu. Ces hommes qui arguaient de l'impossibilité d'augmenter leurs frais généraux pour pouvoir donner satisfaction à leur personnel, restaient bouche bée quand on leur parlait de la « Coop » qui, non seulement assumait ces sacrifices, mais encore vendait son pain au-dessous du tarif général de la ville.

Il y eut des appréciations bien diverses sur cette décision de l'*Union*. Un journal réactionnaire trouva pour ses lecteurs une explication fantaisiste. L'*Union* baisse son pain, disait cet organe, mais pour faire compensation elle a augmenté le sucre !

Cette campagne contre l'*Union* échoua piteusement.

Quelques jours après avoir annoncé cette baisse, l'*Union Coopérative* enregistrait une augmentation de la cuisson quotidienne s'élevant à *cinq cents kilos de pain*. La situation financière présentée aux sociétaires de la coopérative, le 19 novembre 1906, fait foi qu'une somme de 983 fr. 30 fut nécessaire pour combler la différence de recettes provenant de la baisse du pain.

Les patrons commençant à voir partir leur clientèle à la coopérative réfléchirent. Une dizaine accordèrent satisfaction à leurs ouvriers.

Il fallait aux ouvriers boulangers un peu de ténacité pour faire capituler tous les patrons. Avec l'aide de l'*Union* la

victoire complète était certaine. Ils ne purent tenir les quinze jours nécessaires pour mettre à la raison quelques gros récalcitrants. Ainsi finit la grève et aussi le sacrifice consenti par l'*Union Coopérative*.

En 1910, lors de la grève des teinturiers, l'*Union* a cuit pour ces derniers 55.199 kilos de pain pour une somme de 17.850 fr. 25, ce qui donne un prix de revient de 0 fr. 323 au kilo de pain; celui-ci est vendu actuellement par tous les boulangers de la ville — sauf à l'*Union* — 0 fr. 40 le kilo; si nous le comptons à ce prix, c'est une somme de 22.079 fr. 60 centimes que le syndicat aurait eu à déboursier comme il ne versa que 17.850 fr. 25, il résulte de ce petit calcul que la coopérative a permis à l'organisation de réaliser un bénéfice de 4.229 fr. 25.

Après 8 ou 9 semaines de lutte, la caissè syndicale ne disposait plus de ressources nécessaires pour assurer la fabrication du pain, le Conseil d'administration de l'*Union* n'hésita pas, il accorda le crédit nécessaire pour permettre de livrer le pain jusqu'au dernier jour de grève; le découvert dépassa la somme de 6.000 francs.

Ce crédit a permis à nos camarades de mener et de prolonger en toute confiance la lutte pour obtenir enfin du patronat la plupart des améliorations demandées.

Voici du reste la montée croissante de ses affaires :

Août 1892-Mai	1893	34 656 75
Juin 1893- —	1894	61 038 15
— 1894- —	1895	98 131 75
— 1895- —	1896	160 423 55
— 1896-Mars	1897	182 720 50
Avril 1897- —	1898	372 355 45
— 1898- —	1899	474 948 95
— 1899- —	1900	690 192 55
— 1900- —	1901	672 005 60
— 1901- —	1902	710 798 95
— 1902- —	1903	795 948 »
— 1903- —	1904	946 331 85

Avril 1904-	—	1905	1.019.527 40
—	1905-	— 1906	1.162 359 15
—	1906-	— 1907	1.393.158 95
—	1907-	— 1908	1.449.127 98
—	1908-	— 1909	1.476 678 60
—	1909-	— 1910	1.471 311 30
—	1910-	— 1911	1.598 827 25

Mais cette année l'*Union* d'Amiens a subi une grande transformation. De coopérative « fermée » elle est devenue coopérative « ouverte ».

A mesure du développement des sociétés à succursales multiples, elle a compris que dans son intérêt aussi bien que dans celui du recrutement syndical, il était nécessaire de faire appel à tous les travailleurs consommateurs. Elle n'en gardera pas moins, quelque temps encore, son administration par les syndicats. Mais il y a là cependant quelque chose d'anormal, car l'assemblée générale n'est qu'une pure fiction. 4 ou 5 mille personnes s'entassent dans le cirque de la ville. Un grand concert et une courte causerie de leurs militants connus du mouvement coopératif en font le principal attrait. Mais de discussions, il n'y en a point. On approuve les yeux fermés. Tout en gardant la manifestation annuelle, un jour qui ne saurait tarder, l'*Union* d'Amiens sera obligée de fractionner ses sociétaires par succursales ou suivant l'ordre alphabétique et les appeler tous ainsi à la véritable administration et à la direction de la Société.

Elle n'en continuera pas moins à être l'exemple le plus général et le plus typique de l'Unité syndicale et coopérative, et aussi socialiste, car c'est l'esprit socialiste qui a toujours animé l'*Union* et ce sont toujours les principaux militants du Parti qui ont été à sa tête, réalisant ainsi l'exemple le plus parfait de l'union « personnelle » des actions multiples du prolétariat.

CHAPITRE V

UNE COOPÉRATIVE ROCHDALIENNE

I. — La plus grosse des Sociétés

“ L'Union de Limoges ”

L'*Union* de Limoges est la plus grosse société coopérative française depuis déjà un certain nombre d'années. Elle est, par dessus le marché, le prototype des sociétés « rochdaliennes », ce qui ne veut pas dire qu'elle applique seule et au mieux les règles démocratiques de Rochdale, mais qu'elle est attachée à une des formules les plus connues, tout au moins en Angleterre, des pionniers du mouvement coopératif : ni religion, ni politique à la coopérative et ce qui se traduit, en principe sinon toujours en fait, par rester dans la neutralité de sa tour d'ivoire.

Dès le début elle a pourtant été une société ouvrière. Limoges est depuis longtemps une grande ville industrielle et un des centres les plus importants pour l'industrie de la céramique, et les patrons encouragèrent, dès 1881, leurs ouvriers à la création de sociétés coopératives de consommation ; comme souvent en pareil cas, ils avaient mis des locaux à leur disposition et même, pour les avantager davantage, ils s'étaient portés garants pour eux devant les premiers fournisseurs. Malheureusement la classe ouvrière limousine était encore dans les balbutiements de son organisation et, malgré une période de prospérité rapide, l'incapacité fut telle que toutes, peu à peu, disparurent. Il n'y en a qu'une qui subsiste encore : c'est l'*Espérance*.

A. — Création de " l'Union ".

En 1881, l'Économie ménagère et l'Épargne fusionnent en une seule coopérative l'*Union* qui est installée dans un local prêté gratuitement par M. Naute père. Avec beaucoup de peine et de propagande, on ramène à cette Société les consommateurs qui avaient conservé un mauvais souvenir de la Coopération et, en 1884,

après un inventaire satisfaisant, on loue enfin un local dans lequel on appliquera les bons principes de la Coopération rochdalienne : répartition des marchandises au prix du commerce local, distribution des trop-perçus aux consommateurs *au prorata* de leurs achats et constitution d'un fonds de réserve.

Chaque sociétaire est tenu de souscrire une part de 100 francs à son compte, il peut emprunter en marchandises jusqu'aux $\frac{2}{3}$ de son apport à la Société. Ce système est très apprécié des coopérateurs limousins et a été, pour une



GAILLARD

Secrétaire général de l'Union de Limoges
et de plus adjoint socialiste de la ville

large part, dans le succès de

l'Union.

B. — Son développement progressif.

En 1887, l'*Union* crée la boulangerie au milieu de difficultés nombreuses. Le service s'améliore après bien des tâtonnements ; puis, il devient parfait.

Successivement, l'*Union* établit des succursales dans la

ville ; mais elle ne le fait qu'après avoir obtenu l'engagement des sociétaires désireux de ces succursales — ce qui est d'une sage administration et d'une louable décentralisation. Elle crée ses services de livraison à domicile du pain, des charbons et des vins, etc. Mais elle s'attache au système des succursales, qui a l'avantage de mettre la coopérative à la bonne portée des ménagères.

Ce système a une telle faveur dans le public limousin, que l'*Union* possède actuellement 14 succursales (dont une à Aix-sur-Vienne) pour la vente de l'épicerie. Dix de ces succursales ont un service de boucherie ; deux pour les tissus et les chaussures ; deux pour la quincaillerie et les articles de ménage. Quatre de ces succursales sont installées dans des immeubles appartenant à la Société.

En 1881, l'*Union* ne comptait que 45 sociétaires ; en 1891, elle passait à plus de 3,000. Il lui fallait donc, de toute nécessité, s'agrandir. A cet effet, elle achetait, en 1893, rue de la Fonderie, une ancienne fabrique de porcelaine et des bâtiments représentant une superficie de 6,000 mètres carrés. Sur ce terrain, la Société a construit son siège social, quatre fours de boulangerie, des caves, des écuries, une forge et un parc à charbons.

Mais devant l'augmentation de plus en plus considérable de ses sociétaires et de son chiffre d'affaires, elle a dû s'agrandir encore.

C. — Quelques chiffres.

Aujourd'hui, elle possède 16 fours de boulangerie, pour 90 à 95 fournées, ce qui représente de 10,500 à 11,000 kilos de pain par jour.

Il y a trois ans, elle ne produisait que 55 à 60 fournées par jour. Depuis le 1^{er} janvier 1911, l'*Union* est le fournisseur du Bureau municipal de bienfaisance et livre chaque jour aux indigents 4 ou 5 fournées de pain. 13 voitures assurent le service de la livraison du pain, 22 voitures ou camions,

42 chevaux et un fort camion automobile sont affectés au service de livraison des autres marchandises.

Les caves ont 80 mètres de long et contiennent 5,000 hectolitres de vin. Elles sont munies de pompes électriques et de cuves en ciment armé pour la manipulation et la filtration des vins.

Les docks de Montjovis sont reliés à la voie ferrée et, chaque année, l'*Union* y reçoit environ 3,500 wagons de marchandises, dont environ 1,000 de charbons de terre et 1,000 de bois. L'*Union* consomme une moyenne annuelle de 27 à 28,000 balles de farine de 100 kilos; 300,000 kilos de sucre; 50,000 kilos d'huile comestible; 140,000 kilos de savon; 35,000 kilos de pâtes alimentaires; 30,000 hectolitres de vins qu'elle reçoit dans ses propres wagons-réservoirs. A l'époque où le vin était bon marché, elle en a débité jusqu'à 40,000 hectos.

Pour manipuler ces quantités considérables de marchandises, l'*Union* occupe 270 employés, ouvriers ou auxiliaires bien rétribués.

L'*Union* s'est attachée à constituer d'importants fonds de réserve qui lui assurent une situation financière de premier ordre. La valeur de ses immeubles, amortis à chaque exercice, est de neuf cent mille francs environ.

Le XII^e Congrès de l'*Union coopérative* s'est tenu, en 1908, à l'*Union* de Limoges.

Voici, par périodes quinquennales, un tableau représentant l'activité de l'*Union* jusqu'à nos jours :

Années	Sociétaires	Affaires annuelles	Trop-perçus nets
1881 ..	45	137.596	13.442
1886 ..	764	1.175.828	125.451
1891 ..	3.096	2.631.223	390.843
1901 ..	6.073	4.023.069	595.121
1906 ..	9.084	4.195.248	436.553
1911 ..	10.770	5.359.868	393.008
1912 ..	10.755	5.392.846	392.030

D. — L'Union et la Vie chère.

Depuis avril 1891, date du premier inventaire dont il reste des traces régulières, l'*Union* a réparti à ses sociétaires près de 8 millions de trop-perçus. Pour l'exercice qui va du 3 mars 1911 au 3 mars 1912, elle a réparti 224,000 francs de trop-perçus, soit 8,10 o/o sur les achats.

On constate un fléchissement sur les trop-perçus antérieurs. Cela provient de ce que, pour réagir contre la crise de la vie chère, l'*Union* a réparti certaines marchandises de première nécessité presque au prix coûtant. A Limoges, l'*Union* est le régulateur du marché et, par là, elle exerce une action bien-faisante dont les consommateurs lui savent fort gré.

En 1909, à la suite d'une crise aiguë de chômage dans l'industrie procelainière et aussi, peut-être, à la suite d'événements fâcheux qui avaient jeté du discrédit sur la Société, le chiffre d'affaires était tombé à 4 millions. Depuis, grâce à une plus sage application des principes coopératifs dans les achats de la coopérative, la confiance est revenue et malgré l'installation, à Limoges et dans la région, d'établissements capitalistes à succursales multiples, l'*Union* a vu son chiffre d'affaires s'élever à près de 5,400,000 francs en 1911 et en 1912.

La Coopérative ne trouvant pas à Limoges de salle assez grande pour tenir ses assemblées générales, décida d'en construire une sur ses espaces libres. En 1912, elle a inauguré son immense et belle salle des fêtes et de réunions construit entièrement en maçonnerie et en ciment armé. Cette salle lui revient à près de 200,000 francs. Elle peut contenir 3,000 bonnes places pour personnes assises et, pour les grandes circonstances, elle pourrait contenir 5 à 6,000 personnes debout. La Coopérative y exploite un cinématographe avec buffet (trois jours par semaine) et le profit en est très appréciable.

C'est dans cette salle que se tiennent les grands meetings organisés, soit par le Parti socialiste, soit par la Bourse du Travail.

L'*Union* de Limoges représente, en même temps que la plus grosse société, le maximum de coopératisme. Limoges est la ville qui contient la plus grande quantité de coopérateurs par rapport à sa population et à son commerce. Elle est en fait déjà un commencement d'une répartition collective des richesses.

E. — Les caractères de l' « Union ».

Nous avons dit au début que l'*Union* s'était attachée à ce qu'elle appelait la « neutralité » coopérative. Il lui est arrivé d'en être victime.

C'est ainsi qu'à un moment où certains reprochaient, à tort, aux administrateurs de l'*Union* de faire de la politique socialiste et anticléricale, l'*Union* acceptait de prêter gratuitement sa salle des fêtes pour une conférence à l'abbé Desgranges, chef des démocrates chrétiens du Centre. Les catholiques limousins ont su récompenser le libéralisme de l'*Union* en créant, le 15 février 1911, rue Elie-Berthet, 38, avec le concours du même abbé Desgranges, une coopérative de consommation rivale, l'*Auxiliaire*, dont les bénéfices alimenteront pour partie la caisse des démocrates chrétiens du Centre.

Mais, toutefois, si l'*Union* possède parmi sa clientèle beaucoup de petits bourgeois, d'intellectuels et même de gens riches, ils ne composent pas la majorité, ni même la minorité imposante de la Société. Peut-être ont-ils une influence sur le choix et la qualité des marchandises, car ce qui frappe dans les locaux de la coopérative, c'est le nombre des marchandises de marque; mais ils n'ont, en définitive, jamais la direction. En retour, les ouvriers et les employés qui sont à l'administration ont presque toujours appartenu à des partis.

rétrogrades ou défendu avec âpreté leur société contre l'intrusion des socialistes.

Il faudrait cependant qu'ils reconnaissent que le développement de l'*Union* est due pour une large part au développement, à Limoges, des idées socialistes. Ce n'est pas en vain qu'il s'agit là d'une grande ville ouvrière, avec des travailleurs à l'esprit ouvert, gagnant relativement bien leur vie, d'une grande cité socialiste où députés, conseillers généraux et conseillers municipaux sont les élus du Parti.

La Coopération à Limoges, pas plus qu'ailleurs, ne peut se « claquemurer », et, dans son autonomie nécessaire, elle doit respecter les autres forces d'émancipation de la classe ouvrière, car elle en est elle-même une des institutions. Elle ne peut, au nom de je ne sais quel intérêt consommateur, s'élever au-dessus des classes, et si la conscience de classe peut se manifester dans le domaine de la consommation, peut-être encore plus que dans celui de la production, c'est à condition que les organisations de prolétaires, comme consommateurs, se souviennent de leur origine et but initial.

Par un phénomène commun dans l'évolution coopérative, l'incompréhension de ce qui se passe au dehors, le rétrécissement de la pensée qui porte à croire qu'on se suffit à soi-même, et est souvent la conséquence d'une trop grande force apparente, aboutit au bout de peu de temps, à ne pas se tenir au courant des progrès nécessaires sur son propre terrain. A ce point de vue, l'*Union* de Limoges a beaucoup fait. Et si forte soit-elle, si élevé soit son pourcentage d'achat par adhérent (500 francs) comparativement aux autres Sociétés, elle ne progresse pas encore dans la mesure que l'on peut en attendre. Elle s'attarde à des méthodes commerciales dépassées, à des vieilles traditions dites coopératives qui pourraient un jour la mettre en mauvaise posture devant la concurrence d'intermédiaires, organisés plus modernement. Au point de vue moral, cela se traduit par la « rechignance » à faire des œuvres sociales, qui pratiquement sont un moyen

de propagande et de recrutement. Mais l'action des militants conduite maintenant dans ces deux sens, technique commerciale plus moderne et œuvres morales de propagande, par un militant coopérateur comme Gaillard, qui est en même temps secrétaire général de la coopérative et adjoint socialiste aux finances de la ville, peuvent faire espérer que la société « mastodonte » de la Coopération française, non seulement conservera sa place, mais pourra enfin prendre rang et nous faire prendre rang parmi les réalisations importantes et intéressantes du mouvement coopératif international prolétarien.

L'*Union* a, dès la fondation d'organismes centraux, adhéré à ces organismes et leur a fourni des administrateurs.

Avant l'Unité coopérative, son adhésion à l'Union coopérative et à l'Alliance coopérative internationale lui revenait à 300 francs environ. Depuis l'Unité, cette cotisation s'élèvera à 1,500 ou 1,600 francs par an.

Cette louable décision a été prise par le Conseil d'administration qui, « se plaçant uniquement au point de vue de l'intérêt du mouvement coopératif en général, n'a pas cru qu'il pouvait refuser à la Fédération nationale le concours de l'*Union* de Limoges », marque une étape de l'*Union* vers le titre même de la Fédération nationale, « organe d'émancipation des travailleurs ».

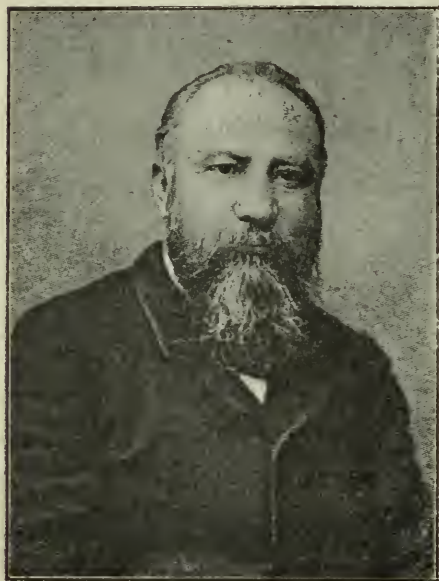
L'*Union* se met à la tête du mouvement constitutif de la Fédération de la région limousine. Elle collabore de plus en plus avec les organismes nationaux de propagande et d'achats en commun. Elle donne un exemple méritoire aux grandes sociétés de France, qui restent encore dans un superbe mais regrettable isolement.

CHAPITRE VI

UNE « VÉTÉRANTE » DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE

I. — La « Revendication » de Puteaux

C'est là une des ancêtres de la coopération française en matière de consommation. C'est sous l'Empire, en 1866, avant même la loi de 1867 qui a permis la constitution de sociétés



BENOIT MALON

Fondateur de la « Revendication »
de Puteaux

à capital et à personnel variables qu'elle a pris naissance. Alors que tant d'autres ont succombé, c'est la seule vraiment puissante qui date de pareille époque. Elle est déjà dès cette époque, une société ouvrière et socialiste. C'est à la suite d'une grève de teinturiers que l'idée en vint à un socialiste qui devait jouer un rôle important dans l'histoire de notre Parti et de ses idées. C'est le futur proscrit de la Commune, l'auteur du *Socialisme intégral*, le créateur de la *Revue Socialiste*, qui l'a mis debout : Benoit Malon. Dès ce moment,

elle était une réalisation de ses méthodes et à côté de ses livres, c'est là le résultat toujours vivant de son œuvre et peut-être le plus intéressant. Aussi à Puteaux, à la *Revendication*, on garde soigneusement son souvenir. Il n'y a pas de fête,

de manifestation où le souvenir de Malon, un rappel à sa personne, une évocation de son portrait qui préside dans la grande salle, ne soit fait, et aussi aux quelques mécaniciens et teinturiers qui, courageusement, avec un billet de mille francs d'économies souscrit, montèrent la grande coopérative de la banlieue, devenue une puissante cité industrielle. La *Revendication* vaut non seulement par son présent, et son avenir, mais elle est tout un passé, tout le passé de la Coopération française naissante.

Les initiateurs voulaient étendre la *Revendication* au canton ; mais la guerre de 1870 contrecarra leurs efforts et amena même la société à deux doigts de sa perte. Jusqu'en 1874, elle traîna une vie chancelante. Cette année-là, elle fut définitivement et légalement créée.

Le siège social ne suffisant pas pour les besoins des sociétaires, des dépôts ont été successivement créés à Puteaux, 50, avenue de Saint-Germain, et 24, rue de la République ; à Suresnes, 83, rue de Neuilly, et à Courbevoie, 73, rue de Bezons.

Le capital de la société s'éleva progressivement de 25.000 francs en 1874, à 50.000 francs en 1877 ; à 100.000 en 1886 ; à 150.000 francs en 1888 ; à 200.000 francs en 1891 ; à 400.000 francs en 1895 (chiffre actuel).

A. — Progrès et accalmie.

Le chiffre d'affaires a progressé constamment de 1874 à 1901 (l'exercice allant du 1^{er} au 30 juin de l'année suivante) :

1875-1876	270.974—»
1885-1886	451.470 »
1890-1891	1.232.663 »
1895-1896	2.622.107 »
1900-1901	2.738.527 »

De 1901 à 1905, le chiffre d'affaires est resté sensiblement stationnaire.

Depuis cette époque, il a fléchi, mais avec des tendances à la reprise, ainsi que le constate le tableau ci-dessous :

1905-1906	2.368.955	»
1907-1908	2.199.227	»
1908-1909	1.751.020	»
1909-1910	1.655.926	»
1910-1911	1.944.159	»
1911-1912	1.796.160	»

Ajoutons que les derniers chiffres parvenus à notre con-



UNE SORTIE DE LA MUSIQUE DE LA « REVENDICATION » DE PUTEAUX

naissance permettent d'espérer pour l'exercice 1912-1913 des résultats plus satisfaisants.

Les causes de ce fléchissement furent la multiplication des moyens de communication avec Paris, la création du chemin de fer du Bois de Boulogne et du Métropolitain. Tout cela donne aux sociétaires de multiples occasions de s'approvisionner à Paris. D'autre part, la suppression du droit sur les

boissons dites hygiéniques a provoqué une considérable diminution du montant des ventes. Et, en outre, la grande grève de Puteaux en 1906 causa le départ d'un grand nombre de sociétaires.

Le chiffre d'affaires fléchissant, les trop-perçus s'en ressentirent défavorablement, et le zèle de la plupart des sociétaires tomba.

Des critiques plus ou moins fondées furent âprement formulées contre l'administration.

Il fallait reviser les statuts. On ne put réunir le quorum qu'en 1909. En juin de cette année, le chiffre d'affaires était tombé à 120.932 francs, en diminution de 33.000 francs sur le mois correspondant de l'année précédente.

La *Revendication* a subi, depuis sa fondation à nos jours, bien des vicissitudes et bien des transformations ; mais, toujours elle a pu compter, dans la population ouvrière de Puteaux, sur un concours de bonnes volontés.

L'immeuble initial de la rue du Four a été abandonné en 1883 pour un autre de la rue Mars-et-Roty. Mais ce deuxième devint à son tour trop étroit et fut remplacé par le siège social actuel, situé même rue, et qui fut inauguré le 28 juillet 1894.

B. — Réorganisation.

Il devenait indispensable de réagir et de réorganiser la société. Alors le Cercle des Coopérateurs socialistes lança un appel tendant à porter remède aux maux dont souffrait la *Revendication*. Il recommandait de voter pour les candidats : ayant déjà lutté contre l'esprit de routine et d'inertie de la majorité ; décidés à établir tout d'abord nettement la situation matérielle et morale de la société ; à bannir toute considération d'ordre politique ou de coterie dans l'administration de la *Revendication* ; à réduire au strict minimum les dépenses et frais généraux ; à mettre fin aux vices nombreux de l'organisation (qui ont causé la baisse du chiffre d'affaires) ; à effectuer le maximum d'achats aux organes coopératifs centraux.

Ces méthodes d'action furent approuvées par les sections des sociétaires. Les rayons furent dès lors réorganisés.

Pour des causes diverses, le personnel de la *Revendication* ne donnait pas, dans son ensemble, satisfaction au Conseil ni aux sociétaires. Des mesures furent prises pour l'améliorer, tant dans la répartition qu'à la comptabilité. Il fallut solder de nombreuses marchandises vieilles ou démodées et armer l'épicerie pour la lutte contre les établissements à succursales multiples, dont la concurrence était d'autant plus redoutable que certains n'avaient pas les mêmes scrupules que la *Revendication* sur la qualité des marchandises vendues. Rien que sur le vin, la baisse, en un an, était de 100.000 francs.

Les rapports généralement tendus auparavant, entre la Commission de surveillance et le Conseil d'administration, furent améliorés et les sociétaires se sentirent en collaboration plus étroite avec le Conseil.

Il y eut des conflits regrettables entre le Conseil et des employés qui, mieux payés à la coopérative que par des patrons, ne surent pas reconnaître, par esprit d'inconscience ou d'irresponsabilité, les sacrifices que s'imposait la coopérative.

Tandis que précédemment, la *Revendication* (qui avait été pourtant la cheville ouvrière du premier Magasin de gros) n'achetait presque rien en commun, durant l'exercice 1911-1912; elle achetait pour 509.399 francs aux organismes centraux d'achats en commun.

C. — Reprise des affaires.

Une reprise des affaires marqua l'arrivée du nouveau Conseil. L'exercice 1910-1911 remonta à 1.944.159 francs. Si, au cours de l'exercice suivant, le chiffre a un peu fléchi, cela provient de ce que les sociétaires n'ont pas tenu compte des efforts du Conseil qui, pour réagir contre la cherté de la vie, n'a pas hésité à vendre les marchandises de première nécessité.

à très bas prix. Sur le pain seul, la *Revendication* a fait gagner à la population de Puteaux plus de 200.000 francs, pendant la dernière crise de la vie chère. Dans cette ville, en effet, le prix du pain n'a jamais dépassé 90 centimes les deux kilos ; dans les villes voisines, au contraire, ce prix s'élevait à 95 centimes et 1 franc. Pendant ce même temps, la *Revendication* vendait le pain à raison de 75 centimes les deux kilos!...

De sa fondation au 30 juin 1912, la *Revendication* a réparti 54,227,690 francs de marchandises et distribué 4,163,133 francs de trop-perçu, tout en régularisant les prix dans la ville.

D. — Œuvres sociales.

D'autre part, la *Revendication* a institué de nombreuses œuvres sociales, telles que Caisses de prêt, de décès, de secours divers. Elle participe aussi à l'action éducative par des cours, des conférences, des publications, une bibliothèque, une section de pupilles, une Union musicale, etc., etc. La Caisse de prêt a avancé, depuis 1896 à nos jours, environ 180,000 francs.

La *Revendication* a, une des premières, institué la suppression du travail de nuit dans sa boulangerie.

Ses immeubles sociaux représentent plus d'un million de francs.

E. — Pharmacie mutualiste.

En 1904, la *Revendication* lança l'idée d'une Pharmacie-Dispensaire mutualiste. A cet effet, pour se mettre d'accord avec la loi mutualiste du 1^{er} avril 1898, les coopérateurs constituèrent un service médical et pharmaceutique. La Société de Prévoyance Mutuelle fournit gratuitement les consultations médicales et délivre les médicaments à prix coûtant. Le coût de l'adhésion est de 25 centimes, et la cotisation mensuelle est de 30 centimes.

Au cours de l'exercice 1911-1912, la Pharmacie mutua-

liste avait vendu pour 49,080 francs, avec un boni net de 1,045 francs et une augmentation de ventes de 9,657 francs.

F. — Restaurant coopératif "Chez Nous".

En 1906, les coopérateurs voulurent compléter leur œuvre par la création d'un Restaurant coopératif à l'usage des célibataires.

Ce restaurant fonctionne au 33 du boulevard Richard-Wallace. Il fournit une nourriture saine et à bon compte à ses clients et, pour les grandes circonstances, se charge de l'organisation de banquets coopératifs.

Voici ses résultats depuis sa fondation :

Années	Ventes	Frais généraux	Main-d'œuvre	BÉNÉFICE BRUT		BÉNÉFICE NET	
				Total	o/o	Total	o/o
1906	25.992 60	2.388 90	3.448 30	6.456 25	21 50	1.571 75	5 »
1907	82.103 35	2.722 40	3.693 50	8.217 85	25 59	2.142 65	6 67
1908	21.458 45	2.257 90	1.949 30	5.031 15	23 40	623 40	2 91
1909	16.438 65	1.895 70	1.847 15	5.054 10	30 74	1.160 75	7 06
1910	23.406 50	1.867 80	2.758 60	6 825 55	29 16	2.199 15	9 46
1911	37.272 30	3.058 10	4.181 30	7.714 40	20 70	475 »	1 30
1912	46.597 20	4.104 90	4.277 10	11.785 60	25 30	3.413 65	7 32

De tout ce qui précède, il résulte que la *Revendication* de Puteaux, présente à l'observateur social l'exemple d'une très curieuse société ouvrière. Elle a eu des hauts et des bas ; mais tout fait présumer qu'elle finira, grâce à l'éducation de ses membres, par reconquérir dans le mouvement coopératif français la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

CHAPITRE VII

UNE COOPÉRATIVE RURALE

I. — “L'Économie Sociale” de Thenay

L'intérêt de l'*Economie sociale* est dans le milieu où elle est née, a vécu et prospère. Thenay est une modeste commune du Loir-et-Cher de moins de 800 habitants, pas même chef-lieu de canton, et à plus de 10 kilomètres de toute gare. C'est en même temps un pays uniquement agricole et où aucune industrie encore née n'existe hors des travaux de l'agriculture.

Elle est par là même la démonstration qu'en France, comme au Danemark, il est possible de créer des coopératives de consommation dans toutes les contrées rurales, à condition sans doute d'y procéder dans les mêmes conditions.

La coopérative de consommation a été créée, non seulement pour la répartition de produits alimentaires, mais pour la meilleure utilisation des produits agricoles et leur écoulement. Dans la pensée de ses fondateurs et même de ceux qui y ont adhéré, c'était en un certain sens à la fois une coopérative de production pour la vente, et une coopérative de consommation d'achat; c'est ainsi que dans les mêmes locaux se tient une cave coopérative appelée la *Prolétarienne*; c'est ainsi que toutes les semaines des expéditions de beurre, d'œufs et de volailles sont faites en commun par les sociétaires vers Tours ou Paris. Faute de pouvoir écouler directement dans les coopératives d'ailleurs la totalité de leur expédition, ils la livrent au commerce, mais malgré tout en retirent d'intéressants avantages.

En revanche, ils se servent de l'*Economie* pour l'achat des

denrées alimentaires et ils ont ainsi un double compte qui sert singulièrement leurs vieilles habitudes du « troc » et cette crainte instinctive du paysan, du commerce de l'achat et de la vente.

Quand on arrive à Thenay, on est étonné de l'espace qu'occupe la coopérative. On oublie qu'à la campagne les loyers sont peu chers, et ainsi les frais généraux moins élevés. Il est possible de réaliser par là même facilement les conditions du commerce moderne. Aussi n'y a-t-il pas dans la région une boutique aussi bien achalandée, aussi grande et, disons-le, aussi propre.

La largeur de l'établissement a permis la constitution d'une sorte de colonie de vacances. Une dizaine de lits sont à la disposition des voyageurs et, tous les ans, pendant tout l'été, des familles d'ouvriers parisiens viennent là avec leurs enfants respirer un peu l'air revivifiant et pur de la campagne.

La coopérative de Thenay a maintenant 6 ans d'existence. Elle a fait successivement 1.197 francs d'affaires en 1907; 80.808 francs en 1908; 176.792 francs en 1909; 207.536 francs en 1910; 249.167 francs en 1911. Ses progrès ont donc toujours été en augmentant et cela représente 715.496 francs de marchandises réparties dans ce court espace de temps.

Le système commercial repose sur la multiplicité des dépôts et succursales, car évidemment Thenay ne peut à lui seul fournir toute la clientèle. Il y a donc 6 dépôts dans les communes ou hameaux environnants. Les locaux, toujours facilement accessibles, permettent, à quelque vieille brave femme, d'ajouter la tenue de la coopérative à ses occupations ordinaires. Et voilà quel a été le secret de réussite de l'*Economie*. Ajoutons que 4 voitures de livraison parcourent la campagne toute la semaine, et vendent comme des roulotiers : épicerie, mercerie, chaussures, habillements. Cela occupe, du reste, un nombreux personnel : 10 au siège social, qui reste en même temps l'entrepôt; 7 dans les succursales. Mais tandis que ces frais généraux devraient être très éle-

vés pour une ville, là ils le sont bien moins, et grâce à une petite majoration des marchandises donnent aux sociétaires des prix que les intermédiaires ne pratiquent pas. C'est ainsi que les frais généraux ont été de 12,32 en 1910, et de 10,115 en 1911. La majoration, au contraire, a été de 12,97 en 1911, contre 12,32 en moyenne en 1910.

La coopérative de Thenay s'efforce donc de lutter par le prix et la qualité. D'une enquête faite dans la localité, toutes les marchandises de la coopérative sont dans la proportion de 80 o/o moins chers. Aussi le boni réparti qui est de 877 fr. 20, ne va que pour 1/5 au consommateur ; 40 o/o est destiné au développement de l'œuvre, à l'installation des nouveaux services ou à l'amélioration de ceux existants ; 20 o/o vont aux œuvres sociales : bibliothèque, journaux coopératifs, conférences, fêtes et brochures ; 20 o/o à la caisse de prévoyance et de secours.

Cette caisse est destinée à aider et à secourir les sociétaires dans le besoin. Des prêts sont faits aux coopérateurs dans la gêne, des secours sont donnés en cas de maladie, à la naissance et au décès par famille.

A Thenay, toutes ces caisses n'existent pas seulement sur le papier. La caisse de développement a 2.157 francs ; la caisse des œuvres sociales, 984 francs ; la caisse de secours, 1.000 francs.

Nous oublions de dire qu'une caisse de dépôt et d'épargne, permettant à la société d'avoir des fonds en suffisance, présentait en 1911 un actif de plus de 10.000 francs.

Telle apparaît une société rurale, dont l'esprit coopérateur est pour une fois assez développé. On s'étonne qu'en maints endroits, pareil essai ne soit pas tenté. Le milieu rural est donc accessible. Thenay n'est ni plus ni moins avancé qu'un autre, et si un bon militant, Gauthier, qui est en même temps un socialiste, a beaucoup contribué au succès de l'œuvre, il y en a d'autres en France, et de nombreux de son genre, qui n'auraient qu'à faire l'effort nécessaire.

CHAPITRE VIII

UNE COOPÉRATIVE DE BOULANGERIE.

I. — “ La Dionysienne ” de Saint-Denis

La Société coopérative de boulangerie a été formée en octobre 1888, par un groupe de coopérateurs de Saint-Denis, à la suite d'une grève de boulangers, et le 2 décembre de la même année, avait lieu la première Assemblée pour l'élaboration des statuts et sa constitution.

Elle prit le titre de *La Dionysienne*, dénommant ainsi la cité ouvrière et laborieuse où elle se trouve.

Son but était et a toujours été de ne panifier et livrer le pain qu'à ses membres seulement.

Elle comptait alors 102 adhérents et le capital social fut fixé à 7.500 francs, divisé en 250 actions de 30 francs.

Avec les premières rentrées de fonds, le Conseil d'administration loua, en avril 1889, un local, 30, rue de la Fromagerie, dont le loyer était de 680 francs par an; il y fit aussitôt construire un four au bois et aménager une salle de répartition. Le 22 septembre 1889, la Société commençait la fabrication et inaugurait son service avec 195 sociétaires.

Le premier bilan fut dressé au 31 décembre 1890, on comptait alors 395 sociétaires avec un capital versé de 9,045 fr. 50. Les bénéfices s'élevaient à 1,964 fr. 10, et l'Assemblée générale du 14 janvier 1893 décidait d'accumuler les bénéfices pendant dix ans, pour permettre à la Société d'augmenter son fonds de roulement, la répartition devait en être faite ensuite au prorata des années de présence à la Société.

En 1896, les adhésions devenant de plus en plus nombreuses, le local occupé ne se trouvait plus suffisant, le Conseil

s'enquit alors d'acquérir un immeuble permettant d'y construire plusieurs fours et de donner un nouvel essor à la Société. Pour y arriver, l'Assemblée générale du 30 juin 1896 décida de faire un emprunt auprès des sociétaires par une souscription de parts de 25 francs, rapportant 4 o/o d'intérêts.

La Société acquérait alors, le 23 octobre 1896, l'immeuble actuel, 1, Grande-Rue Saint-Marcel, pour la somme de 19.541 fr. 90 et elle y fit aussitôt construire deux fours au charbon.

Au 30 juin 1897, les versements faits par les sociétaires sur l'emprunt était de 8,625 francs et deux Sociétés coopératives de Saint-Denis lui avancèrent : l'une, *L'Avenir Social*, 5.000 francs ; l'autre, *L'Union des Ménagères*, 2.000 francs.

Le 13 juillet 1897, la Société entra à son nouveau siège.

De 1897 à 1899, les travaux d'aménagement et de mise en état des locaux, non compris les deux fours, s'élevaient à 17,248 francs.

Dans le premier semestre 1899, la Société rembourse 345 francs sur l'emprunt et solde entièrement les mémoires des entrepreneurs. La même année, elle revise complètement ses statuts et l'apport social se trouve porté à 50 francs par sociétaire.

En 1901, sur la proposition du Conseil d'administration et la Commission de contrôle, il est décidé que les bénéfices accumulés depuis 12 ans et s'élevant à 9.615 francs, au lieu d'être répartis comme il avait été prévu, entre tous les sociétaires, seront abandonnés par eux et versés comme amortissement supplémentaire de l'immeuble et du matériel.

Dans le premier semestre 1902, l'emprunt se trouve entièrement remboursé.

En 1905, une Assemblée extraordinaire décide la construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de la Société et d'un troisième four avec l'emplacement prêt pour un quatrième. Ces travaux sont terminés en mai 1906 et per-

mettent alors la fourniture à deux Sociétés coopératives. La dépense s'élevait pour cette nouvelle construction à 12.400 fr.

En 1907, la Société installe un pétrin mécanique, et depuis cette date, *La Dionysienne* fabrique du pain dans des conditions exceptionnelles d'hygiène. Elle fait mettre en même temps l'électricité dans tout l'immeuble et la dépense totale atteint 4.300 francs.

En 1908, l'immeuble est remis entièrement à neuf ; la boutique est complètement refaite avec revêtement et plafond en carreaux de faïence, carrelage céramique et remplacement de tout l'agencement. Ces travaux entraînent une dépense de 6.200 francs.

Cet historique démontre la marche ascendante de la *Dionysienne*, les avantages qu'elle a donnés à la classe ouvrière depuis 22 ans. Malgré le taux de répartition du pain, bien inférieur au prix de vente des boulangers de la ville, les exercices se clôturent en bénéfices appréciables, qui sont répartis de la façon suivante (art. 12 des Statuts) :

25 0/0 au fonds de réserve collectif.

25 0/0 à la Caisse de solidarité.

Le solde, soit 50 0/0, est mis à la disposition du Conseil pour répartir le pain moins cher, jusqu'à épuisement complet de la majoration.

En outre, depuis 1900, la Société a fait 3,736 francs de dons à diverses œuvres et de secours aux sociétaires dans le besoin.

En 1910, elle a fabriqué 673,741 kilos de pain. La répartition entre les 1,050 sociétaires est faite au siège social et en ville par 5 porteurs.

En 1909, la Société a obtenue à la 1^{re} Exposition internationale de la banlieue Nord-Est de Paris, qui s'est tenue à Saint-Denis, du 27 mars au 15 avril : 1 diplôme d'honneur à la Section de Prévoyance sociale, et une médaille d'or à la Section d'alimentation.

CHAPITRE IX

UNE COOPÉRATIVE D'HABITATIONS

I. — “ Paris-Jardins ”

La coopérative d'habitations de *Paris-Jardins* date d'hier, c'est la réalisation la plus extraordinaire et la plus heureuse qu'on ait faite en France.

Un travailleur, Mayer, avait porté une grande attention à tout ce qui se réalisait en Angleterre, dans le domaine de l'habitation, avait lu et vu les admirables réalisations de ces cités, bâties en quelques années par les soins des municipalités, des philanthropes ou de simples coopérateurs. Il imagina de tenter la même expérience.

Après en avoir longtemps parlé à ses amis, il finit, dans le cours de l'année 1909, par en convaincre quelques-uns, une vingtaine, et les premières souscriptions furent réunies. Le capital était d'abord modeste, il atteignit cependant assez rapidement 20,000 francs, ce qui était beaucoup, car la plupart des adhérents étaient des travailleurs peu aisés et modestes, il devait rapidement s'élever à 100,000, 200,000, 400,000, 600.000 francs, il est maintenant de 800.000 francs, au fur et à mesure de la réussite, et le chiffre actuel des sociétaires est de 300 !

Le fondateur voyait grand. Il s'agissait, non pas d'une maison ou de chalets. Il voulait une cité, une vraie ville d'habitations coopératives. Et c'est à côté de la Ville Lumière, à côté de Paris, où les terrains sont si chers, qu'il s'efforça de réaliser les bases de son projet.

Servi par la chance, le 30 août 1911, il achetait le terrain !

C'était le château et le parc de Draveil, un lieu historique, ma foi, à vingt minutes de Paris, à 1.500 mètres de la station de Juvisy et comprenant 650,000 mètres de terrains et bientôt on y adjoignait, pour assurer son libre développement, de superbes terrains contigus. L'affaire était en marche et dans les meilleures conditions.

Aussitôt, un plan d'ensemble de la nouvelle cité fut élaboré et les sociétaires, par ordre d'inscription, appelés à choisir leur lot individuel. Mais on avait eu soin de diviser le terrain en deux parties.

Une part devant rester collective pour conserver les beautés naturelles de la propriété absolument merveilleuses, pour laisser des espaces libres, des promenades, les longs chemins ou les sentiers abrités par les arbres du parc et même les anciens bâtiments, qui doivent rester propriété commune, le reste seulement fut loti. L'affaire était pécuniairement une très bonne affaire, le prix du terrain, compris les frais de viabilité, fut fixé à 2 fr. 40 le mètre carré. Les uns se logèrent dans les terrains nus, variant de 500 à 1,000 mètres le lot, les autres dans la partie boisée avec un espace de 1,500 mètres. Fait à noter, le prix restait uniformément le même, quelle que soit l'importance ou la situation du lot.

Mais ce n'est pas la seule garantie d'esprit coopératif et d'avenir pour la société que cette cité-jardins prenait dans ses statuts. Un article oblige la société à racheter les maisons au prix de revient dans le cas où elles devraient être vendues par décès, départ ou pour une cause quelconque. Bien mieux, la société interdit de céder à un autre, à d'autres conditions que celles du rachat, c'est-à-dire au-dessus du prix de revient les maisons achetées. Cette clause est à la fois à l'avantage des sociétaires qui peuvent à tous moments se débarrasser de leur maison et de la société qui est ainsi à l'abri de toute spéculation d'ordre individuel ou collectif.

A. — La réalisation.

Les premières maisons. — Du mois d'août 1912 au mois de mars 1913, une trentaine de maisons ont été édifiées. Cinquante autres s'élèveront en 1913. En 1914, on en verra surgir une centaine. Tout est organisé pour que les travaux avancent avec rapidité et, comme les statuts imposent à chaque sociétaire un délai maximum de cinq ans pour construire, la Cité sera bien près d'être achevée en 1917.

Les Services publics. — En attendant, les services publics s'élaborent. Les projets de viabilité, de distribution d'eau, de gaz et d'électricité et d'évacuation des eaux usées, qui sont depuis un an à l'étude, vont incessamment recevoir une solution et l'assemblée générale de 1913 a pris déjà plusieurs décisions importantes à ce sujet.

Les Coopératives. — Pendant que se construit la ville, les sociétaires ne restent pas inactifs. Ils ont formé de jeunes coopératives dont les débuts modestes sont gros de promesses pour l'avenir. Une société agricole entretient les jardins, fournit des plans sélectionnés, des légumes et des fruits ; une coopérative de consommation fonctionne déjà régulièrement pour les premiers habitants et, par ses soins, un restaurant assure à peu de frais une hospitalité cordiale aux promeneurs du dimanche. A mesure que la Cité se peuplera, la coopérative étendra son action éducative et régulatrice à tous les besoins de la collectivité.

Les Œuvres de solidarité. — Des institutions où s'affirme la plus pure solidarité sont nées spontanément : 1° une caisse de secours en cas de décès, permettant de verser immédiatement et sans aucune formalité une somme déterminée à la famille du décédé ; 2° une caisse de solidarité destinée à venir en aide aux sociétaires nécessiteux ; telles sont les premières manifestations des sentiments d'entraide qui dominent les rapports des habitants de *Paris-Jardins*.

Chose curieuse : on demande à presque tout nouvel adhé-

rent, comme une profession de foi. Il ne s'agit pas là d'une vulgaire opération immobilière, mais d'une société coopérative de pères de famille administrant collectivement et eux-mêmes en dehors de toute spéculation. Aussi doit-il déclarer que, pour lui, la coopérative où il va entrer n'a pas qu'un but matériel et individualiste, mais doit servir la cause générale de l'émancipation humaine. Toute admission est précédée d'une enquête sérieuse et d'une audience avec le demandeur où on lui fait connaître en même temps que ses droits, toutes les charges et tous les devoirs auxquels il s'engage.

Le droit d'adhésion est de 20 francs plus un droit fixe annuel de 6 francs. Dès que l'adhérent a fait choix d'un lot, il verse une somme correspondant au quart du prix total de son terrain, toujours à 2 fr. 40 le mètre, le prix n'augmentera pas, et il doit payer le reste par paiements mensuels échelonnés sur une période de quatre ans.

Les maisons sont construites directement par la société et sans passer par l'intermédiaire d'entrepreneurs, et il en résulte une économie appréciable, en même temps qu'une sécurité absolue quant à l'emploi des matériaux et la qualité du travail.

Les capitaux nécessaires à la construction des maisons sont prêtées à chaque sociétaire individuellement par les caisses publiques instituées en vue de faciliter l'application des lois sur les habitations à bon marché. Dès qu'il possède les $\frac{3}{10}$ de la valeur totale de son terrain et de sa maison, le sociétaire est en mesure de faire construire.

Comment on devient propriétaire. — Le sociétaire paie ensuite un loyer comprenant l'intérêt au taux réduit de 3 o/o l'an, des sommes qui lui ont été prêtées, et l'amortissement de ces sommes en un délai variant de sept à vingt-cinq ans. Dans la plupart des cas, les annuités n'excèdent pas le prix du loyer qu'on paierait à Paris pour un logement incontestablement moins confortable, de sorte qu'à l'expiration du délai prévu pour l'amortissement, le sociétaire devient propriétaire sans avoir à s'imposer une charge trop lourde.

En outre, comme la loi exige de chaque emprunteur qu'il souscrive une assurance spéciale garantissant en cas de décès le paiement des annuités restant dues, si la mort surprend un père de famille avant qu'il ait achevé de rembourser le prix de sa maison, celle-ci fait immédiatement retour à la veuve et aux orphelins, qui n'ont plus désormais de loyer à payer.

Telle est l'œuvre. Les militants socialistes pour la plupart qui composent la société coopérative d'habitations de *Paris-Jardins* ont, sans doute, été servis par un peu de chance. Mais cependant combien encourageant est un pareil coup d'audace, quand on voit maintenant quelle admirable œuvre coopérative sera *Paris-Jardins* d'ici quelques années.

CHAPITRE X

UN RESTAURANT COOPÉRATIF

I. — “ La Famille Nouvelle ”

La Famille Nouvelle, restaurant coopératif dans les quartiers ouvriers du X^e et du XIX^e, est née dans des conditions spéciales :

Un groupe d'ouvriers de l'industrie de la voiture, charrons et forgerons syndiqués, voulaient réduire les bureaux de placement.

Les travailleurs de la corporation avaient l'habitude de se réunir dans ces bureaux. C'est alors que les travailleurs syndiqués eurent l'idée de constituer un restaurant coopératif, qui devenait en même temps siège de section syndicale.

Ils avaient trouvé, par ce système coopératif, le meilleur moyen de grossir leur organisation syndicale et de supprimer, pour les travailleurs, l'obligation de s'adresser aux bureaux de placement.

Un grand nombre de jeunes gens, venant de la campagne, trouvaient dans ce milieu, en même temps que les renseignements professionnels, les conseils des travailleurs de la région.

C'était un bon élément, facile à éduquer, dont s'emparaient les travailleurs de la voiture, au lieu de les laisser s'égarer dans les officines de placement.

Le restaurant fut fondé au capital de 3.000 francs et accessible au public. Ce capital, facile à souscrire, fut difficile à verser.

Un commerçant en vins, pour s'assurer la clientèle, prêta

3.000 francs à l'organisation, dans l'espérance de les tenir longtemps. Mais, dix-huit mois après, ce fournisseur était remboursé.

Les premiers statuts ne répondant plus aux idées qui s'étaient formées, une revision fut faite, et la Société fut à base communiste; quelques-uns se retirèrent, mais les vrais coopérateurs restèrent et l'œuvre ne fit que prospérer.

Étant trop petit rue de l'Aqueduc, le restaurant fut transféré boulevard de la Villette; les recettes montèrent rapidement, de 6.500 francs par mois, elles montèrent à 7.500 puis à 8.000 francs, et à l'heure actuelle elles atteignent près de 10,000 francs, malgré le renchérissement des vivres, car les prix ont été maintenus, sauf pour les vins.

La même année, à la suite de pourparlers avec des camarades du XVII^e, une succursale fut fondée, et ce fut encore un succès; de 5.000 francs le premier mois, les recettes atteignent maintenant 8.000 francs.

Ouverte le 23 avril, elle se trouva trop petite et l'on dut louer la boutique y attenante.

Si l'œuvre a grandi matériellement, elle se développera plus encore, car les camarades ont formé un cercle qui prend le titre de Cercle des Coopérateurs de la *Famille Nouvelle*.

Une seule condition est exigée pour être sociétaire : être syndiqué à un syndicat confédéré.

La Famille Nouvelle est sociétaire du M. D. G., Chocolaterie Ouvrière, Restaurant de Belleville, Restaurant Solidarité, rue Guersant, Restaurant du III^e.

Elle soutient les œuvres de Sébastien Faure, Madeleine Vernet; sa solidarité se manifeste dans toutes les grèves.

CHAPITRE XI

LE MOULIN DE SAVONNIÈRES

Les moulins coopératifs sont, en général, la première manifestation d'organisation de la production qu'ont pratiqué à l'étranger les coopératives de consommation. En Angleterre, propriétés de sociétés, de fédérations de districts ou de magasins de gros (ils en ont 8), partout ils ont réussi.

En France, les essais ont été timides et leurs progrès très lents, leurs résultats souvent à longue échéance. Cependant, celui de Savonnières est maintenant dans la meilleure voie et en plein essor. Il est le troisième en date, après le Moulin de Lorient, propriété de la Fédération des Coopératives de Bretagne, après le Moulin de Sotteville (Seine-Inférieure), le plus vieux, propriété de la très grosse société coopérative de cette localité, et alimentant en même temps les sociétés voisines. Le Moulin de Savonnières (Indre-et-Loire) a ceci de particulier qu'il est issu du syndicat des coopératives tourangelles, qui se lancèrent dans cette voie il y a 6 ans. Depuis longtemps, les sociétés tourangelles étaient plus ou moins bien servies par les meuniers qui, pour la plupart, s'efforçaient de récupérer sur la qualité les concessions faites en apparence sur le prix des farines.

Depuis longtemps, elles songeaient à se grouper pour acquérir un moulin qui leur assurât des produits vraiment supérieurs, purs de tout mélange plus ou moins suspect.

La *Coopérative du Chemin de fer* en particulier avait, en 1906 et 1907, étudié l'installation, à Tours même, d'une petite minoterie.

Les renseignements que lui avaient adressés, en 1907, nos

camarades de la *Fédération de Bretagne*, concernant le Moulin de Lorient et les beaux résultats obtenus pendant les quatre derniers mois de 1906 et le premier semestre de 1907, étaient, pour les Coopérateurs tourangeaux, le plus précieux et le plus sûr des encouragements.

L'idée était en l'air. Aussi, en janvier 1908, l'annonce de



LE MOULIN COOPÉRATIF DE SAVONNIÈRES (Indre-et-Loire)

la mise en vente du vieux moulin de Savonnières, installé depuis des siècles sur le Cher, à treize kilomètres de Tours, parut à beaucoup l'occasion rêvée de réaliser leur projet.

Des réunions furent tenues : à la presque unanimité, les Conseils se déclarèrent favorables.

Une Assemblée préparatoire, à laquelle furent invitées toutes les Boulangeries coopératives de la région, eut lieu le 2 février : 148 délégués sur 150 votèrent, ce jour-là, l'achat du moulin et le principe de l'adhésion de leurs Sociétés.

Le 12 février, l'Assemblée générale extraordinaire du *Syndicat des Coopératives* décidait de devenir la *Fédération des Coopératives de Tours et de la région*, modifiait ses

statuts, en y introduisant une clause essentielle : *l'engagement de se fournir exclusivement à la Fédération pendant cinq ans au moins* et décidait l'achat du moulin.

Cet achat fut réalisé le 14 février.

Les études pour la transformation de l'ancien moulin en une minoterie moderne furent menées aussi rapidement que possible.

Tenant compte des adhésions obtenues et des espérances de l'avenir, le Conseil d'administration décida de remplacer l'unité prévue de cent quintaux par une unité plus forte de moitié, pouvant moudre par jour environ 150 quintaux et produire, par an, 30,000 quintaux de farine première.

Il décida également d'installer un moteur de secours, pour parer aux crues du Cher, qui sont généralement de courte durée, mais qui se prolongent parfois un mois et plus, comme l'expérience l'a malheureusement démontré.

Ces modifications aux projets primitifs entraînèrent des travaux plus importants.

Il fallut une turbine plus puissante ; il fallut augmenter le nombre et la force des appareils de mouture.

Mais ces travaux, plus importants, nécessitaient plus de temps et surtout plus de dépenses qu'on ne l'avait légitimement espéré.

Commencés en juin, les travaux d'eau durèrent quatre mois. Du 1^{er} juillet au 30 octobre, des pompes d'épuisement fonctionnèrent jour et nuit, sans interruption. Le 28 octobre seulement, la turbine était mise en place.

Le montage du moulin, retardé par les courtes journées d'hiver, ne fut terminé qu'en avril. Au 1^{er} mai, la Fédération commençait ses livraisons, attendues avec impatience.

Pendant six mois, sauf les quelques à-coups et les quelques difficultés inséparables d'un début, tout marcha à peu près normalement.

Les Sociétés fédérées se déclarèrent satisfaites des prix et surtout de la qualité des farines.

Mais le 5 décembre 1909 commença cette période de crues et d'inondations prolongées, qui sont la caractéristique de la néfaste année 1910, et qui faillirent porter un coup fatal à la Minoterie.

La machine à vapeur de secours qui, dès octobre 1908, avait été achetée d'occasion, par un sentiment d'économie bien naturel, mais bien funeste, ne donna pas, au moment où son utilisation devint nécessaire, la force sur laquelle on était en droit de compter.

Dans une année normale, cela eût été un incident fâcheux, une perte importante sans doute, mais limitée; par suite d'une série de circonstances où les *éléments et les hommes*, suivant la parole expressive d'un des rapporteurs, semblaient être ligués contre la Minoterie, cela devint la cause, pendant toute une année, de déboires successifs, répétés, continuels.

Il fallut s'adresser au commerce, suivant les besoins immédiats, au jour le jour, et parfois revendre à perte.

Il fallut résilier des marchés.

Il fallut, sous peine de sombrer, acheter une nouvelle machine et la mettre à l'abri des crues.

Il fallut, enfin et surtout, alors que les frais généraux obligatoires, irréductibles, sont de cent francs par jour, subir et compenser les pertes occasionnées par trois mois d'arrêt sur l'exercice 1909-1910, quatre mois d'arrêt sur l'exercice 1910-1911.

En effet, et cela montre bien cet acharnement de la fatalité dont nous parlions tout à l'heure, la nouvelle machine, qui pouvait être mise en place dès le mois de juin, ne le fut que six mois plus tard, en décembre.

Des crues anormales, qui durèrent du 14 mai au milieu de juillet, arrêtaient à nouveau le Moulin et empêchèrent des travaux d'eau qui demandaient huit jours; en septembre, un retard de quarante-huit heures dans l'arrivée du wagon

qui portait les matériaux destinés à la chaudière, força les ouvriers à se rendre à un autre chantier, d'où ils ne revinrent que deux mois après.

Certes, à ce moment, des rumeurs pessimistes circulèrent parmi les coopérateurs, rumeurs grossies à plaisir par les adversaires et par les concurrents, qui mettaient en doute l'avenir de la Minoterie et la solidité financière de la Fédération.

Il y eut des heures pénibles ; il y eut quelques tiraillements ; mais il y eut aussi, dans les sociétés et chez les coopérateurs de Tours, de l'énergie, de la persévérance et du dévouement.

Il y eut des hommes qui, au moment où tout était à craindre, apportèrent leurs économies à la caisse fédérale ; il y eut des sociétés qui n'hésitèrent pas à prolonger la durée de leurs avances et même à en faire de nouvelles.

Enfin, en décembre 1910, la machine de secours étant installée, la marche de la Minoterie devint régulière, les résultats plus conformes aux espérances de tous. Grâce aux bénéfiques mensuels du moulin, grâce à ceux plus importants encore réalisés par la section Combustibles, la situation de trésorerie s'améliora.

En 1911 et en 1912 cependant, ils ont dû, comme tous les meuniers, recourir aux blés étrangers ; le fait que, depuis trois ans, les récoltes de blé ont été déficitaires en Touraine, y maintient les cours des blés et des farines plus élevés qu'à Paris et place la Minoterie dans une situation défavorable pour l'écoulement de sa surproduction.

Malgré cela, depuis deux ans, la Minoterie réalise des excédents réguliers. Le déficit qui atteignait 23,000 francs au 31 décembre 1910, était ramené à 16,000 au 31 mai 1911, en fin d'exercice ; il disparaissait complètement au cours de l'année 1911-1912, qui donna 17,000 francs de bénéfices nets, sur 1,027,710 francs de vente.

Ce n'est pas à dire que les difficultés aient disparu ; la bonne volonté et le dévouement ne suffisent pas à toutes.

les entreprises ; il faut aussi la compétence et l'attention de tous les instants.

Il faut, surtout lorsqu'il s'agit de moulins hydrauliques, songer à tout, même à l'imprévu, même à ce qui semble impossible.

La Minoterie est une industrie où les brusques variations climatiques, et aussi les excès d'une spéculation qui domine les producteurs et les intermédiaires aussi bien que les consommateurs, laissent une large part aux aléas et aux risques commerciaux.

Mais le succès du moulin est dû à la méthode un peu rigoureuse, mais qui a cependant permis le relèvement de marchés obligatoires avec les Sociétés clientes. Les coopératives au nombre de 18, qui forment la Fédération tourangelle et ont en même temps un entrepôt de charbons, qui lui fait de gros bénéfices, sont obligés de se fournir intégralement au moulin de Savonnières. Ainsi, aucune perte n'est possible et tout l'écoulement de la farine est certain.

Il sera utile de voir ces exemples se propager et surtout réussir, car s'il appartient surtout au Magasin de Gros, dans l'avenir, d'assurer la vie des organismes de production, qui ne sont propriété ni de sociétés ni de fédérations, mais propriété commune de toutes les coopératives françaises, il y a cependant quelques fabrications, et c'est le cas de la meunerie, où il ne peut exercer son action que dans un périmètre donné, et où de pareilles tentatives régionales peuvent cependant aider à la prospérité coopérative.

CHAPITRE XII

LE LAIT COOPERATIF

I. - La "Laitière Sparnacienne" d'Épernay

A. — Origines philanthropiques et mutualistes.

La *Laitière Sparnacienne* est une « jeune » société. Elle s'est constituée au mois de décembre 1910. Elle n'a point eu une origine socialiste, c'est la philanthropie et l'esprit mutualiste qui ont présidé à sa constitution et, dans ses débuts, elle a pu, à juste titre, être considérée comme une coopérative d'origine bourgeoise. Les mauvaises langues affirment que les patrons de maisons de Champagne ont même contribué à la première mise de fonds.

C'est la constitution d'une section de la Ligue des familles nombreuses qui a entraîné, quelques mois après, la création de la coopérative. On ne pouvait guère s'imaginer que la propagande du capitaine Simon Maire aboutisse à de semblables résultats. A Épernay, petite ville, moitié commerçante, moitié industrielle, de 20,000 habitants, où les travaux du vin de Champagne et un grand dépôt de la Compagnie de l'Est se partagent la population active, le président de ladite ligue était Appert, homme résolu, actif et entreprenant. L'idée lui vint après une enquête sur la situation des familles nombreuses, de créer une coopérative de lait, car cet aliment était, depuis peu, à 25 centimes le litre au lieu de 20 centimes, vendu par des détaillants syndiqués abouchés aux laitiers de la Champagne. On menaçait de l'élever à 30 centimes. Pour la mettre debout, il fit appel à toutes les sociétés mutualistes de la ville.

Il réussit, grâce à beaucoup d'opiniâtreté et malgré les railleries, les insinuations et les calomnies, à faire adopter le principe d'une société coopérative de consommation, dont le but était d'acheter directement aux producteurs, de livrer au domicile des coopérateurs, aux mêmes conditions de qualité et de prix possible, du lait et accessoirement d'autres produits de la ferme et de l'industrie laitière : crème, beurre, fromage, œufs, etc.

B. — Son organisation et ses débuts.

Grâce à l'activité des fondateurs, au 1^{er} décembre 1910, 450 adhérents avaient accepté le principe de la Laiterie coopérative. Chacun d'eux s'engageait à verser un droit d'entrée non remboursable de 6 francs et à souscrire une ou plusieurs parts de 30 francs. Le 11 janvier 1911, se tenait l'assemblée générale constitutive. Quelques jours après, le bureau était nommé. Par ses soins, un vaste local était loué au 15, rue de la Poterne, à proximité de la gare et agencé pour recevoir une machinerie perfectionnée et modèle.

Le bureau mit tant de zèle dans l'accomplissement de sa mission que, le 1^{er} mars 1911, la *Laitière Sparnacienne* était prête à livrer du lait à 20 centimes le litre.

C. — La bataille s'engage.

La colère des laitiers privés était à son comble. Afin de jeter la déroute parmi les coopérateurs, ils abaissent le prix du lait à 20 centimes (ils prétendaient auparavant ne pas pouvoir gagner leur vie à ce prix). Voyant que le prix *immédiat* du lait tombait, 80 « coopérateurs » lâchent pied et manquent à leur engagement en s'approvisionnant à leurs anciens fournisseurs. Or, la coopérative avait passé des contrats pour fournir 550 familles. Elle avait donc pour débiter trop de lait, produit éminemment délicat et périssable.

sable. Il fallut, pour parer à cette défection, transformer en beurre le lait excédant la consommation et céder le surplus à une coopérative voisine.

Mais le reste des coopérateurs restant fidèles à leur société et les dividendes n'étant pas assez considérables, ceux-ci tentèrent un grand coup. Au mois d'octobre 1911, ils firent la grève du lait. Malheureusement pour eux, la Coopérative suffit à approvisionner la ville et ils perdirent une partie du reste de leur clientèle. Désormais, ils vendirent le lait à 5 sous, un sou de plus qu'à la *Sparnacienne*.

Il fallait se tourner d'un autre côté. Ils s'adressèrent alors aux producteurs pour les engager à ne pas fournir la Coopérative. Des lettres et des circulaires anonymes mettaient en garde les cultivateurs contre les prétentions des consommateurs et leur demandaient d'exiger le prix de 5 sous de la *Sparnacienne*. Mais, hélas ! les laitiers achetant hiver comme été 1 et 2 centimes de moins le lait aux cultivateurs, ceux-ci comprirent leurs intérêts et restèrent plus fidèles que jamais à une organisation qui, faisant le bien des consommateurs, faisait le leur en même temps.

Enfin, pour continuer, nos laitiers n'imaginèrent-ils pas un beau jour de répandre le bruit que, pour être à 4 sous, le lait coopératif devait être fraudé. Hélas ! il fallait le démontrer, ou tout au moins calomnier de façon à ce qu'il en reste quelque chose, et voici ce qu'ils trouvèrent :

La loi sur la répression des fraudes autorise — ce qui, du reste, est vraiment un peu extraordinaire — les intéressés à *payer de leurs deniers* des inspecteurs des fraudes, dont le serment est reçu par le gouvernement. Que firent nos laitiers ? De cet inspecteur ils firent leur agent pour surveiller, non pas les producteurs, mais leur concurrent, « la Coopérative », qu'ils avaient du reste repoussée comme adhérente à un Congrès régional et qui, précisément par là, voulait profiter des avantages de l'inspecteur. Cet homme payé par eux se présenta, comme par hasard, à deux re-

prises, le jour où la Coopérative distribuait gratuitement le lait à ses sociétaires, en raison de ses bénéfices et le vendredi saint, où la consommation du lait est plus considérable.

C'est quelques minutes avant la distribution que « l'impartial » inspecteur arriva pour retarder le départ, et que 500 litres furent vendus en moins au profit des laitiers qui l'appointent. Bien mieux, ne trouvant rien, on eut l'idée de faire des prélèvements sur le lait de l'arrivée, un jour, et sur le lait pasteurisé du lendemain et comparer les deux, en disant naturellement qu'ils ne pesaient pas le même poids, ce qui devait être évident.

Et ainsi, peu à peu, par la force naturelle des choses et par sa destinée « coopérative », la *Laiterie Sparnacienne* était entraînée hors des cadres qu'elle s'était prescrit. Elle devenait le point de mire des campagnes de presse. Il lui fallait le concours de l'*Humanité* pour dénoncer les faits. Son caractère « anti-capitaliste » avait dévoilé les intentions des fondateurs. Elle avait fait capituler la puissance des laitiers, faisant gagner, pendant leur grève, plus de 10,000 francs à la population tout entière, et servant de régulatrice des prix.

D. — Son installation moderne.

La *Laitière Sparnacienne* est devenue le grand organe d'approvisionnement de la ville. Elle a passé des contrats avec 120 cultivateurs qui livrent le lait à huit ramasseurs attitrés ; celui-ci est expédié en gare d'Epernay dans des bidons de forme spéciale pour éviter des erreurs, et contrôlé dès son arrivée à la Société.

Il est alors tamisé et filtré sur du coton hydrophile, de manière à le débarrasser de toutes les impuretés. Du bac de réception, il passe dans un pasteurisateur perfectionné, où il est chauffé à une température de 70 à 80 degrés et, de là,

sans transition, il va dans un refroidisseur où il est porté instantanément à une température inférieure à la température ambiante. Dans ces conditions, la majeure partie des germes dangereux (bacilles adultes de la tuberculose, de la scarlatine, de la diphtérie, de la fièvre typhoïde, etc.) est anéantie ou paralysée par ce chauffage modéré qui, en outre, enlève au lait toute odeur animale sans lui donner le goût de cuit.

Dès que le lait a été pasteurisé, il est mis à l'abri des poussières, dans des récipients hermétiquement fermés, déposés dans des bacs en ciment où l'eau fraîche coule en abondance, puis il est confié, pour la distribution du soir, à 16 porteuses en manchettes et tabliers blancs qui poussent leur petite voiture dans les sections de la ville qui leur ont été assignées. Chacune de ces petites voitures est munie d'un récipient spécial, dans lequel sont placées, à l'abri de toute contamination, les mesures pour la vente du lait aux ménagères. Et le départ des porteuses (bien rétribuées) de lait hygiénique et « coopérateur » est un spectacle pittoresque et réjouissant.

Les dimanches et jours de fête de nombreux coopérateurs font des infidélités à leur Société. Or, comme les vaches produisent approximativement la même quantité de lait tous les jours, le lait non vendu est transformé, dans une beurrierie et fromagerie spéciales, en beurre et en fromages dits de « Coulommiers ».

La coopérative aura, sous peu, une porcherie dans laquelle les porcs s'engraisseront avec le petit lait et les résidus découlant de la fabrication de la crème, du beurre et des fromages.

Par semaine, c'est une moyenne de 440 kilos de beurre qui sont expédiés, et en 1912 plus de 35,000 fromages sont partis de la coopérative.

E. — Les résultats.

La *Laitière Sparnacienne* a été constituée au capital de 15,000 francs, divisé en parts de 30 francs. En un exercice de 10 mois, elle a traité 482,729 litres de lait sur lesquels 392,643 ont été bus. Le reste transformé en beurre et en fromages. Ces 392,643 litres ont été vendus 20 centimes au lieu de 25, puisque partout dans la contrée le lait est à ce prix. Il en résulte, pour les coopérateurs, une économie minimum de 19,632 francs. La *Laiterie Sparnacienne* compte environ 1,700 familles, et sa vente quotidienne de lait atteint 2,800 litres.

Mais elle n'a pas voulu rester en si bon chemin, elle a entrepris peu à peu, étendant automatiquement son champ d'action, le charbon puis les pommes de terre. 500 tonnes de charbon ont été livrées avec une économie de 3,500 francs et 100 tonnes de pommes de terre avec une économie de 15 francs par tonne, soit 1,500 francs ; au total, 24,500 francs.

De plus, tout amortissement compris, en 10 mois d'exercice, la *Sparnacienne* accuse un bénéfice industriel de 4,087 fr. 70 ; le bénéfice est réservé jusqu'à l'amortissement total et prochain du matériel qui vaut 16,000 francs. Ensuite, les bonis seront distribués aux consommateurs au prorata des achats, après prélèvement de 10 0/0 pour le fonds de réserve.

Enfin, est joint à la *Sparnacienne*, une mutuelle ou caisse de solidarité, et à l'encontre des intermédiaires qui font du crédit et exploitent l'ouvrier malade ou en chômage, elle assure le pain gratuit pendant trois mois dans une même année, et ce moyennant une cotisation de 10 centimes par semaine.

Ainsi une société, partie de très loin du mouvement socialiste et de la coopération prolétarienne, a fini par aboutir aux mêmes résultats. Elle a été peu à peu attaquée, calomniée

vilipendée, et entraînée à une extension, avec ses succès, qui s'accuse à mesure qu'elle se rapproche de la « normale » coopérative. C'est bien sa destination de nature de devenir l'ennemie du capitalisme commercial ou autre et, contre elle, les campagnes n'ont pas manqué. Elle était vouée à se rapprocher des concepts de la Coopération prolétarienne en s'établissant sur les bases rochdaliennes d'administration au profit de tous, par la répartition au prorata des achats et l'égalité pour la direction aux votes de l'Assemblée générale, quel que soit le nombre des actions.

Mais la *Sparnacienne* est encore intéressante en plus d'un point. Elle s'est montrée capable, ce que n'ont pas pu faire bien d'autres coopératives, de lutter contre la vie chère, dont au fond elle a été un peu la fille. Elle a diminué le prix du pain, une des denrées les plus indispensables et pour une grande partie de la population. A quoi le doit-on ? Au fait que, tout de suite, elle a été une « grosse » société avec une grande clientèle. Elle était déjà presque un « service » public qui lui vend au prix de revient, et c'est ce qui lui a permis de faire ce que n'ont pu tant de « petites » coopératives socialistes, bien mieux intentionnées et plus prêtes à la lutte, mais pour qui au contraire la vente au-dessous du prix du commerce serait une grande faute et une cause de mort.

Enfin, la *Sparnacienne* est une société « jeune » au triomphe rapide, pour un produit où les essais coopératifs en France n'ont pas compté. Il s'ensuit donc que, contrairement à ce qu'on croyait, il y a là un champ d'action, où les résultats peuvent être facilement obtenus ; une denrée qui doit attirer le souci des militants coopérateurs. La laiterie d'Épernay vient d'être suivie d'un essai semblable à Châlons, et les résultats sont aussi bons. Mais elle doit son succès aux « conditions modernes d'installation » qu'elle a prises, et c'est le dernier enseignement qui s'en dégage.

La Coopération doit tracer, si elle veut réussir, le chemin sur la voie du progrès et du perfectionnement économique.

CHAPITRE XIII

SOCIÉTÉ DU “ FAMILISTÈRE DE GUISE ”

La petite ville de Guise, dans le département de l'Aisne, retient surtout l'attention par une vaste association ouvrière, le *Familistère*. Elle comporte un ensemble d'institutions de mutualité, d'instruction, d'habitations collectives qui, sans lui donner tous les caractères d'une coopérative et aussi sans en faire une organisation vraiment démocratique et d'esprit socialiste, permettent d'attirer l'attention et sont du plus haut intérêt.

Fondée en 1880, par J.-B.-André Godin, au capital de 4 millions 600,000 francs, la Société est en commandite simple. M. Godin en fut le gérant de 1880 à 1888; M^{me} veuve Godin fut gérante pendant 6 mois en 1888 et M. Dequenne, de 1888 à 1897. M. Colin, le gérant actuel, est en fonctions depuis 1897. La raison sociale est « Colin et C^{ie} ».

La Société exploite les usines de Guise et celle de Schaerbeek (Belgique), fonderies et manufactures d'appareils de cuisine, de chauffage et d'assainissement. Son capital est actuellement de 6,293,784 francs. Son chiffre d'affaires industrielles est, net, de 8 millions et demi; ses affaires, dans les coopératives de Guise et de Schaerbeek, s'élèvent à 800,000 francs. Elle occupe 2,000 ouvriers à Guise et 450 à Schaerbeek.

Le capital appartient aux ouvriers et employés qui l'ont acquis par le fait de leur travail. Ils touchent un intérêt maximum de 5 0/0 de leur capital, et les dividendes, après paiement des intérêts, sont *entièrement* distribués au Tra-

vail, aux Capacités et aux Intérêts du capital. (Pour cela, le Capital est assimilé à des ouvriers dont les salaires sont représentés par ses intérêts.) Après le prélèvement de la part des Capacités, le surplus est réparti proportionnellement aux salaires des participants, suivant certaines règles spéciales.

L'originalité de la combinaison réside dans ce fait que ces dividendes ne sont pas donnés en espèces, mais en titres de commandite (parts d'intérêts), incessibles sans l'autorisation de la gérance. Chaque année, le capital se trouve donc augmenté du montant total des dividendes ainsi distribués. Aussitôt, on le diminue du même total en remboursant d'office, et au pair, une même somme totale de titres de commandite les plus anciens. Le capital roule ainsi, toujours, dans les mains des plus jeunes. La Société met environ 13 à 14 ans à rembourser l'équivalent de son capital ce qui revient à dire que, par exemple, cette année, un ouvrier qui a reçu 500 francs en part de commandite, pour sa répartition dans les bénéfices, touchera pendant 13 ou 14 ans, l'intérêt de cette somme, et se verra rembourser, d'office, ses 500 francs après ce laps de temps.

L'administrateur-gérant, nommé à vie, n'est révocable que dans des cas bien déterminés. Il est assisté d'un conseil de gérance dont il prend l'avis; sauf dans quelques cas particuliers, l'avis n'est pas obligatoire pour le gérant, en raison même de sa responsabilité. Le conseil est formé des directeurs et de trois ouvriers; ces derniers nommés par l'Assemblée générale, parmi une liste agréée par le conseil de gérance.

Il y a un conseil de surveillance. L'Assemblée générale est formée de commanditaires qui habitent les locaux dits « Familistère » et qui participent dans une plus large mesure dans les bénéfices que les autres ouvriers. Les attributions de l'Assemblée générale sont très définies. Les habitations ouvrières dites « Familistère » comprennent 450 ménages à Guise et 70 à Schaerbeek; les autres ouvriers logent

en ville ou dans les villages voisins. A Guise, le groupe d'habitations est alimenté en eau potable par un puits artésien de 267 mètres de profondeur, et à Schaerbeek, par le service des eaux de la ville. Les logements sont éclairés au gaz. Le service de propreté et d'hygiène est assuré par l'Administration. Les logements sont sains, bien aérés. A Guise, ils sont situés au milieu d'un parc entouré d'eau, et les ouvriers y ont presque tous leur jardin potager.

Les écoles, entretenues aux frais de la Société, contiennent 225 enfants à Guise et 30 à Schaerbeek. Les programmes de l'État y sont régulièrement suivis. Depuis la Nourricerie jusqu'à sa sortie des classes (14 ans), l'enfant n'a aucune dépense scolaire à subir. Le cours complémentaire prépare des élèves aux grandes Écoles de l'État, où ils sont entretenus aux frais de la Société.

Actuellement, le *Familistère* entretient un jeune homme à l'École de commerce de Bruxelles; un jeune homme, de Guise, à l'école des Arts-et-Métiers de Lille, un troisième, de Guise, à l'École professionnelle d'Armentières; un autre, de Guise également, à l'École professionnelle de Reims. En outre, plusieurs jeunes filles préparent leur examen d'admission à l'École normale d'institutrices.

Une coopérative fonctionne à Guise et à Schaerbeek. Conformément aux principes rochdaliens, le bénéfice réalisé est réparti intégralement aux acheteurs, selon leurs achats, c'est-à-dire que la coopérative ne laisse aucun bénéfice à la Société. La liberté la plus complète existe, d'ailleurs, pour le personnel de s'approvisionner ou non à la coopérative.

Au groupe d'habitations sont annexés des bains et lavoirs avec piscine, un théâtre avec salle de concert, cinématographe pour les enfants, une bibliothèque avec cabinet de lecture (3,000 volumes), à la disposition gratuite du personnel, un jardin public d'agrément.

Une société de musique, une société d'archers, une compa-

gnie de sapeurs-pompiers, sont très largement subventionnées par la Société.

Enfin, toutes les œuvres de mutualité ont été organisées dès le début de l'établissement.

Il existe une assurance contre la maladie pour les hommes et les femmes occupés à l'usine, une assurance contre la maladie pour les dames du *Familistère* et une caisse de pharmacie pour tous les habitants indistinctement : hommes, femmes et enfants. Ces organismes, subventionnés par la Société, procurent au personnel, en cas de maladie, les soins médicaux et pharmaceutiques et des allocations journalières. En outre, une « assurance des pensions et du nécessaire à la subsistance » fonctionne et prospère au sein de la Société depuis sa fondation. Elle possède un capital de 1 million 958,462 fr. 24. (1,155,484 fr. 08 à la Caisse des Dépôts et Consignations et 802,978 fr. 16 en titres de commandite et en compte courant dans la Société).

Ce capital a été créé par l'excédent sur les dépenses, des ressources que la Société constitue, de ses propres deniers, c'est-à-dire sans aucune contribution de la part des ayants droit.

Les dépenses s'élèvent, annuellement, à près de 220,000 francs se décomposant en :

Pensions de retraite.....	123.000	»
Minimum de subsistance.....	21.000	»
Secours exceptionnels aux familles nécessiteuses et à divers malades.....	62.500	»
Divers : médecins, réservistes, orphelins, etc....	11.500	»
	<hr/>	
Total.....	218.000	»

Le montant des dépenses pour la Mutualité incombant à la Société, en y comprenant les frais d'éducation et d'instruc-

tion de l'enfance, s'est élevé, pour le dernier exercice, à la somme de 319,358 fr. 05.

A. — Résultats généraux.

Depuis le fonctionnement de la participation aux bénéfices, il a été distribué en certificats de parts de commandite (parts d'intérêts), une somme de 11,609,901 francs.

Il a été payé au capital, pour intérêts, 7,666,412 francs ; il a été payé au capital, pour dividendes, 701,946 francs, soit



LE FAMILISTÈRE DE GUISE

8,368,358 francs représentant la part du capital dans les bénéfices.

Depuis la même époque, on a versé 2,564,460 francs à titre de subventions aux diverses assurances mutuelles.

Les frais d'éducation et d'instruction de l'enfance donnent un total de 1,069,294 fr. 61.

Enfin, depuis 1893, les remboursements de capital effectués sur les titres anciens, se sont élevés à 5,648,859 francs.

A ce système nous ferons deux reproches essentiels.

C'est que, d'une part, les dividendes au capital sont reportés d'une façon très inégale et on se demande pourquoi ce grand philanthrope Godin n'a pas appliqué à l'usine des principes vraiment coopératifs. Il n'y a que les coopératives de consommation qui, par-dessus le marché, sont fermées où les règles d'une démocratie ouvrière sont appliquées.

Mais ailleurs l'organisation laisse subsister encore des classes parmi les travailleurs qu'elle emploie. Il y a en effet :

1° Les *auxiliaires*, qui comprennent les débutants et le personnel flottant de l'usine. (Ceux-là ne bénéficient que des services d'assurances mutuelles) ;

2° Les *participants*, qui touchent *une part* des bénéfices ;

3° Les *sociétaires*, qui touchent *une part et demie* des bénéfices ;

4° Les *associés*, qui touchent *deux parts*.

Seuls les associés, actuellement au nombre de plus de 300, peuvent faire partie de l'Assemblée générale, « qui donne son avis sur les dépenses importantes, en dehors des opérations ordinaires, et sur tout ce qui est mis à l'ordre du jour dans l'intérêt de l'association ». Les associés se recrutent eux-mêmes, et un travailleur du *Familistère*, de bonne conduite, sachant lire et écrire, peut devenir associé après 5 ans de présence dans l'association.

C'est donc un système de *self government*, mais dépourvu de suffrage universel. Godin l'a institué pour ne pas « livrer à des ouvriers, qu'une éducation préalable n'avait point formés, la conduite d'une grande industrie menacée par une concurrence chaque jour plus acharnée ». Un temps viendra où cette sage disposition du début n'aura plus de raison d'être.

Pour le moment, elle a l'inconvénient de ne point habituer les travailleurs à l'administration par la responsabilité complète et surtout elle divise la solidarité ouvrière ; chaque catégorie de l'usine fait un clan spécial. Elle a arrêté tout développement syndical, quelquefois tout progrès socialiste.

C'est pourtant l'exemple le plus désintéressé et le plus hardi de la philanthropie, mais il en porte en même temps les tares. Le Familistère n'est pas dû à l'effort propre de la classe ouvrière, et celui-ci ne deviendra réellement son œuvre, son caractère prolétarien et socialiste ne s'affirmera que lorsque les travailleurs du familistère auront transformé l'usine et s'y sentiront réellement chez eux. .

Le temps ne manquera pas de faire de cette œuvre, un modèle du genre; c'est en s'engageant dans la voie de la coopération, des règles rochdaliennes que M. Godin prisait tant, que sera le salut... socialiste.

CHAPITRE XIV

LA “ VERRERIE OUVRIÈRE D’ALBI ”

La *Verrerie Ouvrière* fut fondée, en 1896, à la suite d’une grande grève des ouvriers de M. Rességuier, grand patron verrier de Carmaux.

C’est en vérité Jaurès qui suggéra aux verriers l’idée d’une usine coopérative pour trouver le travail que leur refusait le capitaliste obstiné. A cette idée, la classe ouvrière se prit d’un grand enthousiasme, des philanthropes ne cachèrent pas leur ardente sympathie, des politiciens affectèrent de s’y intéresser. C’est ainsi qu’une demoiselle Dembourg offrit, par l’intermédiaire de Rochefort, une somme de cent mille francs.

Mais dès le début une grande difficulté surgit : Pendant que Rochefort et ceux qui ne voulaient pas du socialisme réclamaient la verrerie aux verriers, les représentants des organisations prolétariennes, syndicats et coopératives, voulaient la verrerie ouvrière, propriété de tout le prolétariat et usine modèle.

Les discussions furent longues et enfin on aboutit à un compromis. La verrerie serait la propriété des organisations ouvrières, mais le Conseil d’administration serait en majorité (6 sur 9) composé de représentants des verriers.

Les syndicats et les coopératives montraient un ferveur considérable à souscrire une action par la création de bons de 20 centimes sur carnets à souche et arriver aux cent francs pour la posséder.

Les grandes coopératives parisiennes, à elles seules, avaient souscrit près de 30.000 francs ; Jaurès faisait une admirable campagne de propagande et il renonçait à voir la verrerie,

pour son succès, se constituer à Carmaux. Il devait y perdre son siège en 1898, les principaux militants s'étant expatriés à Albi, à la *Verrerie Ouvrière*.

De leur côté, les verriers montrèrent un véritable héroïsme. Sur un terrain de 3 hectares, ils se firent terrassiers et manœuvres, maçons et gâcheurs pour un salaire de 30 centimes l'heure, de 25 seulement pour les jeunes gens et de 15 pour les enfants. Et, afin qu'il y eût du travail pour tous, la journée n'était que de six heures. Lorsque deux fours furent construits et que l'on commença à produire, ils ne purent pas encore desserrer les crans de la ceinture. Pendant des années ils abandonnèrent 40 0/0 de leur salaire, heureux si à leurs souffrances stoïquement acceptées ne s'était ajoutée l'inévitable défection de quelques faibles, — n'y eut-il pas un Judas parmi douze apôtres! — transfuges que les maîtres-verriers embauchèrent pour les exhiber haineusement dans le Nord, en Champagne et en Normandie et ruiner moralement et matériellement la *Verrerie Ouvrière*. En vain, d'ailleurs.

En 1899, on allumait un troisième four, et quelques années après on décidait d'en construire un quatrième. La Verrerie avait des dépôts à Paris, à Toulouse, à Bordeaux.

La production augmentait d'année en année. Elle devait atteindre 9 millions de bouteilles en 1911.

Et cependant la Verrerie devait passer par de cruelles difficultés. A mesure que les idées avançaient et que le vieux personnel faisait place à un plus jeune, la foi disparaissait.

L'Assemblée générale s'aperçut, au bout de quelques années, que la production, loin d'aller en augmentant, diminuait, le prix de revient était toujours plus considérable, les bénéfices de plus en plus réduits. Comment donc expliquer cet essor commercial et ce fiasco financier.

Heureusement des enquêteurs se rendirent à Albi et ils constatèrent que pour une large part l'insuffisance de la production était due à l'indiscipline qui régnait. On travaillait

un peu comme l'on voulait, les places des souffleurs restaient vides pendant que le charbon brûlait et que le verre chauffait ; on s'aperçut aussi que les souffleurs constituaient une véritable aristocratie dans la « Verrerie » ouvrière. Payés aux pièces, ils pouvaient gagner de très gros salaires pendant que les autres catégories du personnel restaient à des salaires très maigres. En un mot, les travailleurs, dans leur verrerie, propriété collective du prolétariat, avaient conservé les mœurs de chez Rességuier, avec les divisions savamment entretenues entre catégories de travailleurs, avec la même inégalité entraînant les mêmes mesquineries, les mêmes rivalités.

Enfin, la direction technique, l'amélioration et le perfectionnement de l'usine, sa mise en valeur, l'augmentation de la production, étaient totalement négligés.

Il importait de remédier à tout cela. L'Assemblée générale, composée des délégués des organisations prolétariennes, le comprit vite ; elle proposa des mesures, mais elle se heurta à la mauvaise volonté des ouvriers et du personnel qui voulait s'entêter dans ses erreurs du passé. Au lieu de chercher l'intérêt supérieur de la Verrerie, ils s'enfonçaient dans cette idée que la Verrerie devait être aux verriers et, sur ce même terrain « coopératiste », accusaient de tous les méfaits les employés, les représentants qu'ils accusaient de gagner de trop gros salaires. La vieille haine contre le « bureaucrate » était entretenue chez ces prolétaires qui auraient dû être émancipés.

Tous les enquêteurs envoyés revenaient un peu découragés et convaincus des réformes à apporter.

C'est dans ces conditions, après plusieurs essais, qu'on décida de prendre un ingénieur et de transformer les méthodes de travail.

Avant d'accepter l'offre des administrateurs, Spinetta avait été étudier sur place le travail de la *Verrerie Ouvrière* ; puis il avait complété ses observations en visitant plusieurs ver-

rieres en diverses régions. Il avait des idées à lui sur l'organisation du travail par une répartition plus équitable de l'effort et du salaire, et sur l'économie qui pouvait être réalisée sur le combustible. Pour l'application de ses idées sur le nouveau tarif des salaires, il demanda un délai à l'Assemblée générale. Quant à l'économie du combustible, il appliqua incontinent sa méthode, et, malgré un plus long chômage des trois fours imposé par leur réparation, il maintint la production au même chiffre qu'en 1910 en diminuant de 15,000 francs la dépense en charbon. En même temps, nous apprend également le *Rapport du Conseil d'administration* à l'Assemblée générale de 1912, il réalisait sur l'aménagement de la forge, par l'installation d'un « marteau-pilon », une nouvelle économie annuelle de 5,500 francs. »

Le personnel n'accepta que difficilement ces réformes qui avaient touché à la routine et occasionné du chômage pourtant nécessaire. Déjà quelques années auparavant, l'installation de ventilateurs qui évitent les « coups de chaleur » terribles dans l'industrie du verre, de transporteurs automatiques qui rendent inutile l'emploi d'enfants à des besognes dangereuses, d'aspirateurs pour supprimer le « retour de fumée » avaient laissé sceptiques les intéressés.

Mais la réaction fut complète quand Spinetta parla d'appliquer le projet qu'il avait fait adopter par l'Assemblée générale, et qui consistait, tout en augmentant les salaires totaux de 45,000 francs, à supprimer le travail aux pièces et le travail à deux ou à trois, au lieu de l'ancienne division, en souffleur, grand garçon et gamin.

Le personnel s'opposa tellement à son application, décidée en septembre, que le personnel de la Verrerie se mit en grève. Une Assemblée générale était convoquée en hâte et elle confirmait pleinement sa volonté de changer les méthodes de travail; elle maintenait Spinetta à la tête de l'usine et contre lequel pas mal de haines s'étaient accumulées.

Depuis lors, le travail a repris et le projet de Spinetta est

entré en application ; l'avenir seul apprendra quels résultats il doit donner et quelles modifications à y apporter. Mais avertie par les erreurs du passé, l'Assemblée dernière des actionnaires vient de modifier les statuts de la Verrerie. Le Conseil d'administration sera en majorité composé de ses élus (6 sur 9), les verriers ayant les 3 autres. C'est donc maintenant bien la *Verrerie Ouvrière*, et cela sera le salut !

De cette histoire la presse bourgeoise, les économistes de toute valeur ont fait grand bruit. On a représenté la *Verre-rie Ouvrière* comme l'expérience socialiste type qui a fait faillite. En vérité, de tout cela rien n'est vrai.

Si on se place au point de vue commercial, malgré les difficultés intérieures, la Verrerie est en pleine prospérité.

Si on se place au point de vue financier, la Verrerie a maintenant 4 fours, des machines à verres, des stocks considérables, un capital de roulement et une usine mise à point très moderne par ses installations d'une valeur de plus d'un million.

Si donc nous nous placions des deux points de vue « bourgeois » commercial et financier, la Verrerie est le contraire d'une faillite.

Mais dira-t-on, et du point de vue social ?

Il est incontestable que la situation des verriers au point de vue matériel ne soit infiniment supérieure à celle des ouvriers des usines capitalistes, tant par les salaires que par les conditions d'hygiène.

Au point de vue moral, comment comparer les esclaves de Rességuier aux hommes libres de la Verrerie !

Et alors que reste-t-il ? « Il reste que la Verrerie est un champ d'expérience (1), une espèce de laboratoire socialiste et que pour trouver les relations types entre les producteurs et leurs moyens de travail, propriété sociale, des tentatives

(1) Et non pas une expérience. (N. D. L. D.)

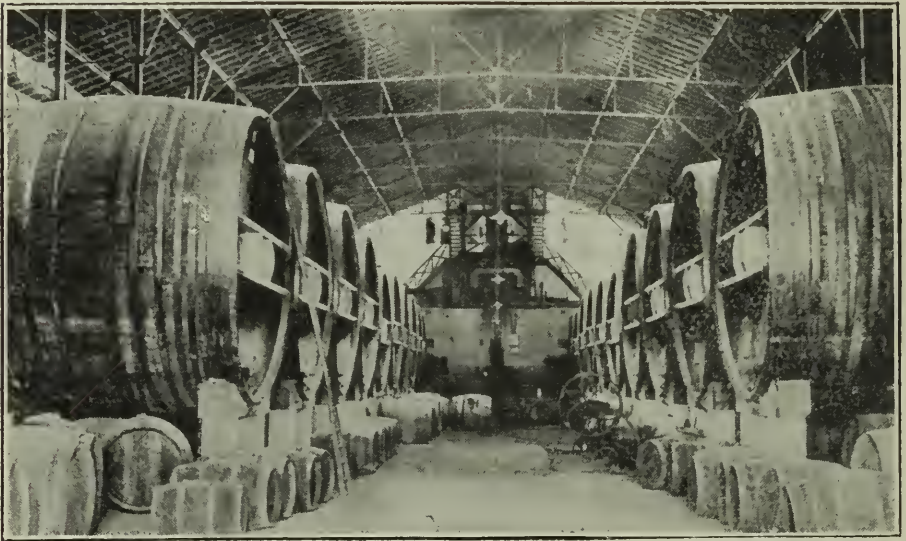
multiples seront faites. Là s'élaborent les règles d'une société nouvelle. Le malheur est qu'à la Verrerie elles ont été faites, jusqu'ici, avec des individus qui étaient encore, de trop près, les produits du milieu capitaliste dans lequel la Verrerie naturellement subit les lois. Mais ce que nos adversaires ont pris pour une défaite et pour des faiblesses, ce n'était que la confirmation de notre thèse fondamentale : Les individus valent ce que le milieu vaut dans son ensemble, et c'est lui tout entier qu'il faut changer, et c'était la gestation des règles de la société future qui, à travers des tâtonnements, apparaissaient plus clairement à la lumière de l'expérience. »

CHAPITRE XV

DANS LA COOPÉRATION AGRICOLE

I. — Les Vignerons libres de Maraussan

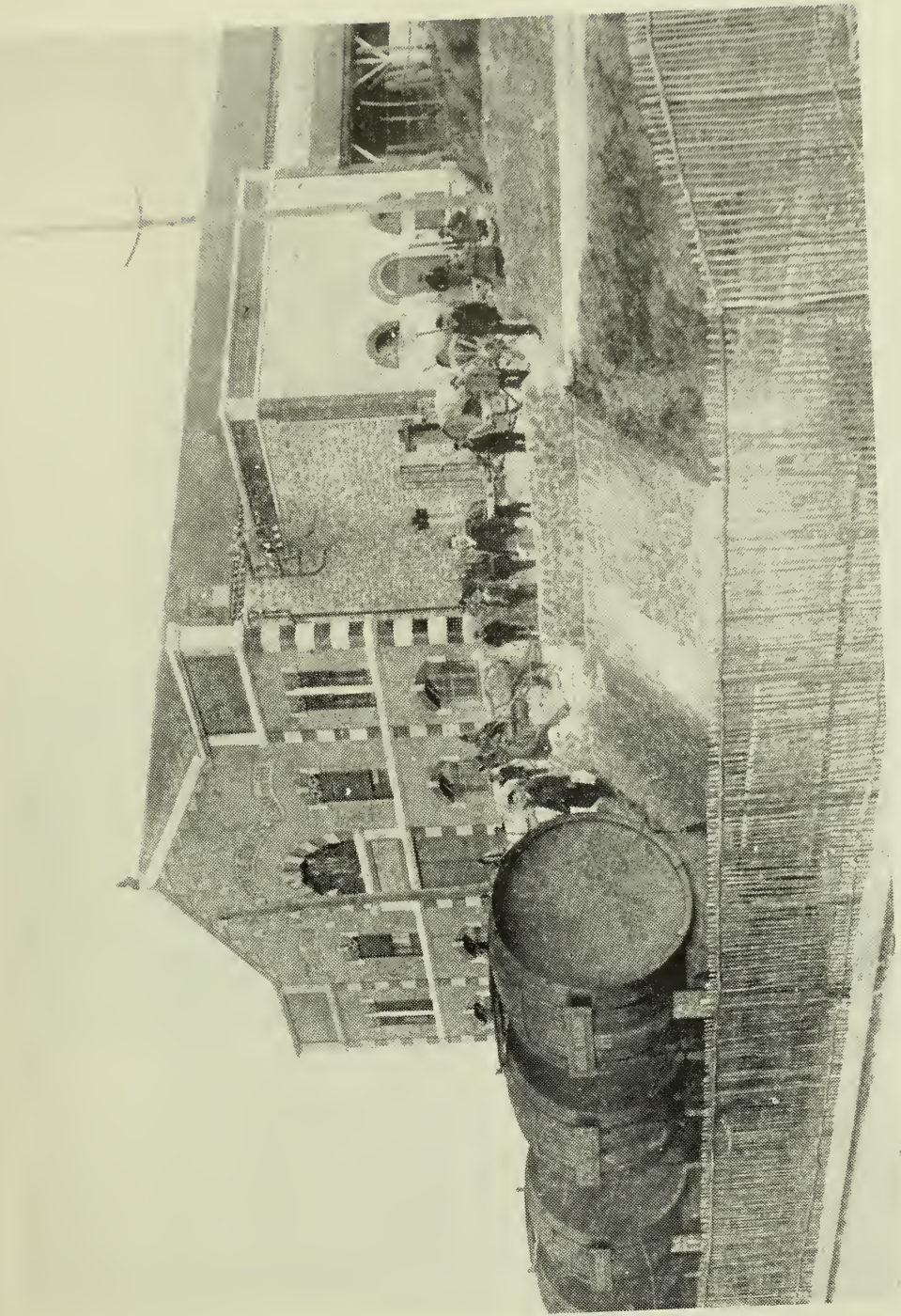
Du mouvement considérable de la Coopération agricole, depuis 10 ans, presque toutes les créations ont échappé à l'effort propre des socialistes. Beaucoup de ceux qui les ont



LA CAVE COMMUNE DE MARAUSSAN

préconisées ont cru même faire besogne « anti-socialiste », alors qu'ils servaient ses desseins et ses fins dernières.

Cependant, si les Laiteries des Charentes ou les Fromageries jurassiennes sont dans ce cas, en revanche les coopératives vinicoles du Midi ont été créées par des socialistes et ont toujours tenu à rester en contact avec les organisations



Coopérative de Maraussan (Hérault).

prolétariennes et socialistes du pays. Tel est le cas pour la plus importante et la plus célèbre d'entre elles, la coopérative dès *Vignerons libres de Maraussan*.

A. — L'origine.

Maraussan est situé à 6 kilomètres au nord de Béziers. La commune comprend 1,016 hectares de terre ou coteaux, dont les 9/10 de vigne.

Quand se produisit la crise de mévente qui a suivi la grosse récolte de 1900 et qui devait s'aggraver par les énormes fabrications de vin de sucre des années suivantes, les



LA COOPÉRATIVE VINICOLE DE MARAUSSAN

paysans de Maraussan essayèrent de réagir. Instruits par la propagande des journaux, ils fondèrent, le 15 janvier 1901, un Syndicat agricole professionnel et une Caisse locale de crédits mutuels. Ils le firent d'abord avec quelque timidité. Ce Syndicat n'était guère constitué que pour permettre la création de la Caisse de crédit et celle-ci ne groupant d'ail-

leurs que 80 adhérents, était établie suivant le type des caisses à solidarité restreinte où la responsabilité des membres n'est engagée que jusqu'à concurrence du montant des parts souscrites.

Les premières tentatives d'achats en commun, par l'entremise du Syndicat, ne furent pas heureuses. Mais la mutuelle de crédit eut, au contraire, des débuts encourageants. La Caisse régionale du Midi lui ouvrait un crédit de 10,800 francs (trois fois le capital souscrit qui était de 3,6000 francs en 180 parts). Le mouvement de caisse fut de 23,000 francs pour la première année, et grâce aux avances faites, avances qui ne portaient que sur de petites sommes (300 francs en moyenne), plusieurs petits propriétaires purent éviter de se laisser enlever leur récolte par les négociants, à des prix désastreux.

C'est alors qu'un militant socialiste de Béziers, Elie Cathala, forma le projet de créer à Maraussan une coopérative de production et de vente des vins.

Energique et enthousiaste, Cathala, après une série de conférences, réussit en 1901 à grouper 12 petits propriétaires. Comme il le répétait, socialiste convaincu, il voulait organiser sur des bases prolétariennes, même en régime capitaliste, la production paysanne. Il se mit en rapport avec les coopératives de consommation, qui envoyèrent des délégués sur place et s'engagèrent à écouler le vin des vigneron. Pendant plusieurs années, ces sociétés devaient rester les principales clientes des Vignerons de Maraussan. Et c'est avec leur concours, qu'en 1905 fut construite la cave commune.

L'édification de ce superbe immeuble a marqué une étape glorieuse dans l'Histoire de la Coopération agricole d'avant-garde.

Exemple encore unique dans la viticulture, même internationale, la cave maraussanaise de vinification en commun a été établie avec tout le confort et les progrès possibles. Elle

renferme un matériel moderne tout perfectionné : grands pressoirs à travail continu, bascules avec wagonnets, monte-vendange avec chaînes à godets, turbine aéro-foulante, filtres à pression, etc., etc. Trois moteurs électriques et à essence fournissent la force motrice nécessaire.

La cave contient déjà le logement normal pour 18,000 hectolitres. Elle pourrait en renfermer aisément 25,000. 29 cuves en ciment, chacune de 3 à 500 hectos, et 22 grands foudres en bois de 2 à 300 hectos, y sont aménagés.

Sa hauteur est de 14 mètres, sa largeur totale de 28 mètres et elle a, en longueur, 67 mètres. Elle possède deux quais de travail, arrière et avant, des annexes pour la tonnelerie et les écuries, des appartements pour une partie du personnel, des salles affectées au laboratoire, au conseil et à la comptabilité. Elle est éclairée à l'électricité.

Admirablement disposée au pied d'une colline, encadrée par un vignoble (propriété des *Vignerons Libres*) de plus de 11,000 mètres carrés, elle permet, par des canalisations en gradins raccordant cuves, foudres et wagons-réservoirs, un rapide et aisé remplissage.

La cave commune représente une valeur globale de plus de 200,000 francs, tant par sa construction et terrain (137,879 francs) que par son matériel fixe de 50,313 francs et divers aménagements ultérieurs.

La fête inaugurale eut lieu brillamment le 22 août 1905. Elle fut présidée par Anseele, le vaillant militant de la Coopération belge, et rehaussée par la présence d'une quarantaine de délégués des grandes organisations coopératives, tant de Paris que de Province.

Depuis lors, les *Vignerons* n'ont cessé de se développer et de grandir

Voici le chiffre d'affaires pour leurs dix premières années :

B. — Progression de la société.

Années	Capital social	Vignerons adhérents	Organisations co-associées	Hectolitres vendus	Montant des ventes
1902	3.025 fr.	119	2	5.520	120.366 35
1903	4 775 »	185	2	16.105	491 694 10
1904	5.925 »	198	14	22.083	666.033 15
1905	7.750 »	262	20	36.781	803.644 10
1906	8.275 »	279	21	49.220	1.066.144 85
1907	8.300 »	291	23	53.729	1.192.735 15
1908	8.675 »	297	25	55.434	1.251.438 20
1909	8.750 »	295	25	62.781	1.337.407 55
1910	8.725 »	292	26	49.667	1.272.346 »

Avec un modeste capital initial de 2,685 francs partiellement versé, l'appui de leur caisse locale de crédit rural et le développement de plus en plus grand de l'esprit d'association, les *Vignerons Libres* sont arrivés à réaliser dans leur modeste commune de merveilleux résultats

Rien n'étant éloquent et significatif comme les chiffres, voici la situation financière d'après le bilan 1910 :

CAPITAL SOCIAL : Souscription	8.725 »	} 41.337 83
— Bonis capitalisés.	32.612 83	
FONDS DE RÉSERVE : Statutaire	5.005 52	} 70.982 71
— Supplément ^{re} (Caisse de développement)	65.977 19	
AVOIR DE LA CAISSE DE SOLIDARITÉ.	1.696 69	
AVOIR SOCIAL. Fr.		114.017 23

Mais les *Vignerons Libres* ne cachent pas qu'ils se proposent un programme de rénovation sociale. C'est ainsi qu'eux-mêmes l'exposent.

C. — “Les Vignerons Libres” et leurs statuts.

L'esprit individualiste, égoïste ou rétrograde de la petite propriété paysanne française est la cause dominante de son infériorité économique dans les conflits commerciaux ou sociaux présents.

Organiser, réglementer méthodiquement la production du sol, la défendre ensuite dans sa vente, c'est donc participer à l'émancipation, à l'amélioration morale et matérielle des travailleurs ruraux.

C'est ce qu'on bien compris les fondateurs de l'*Œuvre coopérative Maraussanaise*, et c'est ce qu'ils ont voulu définir dans leurs bases constitutives que nous allons faire connaître en les résumant ci-dessous :

Suppression des intermédiaires commerciaux parasites. — Écoulement des produits agricoles tels qu'ils sont réellement récoltés. — Libération économique et sociale des producteurs ruraux sans froissement ni contrainte, en leur laissant fixer suivant le milieu, les circonstances et les besoins, les conditions de production. — Mise en relations avec les Coopératives ouvrières de consommation. — Possibilité pour ces dernières d'être admises comme co-associées, afin de pouvoir vérifier constamment l'authenticité et la composition exacte du groupement, l'origine et la loyauté des produits, les modes d'achats et de répartition, les taux des salaires, le prix de revient réel, etc., etc.

Participation large, effective aux œuvres d'éducation coopérative, d'action agricole, syndicale et de vulgarisation sociologique. — Obligation d'être également des coopérateurs en matière de consommation.

Constitution méthodique et progressive, par des prélèvements toujours plus grands sur les bénéfices sociaux, d'une propriété coopérative agricole, à jamais impersonnelle et indivise.

Voici, du reste, le mode de répartition des bénéfices sociaux tels qu'ils sont prévus à leurs statuts :

20 o/o sont affectés aux fonds de réserve ;

35 o/o sont affectés à la Caisse de développement de l'œuvre ;

15 o/o sont affectés aux Coopératives de consommation clientes ;

15 o/o sont affectés aux œuvres de propagande ;

15 o/o sont affectés aux Vignerons co-associés.

Et en conformité avec ces articles, c'est-à-dire depuis leur constitution, le 23 décembre 1901, *Les Vignerons Libres* ont pu obtenir les résultats généraux suivants :

Au point de vue extérieur :

Allocations aux œuvres de propagande coopérative et sociologique.....	35.086 80
Allocations aux Fédérations coopératives régionales, à la Bourse des Coopératives ou au Magasin de Gros des Coopératives de France	58.818 30
Ristournes aux organisations clientes.....	19.451 88

Au point de vue local :

Affectations à la Caisse de développement..	65.977 19
Affectations au fonds de réserve.....	5.005 52
Affectations à la Caisse de solidarité.....	6.900 »
Affectations aux Vignerons co-associés (Bonis capitalisés)	32.612 83
Amortissements du matériel commercial ou vinicole et de la cave commune.....	<u>160.660 50</u>

L'importance des opérations commerciales s'est, en tout, élevée à 8,201,809 fr. 45, et la quantité de vins vendue à 351,320 hectolitres.

Mais à côté des *Vignerons Libres*, coopérative de production, et à mesure que l'association les désindividualisait,

les Vignerons formaient d'autres groupements. Il y a d'abord la Caisse rurale de crédit mutuel qui leur a permis, en grande partie, leur extension. Elle a 303 adhérents et le mouvement de ses fonds a été, en 1910, de 1,500,382 francs.

Mais l'organisme auxiliaire le plus important est l'*Union Maraussanaise*, coopérative de consommation, avec ses 352 sociétaires, ses 141,395 francs d'affaires et ses 2,376 francs de ristourne.

L'*Union Maraussanaise* ne distribue à ses sociétaires que le 60 o/o sur ses bénéfices. Les autres 40 o/o sont versés dans ses réserves statutaires, et c'est ainsi qu'elle est arrivée, fin décembre 1910 (dernier bilan), à présenter l'actif social suivant :

Capital souscrit.....	9.050 »
Capital versé réellement.....	8.588 »
	<hr/>
Avoir du fonds de réserve.....	4.205 59
Avoir de la Caisse de développement.....	8.241 12
	<hr/>
Ensemble des réserves statutaires....	12.446 61
	<hr/>
Amortissements depuis la fondation.....	9.944 01
	<hr/>

L'*Union Maraussanaise* est digne, on le voit, de sa sœur aînée: *Les Vignerons Libres*.

De plus, le Syndicat ouvrier a constitué une coopérative pour la culture d'un domaine collectif, la vinification de leur récolte devant être faite au chai commun.

Telle se présente la coopérative de Maraussan. Mais l'esprit socialiste, qui a veillé à sa naissance, a souvent été obligé, et le sera encore pendant longtemps, de se rappeler à l'œuvre, car, comme le disait Jaurès, « que de difficultés pour introduire peu à peu dans cette dispersion et défiance séculaires, une tendance d'esprit communiste ».

Mais cependant, combien de Maraussan seraient utiles pour hâter l'avènement du Socialisme en y préparant le facteur humain.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Connaître les forces de la Coopération française, se rendre compte des éléments dont elle dispose, est d'abord la besogne élémentaire pour quiconque veut savoir en socialiste l'avenir de la Coopération dans son pays. Mais quels que soient les résultats acquis, les espérances de demain, ce serait avoir sur la Coopération, son histoire, ses forces et son expansion, une opinion bien insuffisante si, en même temps, on ne jetait un coup d'œil rapide et sérieusement observateur sur la coopération dans le reste du monde. C'est seulement ainsi qu'on pourra démêler l'unité du mouvement coopératif international dans ses bases essentielles et avec ses lois de développement. Ce n'est que de cette façon qu'on trouvera dans les résultats merveilleux obtenus à l'étranger la foi suffisante pour continuer ici la tâche et être sûr de l'efficacité de l'œuvre. C'est dans l'histoire internationale que doivent se puiser et se puiseront les meilleures leçons d'expérience.

Aussi, allons-nous en quelques pages, forcément trop courtes, tenter de donner ici l'idée :

1° De l'*Alliance coopérative internationale*, de sa fondation, de ses congrès et de son rôle ;

2° Des forces coopératives existantes et de la vitesse d'extension de leurs organisations de gros dans le monde ;

3° De quelques-unes des plus remarquables expériences coopératives que chaque militant se rappellera comme un conte de fée, que la volonté et l'effort du prolétariat international, ont pu déjà réaliser ; comme l'image de quelques-unes des « sept » merveilles que son triomphe ne manquera pas d'apporter au monde et que son action héroïque met chaque jour debout.

PREMIÈRE PARTIE

L'ALLIANCE COOPÉRATIVE
INTERNATIONALE



CHAPITRE PREMIER

L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

I. — Sa fondation.

L'organisation internationale des coopératives, dont le siège est à Londres, 146, St-Stephens House, Westminster, s'appelle l'*Alliance Coopérative Internationale* (1).

Pour être assez récente, son histoire n'en est pas des moins curieuses et des plus suggestives. Elle remonte à peine à vingt ans.

Dès que le mouvement coopératif a pris force, il a songé à s'internationaliser comme les causes même de sa naissance : l'industrialisme capitaliste.

Aussi, faut-il faire remonter à 1870 les premières tentatives de relations qui s'ébauchèrent entre coopérateurs de différents pays.

En 1869, à un Congrès organisé par l'Union coopérative anglaise naissante, congrès dû à l'initiative des socialistes chrétiens, qui devaient jouer un grand rôle dans l'histoire coopérative de leur pays, et particulièrement Vansittart Neale, des délégués étrangers furent conviés. A côté d'Italiens, de Suédois, d'Allemands, Louis Blanc, Vallerand, Dufour, Feuillet, représentaient la France.

Mais aucune relation durable ne résulta de ce congrès où les Français ne jouèrent aucun rôle.

(1) Il existe en outre une Union Internationale coopérative agricole émanant de dissidents de l'Alliance, mais que le caractère, l'inspiration et malgré tout la puissance, nous permettent de laisser de côté au point de vue prolétarien et socialiste.

Cependant, Neale, très imbu des doctrines des coopérateurs de production et suivant les multiples essais faits en France en ce sens, poursuit l'idée de relations coopératives internationales. En 1884, le congrès de l'Union coopérative anglaise de consommation, dont il était le secrétaire général,

émettait un vœu en faveur de relations régulières avec les coopératives françaises en même temps qu'une commission était nommée pour suivre le développement de la Coopération sur le continent.

L'année suivante, deux coopérateurs français, Marty et Nicolle, de la Chambre des Coopératives de production, assistaient au Congrès d'Oldham, mais il ne fut pas donné suite à l'établissement de relations.

Pour que l'idée prenne corps, il fallut l'entrée en scène de nos coopératives de consommation et de leurs mi-



DE BOYVE

L'un des fondateurs
de l'Alliance Coopérative Internationale

litants nîmois parmi lesquels se trouvait M. de Boyve. Nous verrons qu'à juste titre, il peut prétendre être l'un des pères de ce qui sera la future Alliance Coopérative Internationale. Protestant et philanthrope, président d'une Société de secours mutuels de Nîmes, M. de Boyve s'était enthousiasmé à la lecture du mouvement coopératif d'outre-Manche. Nous devons dire que chrétien social, sa sympathie était accrue du fait que les intellectuels de la Coopération britannique avec Neale, partaient du même point de vue. De Boyve invita donc l'Union anglaise au premier Congrès national de la Coopéra-

tion française dont il avait pris l'initiative et qui allait se tenir à Paris du 28 au 31 juillet 1885. Celle-ci accepta et Neale y vint déposer un rapport écrit sur la Coopération anglaise.

L'année suivante, M. de Boyve répondait à la politesse en assistant au congrès de Derby, de l'Union anglaise. Il semble que, dès lors, avait germé l'idée du mouvement international coopératif et de la constitution d'un groupement.

A vrai dire, de Boyve donnait un but un peu extraordinaire à la réalisation de son projet, but qui, par la suite, devait singulièrement dévier.

Entendons-le au dit congrès de Derby :

« Nous ne prétendons pas atteindre l'âge d'or de la réconciliation du capital et du travail, du premier coup, mais graduellement. C'est pourquoi les coopérateurs doivent proposer l'arbitrage, dont la nécessité se fait de plus en plus sentir, comme le meilleur moyen de conduire à la paix sociale.

« C'est dans ces tribunaux, chaque fois qu'ils y seront appelés, que les coopérateurs devront se faire entendre.

« Mais que pourraient faire quelques hommes isolés ?

« Quelle force, au contraire, n'auront-ils pas, s'ils font appel aux coopérateurs des quatre points du globe, et si ce corps immense est mû par une même pensée !

« C'est pourquoi je propose comme moyen pratique, de nommer, pour trois ans, un comité-directeur de la coopération internationale qui siègera à Manchester.

« Ce comité entrera en correspondance avec tous les centres coopératifs en Europe, en Australie et en Amérique, pour les engager à appliquer les principes directeurs de la coopération en s'interposant dans tous les conflits entre le capital et le travail et en cherchant à les réconcilier. Ce comité recommandera l'usage des tribunaux d'arbitrage et engagera les centres coopératifs à en favoriser l'extension.

« Le comité invitera les centres coopératifs à se faire représenter dans les congrès, sinon par un délégué direct, si les

distances sont trop grandes, du moins par un coopérateur, chargé de présenter un rapport sur l'état de la coopération du pays qu'il représente. »

Comme on le voit, il s'agissait tout simplement d'une institution capable de répandre et de défendre des principes socialistes chrétiens. Son discours fut accueilli avec enthousiasme, mais on n'en retint que l'idée de coopération internationale. Dans la réponse que lui fit Acland, pour le remercier, aucune allusion ne fut faite ni à l'arbitrage, ni à la coopération chargée d'intervenir dans les conflits sociaux. Tout au plus dit-il : « Les démocrates sont opposés à la guerre ; plus les nations se rapprocheront les unes des autres, moins il y aura de conflits à craindre. Nous désirons fonder une internationale, plus sage, plus pacifique, qui ne se laisse pas aller à la folie ou à l'égoïsme ».

Engagée sur un pareil terrain, l'idée ne pouvait réussir et c'est pourquoi elle devait mettre dix ans à se réaliser. L'Alliance aurait été alors créée contre le socialisme et le mouvement ouvrier au nom de la paix sociale brandie par des hommes de haute conscience uniquement fanatisés par leur idéal religieux.

Au deuxième congrès de la Coopération française, qui se tint à Lyon, il fut encore parlé de fraternité internationale et de fédération internationale. Neale et Acland, représentaient, l'année suivante, l'Angleterre, et Pictet la Suisse. Deux Italiens complétaient la délégation étrangère. En termes atténués, Charles Gide, président du congrès, nouvel adepte de la Coopération, répéta les paroles de de Boyve, mais donna un but un peu différent au groupement à constituer.

« Le Congrès de Paris a réalisé la Fédération nationale : nous voudrions que le Congrès de Lyon réalisât la Fédération internationale. Une Internationale ! Le mot n'est pas nouveau, la chose non plus, et les socialistes de toutes nuances peuvent dire qu'ils l'ont réalisée avant nous. Lorsque l'idée vint à Marx de solidariser les aspirations des travailleurs de toute la terre, il eut réellement une pensée de génie. Cepen-

dant, nous ne pouvons accepter son testament que sous bénéfice d'inventaire.

« Notre internationale à nous n'a pas pour but de remplacer la haine des peuples par la haine des classes et la guerre étrangère par la guerre civile. Surtout elle ne veut pas supprimer la patrie. La négation de l'idée de patrie était le fond de l'Internationale de Karl Marx, et aujourd'hui encore nous entendons ceux qui s'inspirent de ses doctrines répéter que les ouvriers n'ont pas et ne doivent pas avoir de patrie. Alors, à qui donc appartient-elle la patrie ? En faites-vous donc le patrimoine des bourgeois ? Et après leur avoir reproché d'acaparer tous les biens de ce monde, êtes-vous donc disposés à leur laisser encore le monopole de tous ces biens inestimables qu'enferme le mot de patrie ? »

« Mais si nous ne voulons pas la suppression de la patrie, nous voulons l'association des peuples, ce qui est tout différent, car, de même que l'association coopérative n'a pas pour but l'annihilation des individus, mais au contraire le développement et l'utilisation de leurs facultés diverses, de même l'association des peuples ne doit pas avoir pour but de faire disparaître l'individualité de chaque peuple, mais au contraire de mettre en relief et d'utiliser les aptitudes diverses, l'originalité et le génie respectifs de chacun d'eux. Chaque pays a sa manière particulière d'envisager les questions ouvrières comme toutes autres questions, et chacun peut faire son profit des qualités et même, oserai-je le dire, des défauts de ses voisins ».

Gide, dont les écrits plus tard devaient se rapprocher considérablement de l'idéal socialiste, marquait dans ses paroles une méconnaissance parfaite de la pensée marxiste, en même temps que des sentiments malgré tout sans haine à l'égard du socialisme, et il exprimait sans le savoir, dans les dernières phrases de son allocution, la vraie pensée du socialisme qu'il croyait combattre. Mais toutes ses paroles n'allaient pas être suivies d'actes.

L'année suivante, à Milan, un projet international fut bien rédigé par Neale, Holyoake (Anglais), Fougrousse (Français), Vigano et Luzzatti (Italiens). Il prévoyait une véritable Alliance avec un Office central à Paris. Chaque nation formait une section adhérente, les frais étaient à la charge de tous. On avait même envisagé la nomination de secrétaires nationaux provisoires et Fougrousse avait été désigné pour le poste de secrétaire international. Mais rien encore ne devait aboutir. Les coopérateurs anglais s'émurent de ne point y voir figurer les coopérateurs allemands. Hélas ! des démarches faites auprès des associations Schulze-Delitzsch restèrent sans résultats. On avait jeté les bases d'une organisation sans avoir tracé son programme. Aussi, le Congrès anglais de Carlisle, comprit que la question était prématurée. De Boyve et Neale, les deux champions de l'Alliance, obtinrent tout juste la nomination d'une Commission qui resta sur le papier.

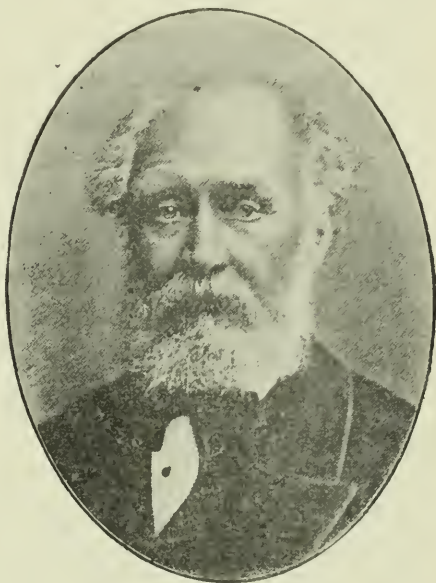
Du reste, il y avait une bonne raison à ce maigre résultat, le mouvement coopératif international ne remplissait pas encore les conditions indispensables à la réalisation de l'Alliance. Les organisations n'étaient pas encore suffisamment fortes pour la créer et la faire vivre. Les coopératives de consommation qui devaient un jour en être le pilier, n'avaient pas conquis doctrinalement leur place et leur importance sociale par rapport aux autres mouvements coopératifs.

Cependant, quelques années plus tard, de nouveau Neale reprit l'idée. Celui-ci, en effet, placé par sa fonction à la tête de l'Union anglaise, sentait un courant l'entraîner hors de ses préoccupations intellectuelles. Il désira alors l'Alliance pour la défense et le triomphe de ses idées.

Neale, nous l'avons dit, était un socialiste chrétien, respecté par tous les coopérateurs anglais. Mais dans le mouvement auquel il avait consacré sa vie et son activité, que voyait-il ? Par la force des choses, par sa destinée naturelle, la Coopération anglaise avait pris une toute autre voie qu'il aurait désiré et s'éloignait du but qu'il se faisait de la coopération à

mesure même du développement de ses forces. Pour lui, l'idéal religieux se matérialisait dans l'idéal économique de l'association de production. Il s'agissait d'assurer la propriété collective, les moyens de travail à ceux qui produisent et la répartition des richesses entre les ouvriers qui ont fabriqué la marchandise, déduction faite des intérêts des capitaux empruntés.

Pour lui, la Coopération ainsi entendue était la solution de la question sociale, la fin de l'exploitation humaine et l'émancipation du prolétariat. En conséquence, les coopératives de consommation ne pouvaient être qu'un prélude. « La consommation, disait l'un de ses amis, Ludlow, est originairement l'élément animal, la production est l'élément divin ». Ces idées, Neale et ses amis les firent admettre comme principe pendant quinze ans par les coopérateurs de consommation de l'Angleterre. Les congrès les sanctionnèrent, mais la pratique finit par triompher de la théorie. Les coopé-



VANSITTART NEALE
Secrétaire de l'Union Anglaise
de 1873 à 1891

ratives de consommation furent peu à peu entraînées par les nécessités de l'action et sans idée préconçue à produire pour elles, à créer des moulins, à fabriquer des chaussures dans des ateliers et des usines où les employés étaient encore salariés, à traitement fixe et sans aucune part à la direction. Pour Neale, c'était une déviation complète, et la défiguration de l'idée coopérative. Aussi, commença-t-il à protester contre le Magasin de Gros, la Wholesale, qui s'engageait résolu-

ment dans cette direction et avait déjà des fabriques à Leicester et Heckmondwicke, avec mille ouvriers et une production de plus de cent millions de francs.

Il n'était appuyé que par les sociétés de production autonomes, qui voyaient dans la Wholesale un terrible concurrent.

C'est au milieu de ces luttes intérieures, où il se sentait vaincu de jour en jour, que Neale crut certainement qu'une Alliance Internationale pourrait lui servir pour consolider les saints principes et mener plus activement sa croisade qu'il n'hésitait pas à comparer à la lutte contre l'esclavage.

Comme tout en Angleterre a un côté pratique, la lutte s'était engagée sur la question d'apparence secondaire, de la participation aux bénéfices : Avec la participation aux bénéfices, c'était le producteur recevant une part légitime de son produit, une répartition égale et conforme à la justice, entre le capital et le travail. C'était l'idéal religieux de toute sa vie qui, pour une part triomphait.

Animé de la même foi, de Boyve devait facilement s'entendre avec lui dans le but positif d'un groupement international. Il s'agissait d'en faire une espèce de concile économique qui tracerait les principes et rappellerait les moutons au bercail. Ce but pratique devait-il permettre la création de l'Alliance ? Fixer la doctrine coopérative internationale, donner des indications générales d'action et de coordination des efforts, voilà où l'on devait aboutir. Les précurseurs se trompaient de but et de doctrine. Mais la coopération de crédit et de production, étant pratiquée sur tout le continent aussi bien en Italie, en Allemagne qu'en France, plutôt que la coopération de consommation, ils pouvaient fort justement s'imaginer que leurs idées seraient celles de l'Internationale coopérative. A travers leurs échecs successifs, une amitié plus solide avait rapproché les propagateurs de l'Alliance internationale. Ils continuaient à se voir et à se rencontrer dans les Congrès nationaux respectifs. En 1892, Neale était à Marseille ; en 1893, de Boyve à Rochdale.

C'est alors que Neale, démissionnaire de secrétaire général de l'Union anglaise, imagina de réunir en particulier ceux qu'il croyaient susceptibles de défendre avec l'Internationale coopérative ses idées.

Une réunion eut lieu à Londres, à l'occasion du Congrès anglais annuel. En dehors de de Boyve et de Neale, y assistaient Charles Robert, le grand défenseur en France du principe de la participation aux bénéfices ; Greening, administrateur de la coopérative de production de Hebendrigee ; Holyoake, historien des pionniers de Rochdale. Pour eux, il apparut que l'Union anglaise étant trop attachée à la Wholesale et à ses méthodes, il fallait, en dehors d'elle, constituer un Comité d'initiative pour la fondation de l'*Alliance internationale de la production coopérative*.

Un appel fut lancé. Ce document historique présentait les idées des auteurs. Pour eux, les coopératives de consommation n'élevaient pas le consommateur au-dessus du niveau fixé par le salaire. Elles ne touchaient pas les classes les plus pauvres en raison même de leur bas étalon de vie.

Voici du reste la partie essentielle de ce document :

« L'humanité recueillerait un bienfait immense de la diffusion du système de la participation aux bénéfices, car ce système établirait des relations harmonieuses entre patrons et employés dans l'activité économique, alors même qu'il ne serait accordé à l'ouvrier aucune part directe à la direction de l'entreprise ; l'accroissement du nombre des groupes ouvriers intéressés de la sorte conduirait naturellement à les transformer en co-propriétaires, qui prendraient aussi bien leur part des risques que du bénéfice.

« L'empressement que montreraient les entrepreneurs actuels à introduire dans leurs exploitations le système de la participation aux bénéfices pourrait contribuer beaucoup à le répandre et à rendre possibles des progrès plus rapides que s'il fallait les attendre d'une assemblée des ouvriers appartenant aux coopératives de production.

« Pour ces motifs, nous proposons de ne pas restreindre l'Alliance, dont nous préconisons la fondation, aux coopératives et aux organisations coopératives, mais d'y accueillir toutes les firmes et toutes les sociétés qui mettent en pratique le principe de la participation des ouvriers aux bénéfices, ainsi que toutes les personnes qui, soient-elles ou non à la tête de corporations économiques, se recommandent de ce principe et nous apportent leur adhésion. »

« Ainsi, il convenait d'intéresser la population ouvrière aux entreprises qui les emploient. Les coopératives de consommation le peuvent avec les grandes ressources dont elles disposent. La moitié du bénéfice net des coopératives de production autonomes, revenant aux producteurs, ces sociétés reliées aux organismes de consommation avec une part dans la direction : tel était l'idéal à atteindre. Dans une seconde partie, les promoteurs du mouvement constataient que la Wholesale, par sa tactique, les coopératives de production existantes par leur dispersion, ne pouvaient seules être considérées comme pouvant atteindre le but commun, il fallait donc faire appel aux entrepreneurs capitalistes et aux hommes qui acceptaient la participation. »

Chose curieuse, ce manifeste eut un succès considérable ; il recueillit l'adhésion de patrons, de coopératives de production et d'hommes politiques. Bien mieux, un peu déplacés dans cette affaire, on trouve des socialistes : Ben Tillet, Tom Mann, le futur théoricien syndicaliste et révolutionnaire qui signèrent l'une ou l'autre des cinq réimpressions.

Enhardis par le succès, les auteurs convoquèrent à Londres, au Palais de Cristal, en août 1892, à l'occasion d'une grande fête coopérative, une sorte de Congrès. En l'absence de Neale, très âgé et très malade (il devait mourir quelques jours après) Greening devint le propagateur de l'*Alliance*. Quoique magistralement préparé, le Congrès ne réunit pas un très grand nombre de délégués. Six ordres du jour y furent votés, affirmant de nouveau les principes de la déclaration. Particularité

bien significative, on n'y rencontre plus une seule fois le mot coopération, tellement peu à peu le point de vue n'était plus que la participation aux bénéfices. On y rencontrait en revanche, comme Français, Froment, de la Maison Leclaire, et Bernardot, du Familistère de Guise, fondé par Godin. Les délégués de ces entreprises à participation furent chargés de l'honneur de proposer la constitution de l'*Alliance Internationale*. On ne vota point de statuts, mais on chargea Neale, Holyoake et quelques autres de préparer des statuts et de convoquer un nouveau Congrès.

Neale mort, Greening se sentant un peu isolé, chercha un homme qui puisse prendre l'affaire en mains. Il le trouva dans Wolff, un Anglais, propriétaire foncier et auteur d'un volume sur les coopératives de crédit agricole. Mais, fait curieux, Wolff, coopérateur agricole, exigea que le programme bien étroit de la participation aux bénéfices, fut étendu et qu'on y introduise « tout ce qui était de bonne essence coopérative ». Greening qui savait que pas plus que les coopératives de consommation, les associations agricoles ne pratiquaient les dits principes, hésita un peu. Mais il finit par céder. En 1893, une deuxième réunion se tint. Des décisions importantes furent prises qui devaient changer la face des choses. Sur la pression de Wolff, on décida de faire appel aux sociétés de crédit et de consommation qui accepteraient le principe de la participation. Bien mieux, l'Assemblée se prononça en faveur d'une demande de collaboration à l'Union coopérative anglaise. Dès lors, il n'allait plus s'agir, et c'est à Wolff qu'on le doit, d'adhérents à la participation, mais d'une internationale de Fédérations coopératives. Cette nouvelle conception devait conduire au succès. Dans deux voyages faits en Europe, il entra en contact avec les sociétés du monde entier qui avaient du reste vu grandir leurs mouvements nationaux et pouvaient songer à s'internationaliser.

Toutefois, il y avait un gros obstacle, c'était l'Union coopérative anglaise qui, se déclarant la seule représentant auprès

des organisations étrangères, savait que les promoteurs avaient été opposés à ses méthodes et qu'enfin à l'origine on voulait en faire une arme de guerre contre elle.

En bon Anglais pratique, Wolff comprit que, pour fonder vraiment l'Alliance (il mettait, dès lors, comme un orgueil personnel à réussir), il fallait s'entendre. Il s'aboucha avec le secrétaire général Gray, et arracha par son intermédiaire au Congrès national de 1895, l'adhésion au Comité de la création d'une Internationale coopérative, mais l'Union avait pris ses précautions et exigeait d'être reconnue comme représentant légitime des coopératives britanniques. Gray devait figurer parmi les organisateurs du Congrès, aucune résolution préalable ne devait être prise touchant les statuts.

Ce fut accepté, c'était habile et nous étions loin du petit cénacle du début et encore plus loin de leurs idées chrétiennes ou paix sociale. Il n'y avait plus qu'à réunir le Congrès constitutif; la date fut fixée au 2 août 1895, et le lieu choisi fut Londres.

II. — Le Congrès de Londres en 1895

A. — Création de l'Alliance.

Greening avait préparé des réceptions somptueuses, la mise en scène était des plus brillantes.

« Des comtes, des lords, des évêques, des professeurs universitaires, des membres du Parlement et des réformateurs sociaux en vue figuraient sur la longue liste des personnes qui se déclaraient prêtes à encourager le Congrès de leur appui moral et de leurs sympathies. Les représentants diplomatiques et les conseils des puissances étrangères résidant à Londres, des Chambres de commerce, des Sociétés d'économie politique, ainsi que les rédactions des grands journaux furent invités à participer au Congrès. Des Fédérations coopératives de France, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie, de Belgique, de Hollan-

de, de Suisse et de Roumanie avaient annoncé des délégations. On pouvait donc compter sur une imposante manifestation du mouvement coopératif international.

Cette attente ne fut pas trompée lorsque, le 19 août, à 10 heures du matin, dans les salles de la Société des Beaux Arts, lord Grey déclara le Congrès ouvert. Plusieurs pays, il est vrai, dont on attendait une délégation, n'avaient pas envoyé de représentant. On remarqua en particulier que le grand mouvement coopératif allemand n'avait délégué aucun de ses chefs. L'Autriche, la Russie, les pays scandinaves, l'Espagne, les États balkaniques, à l'exception de la Serbie, dont le représentant arriva en retard, brillaient par leur absence. En revanche, les coopératives de tous les autres pays du continent étaient relativement bien représentées. De France, étaient venus, outre Charles Robert, le comte de Rocquigny et Kergall, cinq autres délégués qui représentaient des coopératives de production et de crédit. Comme de Boyve et Ch. Gide, chefs de l'Union des Sociétés françaises de consommation, avaient été empêchés de se rendre à Londres, Charles Robert s'était chargé de les représenter.

Les délégués de la *Labour Association* et des coopératives de production étaient également nombreux; le comte Stamford, Ludlow, Holyoake et Vivian tenaient leur mandat de la première. L'Union coopérative des femmes et la coopérative des cultivateurs et des jardiniers, que dirigeait Greening, témoignèrent aussi un vif intérêt au Congrès. En revanche, en fait de coopératives de consommation il n'y avait guère que celles de Londres et des environs qui fussent représentées; celles du Nord de l'Angleterre et d'Écosse faisaient défaut. On avait aussi admis, outre les délégués des coopératives, les délégués de sociétés sans caractère coopératif. On voit ainsi figurer dans la liste des participants, par exemple, les délégués de la Société de la paix, des Chambres de commerce italiennes, du parti indépendant du travail (Tom Mann), de l'Union démocrate socialiste (Burrow), de l'Église du Travail, de l'Union

chrétienne sociale, de la Société des Beaux-Arts et de plusieurs Sociétés et firmes qui appliquaient la participation aux bénéfices. Il s'y ajoutait encore la foule des coopérateurs amateurs et occasionnels que leur intérêt personnel ou le hasard avaient amenés au Congrès. Au total, une assemblée mêlée et bigarrée, d'où certainement rien ne serait sorti, si elle avait dû fonctionner comme un véritable parlement de la coopération.»

Le comte Grey (1), qui présidait, indiqua nettement qu'au premier plan devait figurer la fameuse participation aux bénéfices comme caractéristique de l'idée coopérative. Greening, rapporteur de la fondation de l'*Alliance*, fut moins catégorique et prononça un discours diplomatique et habile pour amalgamer tous les éléments qui étaient assemblés.

Holyake proposa une résolution dès la première séance qui fondait l'*Alliance* et rappelait l'idée première; elle fut votée à l'unanimité, mais c'était un trompe-l'œil, car évidemment avec Wolff et les coopératives agricoles d'un côté, et de l'autre côté l'Union des Coopératives de consommation anglaises, nous étions loin de l'idée de Neale et de ses amis chrétiens, ce que pourtant affirmait la résolution.

Le Congrès s'occupa, sur un rapport de Wolff, des relations qui pourraient s'établir entre les diverses formes de coopératives et ainsi satisfaction lui était donnée pour les coopératives agricoles et de crédit qu'il avait entraîné à adhérer.

Les coopératives de production furent l'objet de longs débats à propos de la création d'un système d'atelier à participation. Naturellement les coopératives de crédit, fondées sur l'aide personnelle, furent préconisées. Mais des coopératives de consommation, qui ne comptaient guère, il ne fut presque pas parlé.

Le clou du Congrès fut l'adoption des douze premiers

(1) Ne pas confondre avec Gray, le secrétaire général de l'Union anglaise.

articles des statuts, le rapporteur, Aneurin Williams, ayant déclaré qu'ils seraient complétés au Congrès suivant.

La grande bataille qui devait orienter l'Alliance, se livra sur l'article premier. Dans une première rédaction, la participation aux bénéfices ne figurait point. Ce fut un scandale pour les uns et une stupéfaction pour beaucoup. L'influence des coopérateurs agricoles et même des sociétés de consommation faisait déjà son œuvre. Holyoake, de la vieille école, protesta véhémentement. De plus, comme la résolution disait : « Il est fondé une Alliance coopérative internationale qui se propose le développement de la coopération sous toutes ses formes et cela sur les bases de la propriété, de la liberté et de la participation aux bénéfices, les disciples de Neale, avec Ludlow, rappelèrent que ce qui les avait inspirés c'étaient les principes chrétiens et non la propriété, mais Charles Robert tenait à cette affirmation de propriété privée comme un fossé de défense contre le socialisme. Finalement, le dernier jour, la rédaction suivante fut proposée : « Par les organisations et par les personnes qui actuellement ou plus tard continueront l'œuvre de Neale et de ses amis, il est fondé une Alliance Coopérative Internationale dont le but est de développer la coopération et la participation aux bénéfices sous toutes leurs formes ».

Cette motion était évidemment toute de conciliation. Elle était si différente de la pensée des initiateurs, qu'Holyoake protesta encore une fois. Mais l'article fut voté. Il fut même aggravé par un paragraphe disant que l'admission au nombre de membres de l'Alliance ne dépendrait pas de l'adoption des dits principes et en particulier de la participation aux bénéfices. Ainsi l'adhésion de la Wholesale anglaise, indispensable pour la réussite, restait possible.

Des dix autres articles qui furent votés, retenons-en deux qui devaient rester dans la charte de l'Alliance : « L'Alliance ne s'occupe ni de politique ni de religion » ; « l'Alliance s'efforcera autant que possible d'exercer son action dans

les différents pays par le moyen des organisations existantes ».

Un comité provisoire de quinze membres fut institué jusqu'au congrès suivant ; il comprenait six Anglais (J.-C. Gray, E.-O. Greening, le comte Grey, Miss Tournier, Aneurin Williams et H. Wolff), deux Belges (d'Andrimont et Micha), trois Français (de Boyve, Kergall et Ch. Robert), deux Italiens (Cavalieri et Luzzatti), un Allemand (C. Crüger) et un Américain (Nelson). Un comité exécutif fut composé des six Anglais du grand comité, avec siège à Londres. Il devait y avoir un Congrès tous les trois ans au moins. Les contributions furent provisoirement fixées à 25 francs par coopérative et à 2 fr. 50 par membre isolé. L'article 10, où il était stipulé que les membres qui désiraient s'affilier à l'Alliance devaient préalablement se réclamer de ses principes, fut renvoyé, comme l'article premier au comité provisoire.

Ce Congrès eut beaucoup d'éclat, et par là-même attira l'attention de tous les coopérateurs sur l'Alliance naissante. Il est pour nous à distance, un grand événement historique.

Nous constatons que si, au point de vue agricole de Wolff, se servant de la force à ménager de l'Union et de la Wholesale anglaise, il permettait l'avenir, ses conclusions étaient encore vagues, et le but de l'Alliance équivoque. Mais malgré tout, les amis de la « production coopérative » l'entendant comme toute entreprise où les ouvriers avaient une part de participation à la direction ou aux bénéfices, n'arrivaient pas à leurs fins. Au lieu d'une internationale, avec une doctrine coopérative, cela n'aurait été autre chose qu'une internationale ayant une conception sociale antisocialiste, la force des faits et des groupements coopératifs avait conclu à une véritable alliance internationale en puissance.

Certes, jusqu'à aujourd'hui, l'Alliance portera la charge de la conception primitive. Elle ne s'en dégagera que peu à peu, mais le Congrès constitutif a entrouvert la porte par où s'infiltrera l'esprit vraiment coopératif prolétarien.

La faiblesse des « participationnistes » était dans l'absence de groupements et d'organisations pour les appuyer. Ils n'étaient que des idéologues hors de la réalité. La puissance des coopérateurs fut dans l'influence croissante et l'entrée rapide des Fédérations coopératives, éliminant peu à peu les individus, les individualités, si haut fût leur autorité sociale.

Le grand mérite de l'Union anglaise fut de le comprendre. Aussi, quand en 1895, à son Congrès de Wolvich, elle accepta de payer les frais de fondation engageant les sociétés coopératives adhérentes à solder les dettes d'une quinzaine de mille francs, par là elle mettait la main sur l'Alliance qui est ainsi restée directement sous son influence et sous sa direction.

III. — Le Congrès de Paris 1896.

Le Congrès pour l'examen des statuts définitifs avait été fixé à l'année suivante. Il se tint à Paris, au Musée Social.

Dès l'abord, une première constatation heureuse s'impose. C'est beaucoup plus un véritable Congrès de coopératives et d'organisations de délégués régulièrement mandatés. Il y avait 255 coopératives contre 109 individualités, dont beaucoup même n'assistèrent pas aux séances. La France, avec ses coopératives de production, formait le gros contingent. L'Angleterre comptait 27 représentants, l'Italie 8, la Hollande 7, la Belgique 4, l'Allemagne et l'Espagne, chacune 2, la Russie et la Suisse, 1.

Toutefois, le caractère philanthropique et bourgeois, sinon chrétien, se marqua dans les réceptions faites par le comte de Chambrun dans ses somptueux salons.

Le Congrès commença comme une assemblée académique, par la lecture de rapports. Le plus important fut celui de Buisson, des peintres de Paris, élaboré en accord avec Charles Robert; il tendait à établir une théorie coopérative de la distribution des richesses entre les facteurs de travail, talent et capital. Il n'y avait du reste aucune idée originale si ce

n'est qu'on proposait que toutes les coopératives, même de consommation, répartissent leurs bonis d'après ce principe. C'était la condamnation de la méthode rochdalienne. Heureusement, la discussion ne se poursuivit qu'entre Français, et fut sans résultats.

Wolff se cantonna dans ses coopératives agricoles. Chacun tirant ainsi de son côté vers ses fins propres. Dans un rapport, il demanda d'ouvrir les marchés de sociétés de consommation aux coopératives industrielles et agricoles. Peut-être est-ce là le secret de sa neutralité bienveillante pour l'union anglaise et de son peu de souci de la fameuse participation.

Greening sentant fort bien que l'Alliance allait échapper à ses préoccupations, crut ramener l'Alliance internationale coopérative au but de ses initiateurs en canalisant la question de la participation dans une Commission spéciale composée de deux délégués par pays et chargés de définir les termes de co-association et participation aux bénéfices, ainsi que leur importance mutuelle. Les propositions furent adoptées, mais elles devaient rester lettre morte. La Commission ne fonctionna jamais et il enterra ainsi sa « chère » préoccupation.

Mais tout ceci, pour nous qui jugeons de loin, ne fut que secondaire. Seule l'adoption des 33 articles des statuts nous permet de dire que le Congrès de Paris a complété la création de l'Alliance commencée à Londres.

L'article qui précisait le but de l'Alliance devait rester incompréhensible et nuageux. Il était bien le reflet des éléments disparates en présence.

L'Alliance a pour but de :

1° Faire connaître les uns aux autres les coopérateurs de tous les pays ;

2° d'étudier en commun, en vue de l'amélioration du sort des classes laborieuses et de propager, dans les sociétés coopératives de toute nature, chez les divers peuples et dans l'opinion publique du monde entier, les vrais principes et les meilleures méthodes de la Coopération sous toutes ses formes

organisées sans l'intervention de l'État, de la participation aux bénéfices, de l'association du travail et du capital, et de la rémunération des ouvriers et employés, en prenant pour base les délibérations ci-dessus reproduites du Congrès de Londres (1895), mais sans prétendre toutefois imposer à personne, comme condition d'admission dans l'Alliance, l'adhésion à un type uniforme de statuts, de système ou de règlements ;

3° d'établir, dans l'intérêt commun, des relations d'affaires entre les coopérateurs des différents pays.

Notons en passant le mot « sans l'intervention de l'État » d'une cruelle ironie pour les coopératives de production qui étaient la majorité au Congrès.

Mais la participation aux bénéfices allait-elle être obligatoire ?

Ce fut proposé par les coopératives de production françaises. Charles Robert, comme rapporteur, fût amené à s'y opposer pour ne pas exclure certaines coopératives agricoles et certaines coopératives de consommation.

Ce fut M. Laroche-Joubert, directeur des papeteries d'Angoulême et pratiquant la participation aux bénéfices, qui trouva la formule des conciliations. Elle fut adoptée par 88 voix contre 45 :

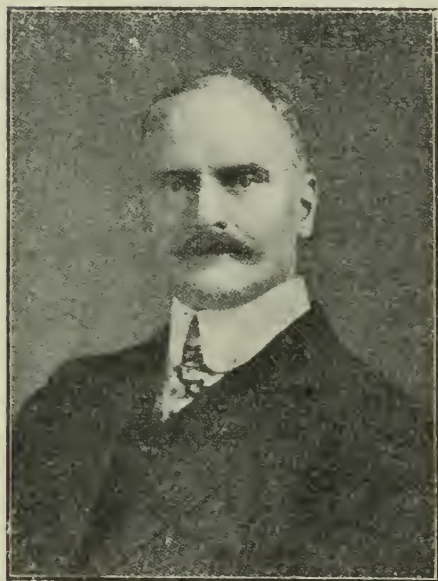
« L'Alliance a pour but : de hâter par tous les moyens de propagande à sa disposition — la participation du personnel dans les bénéfices étant le propre de toute coopération — le moment où toutes les associations portant le nom de coopératives, qu'elles soient de production industrielle ou agricole, de consommation, de crédit ou de construction, auront organisé, en faveur du travail la participation aux bénéfices étendue à tout leur personnel sans exception et auront inscrit dans leurs statuts l'obligation de pratiquer cette participation. »

Cela n'engageait, en vérité, à rien. L'esprit de conciliation inhérent à des Congrès verbaux avait eu raison des principes.

On revint sur la motion « l'Alliance ne s'occupe ni de poli-

tique, ni de religion ». Aucun doute que cette résolution n'ait été dirigée contre le socialisme. Cependant, sa rédaction semblait encore trop rouge à Charles Robert.

Il voulait affirmer que la coopération repose sur la liberté du travail et la propriété privée. Par crainte de pis, Bagnol, au nom des coopérateurs socialistes, accepta avec réserve le premier texte proposé qui fut adopté.



J.-C. GRAY

Secrétaire général de l'Union Anglaise
et Vice-Président fondateur de l'Alliance,
mort en 1911

Le reste des statuts établissait les cotisations, acceptait des membres individuels au même titre que les collectivités; il fixait le nombre des membres du Comité central à 37, parmi lesquels devait être choisi un Comité directeur de 4 membres. Le Comité pouvait se compléter par cooptation. La France qui reçut six membres pour sa part, nomma de Boyve, Buisson, comte de Rocquigny, Charles Robert,

Rostand père, Jules Siegfried. Ces noms sont un véritable symbole des débuts de l'Alliance.

Diverses propositions sur une fête annuelle et universelle de la Coopération, sur l'alcoolisme, sur une langue universelle, sur un drapeau coopératif aux sept couleurs de l'arc-en-ciel, sur la Verrerie Ouvrière d'Albi furent naturellement adoptés.

Avant de se séparer, le nouveau Comité central se réunissait et choisissait Wolff comme président de l'Alliance. Gray, de l'Union coopérative de consommation anglaise, comme vice-président.

A travers beaucoup de contradiction, un pas était fait. L'Alliance allait pouvoir se dégager de l'incohérence au milieu de laquelle elle s'était formée.

IV. — Le Congrès de Delft.

Le troisième Congrès de l'Alliance, trop rapproché du précédent, est le seul qui ne marqua pas entièrement l'évolution de l'Alliance.

Il se tint en 1897, à Delft, en Hollande. Un riche industriel, M. Van Marken, avait offert l'hospitalité. Un homme d'État, comme traditionnellement, avait ouvert le Congrès. Mais le nombre des délégués était restreint. La Grande-Bretagne avait 30 membres, la France 13, l'Italie 8, l'Allemagne, la Suisse et l'Amérique chacun 1.

Le Congrès se divisa en quatre Commissions : participation aux bénéfices, législation coopérative, coopération agricole, relations commerciales. Ce fut par excellence le Congrès académique prototype. On constata les efforts du bureau pour créer une statistique internationale; on accepta un vœu pour la création d'une Bourse coopérative internationale, où les coopératives agricoles et industrielles auraient exposé leurs produits. Les délégués discutèrent ferme sur la définition de la participation et du caractère coopératif pour, finalement, déclarer que l'heure n'était pas opportune de les préciser.

Ce fut un Congrès vide, et quelques-uns de ce genre auraient rapidement nui à la nouvelle Alliance. Les coopérateurs agricoles commençaient à comprendre qu'ils ne trouveraient pas dans l'Alliance ce qu'ils croyaient, des débouchés pour les produits de leurs Sociétés.

Quant aux coopérateurs anglais, ils commençaient à se demander s'ils ne se fatigueraient pas de payer. En 1897, les recettes se montaient à 5,750 francs, dont 4,625 francs avaient été donnés par l'Union anglaise et par ses membres.

Et habitués aux organisations démocratiques, ils commençaient à protester contre ces assises qui étaient trop des parolotes, où utopistes et originaux sociaux venaient exposer des thèses, moyennant une faible cotisation, puisque l'Alliance recevait des « individualités », et où les coopératives de consommation, la plupart ouvrières et les plus importantes, étaient mises au deuxième plan.

Mais la transformation intérieure allait être le résultat des prochains Congrès : Paris (1900), Manchester (1902), Budapest (1904), Crémone (1907), Hambourg (1910).

V. — Le Congrès de 1900 à Paris.

Dans l'intervalle des trois ans qui séparent Delft de Paris, l'Alliance s'était occupée, par son Comité directeur, de son organisation. Elle avait publié un catalogue des coopératives de production et un commencement de statistique internationale; mais l'acte le plus important fut l'adhésion des deux Wholesales anglaise et écossaise. La tendance favorable à l'entrée des coopératives de consommation prenait corps. Successivement, la Bourse des coopératives socialistes de France, le Magasin de Gros de Hambourg et l'Union des Sociétés de consommation de Bâle compensaient plus que largement les démissions de coopératives agricoles ou de production industrielle.

La tradition des Congrès précédents s'est encore affirmée avec leur caractère académique par la présentation de rapports à celui de 1900, tenu à Paris en même temps que l'Exposition. Mais cependant, fait significatif, un de ces rapports était confié à Brodrik, de la Wholesale anglaise, sur l'utilité des Sociétés d'achats en gros.

La proposition de Gray, présentée au nom de l'Union anglaise et tendant à la suppression des « membres individuels » de l'Alliance, devait avoir un gros intérêt. Holyoake et Greening, les partisans de la vieille tendance, protestè-

rent en vain contre cette proposition qui devait « révolutionner » l'Alliance et lui retirer toutes les soi-disant « compétences ».

Sur la demande de Crüger, des coopératives agricoles allemandes, c'est la révision totale des statuts qui fut votée par 28 voix contre 5.

Enfin, dernière atteinte à la vieille Alliance, le Congrès décidait d'organiser le prochain Congrès international à Manchester, au centre des Wholesale, dans la cité « maudite » des participationnistes.

VI. — Le Congrès de Manchester (1902).

Le nouveau Comité de l'Alliance, nommé à Paris, comprenait Greening et Holyoake, de la vieille école; Harduin, Mac Innes et Gray, au contraire, amis de la conception anglaise. Aussi, malgré les tendances conciliatrices du président Wolff, la révision des statuts ne devait pas aboutir à Manchester. Après une longue et laborieuse discussion, Gray voyant que la réorganisation financière de l'Alliance, la constitution d'un secrétariat ne pouvait aboutir, se contenta de proposer la modification suivante à l'article 3 :

« L'Alliance coopérative internationale doit être, autant que possible, une Union formée de sociétés ou d'organisations coopératives. Dans le pays, où, d'après l'avis du Bureau directeur, la Coopération n'est pas organisée d'une manière suffisante, le Comité central, ou le Bureau directeur remplaçant le Comité central, aura la faculté d'élire des individualités comme membres de l'Alliance coopérative internationale. Ces membres auront les mêmes droits que les délégués des Sociétés, excepté en ce qui concerne le droit de vote individuel aux Congrès. Toutefois, chaque groupement de dix membres individuels pourra nommer un délégué avec droit de vote. »

C'était peu de chose encore, mais toutefois c'était la disparition des membres isolés.

Plus importante encore que cette assurance sur l'avenir, fut la réunion spéciale que les amis de la participation avaient organisée la veille du Congrès. Se sentant débordés, ils voulaient, à l'intérieur de l'Alliance, former une section spéciale qui maintiendrait le vieux drapeau et même, au besoin, reprendrait un jour la direction.



SERVY

Coopérateur socialiste belge,
membre du Comité Central de l'Alliance

Malheureusement, à la stupefaction des organisations qui se croyaient entre amis, une chaude et vigoureuse opposition se fit jour. Les coopérateurs allemands, Von Elm, un député de la Social-Démocratie, et Kaufmann d'une part, Guillemin et particulièrement Héliès, délégués français d'autre part, dénoncèrent la participation aux bénéfices comme un « subterfuge des capitalistes contre

les organisations syndicales ouvrières et destiné à leurrer les travailleurs. »

Ce fut un vrai scandale; l'étonnement fut tel que la proposition de section spéciale ne fut même pas mise aux voix.

Enfin la mainmise désormais du mouvement des coopératives de consommation sur l'Alliance, se sanctionnait dans le remplacement du vieux Greening au Comité central et au Comité directeur, par William Maxwell, président de la Wholesale écossaise, et par l'élection de l'ouvrier socialiste français Héliès, et du coopérateur socialiste belge Servy.

Les effets du Congrès de Manchester furent immenses : La conception de la coopération de consommation et, par là-même, d'une Alliance à base d'institutions prolétariennes et démocratiques, l'avait définitivement emporté. La visite des services du Magasin de gros anglais avec toutes sortes d'excursions, avait victorieusement remplacé les réceptions officielles ou les fêtes de philanthropes. L'effet moral du Congrès fut l'espoir de faire de l'Alliance une véritable Internationale des coopératives pour tous ceux qui, même dans leur pays, répandirent les bienfaits des Magasins de Gros.

VII. — Le Congrès de Budapest (1904)

Après Manchester, malgré la disparition de plus de 100 membres individuels, l'adhésion de 120 coopératives et Fédérations permit pour la première fois à l'Alliance de vivre, sinon de ses seules cotisations, au moins de payer ses dettes et de ne plus réclamer autant de secours à la coopération anglaise.

Le Congrès de Budapest, quoique fort éloigné des centres coopératifs de l'Europe, s'ouvrit avec un nombre de représentants encore inconnu. 16 États étaient représentés par 250 délégués. Il apparaissait, par avance, comme devant être beaucoup plus une « démonstration » qu'un Congrès décisif. Les « statuts » nouveaux étaient restés en plan. Il semblait, au contraire, par des rapports proposés sur l'importance des caisses centrales pour les coopératives de crédit, sur l'état arriéré de la coopération dans l'Europe orientale, sur la nécessité de coopératives de consommation dans les pays ruraux, qu'il devait garder une fois de plus la tradition académique. Et pourtant, il n'en fut pas ainsi, sans que personne y ait poussé, par le seul effet des événements et des forces en présence. Ce ne sont plus les participationnistes dispersés qui vont être en jeu, mais la lutte entre les « formes » de coopé-

ration autres que les coopératives de consommation, va se préciser.

Un rapport de Hans Müller, futur secrétaire de l'Alliance, et alors secrétaire de l'Union suisse en fut le motif. Examinant l'organisation des coopératives de consommation dans les centres ruraux ou demi-ruraux, il démontrait en conclusion que l'activité coopérative par l'organisation de la force de consommation aboutissait à supprimer le profit du commerce capitaliste et à en affranchir les travailleurs.

A ses conclusions, il fut répondu par le docteur Crüger, des coopératives agricoles et des classes moyennes d'après le système Schulze-Delitzsch, et par Klिंगenhiel, des caisses agricoles Raffeisen, par une défense des classes moyennes et des principes de la société économique actuelle.

Il était alors impossible de ne pas se prononcer. Héliès montra l'importance de supprimer le commerce intermédiaire. La citoyenne Steinbach, des coopératives allemandes, réclamait qu'on lui dise où commençait et finissait le caractère illicite des bénéfices commerciaux.

La discussion se termina par le triomphe de ce que le docteur Crüger appela la victoire du socialisme coopératif. La motion du Comité central fut adoptée par 175 voix contre 2. Crüger aurait pu la voter avant la discussion, il ne le pouvait après et les Fédérations allemandes et autrichiennes des coopératives Schulze-Delitzsch et des caisses Raffeisen se retirèrent.

Dès lors, l'Alliance considérait le mouvement coopératif comme servant des fins socialistes, grâce aux coopératives de consommation. C'était maintenant leur Alliance.

Il restait encore les Fédérations agricoles allemandes, autrichiennes et françaises, avec M. le comte de Rocquigny. Une dernière discussion les força à quitter ce milieu qui, désormais, renfermait un air irrespirable pour leurs poumons bourgeois et réactionnaires. Un rapport de M. de Rocquigny concluait à l'admissibilité de l'aide de l'État dans la coopéra-

tion, et partant, dans certaines limites. On passa à l'ordre du jour, car toutes les coopératives de consommation aspiraient au mouvement social véritable et par esprit anti-bourgeois à vivre par elles-mêmes et de leurs propres ressources.

C'est à la suite de cette attitude que les organisations mentionnées ci-dessus formèrent par la suite une Fédération internationale agricole.

Le Congrès de Budapest avait ainsi singulièrement déblayé le terrain et créé l'homogénéité nécessaire.

VIII. — Le Congrès de Crémone (1907).

Le Congrès de Budapest avait eu un résultat immédiat. Il entraîna toute une série de démissions. C'était le retrait de forces assez considérables, mais loin d'être un affaiblissement, ce départ des coopératives purement conservatrices devait avoir le plus heureux effet.

Les raisons données par les partants étaient les différences considérables d'opinion. Wolff, le président de l'Alliance, pour qui la coopération agricole était le point de vue essentiel, fit tout dans l'intervalle des deux Congrès pour ramener ses amis. D'abord, il essaya de montrer comme sans valeur et sans portée les décisions de Budapest. Il alla jusqu'à critiquer et prendre à partie violemment tous ceux qui avaient fait des déclarations contraires à celles du Dr Crüger, et en très peu de temps sa situation devint peu à peu impossible et ce grand coopérateur agricole fut remplacé par Maxwell, l'ancien ouvrier peintre, devenu le président du Magasin de Gros écossais, le champion des coopératives de consommation.

Le Congrès en lui-même perdit beaucoup d'intérêt du fait que l'Alliance avait occupé ces trois années en tiraillements intérieurs avec son président.

Tenu du 22 au 25 septembre 1907, le Congrès de Crémone comptait 297 unités, représentées par 15 pays diffé-

rents et 177 délégués. Mais les coopératives italiennes avaient envoyé de nombreux assistants, près de 900, et leur présence ne fut pas sans influencer lamentablement sur les discussions.

Le Congrès se passa davantage en banquets, réunions et congratulations que dans l'examen de l'ordre du jour.

Les hommes d'Etat étaient toujours aux honneurs et ce fut M. Luzzatti, un coopérateur du reste, et futur président du Conseil des ministres, qui présida. Les inévitables et sempiternels rapports furent l'objet principal des délibérations.



WILLIAM MAXWELL
Ancien ouvrier carrossier,
Président de l'Alliance Coopérative
Internationale

Une proposition de créer des relations commerciales entre les magasins de gros existants et même d'aboutir à un magasin de gros international fut adoptée d'enthousiasme. Étudiée plus tard, puis abandonnée à Hambourg, en 1910, par la Commission de préparation, cette idée ne tardera pas à reprendre consistance. Pour la première fois, une femme

rapporta sur le rôle de la femme dans la coopération, Mme Trub Cornaz. Mais la grave question qui devait venir sur un rapport de Bertrand, coopérateur belge « Les services que la Coopération doit rendre aux classes ouvrières et petits cultivateurs dans leur vie journalière » fut habilement « entermée » par le président, comme contraire aux statuts de l'Alliance.

La décision de reviser les statuts, en réponse au prétexte invoqué, par le prochain Congrès, marque que dès lors l'Alliance sera obligée de prendre une nouvelle forme.

IX. — Le Congrès de Hambourg (1910).

Le Congrès de Hambourg, en 1910, a marqué une étape encore plus décisive que les précédentes dans l'évolution de l'Alliance internationale vers ses fins naturelles. Elle a donné à l'Alliance son caractère d'alliance des coopératives de consommation en même temps qu'elle s'en allait tout doucement rejoindre par son organisation et ses méthodes les autres formes d'organisations et d'institutions ouvrières et socialistes.

Le nombre des délégués et des nations représentées était plus grand qu'aux précédents Congrès : 461, se répartissant ainsi : Allemagne, 197 ; Angleterre, 88 ; Autriche, 67 ; Belgique, 14 ; Russie, 14 ; Suisse, 13 ; Danemark, 13 ; Roumanie, 11 ; France, 10 ; Hongrie, 10 ; Italie, 8 ; Hollande, 6 ; Norvège, 3 ; Suède, 2 ; Japon, 1 ; République Argentine, 1, représentant 561 coopératives.

Deux importantes questions figuraient à l'ordre du jour : la revision des statuts, l'établissement d'une déclaration de principes.

La modification des statuts qui avait échoué en 1902 à Manchester, cette fois fut enlevée.

Les nouveaux statuts réalisent un progrès très sensible sur les statuts de 1896. En ce qui concerne le *but* de l'Alliance, la vieille formule de la participation aux bénéfices disparaît. Le but de l'A. C. I. est le développement de la coopération. En ce qui concerne la composition de ses différents organes : Congrès, Comité central, etc., des règles précises sont substituées au hasard des rencontres. Le Congrès ne doit plus être une simple assemblée de propagande de délégués-amateurs ; il doit être une assemblée représentative régulièrement constituée, ou, comme disent un peu pompeusement les commentateurs officiels, « *un véritable Parlement coopératif international faisant autorité* ». Fait significatif, les membres

individuels qui autrefois pouvaient mener le Congrès, doivent désormais être admis par le Comité central et, s'ils peuvent prendre part aux délibérations, n'ont plus le droit de vote.

Les statuts cependant (mais il fallut les adopter en bloc) étaient encore loin d'être parfaits. Les Français s'élevèrent contre le système de représentation qui organisait la représentation des pays uniquement sur le chiffre des cotisations. Ils réclamèrent, pour plus de clarté, que « chaque catégorie coopérative constitue au sein de l'Alliance une Fédération spéciale, et puissent ainsi continuer leur action sans se gêner mutuellement. »

M. Williams, représentant des sociétés de production, s'éleva contre l'autorité nouvelle (si minime cependant) que l'Alliance allait exercer sur les mouvements nationaux, mais il n'eut pas plus de succès.

Sur la question du développement actuel et futur de la coopérative de consommation, le Comité central avait eu à choisir entre deux textes : le sien, rédigé par Kaufmann, et un autre, par Serwy.

Celui de Serwy, déposé au nom de la Fédération des Coopératives belges, exaltait essentiellement la Coopération purement rochdalienne.

Celui de Kaufmann, déposé au nom de l'Union allemande des Coopératives de consommation, reconnaissait lui aussi, la prédominance de la Coopération distributive sur les autres formes coopératives. Mais il était plus objectif en ce sens

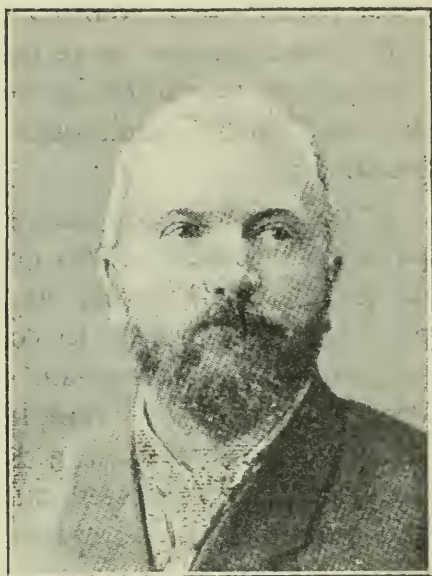


TOTOMIANZ

Coopérateur russe,
Professeur à l'Université de Moscou

que, tout en tendant à affirmer l'hégémonie de la Coopération distributive, il ne méconnaissait pas l'existence des autres formes et en tenait compte dans la mesure où elles pouvaient favoriser l'expansion du mouvement des coopératives de consommation. C'est ainsi qu'il préconisait l'achat (pour celles-ci), de leurs produits aux coopératives agricoles. De même, il recommandait aux artisans et industriels indépendants de fonder des coopératives d'achat et de vente, tout en conseillant aux agriculteurs, artisans et industriels l'adhésion aux coopératives de consommation. Il recommandait aussi la création de coopératives de crédit pour agriculteurs et industriels, et aussi de coopératives de construction et de cités-jardins. Il recommandait le système excellent inauguré magistralement en Allemagne par « Produktion » de Hambourg.

Pour concilier ces deux textes, M. le D^r Hans Muller en présenta un troisième qui fut adopté. Le voici :



HEINRICH KAUFMANN
Secrétaire de l'Union des Coopératives
de Consommation allemandes

Le VIII^e Congrès international à Hambourg, déclare :

« 1^o La coopération, que nous voyons d'année en année prendre une importance de plus en plus grande dans tous les pays civilisés, est un mouvement essentiellement social, qui, par la création d'associations économiques basées sur l'idée du self-help, a pour but la sauvegarde des intérêts du travail dans l'économie sociale. En conséquence, toutes les formes

de la coopération tendent vers une distribution plus équitable de la richesse sociale en faveur des classes laborieuses, c'est-à-dire à augmenter le revenu provenant du travail ou plutôt la force d'achat de ce revenu et à diminuer le revenu provenant de la possession des moyens de production et d'échange (profit, intérêt en rente);

2° Il reconnaît que toutes les sociétés coopératives agissant dans ce sens, abstraction faite de leur organisation ou de leurs principes économiques, ont leur raison d'être; cependant leur influence en ce qui concerne le développement du mouvement coopératif lui-même, ainsi que le développement des conditions économiques générales n'est pas d'égale importance;

3° Les sociétés coopératives établies au bénéfice de l'artisan, paysan ou fermier, telles que les sociétés de crédit, d'achat, de travail et de vente, etc., ont pour objet d'améliorer la position économique et les conditions sociales des petits entrepreneurs, mais maintenant le régime capitaliste. Elles peuvent, en tant qu'elles remplissent les conditions d'une bonne administration, assurer à leurs membres, travaillant selon les principes capitalistes, un rendement meilleur de leur travail individuel en les aidant à perfectionner leurs méthodes de production et à économiser une bonne partie des frais généraux et frais d'intermédiaires; elles constituent, de plus, un moyen pour développer chez le producteur individualiste, l'esprit d'association et le sentiment de responsabilité sociale.

Mais, si appréciables que soient ces avantages pour leurs membres, il faut cependant dire que ces associations, comme telles, deviennent socialement nuisibles si, dans la tendance qu'elles ont à défendre trop exclusivement les intérêts de leurs membres comme producteurs, elles se laissent aller à pousser à l'augmentation des prix des produits au détriment de l'intérêt général des consommateurs. Dans ce dernier cas, *elles sont alors aussi nuisibles que les cartels ou trusts capitalistes;*

4° Les associations ouvrières de production ou de travail ont pour objet de mettre les travailleurs à même d'améliorer leur condition, soit en exécutant collectivement des travaux à forfait, soit en fournissant des produits de consommation à la place de l'entrepreneur capitaliste. Elles cherchent à réaliser cet objet en économisant, au bénéfice du travail, la part du profit personnel que prélève d'ordinaire l'entrepreneur capitaliste.

Cependant les expériences faites un peu partout à ce sujet nous enseignent que la plus grande prudence doit être apportée à leur formation.

Le manque de capitaux, les difficultés de trouver des débouchés réguliers et très souvent aussi le manque d'ordre administratif font que ces entreprises échouent.

Elles n'ont de chances de réussir que lorsque les conditions sont particulièrement favorables et surtout lorsque le débouché est suffisamment assuré. Cette dernière condition est mieux assurée quand la production est organisée par la consommation.

5° Les sociétés coopératives de consommation, y compris celles s'occupant de construction d'habitations, constituent, parmi toutes les espèces de coopératives, la catégorie la plus importante, non seulement parce qu'elles représentent les intérêts les plus larges et les plus généraux du peuple travailleur et qu'elles ont une valeur éminemment pratique et durable pour leurs membres, mais aussi et surtout à cause des principes économiques qui sont à leur base, principes qui, par leur application et leur extension, tendent ni plus ni moins qu'à une transformation du système capitaliste.

Le but des sociétés de consommation est de protéger leurs membres contre toute exploitation, tant en ce qui concerne l'acquisition des biens de consommation que la production de ces biens :

a) En leur procurant les articles de consommation de bonne qualité et au prix le plus juste ;

b) En éliminant autant que possible le profit réalisé par l'intermédiaire dans la vente des marchandises.

La condition nécessaire pour atteindre ce but est que le plus grand nombre possible de consommateurs soit amené à se fournir autant que possible dans les Sociétés de consommation.

Dans la mesure où les consommateurs se groupent dans les sociétés de consommation, ils créent par ce fait *une organisation de la puissance d'achat du revenu du travail*, organisation qui met les classes laborieuses à même d'organiser, dans une mesure de plus en plus large, le travail lui-même sur la base coopérative, c'est-à-dire qu'après y être entrés comme consommateurs, ils y entrent aussi peu à peu comme agents producteurs.

L'organisation de cette puissance d'achat par les sociétés de consommation ne peut réussir, ainsi que nous le démontre l'expérience souvent vérifiée, qu'à la condition qu'elle soit basée sur les principes d'une organisation démocratique du paiement au comptant, de la non limitation du nombre des membres, de la fixation des prix de vente suivant les prix du marché local et du remboursement aux membres du trop-perçu correspondant à leur consommation individuelle. En outre, il est recommandé de former des fonds collectifs dont le montant ne sera pas limité et qui resteront indivisibles, et aussi de donner aux membres le moyen de confier leurs économies à la coopérative.

En outre, il est du devoir des coopératives de s'occuper de l'éducation de leurs membres pour qu'ils deviennent des coopérateurs conscients et fidèles à leur société. Chaque société de consommation doit limiter son domaine d'activité et respecter celui de toute autre société de consommation. La concurrence entre sociétés de consommation est contraire à leurs principes fondamentaux puisqu'elles ne poursuivent pas un but de lucre, mais ont pour but de remplir des fonctions économiques pour les consommateurs d'une localité déterminée :

6° Les fédérations organisées par les sociétés de consommation pour l'achat en gros et la production des articles de consommation courante — les magasins de gros — sont non seulement destinées à favoriser l'activité et le développement de la coopération distributive, mais aussi à appliquer effectivement les principes coopératifs dans le domaine économique national et international. C'est dire que, dans la mesure où ces organismes grandissent, ils sont amenés à exercer leur influence dans le sens d'une organisation du travail selon les principes coopératifs et à créer eux-mêmes des établissements de production modèles.

Les unions centrales des coopératives de consommation existant soit à côté des magasins de gros, soit en union organique avec eux, servent à représenter les droits des coopératives de consommation, à les défendre contre toute attaque hostile, à faire la propagande, à développer et perfectionner les méthodes coopératives et à cultiver l'éducation et l'enseignement coopératifs.

7° Par le développement de leurs entreprises commerciales et productives, les coopératives de toutes sortes deviennent de plus en plus des employeurs de main-d'œuvre. Il est, de ce chef, de leur devoir d'accorder à leurs employés et ouvriers des conditions de travail et de salaire modèles, et aussi de respecter le droit de coalition.

Pour éviter les différends qui peuvent surgir à ce sujet, il leur est recommandé de négocier avec les organisations syndicales intéressées des tarifs ou contrats collectifs réglant les conditions de travail, en tant du moins que de tels tarifs n'ont pas encore été conclus entre patrons et ouvriers dans ces professions respectives. Là où de tels tarifs généraux existent déjà, les coopératives doivent s'y conformer et aider les syndicats à les faire respecter partout.

En retour, les coopératives ont le droit d'exiger que les employés justifient par un accomplissement scrupuleux de

leur devoir des conditions modèles de travail et de salaire qui leur sont accordées ;

8° Les sociétés et les unions coopératives doivent adhérer à l'Alliance coopérative internationale. En s'unissant dans une organisation internationale, le mouvement coopératif mondial se crée un centre suprême qui relie entre elles les organisations coopératives du monde entier pour faciliter leurs rapports et échanges de services.

L'union de toutes les formes de la coopération en une Alliance coopérative internationale constitue un contrepois précieux aux grandes rivalités des diverses nations. Une telle Alliance ouvre le chemin à une entente mutuelle des nations, sur une base de droits égaux et d'une solidarité effective, réalisant ainsi le grand et noble idéal qui consiste à préparer l'humanité à la paix universelle. »

Telle quelle, cette résolution marque, en effet, un progrès plus sensible encore que les statuts.

Elle affirme assez clairement les principes essentiels du mouvement : la supériorité des coopératives de consommation, la production réglée par la consommation, le fédéralisme et l'internationalisme. Mais le plus intéressant, c'est tout ce qui s'y trouve implicitement contenu. Les passages que nous avons reproduits en italiques, révèlent que, plus ou moins consciemment, les coopérateurs ne seraient-ils pas socialistes, par l'essence même du principe coopératif, sont anti-capitalistes, et qu'ainsi tout le mouvement coopératif tend au socialisme. C'est ainsi que les coopératives de production (§ 3) apparaissent comme de moindre valeur, parce qu'*elles maintiennent le régime capitaliste*. C'est ainsi que lorsqu'elles vont jusqu'au bout de leur principe, le plus grand avantage du travailleur producteur, elles sont déclarées aussi nuisibles que les cartels et les trusts. C'est ainsi encore (§ 5) que les coopératives de consommation sont recommandées en raison de l'influence qu'elles exercent pour la transformation des conditions capitalistes, etc. Tout, jusqu'à la façon même d'associer

les idées par sous-entendus indique l'esprit anti-capitaliste qui anime toute la motion. Voyez, par exemple, le § 7. Il y est dit :

« Par le développement de leurs entreprises commerciales et productives, les coopératives de toutes sortes deviennent de plus en plus des employeurs de main-d'œuvre. Il est donc de leur devoir d'accorder à leurs employés et travailleurs des conditions d'emploi et des salaires modèles ».

Que signifie ce *donc* s'il ne sous-entend que la coopérative est un employeur d'une espèce toute spéciale ?

Mais bien davantage l'évolution de l'Alliance devait se marquer encore au sujet de la résolution prise pour saluer le Congrès socialiste international de Copenhague, qui venait de se tenir quelques jours auparavant. Au Congrès figuraient de nombreux délégués de retour de Copenhague : les uns comme délégués les autres comme spectateurs.

Albert Thomas, délégué de la Bourse des Coopératives socialistes françaises, proposa un ordre du jour, qui, soumis au Conseil central, éprouva bien quelques tribulations, mais finalement fut proposé par Von Elm (délégué allemand) et Karpeles (délégué autrichien) tous deux à la tête du mouvement de leur pays et membres du Parti socialiste international. Il fut adopté à la presque unanimité, malgré l'opposition du Dr Peter Schlack, de l'Union des Coopératives allemandes de l'Ouest.

« Le Congrès international coopératif, en dehors de toute idée politique, salue avec satisfaction la résolution du Congrès socialiste international de Copenhague, dans laquelle sont reconnues l'unité et l'autonomie du mouvement coopératif, la grande valeur et l'importance de l'organisation de la consommation pour la classe ouvrière et dans laquelle les ouvriers sont invités à devenir et à rester membres actifs des coopératives.

« Le Congrès international coopératif s'attend, par cette

résolution, à un renforcement considérable de ce mouvement ».

Le Congrès eut à s'occuper encore de rapports sur la coopération agricole de Anderson, de Dublin, la coopération agricole et de crédit de Korthaus (Berlin) et sur la façon dont les coopératives d'habitations peuvent contribuer à la solution de la question du logement. Mais chacun sentait que ce n'étaient que questions secondaires, l'Alliance s'était donné enfin un programme coopératif et une organisation démocratique. Par là, elle avait établi sa destinée et son action parallèle avec les autres groupements ouvriers vers le socialisme.

Les Congrès suivants n'en marqueront que les derniers caractères et en recueilleront les fruits.

X. — De Hambourg à Glasgow.

Et c'est ce que nous montre l'action du Comité de l'Alliance jusqu'à Glasgow (25-28 août 1913). Après Hambourg, de nouvelles démissions arrivèrent de toutes parts, des quelques individualités restantes, des associations de production et des organisations agricoles, les autres ne restant attachées que par un fil d'habitude. Mais toutes les organisations de consommation non seulement renouvellent leurs adhésions, mais elles apportent l'adhésion collective de toutes les sociétés qui les composent. Il va s'agir alors, non plus de l'alliance des « des sociétés individuelles » mais de l'alliance des fédérations. C'est ainsi que la Fédération des Coopératives socialistes belges, la Fédération des Coopératives bohémiennes de consommation et de production, l'Union centrale des Sociétés allemandes de consommation, l'Union Suisse, les Fédérations de consommation d'Autriche, de Finlande et des Pays-Bas, la Fédération hongroise « la Hangya », et enfin, après l'unité à Tours, la Fédération nationale française des coopératives de consommation, apportèrent leur adhésion. Leur influence, dès maintenant, est déterminante.

L'Alliance va-t-elle devenir « exclusivement » la Fédération des coopératives de consommation. Il est encore impossible de le prévoir et le Congrès de Glasgow ne tranchera pas définitivement.

Depuis Hambourg, les menaces de guerre, la tension diplomatique de l'Europe, ont donné l'occasion de montrer son évolution intérieure par l'affirmation de ses sentiments pacifiques et même la décision d'adhérer au Bureau international de la Paix, à Berne.

Dans la réunion du Comité central, de 1912, à Copenhague, la résolution suivante a été prise :

« Considérant la guerre qui sévit dans l'Europe orientale et le sérieux de la situation créée par ce fait, le Comité directeur de l'Alliance Coopérative Internationale rappelle aux coopérateurs de tous les pays que la paix entre les peuples est l'un des principes fondamentaux du coopératisme. Au nom des coopérateurs, le Comité directeur exprime l'espoir qu'aucune puissance n'intervienne entre les belligérants, et



LE BUREAU DU COMITÉ DE L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE,
RÉUNI À COPENHAGUE (1912).

que la paix et l'ordre règnent bientôt de nouveau dans les contrées ravagées par la guerre.

« Les coopérateurs de tous les pays sont instamment priés de faire tout leur possible pour assurer et maintenir la paix et la concorde entre tous les peuples ».

Et la réunion suivante de Bâle (4 juin 1913) décidait de faire présenter au prochain Congrès international une résolution en ce sens.

XI. — Le Congrès de Glasgow.

Le dernier Congrès de l'Alliance coopérative internationale a eu lieu à Glasgow, les 25, 26, 27 et 28 août 1913. La Wholesale écossaise, d'accord avec les Fédérations régionales adhérentes à l'Union coopérative du Royaume-Uni et toutes les sociétés locales, avait fait merveilleusement les choses pour recevoir les délégués coopératifs venus de tous les coins du monde.

Pendant les quatre jours, ce fut une suite de promenades, de visites, de réceptions, alternant avec les discussions et les séances du Congrès. Pendant que les matinées étaient consacrées à l'étude de l'important ordre du jour, toutes les après-midi étaient employées, tantôt à nous faire connaître, par des voyages appropriés, la puissance industrielle colossale de Glasgow et de son port échelonné sur près de 40 kilomètres le long de la Clyde, la beauté et le pittoresque de la vieille capitale et de la ville universitaire d'Édimbourg ; tantôt à nous émerveiller par l'étude des « réalisations » coopératives incomparables. La grande boulangerie de Bakting, la plus colossale du monde, la « cité » coopérative de Shielldall où sont amassées toutes les usines de la Wholesale écossaise, la grande manufacture (coopérative de production) de Paisley, les sociétés de Saint-Cuthbert d'Édimbourg, avec ses 40,000 membres et Kipping-Park de Glasgow, avec sa centaine de succursales.

Notons une réception officielle et fraternelle de la municipalité de Glasgow, célèbre par ses régies.

Le Congrès avait été précédé d'une grande démonstration coopérative d'un caractère bien écossais, où plus de deux cent cinquante voitures, dans un défilé interminable, promenaient à travers les rues les réclames et les appels les plus engageants en faveur de la coopération.

C'est ce même samedi que le Bureau de l'Alliance coopérative internationale avait tenu deux importantes séances pour préparer le Congrès et les résolutions qui devaient être présentées en son nom.

A cette réunion, à laquelle assistaient Héliès et Poisson, les délégués français eurent l'heureuse chance de faire adopter l'amendement de la Fédération nationale, à propos de la paix, et saluant les efforts de toutes les organisations travaillant dans le même but. Ils virent leur point de vue sur le caractère de l'Alliance, organe désormais et avant tout des coopératives de consommation, partagé par la grande majorité des délégués et le Congrès devait sanctionner toutes les résolutions du Comité central.

Le Congrès tint ses séances dans le hall de Saint-Mungo, propriété de la coopérative de ce faubourg ouvrier. Il fut présidé d'un bout à l'autre par Maxwell, le président de l'Alliance, ancien ouvrier carrossier, la plus belle figure de l'Internationale coopérative et qui apporte dans ses fonctions toute l'intelligence, l'expérience et la sagacité désirables.

Près de 600 délégués remplissaient la vaste salle. Il y avait 60 Autrichiens, dont Karpeles et Renner ; 6 Hongrois, dont Gyorgy ; 99 Allemands, avec Von Elm, Kaufmann et Lorenz ; 6 Belges, dont Bertrand, Serwy ; 5 Italiens ; 8 Hollandais, 9 Norvégiens, 2 Roumains, 4 Russes, 6 Finlandais, 3 Suédois, 7 Danois, 8 Suisses et 350 délégués anglais et écossais, naturellement les plus nombreux.

La France avait 8 délégués : Berthaut, Héliès, Lavergne, Leclerc, Poisson, Renaudel, Quillent et A. Thomas.

De son passé, l'Alliance a encore conservé des allures protocolaires. Aussi, au début, le comte Grey, fondateur de l'Alliance, sans doute, mais de la vieille école, nous gratifia d'un long discours où l'on ne manquait pas de parler de « l'alliance du capital et du travail ». Quel que soit l'effort fait par l'auteur pour se moderniser et être dans le ton général, nous eûmes l'occasion de remarquer à la réception de la Wholesale écossaise que c'était son idée qui était la plus complètement réalisée, puisque le capital était aux travailleurs coopérateurs.

Les nombreuses congratulations qui suivirent firent perdre beaucoup de temps et étonnèrent pas mal les délégués français, sans compter dans les réceptions offertes, sinon aux séances mêmes du Congrès, tous les toasts au roi et les prières avant les repas, qui, entre parenthèses, nous paraissent absolument contraires à la « neutralité politique et religieuse » dont a prétendu se glorifier l'Alliance.

Les rapports sur l'activité de l'Alliance furent adoptés presque sans discussion. Ils constatent le progrès ininterrompu, puisque 3.360 sociétés sont adhérentes au lieu de 900 au Congrès de Hambourg, et l'affiliation de plus en plus de Fédérations avec l'adhésion collective de toutes leurs sociétés et surtout de Fédérations de consommation.

Un hommage était rendu à l'Unité coopérative en France, qui occupe maintenant le troisième rang par le nombre des sociétés adhérentes, sinon par leur importance.

Le secrétaire général de l'Alliance, M. Hans Muller, étant absent, le débat fut court. Il devait du reste être remplacé à ce poste par le très sympathique M. May, de l'Union anglaise, qui fut nommé par le Comité central au cours du Congrès.

Les statuts de l'Alliance furent changés sur quelques points, pour abaisser le taux des cotisations, et surtout les régulariser ; mais ces changements ne doivent avoir aucune influence sur le caractère de l'Internationale coopérative.

Quatre questions étaient à l'ordre du jour du Congrès : La presse, la fusion, le caractère de l'Alliance et la paix.

Sur la presse, un très intéressant rapport de Schcer (Suisse) en faveur des feuilles de propagande, particulièrement gratuites, fut adopté avec un amendement d'une déléguée autrichienne, en faveur de la propagande à effectuer auprès des femmes et des enfants.

En voici du reste le texte :

« Le IX^e Congrès coopératif international recommande à toutes les Fédérations coopératives d'éditer des feuilles de propagande, en vue du développement de la Coopération et de l'éducation coopérative des sociétaires. Si possible, elles seront adressées régulièrement à tous les membres des coopératives, aux frais de celles-ci et serviront à la direction des sociétés coopératives pour entretenir des relations régulières avec les sociétaires. Ces feuilles, non seulement constituent un excellent moyen de propagation des principes coopératifs et de vulgarisation de nos aspirations dans toutes les couches de la population, mais permettent encore à la direction des sociétés coopératives d'organiser, de façon plus intense, la force de consommation et le pouvoir financier des sociétaires et de travailler au développement de la production coopérative. Ces feuilles sont surtout indispensables pour toutes les sociétés coopératives importantes, groupant plusieurs milliers de sociétaires. Elles leur permettent de maintenir le caractère démocratique des sociétaires et d'éveiller l'intérêt de ces derniers pour la vie coopérative.

« Le Congrès recommande, en outre, aux Fédérations coopératives, d'éditer des *revues spéciales* réservées à la discussion des questions d'ordre technique et pratique qui intéressent le mouvement coopératif. Il invite le Comité central de l'Alliance coopérative internationale à perfectionner le *Bulletin coopératif international*, son organe, en l'adaptant aux besoins du mouvement coopératif international, et à étudier la question de la publication d'une *Correspondance* destinée à la presse coopérative de chaque nation. .

« Les tracts de propagande populaire et familiale doivent aussi se préoccuper de l'éducation des femmes et des enfants, de telle sorte que les principes et le but du mouvement coopératif pénètrent peu à peu tous les foyers. »

La fusion fut l'objet d'un très important débat, malgré l'absence du rapporteur, M. Buffoli (Italien). A ce sujet, Héliès indiqua toute l'utilité qu'aurait pour la France le vote d'une résolution internationale. De même que l'Alliance avait secondé l'Unité, elle pouvait encore travailler à mettre fin à l'émiettement des forces coopératives françaises.

La résolution suivante du Comité central fut acceptée par acclamations et à l'unanimité :

« Le Congrès, reconnaissant que la co-existence de différentes sociétés de consommation dans une même localité ou dans des localités limitrophes est fatale au mouvement coopératif, car elle mène à une nuisible dispersion des forces à une irrémédiable décadence de l'organisme coopératif et à l'affaiblissement certain de ses fonctions économiques et sociales, propose que chaque Union ou Fédération nationale et régionale fasse la plus énergique et la plus efficace campagne pour donner au mouvement l'unité de but et de puissance en intervenant d'abord par des indications et au besoin par des mesures directes.

« a) Pour empêcher que dans une même localité, ou dans des localités limitrophes, deux ou plusieurs sociétés de consommation se constituent.

« b) Pour parvenir à la fusion des sociétés de consommation existant dans une même localité ou dans des localités limitrophes.

« c) Pour empêcher que plusieurs sociétés de consommation existant dans des localités limitrophes aient la même sphère d'influence et d'action. »

M. Williams avait déposé un long rapport au bureau sur le caractère compréhensif de l'Alliance; il tendait à ouvrir

plus largement l'Alliance à toutes les formes de coopération. Il tendait à revenir sur la résolution de Hambourg, qui donne aux coopératives de consommation le caractère coopératif le plus décisif. Mais déjà, à Bâle, tout le bureau de l'Alliance avait rejeté les considérants du rapport, et la motion présentée par le bureau, rappelant précisément la motion de Hambourg, était en contradiction avec ledit rapport. Successivement, des délégués de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche et de l'Angleterre combattirent le rapport. Au nom de la France et de la Belgique, nous établimes l'équivoque qui existait.

Nous avons rappelé que derrière les considérants présentés, c'était la participation avec bénéfices qui réapparaissait, vieille connaissance depuis longtemps abandonnée, que l'Alliance ne doit pas être une réunion platonique et philosophique de croyants en la Coopération, mais une organisation d'action, de coordination pour la Coopération internationale et quels que soient la sympathie et le respect pour le dévouement de M. Williams, il fallait bien se dire que voter pour la motion, c'était voter contre le rapport.

L'un était un pas en avant, l'autre un pas en arrière. Finalement, cette motion, sans le rapport, fut adoptée :

« Le Congrès confirme la résolution votée par le Congrès coopératif international de Hambourg, en 1910, et déclare que l'Alliance coopérative internationale est ouverte à toutes vraies formes de coopératives. Il invite les Fédérations coopératives et les sociétés coopératives qui pratiquent les principes de cette résolution à adhérer à l'Alliance coopérative internationale. »

Mais le Congrès de Glasgow marque surtout dans l'histoire de la Coopération internationale par la vigoureuse et décisive résolution à propos de la paix internationale :

« Le Congrès approuve les mesures récemment prises par le bureau directeur et le Comité central de l'Alliance coopé-

rative internationale, afin de démontrer que c'est l'intérêt des coopérateurs des divers pays de faire tout leur possible pour maintenir la paix.

« Le Congrès affirme à nouveau que la paix et la concorde entre les peuples est un principe fondamental pour le développement de la Coopération et la réalisation des vues du mouvement.

« Or, le Congrès désire convaincre l'opinion publique de toutes les nations de ce fait que la nécessité des armements et la possibilité des conflits internationaux disparaîtront à mesure que la vie sociale et économique de chaque pays s'organisera selon les principes coopératifs et que le progrès de la coopération est, par conséquent, un des garants les plus importants du maintien de la paix universelle.

« Ainsi, le Congrès exhorte les peuples de chaque pays à adhérer à notre mouvement et à consolider sa puissance.

« Le Congrès international de l'Alliance déclare qu'il est de cœur avec tous les coopérateurs du monde entier pour saluer toutes les actions qu'ils pourront entreprendre dans ce sens ou auxquelles ils pourraient participer. Il salue tous les efforts faits ou à faire par les autres organisations qui tendent vers le même but. »

○ Nous avons reproduit l'amendement accepté, que les délégués français avaient fait ajouter au nom de la Fédération nationale.

Successivement, Von Elm, au nom des pays de langue allemande; Maxwell, au nom des coopérateurs de langue anglaise; Gøedhart, comme rapporteur et au nom de tous les petits pays du Nord, et enfin Albert Thomas, au nom des pays de langue française, vinrent appuyer la résolution.

Notre camarade Thomas, qui avait bien voulu remplacer Gide, absent et excusé, prononça un discours vigoureux.

Après avoir lu une adresse de Gide, en faveur du pacifisme, il marqua toutes les forces de paix qui grandissent dans le monde et comment on peut espérer la réaliser par les efforts

combinés de toutes les organisations de travailleurs. Les paroles de Thomas furent à plusieurs reprises couvertes d'ovations qui se renouvelèrent à la fin de son discours.

Finalement, c'est le Congrès tout entier debout et au milieu d'applaudissements sans fin que la résolution fut adoptée à l'unanimité, pendant que les dames agitaient leur mouchoir. De ce moment, les congressistes garderont un souvenir inoubliable et impérissable.

Telles se présentent les grandes assises de la Coopération mondiale. Elles ont, cette fois-ci, marqué la définitive orientation de l'Alliance. Les conséquences des résolutions seront, pour la France, particulièrement intéressantes. Nous devons nous réjouir du Congrès de Glasgow, comme d'un Congrès qui aura bien travaillé pour l'idéal coopératif et ses progrès pratiques. Il aura su marquer sa volonté de paix internationale d'une façon éclatante.

Le Comité central a été réélu. Désormais, Gide, Héliès et Poisson y représenteront la France, E. de Boyve ayant démissionné pour raisons de santé.

XII. — L'organisation actuelle de l'Alliance.

Muller a été secrétaire général de l'Alliance jusqu'à Glasgow. Depuis, May, un militant de l'Union coopérative anglaise l'a remplacé.

Son Comité directeur est composé de William Maxwell, président, Williams, V.-P. Deans, Whitehead, Mac Innes, tous coopérateurs anglais.

Le Comité central est composé de délégués des diverses organisations coopératives nationales.

En dehors de l'organisation des congrès, la besogne de l'Alliance est de plus en plus considérable. Pour assurer la coordination des divers mouvements coopératifs, des délégués sont envoyés aux congrès étrangers. Un énorme travail de

statistique coopérative a été entrepris. Deux gros annuaires ont déjà paru en 1910 et 1912, sur l'état de la coopération dans le monde. D'importants articles d'histoire et de documentation coopératives y sont fournis. De plus, une bibliographie de toutes les publications coopératives en toutes les langues y est soigneusement tenue. Des archives internationales y sont constituées, tant par les envois des auteurs, que par les achats de toutes les publications annoncées et des bibliothèques des plus illustres coopérateurs, telle celle de Ludlow.

L'Alliance publie mensuellement en trois langues, en allemand, en français et en anglais, un bulletin coopératif international dont le contenu annuel comprend plus de 400 pages. Ce bulletin constitue un excellent trait d'union entre les coopérateurs des divers pays.

Des rapports multiples sur l'activité et les succès de la coopération dans tous les pays sont ainsi portés à la connaissance des coopérateurs. Les journaux coopératifs de chaque nation y font de longs emprunts.

L'Alliance tient une librairie internationale et fournit des clichés pour projections lumineuses sur les « réalisations » les plus importantes.

Ses ressources sont encore assez minimes et cependant ses charges sont lourdes. Elle va cependant être obligée de prendre de nouveaux locaux pour abriter tous ses services.

Voici les cotisations annuelles, fournies en 1910, 1911 et 1912.

	1910		1911		1912	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Allemagne	6.366	25	7.530	70	7.776	40
Argentine.	25	»	43	70	30	»
Autriche	2.855	»	3.540	50	3.547	50
	<hr/>		<hr/>		<hr/>	
<i>A reporter</i>	9.246	25	11.114	90	11.353	90

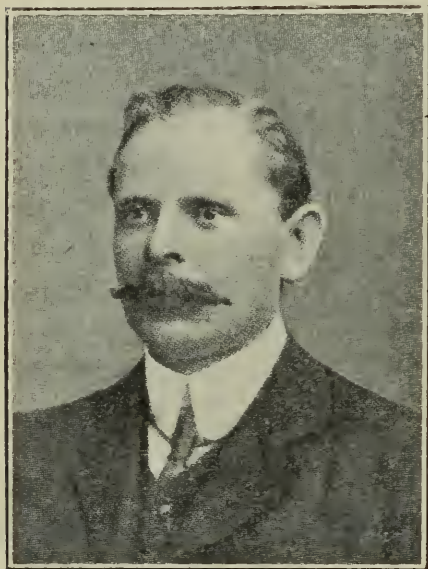
	1910		1911		1912	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
<i>Report</i>	9.246	25	11.114	90	11.353	90
Belgique	437	50	756	95	817	50
Bulgarie	25	»	14	70	14	70
Canada	37	50	58	75	155	40
Chypre	37	50	25	»	25	»
Danemark	1.013	75	718	75	678	85
Espagne.	43	15	45	»	43	03
États-Unis d'Amér... ..	143	75	80	»	103	05
France.	987	50	1.717	70	1.478	95
Finlande.	837	50	803	20	854	80
Grande-Bretagne	12.161	90	13.993	40	16.301	90
Hongrie	1.333	75	1.593	75	1.725	95
Indes	6	25	140	»	140	»
Italie	437	50	527	95	556	40
Japon	12	50	15	»	30	»
Norvège.	270	»	310	»	310	»
Pays-Bas.	512	50	620	»	607	50
Portugal	12	50	»	»	»	»
Roumanie	430	»	289	20	232	60
Russie.	412	50	562	70	432	95
Serbie..	200	»	250	»	250	»
Suède.	562	50	549	50	748	95
Suisse..	1.712	50	1.892	05	2.170	30
	<u>30.875</u>	»	<u>36.079</u>	25	<u>38.951</u>	40

En résumé, d'ici peu, l'Alliance apparaîtra comme une des grandes organisations d'inspiration prolétarienne, groupant l'immense majorité des véritables coopératives, ayant peu à peu adopté avec les théories et les conclusions des coopératives de consommation, les « modernes » conceptions du mouvement d'émancipation des travailleurs.

Dès maintenant, elle groupe 6.000 coopératives, réparties

dans vingt-cinq pays divers. Elle possède environ 7 millions de membres appartenant à trente nationalités différentes, et cela dans un espace de dix-huit ans, malgré les débuts singuliers qu'elle a eu.

Car, en effet, de son histoire, il se dégage une étonnante leçon, conforme à la doctrine



MAY

Secrétaire général
de l'Alliance Coopérative Internationale

socialiste. Faite, dans la pensée de ses initiateurs, comme une œuvre entre les amis de la paix sociale voire même comme une œuvre de guerre contre le socialisme international, elle a pu dévier de son but primitif. Ayant pour objet, dans la pensée de ses initiateurs, la participation aux bénéfices, à quoi ils reconnaissaient exclusivement le caractère coopératif, elle s'est peu à peu rapprochée, oubliant totalement son origine, des conceptions du socialisme international. Œuvre d'individualités, de philanthropes, de chrétiens et

d'hommes d'État bourgeois, elle n'est plus que le groupement d'associations composées presque uniquement de prolétaires des villes et des champs.

Et il faut en conclure que ce qui lui a apporté la vie, c'est l'action d'organisations prolétariennes plus fortes que toutes les idéologies. Le mouvement naturel de ces institutions, a vaincu la théorie qui semblait en être la base, et, irrésistiblement elle s'est donné une doctrine qui est sortie des faits et des événements.

DEUXIÈME PARTIE

LES FORCES COOPÉRATIVES
INTERNATIONALES

CHAPITRE PREMIER

LES FORCES COOPÉRATIVES INTERNATIONALES

On peut envisager les forces coopératives internationales sous deux aspects différents. On peut les examiner au premier degré, c'est-à-dire sous la forme des sociétés, puis au deuxième degré sous la forme de Magasins de Gros.

I. — Les Sociétés de consommation dans le monde.

La Coopération englobe aujourd'hui presque l'univers tout entier. Elle a des ramifications importantes dans 18 nations : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Suède, la Suisse et les États-Unis. Si jusqu'alors elle a été particulièrement d'essence européenne, chaque jour apprend que de nouvelles contrées sont gagnées à l'idée. C'est aussi bien dans les républiques sud-américaines que dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande, aussi bien au Japon qu'au Canada, que le mouvement s'étend.

Quoique des statistiques soient fort difficiles à établir et comparables, souvent erronées quand elles proviennent de sources officielles, il est possible cependant d'avoir des données approximatives, en tenant compte des marges probables.

C'est ainsi qu'au point de vue du nombre des sociétés

existantes, nous sommes obligés de nous servir des renseignements fournis, et en France, sur plus de 3,000 sociétés connues, il n'y en a cependant que 2,594 que nous compterons.

Même avec ce chiffre, la France arrive en tête comme nombre; l'Italie ensuite avec 1,644, l'Allemagne avec 1,449, l'Angleterre avec 1,428.

Nous avons déjà indiqué que ce n'était pas là un signe de force, car si l'on compare le nombre d'adhérents par société, la somme d'achat par sociétaire, les proportions changent immédiatement.

Retenons que c'est au total 12,307 sociétés (recensées) qui forment le contingent des coopératives de consommation dans le monde.

Mais dans quelle proportion la population active de chaque nation est-elle touchée par l'action coopérative?

Le tableau suivant en donne une note générale :

	Adhérents	Population
Allemagne	1.473.740	64 903.423
Autriche	410.351	28.567.898
Belgique	250.106	6 693.548
Danemark	113.085	2.588 919
Espagne	28.944	19 503.068
Finlande	102 000	2.712.562
France	799.000	39.252.245
Grande-Bretagne et Ir-		
lande	2 542.532	41.458 721
Hongrie	156.563	20.840.678
Italie	346.000	32.475 253
Norvège	15.541	2.392 698
Pays-Bas	65.000	5.853.037
Suède	66.582	5.476.441
Suisse	212.322	3.765.002
Japon	24.000	51.741.415
Etats-Unis	36.286	91.972.266

A. — Nombre de coopérateurs.

Voici, d'autre part, le chiffre total des coopérateurs, dans chaque pays en fin 1910 :

	Adhérents
1. Grande-Bretagne et Irlande..	2.542.532
2. Allemagne	1.473.740
3. France	799.000
4. Autriche	410.351
5. Italie	346.000
6. Belgique	250.106
7. Suisse	212.322
8. Hongrie	156.563
9. Danemark	113.085
10. Finlande	102.000
11. Suède	66.582
12. Pays-Bas	65.000
13. États-Unis	36.286
14. Espagne	28.944
15. Japon	24.000
16. Norvège	15.541
	6.642.052

Mais il serait tout à fait injuste de dire que le chiffre total de 6,642,052 coopérateurs constitue celui de tous les êtres humains qui s'intéressent ou profitent de la Coopération. Il s'agit de près de 7 millions de familles. Or, en moyenne, il faut compter au moins 4 personnes par famille, c'est donc au bas mot 25 millions d'êtres humains que touche le mouvement coopératif.

B. — Coopération prolétarienne.

Mais dans quelle proportion les travailleurs composent-ils les forces coopératives internationales? Nous allons voir qu'ils en sont, sinon l'élément exclusif, au moins l'élément principal.

1° *Angleterre*. — L'effectif des sociétés distributives du Royaume-Uni se monte à 2,700,000 membres dont les $\frac{4}{5}$, 2,200,000, appartiennent aux classes salariées.

Ces 2,200,000 coopérateurs correspondent à une population ouvrière active de 5,331,000 habitants; la population active de la Grande-Bretagne s'élevant à 10 millions, il se trouve que 53 o/o environ de la population ouvrière du Royaume-Uni s'intéressent au principe coopératif.

2° *Suisse*. — En Suisse, les résultats sont plus favorables. La population industrielle active de la Suisse s'élève, en 1901, à 900,000 âmes; les $\frac{4}{5}$, soit 640,000 habitants, représentent la population ouvrière industrielle de la Suisse.

L'effectif des sociétés distributives suisses a atteint, en 1905, 170,000 membres, dont les $\frac{4}{5}$, soit 136,000, sont des ouvriers. Ces 136,000 coopérateurs correspondent à une population active de 408,000 âmes, soit 63 o/o de la population ouvrière suisse.

3° *France*. — En France, les résultats sont bien moins satisfaisants. La population active commerciale et industrielle dépassait 8,875,000 en 1901 et 9 millions à l'heure actuelle; elle correspond à une population ouvrière active de 6 millions et demi.

L'effectif de nos distributives françaises est environ de 650,000 coopérateurs, dont les $\frac{4}{5}$ (et cette proportion est certainement trop forte pour la France qui contient beaucoup de coopératives dites bourgeoises), soit 520,000 membres, représentent la classe ouvrière au sein du mouvement coopératif. Ces 520,000 ouvriers coopérateurs correspondent à une population active de 1,560,000 âmes, soit 24 o/o seulement de la population industrielle active de la France.

4° *Belgique*. — En Belgique, des résultats tout à fait comparables s'observent. La population ouvrière active de la Belgique atteint 1,648,000 âmes.

L'effectif des sociétés distributives belges est de 200,000 sociétaires environ, dont les $\frac{4}{5}$, soit 160,000, appartiennent

aux classes ouvrières. Les 160,000 ouvriers belges équivalent à une population ouvrière active de 480,000 âmes, soit 29 0/0 de la population ouvrière de la Belgique.

5° *Allemagne*. — Considérons enfin l'Allemagne. La population industrielle et commerciale active de ce pays s'évaluait à 11 millions en 1900, disons 12 millions à l'heure actuelle. Les 4/5, soit 10 millions, représentent l'élément ouvrier de cette population.

Les sociétés distributives allemandes comptaient 1,200,000 membres en 1906; les 4/5 de ceux-ci, soit 960,000, étaient des ouvriers industriels qui représentaient une population active de 2,880,000 âmes, soit 29 0/0 de la population générale ouvrière de l'Allemagne.

Mais les progrès récents de la Coopération allemande vont transformer ces chiffres.

Conclusion de toute cette étude: en Grande-Bretagne et en Suisse, 53 0/0 et 63 0/0 de la classe ouvrière s'intéressent à la Coopération; dans les autres pays, le pourcentage est beaucoup plus faible: 24 0/0 en France; 29 0/0 en Belgique et en Allemagne. Tout compte fait, la fraction de la classe ouvrière, qui est intéressée au principe coopératif, est dans l'ensemble encore assez faible; il demeure constant que la Coopération pourra réaliser en étendue des progrès importants.

C. — Chiffre d'affaires.

Mais ce qui importe surtout, c'est le chiffre d'affaires qui, peu à peu, s'étend, non seulement à toutes les denrées alimentaires, mais à toutes les marchandises de consommation.

	Débits
Grande-Bretagne et Irlande.	1.796.535.000 fr.
Allemagne	515.881.250
France	262.500.000
Autriche	130.000.000
<i>A reporter</i>	<hr/> 2.704.916.250 fr.

	Débits
<i>Report</i>	2.704.916.250 fr.
Suisse	100.218.750
Finlande	68.750.000
États-Unis	57.713.950
Belgique	57.700.000
Danemark	55.878.750
Hongrie	38.750.000
Suède	31.471.250
Pays-Bas	22.962.500
Norvège	7.320.000
	3.145.681.450

D. — Bilan général.

Enfin, dans son ensemble, un minimum de 25 millions d'intéressés, près de 7 millions de sociétaires, répartis dans 12.000 sociétés et se répartissant plus de 3 milliards de marchandises, voilà le bilan actuel de la coopération mondiale.

Tableau général dans le monde des sociétés de consommation

	Sociétés qui ont fourni des données	Nombre des adhérents	Débits en francs	Fonds propre en francs
A. EUROPE :				
France	2.594	799.000	262.500 000	»
Italie	1.764	346 000	»	22.500.000
Allemagne . . .	1.449	1.473.740	515.881.250	57.506.000
Grande-Bretagne et Irlande.	1.428	2.542.532	1.796.535 000	844.562.500
Hongrie.	992	156 563	38.750.000	»
Autriche	981	410 351	130.000.000	13.000.000
Danemark	800	113.085	55 878 750	»
Finlande	512	102.000	68 750 000	»
Belgique	379	250.106	57.700 000	»
Suède.	376	66.582	31 471.250	2.212.500
Suisse	328	212 322	100.218.750	9.500.000
Espagne	182	28.944	»	»
Norvège	51	15 541	7.320.000	»
Pays-Bas	»	65.000	22.962.500	»
B. ASIE :				
Japon.	308	24.000	»	»
C. AMÉRIQUE :				
États-Unis . . .	163	36 286	57.713.950	21.300 000
TOTAL	12.307	6.642.052	3.145.681.450	970.581.000

CHAPITRE II

LE DÉVELOPPEMENT DES MAGASINS DE GROS

Il ne suffit pas de constater « l'état » du mouvement coopératif, ce qui est encore plus intéressant, c'est de connaître la « rapidité » de son développement. L'histoire des magasins de gros dans ces dix dernières années nous le montrera particulièrement.

C'est en effet surtout dans l'accroissement des forces de la coopération au deuxième degré que peuvent mieux se mesurer les progrès de l'idée. Les achats et les ventes des magasins de gros, la fidélité plus ou moins grande des sociétés, l'augmentation de leurs ressources, l'extension de leurs services, leurs entreprises de « production » grandissantes, voilà toutes les données sur l'intensité du mouvement. Cela nous montrera que la coopération s'élargit jusqu'à aspirer à la transformation totale de la société et prépare, par ses méthodes d'organisation, l'état d'esprit socialiste.

A. — La date de fondation des magasins de gros.

Sur les 19 magasins de gros qui maintenant sont répandus en Europe, 9 seulement existaient avant le siècle nouveau.

Les deux plus anciens sont les Magasins de Gros du Royaume-Uni, la Wholesale anglaise, fondée en 1864, et la Wholesale écossaise, quatre ans plus tard en 1868. Pendant plus de 20 ans, ils furent seuls. En 1884, se constitue l'organisation de gros danoise. Elle eut vite, en 1888, un

concurrent, mais, en 1896, l'unité des deux organismes était faite. Ce fut ensuite le tour de la Suisse avec sa Fédération des coopératives agricoles dans la Suisse orientale, à Winterthur.

En 1899, l'institution néerlandaise, l'Union Coopérative, dont le siège était à Rotterdam, jetait ses premières bases.

Cinq nouvelles organisations apparurent dans les dix dernières années du XIX^e siècle.

L'Union Suisse des Sociétés de Consommation, à Bâle, entreprenait le commerce de gros en 1892. Sur l'initiative de sociétés saxonnes, c'était le tour de la Coopérative de Gros de Hambourg des Sociétés Allemandes en 1893.

En 1898, l'essor vint de l'orient de l'Europe. C'est à Moscou et à Budapest, en Russie et en Hongrie, que deux fédérations d'achat apparaissent.

Puis les sociétés ouvrières belges forment leur fédération des coopératives belges en 1899.

Notons qu'en dehors des organismes anglais, tous les autres ont végété jusqu'au début de ce siècle. Depuis 1900, dix nouveaux magasins de gros ont été créés.

En 1901, l'Union Coopérative Française créait un Office Coopératif qui, en 1908, devenait Coopérative de Gros et a fusionné, par suite de l'Unité, avec le Magasin de Gros des Coopératives de France, le 1^{er} juin 1913. En 1904, c'est le tour de l'Union Coopérative suédoise, dont le siège est à Stockholm, de la Coopérative de Gros des sociétés finlandaises.

Les sociétés autrichiennes ouvrent leur Magasin de Gros en 1905.

En 1906, notre Magasin de Gros, organe de la Bourse des coopératives socialistes, devenue ensuite Confédération, puis organe de la Fédération nationale unifiée, se créait en même temps que la Coopérative de Gros de Christiania et l'organisme des sociétés norvégiennes.

Les dernières venues furent les sociétés de gros italiennes.

dont le centre d'action est à Milan, les magasins de gros tchèques, à Prague, et polonais, à Varsovie. Ces trois organismes étant trop récents, nous ne pourrons qu'accidentellement nous servir de leurs statistiques. Nous laisserons de côté aussi les fédérations de coopératives agricoles de Belgique, de France, d'Irlande et d'Allemagne, qui sont différentes de but et de nature. Signalons seulement les essais de la coopération du deuxième degré en Australie et dans l'Afrique du Sud, et aussi tous les organismes qui, très nombreux et souvent importants, n'ont qu'une sphère d'action locale ou régionale et ne sont pas des sociétés centrales et nationales.

B. — Le nombre des Sociétés affiliées aux organismes de gros.

La progression des sociétés adhérentes a partout été considérable seulement en dix années.

Noms des villes-sièges des M. D. G.	Années	Nombre des Sociétés	Années	Nombre des Sociétés	Augmentation et diminution o/o
Manchester.	1901	1.092	1910	1.160	+ 68 5,85
Glasgow.	—	287	—	276	— 11 4,34
Copenhague	—	684	—	1.259	+ 575 49,59
Winterthur	—	124	—	162	+ 38 23,45
Rotterdam	—	28	—	88	+ 60 68,18
Bâle.	—	125	—	328	+ 203 61,89
Hambourg.	—	188	—	675	+ 487 72,14
Moscou	—	85	—	393	+ 308 78,37
Budapest	—	171	—	992	+ 821 82,77
Anvers	—	66	—	108	+ 42 38,24
Stockholm.	—	44	—	431	+ 387 89,79
Helsingfors.	1905	27	—	139	+ 112 80,57
Paris.	1907	141	—	268	+ 127 47,38
Vienne.	1908	183	—	256	+ 73 28,51
Christiania.	1909	66	—	»	» »

Certes; les plus fortes, les Wholesales anglaise et écos-

saïse, n'augmentent qu'assez peu, mais elles ont déjà presque « saturé » le pays des organisations adhérentes, et, de plus, le chiffre total des sociétés anglaises devait diminuer à mesure des fusions, qui sont une démonstration de puissance et non de faiblesse. Le Danemark, qui a doublé son chiffre, l'a pu en raison des coopératives rurales qui le composent, en immense majorité toute petites, mais l'organisation du pouvoir d'achat est cependant considérable.

En Suisse, pendant que l'Union de Bâle croît, la Fédération agricole reste stationnaire en raison du champ restreint d'action. C'est une preuve que les populations industrielles et urbaines sont toujours plus accessibles au développement coopératif que certaines populations agricoles. Il reste encore beaucoup à faire aux Magasins de Gros hollandais et russes, mais le progrès le plus éclatant est celui de la Coopérative de gros des sociétés allemandes qui, cependant, n'a encore que 675 sociétés adhérentes sur 2,100.

Elle n'est dépassée que par le M. D. G. hongrois, dont le succès tient à ce que toutes les sociétés ont été la plupart du temps fondées par la Hangya et sont pour ainsi dire des succursales. A l'étonnement de beaucoup, on s'aperçoit que la Belgique a peu fait pour les achats en commun avec ses 108 sociétés représentant le quart de l'ensemble et la moitié de celles qui sont socialistes.

En Suède, ce sont les années 1908, 1909 1910 qui ont été surtout fécondes, et si intéressants que soient les résultats, ils s'annoncent encore plus intéressants pour la deuxième décade (1910-1920). Il en est de même pour les magasins de gros finlandais et autrichiens.

C. — Coopérateurs intéressés.

Si maintenant, au lieu du nombre des sociétés nous voulons savoir combien de coopérateurs se trouvent dans la sphère des magasins de gros, nous obtenons les chiffres suivants :

Puissances	Sociétés	Adhérents
Angleterre	1.160	2.000.000
Écosse	276	420.000
Allemagne	675	1.000.000
Danemark	1.259	177.000
Suisse	490	225.000
Hongrie	992	155.000
Pays-Bas	88	50.000
Finlande	139	120.000
Russie	393	200.000
France	700	300.000
Belgique	108	148.000
Autriche	256	250.000
Suède	431	70.000
Norvège	66	18.000
	7.033	5.143.000

Pour 4 d'entre eux, l'augmentation a été, pendant cette période de 10 années :

Manchester	742.485
Glasgow	152.111
Bâle	123.957
Budapesth	134.039

Au total 1.152.492

coopérateurs de plus en dix ans se fournissant aux M. D. G.

D. — L'augmentation des débits.

L'augmentation du chiffre d'affaires de l'ensemble des magasins de gros nous donnera une idée exacte de leur importance et surtout de la vitesse du développement quand nous connaissons la proportion des chiffres d'il y a dix ans et ceux d'aujourd'hui. Nous avons fait porter notre examen sur 14 des magasins de gros.

Chiffre total des affaires des 14 Magasins de Gros

1901	630.930.655 fr.
1902	674.362.364 »
1903	720.184.252 »
1904	760.278.623 »
1905	804.076.789 »
1906	885.184.439 »
1907	998.905.965 »
1908	1.030.179.575 »
1909	1.075.264.185 »
1910	<u>1.147.603.540 »</u>

Chiffre total d'affaires en
10 ans. 8.726.970.387 fr.

Cela fait une augmentation de 506,672,885 francs, soit presque de 50 0/0, et ceci sans qu'aucun ralentissement ne se rencontre, puisque chaque année la progression à enregistrer est très forte.

La comparaison de l'année 1911 à 1912 le montrera aisément pour chacun d'eux :

	Débit réalisé Fr.	En avance sur l'année 1911 Fr.	o/o
C. W. S., Manchester	743 303.850	40.025.100	5,62
S. C. W. S., Glasgow	209.781.456	13.504.481	6,88
G. E. G., Hambourg	169 883.966	32.877.110	23,99
F. D. B., Copenhague	77.794.400	9.373.325	13,71
U. S. C., Bâle	37.270.845	5.174.867	16,12
Hangya, Budapest	29.424.282	4.426.816	17,71
Keskuskunta, Helsingfors	19.524.441	3.382.719	20,96
S. P. O., Moscou	16.011.000	6.249.018	64,01
K. F., Stockholm	9.484.239	2.329.554	32,55
Handelskamer, Rotterdam	9.204.638	1.680.349	22,33
F. C. B., Anvers	6.564.996	1.844.425	28,09
G. w. K., Mulheim	6.018.736	2.792.551	86,55
I. A. W. S., Dublin	4.422.500	1.099.275	33,07
N. K. L., Christiania	2.748.226	1.020.846	59,09
V. D. P., Prague	2.270.317	568.140	33,37
C. d. G., Paris	1.956.522	101.751	5,48
C. I. C., Milan	1.256.495	—	—
Konkordia, Zurich	1.192.446	412.417	52,87

Et pour l'ensemble il suffira de jeter un coup d'œil sur le tableau ci-joint

			o/o
de 1901 à 1902, la progression a été de . . .	43.431.710	=	6,8
— 1902 à 1903 — — . . .	47.071.889	=	6,9
— 1903 à 1904 — — . . .	40.094.370	=	5,5
— 1904 à 1905 — — . . .	43.789.166	=	5,7
— 1905 à 1906 — — . . .	81.107.675	=	10,8
— 1906 à 1907 — — . . .	113.721.526	=	12,8
— 1907 à 1908 — — . . .	31.277.955	=	3,2
— 1908 à 1909 — — . . .	45.081.985	=	4,4
— 1909 à 1910 — — . . .	72.339.357	=	6,70

E. — Statistique des Coopératives de Gros établie pour chacune des années de la période de 1901 à 1910.

	1901	1902	1903	1904	1905
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
C. W. S., Manchester	441.652,050	459.938,975	483.328,550	495.239,900	519.636,755
S. C. W. S., Glasgow	142.518,584	151.577,981	159.887,194	170.029,310	273.493,450
G. E. G., Hambourg	18.892,201	26.960,686	33.057,360	42.411,756	48.475,249
F. D. B., Copenhague	19.002,474	23.786,847	27.795,314	31.618,060	36.947,854
Handelskamer Rotterdam	1.972,964	2.147,788	2.491,192	2.649,481	3.070,839
U. S. C., Bâle	4.185,893	5.002,819	6.179,839	7.673,240	9.143,130
Hangya, Budapest	2.142,000	3.055,500	4.799,100	7.058,100	7.965,500
S. P. O., Moscou	295,131	479,430	703,134	937,720	1.187,206
F. S. C. B., Anvers	769,335	1.485,570	1.485,570	1.608,447	1.219,826
C. d. G., Paris	70.000	300.000	457.000	675.300	809.100
K. F., Stockholm	—	—	—	386.932	1.125.410
Total	630.930,655	674.362,364	720.184,252	760.278,623	804.066,789

	1906	1907	1908	1909	1910
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
C. W. S. Manchester	562,750.875	619,664.200	622,571.050	641,898.450	664,195.750
S. C. W. S., Glasgow	178,505.550	190,686.509	188,278.150	186,428.400	192,945.825
G. E. G., Hambourg	58,129.046	74,832.775	82,222.846	93,644.766	110,837.061
F. D. B., Copenhague.	43,248.824	51,236.372	57,774.882	58,673.409	64,530.280
Handelskamer Rotterdam	3,189.531	3,717.609	4,083.555	4,436.370	5,645.827
U. S. C., Bâle	10,648.460	14,354.810	17,058.794	21,402.765	27,765.839
Hangya, Budapest	10,086.300	13,809.094	13,153.641	17,136.781	19,967.239
S. P. O., Moscou.	542.549	1,079.935	1,079.935	3,451.439	5,359.132
F. S. C. B., Anvers.	2,416.351	2,796.175	2,796.175	3,221.847	4,487.974
C. d. G., Paris	904.460	1,008.206	1,065.090	1,243.232	1,476.623
K. F., Stockholm.	2,814.000	5,973.810	5,973.810	6,713.047	6,347.506
G. ö. K., Vienne	7,913.900	10,303.725	10,303.725	16,853.665	21,086.889
Keskuskunta, Helsingfors	4,036.592	8,884.855	8,884.855	14,071.772	13,610.087
M. d. G., Paris.	—	1,877.780	3,789.323	5,604.045	7,488.279
N. K. L., Christiania	—	—	—	905.090	1,342.357
Total.	885,184.439	998,905.965	1,030,179.575	1,075,264.185	1,147,603.040

1° C'est la Wholesale anglaise qui a le résultat le plus brillant; son accroissement est de 65 0/0 depuis 1900, avec une moyenne de 5 chaque année. Alors que son chiffre d'affaires n'avait cru que de 215 millions de 1890 à 1900, cette fois il s'agit de 262,5 millions; il semblerait cependant qu'arrivée à son degré de développement, il soit non seulement difficile de croître, mais surtout de croître proportionnellement plus vite.

2° Le développement de la Wholesale écossaise semble être un peu moins rapide, puisqu'il n'atteint que le chiffre « énorme » de 40 0/0 pour 10 ans, mais cela tient aux années 1908 et 1909, qui ont été deux années de dépression économique.

3° La Coopérative de gros des sociétés allemandes a un développement prodigieux, puisqu'elle est passée de 10 millions à 140 millions pendant la même période. Avec de pareils pas de géant, elle ne tardera pas à rattraper les organismes britanniques fondées 30 ans plus tôt. L'immense développement de l'Allemagne, la montée irrésistible de la classe ouvrière, peut permettre tous les espoirs. Rien que pour 1911 elle est arrivée à 137 millions, faisant un bond de 23 0/0 sur 1910.

4° Le Magasin de Gros danois opère sur un petit territoire et pour une petite population de 65 milliers d'habitants. Il n'a pas moins passé de 15 millions à 63 en dix ans, soit 50 millions et 350 0/0 d'augmentation.

5° L'Union Suisse ne laisse en rien derrière elle les organisations précédentes. Elle peut presque rivaliser avec l'organisation allemande pour la vitesse de ses progrès; elle est passée de 3,5 millions en 1901 à 27,5 en 1910; c'est du 660 0/0. La progression annuelle varie entre 14,2 0/0 1901 et 24,8 0/0 1907.

6° Avec la Coopérative de Gros hongroise, la *Hangya*, nous arrivons aux coopératives de gros dont le débit n'excède pas 25 millions. De 1 million en 1900, il est maintenant de

25 millions en 1911 ; rien que de 1910 à 1911, la progression a été de 25,2 0/0.

7° La Coopérative de Gros de Moscou a mis presque sept ans à atteindre le million, et au moment de la Révolution (1906), il tomba à près de 300.000 francs. Cependant les deux dernières années semblent marquer une nouvelle étape, et, comme pour le reste du mouvement ouvrier en Russie, être le signe d'un nouveau réveil.

8° L'Office Coopératif de la Fédération belge va assez lentement si on le compare aux précédents. En neuf ans, il a gagné 3,5 millions. Parti de 768.750 fr., il est maintenant (1911) à 5.875.000 francs, mais si en une année il a fait du 57 0/0 et du 500 0/0 depuis 10 ans, cela est moins étonnant que pour les grands magasins de gros, son chiffre étant petit et malgré l'énorme champ d'action qu'il a à sa disposition pour s'étendre.

9° L'Union des Sociétés Suédoises ne date, comme on l'a vu, que de 1904. Partie avec un chiffre de 375.000 francs, la voici à près de 6 millions, mais là aussi la densité de la population, la fondation récente du mouvement des sociétés permettent de considérer ces premiers résultats comme étonnants.

10° Le Magasin de Gros finlandais, la *Keskuskunta*, est parti d'un pied sûr et a débuté par 4 millions ; c'est le chiffre le plus élevé qui ait été constaté pour une première année dans les créations des derniers magasins de gros, quoique opérant dans un milieu où les coopératives sont disséminées. N'est-ce pas un résultat magnifique que de dépasser encore la France avec 17 millions d'affaires contre 12 au bout de si peu de temps d'existence.

11° Le Magasin de Gros autrichien s'est senti de son origine. Au lieu d'être fondé par les sociétés, il le fut grâce au dévouement de quelques individualités. Cependant la progression est de 21,5 et 36,1 pour les dernières années.

12° La Norvège a bien du mal à obtenir un mouvement coordonné et discipliné ; son magasin de gros s'en ressent un peu, mais si petit soit-il, il a déjà dépassé le million. L'état du pays, les rapports lointains, le climat, rendent les développements rapides bien difficiles.

Nous laissons de côté la France, que nous avons examinée par ailleurs, mais que de leçons et d'encouragements doivent résulter des efforts accomplis dans des pays beaucoup plus petits, moins industriels, quelle ferveur doit nous donner cette constatation. Il n'est jamais trop tard pour espérer rattraper le temps perdu, le chemin parcouru par d'autres. L'Allemagne, dans notre situation coopérative il y a dix ans, peut aujourd'hui espérer rattraper, en un quart de siècle, la terre classique de la coopération de consommation, l'Angleterre. Qui nous empêche d'en faire autant ?

F. — Capital social.

Voici maintenant le capital social dont la coopération au deuxième degré dispose dans les divers pays et la comparaison avec il y a dix ans.

Capital social des M. D. G. à 10 ans de distance

	1901	1910
Manchester	23.723.600 fr.	43.515.475 fr.
Glasgow.	6.949.475 »	10.780.750 »
Copenhague.	392.016 »	957.022 »
Hambourg	312.859 »	2.091.156 »
Rotterdam.	31.746 »	198.875 »
Bâle	33.750 »	104.150 »
Moscou.	21.330 »	185.781 »
Budapest	90.195 »	1.599.050 »
Anvers	7.431 »	97.009 »
Stockholm (1905)	» »	115.235 »
Helsingfors (1905)	» »	111.917 »
Vienne (1909)	» »	594.372 »
M. D. G. Paris (1910)	» »	65.125 »
M. D. G. Paris (1909)	» »	80.464 »
	31.562.402 »	60.296.331 »

G. — Les excédents ou trop-perçus des Magasins de Gros internationaux.

Il serait fort intéressant de connaître pour toutes les sociétés coopératives le trop-perçu, ou plus exactement la part de dividende arrachée par la coopération dans le monde chaque année et depuis sa constitution au commerce capitaliste, et rendue aux prolétaires consommateurs sous forme de bonis ou employée à constituer le capital collectif, à des œuvres d'éducation, de solidarité. Mais si jusqu'ici la vente au-dessus du prix ou au-dessous du commerce n'ont pas permis une statistique internationale, en tous cas nous pourrions calculer celle qui s'y ajoute, produit des bonis du M. D. G. et s'élève peut-être au chiffre de un dixième de l'ensemble du boni, rien que pour les marchandises qui y sont achetées. Ils sont déjà pourtant immenses et bien significatifs. Nous les avons pour 14 coopératives de gros, depuis 10 ans.

	1900-1910	Moyenne sur le chiffre d'affaires
		o/o
Manchester	96.030.850 fr.	1,8
Glasgow	65.550.078 »	3,8
Hambourg	4.938.336 »	0,8
Copenhague.	18.773.260 »	4,5
Rotterdam	254.816 »	0,4
Bâle	1.287.009 »	1,2
Budapest	689.993 »	0,8
Moscou.	110 285 »	0,8
Anvers	171.270 »	0,8
C. D. G. Paris.	14.221 »	0,2
M. D. G. Paris (1906-1910).	210 168 »	0,6
Vienne (1906-1910).	362.003 »	0,5
Helsingfors (1905-1910).	653.521 «	1,5
Stockholm	433.798 »	1,5

Total des excédents. 189.459.598 fr. pour 10 ans.

Par ordre d'importance des chiffres absolus, nous voyons d'abord naturellement les Wholesales anglaises, mais si l'on se place au point de vue du taux de l'excédent, c'est la coopé-

ration danoise qui vient au premier rang, ensuite la coopération écossaise et, en troisième lieu, la coopération anglaise. Il est à remarquer que les excédents des autres Magasins de Gros sont bien moins considérables. Ils sont inférieurs de un quart et même plus. Mais remarquons que ces chiffres ne nous donnent qu'un aperçu lointain des véritables résultats, car beaucoup de magasins de gros ne vendent pas au prix du commerce capitaliste ou accordent une part de leurs excédents non comptés ci-dessus à leur fonds de réserve et à leur fonds de développement.

II. — Les frais généraux.

Quoique la nature des frais généraux soit très variable et peu comparable d'un pays à un autre, il nous a paru utile de faire connaître, là où c'était possible, leur moyenne depuis dix ans par rapport au chiffre d'affaires.

	o/o
Manchester	1,92
Glasgow	2,41
Hambourg	1,63
Copenhague.	2,22
Rotterdam	0,52
Bâle	2,43
Budapest	4,13
Moscou.	3,14
Anvers	1,32
Paris, C. D. G.	3,15
Paris, M. D. G.	4,72
Vienne	2,57
Helsingfors	2,71
Stockholm	3,90

Il semble en résulter que plus les organisations centrales sont importantes, plus le pour cent diminue; plus elles sont anciennes, plus il est faible, mais aussi plus petit il est quand

ies magasins de gros ne se lancent pas dans la production et n'embrassent pas des services de moins en moins productifs et plus coûteux.

1. — La production des Magasins de Gros.

C'est pour ainsi dire une loi naturelle des magasins de gros arrivés à un certain développement d'entreprendre la propre production des marchandises dont ils ont besoin. Ainsi ils réalisent plus entièrement la tendance contenue dans le programme des *Pionniers de Rochdale* et qui prétendait s'emparer peu à peu de l'industrie et même de l'agriculture, après une « socialisation » du commerce. Quand même les coopératives de gros ne l'aient pas toujours fait par principe, c'est la nécessité qui les y a poussées, montrant ainsi qu'il y a à la base du mouvement coopératif de consommation une propension à l'extension indéfinie, et à confondre, sinon comme possibilité du moins comme but, l'idéal collectiviste et communiste et la « fin » naturelle de la Coopération.

Mais suivant leurs forces, les magasins de gros ne sont pas lancés également dans cette voie.

Là encore la coopération britannique tient la tête et particulièrement dans la période (1900-1910) puisqu'elle augmente de 65 0/0 son chiffre de production pendant que son chiffre total n'augmentait que dans une proportion moindre.

C'est dès 1870 que les Wholesales se sont engagées dans cette voie, mais les autres organismes de gros, pour des raisons la plupart du temps financières, sont allés beaucoup moins vite dans la même voie. On ne peut guère compter que trois autres organismes qui aient fait un effort sérieux.

Le principal est celui de la coopérative de gros danoise, qui a centuplé tandis que ses affaires passaient de 18 millions à 58 millions. Mais la Handelskamer de Rotterdam est restée à l'exploitation d'une fabrique de savon.

Pour Hambourg, les renseignements sont incomplets, car

ils ne vont que jusqu'en 1910. Or, depuis, la fabrique de savon créée par elle a réalisé, dès sa première année, 3.750.000 francs, et, en 1911, 5.875.000 francs. De plus, trois fabriques de tabac, avec 3.375.000 francs, font aujourd'hui monter le total de sa production à près de 10 millions.

N'oublions pas que la Suisse vient, elle aussi, de créer, à Zurich, une fabrique de chaussures, et qu'en France notre Magasin de Gros a son usine à Lillers, ses ateliers d'Amiens, dont nous avons parlé ailleurs.

Il est à penser que la période qui s'ouvre va en accroître le nombre.

Voici des chiffres comparatifs :

1901	1910	
66.401.650 Fr.	164.532.750 Fr.	Manchester
36.795.250	60.882.825	Glasgow
907.424	6.707.566	Copenhague
	3.610.915	Hambourg
111.612	223.289	Rotterdam
<hr/> 104.215.936	<hr/> 235.957.345	Total général.

Ainsi l'ensemble des marchandises produites dans les propres usines des M. D. G. là où de la propriété sociale est réalisée, s'élève à plus de 235.957,365 francs.

Depuis 1900 c'est donc un immense trafic qui a échappé non seulement au commerce, mais à l'industrie capitaliste. Si minimes encore soient ces chiffres par rapport au chiffre du commerce et de l'industrie de ces pays, ils sont malgré tout significatifs.

J. — Les réserves.

Toutes les organisations de gros ont un intérêt supérieur à augmenter rapidement les fonds de réserves pour étendre leurs services et pour pouvoir, par leur argent de roulement, faire face à l'augmentation du chiffre d'affaires. Elles ont une

tendance à ne pas compter trop sur les parts sociales des sociétés mais sur la constitution d'une espèce de capital social collectif et inaliénable qui est beaucoup plus la propriété de l'œuvre que des sociétés qui les composent. Le mouvement de 1900-1913 est singulièrement significatif à ce point de vue, et les nouvelles organisations prélèvent sur leurs bonis une large part, allant jusqu'à 50 0/0 et prenant le tout au total, au début, pour assurer leur avenir.

Ces fonds de réserve se sont accrus rapidement. Voici pour 9 d'entre eux :

	Chiffre total	Augmentation en 10 ans
Manchester	33.332.075 fr.	14.256.175 fr.
Glasgow	15.227.339	8.713.644
Copenhague	33.884.429	3.395.047
Hambourg	2.825.301	2.786.935
Rotterdam	61.361.345	58.985
Bâle	350.000	305.370
Winterthur	170.000	80.000
Budapest	170.210	169.853
Anvers	91.670	85.993

Et ceci est seulement pour 9 des plus anciens groupements.

CHAPITRE III

LES CARACTÈRES DU MOUVEMENT COOPÉRATIF INTERNATIONAL

Ces forces immenses qui se dressent sans qu'aucun arrêt à leur développement ne puissent s'entrevoir ont une base d'unité; c'est ce qui frappe tout d'abord. Des coopératives existent maintenant dans tous les pays du monde. Et les plus importantes au point de vue prolétarien et socialiste sont surtout les coopératives de consommation. Mais ce n'est ni un homme, ni une idée préalable qui semble les avoir fait naître. Elles sont le résultat des mouvements de choses et le plus curieux, c'est que presque automatiquement elles s'élèvent sur les mêmes bases et d'après les mêmes règles d'organisation. C'est non seulement un phénomène spontané, mais c'est une « loi » et des règles rigoureusement scientifiques qui semblent présider à leur développement. Partout où, par exemple, les coopératives appliquent la méthode démocratique de Rochdale, le trop-perçu au prorata des achats au lieu d'une répartition d'après le capital ou même d'une égalité quelconque entre ses membres, partout où elles remettent la direction souveraine aux sociétaires et déclarent: un homme, une voix, leur succès est assuré. Partout où elles essayent de faire autrement, elles tâtonnent et dévient. Elles finissent par disparaître.

Bien mieux, arrivés à un certain degré de développement, elles ne s'y arrêtent jamais et il y a chez elles un besoin irrésistible d'expansion indéfinie. Elles contiennent en elles un germe de conquête universelle sur le monde, et loin de se renfermer, de se recroqueviller au bénéfice et pour le seui

profit de ceux qui les composent, elles aspirent toujours à plus haut et à plus grand. Le groupement des coopératives isolées, puis la fusion des sociétés existantes, leur création spontanée et universelle, leur organisation nationale puis internationale pour les achats en commun et les magasins de gros : voilà les tendances coopératives qui se retrouvent aussi bien en Allemagne, en Angleterre, en France, qu'en Californie, en République Argentine ou au Japon. Il y a donc, nous le répétons, une unité profonde au fond du mouvement coopératif. Connaître une histoire coopérative d'un pays, c'est connaître toutes les autres, et il n'y a pas dans ce vaste domaine où tant de problèmes divers se posent, pratiques et théoriques, matériels et moraux, de difficultés qui n'aient été préalablement résolues ailleurs, par le pays coopératif qui, sur ce point, est plus avancé sur la route d'évolution, de création et de transformation de la Coopération, sur le chemin de son devenir social.

Il est en même temps curieux de constater que cette « unité » du mouvement coopératif est une consécration de la doctrine socialiste, et des conceptions que Marx a déduit de l'Histoire évolutive des sociétés humaines.

Nous voyons, en effet, que les conceptions coopératives sont le produit de l'expérience coopérative et ne l'ont nullement précédé. De grands penseurs, comme Owen, quel qu'ait été son génie et quoi qu'on l'ait représenté comme le père de la coopérative, n'a rien découvert.

Ces sont les vingt-huit tisserands de Rochdale, qui appelés, sans connaissances, sans idées préconçues, à s'organiser pour la défense de leurs intérêts économiques, prenant embryonnairement conscience de leur rôle dans leur classe, ont collectivement « inventé » les « règles » coopératives. Mais ils n'ont pas été les seuls. Presque à la même époque, en tâtonnant davantage quelquefois, d'autres précurseurs et pionniers du mouvement coopératif, aboutissaient aux mêmes résultats. La connaissance de l'idée coopérative permettait seulement

ailleurs d'«accoucher» plus vite de la réalisation coopérative et plus tard d'accélérer le progrès.

Bien mieux, lorsque les militants entraînés par l'action ou venus à la Coopération avec des préoccupations extérieures, comme les socialistes chrétiens anglais Neale ou Ludlow, ou les protestants français comme de Boyve, voulaient diriger le mouvement coopératif, plus forte qu'eux, l'évolution naturelle de la Coopération les entraînait ou les brisait. En tous cas, les idées d'origine autres qu'ils avaient apportées restaient sans effet durable. L'histoire de l'Alliance Coopérative Internationale n'est-elle pas typique à ce point de vue ? Cet organe, dit de coopération internationale, mais qui n'en avait d'abord que le nom, ne devait-il pas, dans la pensée de ceux qui le constituaient, servir d'arme contre le socialisme, de conseil « spirituel » et infaillible pour définir la coopération par le dogme de la participation aux bénéfices ? Et il a suffi que peu à peu les institutions coopératives y pénétrèrent pour en balayer toutes les individualités et toutes leurs utopies, montrant ainsi que les rapports économiques — et non les idéologies — déterminent en dernière analyse « le devenir social ». La coopération prolétarienne a éliminé les théories bourgeoises.

Car, en effet, ce qui frappe encore dans le mouvement coopératif et lui donne tout son sens, c'est qu'il est prolétarien par nature. Les faits montrent que partout les éléments composant les coopératives sont les travailleurs. Elles ne débordent que fort peu dans les classes moyennes, et à condition encore que le prolétariat y soit l'élément principal. Même ouverte à tous, la coopérative ne profite qu'au prolétaire qui y voit un moyen de mieux utiliser sa force de consommation. Elle n'atteint seulement que le prolétariat, qui est capable de se révolter et d'aspirer à une conception d'organisation de classe. Elle n'est jamais l'œuvre du malheureux « lumpen » prolétariat frappé de la maladie de la misère, placé au-dessous même du minimum de vie et de

satisfaction des besoins essentiels, incapable de se libérer lui-même, « forgeant ses propres chaînes », aveugle qui tourne éternellement la meule de sa servitude. Et il y a à cela une bonne raison. La Coopération est prolétarienne parce qu'elle est l'enfant du capitalisme, ou plutôt elle en est la réaction fatale. C'est avec la société capitaliste qu'est née la puissance de la Coopération, elle est directement en proportion du développement même du régime. C'est ainsi qu'on peut justement diviser les pays coopératifs en pays au capitalisme précoce, comme l'Angleterre, au capitalisme tardif mais rapide, comme l'Allemagne, et au capitalisme retardataire comme la France, et on s'aperçoit alors que le mouvement coopératif, sans aucun but mais singulièrement solide, de l'Angleterre, est semblable à celui de son industrie. Bien mieux, son arrêt relatif de rapidité (dans la progression) de ces dernières années, est le même pour l'industrie et les coopératives. En Allemagne, ce qui caractérise la Coopération, ce sont ses progrès subits, ses bonds prodigieux et la poussée en quelque temps de « monstres » immenses. Or, n'est-ce pas l'histoire du capitalisme allemand? En France, ce qui caractérise la Coopération, c'est d'y avoir été connue, comme le capitalisme, avant d'autres nations, mais le mouvement ascensionnel s'est arrêté, il a dévié et, aujourd'hui, il est retardataire comme l'est l'évolution économique du pays. Et la Coopération rurale de consommation d'un pays comme le Danemark, loin de faire une exception confirme la thèse. Car là, comme partout dans les milieux ruraux, la Coopération de consommation n'est que le prolongement et le complément des coopératives de production agricoles, marquant une étape du développement économique et permettant souvent de brûler l'étape historique du capitalisme.

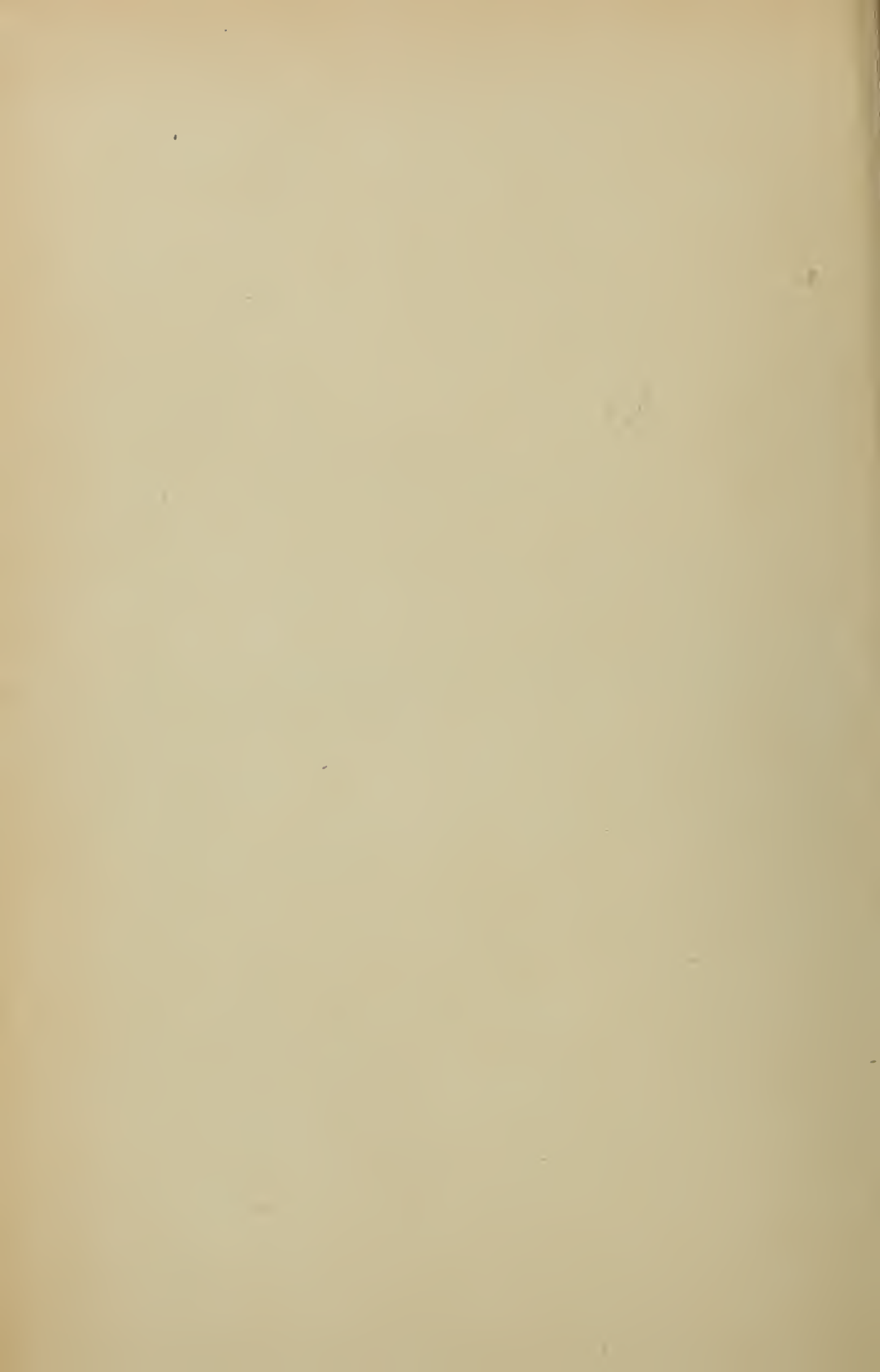
En fait, c'est ce qui rapprochera de plus en plus les diverses formes d'action du prolétariat. Il n'importe pas ici de discuter le sens de l'autonomie coopérative à l'égard des autres mouvements de la classe ouvrière: syndicalisme et

parti. Mais ce que nous devons constater, parce que cela est, c'est que partout dans le monde, en France comme ailleurs, le mouvement coopératif tend à ne pas s'isoler dans sa superbe tour d'ivoire, à mesure qu'il grandit ; il n'a pas autant besoin de craindre les contacts, de craindre d'être absorbé et soumis, il marche d'accord ou parallèlement à toutes les formes d'action socialiste. Il y est étroitement lié, même dans sa pleine autonomie. La neutralité coopérative est un non sens déjà disparu : il faudrait, pour qu'elle en prenne un, que la coopération ignore tout du milieu où elle vit, qu'elle se moque des mesures législatives faites pour elle ou contre elle, des mœurs plus ou moins sévères, plus ou moins relâchées de la société capitaliste. Là encore, la force de l'action l'entraîne plus que toutes les formules.

Et, d'autre part, le socialisme ne peut voir qu'avec joie la grandeur de la Coopération ; n'est-ce pas là que se rencontrent tous les jours les problèmes qu'il aura à résoudre, pour ordonner la consommation et la production des richesses ; et n'est-ce pas un laboratoire de l'expérience où s'élaborent les solutions socialistes. Aussi la Coopération internationale, avec ses forces, son organisation, ne pourra jamais être détournée du but qui sera de plus en plus le sien : celui du socialisme et de sa réalisation par les organes d'émancipation des travailleurs.

TROISIÈME PARTIE

LES EXPÉRIENCES INTERNATIONALES



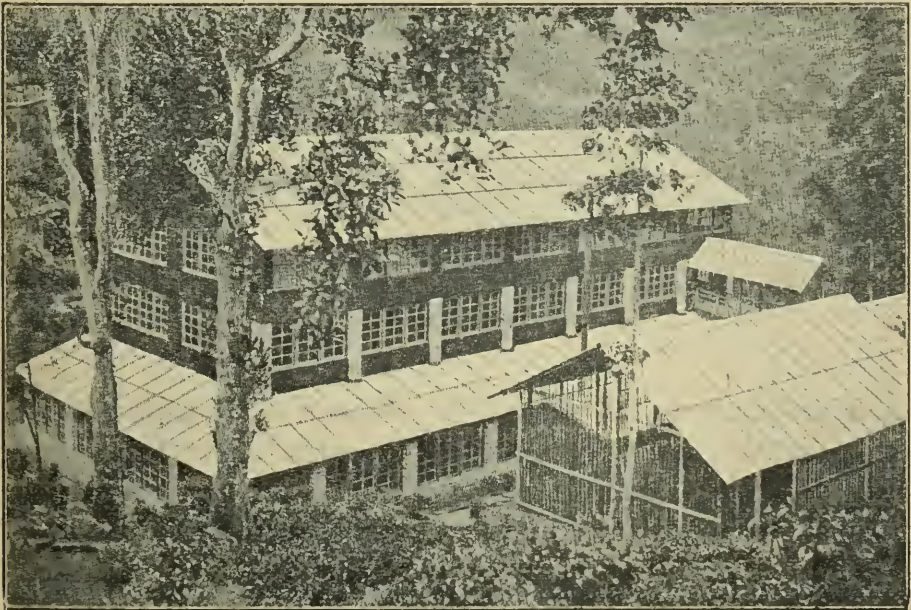
CHAPITRE PREMIER

LES “ WHOLESALES ” BRITANNIQUES

De tous les magasins de gros existant, les plus anciens et les plus puissants sont les Wholesales anglaise et écossaise ; car souvent l'on dit la Wholesale, alors qu'il existe dans le Royaume-Uni deux Wholesales se ressemblant, mais absolument distinctes. L'une pour l'Écosse, l'autre pour l'Angleterre proprement dite.

I. — Essor grandiose et continu.

Le trait caractéristique de l'histoire des Wholesales, de leur installation et jusqu'à l'époque la plus récente, est une



ENTREPÔT DE THÉ DE LA WHOLESALE A CEYLAN

progression incessante sans progrès brusques et sans revers considérables, une ascension continue et incessante.

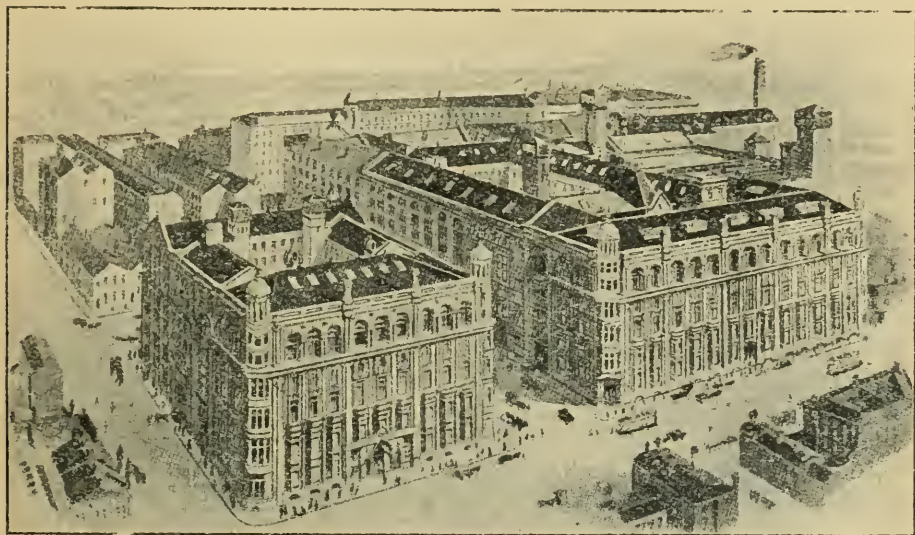
N'hésitons pas à dire que les bases mêmes de fonctionnement de l'organisme peuvent seules expliquer une telle évolution. Si nous reportions à la Coopération le vieil adage : un peuple heureux n'a pas d'histoire, il devrait être vrai,



UN DES MOULINS COOPÉRATIFS DE LA WHOLESALE, SUR LA TYNE.
LE PLUS GRAND DU MONDE

là plus que partout ailleurs, et pourtant les Wholesales ont une histoire. Des problèmes de la plus haute importance, des difficultés sans nombre, se sont présentés. Avec une audace extraordinaire, mille entreprises nouvelles ont été tentées. Il n'y a pour ainsi dire pas de domaines, sauf peut-être celui de l'exploitation agricole, et encore, où leur activité ne se soit exercée sans aller de succès en succès, de

triumphes en triomphes. C'est peut-être un exemple unique dans l'histoire des institutions ouvrières que cette montée invincible. Les instincts géniaux de ses fondateurs leur avaient donné une constitution définitive, mais ceux-ci ne l'avaient découverte que dans la pratique, déjà expérimentée, des sociétés coopératives ordinaires. Ils ont su, par une aptitude collective merveilleuse, tirer de l'expérience et adapter les fondements essentiels de la Coopération du premier degré,



VUE GÉNÉRALE DES BUREAUX CENTRAUX DE LA « WHOLESALE ANGLAISE »

à la coopération du deuxième. Dès lors, ils étaient armés pour la croissance. Ils pouvaient assimiler les bons éléments de progrès et rejeter les autres. Les Wholesales étaient alors de celles dont le médecin dit : Bon pour la vie.

Rien du reste ne peut être plus éloquent que l'éphéméride sans commentaire, des Wholesales. C'est un véritable bulletin de victoire. Nous ne citerons pourtant que celui de la Wholesale anglaise.

II. — Éphéméride succinct de la Wholesale anglaise.

11 août 1863. — La Société est inscrite, suivant la loi, le 14 mars, elle commence ses affaires. A peine créée, elle ouvre des entrepôts dans les pays de production de ses principaux achats de beurre en Irlande. En 1866, c'est à Tippray, en 1868, à Kilmolock, en 1869, à Limerick. Dans la même année, elle ouvre d'importants et grandioses magasins à Baloon Street, à Manchester. Rien ne va plus l'arrêter.

26 novembre 1871. — L'importance des affaires l'oblige à créer un entrepôt à Newcastle qui sera bientôt une « branch » aussi importante que Manchester, une véritable succursale.

1^{er} juillet 1872. — La Wholesale joint à ses services de denrées alimentaires, celui des chaussures et souliers.

14 octobre 1872. — En conformité avec la résolution d'un Congrès de Bolton, un service de banque commence à fonctionner.

13 janvier 1873. — L'année va être décisive pour les progrès de la Wholesale. C'est maintenant la production directe. On débute à Crumpsal par une biscuiterie et une confiserie.

2 juin 1873. — La Wholesale établit son service de modes et de confection à Manchester.

Juillet-Août 1873. — Création de comptoirs d'importation pour jambons et fromages à Whaterford, Cheshire et Armagh en Irlande.

24 mai 1876. — C'est maintenant le premier bateau de la Wholesale qui est acheté. Le *Flower* ira en France chercher les produits de consommation anglaise, et se lestera, au départ, de charbon ou de bois.

16 juillet 1876. — La Wholesale désormais fera des ameu-

blements et des installations de coopératives. Ses affaires embrassent tous les genres d'activité.

2 août 1876. — La fabrique de chaussures de Leicester insuffisante, on lui donne une deuxième extension.

25 octobre 1877. — La Wholesale achète un domaine agricole à Liverpool. Le *Pionnier* vient renforcer la future escadre pacifique de la Wholesale, construit spécialement pour elle; il fera le service avec Rouen où un comptoir d'achat est installé.

27 juillet 1880. — Le steamer *Cambrion* est acheté pour remplacer le *Flover* que l'on vend.

14 août 1880. — Une deuxième manufacture de chaussures est établie à Heckmondwike pour suppléer à celle de Leicester.

27 septembre 1880. — Des bâtiments pour les entrepôts de draperies sont installés à Londres.

6 juin 1881. — C'est au Danemark, à Copenhague que maintenant la Wholesale ira suppléer à l'insuffisance de la production en lait et en beurre de l'Angleterre avec un comptoir d'achats.

12 janvier 1882. — Un service d'importation est constitué à Garston. Le service du thé, propriété des deux Wholesales, commence à fonctionner. On achète un domaine à Ceylan.

23 juillet 1883. — Achat du steamer *Bridggs*.

7 avril 1884. — Comptoir d'achats à Hambourg (Allemagne).

31 mai 1884. — Nouvelle fabrique de chaussures à Leicester.

25 juin 1884. — Newcastle devient un centre d'approvisionnement et de répartition comme Manchester.

13 et 20 septembre 1884. — Commémoration imposante du XX^e anniversaire de la constitution de la Wholesale.

6 octobre 1884. — Le steamer *Pionnier*, construit pour la Wholesale, commence ses voyages.

1885-1886. — Des salles d'exposition des marchandises sont établies à Huddersfield et à Nottingham. Entreprise de production de vaisselle et de faïence à Longton. La *Fédération*, troisième bateau à vapeur, construit spécialement, rejoint la flotille de la Wholesale.

14 mars 1887. — Le moulin de Batley est racheté à une coopérative autonome et deviendra le plus gigantesque du monde.

2 novembre 1887. — Ouverture de la manufacture de chocolat à Luton.

7 juillet 1888. — Un quatrième bateau est mis à l'eau pour remplacer *Le Progress* brûlé à Hambourg l'année précédente.

10 juin 1890. — A Leeds, par suite de la quantité des affaires dans la région, une fabrique, sur commande, est installée pour les chaussures.

18 avril 1891. — Le grand moulin à blé de Dunston est mis en marche.

22 octobre 1891. — Ouverture des comptoirs d'achats de la Hollande.

4 novembre 1891. — Salles d'exposition établies à Cardiff.

18 novembre 1891. — Une troisième fois la manufacture de chaussures de Leicester s'agrandit.

5 mai 1892. — Salle d'exposition à Birmingham.

28 mai 1893. — Création de la fabrique de meubles à Broughton.

24 juin 1894. — A Montréal (Australie), ouverture d'un entrepôt pour le beurre et les œufs.

23 janvier 1895. — On commence des travaux d'imprimerie à Longsight.

2 octobre 1895. — La fabrique d'Irlam, pour le savon, étend ses opérations à l'amidon et à la graisse.

24 avril 1896. — Raffinerie pour graisse à Hartlepool.

13 juin 1896. — Achat du domaine agricole de Roden. Entreprise de la culture des fraises et des fruits.

26 juin 1896. — Commencement de la fabrique des confitures à Middleton. On y fera les célèbres pickles.

1^{er} juillet 1896. — Apparition de la revue mensuelle des Wholesales, le *Wheastsheaf*.

10 février 1897. — Nouvelle salle de vente à Northampton.

1^{er} mars 1897. — Fabrication de la chandelle à la manufacture d'Irlam. — La confection est entreprise par la manufacture de Broughton.

22 mars 1897. — Les magasins de thé ayant brûlé, de nouveaux sont inaugurés à Londres.

7 août 1897. — Entrepôt de Sydney (Australie).

16 septembre 1897. — Création de crèmerie à Banburry (Irlande).

Avril 1898. — La filature de flanelle Littleborough est achetée.

9 mai 1898. — Une manufacture de tabac est installée.

11 juillet 1898. — La grande imprimerie de Longsight commence ses affaires.

20 octobre 1898. — La fabrication des corsets commence à Broughton.

19 janvier 1900. — Achat de la fabrique de lard à Hartlepool.

24 mars 1900. — Nouvelle annexe de la fabrique de chaussures à Leicester.

30 avril 1901. — Achat à Sydney d'une fabrique de suif.

17 juillet 1901. — Création d'une maison de convalescence à Roden.

3 septembre 1901. — Fabrication du lard à Tralee (Irlande).

9 octobre 1901. — Nouvelle fabrique de chaussures à Rushden.

9 avril 1902. — Nouvelle salle de vente à Birmingham.

8 septembre 1902. — On commence la fabrication du cacao à Luton.

1^{er} novembre 1902. — Lancement d'un nouveau steamer *Unité*.

1^{er} juillet 1903. — La fabrication de la layeterie est entreprise à Leicester.

24 octobre 1903. — Lancement encore d'un navire de l'escadre de la Wholesale, *La Fraternity*.

24 février 1904. — Une ferme pour la culture des fruits est achetée à Marden.

18 avril 1904. — Nouveau magasin de draperie à Manchester.

30 mai 1904. — Tannerie et entreprise de cuirs à Newcastle.

20 juin 1904. — Beurrerie à Brislington.

1^{er} juillet 1904. — Fabrique de brosses à Huddersfield.

15 février 1905. — Nouvelle manufacture d'amidonnerie à Irlam.

4 juillet 1905. — Fabrique de corsets à Desboro.

5 septembre 1905. — Comptoir d'achat au Danemark.

26 septembre 1905. — On lance un nouveau steamer, un nouveau *Pionnier*.

1^{er} janvier 1906. — Rachat du moulin à Trafford.

16 mai 1906. — Salle d'exposition à Bristol.

19 novembre 1906. — Travaux de peaux et cuirs à Manchester.

14 septembre 1907. — Le Hall central de Balloon Street, à Manchester, est inauguré avec un pâté de maisons pour tous les bureaux principaux.

4 février 1908. — Début d'une fabrique de bonneterie à Hutwaite.

8 février 1908. — Fabrique de cycles à Birmingham.

13 juin 1908. — Manufacture de savon à Silvertown.

29 juin 1908. — Ateliers de mécanique à Keighley.

30 juin 1908. — Travaux de ferblanterie et quincaillerie à Dudley.

15 février 1908. — Entreprise de savon à Dunston.

20 avril 1909. — Nouvelle imprimerie à Leicester.

7 mai 1910. — Nouveau moulin à Aronwdale.

19 juillet 1910. — Annexe aux entrepôts de Londres.

Décembre 1911. — On commence l'entreprise des couleurs et vernis à Rochdale.

6 août 1912. — Achat d'un domaine pour colonie de vacances à Wisbech.

Voici, par année, depuis 1864 jusqu'en 1912, le chiffre d'affaires de la Wholesale anglaise en livres sterling. (La livre sterling vaut 25 francs) :

III. — Chiffres d'affaires " Wholesale anglaise "

Années	Chiffre d'affaires	Années	Chiffres d'affaires
1864.	51 857	1888.	6.200 074
1865.	120.754	1889.	7.028 944
1866.	175.489	1890.	7 429 073
1867.	331.744	1891.	8.766 430
1868.	412.240	1892.	9.300 904
1869.	507.217	1893.	9 526.167
1870.	677.734	1894.	9.443 938
1871.	758.764	1895.	10.141.917

Années	Chiffre d'affaires	Années	Chiffre d'affaires
1872.	1.153.132	1896.	11.115.056
1873.	1.636.950	1897.	11.920.143
1874.	1.964.829	1898.	12.574.748
1875.	2.247.395	1899.	14.212.375
1876.	2.697.366	1900.	16.043.889
1877.	2.827.052	1901.	17.642.082
1878.	2.705.625	1902.	18.397.559
1879.	2.645.331	1903.	19.333.142
1880.	3.239.681	1904.	19.809.196
1881.	3.574.095	1905.	20.785.469
1882.	4.038.238	1906.	22.510.035
1883.	4.546.889	1907.	24.786.568
1884.	4.675.371	1908.	24.902.842
1885.	4.793.151	1909.	25.675.938
1886.	5.223.179	1910.	26.567.833
1887.	5.713.235	1911.	27.892.990

En 1912, 743 millions 303,850 francs, tel est le chiffre atteint.

Si nous additionnons le total des affaires effectuées par la Wholesale anglaise en 48 ans d'existence, c'est 11 milliards 713 millions 919,600 francs qui ont échappé au commerce capitaliste.

De même le boni distribué aux coopératives adhérentes de la Wholesale anglaise, s'est monté, pour la même période d'existence, à 197 millions 820,250 francs, et remarquons qu'il ne s'agit que du boni de l'organisation de gros et non du trop-perçu aux sociétaires des coopératives. C'est là le résultat rien que de la Coopération au deuxième degré.

IV. — Les Wholesales et l'ensemble du mouvement des Sociétés coopératives anglaises.

Les 9/10 des sociétés sont adhérentes à un organisme de gros, exactement 1,399. Elles représentent 2 millions de membres. Les Wholesales ont fait à elles deux 939 mil-

lions 580,825 francs en 1912, sur un chiffre de 2 milliards environ fait par l'ensemble des sociétés anglaises dans la même année de 1912.

Ainsi pour près de 50 o/o de leurs achats, les coopératives se fournissent à leurs magasins de gros. Le rapport entre les chiffres des sociétés de détail et de gros jusqu'en 1911, est exprimé par le graphique ci-après.

V. — Comparaison entre le développement des Sociétés et des Magasins de Gros, par leur chiffre d'affaires.

Mais parmi les affaires des sociétés coopératives, beaucoup, sans être traitées par les Wholesales, le sont malgré tout par d'autres organismes d'achats en commun, car il y a des coopératives de production autonomes dépendant indirectement des sociétés de consommation, et il y a surtout la production entreprise par les sociétés elles-mêmes.

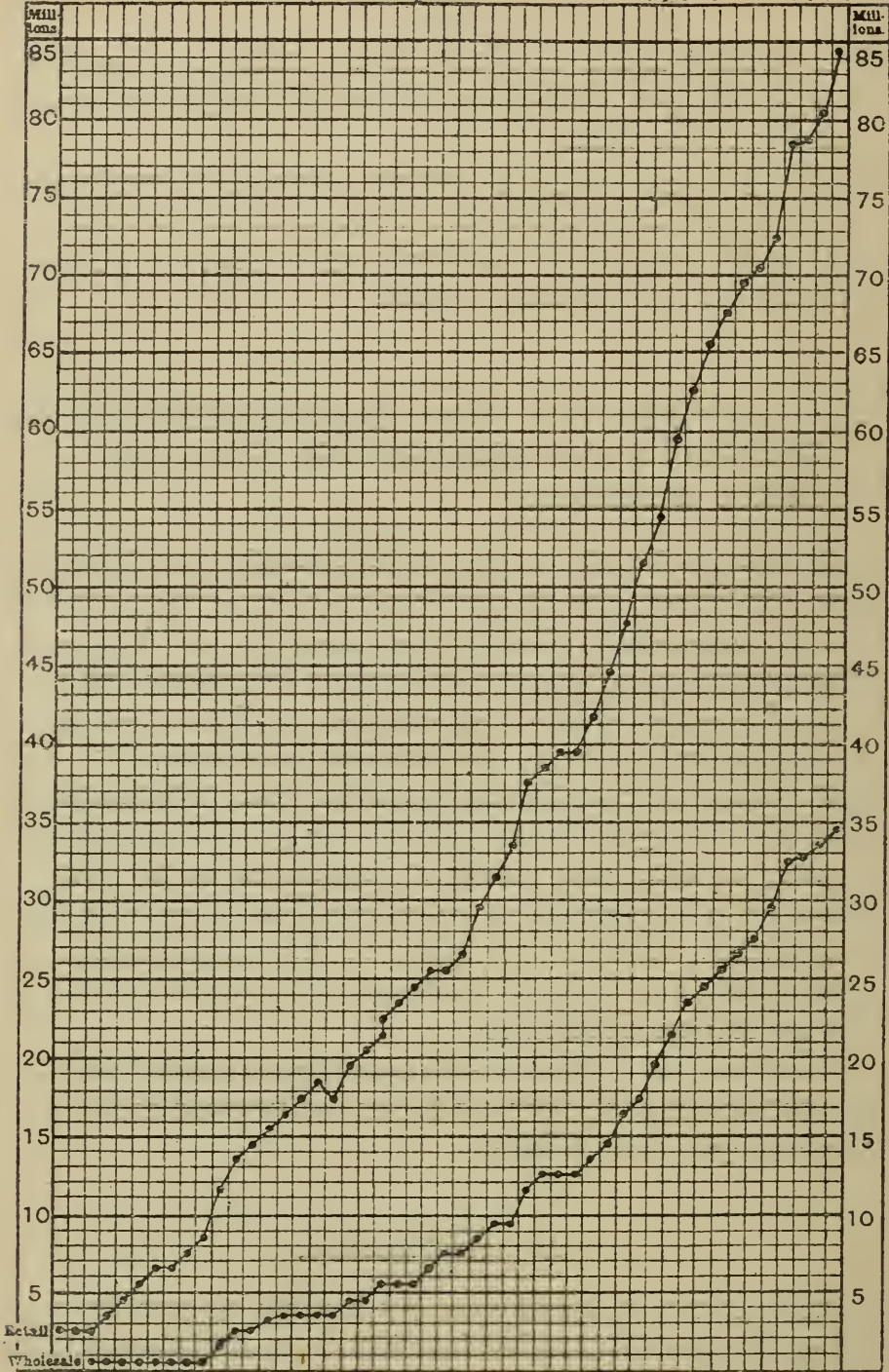
De plus, les marchandises achetées aux Wholesales subissent une augmentation générale de prix allant de 15 à 30 o/o, de telle sorte qu'on est au-dessous de la vérité en affirmant que la moitié de ce chiffre fantastique total de la Coopération anglaise est fait avec des marchandises des Wholesales. En fait cela représente 70 à 75 o/o de celui fait par les sociétés adhérentes.

En réalité, les Wholesales forment l'épine dorsale du grand mouvement et sont pour ainsi dire les maisons mères, avec une multiplicité de filiales.

A. — La Production.

Mais, dira-t-on, les affaires productives entreprises directement par les Wholesales dans leurs propres usines, ateliers et fabriques, que représentent-elles dans cet ensemble?

YEARS 62 3 4 5 6 7 8 9 70 1 2 3 4 5 6 7 8 9 80 1 2 3 4 5 6 7 8 9 90 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



Les chiffres représentent des livres sterling.

Les marchandises sorties des ateliers, fabriques et fermes des Wholesales, vendues aux coopératives de consommation, s'élèvent à :

1909	Wh. anglaise .	6.206 156 liv. st.	ou 152 millions	152.900 fr.
—	Wh. écossaise .	2.366 715	— 59 —	167 875
	Au total..	8.512.871 liv. st.	ou 114 millions	320.775 fr.

Si nous recherchons le détail de ces sommes pour l'ensemble des deux Wholesales, voici les chiffres que nous trouvons

Coton, toile, soie, laine.	663.750	livres sterling
Souliers, bottines et corroyage . .	807.250	—
Métaux et quincaillerie.	48 009	—
Travaux de bois.	118.818	—
Imprimerie et reliure.	215.009	—
Moulins	3.893.786	—
Produits agricoles et divers. . . .	2.826.042	—

B. — Les Capitaux.

Les sociétés adhérentes doivent verser 125 francs ou une action par 20 membres à la Wholesale anglaise, et 100 francs par 5 membres à la Wholesale écossaise.

Aussi cette contribution énorme donne-t-elle comme capital :

1.830.511 liv. st.	à la Wholesale anglaise ;
443.405 —	— écossaise.

Au total. 2.273.916 liv. st. ou 56 millions 847.900 francs.

Presque tout ce capital souscrit est versé, quoi qu'il suffise de verser d'abord 1 shilling ou 1 fr. 25 sur chaque action, le reste se complétant par les bénéfices accumulés.

On remarquera que les conditions financières sont beaucoup plus dures à la Wholesale écossaise.

VI. — La richesse des "Wholesales".

Mais ceci ne donne qu'une idée très approximative de ce que possèdent les Wholesales et des sommes d'argent qu'elles peuvent avoir à leur disposition.

Si nous prenons son service de banque et pour prendre des chiffres déjà anciens, le roulement des fonds est de plus de trois milliards. En une année, la Banque coopérative des Wholesales a remboursé sur demande 1 milliard 111 millions. Les sommes dont elle dispose, grâce à des prêts et à des dépôts, servent étonnamment à assurer le crédit et lui permettent d'assurer le fonctionnement régulier et les échéances. Les Wholesales sont ainsi débarrassées des prétentions des banquiers et des gros intérêts qu'ils exigent.

La Banque donne 1 0/0 d'intérêt de plus que les banquiers privés. Elle prête sur hypothèque aux sociétés de consommation, aux coopératives de production, aux sociétés d'habitations. Et elle a plutôt trop d'argent que pas assez. Elle est souvent embarrassée pour ses placements. Elle n'a pas hésité à prêter plusieurs millions au syndicat des mineurs anglais pendant la grande grève de l'année dernière.

A. — Les trop-perçus.

Depuis le début des Wholesales, les trop-perçus répartis ont subi d'importantes fluctuations; il semble que depuis quelques années on ait tenté de les égaliser, car ils restent à 4 0/0 pour la Wholesale écossaise et à 7 0/0 pour la Wholesale anglaise, avec une tendance à un minimum.

B. — Frais généraux.

Signalons que les frais généraux se sont montés pour la Wholesale anglaise à 576.830 livres sterling, soit 4 7/8, et pour la Wholesale écossaise à 199.900 livres sterling, soit 6 0/0.

Ils étaient 4 1/2 (1905, 1906, 1907) . . .)	} à la Wholesale anglaise.
— 4 3/4 (1908, 1909))	
— 4 7/8 (1910))	
— 5 7/10 (1905))	} à la Wholesale écossaise.
— 5 8/10 (1910))	
— 6 1/10 (1911))	

Ils ont donc une légère tendance à monter.

C. — Personnel.

Pour se rendre compte du personnel employé dans les deux Wholesales, il n'est pas de trop d'en donner la nomenclature complète.

A la Wholesale anglaise :

Total d'employés	8.273
Total d'ouvriers	13.251
	<hr/>
Total complet	21.210

A la Wholesale écossaise :

Total d'employés	1.850
Total d'ouvriers	6.144
	<hr/>
Total complet	7.994

C'est donc une armée de 29,204 travailleurs dont les Wholesales ont déjà fait les co-participants d'une œuvre collective.

Les Wholesales paient partout le tarif syndical, qui est appliqué non seulement chez eux, mais par les trade-unions chez les capitalistes. Des commissions d'arbitrage avec les organisations syndicales sont de plus en plus employées pour trancher les différends qui pourraient survenir.

Signalons que la Wholesale a commencé à fournir de ses produits les coopératives de l'étranger.

En voici le détail et l'importance pour 1911 et 1912 :

	1912 — £	1911 — £
Pays-Bas	539	482
Australie	194	221
Chine	115	85
Bulgarie	78	69
Suède	79	53
Espagne	61	106
Finlande	21	455
Amérique	16	»
Indes occidentales.....	16	18
Russie	6	»
Serbie	1	7
Autriche	»	20
Canada	3.009	2.731
Belgique	2.886	3.002
Suisse	2.675	2.413
Italie	2.452	2.423
France	1.669	1.701
Allemagne	1.180	878
Afrique du Sud.....	1.121	1.141
Norvège	812	58
Bermuda	649	690

Et ainsi se présentent à nous les deux entreprises qui, réunies, forment la plus grande entreprise commerciale du monde, qui peut légitimer toutes les espérances et justifier par là même l'organisation socialiste. Les Wholesales intéressent la moitié de la population du Royaume-Uni. Elles sont déjà un Etat dans l'Etat, ou plutôt l'administration des choses par une collectivité de consommateurs (en attendant toute la collectivité). En face du gouvernement des hommes, symbole du capitalisme, c'est la démonstration pratique de la réalisation possible du collectivisme par le socialisme.

CHAPITRE II

EN ANGLETERRE

I. — L'Industrial Society de Leeds.

La Société de Leeds est la plus grande des sociétés de consommation de l'univers par l'importance de ses affaires, qui atteignent près de 40 millions par an, mais son développement « caractéristique » est que tous les problèmes qui se sont posés partout, en France comme à l'étranger, se sont posés à elle et qu'elle a dû les résoudre, et qu'ainsi toutes les coopératives de consommation ont des lois naturelles de développement.

Comme toutes les coopératives anglaises, la coopérative de Leeds a une origine ouvrière et a été une réaction des travailleurs contre le régime capitaliste.

Elle a dû sa naissance, trois ans à peine après la création de la coopérative des *Pionniers de Rochdale*, le 25 janvier 1847, à un « cri de guerre » jeté aux meuniers de la localité. Le pain étant généralement produit à domicile et la plus grosse consommation des travailleurs :

« Nous, ouvriers de la maison Benyon et C^o, ayant éprouvé beaucoup de peine et d'inquiétude dans ces derniers temps, pour nous-mêmes et pour nos familles, par suite du prix exorbitant des farines, nous jugeons qu'il est nécessaire de prendre des précautions pour nous préserver, dans l'avenir, de l'avidité inhumaine des meuniers.

« En conséquence, nous proposons de nous former en société et d'ouvrir une souscription entre nous. Chaque membre versera une somme de vingt shillings par cotisations hebdomadaires. »

Ces ouvriers étaient de « pauvres » fileurs un peu indépendants.

M. Cernesson, dans son admirable livre sur les sociétés coopératives anglaises les a décrits et s'est cru obligé de les laver de l'expression de révolutionnaire, et en a donné une amusante impression d'étonnement un peu bourgeois :

« Ces sept ouvriers n'avaient d'ailleurs rien de révolutionnaire. On a conservé, à la Société de Leeds, les portraits de quelques-uns d'entre eux ; leurs physionnomies ne sont point hirsutes ni farouches ; elles respirent la candeur et une honnêteté placide. Celle de Robert Wilson Ambler ne manque pas de finesse ; c'était probablement un employé de bureau, un doux rêveur. John Park, Joseph Nowell sont visiblement de « vrais ouvriers » : le premier, de large carrure, figure épanouie, avec son collier de barbe, respire la bonne humeur et la gaité ; le second, face rasée, avec une cravate sévère autour du cou, donne l'impression d'un songeur mélancolique. Tous sont d'aspect franc et loyal ; ils ont, comme on dit, « de bonnes têtes ».

Le but que se proposa la société tout d'abord fut « acheter du blé, le meilleur possible, et vendre la farine aussi près que possible du prix de revient ». On ne songea même pas d'abord à réaliser des bonis et à leur mode de répartition. Mais on put réunir 1.023 adhérents, et l'on commença par louer un moulin.

Déjà à Leeds de nombreuses tentatives d'organisations prolétariennes et d'améliorations sociales avaient été tentées. Les idées du socialiste Robert Owen y étaient très répandues. Des « rédemptionnistes » chrétiens et philanthropes y avaient même créé des associations communistes pour la régénération du travail. Au début il y eut à côté des fondateurs un Conseil de 24 membres qui administra la société, Conseil où un délégué à une fonction se voyait condamner à une amende de 13 francs en cas de refus.

Leur administration, comme celle de leurs successeurs,

fut probe et désintéressée, et c'est ce qui assura le succès, malgré les violentes campagnes résultat de l'inéducation de leurs sociétaires qu'ils eurent à subir et aussi de leurs propres mais insuffisantes capacités administratives.

D'une part, ils s'évertuèrent à vendre de la bonne qualité sans trop s'attacher au prix, et ils refusèrent de mettre de l'alun dans la farine pour lui donner de la blancheur, mais à toutes les assemblées générales ils étaient menacés par ceux qui comparaient le prix des farines de la coopérative avec ceux des concurrents qui ne se faisaient pas faute d'y ajouter du plâtre de Paris ; d'un autre côté, ils avaient commis la maladresse de n'avoir aucune boutique et de mettre en dépôt chez tous les épiciers moyennant un pourcentage. Aussi leur fallut-il une lutte de plusieurs années pour arriver à étendre la coopération à l'épicerie.

Pendant ce temps, accusations sur accusations pleuvaient sur les militants. On les accusait de mettre de l'argent dans leur poche ; n'avait-on pas vu un jour le bouc émissaire Emerson se rendre travailler un dimanche matin au moulin fermé : c'était pour gratter les chiffres. Mais toutes les Commissions d'enquête finissaient par la reconnaissance de leur innocence.

Ce n'est qu'en 1855 que déjà grandissante et prospère, la société de Leeds put enfin conquérir son équilibre. Elle y arriva tout naturellement en empruntant à Rochdale, dont, chose curieuse, elle avait jusqu'alors ignoré l'existence, quoique située à quelques lieues seulement, les principes essentiels de la coopération moderne. Elle vit l'emploi des bonis possible et leur répartition au prorata des achats, la constitution, par la vente au prix courant, de capitaux indispensables au succès de l'œuvre et des magasins confiés à des employés attachés à la société. Dès lors sa véritable existence coopérative allait commencer. Après le magasin central, ce fut le tour de succursales, et d'année en année leur nombre grossissait.

Malheureusement, les capacités administratives étaient en-

core faibles et les employés faisaient des leurs ; ils participaient aux bénéfices à raison de 5 0/0 avec 50 centimes par nouveau sociétaire. Mais le coulage était énorme ; les employés, les véritables maîtres, achetant et vendant aux prix déterminés par eux, faisaient des stocks et des pertes. Cela dura 10 ans, jusqu'en 1870, époque où enfin l'on prit un directeur général des magasins responsable. Dès lors, les mauvais essais, boucherie, magasin de draperies, chaussures, cesseront ou s'amélioreront, et l'ère du grand essor est enfin venue en 1872, avec 6,756 membres ; le chiffre d'affaires dépasse 3 millions et demi et avec un capital de 834 mille francs. Au bout de peu de temps, ce dernier devient trop considérable, et une charge fort lourde ; c'est alors qu'on songea à se lancer dans la construction d'habitations à bon marché.

En 1881, un incendie détruisait le moulin déjà reconstruit deux fois, mais il était rapidement réédifié et une grande fête, dont chacun conserve encore le souvenir, sanctionnait l'édification nouvelle : une procession coopérative se déployait à cette occasion dans les rues de la ville ; tous les chevaux, toutes les voitures et tous les wagons de la Société y figurèrent. Nous avons quelque peine, en France, à imaginer ce que sont de pareilles cérémonies, qui, en Angleterre, sont entrées dans les usages depuis longtemps. Un char figurait un magasin d'épicerie où les employés vendaient du thé et du sucre ; dans un autre on rangeait des draperies ; dans un troisième, les ouvriers de la manufacture de chaussures étaient au travail. Le Peole's Mill était représenté par deux wagons, l'un rempli de blé, l'autre de farine ; il y avait aussi le wagon de boulangerie, où les ouvriers dans leur costume professionnel travaillaient la pâte, et agençaient d'énormes pâtés de viande. Une fanfare suivait, puis les administrateurs avec des bannières et la foule de 20,000 sociétaires, confondant dans sa marche triomphale ouvriers et bourgeois, retardataires et progressistes ; et, per-

du peut-être dans sa masse profonde, les survivants obscurs des sept initiateurs de 1847.

La Société de Leeds possède maintenant 135 succursales, dont 95 magasins d'épicerie, 75 de boucherie, 25 de draperie, 19 de chaussures, 6 d'habits, 5 de poissons et de légumes et 17 dépôts de charbon.

Elle fabrique dans ses propres usines pour 3,470,500 francs. Elle achète, en 1911, 1,898,225 francs à la Wholesale, le magasin de gros anglais, et pour 131,350 francs à d'autres coopératives de production.

Elle possède plus de 50,000 membres, et membres cotisants, car impitoyablement les autres sont rayés tous les ans ; aussi son chiffre d'affaires par sociétaire est-il très élevé et atteint près de 800 francs

Elle occupe 1,295 employés dans ses magasins de répartition. Elle a construit 182 maisons à bon marché, que l'on peut estimer au bas mot à 1 million et demi, et a avancé plus de 4 millions à des membres qui en ont construit eux-mêmes.

Voici enfin le tableau de l'augmentation de ses ventes depuis sa fondation, qui nous montre de plus que les bonis s'élèvent à une moyenne supérieure à 12 o/o.

ANNÉES	MEMBRES	VENTES	TROP-PERCU	CAPITAL
1847	»	125.000	— 1.075	48 100
1850	»	603.125	12 614	98.115
1860	3.722	1.767 310	83.506	283.712
1870	3.969	1.852 525	113.605	514 970
1880	18.430	10 305 602	954.212	4.063 108
1890	26 46	17 310.920	2.213.904	7.420.902
1900	48 0 0	36.842.580	5 355.125	16.733.530
1910	47.435	30.223 975	4.815.925	20.497.175
1911	46.933	38.413.725	5.160.100	20.780.975

A. — Son rôle social.

Nous n'avons pas besoin d'éducation, donnez-nous des bonis, s'écriait un sociétaire rétrograde, la première fois où un crédit de 5.000 francs fut voté par l'assemblée générale. Cependant et heureusement, la Société de Leeds, sans être aussi généreuse que sa voisine de Rochdale, n'a pas ménagé ses efforts, bien qu'elle dût lutter contre un parti « mercantiliste » et conservateur, qui s'est toujours opposé aux innovations et à l'évolution naturelle et sociale de la coopérative.

On a prévu des fonds pour l'éducation, mais ce n'est qu'en 1886 qu'on a décidé de consacrer chaque semestre 0,75 0/0 de l'excédent à des œuvres d'éducation. Le compte rendu pour le dernier semestre de l'année 1910 montre que les fonds du département d'éducation s'élevaient à 71.200 francs.

La Société de Leeds possède 18 salles de lecture et 18 bibliothèques où l'on peut emporter des livres, des magazines et des journaux. Le Comité d'éducation donne de nombreuses conférences, des concerts, dans sa magnifique salle du People's Store ou Maison du Peuple. Il y a des classes enfantines ou groupes de pupilles, des écoles du coopérateur, une section importante de la Ligue coopératrice des femmes Women Cooperative Guild, une section chorale et un organe mensuel, le *Leeds Cooperativ Record*, sans compter les innombrables distributions du Bulletin national, *Les Co-operative News*, qui est vendu à moitié prix aux frais de la Société.

C'est une tradition du Comité d'éducation de la coopérative de Leeds de favoriser les coopératives de production. C'est ainsi qu'il est actionnaire de 25 associations pour plus de 10.000 francs ; mais il en a d'autant plus de mérite dans une société qui a toujours mis beaucoup de résistance pour aller en avant et n'a marché que peu à peu.

L'expérience aurait dû pourtant lui apprendre que les autres placements de son capital surabondant ne lui réussiraient guère, car à plusieurs reprises elle a perdu de grosses sommes : 30.000 francs d'une seule fois.

Au point de vue de ses employés, elle a toujours eu la préoccupation de l'amélioration du sort de son personnel. Au temps où la participation aux bénéfices était à l'ordre du jour de la coopération anglaise, elle l'appliqua. Elle revint depuis sur cette décision en augmentant, ce qui valait mieux, les salaires. La journée de neuf heures est appliquée depuis 1871. Des fêtes annuelles et excursions sont offertes au personnel. Et si elle eut quelques conflits et même une grève à propos d'un employé indélicat, elle n'a jamais cessé d'encourager les associations syndicales de ses employés.

Tel est le monstre coopératif de Leeds. Menacée de perdre sa place « merveilleuse » dans la coopération mondiale, tout au moins pour le chiffre d'affaires, elle n'en reste pas moins un exemple décisif de ce que la coopération entraînée par ses fins naturelles peut produire. A travers des luttes sans nombre, une histoire intérieure mouvementée, elle est cependant restée fidèle à la première idée des sept prolétaires qui ont eu l'idée de la créer. Elle a dû ses succès à la multiplication de ses œuvres et à son activité d'expansion incessante. Elle a été favorisée, certes, par les événements qui lui ont permis à temps de se transformer et de prendre la méthode rochdalienne et aussi par une suite ininterrompue d'administrateurs changeant peu (34 présidents depuis son origine) honnêtes et animés d'une foi qui dépassait celle des sociétaires, au moins d'une partie d'entre eux. Aussi, si un peu orgueilleusement elle fait sentir sa place dans la coopération anglaise, avouons qu'elle a pour cela des excuses.

CHAPITRE III

EN ALLEMAGNE

I. — “ La Coopérative de consommation ” de Berlin.

Comme tout ce que les travailleurs allemands tentent avec leur esprit de méthode et d'organisation, avec leur confiance dans l'avenir et en voyant « grand », la Coopérative de Consommation de Berlin a merveilleusement réussi. Elle présente un des aspects les plus grandioses et une des croissances des plus extraordinaires dans le monde coopératif.

Berlin est aujourd'hui citadelle « socialiste » par excellence. Elle élit cinq représentants au Reichstag sur 6. Elle est le siège de toutes les grandes organisations syndicales. Elle est devenue non seulement la capitale de l'Empereur et la ville militariste, mais une des grandes cités industrielles de l'Allemagne; le mouvement coopératif « moderne » n'y a cependant qu'une origine de très fraîche date. Avant 1895, là comme partout en Allemagne il semble que les prolétaires, et plus particulièrement les socialistes, aient complètement négligé, et pendant longtemps, l'action coopérative. En quelques années ils ont rattrapé le temps perdu et il s'y est constitué une de ces sociétés « mastodontes » étonnantes autant par leur rapide développement que par la grandeur des résultats. Mais elle le doit surtout à la politique coopérative qu'audacieusement elle a tenté: la fusion de toutes les sociétés existantes dans un seul organisme.

Elle apporte enfin le démenti le plus décisif à l'opinion généralement répandue que les capitales et les cités « tentaculaires » sont réfractaires au mouvement coopératif. Elle

doit être un singulier réconfort pour les coopérateurs parisiens ou londoniens.

Son histoire vaut d'être contée.

La société actuelle a son origine dans une série de petites sociétés coopératives créées vers la fin de la dernière décade du siècle dernier.

A partir de ce moment, les coopératives poussent comme des champignons, de sorte que bientôt il y en eut dans tous les quartiers. La plupart de ces sociétés devaient leur naissance beaucoup plus à des clans d'opinions politiques qu'à une conception rationnelle de la coopération ; on était d'avis à cette époque que des petites sociétés, se cantonnant dans un petit cercle, étaient mieux à même de satisfaire les besoins de leurs membres qu'une seule et unique coopérative avec des succursales.

Ce n'est qu'en 1900 que l'esprit commence à changer ; les coopérateurs, les « vrais », s'aperçurent que cette coopération « minuscule », et aux efforts éparpillés, ne pouvait donner aucun résultat. De deux côtés à la fois s'accomplit un premier mouvement de fusion. Respectivement quatre Sociétés en formèrent deux. La première s'appela *Konsumgenossenschaft Berlin*, l'autre *Berliner Konsumverein*. Mais hélas, pendant plusieurs années ces sociétés luttèrent l'une contre l'autre à l'intérieur de la capitale pour s'arracher la clientèle et sur la question théorique de savoir si l'on accepterait de se soumettre à la loi coopérative allemande. En banlieue, l'éparpillement continuait.

A. — La propagande pour la fusion.

Cela dura jusqu'en septembre 1906, où une poignée de militants des deux sociétés, las de ces disputes, se réunirent avec un certain nombre de militants, des syndicalistes et militants du Parti socialiste, dans le but d'y mettre un terme. Une commission de propagande coopérative, composée mi-partie

de coopérateurs et mi-partie de délégués de syndicats, fut nommée, qui commença par délimiter le rayon de chaque société et par entreprendre une propagande d'unification. Le Parti socialiste s'abstint, pour éviter aux coopératives des difficultés d'ordre légal, tout en invitant ses membres à adhérer à la coopérative.

La propagande fut ainsi débarrassée de tout ce qui pouvait lui être nuisible et on se cantonnait sur le terrain purement coopératif. Tout consommateur de bonne volonté fut accepté sans qu'on lui demandât son opinion politique, religieuse ou autre. Il était entendu en même temps que les deux sociétés continueraient à exister l'une à côté de l'autre tout en se promettant mutuellement d'agir de façon à préparer le terrain à une fusion complète.

Mais ce ne fut qu'en 1908, lorsque l'une accepta la fusion par absorption, que le mouvement d'extension grandit rapidement, de 1 million 400.000 francs en 1908, il est de 3 millions 250.00 francs en 1909, de 7 millions 500.000 francs en 1910 et de 19 millions en 1912. Ce sont des pas de « géant » qui ne nous permettent pas de savoir où pareille extension et pareille vitesse s'arrêteront.

B. — Chiffres éloquents.

Dans le même espace de temps, le nombre des succursales, qui était de 42 en 1908-1909, est passé à 100 au mois de mars 1913; le nombre des sociétaires est monté de 19.000 à 73.000 à l'heure actuelle. Il a presque doublé depuis deux ans.

Les quelques coopératives des environs sont peu à peu absorbées, toute l'agglomération berlinoise est aujourd'hui divisée en 14 collèges ou circonscriptions, dont chacune compte entre 5 et 8 succursales. Ces succursales ne sont pas bien grandes. Ce sont des boutiques ordinaires la plupart du temps à l'instar de celles des « docks ou « familistères »

dans certaines contrées en France. Le personnel dans les répartitions est presque exclusivement féminin.

Le taux des frais généraux de ces succursales dont la moyenne était encore de 8 0/0 en 1908-1909, s'est peu à peu abaissé à 7,5 les années suivantes pour s'arrêter à 6,8 l'année dernière.

Le montant des dépôts à la caisse d'épargne était fin juin 1912 de 2 millions 500.000 francs et, à la fin de la même année, de 3 millions 400.000 francs.

Notons qu'aussi pour mettre la coopérative à la hauteur du commerce capitaliste, la coopérative n'hésite pas à se lancer dans des « boutiques » de spécialisation qui permettent leur multiplication. Pour une ouverture, il suffit de 300 membres s'engageant à la soutenir de leur consommation.

Elle a inauguré en 1911 une grande boulangerie centrale qui, à l'heure actuelle, fait à elle seule plus d'un demi-million par mois. Elle possède en outre une brûlerie de café, une fabrique d'eau gazeuse, un grand magasin central et cinq maisons d'habitation représentant une valeur de 3 millions de francs.

Les sommes nécessaires à son établissement et à l'extension de ses services ont été en grande partie fournis par les syndicats : 1 million de francs, et 20.000 dans les banques capitalistes. Ainsi l'argent avec l'intérêt ne sort pas de la famille.

La Coopérative de Berlin possède 73.000 membres « soldats de papier », car en réalité 30.000 y consomment. C'est l'obligation du Parti socialiste et des syndicats d'adhérer à la coopérative qui gonfle ainsi le chiffre réel.

Comme succursale du Magasin de Gros d'Hambourg, elle va maintenant s'ajouter un service d'assurance populaire qui complètera le magnifique bureau d'assurances sociales allemandes contre la maladie, la vieillesse et le chômage.

Ainsi, rapidité de l'essor par la fusion, voilà la conclusion qui s'impose. Mais elle n'est pas la seule expérience du mê-

me genre. Et si pour rattraper ses sœurs aînées, la Coopérative de Berlin a un gros effort à faire, c'est qu'elle s'est engagée à fond dans ce mouvement précédée par d'autres coopératives comme la société de Leipzig, *Plagwitz*, avec ses 30 millions d'affaires, et Breslau (28 millions). Dans cette course au « record » coopératif, combien d'enseignements et de leçons pour la Coopération française et nos coopérateurs parisiens.

CHAPITRE IV

EN ALLEMAGNE

I. — « Production » de Hambourg

De tous les « monstres » coopératifs, la coopérative allemande *Production* est certainement, sinon la plus forte, au moins la plus originale création. Elle a, en tout cas, une place unique au monde, pour ses constructions d'habitations à bon marché.

Production avait été fondée en 1896-97, il y a peine quinze ans, par les Syndicats ouvriers de la ville, à la suite d'une grande grève des ouvriers du port, pour écouler entre ses membres les marchandises qu'ils auraient produites, c'était donc une coopérative de production comme, du reste, l'indi-



LES MEMBRES DU CONSEIL DE « PRODUCTION » DE HAMBOURG

que son titre, mais, la conception des initiateurs n'ayant pu être appliquée, la société se résigna à faire de la consommation et suivant les règles ordinaires.

Le centre de la Société de consommation, de construction et d'épargne *Production* se trouve à l'est de Hambourg, au coin de Wendenstrasse et Louisenweg. Un grand bloc de maisons de plus de 150 mètres de longueur et de 50 mètres



UN QUARTIER COOPÉRATIF A HAMBOURG. 98 HABITATIONS
25 MAGASINS DE « PRODUCTION »

environ de profondeur comprend de nombreux appartements pour les membres de la Coopérative, les comptoirs, une grande boulangerie, une boucherie, le magasin central, une brûlerie de café, une remise, une fabrique d'eau minérale, une menuiserie, une ferblanterie et une blanchisserie à vapeur.

En tout, *Production* occupait, en 1910, dans ses nombreux ateliers à peu près 1.000 personnes qui touchaient un salaire total de 1.241.866 francs. Le nombre des dépôts est de 104 actuellement, dont 71 dépôts pour tous les produits vendus

par la coopérative, 19 boucheries, 14 dépôts de pain et 2 magasins de légumes. Le nombre des sociétaires était de 49.312 le 1^{er} janvier 1911.



LES MAISONS COOPÉRATIVES DE « PRODUCTION » A HAMBOURG

Les bénéfices nets s'élevèrent à 155.730 fr. 86. Le chiffre 27.138.338 fr. 03 en 1912 contre 20.639.738 fr. 41 en 1911, ce qui fait ressortir une augmentation de 6.498.599 fr. 62. La consommation moyenne par sociétaire est de 585 francs.

Depuis le début, *Production* s'est efforcée de produire les marchandises achetées par ses sociétaires. Déjà, à la fondation de la coopérative, on avait prévu la création d'un fonds de production qui s'accrut jusqu'en 1910 à 107.747 69. Mais, comme d'autres institutions de production lui ame-

naient largement des ressources, elle pouvait développer ses institutions sans se servir de ce fonds.

Comme première grande institution fut ouverte, en juillet 1903, la boulangerie à vapeur. Au point de vue de la technique, la boulangerie est installée de la manière la plus parfaite. Elle fabrique essentiellement du pain bis et du pain blanc, tandis que le petit pain est fabriqué seulement sur une échelle plus réduite.

En outre, elle a, comme dépendances, une petite confiserie.



LES BUREAUX CENTRAUX DE « PRODUCTION » A HAMBURG

Le chiffre d'affaires de la boulangerie était de 2 millions 175.696 fr. 16 en 1911. Il a augmenté par suite de l'ouverture de la nouvelle boulangerie installée avec tous les perfectionnements possibles, de 1.173.925 fr. 40 et se monte à 3.349.621 fr. 36.

A l'installation de la boulangerie, on a joint, en 1903, l'établissement d'une boucherie de gros. On sait que les boucheries offrent de grandes difficultés aux coopératives de

consommation. Mais l'exemple de *Production* a prouvé qu'elles ne sont pas insurmontables. *Production* a créé une boucherie de gros, modèle qui prend la première place parmi celles des sociétés de consommation allemandes et qui représente une des plus grandes boucheries qui existent en Allemagne.

Dans la boucherie, on emploie de nombreuses machines, un local pour fumer la viande, un grand réfrigérant et d'autres installations accessoires. En 1912, furent tués 15.947 porcs, 1.409 bœufs et 796 veaux. En outre, on acheta encore de nombreux bestiaux tués.

Son chiffre d'affaires monta de 6.289.375 fr. 37 en 1911 à 8.849.742 fr. 18 en 1912, ce qui représente une augmentation de 2.560.366 fr. 81, ou environ 40 0/0. Et ceci malgré la cherté générale de la vie qui naturellement influence sensiblement le chiffre de consommation en viande par tête d'habitant.

Les prix d'achat de la viande de porc ont augmenté, pendant l'année, de 25,9 0/0 en moyenne, tandis que la société n'augmentait les prix de vente que de 14,5 0/0. Pour les autres sortes de viande, c'est pareil. Les bénéfices bruts de l'exercice sont en conséquence 5 0/0 moins élevés que pour l'exercice précédent.

Mais le plus gros effort de *Production* est sur l'habitation, elle cherche à combattre efficacement les causes et effets de la cherté de la vie en général. Elle bâtit des immeubles à logements clairs et sains et à des prix abordables pour ses sociétaires.

A l'heure actuelle, le nombre de ces logements est de 772. Une Commission nommée spécialement pour dresser des plans et surveiller les travaux en cours, a également dû s'occuper de faire faire les transformations nécessaires dans onze boutiques nouvellement louées par la société. L'immeuble hébergeant la boucherie a dû être largement agrandi. On l'a surélevé de cinq étages. A l'heure actuelle la boucherie dispose de 7.227 mètres carrés.

Un nouvel immeuble a été commencé vers la fin de 1912 sur un terrain appartenant à la société. Il y aura quatre boutiques et cinquante logements.

Tous les appartements sont munis de baignoires à douches ; les cuisines ont des armoires à carreaux ; les murs ne sont pas tapissés mais peints en couleurs. Les logements nouveaux sont tous munis de loges ou de balcons. Dans les cours, il y a des emplacements pour les jeux des enfants ; en outre, dans les blocs des maisons, les habitants se sont groupés en une coopérative pour les soins du ménage, laquelle organise des conférences et des réunions, s'occupe de l'achat du charbon en commun, fait de la propagande, aplanit les différends et instruit les membres sur les achats qu'ils doivent effectuer dans les magasins de la coopérative, autant que cela leur est possible. Les appartements clairs et gentils présentent un aspect très agréable, surtout en été, quand toutes les loges resplendissent dans la beauté de leurs fleurs, et ils se distinguent très avantageusement des « casernes » de leur voisinage. Les sociétaires qui habitent les propres maisons de la coopérative achètent plus de marchandises coopérativement que les autres sociétaires.

Les moyens financiers pour élever ces édifices grandioses ont été obtenus de la part de *Production*, par sa politique financière perspicace. Déjà au moment de sa fondation, il fut résolu de créer un fonds personnel de prévoyance ou d'accidents de famille.

Tout sociétaire est tenu de verser au moins 100 marks à ce fonds. Ce fonds contre accidents doit servir à payer au comptant des achats faits dans la coopérative, paiement que le sociétaire est incapable de faire en cas de gêne. Sont regardés comme accidents : le chômage, la maladie après cessation du droit aux secours mutuels dans les caisses de maladie, l'accouchement, le changement de domicile, le décès de membres de la famille, etc. Ce fonds contre accidents est constitué par le crédit sur le droit au trop-perçu, ainsi que

par les paiements au comptant. Quand ce fonds contre accidents a atteint la somme de 100 marks, le surplus est considéré comme versement à la caisse d'épargne. C'est seulement dans des cas spéciaux qu'est payé aux sociétaires, en tout ou en partie, en argent comptant, le montant de leur fonds contre les accidents ; mais, en général, il est destiné à l'achat des marchandises en cas d'accident. Ce fonds contre les accidents porte intérêt comme les dépôts à la caisse d'épargne.

La caisse d'économie se développe de mieux en mieux. Ce chiffre s'est augmenté en 1912 de 3.460 comptes. Une somme de 4.386.999 fr. 36 a été versée dans cette caisse au courant de l'année. Les retraits de fonds, dans la même période, se chiffraient à 2.920.761 fr. 59. L'avoir de la caisse était au 1^{er} janvier 1912 de 8.722.966 fr. 35 et au 31 décembre dernier de 10.522.790 fr. 30. Une partie de ces fonds formidables a été mis à la disposition du compte d'immeubles (hypothèques sur les propres immeubles de la société), le reste a été placé en valeurs de tout repos.

Le fonds de nécessité (Notfonds) des sociétaires s'éleva, à la fin de l'exercice, à 1.269.408 fr. 72. Il s'alimente surtout par l'accumulation des ristournes. Les sociétaires prévoyants se créent par ce moyen une petite réserve très appréciée en cas de nécessité (maladie, chômage, etc.). Le chiffre de retraite à cette caisse était de 598.271 fr. 72 pendant la durée de l'exercice.

Le capital social a dépassé le premier million de marks, c'est-à-dire 1.250.000 francs.

9.400 nouveaux adhérents se sont fait inscrire pendant l'exercice. Pour se débarrasser du poids lourd des sociétaires non consommateurs, on a décidé que chaque sociétaire n'ayant rien consommé à la société (ou chez les commerçants étant liés à celle-ci) pendant deux ans, sera radié. Par ce moyen, on a déjà rayé environ 1,600 « soldats de papier » de la liste des sociétaires. En tout autre cas de démission, le Comité de propagande a cherché soigneuse-

ment quelles pourraient bien être les raisons de telle décision d'un sociétaire.

Ce n'est pas tout. Comme pour montrer que son esprit d'entreprise ne recule devant rien, elle vient d'occuper une propriété agricole de 399 hectares (en vertu d'un bail emphytéotique), propriété qu'elle a l'intention de transformer, peu à peu, en une ferme modèle destinée à lui fournir une partie du bétail, du lait, des légumes, des fruits, etc., dont elle a besoin. Dans ce domaine aussi elle se fait fort de prouver que cette branche de la Coopération ne travaille pas nécessairement avec perte.

Mais l'événement le plus important au cours du dernier exercice a été, sans contredit, la transformation juridique que la *Production* a été amenée à opérer pour échapper au nœud coulant que la majorité bourgeoise de la ville libre de Hambourg lui avait jeté autour du cou sous forme d'un impôt spécial, qui ne tendait à rien moins qu'à l'étrangler. « Qu'à cela ne tienne, se disent nos coopérateurs hambourgeois, du moment que vous en voulez à la coopérative, eh bien ! nous allons l'habiller en Société d'escompte, à la manière des boutiquiers, et le tour est joué. » C'est ce qu'ils firent. Aussi l'on comprend l'étonnement et la fureur qui s'empara de ses adversaires, lorsqu'ils apprirent qu'à partir du 1^{er} octobre tous les services commerciaux de la *Production* passaient entre les mains de la *Société commerciale* du même nom et que cette dernière payera dorénavant à tout acheteur ayant son livret 5 0/0 d'escompte, tout à fait comme les commerçants. Inutile d'ajouter que cette transformation, d'ailleurs purement formaliste, n'enlève à la Société rien de son caractère coopératif, et ne gêne en rien ses mouvements. On dit que beaucoup de boutiquiers ont fait une maladie en voyant ainsi leur échapper leur proie.

Production a été fondée pour des ouvriers organisés en syndicat. Elle se rattache étroitement aux organisations syndicales, et il va sans dire qu'elle accorde des conditions

exemplaires de salaire et de travail. La durée de travail est de huit heures par jour dans le comptoir, la boulangerie, la menuiserie et l'entrepôt, et de neuf heures dans les magasins de boucherie et de ferblanterie. Les cochers et les chauffeurs ont une durée de travail de 56 heures par semaine. Tous les ouvriers et employés ont un congé de six à quatorze jours, en touchant tout de même le salaire habituel. La plupart des groupes font partie de la caisse de secours mutuels de l'Union centrale des Sociétés de consommation allemandes. Les conditions de salaires et de travail sont réglées par des conventions de tarif conclues avec les Syndicats de la profession.

L'organisation intérieure de *Production* n'est pas moins intéressante.

La direction est entre les mains de quatre membres salariés du Comité et d'un secrétaire, auxquels est attaché un Conseil de surveillance. Entre le Comité et les sociétaires a été intercalé encore un organe, le Comité des sociétaires dans lequel sont nommés trois personnes par dépôt. Actuellement, il est composé de 213 personnes et il est divisé par districts. Les membres de ce Comité directeur des sociétaires sont chargés de la propagande et du contrôle des dépôts. On organise des conférences le soir et l'on recherche les coopérateurs qui achètent trop peu pour apprendre les motifs de ce manque de solidarité. De cette manière, on fortifie le sentiment de solidarité et l'on fait comprendre aux sociétaires que le dépôt n'est pas un magasin ordinaire, mais bien la propriété commune de tous les coopérateurs, à l'augmentation de laquelle chacun a le même intérêt.

Le tableau ci-après montre le développement de *Production* depuis sa fondation, en donnant les chiffres principaux de ses divers services.

A. — Développement de « Production ».

Années	Sociétaires	Magasins	Ventes marks	Trop-perçu net marks	Rabais-ristournes (1)	
					Total marks	Pour cent
1899	2.859	6	163.748	3.167	»	»
1900	7.157	14	940.583	15.952	»	»
1901	10.651	21	1.659.307	51.362	»	»
1902	12.319	24	2.221.582	74.011	»	»
1903	16.240	28	2.655.948	102.371	»	»
1904	18.766	33	2.974.609	108.448	»	»
1905	20.556	36	3.322.988	138.100	»	»
1906	22.995	44	3.908.091	205.404	»	»
1907	27.999	51	5.746.166	125.610	223.758	4
1908	35.098	71	8.041.755	96.991	293.600	4
1909	41.875	76	10.045.936	172.555	372.000	4
1910	49.312	99	13.107.169	181.547	474.300	4

Années	Trop-perçus pour cent	Parts marks	Fonds de production marks	Fonds personnel de prévoyance marks	Versements à la Caisse d'épargne marks
1899	»	37.130	30	589	»
1900	1	72.574	3.167	3.532	33.797
1901	2	123.101	12.099	8.590	125.550
1902	2 1/2	176.156	27.997	25.529	321.336
1903	3	230.879	39.219	57.467	567.860
1904	3	286.492	50.865	104.432	985.980
1905	3 1/2	334.156	58.665	157.417	1.358.594
1906	4 1/2	375.795	68.018	233.248	1.982.999
1907	1	429.523	83.297	316.376	2.875.634
1908	1 1/2	518.612	123.706	419.368	3.778.057
1909	1	618.341	146.124	514.177	4.361.080
1910	1	747.405	187.479	687.787	5.588.906

(1) Le mark vaut 1 fr. 25.

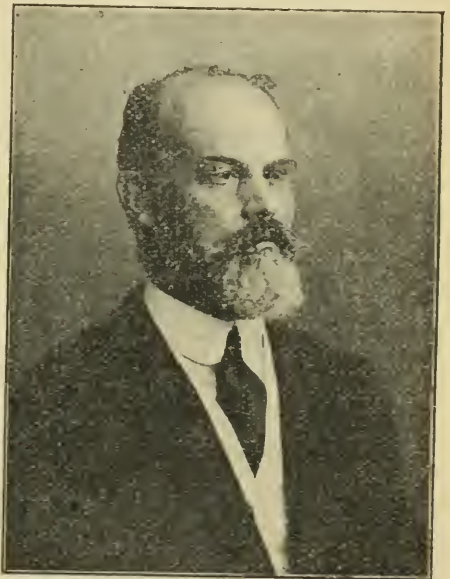
CHAPITRE V

LA “ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONSOMMATION ” DE BÂLE

Bâle est le centre de l'Union des coopératives de Suisse. C'est en même temps l'exemple le plus typique d'une ville « coopératisée », où la répartition des denrées d'alimentation par la coopération a pris pour ainsi dire forme de service public; on put dire que de toutes les formes d'action ouvrière c'est la coopération que nos camarades helvètes ont pratiquée avec le plus de succès, et particulièrement à Bâle, où la proportion des coopératives est plus forte que dans n'importe quelle « ville ».

La date de la fondation de la Société générale de Consommation de Bâle n'est pas très éloignée. Elle a commencé en 1865. 20 ans après Rochdale, et sous l'inspiration du programme des pionniers anglais. Ses débuts ont

été des plus modestes, avec 212 sociétaires et un capital de 1.090 francs. Aujourd'hui elle groupe 34.000 familles (on



PRONIER

Un des Champions de la Coopération suisse
Secrétaire à la Propagande

n'admet qu'un sociétaire par foyer) sur 135.000 habitants. En admettant une moyenne de 3 à 4 personnes par famille, c'est donc la ville entière qui s'alimente au moins en partie à la Société de Bâle.

Son chiffre d'affaires en 1912 s'est élevé à 25 millions 898.291 francs. Il est en augmentation rapide sur les années précédentes. En 1910, avec 31.539 sociétaires, il s'élevait à 21 millions 928.359, en 1911, avec 32.644 sociétaires, à 23 millions 55 367 francs.

Elle a 74 débits d'épicerie, 26 de boucherie, 5 de chaussures et rien qu'en 1912 elle en a 5 nouveaux.

Voici maintenant une liste de répartition du débit :

Épicerie	5.558.691	»
Fruits et légumes.....	914.704	»
Boulangerie	1.809 312	»
Vin	1.056.947	»
Bière	469.019	»
Lait	7.039.609	»
Combustibles	842.189	»
Eaux minérales	50.894	»
Chaussures	722.287	»
Boucherie-charcuterie	6.936.785	»
Articles de ménage.....	359.476	»
Tissus, bonnets, etc.....	138.378	»
	<hr/>	
	25.898.291	»

Voici en outre quelques indications intéressantes sur les quantités livrées des articles les plus importants.

Café	tonnes	160
Savon	—	399
Pâtes	—	331
Sucre	—	1.656

Farine	tonnes	536
Pommes de terre.....	—	1.647
Oranges	—	171
Choucroute	—	108
Pain	—	3.702
Vin	hectolitres	16.565
Bière	—	16.198
Lait	millions de litres	19
Beurre	tonnes	251
Fromage	—	189
Bois	—	1.480
Charbon	—	12.700
Pétrole	—	750

La boucherie a abattu : 2.035 bœufs; 15.068 porcs; 5.343 veaux, 531 moutons; et, spécialement pour la fabrication de charcuteries, 1.171 vaches et taureaux.

Ce bétail a fourni 2.204 tonnes de viande. En outre, la coopérative a commencé, et avec succès, à fournir des viandes congelées de l'Argentine; elle en a débité 269 tonnes.

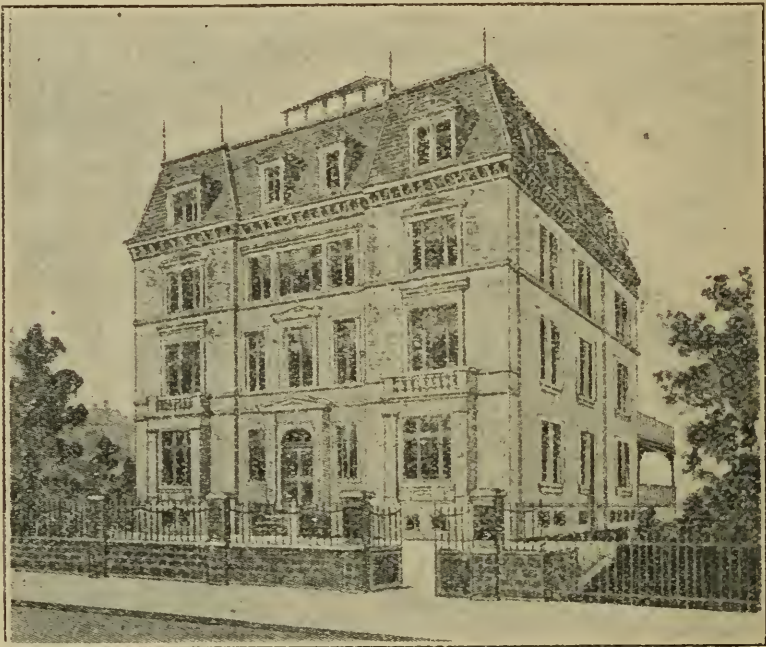
Il suffit de diviser ces chiffres par 310 pour avoir une idée de l'énorme débit moyen d'un jour de vente.

La société a établi pour les besoins de son administration, pour l'entretien de ses nombreux immeubles et de son matériel, des ateliers de ferblanterie, de peinture, de sellerie, une forge, etc. Un atelier de cordonnerie travaillant pour les sociétaires a fait, en 1910, pour 109.000 francs de réparations et de chaussures sur mesure.

Les transports à l'intérieur de la ville sont assurés par 112 chevaux et plusieurs automobiles.

L'excédent brut se monte à 2.188.136 francs. Il sera réparti comme suit : amortissements sur immeubles, 90.456 francs, sur mobilier 165.249 francs, sur chevaux 16 096 francs, à la réserve-accidents 15.000 francs, amortissement de

la finance d'entrée du personnel dans la Caisse d'assurance invalidité 44.997 francs, pour des œuvres d'utilité publique 6.000 francs. Après déduction de ces sommes, il reste un excédent net de 1.850.335 francs, dont 5 o/o passent au fonds de réserve et le reste est réparti au prorata de la consumma-



LE SIÈGE CENTRAL DE L'UNION SUISSE A BALE

tion (8 o/o). Tous les articles sans exception ont droit à la même ristourne.

A la même époque, elle avait pour 2,530,202 francs de marchandises en magasin, 202.193 francs en caisse, 2 millions 80.388 francs en banque, 151.527 francs en titres, 721.000 francs de mobilier, 3.929.000 francs d'immeubles et des réserves de 1.455.618 francs.

Au siège social se trouvent la boulangerie avec cabines de bains pour les boulangers; la cave avec foudres de 250 à

300 hectos chaque et une contenance totale de 10.000 hectos ; la brûlerie de café ; un magasin aux œufs avec mireur électrique ; la mise en bouteilles de la bière que l'A. C. V. ne fabrique pas et un atelier de réparation de chaussures avec machines à ressemeler pour cousu et cloué du dernier modèle. La distribution à domicile du journal *Genossenschaftlichen Volksblatts*, met tous les sociétaires au courant des changements de prix, des nouveaux articles, fait leur éducation coopérative, les informe des événements majeurs de la société et active le débit commercial ; 31.700 exemplaires sont ainsi distribués dans 85 0/0 des maisons de l'agglomération.

Il n'est pas, d'ailleurs, une seule grande ville où le commerce de l'alimentation ressemble à celui de Bâle. Ici, il n'y a plus de bouchers. La coopérative fait annuellement tout près de 6 millions de vente dans ses 12 boucheries filiales disséminées par toute la ville. Et, en face des boucheries de la société, il n'y a qu'une autre grande maison à succursales. la firme Bell répandue non seulement dans tous les quartiers de Bâle, mais dans la Suisse tout entière. Le résultat c'est que la classe ouvrière de la ville mange de la viande d'excellente qualité, venue d'Argentine et aussi de la Suisse même, à un peu meilleur compte que partout ailleurs dans la région.

De même les épiciers ont presque entièrement disparu. La coopérative a vendu pour 5.165.000 francs d'épicerie en 1911 dans ses 87 dépôts de quartier et elle absorbe dans cette branche quasi tout le commerce de détail.

En un immeuble dont la valeur dépasse le million, elle possède une laiterie qui est un modèle.

Au lieu d'avoir laissé les grandes sociétés capitalistes à la Maggi accaparer cet aliment de première nécessité, les coopérateurs bâlois ont su le garder pour en avoir le contrôle et les bénéfices. La *Consumverein* en vend 70.000 litres par jour, les deux tiers de la consommation totale de la ville. Et c'est une joie d'admirer ici les soins apportés au travail du lait, lequel est analysé, nettoyé, frigorifié, préparé selon les

règles de la science hygiénique la plus renseignée et la plus sévère. Pour le lait spécial qu'on donne aux enfants, des vétérinaires surveillent l'alimentation et la santé du bétail.

De même la société coopérative de Bâle possède la plus grande cave de vin de toute la ville. Elle a absorbé le marché des fruits et des légumes. Et dans tous ces ordres de commerce variés et difficiles, elle a prouvé qu'il était possible d'organiser socialement, collectivement, en grand et pour toute une ville la répartition des marchandises sans le concours du capital privé. Expérience intéressante au premier chef, et qui répond de manière décisive à ceux qui affirmaient l'impossibilité d'assurer le service d'alimentation autrement que par l'intermédiaire du commerce petit ou gros. L'on peut évaluer le débit des denrées réparties par la coopérative à environ un tiers de celui de la consommation totale de la ville.

Si, comme elle l'espère, un jour elle peut entreprendre le mobilier, le vêtement et peut-être même le logement, son extension est sans limites et on peut sans forfanterie dire ce que Pronier, l'un des plus intelligents et des plus dévoués coopérateurs suisses, le secrétaire de l'Union, écrivait à ce sujet :

« La Société est maintenant une institution locale sans concurrence possible; elle forme, plus que partout ailleurs, un État dans l'État, ou mieux une municipalité économique se développant librement à côté de la municipalité politique, acceptée et respectée par cette dernière, les électeurs de l'une étant les mêmes ou à peu près que ceux de l'autre; au besoin la coopérative ferait, par l'entremise de ses sociétaires, usage du droit de referendum et d'initiative populaire si des adversaires cherchaient, par des mesures légales, à entraver son action; elle a, du reste, déjà procédé de cette façon, et avec succès. Aussi les conflits entre les deux organismes sont devenus impossibles. Par le fait que le *Consumverein* englobe tous les consommateurs sans distinction

de nationalité ni de sexe, tandis que le corps électoral politique est beaucoup plus restreint, on pourrait même dire que la coopérative est plus à même que la municipalité de veiller aux intérêts de la ville tout entière ».

Elle est donc dès maintenant un exemple — presque unique mais combien significatif — d'une répartition dans une grande ville, de répartition collective des richesses telle que l'entend le socialisme.

La coopérative de Bâle, il est vrai, affirme qu'elle est le prototype d'une société « neutre ». Certes, elle a été fondée par des bourgeois, Gottishem et Collin Bernouilli, comme bien d'autres, mais n'oublions pas que Bâle est une grande cité ouvrière, la ville la plus industrielle de Suisse, où les prolétaires composent les trois quarts de la population. C'est à la fois comme on l'appelle la ville des millionnaires, de quelques millionnaires, mais surtout celle de milliers de travailleurs. Or, de fait, c'est donc dans son immense majorité une organisation ouvrière.

Elle s'intitule « neutre » et cependant son administration est tout autre. Comme toutes institutions suisses, très démocratique, elle jouit de la représentation proportionnelle et du referendum. Toutes les questions importantes sont tranchées par le vote direct. Les sociétaires peuvent toujours réclamer le referendum. L'Assemblée générale n'est même plus qu'une fiction, du reste comment réunirait-on 30,000 membres. L'Assemblée délibérante, c'est le Conseil général ou Conseil d'administration, élu à la proportionnelle. Tous les partis y sont représentés comme à la municipalité, et, du reste, maintenant, le plus gros parti, formant un tiers des membres, est le parti socialiste. Tous les principaux fonctionnaires, comme Pronier du reste, sont membres du parti et même ses élus au Conseil municipal ou au Conseil central.

Si neutre que se présente la Société de Bâle sans doute, pour rester service public et pour qu'en face les coopératives concurrentes ou des intermédiaires capitalistes ne puissent

prendre pied, elle fait pourtant, sans s'en douter, de l'action socialiste, comme M. Jourdain faisait de la prose — sans le savoir.

C'est ainsi que comme dans toutes les coopératives suisses, le capital social des actionnaires a été remplacé par un capital collectif impersonnel. Il suffit de 3 francs pour être actionnaire de la coopérative. Les actions primitives ont été, par tirage au sort, peu à peu toutes remboursées. C'est donc par excellence une propriété sociale.

De plus, dans ses relations avec son personnel, la coopérative cherche à lui donner la meilleure situation dans les conditions actuelles du commerce.

Le *personnel*, très nombreux — plus de 1,000 personnes — est hiérarchiquement organisé selon les nécessités des services ; ses conditions de travail sont fixées par un règlement établi par le Conseil général. Les appointements de chaque emploi vont d'un minimum à un maximum atteint par échelons annuels. La durée du travail est de 8 à 10 heures par jour. Le repos dominical est observé, excepté pour le service du lait et de la boucherie, pour lesquels les dépôts sont ouverts pendant une heure les dimanches matin. Tous ont des vacances annuelles de 1 à 3 semaines, suivant l'ancienneté de service. Le traitement est payé au complet pendant les vacances et pendant les périodes de service militaire. Des tarifs ont été conclus avec les syndicats de certaines catégories d'ouvriers, avec la Fédération de l'alimentation et la Fédération des transports.

Partout la responsabilité est donnée aux employés, mais justement pour à la fois éviter le coulage et leur assurer l'organisation de leur travail, dans la liberté.

Enfin, la Société neutre de Bâle, dans certes une pleine autonomie et au point de vue coopératif, n'hésite cependant pas à intervenir auprès des pouvoirs publics. Vendant au prix de détail, elle a fait une ardente campagne contre la vie chère, s'entendant avec la municipalité pour vendre à

certains moments à prix de revient ou même à perte. Elle a mené campagne contre les tarifs douaniers et même en 1912, elle s'est prononcée dans la bataille électorale pour un contrat intervenu entre l'État et la coopérative d'habitations à bon marché, et son poids, dans le referendum, a arraché un vote pour une proposition qui, en fait, était une proposition socialiste.

Il serait à désirer que nous ayions en France, sous cette épithète qui ne signifie plus grand chose, autant de coopératives ouvrières capables d'une action pareille et susceptibles d'ébaucher ainsi la répartition collective des richesses.

CHAPITRE VI

EN BELGIQUE

I. — “La Maison du Peuple” de Bruxelles.

La Maison du Peuple de Bruxelles a 30 ans d'existence ; c'est en 1882 qu'une trentaine de camarades dévoués consti-



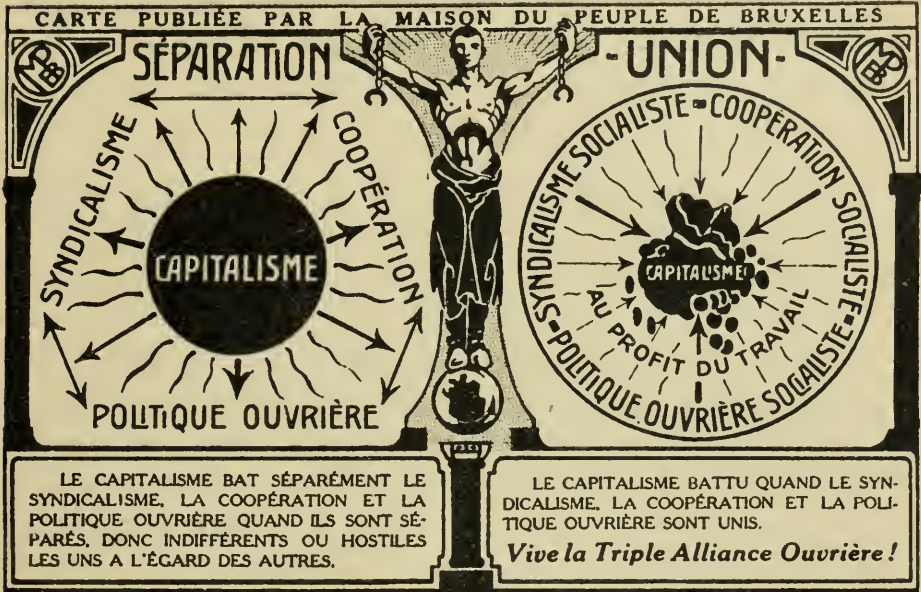
LES FONDATEURS DE LA MAISON DU PEUPLE DE BRUXELLES
A droite de la table, assis : LOUIS BERTRAND.

tuèrent la modeste société qui est devenue la puissante œuvre d'aujourd'hui. Parmi les fondateurs, se trouvaient Louis Bertrand, alors ouvrier marbrier et devenu l'un des théoriciens de la coopération socialiste ; de Volders, aujourd'hui disparu, l'un des organisateurs du Parti ouvrier belge.

Tous étaient des ouvriers manuels, comme les Pionniers de Rochdale.

C'est au retour d'un voyage à Gand, où le « Vooruit » fonctionnait déjà, que quelques ouvriers de la « Chambre du Travail », réunis au Cygne, sur la grande place, conçurent l'idée d'une coopérative.

Après pas mal de tâtonnements, la Boulangerie coopéra-



tive de Bruxelles loua un four situé dans l'arrière-cour d'un cabaret, 10, chaussée de Grand, à Molenbeck-Saint-Jean.

Deux ouvriers boulangers furent embauchés à raison de 3 fr. 50 par jour ! Ce n'était pas précisément une sinécure pour les deux braves compagnons que de se mettre au service des 54 premiers membres !

Ils devaient pétrir, rouler la pâte et l'enfourner ; puis, après ce pénible travail, s'en aller, de maison à maison, à des distances comparativement énormes, pour servir la clientèle.

Ils sortirent la première fois le 3 septembre 1882, et la semaine se clôtura par une vente nette de 538 pains !

Grâce à la propagande acharnée de la *Section flamande*, qui avait survécu à la grande Internationale, le nombre de membres atteignit bientôt la centaine, et dans cette centaine, coude à coude, des socialistes révolutionnaires et des socialistes modérés.

Nous sommes maintenant en 1884. Le parti ouvrier vient de se fonder. L'élément avancé de la *Boulangerie coopérative ouvrière* propose l'affiliation. Repoussée une première fois, elle est ensuite admise avec une majorité de 20 voix.

En 1885 et 1886, la production s'était élevée à 3,000 pains par semaine, pétris à la machine.

Mais ce chiffre ne semblait pas assez fort, au goût des ardents d'alors. Ils eurent alors l'idée de s'entendre avec les groupes politiques et syndicaux pour ouvrir un vaste local en commun.

C'est ainsi que fut louée la synagogue de la rue de Bavière. Cet immeuble fut approprié aux besoins des groupes : un grand café fut ouvert ; l'arrière-place servit de salle de réunions ; l'étage supérieur fut transformé en salle de fêtes et nombre de petits locaux furent réservés aux séances des Comités et aux bureaux de la coopérative.

La période de développement se manifesta surtout de 1887 à 1891, par l'établissement successif de nouvelles branches de coopération, telles que : Boucherie, Beurre, Lainages, Charbons, ainsi que la création du service médico-pharmaceutique, qui date de 1891. En 1892, après dix années d'existence et après avoir installé dans la boulangerie, rue aux Laines, les nouveaux fours perfectionnés, système Borbeck, la fabrication hebdomadaire atteignit cent mille pains ; on employait 750 sacs de farine.

En 1895, le local de la place de Bavière étant devenu trop étroit, l'Administration acquit un terrain, rue Joseph-Stevens, pour y construire un local plus vaste.

En 1896, inauguration de la seconde boulangerie à Molenbeck; la consommation était montée à 150,000 pains par semaine.

L'année 1897 est également fructueuse en œuvres nouvelles; signalons tout d'abord l'extension du service médico-pharmaceutique gratuit à tous les coopérateurs chefs de familles, et la fondation de l'Assurance mutuelle, qui, aujourd'hui, compte plus de 4,000 membres, œuvres d'une impor-



RÉCLAME DE LA MAISON DU PEUPLE

tance capitale, puisqu'il s'agit de sacrifices financiers considérables, qui marquent la puissance toujours grandissante de la Coopérative.

Dès 1898, la construction de la nouvelle Maison du Peuple devient l'objet de toute l'attention du Conseil d'administration et, aux Pâques 1899, a lieu l'inauguration du bâtiment splendide, maintenant insuffisant, élevé à la grandeur de la Coopération et qui abrite l'Internationale socialiste.

La Maison du Peuple devient le centre de toute l'activité syndicale, intellectuelle et politique; c'est un nouveau réveil de la classe ouvrière; les services sont débordés; on construit de nouveaux et vastes dépôts de charbon quai de l'Industrie;

on installe de nouvelles succursales à Bruxelles et dans l'agglomération.

Viennent les douloureux et sanglants événements d'avril 1902, la grève générale pour le suffrage universel. Malgré une campagne acharnée des partis réactionnaires, le bloc de la Maison du Peuple reste inébranlable. Au mois de mai, on atteint la plus forte production connue depuis la fondation : 230,000 pains par semaine, qui exigent la mise en fabrication de 1,775 sacs de 100 kilogrammes de farine.

Aujourd'hui, la Maison du Peuple est la plus grande Coopérative du pays ; elle possède son immense et superbe local de la rue Joseph-Stevens, qui vient d'être agrandi.

On y aménagera encore mieux les groupes de gymnastique, la Plébéienne, les Enfants du Peuple, le Franklin Socialiste, l'Université Populaire, l'Émancipation, la Section d'Art, la Centrale d'Éducation ouvrière, le Bureau socialiste international, une vaste bibliothèque, une salle de conférences et de nombreux bureaux pour les secrétaires permanents de syndicats.

La Maison du Peuple possède trois fabriques de pains ; mais la Coopérative fera aussi construire, sur un énorme terrain qui lui appartient rue des Bateaux, à Anderlecht, une grande boulangerie moderne complètement machinisée. La boulangerie et les annexes occuperont 80 mètres sur 22. Ce sera la plus belle installation du pays. Elle a de vastes magasins de charbon ; cinq boucheries ; six Maisons du Peuple, un grand magasin central d'épiceries et trente-trois succursales dans Bruxelles et la banlieue.

Les propriétés, immeubles, matériel et installations, s'élèvent à la somme colossale de 3,500,000 francs.

Elle occupe 450 ouvriers et employés.

Enfin, la Coopérative compte plus de 25,000 membres, et son chiffre annuel d'affaires est de 6 1/2 millions de francs.

A. — L'administration centrale.

L'administration centrale se compose du Comité exécutif et du Bureau exécutif. Le premier est composé du Bureau exécutif et des secrétaires de sections. C'est lui qui prépare la besogne pour le Conseil d'administration d'après les études faites par les sections.

Le Bureau exécutif applique les décisions prises par le Conseil. Il a aussi dans ses attributions, la direction du personnel.

Il exige de celui-ci la plus grande honnêteté. Il travaille à lui inspirer la dignité en lui défendant strictement de recevoir quoi que ce soit des fournisseurs. Lui-même en donne l'exemple; aussi l'administration centrale est-elle respectée, même de ses adversaires.

Le Bureau se compose d'un administrateur-délégué ayant des appointements allant de 4,000 à 6,000 francs; d'un trésorier aux appointements de 3,000 à 4,000 francs; le secrétaire administratif, astreint à un travail de trois heures par jour, jouit d'appointements s'élevant à 1.200 francs l'an.

Tous ont de nombreuses séances durant la semaine, le soir.

B. — Le personnel.

Les conditions de travail du personnel sont exemplaires.

Le salaire des ouvriers boulangers, porteurs de pain, de charbon, bouchers, magasiniers varie de 5 à 6 francs d'après les années de service.

Tous les ouvriers ont droit à une masse d'habillement variant de 60 à 100 francs par an.

Tout le personnel, indistinctement, participe aux bénéfices, pour l'ensemble, à raison de 2 1/2 p. c. et a droit à 6 jours de congé payés.

Le 1^{er} Mai est un jour férié.

Le personnel a droit de représentation au Conseil d'administration à raison de un membre par section, soit en tout sept délégués.

Les membres du personnel ont constitué entre eux une société de solidarité et de propagande socialiste.

Il est des membres qui s'en vont chaque dimanche à la campagne distribuer des journaux de propagande; d'autres sont des propagandistes syndicaux, politiques ou coopératifs.

Ils sont très libres, mais l'administration exige le strict accomplissement des devoirs professionnels. Elle exige de leur part de la politesse et de la serviabilité à l'égard des coopérateurs et du respect à l'égard des administrateurs et des chefs de service. Elle demande à ceux-ci la réciprocité.

C. — Service Médico-pharmaceutique.

Un service médico-pharmaceutique existe depuis 1897, au prorata de leur consommation en pains, épicerie, viande, confectons et charbons, les familles ont droit aux soins médicaux et pharmaceutiques gratuits.

Pour 75 francs par semestre ou 150 francs par an, carte médicale gratuite au chef de famille. Pour 300 francs par an, deux gratuités. Pour 450 francs par an, trois gratuités. Pour 600 francs par an, quatre gratuités, et ainsi de suite en augmentant la consommation.

Le service est assuré par vingt médecins, dont trois spécialistes, et vingt-trois pharmaciens. De plus, il y a un service dentaire, de massage, d'accouchements, etc.

Un dispensaire est établi à la *Maison du Peuple* où, chaque jour, les médecins accordent des soins et des consultations gratuites, non seulement aux affiliés, *mais à toutes les personnes qui s'y présentent.*

Tout coopérateur ou toute coopératrice malade reçoit pour

sa famille un nombre de pains calculé au prorata de sa consommation journalière et ce pendant six mois consécutifs.

En moyenne, il faut compter 400 francs par semaine, ce qui établit clairement que chaque année, la Coopérative dépense pour cette œuvre de solidarité socialiste, *une vingtaine de milliers de francs*.

On compte actuellement 21,000 affiliés au service médico-pharmaceutique.

Bref, en honoraires de médecins, médicaments, etc., on dépense pendant une année la somme énorme de 108,987 fr. 44.

L'œuvre de solidarité, d'aide mutuelle par excellence est l'institution dénommée *L'Assurance Mutuelle*, dont le président est le citoyen Georges Maes, échevin de la Ville de Bruxelles.

Cette œuvre complète celle du Service médico-pharmaceutique et des secours aux malades, dont le citoyen Émile Hubert, conseiller communal de Bruxelles, est le secrétaire dévoué.

Elle comprend deux sections. Celle des adultes et celle des adhérents.

Voici, du reste, les conditions imposées par les statuts et les avantages accordés.

D. — Conditions d'admission.

Être âgé de 18 à 40 ans (pour les mutuellistes venant d'une autre société, l'âge est reporté jusqu'à 45 ans) et subir une visite médicale, à ses frais, chez un des médecins agréés par la Maison du Peuple.

Pour obtenir : 2 francs par jour, pendant 52 semaines (624 francs), on paie 1 fr. 20 par mois.

Pour obtenir : 2 fr. 75 par jour pendant 52 semaines (858 francs), on paie 1 fr. 70 par mois.

Pour obtenir : 3 fr. 50 par jour pendant 52 semaines (1,092 francs) on paie 2 fr. 45 par mois.

Après 52 semaines de maladie ou d'accident : 1 franc par jour jusqu'au décès et 100 francs au décès.

Pour une cotisation de 0 fr. 75 par mois, on reçoit 1 franc par jour pendant 26 semaines (158 francs); si la maladie dure, le membre est repris par la Fédération de réassurance, qui assure la même indemnité pendant toute la durée de la maladie.

La section des adhérents alloue 50 francs pour frais de funérailles.

De 1887 à 1906, il a été distribué gratuitement aux coopérateurs malades :

834.204 pains représentant une somme de 211.550 fr. 85.

De 1884 à 1906, le personnel de la *Maison du Peuple* a touché 153.893 fr. 08, à raison de 2 1/2 p. c. dans les bénéfices, en dehors de leurs bénéfices en qualité de coopérateurs.

E. — Subventions.

De 1888 à 1906, il a été affecté à la propagande socialiste, y compris l'amortissement des actions souscrites à d'autres coopératives et prêts aux groupes : 546.492 fr. 94.

De 1897 à 1906, le service médico-pharmaceutique a coûté 475.200 fr. 29.

De 1883 à 1906 (fin d'année), les bénéfices réalisés dans toutes les branches se sont élevés à 6.445.269 fr. 02.

Telle se présente la plus significative des coopératives belges. Ce qui lui donne un caractère unique, c'est qu'elle est en même temps qu'une des œuvres les plus intéressantes de la

coopération internationale, l'exemple le plus caractéristique de la coopération rattachée au Parti socialiste.

Elle ne fait qu'un avec le Parti ouvrier belge. Elle est non seulement le centre de ralliement de toutes les organisations ouvrières, la forteresse du prolétariat où il a préparé toutes ses grandes batailles, et particulièrement la dernière grande grève générale, le local de l'Internationale socialiste, mais elle est partie intégrante du socialisme. Administrée conformément aux règles rochdaliennes, ouverte à tous, elle est et reste l'œuvre du socialisme, et elle a contribué pour une large part à asseoir les assises du Parti. Et on peut prétendre sans exagération, que si ses militants ne peuvent concevoir son existence en dehors du socialisme, le Parti ouvrier belge se concevrait encore moins sans elle.

E. POISSON.

TABLE DES MATIÈRES

Avis de la Direction.

PREMIÈRE PARTIE

Qu'est-ce que la Coopération ?

	Pages
CHAPITRE I. — Définition.	3
I. La Coopération.	3
II. La Coopérative de Consommation	7
III. Les différentes espèces de Coopératives.	13
CHAPITRE II. — Les théories coopératives.	18
I. Coopération bourgeoise	18
II. Coopération neutre.	20
III. Coopération socialiste	27
A. Discours de Jules Guesde	39

DEUXIÈME PARTIE

Historique de la Coopération

CHAPITRE I. — Les origines	50
I. Le milieu économique : la Révolution industrielle.	51
II. Le milieu social : le Prolétariat et la Misère	55
III. Le milieu intellectuel : les Précurseurs	62
A. L'Ange	62
B. Fourier	63
C. Buchez	67
D. Robert Owen	71
CHAPITRE II. — Les premières Coopératives.	77
I. En Angleterre : les « Unions-Shops »	77
II. A Lyon : le « Commerce véridique et social »	82
III. A Paris : « l'Association ouvrière »	84
CHAPITRE III. — Le secret des « Pionniers »	87
I. Une ouverture en 1844	87
II. Un programme.	90
III. Une méthode.	92
IV. Des résultats	96

	Pages
CHAPITRE IV. — L'échec de 1948	102
I. Les espérances de « 48 »	102
II. Les « Associations ouvrières » de production	103
A. En France.	103
B. En Province.	108
C. En Angleterre	110
D. En Belgique.	112
III. Echec et desillusions	114
A. L'échec presque total	115
CHAPITRE V. — Le réveil sous l'Empire	120
I. « Dix années de silence »	120
II. La Classe ouvrière reparait.	122
III. Coopération contre Socialisme	127
IV. Le Mouvement coopératif en France	131
V. Le Mouvement autour de la France.	136
CHAPITRE VI. — La première Internationale et la Coopération	144
I. Dans le Préambule	144
II. Dans les Congrès.	146
III. Dans le Manifeste	149
CHAPITRE VII. — La floraison contemporaine. — Vue d'ensemble	152
I. La période d'isolement	153
A. La Coopération en 1871	154
B. De 1871 à 1880	159
C. La poussée des années « 80 »	163
II. La période d'Union.	166
A. Les Fédérations coopératives en Europe	166
B. En France.	169
C. Nouvelle poussée coopérative.	174
III. La période de Concentration	190
Concentration capitaliste et concentration coopérative.	190
CHAPITRE VIII. — La Naissance de la Coopération socialiste	197
I. La victoire du Collectivisme	197
A. « Il n'y a pas de question sociale »	198
B. Le premier Congrès ouvrier et la Coopération.	199
C. Le Collectivisme entre en scène.	201
D. Le Collectivisme triomphe du Coopératisme (1879).	205
II. La Coopération socialiste en Belgique:	208
A. Un « moyen de propagande »	208
B. L'exemple du « Vooruit » (1830)	209
C. Les « Eglises coopératives »	214

	Pages
III. La Coopération socialiste en France	217
A. A travers la frontière	217
B. La « Paix » de Roubaix (1885).	218
C. L' « Union » de Lille.	219
D. L'exemple du Nord	226
E. Versements des Coopératives du Nord au Parti socialiste.	229
F. La Bourse des Coopératives socialistes (1893-1911) .	231
G. Résolutions pour l'avenir	232

LES FORCES COOPÉRATIVES

PREMIÈRE PARTIE

Les Sociétés existantes

CHAPITRE I. — Les Sociétés de Consommation	243
I. Leur nombre.	243
II. Les Economats	243
III. Les « fausses Coopératives »	246
IV. Les Cooperatives militaires.	247
V. Le nombre des Sociétés en France et à l'Étranger	248
VI. Chiffre d'affaires des Sociétés.	250
VII. Ancienneté des Sociétés.	251
VIII. L'Objet des Coopératives.	253
IX. Répartition géographique des Coopératives	254
X. Nombre des Sociétaires.	256
XI. Intensité Coopérative.	257
XII. Tableau général	259
CHAPITRE II — Les Coopératives de Production	262
I. Nombre des Sociétés	262
II. Nombre des Sociétaires.	263
III. Les Auxiliaires et les Sociétaires	263
IV. Chiffre d'affaires	264
V. Différents « types ».	265
VI. Leur organisation centrale	268
CHAPITRE III. — Coopératives de Crédit agricole et d'habitations	270
I. Les Coopératives de crédit	270
II. La Coopération agricole	274
III. Coopératives d'habitations	275

DEUXIEME PARTIE

Les Organismes centraux

	Pages
CHAPITRE I. — La Fédération Nationale	283
I. L'unité coopérative.	283
II. Déclaration.	286
III. Les forces de la Fédération Nationale.	289
Tableau des Fédérations Nationales.	290
IV. L'organisation du Conseil central et du Comité confédéral	294
V. Les conditions d'adhésion	296
VI. Les Fédérations territorialement délimitées.	297
VII. La cotisation	299
VIII. Versements à la « Propagande ».	300
IX. Prélèvements pour les réserves et les œuvres sociales.	301
X. La discipline organique.	303
XI. Le programme de la F. N.	304
XII. Les Sociétés capitalistes et patronales.	306
XIII. Les « Services » de la F. N.	306
XIV. La Presse.	307
XV. L'adhésion à l'Internationale coopérative	308
XVI. La Commission juridique.	309
XVII. La Propagande	310
XVIII. Caisse de Solidarité.	313
XIX. L'étude des bilans	314
XX. Bureau de Statistique et de Documentation	315
XXI. Office technique	319
XXII. Comité d'éducation.	319
CHAPITRE II. — Le Magasin de gros	321
I. Le Magasin de gros des Coopératives de France.	321
II. Chiffre d'affaires	328
III. Bénéfices bruts.	335
IV. Personnel	336
A. La Commission mixte	338
V. Répartition des trop-perçus.	339
VI. Deux des installations du M. D. G.	340
A. L'Entrepôt de Charenton	340
B. L'Usine de Lillers	343
VII. Les autres organisations d'achat.	346
A. La Coopérative de Gros	346

	Pages
VIII. Les Fédérations régionales	349
Les Fédérations dissidentes	352
A. La Fédération P. L. M.	353
B. La Fédération des Coopératives socialistes du Nord	354

TROISIÈME PARTIE

Les "Types" Coopératifs

CHAPITRE I. — Les « spécimens » des formes coopératives	357
CHAPITRE II. — Une Coopérative ouvrière	359
I. La Coopérative ouvrière « La Belvelloise »	359
A. Les débuts de « La Belvelloise »	359
B. Le relèvement de la Coopérative.	364
C. Le budget social de « La Belvelloise » en 1912	368
CHAPITRE III. — Une Coopérative communiste.	370
La Fraternelle de Saint-Claude	370
CHAPITRE IV. — Une Coopérative syndicale.	374
L'Union d'Amiens	374
CHAPITRE V. — Une Coopérative Rochdalienne	382
I. La plus grosse des Sociétés « L'Union de Limoges ».	382
A. Création de « L'Union ».	383
B. Son développement progressif.	383
C. Quelques chiffres.	384
D. « L'Union » et la Vie Chère	386
E. Les caractères de « l'Union »	387
CHAPITRE VI. — Une « Vétérannte » de la Coopération française.	390
I. La « Revendication » de Puteaux.	390
A. Progrès et accalmie	391
B. Réorganisation	393
C. Reprise des affaires	394
D. Œuvres sociales.	395
E. Pharmacie mutualiste	395
F. Restaurant coopératif « Chez Nous ».	396
CHAPITRE VII. — Une Coopérative rurale	397
« L'Economie Sociale » de Thenay	397

	Pages
CHAPITRE VIII. — Une Coopérative de boulangerie	400
« La Dionysienne » de Saint-Denis	400
CHAPITRE IX. — Une Coopérative d'habitations	403
I. « Paris-Jardins »	403
A. La réalisation	405
CHAPITRE X. — Un Restaurant coopératif	408
« La Famille Nouvelle »	408
CHAPITRE XI. — Le Moulin de Savonnières	410
CHAPITRE XII. — Le Lait Coopératif	416
I. La « Laitière Sparnacienne » d'Epernay	416
A. Origines philanthropiques et mutualistes	416
B. Son organisation et ses débuts	417
C. La bataille s'engage	417
D. Son installation moderne	419
E. Les résultats	421
CHAPITRE XIII. — Société du « Familistère » de Guise	423
Résultats généraux	427
CHAPITRE XIV. — La « Verrerie Ouvrière d'Albi »	430
CHAPITRE XV. — Dans la Coopération agricole	436
I. Les Vignerons libres de Maraussan	436
A. L'Origine	437
B. Progression de la Société	440
C. « Les Vignerons libres » et leurs statuts	441

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I. — L'Alliance Coopérative Internationale	449
I. Sa Fondation	449
II. Le Congrès de Londres en 1895	460
Création de l'Alliance	460
III. Le Congrès de Paris (1896)	465
IV. Le Congrès de Delft	469
V. Le Congrès de 900 à Paris	470
VI. Le Congrès de Manchester (1902)	471

	Pages
VII. Le Congrès de Budapest (1904)	473
VIII. Le Congrès de Crémone (1907)	475
IX. Le Congrès de Hambourg.	477
X. De Hambourg à Glasgow	486
XI. Le Congrès de Glasgow.	488
XII. L'organisation actuelle de l' « Alliance ».	495

DEUXIÈME PARTIE

Les Forces Coopératives Internationales

CHAPITRE I. — Les Forces Coopératives Internationales	501
I. Les Sociétés de Consommation dans le monde	501
A. Nombre de Coopérateurs	501
B. Coopération Proletarienne.	503
C. Chiffre d'affaires.	505
D. Bilan général	506
CHAPITRE II. — Le développement des magasins de gros	507
A. Date de fondation de magasins de gros.	507
B. Nombre des Sociétés affiliées aux organismes de gros	509
C. Coopérateurs intéressés	511
D. Augmentation des débits.	512
E. Statistique des Cooperatives de Gros établie pour chacune des années de la période de 1901 à 1910.	514
F. Capital social	518
G. Excédents ou trop-perçus des Magasins de Gros internationaux	519
H. Frais généraux	520
I. Production des Magasins de Gros.	521
J. Réserves.	522
CHAPITRE III. — Les caractères du mouvement coopératif inter- national	524

TROISIÈME PARTIE

Les expériences internationales

CHAPITRE I. — Les « Wholesales » britanniques.	531
I. Essor grandiose et continu	521
II. Ephéméride succinct de la « Wholesale » anglaise	534

	Pages
III. Chiffre d'affaires de la « Wholesale » anglaise.	539
IV. Les Who'esales et l'ensemble du mouvement des Sociétés coopératives anglaises	550
V. Comparaison entre le développement des Sociétés et des Magasins de Gros, par leur chiffre d'affaires.	541
A. La production.	541
B. Les capitaux.	543
VI. La richesse des « Who'esales »	544
A. Les trop-perçus	544
B. Frais généraux	544
C. Personnel.	543
CHAPITRE II. — En Angleterre	547
I. L'Industrial Society de Leeds.	547
A. Son rôle social	552
CHAPITRE III. — En Allemagne	554
I. « La Coopérative de Consommation » de Berlin.	554
A. La propagande pour la fusion	555
B. Chiffres éloquentes.	556
CHAPITRE IV. — En Allemagne	559
I. « Production » de Hambourg.	559
A. Développement de « Production »	568
CHAPITRE V. — La « Société Générale de Consommation » de Bâle	569
CHAPITRE VI. — En Belgique	578
I. « La Maison du Peuple » de Bruxelles.	578
A. Administration centrale	583
B. Le personnel. Les conditions de travail du personnel sont exemplaires.	583
C. Service médico-pharmaceutique	584
D. Conditions d'admission	585
E. Subventions	586



PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HX
21
E6
t.8

Encyclopedie socialiste,
syndicale et cooperative de
l'Internationale ouvriere

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 10 05 14 010 8